This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49946 8

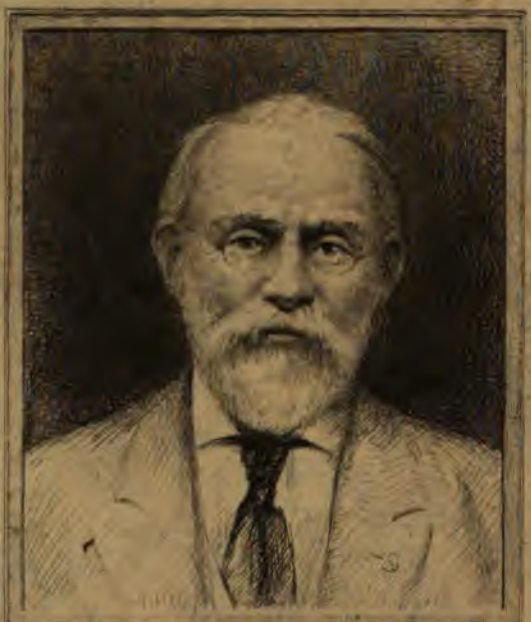

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

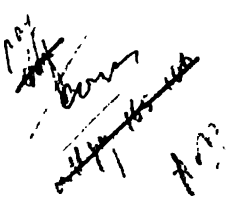

DC
611
.B841
R4

REVUE

DE

BRETAGNE, DE VENDÉE & D'ANJOU

NOTA. S'adresser, pour la Rédaction, à M. OLIVIER DE GOURGUFF, 48, rue Pergolèse, à Paris ou à M. DOMINIQUE CAILLÉ, 2, place Delorme, à Nantes, — et, pour l'Administration, à M. ALBERT MACÉ, rue des Douves-du-Port, à Vannes.

Vannes. — Imprimerie Eugène LAFOLYE, 2, place des Lices.

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

REVUE DE BRETAGNE DE VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME III

1re Livraison. — Janvier 1890

PARIS — NANTES

Le Délégué des Bibliophiles Bretons, OLIVIER DE GOURCUFF

Le Secrétaire des Bibliophiles Bretons, DOMINIQUE CAILLÉ

1890

Nota. — S'adresser pour la Rédaction à M. Olivier de Gourcuff (Paris, 18, rue Pergolèse), à M. Dominique Cailló (2, place Delorme, Nantes), et pour l'Administration, à M. Albert Macé (Vannes, rue des Douves-du-Port, 7).

Dunning
Mihall
2-25-27
13603

UN ÉPISODE DES GUERRES DE LA LIGUE EN BRETAGNE

LA SEIGNEURIE DE LA MUSSE

EN BAULON

ET

L'établissement d'une Garnison dans le Château de ce nom

En 1389[1].

Il existe au dépôt des archives départementales d'Ille-et-Vilaine un beau volume manuscrit inédit du XVIe siècle, connu sous le nom de *Ms. de la Musse*[2] et composé de 114 feuillets en velin, parfaitement écrits et fort bien conservés.

On peut distinguer trois parties dans ce manuscrit, véritable cartulaire d'une ancienne seigneurie : La première partie, portant en tête la date de 1502 et la liste des « *Noms de ceux qui ont faict la foy au sieur de la Muce Messire Yves Brullon*[3], » renferme les aveux rendus à la seigneurie de la Musse ; en tête de chacune de ces déclarations sont écrits en lettres majuscules dorées les mots: *Sachent tous que par notre court*, etc., et *Noble homes Messire Yves*

[1] Le *Ms.* de cette étude a reçu une médaille de vermeil au concours d'histoire et d'archéologie ouvert en 1889 par la Société sténographique de Bretagne.

[2] Ce volume a été déposé aux Archives, en 1862, par M. Le Levreur, alors propriétaire du château de la Musse.

[3] Dans cette liste nous trouvons les seigneurs de Maure, de Guignen, de Châteaubriant, du Pontrouaud, du Pordo, du Tiercent, de Champbellé, de Trébeheuc, du Boisorcant, des Mesnils, du Hallay, de Porcon, etc.

(ailleurs *Franczois Brullon*), *chevalier seigneur de la Muce*. On y trouve un acte de 1460 mais l'ensemble des aveux est daté de 1500 à 1580.

La deuxième partie est un relevé semblable des aveux rendus à la seigneurie de Tréguené aux XVe et XVIe siècles. Cette seigneurie située en la paroisse de Lassy, après avoir appartenu longtemps à la famille de Tréguené, passa aux mains des Saint-Gilles du Pordo et des Téhillac. Le 30 mai 1571, René de Téhillac, seigneur du Pordo en Avessac, et héritier de Jean de Saint-Gilles, vendit Tréguené à Pierre Brullon, seigneur de Beaumont, fils aîné du seigneur de la Musse. Depuis lors, Tréguené demeura uni à la Châtellenie de la Musse.

Enfin, une troisième partie du manuscrit dont nous nous occupons est consacrée à garder le souvenir d'une garnison placée au château de la Musse en 1589, pendant les guerres de la Ligue. Jean Mauny « juge ordinaire de la court et chastellainye et barronnye de la Musse, et Christophe Bottes, commis au greffe d'icelle, » y copièrent tous les actes relatifs à l'établissement de cette garnison et signèrent leur « coppie fidellement collationnée aux originaux, le XXIIIe jour de janvier mil cinq cens quatre-vingt-dix. »

Ce sont ces derniers documents — faisant voir comment à cette époque se défendaient les châteaux de notre contrée — que nous voulons analyser ici ; mais il est nécessaire tout d'abord de faire connaitre la maison dont il est question et les seigneurs qui la possédèrent.

L'ancien château de la Musse, en la paroisse de Baulon[1] faisant partie de l'évêché de Saint-Malo, tirait vraisemblablement son nom de sa position aussi originale que pittoresque au fond des bois. Caché — mussé comme on disait jadis — dans le creux d'un vallon couvert de grands chênes, il formait sous leurs vastes ombrages une sorte d'île au milieu d'un étang : deux cours, cernées elles-mêmes d'eaux vives, le précédaient, et pour parvenir au logis seigneurial, il fallait franchir successivement trois ponts-levis. Au siècle dernier, on y voyait encore, dit Ogée, « des tours et des remparts annonçant que ce château était jadis très fortifié[2]. » C'était une habitation

[1] Arrondissement de Redon, canton de Guichen (Ille-et-Vilaine). On écrivait autrefois et l'on écrit encore aujourd'hui indifféremment la *Musse* ou la *Muce*.

[2] *Diction. de Bretagne*, verbo BAULON.

importante et ses possesseurs jouissaient d'une grande et légitime influence dans tout le pays d'alentour.

La Musse, qualifiée d'ancienne bannière, s'étendait en les paroisses de Baulon, Saint-Thurial, Treffendel, Goven, Lassy, Bréal et Guignen ; mais ses dix-sept principaux fiefs relevaient — à l'origine du moins — de la châtellenie de Bréal. La seigneurie de la Musse avait néanmoins les prééminences et tous les droits de supériorité dans les églises de Baulon, Saint-Thurial et Treffendel. Sa haute justice s'exerçait au bourg de Baulon où l'on retrouve encore maintenant son auditoire, sa geole et le perron où étaient fixés les ceps et collier de ses seigneurs hauts-justiciers. Les sires de la Musse avaient, en outre, le droit de tenir à Baulon un marché tous les mardis et trois foires par an, de jeter la soule certain jour de l'année, de faire crier la hue quand ils chassaient dans leur forêt, etc. Ogée ajoute même ceci : « la seigneurie de la Musse a de très beaux droits ; celui de hoqueton pour porter les lettres du seigneur dans toute la province avec une casaque semée d'hermines et de ses armes ; celui de faire battre par ses vassaux les douves du château pour empêcher les grenouilles de faire du bruit à la dame quand elle est en couches[1]. »

Malgré tous ces privilèges, l'origine de la seigneurie de la Musse est assez obscure : du Paz nous apprend que vers le milieu du XVe siècle Marguerite de Malestroit, fille de Geoffroy de Malestroit, seigneur de Combour, et de Valence de Châteaugiron, eut pour « partage de la succession de ses père et mère la terre et seigneurie de la Muce située et s'estendant en la paroisse de Baulon et ès voisines[2]. » Cette dame mariée successivement à Jean de Penhoët, seigneur de la Marche, Guy de Molac, seigneur de Pestivien, et Jean Blocet, seigneur de Saint-Pierre-de-Carrouge, vivait encore en 1474. Mais au commencement du siècle suivant, la Musse était entre les mains d'Yves Brullon dont les descendants la possédèrent longtemps.

Cet Yves Brullon appartenait à une famille distinguée : Son père, Jean Brullon, était seigneur de la Motte-Brullon, près Rennes: lui-même avait été conseiller d'Anne de Bretagne et son ambassadeur près du roi Charles VIII en 1490[3]. Il épousa Guillemette du

[1] *Ibidem.*

[2] *Histoire généalog. des principales maisons de Bretagne*, 171.

[3] D'Argentré, *Histoire de Bretagne*, 686. — On écrivait alors indifféremment Brullon et Bruslon.

Pan et en eut François Brullon après lui seigneur de la Musse. Ce dernier se maria cinq fois et de l'une de ses femmes Hélène de Beaumont il eut également un fils nommé Pierre dont nous devons nous occuper spécialement.

Pierre Brullon fut d'abord connu sous le nom de seigneur. de Beaumont, sa mère lui ayant laissé cette seigneurie sise en Mordelles ; mais à la mort de son père, arrivée vers 1578, il devint seigneur de la Musse. Longtemps avant il avait épousé une riche héritière, Bonne de Tixue, qui lui avait apporté les seigneuries de Tixue en Pacé, de la Rivière en Gevezé, de Lesnen et de Trelvault en Saint-Tual, etc. Nous venons de voir qu il acheta en outre, en 1571 la seigneurie de Tréguené, qui avait elle-même quelque importance. Sa femme lui donna neuf enfants et mourut en 1579. Pierre Brullon se maria alors avec Françoise de Sanzay, d'une noble famille poitevine, « autant pieuse et vertueuse dame que pas une de son temps[1]. »

Pierre Brullon prenait en 1583 les titres de seigneur de la Musse, Beaumont, Tréguené, Saint-Thurial, la Motte-Brullon, la Motte-Baulon, Tixue, la Rivière-Tixue, Lesnen, Trelvaut, Bergnal et autres lieux. Il était en même temps président à mortier au parlement de Bretagne depuis 1568, conseiller d'état depuis 1573 et chevalier de l'ordre du Roi par promotion de Charles IX ; c'était donc à Rennes un grand personnage quand éclatèrent en cette ville les troubles de la Ligue.

On sait que le chef des Ligueurs bretons, le duc de Mercœur, ne put se maintenir dans la capitale de la province. Lorsque les Royaux ayant à leur tête Montbarot, gouverneur de Rennes, s'y furent fortement établis, ils craignirent d'avoir pour adversaire le seigneur de la Musse et ils l'obligèrent, lui et son gendre, à quitter la ville. « Le lundy 18e jour de juin 1589 — raconte Jean Pichart — le second président de la Musse, maistre Pierre Brullon, sortit de cette ville (de Rennes) par porte aux Foullons avec son train, estant soupzonné d'être du parti de la Ligue ; et lorsqu'il sortit, dit à ceux de la garde : qu'il sortoit, qu'on lui faisoit tort, et quant à lui qu'il étoit bon serviteur de Dieu et du Roi, et l'avoit toujours esté et le seroit pendant sa vie, et n'avoit jamais donné occasion aux habitans de Rennes de se malcontenter de lui, ainsi leur avoit fait toujours

[1] Du Paz. *Histoire généalogique des principales maisons de Bretagne*, 789.

plaisir..... Ledit jour, le sieur du Pin Pontbriant[1], gendre dudit sieur de la Musse, fut aussi mis hors de cette ville pour pareille occasion que ledit sieur la Musse ; voilà un beau prétexte[2]. »

Pierre Brullon se retira en son château de la Musse, et pour se disculper du soupçon d'appartenir au parti du duc de Mercœur, il accepta immédiatement — s'il ne la demanda pas lui-même — une garnison de soldats royaux. Le 16 octobre suivant, le prince de Dombes, lieutenant général pour le roi en Bretagne, lui écrivit, en effet, ce qui suit :

« Comme il est très nécessaire de mettre et establir quelque nombre d'arquebucziers dans votre maison de la Musse pour y tenir garniczon afin d'empescher que les ennemis de Sa Majesté ne s'en emparent contre son authorité, nous vous avons donné pouvoir et commission de establir et mettre en garniczon dans vostre dicte maison le nombre de vingt-cinq arquebucziers pour icelle conserver sous l'authorité et obéissance de Sa Majesté, la solde desquels montant deux cens écus sol, pour deux moys seullement, lesquels vous ferez lever et imposer sur les paroisses prochaines à vous appartenantes non contribuables auy garniczons de ceste ville de Rennes et Montfort ; ferez à ce contraindre les habitants d'icelles paroisses pour le poisment desdicts deux cens escus pour lesdicts deux moys et non plus, et ce par toutes voies et manières deues et raisonnables comme pour les propres affaires dudict seigneur (Roy.) De ce faire nous (vous) avons donné pouvoir, authorité et commission par ces présentes, mandons à tous les justiciers, officiers et subjects du Roy mondict seigneur, que à vous en ce faisant ils obéissent. Donné à Rennes le 16e jour d'octobre 1589.

Signé : Henry de Bourbon[3]. »

Aussitôt après avoir reçu cette lettre du prince de Dombes, Pierre Brullon fit venir à la Musse l'un des juges de la seigneurie Jean Mauny, sieur de la Feuillée en Goven, et il lui donna par écrit la commission suivante :

[1] Jean du Breil, seigneur de Pontbriant et du Pin, qui avait épousé en 1574 Claude Brullon.

[2] Journal de Pichart, *Preuves de l'Histoire de Bretagne* de D. Morice, III, 1701.

[3] Cette lettre — aussi bien que tous les actes originaux qui suivent — est extraite du *Ms. de la Musse.*

« Nous Pierre Brullon, chevalier de l'ordre du Roy, conseiller en ses conseils d'estat et privé, baron banneret de la Musse, seigneur chastelain de Beaumont, Baulon, Bergnac, Tréguené, le Plessix-Peillac, etc, à maistre Jan Mauny, juge ordinaire de nostre court et chastellainye de la Musse : nous vous mandons et très expressément enjoignons que, suivant le mandement et commission à nous adressée par Monseigneur le prince de Dombes pour l'établissement d'une garnizon de vingt-cinq arquebuziers en nostre chasteau de la Musse,... Vous avez à procéder en toute diligence au département de cotisation de la somme de deux cens escus sol, pour le poisment et solde desdicts soldars pour deux moys seullement sur les paroissiens contributifs aux fouages des paroisses de Baulon, Treffendel, Sainct-Urial[1], Lassy et Goven ; à la recepte de laquelle somme vous commettrez ung homme capable pour cest effect, lequel en baillera acquist et quittance valable auxdicts paroissiens..... Faict à nostre chasteau de la Musse ce 20e jour d'octobre 1589. Signé : P. Brullon. »

Jean Mauny se mit immédiatement à l'œuvre pour satisfaire le seigneur de la Musse. Dans ce but, il s'adjoignit maître Julien Geslin « substitut du procureur fiscal de la chastellainie de la Musse » et maître Christophe Bottes « notaire et commis au greffe d'icelle. » Puis, de concert, ils réglèrent de la manière suivante la cotisation de chacune des cinq paroisses dans lesquelles le seigneur de la Musse avait de nombreux fiefs et que Pierre Brullon avait désignées lui-même. Baulon fut taxée à 31 écus, Lassy à 61 écus, Goven à 52 écus, Saint-Thurial et Treffendel à 30 écus chacune ; cela faisait un total de 204 écus, quatre écus de plus que ne demandait le seigneur, mais ces quatre écus étaient « pour les paines, vacations et sallaire des juges et officiers. » Jean Mauny et ses acolytes ne s'oubliaient pas.

Il fut aussi réglé que les trésoriers des paroisses désignées verseraient leurs cotisations « tiers jour franc après l'intimation, » entre les mains de Guillaume Tréluer, demeurant en la ville de Baulon, député et commis pour cet effect, qui en baillera acquist et quittance valable. » Ce fut le 7 novembre que Jean Mauny arrêta ce qui précède « en l'auditoire de ladicte court et chastellenie de la Musse ; » et aussitôt il envoya copie de son ordonnance à chacune des paroisses intéressées.

[1] Il s'agit de la paroisse de Saint-Thurial.

Voyons maintenant comment y répondirent celles-ci.

La paroisse de Baulon ne fit point d'objections. Lorsqu'au prône de la grand'messe célébrée en l'église paroissiale, le dimanche 10 décembre par messire Jean Trelluer[1] recteur de Baulon, les trésoriers Jamet Goven, et Pierre Guérillon firent connaître la cotisation demandée par le seigneur de la Muse, les paroissiens « congrégés et amassés en forme de corps politique, » déclarèrent « d'une commune voix vouloir consentir et accorder » ce que demandait Pierre Brullon, disant avoir en agréable les poiements que feront les dicts trésoriers en leur acquist, » et consentant que « esgail en soit faict sur l'un et chacun d'eux en manière accoustumée pour remboursser les dicts trésoriers. » Les noms de ces dociles vassaux paroissiens de Baulon, valent la peine d'être cités, au moins en partie : c'étaient Jean Aubault, Pierre Tréluer, Pierre Tournedouet Guillaume Leroy, Jean Gentil, Alain Joubauld, Pierre Rozé, Jean Percherel, etc.

Le consentement des paroissiens de Saint-Thurial fut également donné, mais il y fallut un peu plus de forme qu'à Baulon. La réunion eut aussi lieu le dimanche 10 décembre à la suite du prône de la messe solennelle : là les tréroriers Jean Salmon, et Julien Robin se crurent obligés de faire remarquer la grande utilité d'une garnison au château de la Musse, la paroisse de Saint-Thurial étant menacée d'être « bien endommagée et du tout ravagée si ledit chasteau de la Musse, estoit pris. » Toute l'assemblée en convint, parait-il, car aussitôt elle déclara consentir à la levée des deniers demandée ; elle nomma même des « égailleurs » pour faire « l'esgail et rolle vallable garanty de notaires » des trente écus sollicités, « sçavoir pour le Fief-au-Duc Yvon Guillou, pour le trait de Hault Jean Poullain et pour le trait de Bas Guillaume Poullain. »

Une difficulté s'éleva à Treffendel : quoique cette localité prit le nom de paroisse, ce n'était en réalité qu'une trêve de Plélan. Dès le dimanche 19 novembre Jean Brune « subcuré de Treffendel, » fit connaitre à ses ouailles qu'on leur demandait une cotisation de trente écus. Les habitants de Treffendel ne refusèrent pas cette

[1] Cette famille Trélluer ou Trélluyer, dont nous retrouvons souvent le nom en cette étude, avait une importance relative dans la paroisse de Baulon ; elle possédait, entre autres maisons, le manoir de Chastellier dans lequel on retrouve une jolie cheminée de la Renaissance.

somme, mais ils déclarèrent qu'avant de la lever « il estoit bon d'en conférer au grand de la paroisse pour scavoir s'ils auroient à esgailler cette somme sur tout le grand de la paroisse de Plélan dont ladicte paroisse de Treffendel est dépendante. » Le dimanche suivant la cause, fut donc portée au prône de la grand'messe de Plélan ; mais les gens de Plélan se tirèrent d'affaire d'une façon fort évasive et même un peu cavalière, disant « que les dicts paroissiens de Treffendel eussent à poyer icelle somme de trente escus et en faire l'avance, et qu'ils en toucheroient[1] ensemble et rendroient reponse dans brief temps sy ou non ils avoient à contribuer au poiement de la dicte somme. » Sur cette décision ambiguë des paroissiens de Plélan, ceux de Treffendel se réunirent de nouveau au prône de la messe solennelle de la fête de saint André, 30 novembre ; ils acceptèrent de verser les trente écus mais déclarèrent que cette somme serait « esgaillée sur les hommes du Traict de Derval seullement » et nommèrent « pour en faire esgail Pierre Duval, Olivier Mahault et Raoul Duboys. » L'office divin fini, les paroisses de Treffendel renouvelèrent leur promesse devant le notaire de la juridiction « à la passée du cymetière dudict Treffendel, au lieu accoutusmé à faire exploit de justice. »

Que fit la paroisse de Lassy ? Nous n'en savons rien, le procès-verbal de la délibération de ses habitants ne nous étant pas parvenu[2] ; toutefois il est à croire que les paroissiens de Lassy payèrent docilement les soixante-et-un écus qui leur étaient demandés.

Restait la paroisse de Goven ; celle-ci refusa net. Elle objecta, avec assez de raison, qu'ayant déjà été imposée à deux cents cinquante écus pour la garnison de Rennes, elle devait être exemptée de fournir de nouveaux subsides. Mais le seigneur de la Musse n'admit point cette excuse[3] : il crut devoir en écrire au lieutenant-général et celui-ci ne fit pas attendre sa réponse ; dès la mi-novembre, Pierre Brullon reçut le billet suivant qu'il s'empressa d'envoyer à Goven :

[1] C'est-à-dire qu'ils en parleraient.

[2] Le *Ms. de la Musse* contient entre les actes des paroisses de Treffendel et de Goven une page blanche laissée évidemment pour contenir le procès-verbal de Lassy, mais celui-ci n'y a pas été copié.

[3] Elle était pourtant légitime d'après la lettre même du prince de Dombes ; mais pour bien juger, il faudrait savoir si les gens de Goven avaient réellement payé déjà pour la garnison de Rennes et c'est ce que nous ignorons.

« Monseigneur le prince (de Dombes) enjoinct aux paroissiens de Goven de contribuer pour la garniczon du chasteau de la Musse jusques à la somme de deux cens escus suivant la commission expédiée pour la dite garniczon. Fait au conseil tenu à Rennes le 14 novembre 1589. » C'était bref, mais décisif, et il n'y avait pas à répliquer.

Le dimanche, 10 décembre, les habitants de Goven assistant « à la grande messe dicte et célébrée par messire Pierre Jouault, subcuré, » furent donc mis au courant de la tournure qu'avait prise leur affaire. Ils crurent inutile de lutter contre de plus forts qu'eux et « furent contraincts contribuer à la dicte garnizon (de la Musse), » comme il se voit par le consentement qu'ils en donnèrent par devant les notaires et tabellions des courts de Bréal et de la Tourneraye[1]

C'est ainsi que grâce à la bonne volonté des paroissiens de Baulon, Saint-Thurial, Treffendel, Lassy et Goven, les subsides nécessaires à l'entretien de la garnison du château de la Musse furent assurés. Parlons maintenant de cette garnison elle-même.

(à suivre.) L'abbé Guillotin de Corson, *chan. hon.*

[1] Bréal, châtellenie au bourg de ce nom; la Tourneraye, juridiction seigneuriale en Goven.

POUR LA BRETAGNE

ACTE TROISIÈME

Une place publique, à Rennes.

SCÈNE PREMIÈRE

CONWOION, WIOMARC'H ; Hommes et Enfants.

CONWOION

Chrétiens du pays de Rennes, mes amis, mes frères, c'est l'œuvre de Dieu que nous venons prêcher parmi vous. De nobles seigneurs nous ont donné des terres et nos possessions s'étendent chaque jour. Le monastère est construit ; l'église s'élève ! Nous la dédions au saint Sauveur ! Aidez-nous à l'achever et Dieu vous bénira !

WIOMARC'H

Allons, marchands, ouvrez vos bourses ! puisez dans vos sacs et sanctifiez votre or par l'aumône. Et vous, les déshérités des biens de ce monde, vous, les pauvres, vous qui n'avez que vos bras à mettre au service du Seigneur, suivez-nous ; donnez votre peine, puisque vous n'avez pas d'or ni de terres à donner. Soyez les ouvriers du saint édifice ; apportez votre pierre ou votre poutre à notre œuvre et Dieu vous sauvera !

CONWOION

Oui, Dieu vous sauvera !... Il vous sauvera du mal, du péché et de la damnation éternelle !

WIOMARC'H, à basse voix.

Il vous sauvera du Frank maudit qui est votre maître et vous opprime.

CONWOION

Il vous sauvera de toute embûche du démon...

WIOMARC'H

Il vous délivrera de votre ennemi...

UN HOMME

Ah ! puissiez-vous dire vrai, seigneurs moines... Les temps sont durs, bien durs ! Il est à souhaiter que cela finisse !..

WIOMARC'H

Si vous aviez un peu de courage, vous ne vous laisseriez pas accabler ainsi... Vous connaissez l'envoyé de l'empereur, le tyern Nominoë ; c'est un brave et un bon, celui-là ! S'il le voulait et si vous le vouliez, il vous délivrerait, lui ; il vous sauverait !

UN AUTRE

Il est l'ami de l'empereur des Franks ! Il vient aujourd'hui payer le tribut au comte...

WIOMARC'H

Le tribut !.. Vous, des Bretons, vous souffrirez que votre or s'en aille ainsi chez les Franks !

LE PREMIER

C'est dur de suer pour nos ennemis et de geindre toute l'année, pour que ce bon or s'en aille hors de Bretagne !

WIOMARC'H

Oui, c'est dur, et vous êtes des lâches, si vous y consentez... C'est le moment, d'ailleurs, de secouer votre chaîne... L'empereur a été déposé solennellement par ses fils... L'empereur n'est plus rien et la discorde est dans l'empire... Profitez de ces troubles et reprenez votre liberté... L'heure est favorable...

LE PREMIER

Hélas ! nous serons vaincus encore !

WIOMARC'H

Vous serez vainqueurs... Du courage ! A la première occasion levez-vous et marchez comme un seul homme ! Je sais un cantique, si vous le disiez avec moi, qui vous mènerait à la victoire.

LE SECOND

Un cantique, seigneur moine ?..

LE PREMIER

Il y a donc un charme dans les paroles ?..

WIOMARCH

Un charme qui donne du cœur. . Ecoutez, et qu'il soit le chant de guerre des Bretons !..

I

Lorsque le démon nous assiège
Seigneur, nous tombons à genoux ;
De toute embûche et de tout piège,
Seigneur Jésus, délivrez-nous.
Allons, chrétiens, prenons courage !
Réveillons l'ancienne ferveur,
Et lorsque le démon fait rage,
Invoquons le nom du Sauveur.

II

Partout le Frank règne en Bretagne,
Domptant les cœurs, courbant les fronts,
Et, de la plaine à la montagne,
C'est pour lui que nous labourons !
Allons, Bretons ! prenez courage !
Armez-vous contre le vainqueur.
Et, le front dressé sous l'outrage,
Appelez à vous le Sauveur !

Les hommes et les enfants reprennent le refrain avec Wiomarc'h.

—

SCÈNE DEUXIÈME

LES MÊMES, GONFRED, ILLOK.

GONFRED

Des cris !.. des chants de guerre ?.. Silence !.. Je fais fouetter le premier qui ouvre la bouche !..

CONWOION

Nous chantions un cantique, seigneur !..

GONFRED

Ton cantique ne me plaît pas, sire moine.... Allons, déguerpissez, vous autres, et que je n'entende plus votre musique... (Les hommes et les enfants se sauvent) ou sinon ! C'est moi qui battrai la mesure.

WIOMARC'H à Conwoion :

Les lâches ! Ils fuient devant sa menace !..

CONWOION

L'heure n'est pas venue, mon frère, de les conduire au combat !..

WIOMARC'H

Ce vil troupeau déserterait avant la bataille !.. Il faut attendre encore !...

CONWOION, à Gonfred

Nous retournons à notre monastère, ne nous feras-tu pas une offrande, seigneur Gonfred ; et toi, seigneur Illok ?..

ILLOK

N'attends rien de moi, sinon que je te chasse d'une partie de ma terre que tes moines ont envahie.

CONWOION

Nous ne prenons que ce qui nous est donné librement. L'envoyé de l'empereur nous jugera, seigneur Illok, et dira si j'occupe à bon droit la terre que tu revendiques.

ILLOK

Tu l'occupes contre ma volonté et je te la reprendrai, n'en déplaise à l'envoyé de l'empereur.

CONWOION

Et toi, seigneur Gonfred ; je t'ai connu magnifique !...

GONFRED

Je ne vois pas clair dans l'œuvre que tu poursuis, sire moine. Ton monastère a des allures de forteresse qui ne me plaisent qu'à demi... Prends garde que nous n'allions quelque jour y faire un pèlerinage en armes, avec des torches en guise de cierges !...

CONWOION

Dieu défendrait sa maison et ses serviteurs... Je ne crains rien... Adieu !...

WIOMARC'H regardant Gonfred.

Nous sommes sous la protection du saint Sauveur !.. Adieu !..

Les moines s'éloignent.

SCÈNE TROISIÈME

GONFRED, ILLOK

GONFRED

Illok,... as-tu regardé ce moine ?.. Ah ! je suis fou !.. Mais quelle étrange ressemblance !..

ILLOK

Quelle ressemblance, seigneur ?

GONFRED

J'ai cru que c'était lui !

ILLOK

Qui donc avez-vous cru reconnaître, seigneur Gonfred ?

GONFRED

Non ! c'est impossible !.. Et cependant si je n'étais pas sûr qu'il est mort,... bien sûr !.. je dirais : c'est Wiomarc'h... c'est le Roi !

ILLOK, bas à Gonfred.

Wiomarc'h !.. c'est vrai... Oui !.. c'est étrange !.. Non !.. il y a de de ces ressemblances qui trompent... Vous savez bien que ce ne peut pas être lui !..

GONFRED

Tu as raison... Laissons les morts et parlons des vivants... Nominoë est arrivé à Rennes hier soir, avec une escorte nombreuse.

ILLOK

Il apporte le tribut !...

GONFRED

Il doit le remettre aujourd'hui même...

ILLOK

Toujours fidèle à son serment !... Il ne se réveillera donc pas quelque jour, que nous l'écrasions au nom de l'Empereur !..

GONFRED

J'ai tout essayé pour le pousser à bout ;.. il évite tous les pièges que je lui tends...

ILLOK

Sait-il les nouvelles de l'Empire ?

GONFRED

Il sait que l'Empereur est déposé, que le pouvoir est aux mains de ses fils... J'espérais qu'il allait se croire délié de sa promesse et qu'il allait jeter le cri de guerre... Il se tait... Il reste immobile...

ILLOK,

Si nous l'attaquions quand même !

GONFRED

Il est sur ses gardes, les Bretons l'aiment et nous ne pouvons rien sans l'ordre de l'Empereur ! Tant qu'il sera fidèle, il aura les Franks avec lui... mais à la moindre apparence de révolte, nous pourrons agir... Alors, nous serons couverts par l'Empereur !

ILLOK

Ne pourrait-on pas, à l'occasion du tribut, susciter quelque bagarre et l'y compromettre ?

GONFRED

J'y pense... mais nous pouvons espérer mieux... C'est par son fils que nous l'atteindrons... Les moines de Redon ont élevé cet enfant dans la haine de l'Empire... Je le surveille sans qu'il s'en doute... Il est l'âme d'une conspiration qui se trame et qui peut éclater au premier jour.. Nominoë l'ignore et le désavouerait.. mais, que la révolte surgisse et que son fils soit menacé, nul doute qu'il ne prenne parti pour lui, ne fût-ce que pour le défendre !

ILLOK

Prends garde, Gonfred, voici Erispoë.

—

SCÈNE QUATRIÈME

LES MÊMES, ERISPOÉ, KARO, CATWORET.

Erispoë, je te salue !..

ERISPOÉ

Salut à vous, seigneurs !...

GONFRED

Tu sembles triste, cousin, peut-on savoir quelle est ta peine ?..

ERISPOÉ

Tu ne la partagerais pas, dispense-moi de te la dire !..

GONFRED, narquois.

Manque-t-il quelque sac au tribut que m'apporte ton père ?..

ERISPOÉ

Il faudrait qu'il en manquât beaucoup avant que tu m'en voies triste...

GONFRED

Tu es prêt à le remettre entre mes mains ?..

ERISPOÉ

Moi !.. te payer la honte des miens !.. Pour qui me prends-tu ?..

CATWORET, bas à Erispoë.

Silence, Erispoë !..

KARO, de même.

Prends garde, ami !..

ERISPOÉ, se calmant.

Karo te le remettra lui-même... mon père l'en a chargé...

KARO

Dans une heure les sacs seront ici, seigneur...

GONFRED

Dans une heure... C'est bien ! Viens, Illok...

ILLOK, à Gonfred.

Tu as vu quelle colère dans ses yeux !..

GONFRED, de même.

Je saurai l'exciter encore... (à Erispoë) Au revoir, cousin... au revoir !

Illok et Gonfred s'éloignent.

—

SCÈNE CINQUIÈME

CATWORET, ERISPOÉ, KARO.

ERISPOÉ

Oh ! cet homme ! Quel rôle joue-t-il donc ? Est-ce un Breton, est-ce un Frank ?..

KARO

C'est un lâche !

ERISPOÉ

Il a bien vu ma tristesse...

CATWORET

Hé ! qui ne la voit pas ! Tu la portes partout !..

ERISPOÉ

Comment ne serais-je pas triste ? J'avais tant d'espoir et je n'espère plus... O mon père ! toi que j'avais placé si haut dans mon orgueil !... toi que tout me montrait comme le sauveur de ce pays, toi que je croyais si grand, et si fier, et si noble !... Où es-tu tombé, mon père ! Dans quel oubli de toi ?.. Dans quelle honte ?..

KARO

Il ne faut pas désespérer !... Ce n'est pas la mort ; peut-être n'est-ce qu'un sommeil !... Il se réveillera !..

CATWORET

Parfois je le regarde, et, dans ses yeux tristes, je vois briller l'éclair des fiertés d'autrefois !...

ERISPOÉ

Oh ! tu ne peux savoir ce que je souffre... toi dont le père est resté fidèle à notre haine... toi qui peux lui confier nos espoirs et parler avec lui de la revanche que nous souhaitons... Je n'ose même plus, moi, prononcer devant mon père le nom de notre Bretagne car j'ai peur de le voir rougir... et baisser les yeux !

KARO

Et pourtant, c'est peut-être le moment de faire une tentative... Les Franks sont divisés par la déposition de l'Empereur. Ses fils vont entrer en lutte pour se partager l'Empire... Si nous faisions un effort maintenant !..

CATWORET

Si nous arrachions notre morceau du colosse Frank ?...

ERISPOÉ

Oh ! oui, ce serait l'heure !... Allons trouver mon père, voulez-vous ? Faisons un dernier effort ! Offrons-lui de se mettre à notre tête !. . Peut-être se souviendra-t-il de ce qu'il fut autrefois... Sinon, ne nous fions plus qu'à nous-mêmes,.. et quoi qu'il en doive arriver, n'hésitons pas !... Que ce soit la révolte ouverte !... Ce pays, peut-être, mérite encore d'être sauvé !... Alors il nous suivra... Si nous sommes seuls, nous mourrons... cela vaut mieux...

CATWORET

Oui, allons trouver le chef !..

KARO

Et quant au tribut, au lieu de l'or que j'apportais, offrons le fer de nos épées !

ERISPOE

Allons ! mes amis, allons !... Et puisse notre espérance en lui n'être pas déçue !...

Ils entrent dans une maison à gauche... Au même instant, frère Kadiou accourt, portant une besace sur une épaule et une cage voilée à la main.

SCÈNE SIXIÈME

KADIOU

Mes bons seigneurs, mes bons amis, de grâce, je vous en prie, n'oubliez pas le frère Kadiou... En voilà trois qui paraissent bien pressés de fuir ma besace... Mes bons seigneurs, mes bonnes dames... Personne !... On dirait que je fais le vide devant moi ce matin... Et nous partons dans une heure !... Je n'aurai pas à me louer de la générosité du peuple de Rennes... Ils n'auront pas ajouté une ferrure à la belle porte de chêne qu'on m'a faite !... Que dis-je, une ferrure, pas même un pauvre petit clou !.. pas un clou !.. Si nos Pères ne sont pas plus heureux que moi, je les plains. Mes bons seigneurs... mes bons amis... Personne !.. Si je profitais de mon isolement pour causer un peu avec Désiré !... Je le cache, parce que ce ne serait pas convenable... Et si les Pères savaient !... Mais sous ce voile, allez donc deviner que j'emporte Désiré dans tous mes voyages !.. Le pauvre Désiré !.. il en aura vu du pays !. J'ai mis de côté dans ma poche deux noix et trois figues pour son déjeûner... Va-t-il être content !.. Il est très friand !... C'est son

péché mignon !.. Ah! dame !.. La pauvre bête, il n'a pas d'autre plaisir en ce monde! Manger ses figues et tourner sa roue !.. Mes bons seigneurs !,.. J'avais cru entendre quelqu'un... Non ! personne, décidément !.. Je vais donner un peu de jour à Désiré. (Il soulève le voile.) Hein !. Ah ! mon Dieu !.. Est-ce bien possible. Désiré?.. Où est Désiré ?.. Il n'est plus là .. Il est parti... On me l'a volé peut-être !.. Je suis sûr que ce sont ces méchants gamins de tout à l'heure... Pendant que je déjeûnais... je l'avais posé près de moi... Désiré !... La porte ouverte... Ah! ça !... mais quel portier suis-je donc ?... Je n'ai pas de chance avec les portes !... Misérables enfants !... Si je vous attrape, gare aux chiquenaudes, mes garnements !... Si je retournais !... Oui, c'est une idée !... J'ai encore le temps... Et moi qui m'étais privé de mes figues pour Désiré !... Je vais toujours les manger... (Il les fourre toutes trois dans sa bouche. Ça me donnera du courage !... Oh ! du monde... (Entrent quelques gens du peuple). Mes bons seigneurs, mes bons amis !... vous n'avez pas vu Désiré ?.. Oh ! qu'est-ce que je dis ?... La charité s'il vous plaît... Je perds la tête !

UN HOMME qui passe

Tenez ! sire moine.

KADIOU

Bénie soit la main qui m'étrenne ! et courons après Désiré...

Il se sauve.

—

SCÈNE SEPTIÈME

NOMINOÉ, CATWORET, ERISPOÉ.

Ils sortent de la maison.

ERISPOÉ

Je vous en supplie, mon père, écoutez-moi...

NOMINOÉ

Quelle folie allez-vous me dire encore ?...

ERISPOÉ

Une folie !... Est-il fou, celui qui veut arracher son pays à la honte ?

NOMINOÉ

La honte est d'être vaincu comme nous l'avons été !...

ERISPOÉ

La honte est d'être soumis comme nous le sommes !...

NOMINOÉ

Vous parlez comme un enfant !...

ERISPOÉ

Je parle comme devraient parler les hommes, mais puisqu'ils se taisent, il faut bien que nous parlions pour eux ! Ecoutez-nous,

seigneur mon père... J'en sais qui ont désespéré de vous ; nous ne sommes pas de ceux-là... Nous nous souvenons du vaillant homme que vous fûtes,... c'est pour cela que nous sommes venus vers vous.

NOMINOÉ

Combien êtes-vous à vous en souvenir ?... Trois Bretons, trois enfants !... Il en est d'autres qui se souviennent de mon serment et qui me demandent de ne pas l'oublier !... Ils veulent, ceux-là, que je leur donne la paix telle que je l'ai garantie... que je les préserve du pillage... Ils veulent que je les sauve des Franks, comme je l'ai juré devant tous !... Est-ce les sauver que de les jeter dans une nouvelle lutte ? Demandez-leur s'ils veulent quitter leur femme et leurs enfants, abandonner leur maison pour courir à de nouvelles guerres.

ERISPOÉ

Lâche qui ne le veut pas !..

NOMINOÉ

Imprudent qui les y pousse ! Que pouvez-vous leur promettre, à tous ceux-là que vous voulez éloigner de leurs maisons et de leurs champs?.. Pouvez-vous leur assurer la victoire ?..

ERISPOÉ

Oui, mon père, si vous marchez avec nous ! L'Empereur est dépossédé... ses fils lui ont arraché l'Empire.

NOMINOÉ

Il l'aura bientôt repris !... Qui sait si, demain peut-être, il ne m'appellera pas à son secours contre des fils révoltés ?..

ERISPOÉ

Et vous iriez !..

NOMINOÉ

J'ai juré de lui être fidèle, dans la paix et dans la guerre...

ERISPOÉ

Ah ! vous feriez cela !... Au lieu de saisir l'occasion qui se présente de délivrer votre pays, vous en profiteriez pour l'asservir encore ? Mais quel homme êtes-vous donc ?..

CATWORET

Erispoë !.. C'est ton père !.. Prends garde !..

ERISPOÉ

C'est mon père !.. Est-ce bien possible !.. J'en doute à toutes les révoltes de mon cœur contre lui... C'est mon père, lui, cet esclave de l'Empereur... qui parle d'aller défendre son maître !..

NOMINOE

Taisez-vous, malheureux enfant, taisez-vous !..

ERISPOE

Oh ! oui, malheureux d'être le fils d'un tel père !... Mais il faut donc désespérer de lui !... Mais il faut donc croire tout ce qu'ils disent !...

NOMINOÉ

Que disent-ils, ceux que vous voulez croire ?

CATWORET

Mon ami... je t'en prie... par pitié! Tais-toi !...

ERISPOÉ

Ils disent que la mort de Wiomarc'h est étrange... Ils disent qu'un homme est entré dans sa tente et l'a frappé pendant son sommeil... Et quand ils cherchent quel peut être cet homme, ils disent que Nominoé est resté bien calme après le crime et qu'il ne l'a pas vengé !... Ils disent qu'il a pris les terres du mort et qu'il a pris son pouvoir, quitte à le faire ratifier par l'Empereur, ce pouvoir qui est fait moitié de sang, moitié de boue !...

CATWORET

Pas un mot de plus, je t'en conjure !...

NOMINOÉ, à part.

Entendre cela de la bouche de mon fils et ne pouvoir rien dire !... Quel supplice !...

ERISPOÉ

Ils disent que celui qui est un lâche, pourrait bien être un meurtrier !... (Il fait un mouvement pour se jeter sur Nominoë ; Catworet le retient.)

NOMINOÉ

Misérable !... et vous êtes mon fils ! ..

ERISPOÉ

Non ! je ne suis pas votre fils... car je n'ai pas votre âme... Je ne suis pas votre fils, car je rougis de vous... Allez chercher un fils parmi les Franks !... Un Breton ne veut pas de vous pour son père

NOMINOÉ

Erispoë !... si vous saviez... Si je pouvais vous expliquer !...

ERISPOÉ

Je ne suis pas votre fils, car je vous hais.

NOMINOÉ

Plus tard vous comprendrez !...

ERISPOÉ

Je ne suis pas votre fils, car je vous méprise !... (Le peuple s'assemble sur la place.)

NOMINOÉ

Taisez-vous,... pas devant eux !.. Que l'offense ne soit pas publique, au moins... car je veux pouvoir vous pardonner !...

ERISPOÉ

C'est devant tous, au contraire, que je veux me séparer de vous !.. (La foule envahit la place.) Devant tous, je veux vous sommer de faire votre devoir, ou crier votre infamie !..

NOMINOÉ, s'approchant de lui.

Le devoir est de se taire !.. Malheureux ! Songez donc que nous sommes en pays frank... Silence !.. Ne voyez-vous pas que ces hommes vous guettent ?..

Entrent Gonfred et Illok, qui se dissimulent dans les groupes.

SCÈNE HUITIÈME

LES MÊMES, GONFRED, ILLOK, puis KARO, puis WIOMARC'H.

ERISPOÉ

Eh ! bien, qu'ils approchent ! Si vous avez peur de parler, vous, moi j'ai honte de me taire... Et vous, Bretons mes amis, n'avez-vous pas honte comme moi ?..

UN HOMME

Parlez, seigneur Erispoë, nous vous écoutons !

ILLOK, à Gonfred

Vous disiez vrai !...

GONFRED, de même.

Ecoute ! nous les tenons !..

ERISPOÉ

Ne rougissez-vous pas de subir le joug des Franks... vous qui étiez libres autrefois ?... N'êtes-vous pas las de voir votre argent s'en aller sur leurs chevaux, dans leurs villes ?

GENS DU PEUPLE

Si ! C'est une honte !... Ne payons pas le tribut !... Le seigneur a raison !

GONFRED s'avançant.

Il est trop tard pour vous y soustraire cette fois, car les sacs sont à dos des bêtes... Tous les sacs, moins un, cependant, auquel il manque trois livres, et qu'il faut compléter !..

KARO

Tu mens, chien de Frank !.. C'est moi qui ai pesé le tribut et pas une livre n'y manque !

GONFRED

Il y manque trois livres sur cent !.. Ta tête, vassal, fera le poids...

Il le frappe de son poignard.

KARO

Ah !.. vengeance !.. à moi... je meurs !

Il tombe. Un breton le reçoit dans ses bras.

ERISPOÉ

Vengeance !.. Aux armes, Bretons !.. Guerre aux Franks...

LE PEUPLE

Bataille !.. Bataille !.. Mort aux Franks !

GONFRED

A moi !.. les Franks !.. Sus aux Bretons!..

ERISPOÉ courant à Nominoë.

A nous, mon père ! Il en est temps encore... Mettez-vous à notre tête !

CATWORET

A nous, seigneur !.. Venez avec les Bretons !..

La lutte s'est engagée entre les Bretons et les Franks. Nominoë semble hésiter à prendre parti. Tout à coup, il se jette au milieu de la bataille, l'épée haute.

NOMINOÉ

Soldats, arrêtez ces rebelles... au nom de l'Empereur !.. Je suis son envoyé... c'est à moi seul que vous devez obéir.. Gonfred, merci de ton zèle, mais je suffis à faire mon devoir !..

Les Bretons cessent la lutte ; les Franks, obéissant à l'ordre de Nominoë, désarment les Bretons et les contiennent.

GONFRED

Il nous échappe encore !..

ILLOK

Nous sommes joués !..

Ils s'éloignent tous les deux.

ERISPOÉ

Ah ! c'est trop de honte !.. Bretons, regardez-le, c'est le valet de l'Empereur... Il ne s'appelle plus Nominoë, c'est le meurtrier de son roi... c'est un traître à son pays !... Ce n'est plus un Breton... c'est un Frank...

NOMINOÉ, à part.

Bretagne, c'est pour toi que je souffre l'injure... O Franks maudits,... vous me le paierez !

ERISPOÉ, courant à Karo.

Karo, mon ami !..

KARO

Jemeurs !

ERISPOÉ

Ton sang ! du sang breton, celui-là !.. Je veux en marquer le visage du lâche qui a vendu son pays comme il a tué son roi !..

Il marche vers Nominoc, dressant sa main sanglante.

SCÈNE NEUVIÈME

LES MÊMES, WIOMARC'H.

WIOMARC'H, se plaçant devant Erispoé et soulevant son capuchon.

Erispoë, regarde-moi !..

ERISPOÉ, reculant.

Le roi !..

WIOMARC'H

Silence !.. Et tombe à genoux devant lui. (montrant Nominoë) : C'est le sauveur ! !

LOUIS TIERCELIN.

ÉTUDES HISTORIQUES

UN PRÉLAT BRETON

ACCUSÉ DE PHILOSOPHISME

(Mgr Du Coëtlosquet, Évêque de Limoges, Précepteur des Enfants de France).

III

En somme, et quoi qu'il en dise, M. A. L. n'apporte aucun documents nouveau qui puisse infirmer le jugement porté par M. Kerviler. Nous avons répondu à ses attaques par les prescriptions du concile de Trente lui-même. Il ne reste donc qu'un témoin à charge pour accuser l'ancien évêque de Limoges : c'est Suard, avec son propos tenu en réserve durant vingt-cinq ans, et servi pour la première fois au public, alors que l'auteur responsable n'était plus là pour protester et empêcher l'opinion publique de s'égarer. Il est étrange que les encyclopédistes n'aient pas songé à exploiter plus tôt ce mot en faveur d'un des leurs, et qu'ils aient précisément attendu la mort de d'Alembert et de l'évêque de Limoges, pour exalter la mémoire de l'un en flétrissant du même coup celle de l'autre[1]. Ce sont là d'ailleurs de leurs procédés habituels : de cette manière il ne risquaient pas de recevoir un démenti, et, en mentant,

[1] Nous ne rangeons pas pour cela Suard dans la catégorie des encyclopédistes dont il se distingua toute sa vie, mais nous croyons volontiers que sa bonne fois a été trompée, et qu'il n'a pas deviné le piège qu'on lui tendait.

suivant le conseil qui leur avait été donné par leur chef de file, ils pouvaient espérer qu'il en resterait quelque chose. Toutefois, il est plus étrange encore de voir, de nos jours, des auteurs accepter ce récit, sans même chercher à en contrôler l'exactitude, sans en remarquer toute l'invraisemblance, et baser sur ce fondement fragile un *Jugement d ensemble*, en contradiction manifeste avec l'histoire et les témoins les plus autorisés.

Notre défense serait incomplète si, avant de finir, nous ne prenions soin de résumer à notre tour la carrière de Mgr du Coëtlosquet, non pour conclure avec M. Kerviler, qu'il datait des temps apostoliques, (si cette expression est faite pour déplaire à certaines oreilles), mais du moins qu'il n'était ni *imbu* ni même *entaché* de philosophisme. Nous allons composer ainsi un portrait avec quelques traits épars qui donneront, croyons-nous, la vraie physionomie du prélat.

Après avoir fait ses premières études au collège de Saint-Pol-de-Léon[1], qui était alors un établissement ecclésiastique, il passe cinq années consécutives dans la plus grande intimité auprès de son cousin, l'abbé Charles du Plessis d'Argentré, l'un des meilleurs théologiens de son temps, dont les ouvrages sont aujourd'hui encore très recherchés. De 1718 à 1729, nous le retrouvons complétant le cours de ses études théologiques à la Sorbonne, et remplissant les fonctions de Prieur de cette illustre maison. Après son ordination à la prêtrise, Mgr d'Argentré, nommé évêque de Tulle dès 1723, l'appelle auprès de lui en qualité de grand vicaire; mais au bout de quelques mois Jean Gilles du Coëtlosquet se voit obligé de se rendre à Bourges où Mgr de la Rochefoucaud lui confie les mêmes fonctions, et l'honore de toute sa confiance. Nommé député du second ordre à l'assemblée générale du clergé de 1730, il réclame, avec l'archevêque de Bourges, l'évêque de Lombez et l'abbé de Sesmaisons, la décharge de nouveaux droits imposés sur le clergé. Dès cette époque, nous le voyons aux prises avec la secte janséniste, qui ne lui ménage ni ses épigrammes, ni ses chansons, mais qui, fort experte dans l'art de la calomnie, n'ira jamais jusqu'à porter contre lui l'accusation de philosophisme. Reçu peu après docteur « in utroque jure, » il est

[1] C'est ce que nous apprenons par son testament, en date du 15 juillet 1779, par lequel il laisse vingt-cinq-mille livres, pour la restauration de cet établissemen

nommé chancelier de l'université de Bourges ; voilà encore un titre qui nous prouve qu'il n'est point passé dans le camp opposé et qu'il n'a pas démérité. Plus nous irons désormais, plus il sera difficile de rencontrer le moment où a dû se produire cette évolution, dont on l'accusera après sa mort.

Lors de la prise de possession du siège épiscopal de Limoges, Mgr du Coëtlosquet choisit contre l'usage un dimanche pour son entrée solennelle, afin d'empêcher la violation des lois de jeûne et d'abstinence, qui aurait pu se produire un jour ouvrier, en temps de carême. Durant dix-neuf années d'épiscopat, il parcourt son vaste diocèse dans tous les sens, malgré la difficulté des communications, réformant les abus de toute sorte, et veillant surtout à maintenir dans le clergé la pureté de l'enseignement. On le voit témoigner hautement son estime pour les jésuites ; aussi les *Nouvelles ecclésiastiques*, lui reprochent-elles d'avoir pour eux de très grands égards, de donner volontiers la confirmation dans leur église, d'y dire la messe aux fêtes de la compagnie. Bien plus, il confie la direction de son séminaire aux sulpiciens, et en choisit deux pour vicaires généraux, tandis qu'il retire le service spirituel des prisons aux oratoriens, soupçonnés de jansénisme. Par suite de ces mesures, le scandale de la secte monte au comble, et son indignation ne connaît plus de bornes. Cependant un mandement de l'évêque pour les cas réservés, au sujet de la bulle « Unigenitus » est frappé d'appel comme d'abus, et un de ses règlements contre les prêtres prébendés reçoit le même honneur.

Il voit dans les revenus de son évêché et ceux des abbayes dont il est pourvu un dépôt, dont il doit rendre compte à l'Eglise et aux pauvres ; il emploie des sommes importantes à la restauration de l'église de Saint-Philibert-de-Tournus, et reçoit à cette occasion une lettre de remerciments des chanoines, comme bien peu d'abbés commandataires pourraient en produire. Député du premier ordre à l'assemblée générale du clergé, en 1748, il proteste au nom de plusieurs chapitres bénéficiers de son diocèse contre les abus de la ferme, au sujet de la taille levée sur les fermiers et régisseurs des revenus ecclésiastiques. Quoiqu'obligé de se rendre à la capitale à trois reprises pour la tenue de ces assemblées, de 1730 à 1748, on ne le voit point paraître à la Cour, et il pratique la résidence dans son diocèse de la manière la plus exemplaire, donnant ainsi une leçon indirecte à beaucoup de ses collègues. Malgré cette réserve

extrême, le Roi le distingue et le nomme archevêque de Tours en 1750. Mgr du Coëtlosquet refuse ce transfert par attachement pour son diocèse, et pour demeurer fidèle à « des principes de conscience » dont il déclare qu'il lui est impossible de se départir. Huit ans plus tard, lorqu'il lui faudra céder aux volontés royales et venir s'établir à Versailles, il se démettra de son évêché, puisqu'il ne lu est plus possible d'y résider, mais il tiendra à perpétuer les liens qui l'unissent à l'Eglise de Saint-Martial, en prenant le titre d'ancien évêque de Limoges[1].

Nous arrivons à une nouvelle période dans l'existence du prélat. Examinons rapidement si à la suite de son séjour prolongé à la cour, près de la capitale, ses idées ou ses habitudes tendent à se modifier. Remarquons tout d'abord que le choix fait par le Dauphin de Mgr du Coëtlosquet comme précepteur de son fils a bien quelque signification, car l'héritier de la couronne est l'ennemi déclaré du parti philosophique; et si ce mandat est *renouvelé à quatre reprises*, cela prouve que le mandataire n'a pas perdu l'estime du prince. Voulant répondre à la confiance qu'on lui témoigne, l'ancien évêque de Limoges choisit pour collaborateurs des hommes tels que l'abbé de Radonvilliers, l'abbé Jean-Baptiste d'Argentré, depuis évêque de Séez, et le père Berthier de la Compagnie de Jésus. Les philosophes, se trouvant exclus de tout emploi, se vengent en dénigrant l'éducation donnée aux enfants de France ; mais par une singulière concontradiction, plusieurs d'entre eux ne craignent pas plus tard de présenter le Dauphin et le précepteur des princes comme partageant les idées du parti.

Durant les seize années que l'ancien évêque de Limoges passe à Versailles, il ne se mêle à aucune des intrigues qui s'agitent autour de lui, et mérite d'être appelé par le cardinal Maury « un évêque à la cour » par opposition aux évêques de cour, si nombreux malheureusement à cette époque. Nous pouvons juger de ses relations avec les gens de lettres, d'après celles qu'il entretient avec Marmontel : il cherche toujours à le maintenir dans la voie droite et obtient même de lui la promesse, trop vite oubliée, de ne jamais rien écrire contre la religion. Devenu membre de l'Académie fran-

[1] Peu de temps avant de quitter son palais épiscopal, Mgr du Coëtlosquet y reçut la visite du grand archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, qui l'honorait de son amitié, et qui venait d'être envoyé en exil par Louis XV au château de la Roque.

çaise, et ayant à recevoir Saint-Lambert en qualité de Directeur, il se contente d'être poli envers le poète encyclopédiste (qui n'avait point encore écrit son catéchisme philosophique) et réserve ses éloges pour l'abbé Trublet[1]. Désireux de quitter la cour, après y avoir séjourné sans jamais donner prise à la médisance, il renonce à la charge de premier aumônier de Monsieur, et choisit pour lieu de sa retraite l'abbaye de Saint-Victor ; aussi un panégyriste, plus enthousiaste que M. Kerviler, ne craindra pas de le comparer à à saint Arsène, l'illustre précepteur des fils de Théodose-le-Grand.

Après sa mission remplie auprès du duc de Berry (Louis XVI) et de ses frères, il continue à user à leur égard d'une noble franchise, et nous le voyons une fois entreprendre le voyage de Paris à Versailles pour rappeler à son devoir le comte d'Artois, dont la tenue durant la messe avait causé quelque scandale. A la mort de Mgr de Beaumont, il conseille le Roi pour le choix du nouvel archevêque de Paris ; il contribue à écarter la candidature du trop fameux Loménie de Brienne, et à faire accepter un prélat de grand mérite, Mgr de Juigné, évêque de Châlons, qui ne tarda pas à justifier les espérances placées en lui. S'il accepte comme une dernière faveur de la munificence de Louis XVI le cordon du Saint-Esprit, il refuse le chapeau de cardinal et désigne pour titulaire Mgr de la Rochefoucaud, archevêque de Rouen, qui, quelques années après, protestera au nom du Clergé contre la Constitution civile. Dans l'acte qui renferme ses dernières volontés, il demande à être enterré dans le cloître de l'abbaye de Saint-Victor, au milieu des religieux, sans faste et avec la seule décence qui convienne à sa qualité d'évêque. Il ne veut aucune marque de distinction pour sa tombe ; son épitaphe, si on lui en accorde une, devra être simple et sans éloges. Il supplie son successeur (Mgr Louis-Charles d'Argentré) d'interdire à son sujet toute espèce d'oraison funèbre, « parce que la chaire de « vérité, dit-il noblement, n'est pas faite pour le mensonge ni pour « la flatterie. » Enfin, son testament ne renferme guère que des legs

[1] A l'occasion, il proteste contre les maximes mondaines qui tournent en ridicule la fidélité conjugale, afin de donner un plus libre cours aux passions. Il recommande à son neveu d'entrer dans une famille, où il y ait « de la *religion* et de la *piété*, » parce qu'il voit dans ces qualités « le fondement du vrai bonheur en ce monde et en l'autre. »....

pieux pour la restauration des églises[1], et malgré les émoluments des charges importantes qu'il a remplies à la Cour, malgré une pension de 80.000 livres, il ne laisse à son légataire universel qu'une somme insignifiante de 12.000 livres.

On reprochera peut-être à ce tableau de manquer de coloris, mais c'est à dessein que nous avons remplacé le pinceau par un simple burin, afin qu'on ne puisse pas nous accuser d'avoir rien laissé à l'imagination, au caprice ou à la fantaisie. Si à tous ces traits il nous faut reconnaître un *philosophe*, avouons du moins que ce beau nom n'a pas encore été détourné de son véritable sens, et que nous sommes bien en présence d'un « *ami de la sagesse.* »

Et maintenant, puisque notre critique a trouvé bon de donner quelques conseils à M. Kerviler, il ne trouvera pas mauvais, sans doute, que nous en usions de même, mais avec plus de raison, à son propre endroit.

Nous lui conseillons donc de bien se rendre compte de ce que renferment les documents qu'il publie, afin de ne pas en tirer des arguments qui ne sont pas solides, et des conclusions qui ne découlent pas des prémisses.

Nous lui demandons de ne point parler au nom « de tous ceux qui ont étudié l'histoire du diocèse de Limoges, » s'il ne veut pas s'exposer à recevoir autant de démentis, qu'il y a d'érudits dignes de ce nom dans le Limousin ; nous le mettons particulièrement au défi de trouver dans la province un ecclésiastique, qui ratifie le jugement de l'abbé Roy de Pierrefitte et le sien propre.

Nous l'engageons à ne point donner de leçon de si haut à un écrivain de la valeur de M. Kerviler, qui a fait depuis longtemps ses preuves, et qui tout récemment encore vient d'asseoir, dans la *Bio-bibliographie* bretonne, les fondations d'un édifice unique en son genre, que toutes nos provinces envient déjà à la Bretagne.

[1] 3000 l. aux chanoines de Saint-Victor pour la décoration de leur église.

3000 l. à la maison de Sorbonne, pour pareille destination.

3000 l. à l'église cathédrale de Tulle pour sa décoration.

6000 l. pour l'église cathédrale de Bourges.

6000 l. aux Prémontrés de Saint-Paul de Verdun, pour la décoration de leur église.

6000 l. à Mgr l'évêque de Verdun pour les employer à telles bonnes œuvres qu'il voudra dans les dépendances de l'abbaye de Saint-Paul etc.

Ne voyons-nous pas, dans ce zèle du pieux prélat pour la maison de Dieu, la meilleure réponse aux attaques de l'abbé Roy de Pierrefitte en particulier ?

Enfin, nous l'exhortons pour une autre fois à témoigner plus de respect (on ne nous accusera pas d'être trop exigeant) envers un prélat du caractère et du mérite de Mgr du Coëtlosquet, qui n'a jamais eu pour ennemis que les Philosophes, les Jansénistes et quelques égarés ou inconscients[1].

E. M. C.

[1] A notre vif regret, nous sommes obligé de ranger dans cette dernière catégorie (des inconscients) l'abbé Roy de Pierrefitte lui-même, car il n'est pas permis à un prêtre, quelle que soit d'ailleurs son honorabilité, de porter une accusation aussi grave que la sienne contre un Evêque honoré de l'estime de tous les gens de bien, sur des preuves aussi insuffisantes que celles qu'il produit.

Tout récemment encore, M. l'abbé Sicard se plaisait à rendre hommage à l'ancien évêque de Limoges, dans son livre : « L'Episcopat français à la veille de la Révolution » (Voir le *Correspondant* du 25 avril 1889 et suivants). A côté de ces témoignages, nous pouvons rappeler les éloges que lui ont décernés les auteurs du *Gallia Christiana*, les chanoines de l'abbaye de Saint-Victor, le Dauphin, Buffon, le duc de Nivernais, l'abbé Faugères, Mgr Louis Charles d'Argentré, le Cardinal Maury, etc., etc.

E. M. C.

SOUVENIRS

D'UN

VIEUX CAPITAINE DE FRÉGATE

Publiés par son Fils.

INTRODUCTION

Né à Vannes, le 17 fructidor an XII (4 septembre 1804), à la veille de la proclamation de l'Empire, Joseph-Marie-Vincent Pocard-Kerviler, mon père, fit ses études littéraires complètes dans ce vieux collège de Vannes si pittoresquement décrit par M. Jules Simon, où il eut pour anciens Rio, Le Quellec et Brizeux; puis il entra en 1824 à l'Ecole Polytechnique, dans la même promotion que Michel Chevalier, Bineau, La Moricière, Guiod, les deux Jégou, et il en sortit, deux ans après, élève de première classe de la marine royale.

Il peut sembler extraordinaire, au premier abord, que des jeunes gens élevés dans une école militaire terrestre, quelques-uns même n'ayant jamais vu la mer, soient, impunément pour leur carrière, jetés brusquement sur le pont d'un vaisseau, avec un pareil grade, au même titre que ceux de leurs collègues qui ont déjà fait deux années d'études maritimes sur le vaisseau-école et deux années de navigation au long-cours sur la frégate d'application. L'usage s'en est cependant régulièrement maintenu depuis un siècle ; et il paraît qu'on n'y a pas trouvé d'inconvénient, puisque les amateurs de statistique prétendent que, proportion gardée par rapport à la quantité des provenances, on trouve plus d'amiraux sortis de l'école polytechnique que du vaisseau-école. Dans la seule pro-

motion des conscrits de mon père, j'en rencontre trois sur dix, dont un grand-amiral : Rigault de Genouilly, Page et Chopart. Dans la mienne se trouve déjà un capitaine de vaisseau sur le point d'atteindre les trois étoiles. Si mon père n'avait pris sa retraite très jeune, en 1851, afin de se consacrer à l'éducation de ses enfants, il n'est pas douteux qu'il ne fût arrivé, lui aussi, aux plus hauts grades, car il avait eu la bonne fortune d'assister à tous les principaux faits d'armes de son temps : Navarin, Alger, Saint-Jean-d'Ulloa ; mais il n'avait pas d'ambition, et après avoir largement payé sa dette à la patrie, il préféra les joies paisibles du foyer domestique aux enivrements de la gloire.

Quoi qu'il en soit, la mer et la marine n'étaient pas choses étrangères dans la famille de mon père, né à Vannes dans un port maritime, près des îles accidentées du golfe du Morbihan, et précisément élevé dans cet ancien collège, qu'on vient de démolir, où avait été établie l'une des écoles royales de marine, quelques années avant la Révolution. Un de ses oncles, d'abord chirurgien de marine, s'était depuis établi médecin à Sarzeau : et son père avait servi dans les hôpitaux maritimes de Brest et de Belle-Isle pour échapper en 1793 à la réquisition qui l'eût envoyé, comme un autre de ses frères, bientôt mort de chagrin à l'hôpital de Rochefort, combattre les Vendéens. Son grand-oncle avait été missionnaire apostolique à la Guadeloupe. Enfin son bisaïeul, Michel Pocard du Cosquer, fils de Jean Pocard du Cosquer, notaire de la juridiction de Largouët, à Grandchamp, s'était jadis embarqué avec un frère aîné pour tenter la fortune aux Antilles : il s'était marié à la Martinique, et s'il était revenu en France pour prendre à Granchamp la succession notariale de son père, le frère était resté à la Grenade et y avait été la souche d'une nombreuse postérité féminine, avec laquelle on entretenait, de Vannes, une correspondance dont j'ai retrouvé de nombreuses traces dans nos papiers de famille.

Les traditions maritimes ne lui manquaient donc pas ; et ses débuts sur la corvette l'*Echo* furent aussi heureux que pouvait le désirer un jeune homme encore tout imprégné des fortes études classiques du collège de Vannes, car sa première campagne, dont je publie aujourd'hui le journal, fut celle du Levant, au milieu de l'archipel grec luttant pour la délivrance, avec le sanglant épisode de la bataille de Navarin, où il reçut le baptême de feu, juste un an après sa sortie de l'école. Puis il prend part en 1828 au siège du château de Morée à l'entrée du golfe de Patras, est promu enseigne de vaisseau en 1829, passe avec ce grade sur la frégate *La Provence*, croise devant Alger, et reçoit

le salut de ces fameux boulets du dey qui détermina l'expédition de 1830. Il débarque avec sa compagnie sur la plage de Sidi-Ferruch, le 14 juin, et ne termine sa campagne du Levant qu'au mois de septembre, après trois ans de navigation quotidienne et d'incidents de guerre de toutes sortes.

Ce simple exposé suffit pour faire préjuger l'intérêt puissant qui s'attache à un journal sincère, écrit au jour le jour, au milieu des évènements, avec une franchise toute bretonne et avec l'ardeur primesautière de la jeunesse. Le drame y touche souvent à l'histoire ; et comme les sensations sont vives, il se dégage de ces souvenirs une intensité de vie toute particulière. On assiste aux diverses phases d'une véritable éclosion maritime, en pleine réalité, avec ses déboires du début, ses découragements passagers, ses réveils subits, ses enchantements définitifs. De fraîches descriptions, des rappels à la mythologie et à l'histoire, des traits de mœurs typiques coupent le récit, reposent l'attention et rompent la monotonie des appareillages sans cesse renouvelés et de l'éternelle chasse aux pirates. Le tableau n'en est pas toujours très flatteur pour les Grecs ; mais ils ne s'en formaliseront pas, je l'espère : soixante ans sont déjà écoulés depuis lors, et les Grecs d'aujourd'hui ne sont plus les Grecs d'autrefois.

Après une courte campagne aux Antilles, en 1831, sur la frégate l'*Hermione*, mon père fut désigné pour servir à la division de Brest ; puis promu lieutenant de vaisseau en 1834, il fit en 1838 la campagne du Mexique sur la frégate *La Gloire*, prit part au bombardement de Saint-Jean-d'Ulloa, et reçut en récompense la croix de la légion d'honneur. Attaché ensuite au port de Lorient, comme membre de la commission des expériences de tir au polygone de Gâvre, puis comme adjudant-major à la division, il reçut en 1845 le commandement du *Favori* pour la surveillance de la pêche sur les côtes d'Angleterre et d'Islande, fut promu capitaine de frégate en 1849, et brusquement prit sa retraite en 1851 pour se consacrer exclusivement à notre éducation. Il n'est mort que ving-huit ans plus tard, à Vannes, le 16 septembre 1879.

Pendant ces vingt-cinq ans de service, il avait beaucoup vu et beaucoup observé et il consignait avec soin le résultat de ses observations. Si le premier livre que je détache aujourd'hui de ses mémoires plaît aux lecteurs de la *Revue*, je pourrai leur en présenter plus tard quelques autres. La qualité maîtresse en est la spontanéité sincère. Ceci est surtout *œuvre de bonne foi*, comme disait Montaigne. Mon père n'avait jamais songé à livrer

ces pages à l'impression : il ne les avait écrites que pour lui et pour sa famille : mais j'en vois paraître parfois qui ne les valent point, et j'y ai trouvé, peut-être par pitié filiale, une telle saveur patriotique, un tel parfum de terroir, que j'ai cru devoir cette publication à sa mémoire vénérée. J'y ajouterai seulement quelques notes pour faire mieux connaître les principaux auteurs qui sont appelés à jouer un rôle dans le récit ; plusieurs d'entre eux sont devenus personnages historiques.

Saint-Nazaire, ce 16 septembre 1889, dixième anniversaire de la mort de mon père.

René Kerviler.

LIVRE PREMIER

CAMPAGNE DU LEVANT

(1827-1830)

(Syracuse et Smyrne — Chasse aux Pirates — La bataille de Navarin — Le siège de Patras)

I. — LA CORVETTE « L'ÉCHO »

(29 Novembre 1826 — 26 Août 1827.)

Arrivé à Toulon le 28 novembre 1826, je fus embarqué le 29 sur la corvette l'*Echo*, capitaine Buchet de Châteauville[1] ; et deux jours après, je vis avec plaisir mon compatriote, M. Jollivet[2], avec qui j'avais fait la route de Lyon jusqu'ici, prendre service sur le même bâtiment en qualité de lieutenant chargé du détail. La promotion de l'Ecole polytechnique à laquelle j'appartenais se trouvait alors

[1] Jean-Baptiste-Armand-Victoire *Buchet de Châteauville*, alors capitaine de frégate, ✠ et ✠, fut promu capitaine de vaisseau dix-huit mois plus tard, le 23 juillet 1828.

[2] René-Marie *Jollivet*, de Vannes, lieutenant de vaisseau du 22 mai 1825, capitaine de corvette le 21 août 1839, mort en 1843, a été le père d'un autre lieutenant de vaisseau, né aussi à Vannes, mort il y a quelques années.

divisée en deux parties. Trois d'entre nous, Marceau[1], Holker[2], et Auvynet[3], étaient embarqués sur la *Bayonnaise*, commandant Le Goarant[4], qui partait pour la mer du sud ; et de Brun[5], Blancsubé[6], Subra[7], et de Turenne[8], se trouvaient avec moi sur l'*Echo*, où restait de la dernière compagne notre ancien Chabannes[9], qui appar-

[1] Auguste *Marceau*, né le 1er mai 1806, à Chateaudun, où son père, frère du général Marceau, était sous-préfet, se rendit célèbre par sa conversion éclatante en 1841 et par son commandement de l'*Arche d'alliance*, au service des missionnaires de l'Archipel polynésien. Il mourut le 5 février 1851. On l'a appelé l'apôtre de l'Océanie, et l'on possède sa vie écrite en 2 volumes par un père mariste (nouvelle édition, *Paris*, Haton, 1873, 2 vol. in-12, avec portrait).

[2] Jean-Henri *Holker*, promu lieutenant de vaisseau le 16 mai 1833, huit mois avant mon père, mourut jeune quelques années après, vers 1845.

[3] Charles-Marie-Auguste-Samuel *Auvynet*, fils de l'ancien député des marches de Bretagne aux Etats-Généraux de 1789, mourut fort jeune, comme les précédents. Son fils aîné, Auguste Auvynet, mon ancien au collège de Vannes, à la Rue des Postes et à l'École polytechnique, ingénieur des constructions navales fort distingué, est mort aussi prématurément, à peine âgé d'une trentaine d'années.

[4] Jean-François-Marie-Nicolas *Le Goarant de Tromelin*, né en 1786, alors ✠ et ✻, capitaine de frégate du 22 mai 1825, devint capitaine de vaisseau en 1829, et plus tard contre-amiral.

[5] Jean-Joseph *de Brun*, fut promu lieutenant de vaisseau le 22 janvier 1836, deux ans après mon père.

[6] Jean-Louis *Blancsubé*, qui disparait de bonne heure des annuaires de la marine, est le père de l'ancien député de Cochinchine.

[7] Raymond-Gustave *Subra* fut promu lieutenant de vaisseau en 1836 avec de Brun.

[8] Gustave-Edmond-Joseph-Romuald *de Turenne* appartenait à la promotion de 1823. Il sortit de l'école en 1824 sans prendre aucun service et passa, l'année suivante, dans la marine avec les élèves de la promotion de 1824, mais il fut obliger de donner, quelques mois après, sa démission, parce qu'il souffrait continuellement du mal de mer.

[9] Octave-Pierre-Antoine *Curton de la Palisse*, vicomte de *Chabannes*, né en 1803, élève de l'école polytechnique en 1823, élève de 1re classe en 1825, n'assista pas à la bataille de Navarin, comme le disent ses biographes, et comme nous le verrons plus tard. Enseigne en 1828, il commanda en qualité de lieutenant de vaisseau le yacht de la reine Amélie ; et capitaine de vaisseau en 1849, il fut nommé gouverneur de la Guyane pendant l'épidémie de fièvre jaune qui décima cette colonie. Promu contre-amiral à la suite du brillant combat du *Charlemagne* sous Sébastopol, le 17 octobre 1854, il commanda la marine à Alger, puis la division navale du Brésil et de La Plata. Vice-amiral en 1861, préfet maritime à Cherbourg de 1862 à 1864, et à Toulon de 1864 à 1867, sénateur de l'Empire en 1867, G. O. ✻, etc. il est mort doyen des amiraux français, à l'âge de 86 ans, au mois de mars 1889.

tenait à la précédente promotion. L'entrée des premiers dans la marine s'ouvrait sous les plus brillants auspices : ils commençaient par une longue campagne, et l'on assurait que la corvette reviendrait en traversant l'Océan Pacifique, ce qui, dès la première fois, leur ferait faire le tour du monde.

La mission de l'*Écho* n'était cependant pas à dédaigner ; si nous n'allions pas, comme ces Messieurs, hanter immédiatement la haute mer, nous devions visiter, dans le Levant, la terre classique, parcourir les lieux les plus intéressants du globe par leurs souvenirs, étudier les mœurs de leurs modernes habitants... et la réputation de notre commandant, qui passait pour un excellent homme, nous présageait un voyage des plus agréables. Et puis, n'allions-nous pas donner la chasse aux pirates de l'archipel, peut-être aider les Grecs à secouer le joug de la domination turque ?... La fortune nous fournirait sans doute une occasion de nous distinguer dans quelque combat sur mer, et d'acquérir, en ne ménageant pas notre sang pour l'honneur du drapeau, des titres à un avancement de grade, ou même à l'étoile des braves.

Notre service à bord pendant l'armement présenta pour nous les charmes ordinaires de la nouveauté et de l'imprévu. Nous avions tout à apprendre ; et possédant déjà un grade qui supposait une instruction pratique assez étendue, nous devions nous mettre promptement au courant ; aussi rivalisions-nous de zèle et d'ardeur. L'aspect d'un grand port, tout nouveau pour moi, comme pour la plupart de mes camarades, les nombreux ateliers, remplis de machines curieuses, qui s'y rencontrent, les travaux divers qu'on y exécutait et dont nous ne connaissions guère que les principes théoriques, tout excitait chez nous le plus vif intérêt, en sorte que je passais presque toutes mes journées dans l'arsenal.

Enfin nous mîmes en rade, et, le 26 décembre, nous appareillâmes dans l'après-midi, avec une jolie brise d'Ouest, qui nous lança bientôt en pleine mer. En pleine mer !... Plus aucune terre à l'horizon : partout l'immensité sans limites ; et notre corvette, un point perdu entre le ciel et l'eau ! C'est en cet instant que les sensations qu'éprouve l'homme embarqué pour la première fois seraient vives et profondes si les nausées du mal de mer ne venaient paralyser brusquement toutes ses facultés. Soumis à l'énervante impression de la lame, il se cramponne à la frêle barque, des bords de laquelle il mesure l'abîme entr'ouvert sous ses pieds ; son œil ne trouve plus

de repos sur l'horizon sans bornes ; et la voûte du ciel, qui semble s'abaisser sur sa tête, ne lui montre que les astres dont il se servira bientôt pour diriger sa route. Isolé du reste du monde, il ne peut plus voir désormais qu'en imagination le sol de sa patrie, les lieux qui lui sont chers ; son cœur éprouve en même temps des sentiments de peine et d'admiration indicible : mais le mal de mer est là, impitoyable, qui l'arrache brutalement à ses rêves, et qui, accentuant de plus en plus ses ravages, l'anéantit bientôt tellement qu'il en arrive à voyager inerte, comme sa malle, sans plus éprouver de sensations, ni garder de souvenirs... Cela dura plusieurs jours.

Poussés par un bon vent, nous avions cependant traversé une partie de la Méditerranée. J'étais étendu sur les caissons du poste, et, comme si je venais de me réveiller après un sommeil pénible, je n'éprouvais plus qu'un simple malaise et un peu de fatigue. Les roulis du bâtiment se faisaient sentir avec moins de violence, et je me décidais à aller prendre l'air sur le pont, lorsque Chabannes vint m'annoncer que nous étions en vue de terre. Je montai avec empressement et je ne puis exprimer avec quelle sensation de plaisir mes yeux se reposèrent sur les côtes de Sardaigne. Nous en étions pourtant à cinq ou six lieues, mais il me semblait que je n'étais plus seul dans le monde ; j'éprouvais je ne sais quoi de doux et de pénétrant : je revoyais la terre !... Le temps était magnifique : les vents de Nord que nous éprouvions, venant de terre, n'avaient pas pu, à cette distance, grossir la mer, sur laquelle nous glissions en laissant derrière nous une longue trace d'écume : mes forces s'étaient rétablies comme par enchantement, et pour la première fois depuis mon départ je déjeûnai avec appétit.

Le temps se soutint toute la journée ; et le lendemain nous longions la côte de Sicile. Marsalla étalait sa pointe blanche à l'horizon et nous apercevions par notre travers de belles plaines cultivées et de riants villages épars çà et là dans la campagne. Dans une première traversée, la moindre chose excite l'attention. Une voile paraissait-elle au loin, on la fixait longtemps, on suivait sa route et on la voyait s'approcher avec intérêt ; les bateaux pêcheurs, quelques poissons volants, un rien nous causait une diversion agréable.

Cependant la brise fraîchissait de plus en plus ; nous allions doubler le cap Pessaro, et, n'étant plus abrités par la terre, faire connaissance avec la houle du large.

(A suivre.) J.-M.-V. Kerviler.

L'INSTALLATION D'UN RECTEUR

EN BASSE-BRETAGNE

1889

Raconter les choses de Bretagne, religieuses ou artistiques, n'est-ce pas le devoir aimé de la *Revue de Bretagne?* Et bien ! une des choses de Bretagne que l'on conserve avec un soin jaloux, c'est l'installation d'un recteur. La fête a lieu un dimanche ou un autre jour chômé.

Ce jour-là, *municipaux* et *margùilliers* assistent plus dévotemont à la grand'messe, comme du reste toute la paroisse. C'est le nouveau recteur qui la chante, et, le nouveau recteur, ils le dévorent des yeux, ils l'écoutent de lèurs deux oreilles, ils l'aiment déjà de tout leur cœur. A l'issue de la grand'messe, les notables dîneront au presbytère. comme autrefois, car le clergé est conservateur du bon vieux temps, et les pauvres gens emportant les reliefs du repas, se réjouiront chez eux de l'arrivée de leur *Person neve*.

En l'an de grâce 1889, mon ami fut installé recteur dans une gentille paroisse du pays de Plestin. Oyez plutôt. Sur les talus, des genêts d'or, qui dressent leurs panaches entre les branches du chêne ou qui se suspendent en grappes touffues sur le chemin ; dans les pommiers fleuris, des merles moqueurs qui chantent ; sur la plus haute branche de l'orme, des grives qui sifflent à pleins poumons : partout des parfums ; des gazouillements et des bourdonnements partout. Sur toutes les routes, le long de tous les sentiers, des paysans qui se pressent, qui devisent tout haut ou qui rient à pleine bouche. Tout est en fête dans la paroisse : c'est l'installation du *Person neve*.

Au bourg, les cloches chantaient dans leur tour de granit dentelé. Notre-Dame et Saint-Tudual semblaient rajeunis, dans leurs niches gothiques. Le lutrin se dressait plus fier au côté de l'évangile : il

était entouré des premiers chantres de Tréguier, de Lannion et d'ailleurs. La chaire écoutait deux beaux sermons, en vieille langue celtique, celui de l'installateur, le grand recteur de Lannion, un savant, et celui du *recteur nouveau*, qui disait si bien : « Je suis votre ami et votre père ! » Les bonnes gens, tous ces braves laboureurs en étaient profondément émus, et, à vrai dire, on pourrait l'être à moins.

A la fin du banquet, qui a réuni les amis du recteur et les notables de l'endroit, les bardes ont chanté :

Les chansons d'autrefois, toujours nous les chantons !

Et qu'elles sont belles ces chansons, dans l'idiome d'or des hommes d'Armorique ! Quelle force, quelle expression naïve et suave dans cette poésie, que nos paysans sentent si bien et à laquelle ils applaudissent avec enthousiasme. Il est rare de l'entendre désormais les jours de noce ou de pardon : on n'y chante trop souvent que des romances françaises que personne ne comprend. Mais tant que nous aurons en Bretagne des installations de recteur, il ne sera pas permis de croire que :

L'ardent souffle s'éteint au cœur de la Bretagne.

Tant que *Ervoan* de *Lannuon* et dom Job de Buhulien tiendront la harpe de Merlin et de Hervé, nous pourrons dire que

... la lande a gardé la fleur de poésie.

Ils l'ont tenue harmonieuse et fière, à l'installation du recteur, mon ami. A son tour, le plus petit des bardes, le *roitelet*... de Saint-Yves, a gazouillé sa chanson, racontant la vocation du nouveau recteur, son compatriote du pays du Goélo et son condisciple au petit séminaire de Tréguier.

LOÏTOUS.

ZON SISIK

D'ann otro A. Camus, person Trémel.

(Imité du chant du Folgoat.)

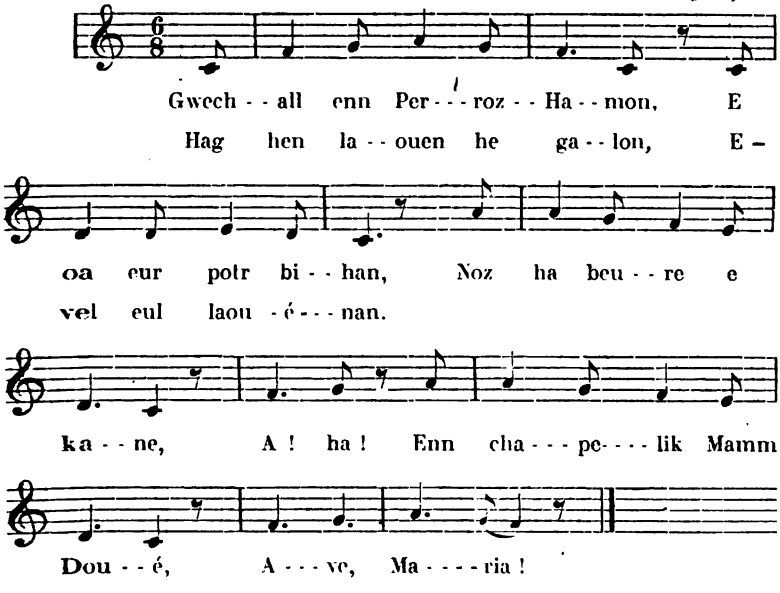

1. — Gwech-all, enn Perroz-Hamon,
E oa eur potr bihan,
Hag hen laouen he galon,
Evel eul laouenan.
Noz ha beure e kane,
A ! ha !
Enn Chapelig Mamm Doue :
Ave, Maria !

2. — Anna a glemme wecho,
War eunn dro gant Mari :
« Pelec'h man'r vugalego ?..
« Manet int da c'hoari... »
Ha kloc'h Perroz a lere :
A ! ha !
« Emaint war ma zro darre. »
Ave, Maria !

3. — Gwech ha gwel-all e pigne
Barz ar gader-zarmon,
Hag eno e prezege,
Vel eur person kanton.
Diski re d'ar vugale.
A ! ha !
Lavaret da Vamm Doue.
Ave Maria !

4. — O c'houd pelec'h e vane
Gant Soezik he c'hoar vad,
Na tad, na mamm ne groze,
P'arrie diwead.
Hi nevoa disket d'ehan
A ! ha !
Pedi, zarmon ha kanan
Ave, Maria !

5. — Plijet a re da Vari
Gwelet enn he chapel
He Sisik kez o pedi,
Pa ne oa met bugel,
Ha doustagid e lere :
A ! ha !
« Te vo beleg da Doue !... »
Ave, Maria !

6. — Hag a neuze peb unan,
Tre Pempoul ha Perroz,
A wele ar potr bihan
O vond beure ha noz.

« Ma, heman zo eur potr c'houek !
A! ha!
« Ha zur mad e vo beleg !.. »
Ave, Maria !

7. — Goude-ze el Landreger,
Pa dez da studian,
Sisik a oa eur skoler
Enn touez ar re wellan ;
Vit bean dous ha laouen,
A! ha!
Gwelloc'h ne vezo biken.
Ave, Maria !

8. — O ! nag omp bet evuruz !
Enn kloerdi Zan-Brieg,
Pa me sonj, me ve joauz
Ha me a wel dourek.....
Eno hon doa mignoned
A! ha!
Evel ne ve ken kavet !
Ave, Maria !

9. — Eno oa Job ha Michel[1]
Hag Ervoan ha Franzes,
Ha Iannik he goz viel
Ha gant-he levenez...
Hirie int deut d'az eured,
A! ha!
Fidel da Sisik bepred.
Ave, Maria !

10. — Achu e oa d'ar studi :
Sisik a oa beleg.
Dizrei a rez gant dudi

[1] Ann otro 'nn Alan, person Bulien ; ann otro Bertho, kure Rospez ; ann otro Bergot, person Zant-Kleve ; ann otro Josse, person Hospital-Landreger ; ann otro Connan, enn Kemper-Gwézénec.

Da Berroz-Plaeraneg.
Hag o welet he chapel,
A! ha!
E kanaz vel enn bugel
Ave, Maria!

11. — Enn de warlerc'h ar beure.
E klevet kloc'h Perroz.
O son joauz adarre.
Vel ma re gwech-all-goz,
O son oferen Sisik,
A! ha!
Ken devot d'ar chapelik.
Ave, Maria!

12. — Ar Werc'hez a vousc'hoerze
Enn pad ann oferen,
Ha Perroziz a lare
'N eur laret ho feden :
« Evuruz ar vugale
A! ha!
« A lavar da Vamm Doue
Ave, Maria! »

LAOUENANIG Z. E.

LA CHANSON DE SISIK

A M. l'abbé A. Camus, recteur de Trémel.

1. Autrefois, à Perros-Hamon, il y avait un petit garçon, joyeux de cœur comme un roitelet. Soir et matin il chantait, ah ! ha dans la chapelle de la Mère de Dieu; Ave, Maria.

2. Anna[1] se plaignait parfois en même temps que Marie : « Où donc sont les enfants?.. Ils sont restés jouer... » Et la cloche de Perros répondait : « Ils s'occupent encore de moi. »

3. De temps à autre il montait dans la chaire. Et de là, il prêchait comme un curé-doyen. Il apprenait aux enfants à réciter à la Mère de Dieu, Ave, Maria.

4. Sachant où il s'attardait avec Soezic, sa petite sœur, ni père ni mère ne *grondaient*, quand ils revenaient tard. Eux-mêmes lui avaient appris à prier, à prêcher et à chanter Ave, Maria.

5. Il plaisait à la Vierge Marie de voir en sa chapelle Sisik enfant, priant dévotement. Et doucement elle disait : Tu seras prêtre du bon Dieu.

6. A partir de ce temps, chacun pouvait voir entre Paimpol[2] et Perros, un garçonnet cheminant soir et matin. « Eh bien ! celui-ci est un garçon alerte : bien sûr il sera prêtre. »

[1] Anna et Marie, les aînées de Sisik.

[2] M. Fromal, un saint homme doublé d'un savant, professait le latin et le grec à Paimpol, et préparait aux humanités les jeunes kloareks du pays.

7. Plus tard à Tréguer, quand il vint achever ses études, il fut un des meilleurs écoliers. Aucun ne sera jamais ni plus aimable ni plus joyeux.

8. Oh ! que nous avons été heureux au séminaire de Saint-Brieuc ! Quand j'y pense, je pleure de joie et de regret. Nous y avions des amis, comme on n'en trouve point aujourd'hui.

9. Là étaient Job et Michel, Yves et François[1] et Iannik, le vieux poète, et chez eux joie et liesse... Aujourd'hui ils sont venus à ton installation, toujours fidèles à Sisik.

10. Les études étaient terminées : Sisik était prêtre. Il revint avec bonheur à Perros de Ploubazlanec. En revoyant sa chapelle, il chanta, comme autrefois, Ave, Maria !

11. Le lendemain matin, on entendit la cloche de Perros sonner joyeuse comme autrefois, sonner la messe de Sisik, le dévot de la petite chapelle.

12. La Vierge souriait pendant la messe, et les gens de Perros murmuraient, en disant leur prière : Heureux les enfants, ah ! ha ! qui disent à la Mère de Dieu : Ave, Maria ! »

LE ROITELET DE SAINT-YVES.

[1] MM. Allain, recteur de Buhulien ; Berthou, vicaire de Rospez ; Bergot, recteur de Saint-Clet ; Josse, aumônier des Dames-Hospitalières, à Tréguier Connan, à Quimper-Guézenec.

POÉSIE FRANÇAISE

MÉLANCOLIE

Voici le printemps de retour,
Ami, n'entends-tu pas l'Amour
Frapper doucement à ta porte ?
Voici le printemps de retour...
— Hélas, ma bien aimée est morte !

Quitte cet air sombre et chagrin,
Chante avec nous un gai refrain
Que la brise joyeuse emporte ;
Quitte cet air sombre et chagrin...
— Elle se tait, la pauvre morte !

Les yeux en pleurs levés toujours,
Encore au matin de tes jours
A quoi songes-tu de la sorte ?
Les yeux en pleurs levés toujours. .
— Elle est au ciel, la pauvre morte !

D. Caillé.

ROSETTE

A A. Barrau.

— Oui, mon ami, dit Maxime, je n'ai vraiment aimé qu'une seule fois en ma vie.

— Et sans espoir, repris-je, comme dans les romans ; quelque idole inaccessible !...

— C'était une jeune fille, et j'aurais pu l'épouser ; ce n'est donc pas un roman, mais une histoire vraie que mon amour pour Rosette.

— Elle s'appelait Rosette ? C'est bien invraisemblable. Par ma foi ! tu as bien l'air de vouloir me conter quelque rêve chimérique comme il en passe au printemps par les cervelles de poètes ; un rêve que tu rimeras à la première occasion.

— Il s'agit, en effet, d'un rêve, continua gravement Maxime, avec un accent qui arrêta mon ironie.

— Une histoire ! un rêve ! je ne comprends plus.

— Ecoute, alors ; aussi bien c'est jour de mélancolie, le temps est maussade, une pluie fine et froide glisse silencieuse le long des vitres, un gémissement aigre monte de la feuillée que le vent secoue sous la fenêtre, la nature est triste, mon cœur est triste, parler d'Elle me fera du bien...

En me baissant pour mettre une bûche dans le foyer et prendre du feu pour nos cigarettes, j'aperçus deux larmes briller dans les yeux de mon ami.

— Il y a dix ans de cela, dit-il un peu oppressé ; quand j'y songe, il me semble que seul j'ai vieilli et que Rosette a conservé, elle, la fraîcheur de ses seize printemps. Pauvre fille ! Je l'appelais Rosette sans savoir si tel était son nom...

— Ah ! je disais bien...

— Que c'était invraisemblable... Qu'importe, ce nom lui allait si

bien. Elle était très blonde et très pâle avec un regard bleu où l'on devinait toujours une larme prête à couler. Rosette était triste, d'une tristesse douce et résignée. Son visage exprimait la candeur d'une âme naïve et sainte. Un autre l'eût chanté, le profane, en rimes sonores que tout le monde aurait lues, moi je me contentai de l'aimer en silence.

Je la vois encore passer, dans sa robe claire, toute simple, abritant sa mélancolie sous les bords larges d'un chapeau de grosse paille, fleuri de bluets et de marguerites.

Connais-tu le Ranelagh ? cet endroit délicieux et frais l'été, à deux pas de Paris, non loin du bois de Boulogne, où les Parisiens de Passy vont le dimanche prendre leurs ébats ? Une large pelouse verte semée de bouquets de longs arbres ; au milieu, un kiosque grossièrement peint, sous lequel des musiciens en habit gris ou noir exécutent le jeudi et le dimanche des airs de danse et de bravoure. Tout autour, des enfants, que ce tapage rythmé amuse, jouent à la balle et au cerceau ; derrière eux, les regardant, les petits bourgeois du quartier voisin épanouis dans leurs cravates voyantes et leurs redingotes ouvertes. Tout au fond, loin du bruit, une allée ombreuse limitant la pelouse, et bordée de petits arcs en rotin le long desquels se rangent les curieux que la musique ne dérange pas et qui préfèrent voir passer le *monde*.

C'est là que je vis Rosette pour la première fois.

Je l'aimais tout de suite, de cet amour jeune qui ne connaît aucun obstacle, et qui exclut toute réflexion sérieuse à propos de fortune ou de convenance sociale. Oui, mon ami, je ne connaissais pas Rosette et je l'adorais follement. Est-ce que l'effleurement même d'une pensée mauvaise avait jamais pu troubler la limpidité de ces yeux ; est-ce qu'un baiser impur avait pu flétrir la sérénité de ce pâle front de vierge ? Il y a de ces visages qui ne trompent pas, je pouvais aimer sans crainte.

Je l'aimais donc, et je voyais le jour où je pourrais enfin l'épouser ; où sa mère, avec des larmes, me dirait : « Embrassez-la, je vous la donne ; aimez-la bien... elle en est digne. » Rosette s'avancerait vers moi, timide, heureuse pourtant, me tendant la main, et nous nous sauverions effarés tout au fond du petit jardin touchant la maison qu'elle habite. Et nous arrangerions notre vie, avec des joies enfantines et des craintes futiles de gens pressés qui craignent de ne pas assez vieillir.

D'abord, nous habiterions un quartier paisible, là-bas, sur les hauteurs de Passy.

Par la fenêtre, le soir, en savourant la fraîcheur qui monte des villas voisines, nous verrions Paris, mais de très loin, pour être plus sûrs de notre bonheur. Dans la chambrette, à côté, reposerait la vieille mère, joyeuse de notre joie, souriante de notre sourire. Nous pourrions la voir toujours, à chaque moment, et la soigner pieusement lorsqu'elle serait malade. L'argent que je gagne nous suffirait ; nous serions presque riches, étant très économes, et n'ayant qu'une ambition : elle, d'être le bon ange de la maison ; moi, de la protéger et de lui épargner toute peine.

Et cela durerait longtemps, longtemps, et cela ne finirait peut-pas. Et qui sait ? bientôt la maison retentirait de cris joyeux ; de petites mains caresseraient les mains tremblantes de la vieille mère dont les cheveux seraient tout blancs déjà. Et puis, et puis...

Ah ! le beau rêve ! Comme la semaine était longue qui précédait chaque dimanche, le seul jour où je pouvais voir Rosette ! Et quand ce jour arrivait et que le soleil se mettait de la partie — car il ne fallait pas qu'il y manquât, sous peine de faire évanouir toutes les espérances — j'accourais des premiers parmi la foule indifférente, autour de la banale musique de cuivre, et j'attendais avec impatience que ma belle amoureuse arrivât, soutenant sa vieille mère. Et quand elle paraissait tout au fond du parc, à travers les feuillages verts, oh ! alors, comme mon pauvre cœur battait avec violence comme j'aurais voulu me précipiter au-devant d'elle, tomber à ses genoux, baiser sa main fine et, moitié riant, moitié pleurant, lui crier : Je vous aime, je vous aime !

Bientôt elle approchait doucement, elle m'apercevait, oui, elle m'apercevait, nos regards se mêlaient un instant, puis nos paupières se baissaient comme pour dérober aux profanes le bonheur naïvement échangé.

Vers le soir, lorsque la dernière mesure de polka avait retenti, que les musiciens s'en allaient, faisant résonner leurs cuivres joyeux, je restais perdu dans quelque bouquet d'arbres, et je regardais Rosette s'éloigner lentement, puis disparaître au loin, par les rues tortueuses. Et je rentrais rêveur, silencieux, vers ma chambrette du quartier Latin, emportant du bonheur pour toute une semaine..... »

Sur ces dernières paroles, la voix de Maxime faiblit, comme oppressée par les souvenirs. Il fit pourtant un effort sur lui-même et continua :

L'automne arrivait : déjà quelques feuilles dorées jonchaient les gazons pâles. C'était la fin du rêve : Rosette ne viendrait plus le dimanche. Je sentais à cette pensée se fondre en moi toute ma joie de vivre ; il me semblait qu'un vide allait se faire en mon cœur et que ma vie, désormais sans but, serait insupportable. Je me dis qu'il fallait parler, se faire agréer de la bonne maman, toucher au but rêvé.

J'attendis le dimanche suivant avec impatience. Enfin il vint. Le ciel, par malheur, était voilé d'un brouillard pénétrant et froid, comme celui qui tombe aujourd'hui et qui fait tousser les poitrinaires. Une pensée mélancolique m'attrista tout à coup, une pensée qui ne m'était jamais venue. Rosette devait souffrir de ce temps ; je voyais ses yeux, brillants dans leur cercle bistré, prendre un éclat inaccoutumé, ses joues fraîches, un peu amaigries pâlir, et toute leur rougeur se concentrer aux pommettes plus saillantes que de coutume, sa main fine s'allonger, osseuse et sillonnée de longues veines bleuâtres.

Je m'habillais pourtant et courais à notre rendez-vous ordinaire. La musique jouait déjà ; dans ma préoccupation, j'avais oublié l'heure. Les promeneurs étaient rares. D'un coup d'œil, je vis que Rosette n'était pas venue. J'attendis quelques instants qui me parurent des siècles. Elle ne vint toujours pas. Impatient, fiévreux, je partis dans la direction de sa demeure. Enfin j'arrivai, j'allai la voir, derrière la fenêtre close, dans l'écartement des modestes rideaux blancs, souffrante peut-être, ou rieuse plutôt ; oui, rieuse, avec cette malice mêlée de tendresse que l'on devine dans les yeux de celles qui nous aiment et qui savent que nous souffrons de leur absence.

Tout à coup, mon cœur cessa de battre, glacé ; j'avais vu... oh ! quelle épouvante ! Il est de ces catastrophes que l'on devine avec la promptitude de l'éclair. Une foule silencieuse, en vêtements de deuil, stationnait sur le pavé de la rue, devant la maison de Rosette. Une draperie blanche flottait autour de la porte, battue par le vent, et la pluie froide de septembre. Je me jetai violemment dans un corridor voisin, comme un homme ivre, éperdu, sans

force, et qui sent tout fuir et s'écrouler autour de lui. Deux femmes s'entretenaient à voix basse :

— Oui, madame, elle allait sur ses dix-sept ans ! Croyez-vous que le bon Dieu est injuste, tout de même !....

Un murmure de prière retentit dans la rue ; un vieux prêtre, la tête nue sous la pluie, récitait les oraisons. Puis un cercueil, tout étroit, recouvert d'un drap blanc, fut hissé par trois hommes sur le char des pauvres. On leur passa une couronne de perles et deux petits bouquets blancs qu'ils déposèrent distraitement, puis le cortège se mit en marche, cahotant sur le pavé sonore. La foule silencieuse suivit à pas lents et bientôt l'on ne vit plus dans la brume que le char sinistre, les petits bouquets blancs et la longue croix d'argent qui précédait le convoi... »

Maxime eut, à ce moment, une minute d'un silence douloureux pendant lequel une angoisse inexprimable assombrit son visage ; puis il reprit :

Mon cœur seul acccompagna Rosette au cimetière, et je ne saurais dire comment le lendemain je m'éveillai dans ma chambre solitaire, le front brûlant, comme sortant d'un cauchemar horrible, abattu, avec cette pensée d'être tout seul au milieu de ce fourmillement parisien et de ne jamais plus trouver une âme à chérir comme j'avais chéri celle de Rosette. »

PIERRE GRINGOIRE.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

La légende merveilleuse de Monseigneur sainct Yves... Imitée des légendaires bretons par le V^to^ *du Bois de la Villerabel,* illustrations de *Paul Chardin.* Rennes H^ths^ Caillière, libraire-éditeur, 1889. — in-4° de 160 pages.

Voici un nouvel hommage déposé sur le tombeau de l'illustre patron de la Bretagne, du grand, puissant, inflexible protecteur de la Justice. Depuis que l'ardente piété de Mgr Bouché et son zèle infatigable pour le culte de nos souvenirs et de nos saints nationaux lui mit au cœur cette grande pensée de la restauration du tombeau de saint Yves, il s'est produit comme une recrudescence d'amour et de respect envers le glorieux patron des Bretons. Les hommages se renouvellent sans cesse autour de sa mémoire et lui viennent de tous côtés sous toutes les formes.

D'abord ce sont les pèlerinages qui se sont multipliés, les paroisses lointaines venant processionnellement, qui ont fait du pardon de saint Yves un triomphe comme au XIVe siècle, où vingt mille voix chantent les louanges et implorent la protection du bienheureux. — Dans un autre ordre d'idées, la publication des *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves* a mis en lumière les textes (inédits pour la plupart) de l'enquête de canonisation, du rapport des cardinaux et de la seule biographie du saint qu'on puisse tenir pour contemporaine : par là même, cette grande figure s'est illuminée d'un éclat plus vif, sa gloire radieuse s'est couronnée d'une splendeur nouvelle.

De ces *Monuments originaux* — seul fondement authentique et magnifique de l'histoire de saint Yves — sont déjà sortis de nombreux travaux répandus dans les diverses revues historiques et dans les recueils religieux de la Bretagne et de la France. Je ne puis ici les énumérer. Mais parmi les hommages récemment consacrés à saint Yves, celui dont le titre figure en tête de ces lignes se distingue à première vue par sa forme originale. Je ne parle pas de sa cou-

verture gothique en rouge et noir mais de la langue dans laquelle il est écrit. Cette langue est le vieux français — mais lequel ? L'auteur annonce l'intention de reproduire les formes « de nostre vieille et jolie langue françoise, surprinse à son aurore et simplesse princtanière. » S'agit-il (comme on l'a dit) du français du XIIIe siècle, qui était effectivement le siècle de saint Yves ? Nullement ; la langue que M. de la Villerabel a voulu reproduire est en réalité celle du XVIe. Les formes du style et de la phraséologie ne sont point du XIIIe, l'orthographe et la grammaire encore moins[1]. L'orthographe du XIIIe siècle, celle de Joinville par exemple, est très simple, très naturelle, les lettres parasites y sont fort rares ; elles abondent au contraire dans les textes du XVIe — et aussi dans la *Légende merveilleuse de Monseigneur Sainct Yves*. C'est donc la langue du XVIe siècle que l'auteur a voulu imiter.

Ces pastiches sont toujours assez périlleux, moins pourtant s'ils s'attaquent au style d'Amyot qu'à la langue de Joinville. M. Littré s'avisa un jour de traduire le premier chant de l'*Illiade* en vers du XIIIe siècle : malgré toute l'érudition philologique, toute la science consommée de son auteur, ce pastiche a été fort contesté. Un autre essai du même genre, qui ne visait que le XVIe siècle, a fait en son temps assez grand bruit ; ce sont les *Contes drôlatiques* de Balzac : les « gendelettres » se pâmaient d'admiration devant ce livre ; les philologues se bornaient à en sourire.

Disons de suite que — sous quelques réserves secondaires — M. de la Villerabel s'est gaillardement tiré des difficultés spéciales de sa tâche ; il a tout à fait le style, le tour, la verve d'un écrivain légendaire du XVIe siècle ; même pour dire toute ma pensée, son *Saint Yves* me semble un pastiche très réussi de notre délicieux Albert Legrand. Or, malgré la date de son livre (1637), le P. Albert est par ses idées, par son style, même par sa langue, un homme du XVIe siècle, un moine ardent, convaincu, du temps de la Ligue. Aussi, suis-je tout à fait porté à voir une faute d'impression dans la note de la p. VII de la *Légende de saint Yves*, où on présente cette œuvre comme ayant été achevée le 19 mai 1888 ; il faut lire évidem-

[1] Je ne veux pas entrer ici dans des détails techniques ; mais tout le monde sait que le français du XIIIe siècle avait, pour les substantifs, les adjectifs, les articles, une déclinaison à deux cas au singulier et autant au pluriel : dans la langue de la *Légende merveilleuse de sainct Yves*, on ne trouve absolument rien de pareil.

ment 1588 ; c'est là la véritable époque du livre. Si l'on en doute, qu'on voie la vignette placée en tête de l'*Epistole au Lecteur* : là, l'auteur est représenté offrant son œuvre à saint Yves et portant, sur une armure complète, une cotte d'armes armoriée qui laisse paraître brassarts, cuissarts, jambarts, solerets, casque, gantelets, etc. Est-ce donc ainsi que l'on s'habillait chez nous il y a deux ans ? En aucune façon. Mais c'est tout l'accoutrement d'un guerrier du temps de la Ligue ; voilà donc l'époque du livre, et dès lors il conviendra, dans la prochaine édition, de corriger cette faute d'impression impardonnable, en remplaçant MDCCCLXXXVIII par MDLXXXVIII. — Quant au style, j'en veux donner aussi un échantillon au moins par une courte citation, on verra qu'il est bien du même temps. A propos des miracles de saint Yves l'auteur dit :

« Peuple de Bretaigne et vous, devotz pelerins, ouvrez vos yeulx pour voir et prestez oreille pour ouïr ! Vieux homme aveugle tombé dans le grand puitz de Land-Tréguer, dites-nous si dom Yves ne vous en tira poinct ? Malheureux innocent Niortoys condampné à pendaizon, qui empescha par troys fois le bourreau de vous estrangler ? Vous, chevalier de Pestivien, surprins o vostre battelée d'amys par vent de tempeste ; vous, damoiseau de la Hunauldoye, engloutti és fondrières de grève proche Sainct-Brieuc ; pescheurz et marinierz coulez à fond, qui doncques vous ramena touz sains et saulfs au rivaige ?... Toi, petiot de Lanhuon, et vous deulx, Alain Kadiou et Jehan de Pleubihan, parfaictement noïez : vous, Typhaine, Guérinette et Amicie, desjà cousues en vos linceulx, n'estes-vous poinct venuz vous-mesmes confesser vostre résurrection bienheureuse ? Deffunctz et trespassez, sortez donc de vos suaires et sepulchres pour clamer la grand puissance d'Yves de Kermartin près du redoubtable Juge des vivants et des morts ! » (p. 122-123)

C'est plein de vie et de mouvement, de sentiment breton et chrétien. Un peu plus loin, l'auteur évoque Jean V, duc de Bretagne :

Bon duc Jehan V^e^, dites-nous à vostre tour qui tant vous incita d'eslever ce précieux sépulchre (le tombeau de saint Yves à Tréguer) ; comment traistreusement prinz par les gens de Margot de Cliczon et gecté en sa tour de Chasteauceaulx, treuvastes dellivrance par vostre vœu à monsieur sainct Yves. La Bretaigne avoit crié vengeance et s'eslevoit pour vous aller conquérir ; mais poinct ne fut besoing de l'ost des che-

valliers et bons corps : sitost promis vostre *pezant d'argent* pour luy bastir ung mausolée, sitost, de par sainct Yves, vous fustes hors des griffes et cachotz de ladicte Margot. » (p. 139-140).

Il y a ici un peu d'exagération, et c'est Albert Legrand qui rectifie notre légendaire de 1588 : pour délivrer Jean V, des griffes de Margot de Clisson et des Penthièvre, il fallut d'abord que « l'ost des chevaliers » de Bretagne, évalué par Albert à plus de 50.000 hommes forçât la vieille Margot dans son repaire de Châteauceaux, le 5 juillet 1420. Il est vrai que, comme le dit Albert, la protection de saint Yves ne fut sans doute pas étrangère à ce résultat ; il est vrai aussi que ce résultat ne dut rien aux *bons-corps*, institués seulement en 1468, ni même aux francs archers des communes, créés par Jean V cinq ans après sa délivrance (en 1425).

Puisque nous sommes sur ces menues critiques, vidons notre sac tout de suite. En y regardant de près, on trouverait dans la *Légende de saint Yves* quelques expressions qui ne semblent pas appartenir d'une façon très authentique à la langue du XVIe siècle, du moins avec le sens qu'on leur attribue ici. — Ainsi, « *robins* » pour dire gens de justice qu'on écrit ici — *robbins* afin de lui donner une physionomie plus antique, — *robin* en ce sens ne se trouve point au XVIe siècle ; il n'est ni dans Rabelais, ni dans notre breton Du Fail, qui ont pourtant l'un et l'autre largement drapé et satirisé les gens de justice, Littré n'en cite point d'exemple avant le XVIIIe siècle. — Je n'ai jamais vu, dans aucun auteur ni dans aucun glossaire, « *la claire* de lune » (p. 5), et encore moins, dans le même sens, *la clair* (p. 4, 7). Si l'on prétendait tirer cette expression du patois de la haute Bretagne (où je ne la connais pas), je contesterais la légitimité du procédé qui ferait entrer *a priori* dans la langue du XVIe siècle des mots de ce patois dont l'usage au XVIe siècle ne se trouve point constaté par des textes écrits. Car, s'il est vrai que les patois sont, pour une grande part, des restes de l'ancienne langue, il est certain aussi qu'ils ont admis depuis le XVIe siècle et qu'ils admettent encore de nos jours bien des mots étrangers à l'ancien français, — par exemple, ce lourd mot de *maisonnée* (p. 23), qui existait au temps de Du Fail, mais sous la forme plus ancienne et beaucoup plus élégante de *maisnée* ou *maisnie*[1], comme

[1] Voici la série des formes qui ont produit ce mot De *mansio* (maison en latin rustique) *mansionata*, puis par transposition *mainsonata*, par contraction *mainsnata*, par chute de la désinence latine, *mainsnée*, *maisnée*, *maisnie*.

on le voit dans l'antique et charmant Noël de l'*Humble et la Mondaine*, où on dit en parlant de la Vierge :

Elle a pour toute compagnie
Son cher baron ;
Elle a un bœuf pour sa *maisnie*
Et un ânon.

De même aurais-je de la peine à admettre dans la langue authentique du XVIe siècle *adlaisiz*, *abiener* (dans le sens de « envoyer »), *rescaupiz* (p. 13, 25, 129), quoiqu'ils appartiennent, je le sais, au patois de haute Bretagne[1].

Je n'ai vu nulle part, dans aucun auteur ni dans aucun texte, *en mesle* signifiant « parmi » (p. VI, 17), *targette* signifiant verrou (p. 62), ni *curieuzeté* pour curiosité (p. VII).

On trouve aussi quelquefois dans la *Légende de saint Yves* le mot *ains* employé avec le sens de *ainsi* (p. 45, 66, 85, 113), évidemment par inadvertance ; car *ains*, qui vient de *ante* (d'où *ante-natus*, ainsné, aisné, aîné), a toujours dans l'ancien français le sens de *mais* ou de *plutôt*[2].

Peut-être aussi a-t-on un peu abusé de certaines lettres et de certaines surcharges orthographiques pour donner au texte un air ancien : il y a une véritable débauche de *z* à la fin des mots, et, dans l'intérieur, quantité d'*l* absolument superflues : on en a mis jusque dans l'adjectif « pieulx » (p. 61). Si encline que soit l'orthographe du XVIe siècle à la superfétation en matière de lettres étymologiques, encore faut-il qu'elles existent dans la racine latine pour qu'elle les reproduise en français ; autrement ces superfétations ne sont et n'étaient autre chose, même au XVIe siècle, que des fautes d'orthographe : car on aurait très grand tort de croire qu'il n'y eût pas dès cette époque certaines règles orthographiques, assez larges sans doute mais soigneusement observées par les bons auteurs[3]. Au contraire, les mots bretons de *cloarec* et de *gwerz*

[1] Il faut noter, en effet, que Noël du Fail, qui nous a conservé dans ses œuvres tant d'expressions populaires de la haute Bretagne au XVIe siècle, n'a aucun de ces mots.

[2] Voir le Dictionnaire de Littré au mot *Ains*.

[3] On justifierait aussi, croyons-nous, assez difficilement le *c* dans *enfancter herectique*, *equicté*, *pictance* (p. 6, 9, 29, 42, 67), l'*s* dans *conster* pour conter ou compter, dans *bastant* pour battant (p. 63), le *cz* dans *epuiczé*, (p. 13), etc.

qu'on rencontre çà et là (p. 19, 61, 18, 96)) dans la *Légende de saint Yves*, y jettent une note toute moderne ; on ne les trouverait nulle part au XVIe siècle associés à un texte français.

Laissons ces observations, dont l'importance est fort secondaire, qui ne peuvent rien ôter aux qualités de l'œuvre hautement reconnues par nous, et qui prouvent seulement que nous l'avons lue avec l'attention dont elle est digne[1]. Employons le terrain qui nous reste à louer comme elle le mérite l'illustration du livre, due au crayon fin, élégant et spirituel de M. Paul Chardin. En tête de chaque chapitre un dessin en camaïeu bistre, rouge ou bleu ; à la fin, un cul-de-lampe de même ; enfin, le titre de chaque chapitre (il y en a huit) est tracé en gothique sur un feuillet blanc, avec accompagnement d'écussons et d'ornements en couleur. Dans les culs-de lampe notons, entre autres, un petit chef-d'œuvre, les noces de saint Yves avec dame Pauvreté (p. 89). Toutes les têtes du chapitre sont charmantes ; la première et la dernière, à mon gré, sont encore au-dessus des autres : dans la dernière, la grande procession du pardon de saint Yves salue avec ses bannières le tombeau restauré du bienheureux. La première, c'est l'offrande du livre à saint Yves par l'*auteur* et l'*imagier* assistés de leurs patrons (le roi Arthur et S Paul), en présence des Sept Saints de Bretagne : dans cette scène très joliment composée, l'*imagier* est le moine au regard malin, placé derrière le chevalier (l'*auteur*) et agenouillé comme lui.

Le volume sort des presses rennaises de M. Alphonse Le Roy : c'est dire que la typographie est à la hauteur du texte et de l'illustration, et que le tout constitue une œuvre de choix, un vrai livre d'amateur.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

[1] Dans l'intérêt de cette œuvre, qui est avant tout à nos yeux une œuvre artistique, nous regrettons que l'auteur ait chargé plusieurs pages de longues notes qui eussent été mieux placées dans un appendice, et surtout qu'il ait cru devoir reprendre, dans ces notes (p. 25, 94, 117), la thèse absolument erronée qui prétend faire de saint Yves un cadet, un juveigneur (*junior* ou *juvenior*), en dépit de tous les historiens du saint et de tous les témoins de son enquête de canonisation, lesquels, sous une forme ou sous une autre, nous montrent Yves possédant sans aucune contestation le domaine et le manoir de Kermartin : fait qui démontre nettement sa qualité d'aîné, comme l'a fort bien prouvé M. Ropartz, comme d'ailleurs on ne le conteste pas ; mais c'est le fait même qu'on conteste — à tort. Je me borne à inscrire ici cette réserve, sauf à reprendre ailleurs la discussion. — Autre réserve au sujet de *Panthoada*, femme du jongleur Riwallon, transformée arbitrairement (p. 95, 97 en *Cathonada*, *Catho*, *Catherine* : fantaisie un peu forte.

***

Répertoire général de Bio-Bibliographie Bretonne, par René Kerviler. — Huitième fascicule, (Bli-Boi,) Rennes, librairie Plihon et Hervé 1889.

Nous avions pensé que le présent fascicule de l'Encyclopédie bretonne de M. Kerviler nous conduirait tout à fait à la fin de la lettre B, et, partant, qu'il comprendrait deux célébrités d'Ille-et-Vilaine, l'une solidement brillante, l'autre simplement bruyante. Mais, avec M. Kerviler, on a toujours plus que son compte, et les plus larges prévisions sont dépassées.

Nous n'avons aujourd'hui ni Lambert, ni Molière (qu'on ne prête aucun sens d'allusion à cette réminiscence classique), mais un intéressant défilé de personnages compris dans une très petite fraction de la lettre B, doit nous faire patienter.

Remarquons, d'abord — puisque c'est là où le bât nous blesse — que les hommes de plume sont nombreux ici ; ils dominent, en ce fascicule, les hommes d'épée ou de robe. Les voici, dans l'ordre alphabétique, le moins gênant de tous, quand on a parfois affaire à des vivants : Frédéric Blin, sonnettiste d'une rare distinction, homonyme de deux représentants du peuple ; Christian et Gaëtan de Blocquel de Croix de Wismes, pour qui le goût des lettres a été comme un enseignement paternel ; Messieurs de Blois de la Calande, qui forment une petite dynastie de savants, d'archéologues, de géographes bretons ; Pierre Boaistuau, un vieux polygraphe nantais de grand talent, aussi inconnu qu'il a été illustre ; Hyacinthe et Louis Bodelio, qui ont manié la lancette du chirurgien et la plume de l'écrivain ; Eugène Bodichon, encore un médecin-auteur ; Jacques-Marie Bodin-Desplantes, un vaillant journaliste, une des plus aimables physionomies de poète que Nantes ait produites ; Charles-Mathurin Bodinier, qui finit, comme vicaire-général, à Nantes, une carrière sacerdotale où il avait dignement débuté comme prêtre proscrit par la Révolution ; Germain Boffrand, gai vaudevilliste et éminent architecte du siècle dernier, un de ces Nantais de marque dont Nantes se souvient à peine ; le conventionnel Alain Bohan, qui s'épancha dans des brochures à l'instar de presque tous ses collègues ; les Boylesve, originaires d'Anjou, dont une branche s'établit dans le comté nantais et fut représentée par des jurisconsultes ; un député du second Empire, fort actif et très écri-

vassier, M. Bois de Mouzilly ; enfin, parmi les innombrables du Bois sortis du sol breton, Alcide du Bois de Beauchesne, l'historien-poète et sa sœur Louise, poète aussi, bien dignes de descendre de Geoffroy du Bois, le combattant des Trente, M. Félix du Bois Saint-Sévrin, qui a donné d'intéressantes communications à la Société des Bibliophiles Bretons, M. Arthur du Bois de la Villerabel, qui, après de belles études sur les deux La Mennais, vient d'écrire sur saint Yves un livre plein de ferveur et de saveur.

Quelques noms de familles nobles dont M. Kerviler débrouille à merveille les généalogies, quelques noms d'artistes, Mlle Adèle Blin, M. A. Blondel, M. J.-B. Bodan, pour lesquels il se réfère à l'utile ouvrage de M. Maillard, l'*Art à Nantes*, ajoutent au vif intérêt de ce nouveau fascicule. Notons, en ce qui concerne Mlle Blin, qu'elle n'est pas seulement une de nos premières miniaturistes, rivale d'Augustin et de Mme de Mirbel, mais qu'elle avait exposé, au Salon nantais de 1886, une *Fileuse morbihannaise*, peinte à l'huile. Notons aussi un Blin, de Nantes, omis par M. Kerviler, qui exerce la médecine à Château-Thébaud.

Voici encore quelques additions, de peu d'importance, que nous signalons à l'éminent bibliographe, sachant que, comme Descartes, il veut être assuré de ne rien omettre.

Article Blocquel. — M. l'abbé Fernand de Wismes a béni le mariage de son frère Gaëtan avec Mlle de la Biliais, comme celui de son frère Christian avec Mlle de la Roche Saint-André. Il a prononcé, à cette nouvelle occasion, une allocution touchante qui vient d'être également imprimée par Oudin, de Poitiers, dans le même format élégant, celui des *cadeaux de noces* d'autrefois.

Article Boaistuau. — Cet article est un modèle de bibliographie critique. M. de la Borderie, qui s'est jadis occupé dans cette *Revue* du vieil écrivain, auteur du dénouement shakespearien de *Roméo et Juliette*, souscrira à cet éloge. Puisque M. Kerviler va jusqu'à numéroter les éditions de l'*Histoire de Chelidonius Tigurinus*, signalons-lui la véritable 5e, qui est de 1578, in-12, a 221 feuillets chiffrés (sans les liminaires non chiffrés, identiques à ceux de 1559), et a été publiée à Paris, chez Vincent le Norment *seul*, quand il se fut séparé de Jeanne Bruneau.

Article Bodin. — Nous qui avons eu l'honneur de compter parmi nos alliés ce noble cœur et ce vaillant esprit qui se personnifiaient en M.J. Desplantes, nous possédons un volumineux recueil de ses poésies, trop intimes, trop familiales pour que nous ayons le droit de les divulguer.

Mais le fécond et nerveux écrivain, qui mettait au-dessous de son nom ce simple titre « ancien rédacteur de l'*Espérance du Peuple* ,» nous adressa un jour une réponse à certain sonnet sur Chatterton, qui fera apprécier un poète nantais, modeste et inédit.

O pauvre Chatterton, on vit, comme un torrent,
Le désespoir briser ton génie et ta gloire!
De plus d'un noble cœur incompris c'est l'histoire.
Le Monde ne sait voir ni le beau, ni le grand.

Pour tes sombres douleurs, de pitié l'on se prend,
De tes fatals amours on garde la mémoire,
Mais c'est en attendant la mort ou la victoire,
Qu'un soldat valeureux, debout, reste à son rang

Méprisant des mortels la froide indifférence,
Le saint et le héros ont la même vaillance,
L'un brave tous les maux, l'autre rend coup pour coup.

Ils marchent pleins de foi, d'ardeur et d'espérance,
Au bonheur éternel conquis par la souffrance,
Car la Terre n'est rien et le Ciel seul est tout.

Article Boiffin. — Un négociant de ce nom, M. Jean-Baptiste Boiffin, demeurant à Nantes, rue du Lycée, et natif de cette ville, était, en 1868, élève du lycée de Nantes ; il obtint un 5e accessit au concours général de tous les lycées et collèges de l'Empire et ce grand succcès valait d'être rapporté.

Article Boilesve. – Rendant compte d'un précédent fascicule de la *Bio-Bibliographie bretonne*, nous avons, à propos de l'avocat-poète Séraphique Bertrand, rappelé le nom du chevalier Boilève de la Maurouzière, auteur de *Stances contre l'incrédulité* (Nantes, Ant. Marie, 1754.) Ce Boilève ami de Bertrand était-il Breton, ou Angevin ? En ce dernier cas, il n'appartient qu'à la seconde partie de l'ouvrage de M. Kerviler.

Article Boisaubin. — M. Kerviler a rencontré ce nom à Nantes en 1789, mais il omet de nous dire ce qu'est devenue la famille. Elle émigra à Baltimore, puis à la Nouvelle-Orléans ; son dernierre présentant, une fille, épousa un Hollandais, M. Van Skalkwyck. Ces deux noms ont été liés, et les membres de la famille Van Skalkwyck-Boisaubin s'appellent aujourd'hui de Boisaubin ; deux d'entre eux, officiers distingués, ont contracté des alliances en Bretagne et en Anjou.

Ces additions, qui n'ont rien de commun avec des *errata*, sont les seules que nous ait suggérées l'étude du 8e fascicule de la *Bio-Bibliographie Bretonne*. Lorsqu'on lit M. René Kerviler, on se prend à lui dérober, à défaut de son talent, son patient et minutieux esprit de recherche.

OLIVIER DE GOURCUFF.

***

DOCUMENTS INÉDITS pour servir à l'histoire de la guerre de Cent ans dans le Maine, de 1424 à 1452, d'après les Archives du British Museum et du Lambeth palace de Londres, par M. ANDRÉ JOUBERT. Mamers G. Fleury et A. Dangins, imprimeurs-éditeurs, 1889.

« L'histoire est une résurrection » a dit un grand écrivain. Rien n'est plus vrai. En fouillant les Archives du passé, en mettant en lumière les documents qui y dormaient depuis longtemps sous la poussière des siècles, les érudits, comme M. André Joubert dans ses *Documents inédits pour servir à l'histoire de la guerre de Cent ans dans le Maine, de 1424 à 1452*, évoquent les hommes morts depuis quatre ou cinq cents ans, les font sortir de leurs tombeaux et leur rendent leur physionomie, leur caractère et leurs passions. Tantôt, ce sont des soldats; tantôt, des financiers. Les uns organisent des sièges, les autres s'occupent de lever les subsides nécessaires à l'équipement et à l'armement des troupes destinées à continuer la guerre et à conquérir le Maine; d'autres encore passent entre eux des arrangements: d'autres enfin distribuent des récompenses. On assiste au paiement des troupes, au siège de Célérin, à la nouvelle de la prise de la Ferté-Bernard par les Français etc., etc. Ils semblent que ces faits se sont passés hier, que les guerriers vont nous apparaître au milieu de leurs hommes d'armes et les financiers avec leurs sacs d'or. Puis l'on réfléchit que ces guerriers, ces financiers sont dans la tombe depuis des siècles, qu'on ne sait même pas où reposent leurs cendres, et l'on comprend alors plus vivement les grandes et solennelles leçons de l'Histoire et la vanité de la gloire et de l'or.

Honneur donc aux érudits patients comme M. André Joubert qui fouillent le passé et le ressuscitent à nos yeux. Leur œuvre est éminemment patriotique et morale.

D. CAILLÉ.

***

Péchés de jeunesse, poésies par E. Milius. — Un beau volume in-quarto. — Paris, imprimerie Jouaust, 1890.

Je viens de lire le volume de vers d'E. Milnis, intitulé : *Péchés de jeunesse*, titre déjà employé, si ma mémoire m'est fidèle, par Alexandre Dumas fils, en 1849, pour son premier recueil de poésies : admirez comme les beaux esprits se rencontrent ! Le livre d'E. Milius, splendidement édité par Jouaust, est décoré d'un élégant portrait de l'auteur exécuté par lui-même dans sa jeunesse. Il est le digne frère d'un autre volume du même format et sorti des presses du même éditeur et renfermant les beaux vers d'un poète de l'Ile-Maurice qui, après avoir longtemps habité Nantes, a pris son vol pour la capitale. Les vers de ce nouveau volume ressemblent à ceux du précédent par la facture simple, aisée, mais autant ceux de son devancier sont sérieux, autant ceux de celui-ci sont gais, spirituels, légers même, sans jamais dépasser pourtant les strictes limites du bon goût et de la bienséance. Le poète qui, au début de son ouvrage, a écrit ces vers :

> Pour égayer parfois son front mélancolique,
> Ne peut-on, sans cesser d'être bon catholique,
> Commettre en se jouant quelque sonnet payen ?

s'est senti le besoin, après s'être montré payen raffiné, d'affirmer sa foi en Jésus-Christ dans un superbe sonnet intitulé : *Non sum dignus*. Les jeunes rimeurs de notre époque, qui se croient très forts et merveilleusement doués parce qu'ils gonflent leurs vers de non-sens et de mots creux et sonores, feraient bien, pour se former le goût, de lire et de relire les vers du charmant poète E. Milius. Ils y verraient comment on peut s'exprimer en vers clairement, correctement, amoureusement même sans tomber dans la déclamation et la licence; ils y verraient que la Muse ne doit pas être parée d'oripeaux aux couleurs criardes, ni être fardée comme une prostituée, mais qu'elle doit toujours conserver son ingénuité native, la fraicheur de son teint et ne se couvrir que d'atours simples et légers qui la parent sans rien lui ôter de ses charmes pudiques.

D. Caillé.

***

NOTES DE VOYAGE. — (Une ascension au Schilthorn. Nürnberg à vol d'oiseau). Dix jours à Bayreuth (fêtes de 1889). — Paris, Tresse et Stock, éditeurs.

M. Etienne Destranges vient de publier à Paris, chez Tresse et Stock, deux volumes. Le premier qui me tombe sous les yeux est intitulé : *Notes de voyage* : c'est une narration vive, colorée, et parfois humoristique d'une promenade en Suisse et d'une ascension au Schilthorn ; il se termine par une description saisissante et pittoresque de la vieille cité de Nürnberg. Pour donner une idée du style de l'ouvrage, je ne crois pouvoir mieux faire que de choisir dans la première et la seconde partie deux passages tout à fait différents : l'un plein de solennité, l'autre de gauloiserie.

Voici un poétique paysage de nuit à Nürren.

La nuit était d'une pureté merveilleuse et les étoiles brillaient au zénith avec un éclat tout particulier. La lune, cachée encore derrière la pointe du Breithorn, montait trop lentement à notre gré... Un instant elle apparut entre deux étroites échancrures du roc, et un rayon lumineux traversant la profonde vallée comme un pont suspendu gigantesque, vint frapper les chalets de Nürren.... Pendant quelques instants, l'astre lutta contre les nuées qui bientôt déchirées par une légère brise s'éparpillèrent à droite et à gauche et s'évanouirent bientôt laissant le champ libre. Victorieuse, la lune monta rapidement et sa lumière, que nul obstacle ne devait plus arrêter, s'épandit comme un suaire bleuâtre sur une partie du paysage.

Voici maintenant une amusante description de la *Fontaine des Vertus* de Nürnberg,

« A gauche de l'église (Saint-Laurent), on voit une admirable fontaine en bronze datant de 1589, c'est la *Fontaine des Vertus*. Six jeunes femmes agréablement deshabillées font jaillir de leurs seins de minces filets d'eau qui s'entrecroisent en courbes gracieuses et retombent dans la vasque avec un léger murmure. Une Justice, la balance à la main, couronne le faite de la fontaine : à ses côtés une grue. Ce détail prouve surabondamment l'antiquité du monument. Quel artiste, en effet, serait assez osé aujourd'hui pour placer à côté des vertus, l'oiseau servant d'emblème aux demoiselles qui font profession d'en manquer.

Je voudrais pouvoir citer encore la description tragique de la fameuse Vierge de fer du vieux burg de Nürnberg, mais cela me pousserait trop loin et j'espère d'ailleurs que les citations précédentes donneront au lecteur de la *Revue* l'envie de lire l'ouvrage en entier.

Le second volume de M. Destranges est un agenouillement perpétuel devant le génie de Richard Wagner et une critique très acerbe de ceux qui ont eu l'audace de railler le grand Lama de la musique moderne ou qui même se sont permis de ne pas traduire assez fidèlement le livret de ses opéras. Les éloges de M. Destranges ne sont-ils pas outrés ? Je laisse à des critiques plus compétents que moi en musique, le soin de le dire. Mais il est un point qui touche ma fibre patriotique de breton : l'opéra de Tristan et Yseult représenté à Bayreuth, l'an dernier, et qui sert à M. Destranges de leithmotif pour s'extasier longuement devant le génie du grand Maître du leithmotif, se passe en partie dans notre Bretagne, en Cornouailles : c'est donc une sorte d'hommage rendu par le gallophobe grincheux à la poésie de notre contrée. Le livre se termine par une description de la maison de Wagner, de son théâtre de Bayreuth, et de son orchestre en particulier. « Ce n'est pas, écrit Destranges, la chose la moins curieuse que la fosse profonde où sont enfouis les instrumentistes ; » il propose ensuite d'adopter dans nos théâtres « ce système si pratique pour atténuer les brutalités de certains compositeurs qui se figurent marcher sur les traces du Maître de Bayreuth, en frappant à tour de bras sur des instruments à percussion. » Je me suis demandé, un instant, si cette phrase de M. Destranges n'allait pas attirer sur lui les colères des disciples de Wagner, mais je me suis dit à la réflexion que chacun d'eux reconnaîtrait ses voisins dans ses *tambourineurs d'instruments à percussion* sans jamais s'y reconnaître lui-même ; et les vers de la Fontaine me sont revenus à la mémoire.

On se voit d'un autre œil que l'on voit son prochain.
Le Fabricateur souverain
Nous créa besaciers tous de même manière,
Tant ceux du temps passé que du temps d'aujourd'hui :
Il fit pour nos défauts la poche de derrière
Et celle de devant pour les défauts d'autrui.

D. Caillé.

***

QUARANTE JOURS DANS LE DÉSERT. — Conférence sur le Sahara Tunisien, faite à la Société de géographie de Nantes, le 21 novembre 1889, par Jules Desfontaines. — Nantes, Imprimerie Mellinet, 1889.

On ne peut bien parler d'un livre que quand on l'a lu ; d'un pays, que quand on l'a vu. Je pensais au dernier terme de cette proposition, très sérieuse malgré son apparence à La Palisse, en suivant M. Jules Desfontaines dans ses pérégrinations à travers le Sahara. M. Desfontaines est un jeune voyageur nantais que patronne, avec raison, la Société de Géographie de sa ville natale ; il a fait une conférence sur le désert africain où il atteint souvent, par le seul prestige du vrai, le coloris de Fromentin. Sincérité est sa devise : « J'étais là, telle chose m'advint, » pourrait-il répéter. Nous retrouverons bientôt ces mérites dans un ouvrage plus important.

O. DE G.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie E. Lafolye, 2, place des Lices.

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE BRETONNE

LA PÉNINSULE ARMORIQUE

AVANT L'HISTOIRE

Pendant une immense période de temps, notre terre bretonne n'a pas eu d'histoire, elle vivait alors d'une vie mystérieuse et cachée dont nulle relation historique, nulle tradition n'est venue dévoiler le secret. La Gaule entière, si longtemps barbare avec ses immenses forêts, nous séparait du monde civilisé. D'ailleurs, qu'importait aux florissantes nations de la Méditerranée cette pointe de terre perdue dans les brumes de l'Océan !

Il y a quelque chose d'impressionnant dans ce silence qui pèse sur notre passé. Comme des mineurs qu'un éboulement a séparés de leurs compagnons, nous cherchons sous la poussière des siècles ceux qui furent ici nos prédécesseurs. Chaque coup de pioche de nos fouilles nous en rapproche un peu ; il nous semble les entendre dans le lointain des temps, dressant avec des chants de triomphe leurs impérissables sanctuaires, ou luttant dans le fracas des batailles, pour la défense de ce pays qui est maintenant le nôtre.

Aucune recherche n'est plus attrayante que celle-là, et c'est un honneur pour notre siècle d'avoir été le premier à tenter ces difficiles explorations dans des âges inconnus.

Les plus anciennes traces de l'homme sur notre sol breton datent d'une période où vivaient ici de grands mammifères tels que l'éléphant, le rhinocéros, etc. C'est auprès du lac de Grand-lieu, sur les

*
* *

QUARANTE JOURS DANS LE DÉSERT. — Conférence sur le Sahara Tunisien, faite à la Société de géographie de Nantes, le 21 novembre 1889, par Jules Desfontaines. — Nantes, Imprimerie Mellinet, 1889.

On ne peut bien parler d'un livre que quand on l'a lu ; d'un pays, que quand on l'a vu. Je pensais au dernier terme de cette proposition, très sérieuse malgré son apparence à La Palisse, en suivant M. Jules Desfontaines dans ses pérégrinations à travers le Sahara. M. Desfontaines est un jeune voyageur nantais que patronne, avec raison, la Société de Géographie de sa ville natale ; il a fait une conférence sur le désert africain où il atteint souvent, par le seul prestige du vrai, le coloris de Fromentin. Sincérité est sa devise : « J'étais là, telle chose m'advint, » pourrait-il répéter. Nous retrouverons bientôt ces mérites dans un ouvrage plus important.

O. DE G.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie E. Lafolye, 2, place des Lices.

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE BRETONNE

LA PÉNINSULE ARMORIQUE

AVANT L'HISTOIRE

Pendant une immense période de temps, notre terre bretonne n'a pas eu d'histoire, elle vivait alors d'une vie mystérieuse et cachée dont nulle relation historique, nulle tradition n'est venue dévoiler le secret. La Gaule entière, si longtemps barbare avec ses immenses forêts, nous séparait du monde civilisé. D'ailleurs, qu'importait aux florissantes nations de la Méditerranée cette pointe de terre perdue dans les brumes de l'Océan !

Il y a quelque chose d'impressionnant dans ce silence qui pèse sur notre passé. Comme des mineurs qu'un éboulement a séparés de leurs compagnons, nous cherchons sous la poussière des siècles ceux qui furent ici nos prédécesseurs. Chaque coup de pioche de nos fouilles nous en rapproche un peu ; il nous semble les entendre dans le lointain des temps, dressant avec des chants de triomphe leurs impérissables sanctuaires, ou luttant dans le fracas des batailles, pour la défense de ce pays qui est maintenant le nôtre.

Aucune recherche n'est plus attrayante que celle-là, et c'est un honneur pour notre siècle d'avoir été le premier à tenter ces difficiles explorations dans des âges inconnus.

Les plus anciennes traces de l'homme sur notre sol breton datent d'une période où vivaient ici de grands mammifères tels que l'éléphant, le rhinocéros, etc. C'est auprès du lac de Grand-lieu, sur les

rives de l'un de ses affluents, que nous avons trouvé, dans des couches profondes d'alluvions, les armes de pierre de cette époque toute primitive. Elles se composent de haches, de lames bien tranchantes et de pointes de lances taillées dans le silex, le grès et le quartz blanc. Ce gisement dans des couches de formation quaternaire est le seul actuellement connu en Bretagne.

Des armes du même genre ont été trouvées au Mont-Dol (Ille-et-Vilaine) avec des ossements de lions, d'ours, d'éléphants, de rhinocéros, de rennes, etc. — Sur les plateaux de la Rance, près de Pleudihen, on a aussi découvert un nombre prodigieux de haches quaternaires taillées par éclat dans une roche assez rarement employée : le quartzile.

Une phase industrielle plus avancée est celle où les hommes habitant les cavernes savaient fabriquer, à l'aide de lames en silex, les harpons, les hameçons et les dards en os ou en ivoire qu'ils employaient pour la pêche et pour la chasse. Nous retrouvons des traces nombreuses de leur outillage sur les coteaux de la Sèvre et de la Sanguaize : ce sont de belles lames fines et pointues, des tranchets, des poinçons et de petits grattoirs arrondis sur les bords. Tous ces outils sont en beau silex jaune, rouge, noir ou violacé de provenance étrangère à la Bretagne.

L'absence de roches siliceuses dans nos terrains granitiques privait nos devanciers de leur principale ressource ; aussi notre pays ne présente-t-il que de bien rares exemples de ces stations si abondantes sur d'autres points de la France.

Avec la seconde période s'ouvre une ère toute différente, et celle-la, au contraire, s'est développée ici d'une manière exceptionnelle. Aux tribus de chasseurs de l'époque du renne succède une race plus civilisée, ayant des troupeaux de bœufs, de moutons, de chèvres, connaissant la culture des céréales et l'art de façonner la poterie. Le silex n'est plus la matière indispensable de leurs outils et de leurs armes; ils savent les fabriquer avec toutes les roches dures qui se trouvent dans la contrée.

C'est le temps où se sont élevés ces monuments étranges que l'on compte encore par milliers sur notre sol : les dolmens, les allées couvertes, puis les menhirs et les cromlechs qui se rattachent à la même époque, puisque l'on trouve à leurs bases les mêmes armes de pierre.

La Bretagne devait présenter alors un aspect tout différent de celui qu'elle a aujourd'hui : le centre couvert de forêts, sans autres voies de communication que les cours d'eau, était sans doute presque désert, tandis que la zone maritime, bien plus étendue qu'à présent, était couverte de monuments de toute sorte.

Des chiffres feront mieux ressortir cette différence : en prenant autour du Finistère 78 communes près de la mer, nous y trouvons 328 dolmens et menhirs, et plusieurs kilomètres de peulvens alignés. Mais les deux cents et quelques communes comprises dans la région de l'intérieur n'ont à elles toutes que 30 dolmens, 34 menhirs et un alignement. Même contraste pour la région côtière du Morbihan. Si de Vannes nous descendons à la Vilaine en suivant la mer, nous traversons dix communes où se trouvent 31 dolmens. En faisant le même trajet un peu plus à l'intérieur, nous passons également par dix communes mais sans y trouver un seul dolmen.

Et encore, cette bande de terrain si riche en mégalithe n'est plus que les ruines de notre ancien littoral. L'action incessante d'une mer violente et surtout l'affaissement du sol en ont fait disparaitre une grande partie. Ils sont nombreux les témoins irrécusables de cet affaissemeut de nos côtes : du dolmen de Saint-Brevin à l'embouchure de la Loire, au cromlech d'Erlanic dans le Morbihan, de l'alignement de Quiberon, au menhir de Pont-l'Abbé, partout nous retrouvons plongés sous les flots les monuments élevés jadis sur les pointes de nos falaises.

Malgré cette disparition, ce qui nous reste suffit bien à faire connaitre l'étonnante richesse de notre époque dolménique. En effet, on compte encore aujourd'hui en Bretagne 1568 mégalithes auxquels il faut ajouter les 3 ou 4000 pierres de nos alignements.

Les dolmens, dont l'idée première est de former avec des blocs de roches une tombe inviolable, présentent ici une grande variété dans leur construction. Les plus simples se composent de mon-

tants fichés carrément sur le sol et soutenant une table de pierre. Puis on a fait précéder ce caveau d'une galerie plus étroite formant une sorte de vestibule.

De cette forme rectangulaire sont dérivées les allées couvertes avec cryptes latérales dessinant une croix ou même une double croix de Lorraine. Dans certains points du Finistère et de la Loire-Inférieure, les caveaux de dolmens sont groupés en nombre si considérable, qu'ils couvrent jusqu'à 100 mètres de terrain et ressemblent aux ruines d'une habitation.

Puis viennent les dolmens à pans coupés, ovales, en demi-cercle ou régulièrement arrondis. Ceux-ci ont parfois de telles dimensions que, pour soutenir les tables, on plaçait au centre de grandes pierres servant de colonnes ; tel était, il y a peu d'années le beau dolmen de Saint-Gravé dont la crypte mesure 10 mètres 90.

A ces nombreuses modifications du plan des dolmens, viennent s'ajouter les perfectionnements des procédés de construction. Dans le principe, lorsqu'un des supports se trouvait trop bas pour soutenir la table, on plaçait dessus des pierres servant de cales. On s'aperçut qu'il était aussi facile de surélever de la même façon tout le pourtour du dolmen, et peu à peu on finit par construire de véritables murailles en pierres sèches.

Pour gagner ensuite sur la largeur de la crypte, largeur qui était jusque-là limitée par les dimensions des tables, on imagina de faire dépasser à l'intérieur les moëllons qui les supportaient. De cette façon, on obtenait une portion de voûte qui retrécissait d'autant l'espace à couvrir.

Toutefois, ces procédés plus pratiques marquent une certaine décadence, un abandon de la tradition première. Nous retrouvons mieux le véritable apogée de la construction dolménique dans ces galeries faites de blocs énormes si simplement agencés qu'ils semblent avoir été maniés par des géants. Tels sont Gavr'inis et la Roche d'Essé, dont le plan est aussi régulier que celui d'un édifice moderne.

De tous les monuments de la Bretagne, les plus célèbres sont les trois grands tumulus du Morbihan ; ils sont pour nous un peu comme les trois pyramides de l'Egypte. C'est d'abord Tumiac dont

le sommet s'aperçoit de plus de cinq lieues, le tumulus de Saint-Michel formé de 40 000 mètres de terre et de pierres entassées et le Mané er Hrœgh qui mesure près de 300 mètres de tour.

Au fond de ces pyramides celtiques, dans des caveaux rappelant les hypogées des Pharaons, nous voyons apparaître nos hiéroglyphes encore indéchiffrés. Quel sens attribuer à ces signes en forme de boucliers, de crosses, de haches, de colliers, etc., à ces ornements dentelés, enroulés en demi-cercles concentriques ou ondulant en lignes serpentines ? Certains d'entr'eux reproduisent très fidèlement des armes qui ne se trouvent qu'en Bretagne, comme les longues haches pointues du Morbihan et les haches à bouton.

Ces premières pages de nos archives lapidaires n'appartiennent qu'à une région limitée et qui a dans le pays Vannetais son plus complet développement.

Pénétrons maintenant à l'intérieur de l'un de ces tumulus : Au Mané er Hrœck, sous une petite montagne artificielle élevée tout au bord de la côte, nous trouvons une vaste *cella* recouverte par des tables gigantesques. En avant, une dalle bien régulièrement aplanie porte un cartouche gravé contenant des signes qui ont quelque analogie avec ceux de nos monnaies armoricaines.

Sur le sol se trouvaient de grosses pendeloques en turquoise, une hache en jadéite blanche, puis deux pièces de la plus insigne rareté : un large disque en roche verte et une hache terminée en croissant, aussi finement taillée que nos plus beaux joyaux. Tous ces objets étaient alignés symétriquement vers l'angle du dolmen.

En enlevant un dallage qui formait une sorte de compartiment, on trouva 101 haches, dont l'une atteignait près d'un demi-mètre de long. La plupart sont en fibrolite d'un blanc laiteux, veiné de marbrures rougeâtres et d'un admirable poli. Auprès, il y avait des pendeloques en jaspe, en cristal et de splendides colliers de turquoise callaïs d'un vert vif nuancé de bleu.

Tumiac et Saint-Michel ont donné l'équivalent de ces merveilleuses trouvailles et les fouilles de ces trois dolmens forment à elles seules une collection qui a valu au musée de Vannes une célébrité européenne.

Ces tombes dont l'unique caveau était protégé par l'énorme

épaisseur du tumulus, sont évidemment des sépultures de chefs et forment un genre tout spécial. Beaucoup d'autres monuments au contraire, sortes de caveaux de famille, étaient destinés à recevoir des sépultures multiples ; telles sont ces allées couvertes divisées en plusieurs compartiments, et dont l'entrée venait affleurer le bord du tertre.

Un des plus curieux exemples en ce genre est le tumulus de la Motte (Pornic). Sous un tumulus de 130 mètres de circonférence sont groupés sept dolmens orientés dans toutes les directions. Vers le centre, une grande galerie dolménique en forme de double croix, est englobée dans une pyramide de moëllons soigneusement assemblés, puis viennent des allées couvertes rectangulaires, d'autres à pans enfin des *cella* complètement coupés et rondes. La variété de forme et les différents procédés de construction employés dénotent bien qu'ils n'ont pas été élevés à la même époque. L'un d'eux contenait trois squelettes : d'autres, un nombre plus ou moins considérable d'ossements.

Des tombes plus modestes sont *les stone cists*, composés de quatre grandes pierres enfoncées verticalement en terre et recouvertes par une cinquième. Les objets qu'on y trouve le plus souvent ressemblent à ceux des dolmens. Sur certains points, au lieu de construire des dolmens au dessus du sol pour les recouvrir d'un tumulus, on les creusait dans la roche en leur conservant exactement la forme des allées couvertes. Telle est la curieuse galerie de la Meule, en Arthon (Loire-Inférieure).

Le Finistère, le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine ont de grands alignements de menhirs, couvrant parfois un espace considérable. Ceux de Carnac et d'Erdeven forment d'immenses avenues de pierre que nous regardons comme presque détruites, bien qu'elles aient encore un déploiement de plus de 50 kilomètres.

Un des tours de force les plus étranges de ces constructeurs de mégalithes est le menhir géant de Locmariaker. Qu'on imagine un rocher de 71 pieds de haut, dont la pointe dépasserait le fronton du Parthénon, soulevé de terre et maté tout debout au-dessus de la lande !

Chercherons-nous dans d'autres provinces de France l'équivalent de ces prodiges ? Non, ce grand épanouissement de l'art mégalithique s'arrête aux limites de notre Bretagne actuelle : les alignements, les galeries ornées de signes sculptés, les grands tumulus contenant les trésors de pierre que nous venons d'énumérer, sont des œuvres tout à fait spéciales à la région armoricaine.

Examinées dans leur ensemble, elles ont une supériorité d'exécution qui n'est plus en rapport avec des objets et des monuments aussi primitifs. C'est là le caractère le plus frappant des antiquités de notre péninsule : Elles atteignent un degré de perfection tel qu'on ne peut les expliquer que par une civilisation relativement développée. Comment, sans des coutumes religieuses, sans une véritable organisation sociale, aurait-on concentré tant d'efforts pour élever ces immenses sanctuaires à la mémoire d'un mort ? Les turquoises, les jades d'origine asiatique dénotent, en même temps, des relations commerciales assez étendues.

Peut-être l'usage de la pierre, si fidèlement observé dans nos sépultures, n'était-il plus alors qu'une sorte de rite traditionnel pieusement conservé par un peuple qui connaissait cependant la fabrication des métaux. Il est certain que l'introduction du bronze dans nos dolmens a eu lieu sans que la forme du monument ait perdu, dans certains cas, son type rudimentaire. Je citerai en ce genre un des dolmens de la Motte, à Pornic : la structure en est toute primitive ; de grandes pierres dressées forment les parois et soutiennent directement les tables. A l'intérieur, nous avons cependant trouvé, avec des outils en silex, une flèche de bronze, un collier de perles d'or et de la turquoise callaïs. Dans le Finistère, M. P. du Chatellier a observé également des faits analogues.

On n'a pas assez remarqué combien les objets funéraires de nos dolmens diffèrent de ceux que l'on trouve dans les stations, les points occupés à l'époque de la pierre polie. Les grands couteaux des dolmens sont taillés dans un silex étranger, provenant de Pressigny et que nous ne voyons jamais employé dans nos ateliers de Bretagne. Du reste, la perfection de travail de ces lames n'a aucun rapport avec l'exécution, souvent très grossière, des couteaux et des tranchets trouvés à fleur de terre. Les disques, les amulettes,

les colliers, les haches fines et minces en roches précieuses, ne se rencontrent non plus que dans les sépultures.

Des monuments d'un genre différent, et qui marquent une période plus récente, sont ces tombelles renfermant une *cella* maçonnée et dont l'intérieur était garni d'une sorte de plancher fait avec des pièces de bois assemblées.

On a exploré des tumulus de ce type dans le Finistère et les Côtes-du-Nord ; ils contenaient des épées, des poignards de bronze, parfois avec leur poignée enrichie de clous d'or dessinant de petits cercles. Mais en même temps, on y trouvait des objets en pierre et surtout de ces merveilleuses flèches en silex que Merimée a le premier fait connaître et qui n'ont été trouvées que dans notre province. Ces flèches ont deux ailerons détachés parallèlement et si allongés qu'ils forment une sorte de fourche. Le travail en est finement fait, à l'aide de petits éclats aussi réguliers que les facettes d'un diamant.

Avec les armes de bronze nous entrons brusquement dans une période industrielle très avancée. De nombreuses découvertes de cachettes nous ont fait connaître toute cette variété d'armes, d'outils et de bijoux qui étaient exclusivement fabriqués avec du cuivre allié d'étain. Ces collections sont très abondantes dans nos musées bretons, surtout dans celui de Nantes pour la raison que nous indiquerons plus loin. On y retrouve tout l'équipement du guerrier, depuis l'épée jusqu'aux moindres pièces de harnais, les objets de parure, colliers, perles, épingles, pendeloques et bracelets ornés de dessins ; puis des couteaux, des tranchets, des clous, des marteaux, le tout fondu dans ce beau métal couleur d'or.

Nos épées de bronze du type grec, en feuille d'iris, sont des armes admirables et bien supérieures au maigre fer de nos fantassins modernes.

Il est évident que nos Armoricains n'ont point quitté tout d'un coup leurs casse-tête de pierre polie pour se mettre à fabriquer des armes aussi parfaites. Il y a eu certainement contact avec une civilisation étrangère.

Déjà, nous le savons historiquement[1], plusieurs siècles avant notre ère, il y avait dans notre péninsule un port très florissant et qui passait pour une des trois cités les plus commerçantes des Gaules. Pour être une si grande ville dès cette époque, notre Corbilon avait dû commencer à se développer depuis bien du temps; comme Marseille et Narbonne, auxquelles Polybe le compare, il devait son importance aux trafiquants de la Méditerranée, peut-être aux Phéniciens qui venaient, comme on le sait, exploiter devant l'île de Bretagne les mines d'étain des Cassitérides.

C'est sans doute à eux que nous devons l'importation de ces bronzes qui peu à peu se sont répandus dans toute la péninsule Armorique, mais nulle part en aussi grand nombre que sur la Loire, où était situé Corbilon. Chaque année, on découvre dans ce fleuve des épées, des dagues, des poignards de bronze, et cela malgré l'entassement des sables accumulés par les siècles.

Tous ces objets n'étaient point faits dans notre pays; on y fabriquait seulement les haches d'un emploi plus usuel. Quant aux armes et aux objets de toute sorte. on n'en a jamais retrouvé de moules chez nous. Du reste, une fabrication si importante aurait laissé des traces faciles à découvrir.

Après ce bel épanouissement du bronze, nos peuplades armoricaines ont dû logiquement connaître les armes de fer et tout l'attirail des Gaulois des derniers temps de l'indépendance. Jusqu'ici cependant, rien n'est plus rare en Bretagne que des trouvailles de ce genre. Sauf sur quelques points isolés et très limités, la civilisation gauloise est nulle dans nos parages. Nous faisons exception toutefois pour les monnaies; mais les grandes épées de fer, les javelines, les innombrables produits de cette céramique si abondants ailleurs, ne se retrouvent presque jamais ici.

Rien de très surprenant, au fond, car nos Armoricains n'étaient pas des Gaulois. Rome a donné par extension le nom de ses ter-

[1] V. Polybe, passage cité dans Strabon.

ribles voisins aux autres peuples de notre terre, mais le nom que nous nous donnions : « *qui ipsorum lingua* CELTÆ, *nostra Galli appellantur*, » était bien le seul que nous dussions porter.

Il y a donc une différence très marquée entre l'industrie gauloise, de l'Est, d'origine danubienne ou germanique, et celle de notre pays qui a toujours été habité par des Celtes. La continuité de la même race sur le même sol a donné une marche beaucoup plus lente à notre civilisation. A l'abri des coups des invasions de l'Est, nous avons continué à suivre plus longtemps qu'ailleurs nos vieilles traditions, ce qui explique la richesse exceptionnelle de notre époque des dolmens.

Bientôt l'Armorique va sortir sanglante et glorieuse du linceul de brume qui l'enveloppait jusque là, et se montrer au grand jour de l'histoire dans l'héroïque campagne des Venètes contre César.

P. DE LISLE DU DRENEUC,

Conservateur du musée archéologique de Nantes.

UN ÉPISODE DES GUERRES DE LA LIGUE EN BRETAGNE

LA SEIGNEURIE DE LA MUSSE

EN BAULON

ET

L'établissement d'une Garnison dans le Château de ce nom

En 1589[1].

(Suite et fin.)

Le 22 novembre 1589, des arquebusiers et quelques gentilshommes volontaires entrèrent au château de la Musse pour le défendre en cas d'attaque. Notre *manuscrit* nous fait connaître les noms de tous ces hommes de guerre et il n'est pas indifférent de s'y arrêter quelque peu.

Le commandement en chef de la petite troupe est déféré au seigneur de la Musse lui-même ; mais en cas d'absence ou d'empêchement, Pierre Brullon peut être remplacé par son lieutenant Noël Lizay, sieur de la Motte-Lizay, connétable de Rennes.

Les gentilshommes volontaires sont au nombre de cinq :

« Monsieur de la Feillée, le sieur Derval, le sieur des Forgettes, le sieur de la Villorio, le sieur du Chastellier. »

Les soldats « appoinctés tant du Roy que du Seigneur de la Musse » forment quatre escouades : « l'escouade du caporal Desboys, » — « l'escouade du caporal Poulnays, » — l'escouade de La Chaussée » — et l'escouade Mortaigne. »

Chacune de ces escouades comprend quinze hommes ; parmi eux on remarque le concierge du château et deux personnages dont les noms semblent indiquer qu'ils appartenaient au clergé « dom Guillaume Leroy et dom Alain Leroy. » Le seigneur de la

[1] Voir le précédent numéro.

Musse avait probablement incorporé dans sa troupe tous les hommes valides du château ; or, il y avait à la Musse un petit prieuré de chanoines réguliers, membre de l'abbaye de Montfort, dont le titulaire desservait la chapelle seigneuriale : peut-être ces deux Leroy étaient-ils des clercs attachés à cet établissement religieux et auxquels on avait demandé d'être servants des arquebubusiers ; peut-être plutôt était-ce même des prêtres considérés comme aumôniers de la garnison.

D'après ce qui précède, le total de la garnison de la Musse atteignait le chiffre de soixante-sept hommes : soixante caporaux et soldats, cinq gentilshommes volontaires, le capitaine Pierre Brullon et son lieutenant Noël Lizay. Pour expliquer ce nombre d'hommes alors que le prince de Dombes n'avait ordonné que l'établissement de vingt-cinq arquebusiers dans la place, il faut se rappeler ce qu'était l'arme nommée arquebuse, sorte de gros fusil ou de petit canon dont on se servait pour défendre les forts : « Ces arquebuses étoient si massives et si pesantes qu'il falloit deux hommes pour les porter, et on les tiroit appuyées sur des fourchettes et chargées de pierres rondes[1]. » Il est donc probable que chaque arquebusier était forcément accompagné d'un servant : de la sorte vingt-cinq arquebusiers signifiaient une cinquantaine d'hommes.

Nous croyons inutile de transcrire ici les noms des cinquante-six simples soldats composant la garnison de la Musse : beaucoup appartenant à des familles du pays de Baulon prouvent que le seigneur de la Musse avait levé parmi ses vassaux la plus grande partie de sa troupe ; tels sont les Tréluer, Joubault, Guillou, Cloteaux, Robin, Ruault, Boisdavy, etc.

Ce qui est plus intéressant comme détail de mœurs, c'est le règlement établi pour les hommes de la garnison de la Musse ; nous pensons devoir le relater ici en entier :

« ORDONNANCES *faictes par ledict seigneur de la Musse quelles il veult estre observées en l'art militaire en son dict chasteau.*

« Et premier le sermant sera prins de moy en une foys tant des caporaux que soldars et aultres qui seront audict chastel : honorer Dieu, maintenir sa sainte religion catholique, appostolique et romaine et servir le Roy.

[1] *Diction. universel de Trévoux*, verbo ARQUEBUSE.

« Nul ne blasphèmera le nom de Dieu, sur paisne de l'amande et de la princxon.

« Nul ne démentira ny querellera son compaignon, ny desrobera quelque chose qui soit à ses compaignons sur paisne d'être dégradé des armes.

« Chacune escouade entrera en garde de quatre jours en quatre jours et à cinq heures du soir, et n'en sortira que à pareille heure.

« Chacun caporal pozera ses sentinelles aux lieux ordonnez pour cet effect et les revisitera en une heure une fois pour le moins.

« Les sentinelles seront changés d'heure en heure par le caporal ou aultre qu'il substitura.

« Les sentinelles auront chacun sa cloche et une aultre au corps de garde, et lorsque l'on sonnera la cloche dudict corps de garde les sentinelles repondront des leurs de quart d'heure en quart-d'heure.

« Les gentilshommes feront la ronde la nuict chacun en leur rang, aux heures qui seront advisées, là où ils prendront garde que la garde soit bien faicte, et seront tenuz faire leurs rapports des défaux qu'ils y trouveront.

« Si lesdictes rondes et caporaux trouvent les sentinelles dormant hors du lieu où ils ont esté posés, ils les puniront suivant les ordonnances de la guerre, scavoir de la princzon, de l'amande ou d'estre rejetés par sur les murailles et fossez, toutefois le tout à la discrétion desdits caporaux, si ce n'est en cas de trahison de quoy ils seront tenus en advertir ledit seigneur ou son lieutenant et en attendant s'en saiziront.

« Nul n'ira par la court dudict chasteau ny au corps de garde neuf heures passées, si il n'a le mot de guet.

« Le mot de guet sera prins tous les soirs par le caporal qui entrera en garde dudict seigneur ou son lieutenant, et sera baillé à mesme heure à celuy qui fera la ronde de nuict.

« Le mot ne sera divulgué que à ceux à qui il appartient.

« La porte du chasteau se fermera à cinq heures du soir et l'ouverture s'en fera à sept heures du matin[1].

« Nul n'entrera à heure indue et extraordinaire si ce n'est pas

[1] Il faut remarquer qu'on se trouvait alors en novembre, c'est-à-dire, à l'époque des jours les plus courts de l'année.

exprès commandement dudict seigneur ou son lieutenant en son absence.

« A quoy seront tenu les soldats d'assister à l'ouverture qui s'y fera.

« L'escouade qui sort de garde se tiendra sur jour à la porte pour empescher que l'ennemy n'y entre et éviter aux surprises, et leur sera pozé pour mettre leurs armes ung rasteau.

« Le caporal envoyra sur jour souvent quelques soldars au hault des tours et mesme dehors pour découvrir aux environs dudict chasteau.

« Plus jureront qu'ils ne divulgueront l'ordre que l'on tient en la garde dudict chasteau, ny les heures, ny les lieux, ny feront acongnoistre ceulx qui entreront en garde.

« Plus sera faict commandement aux paroissiens de faire leur rapport au chasteau s'ils voyent passer, loger ou estre en embuscade aucuns soldars tant de pied que de cheval, et le nombre, quelles gardes ils font, quel désordre et de quel party ils sont.

« Seront aussy advertis que incontinent qu'ils oïeront sonner les cloches dudict chasteau qu'ils aient à se amasser et mettre en armes pour secourir ledict chasteau. »

Qu'on nous permette quelques brèves observations au sujet de cette « ordonnance » de la garnison de la Musse.

Tout d'abord, remarquons le serment exigé des soldats « d'honorer Dieu, maintenir la sainte religion catholique, apostolique et romaine, et servir le Roy. » A cette époque, le roi de France était cependant l'hérétique Henri de Bourbon, mais en Bretagne, l'esprit catholique était alors si puissant que les Royaux, aussi bien que les Ligueurs, repoussaient toute idée d'hérésie et de schisme : les Royaux bretons regardaient comme certaine et prochaine la conversion d'Henri IV et l'avenir leur donna raison.

La prison et l'amende punissant le blasphème chez les soldats sont encore un trait de mœurs de ces temps de foi.

Ce système de cloche faisant correspondre les sentinelles avec le corps de garde ne manque pas d'originalité, et ce devoir des soldats de monter souvent dans les tours pour y faire le guet prouve que le château de la Musse était bien fortifié.

Enfin le commandement fait aux paroisses d'alentour de surveiller attentivement tous les étrangers et d accourir en armes pour défendre le château, aux premiers sons de la cloche d'alarme,

peint exactement l'état de malaise et d'incertitude dans lequel vivaient les campagnards de ce temps-là.

Quels furent les exploits de la garnison de la Muce? Nous voudrions bien avoir à les raconter : n'eût-elle subi qu'un tout petit siège, ce serait intéressant pour nous ; mais hélas ! la vérité nous oblige à avouer que le rôle des soldats de Pierre Brullon semble s'être borné à surveiller le pays, chose fort utile d'ailleurs dans ces jours de troubles. Ils n'eurent point à livrer combat ni à repousser d'assaut. Ajoutons que cette garnison, établie pour deux mois seulement ne demeura, en réalité à la Musse qu'environ six semaines : formée le 22 novembre, elle quitta le château dans les premiers jours de janvier. C'est ce que nous prouvent les deux lettres suivantes.

L'une adressée au seigneur de la Musse, le 30 décembre, par le prince de Dombes est ainsi conçue :

« Monsieur le Président, le Roy mon seigneur ayant heureusement exécuté ses desseins en Normendye et prins les villes et chasteaux d'Allanczon, Domfront où le baron de Verny a esté tué, comme aussy Argentan, Falaize et autres places qui tenoient contre son service, il a résolu de venir nettoyer ceste province et réduire soubs son obéissance les villes que tiennent ses ennemys. m'ayant pour cest affect faict entendre que son armée sera en ce païs dans le dixiesme où douziesme du moys de janvier prochain et que j'eusse à mander toutes les compaignies que j'avois establyes en garnizon pour se mettre en campaigne, choze dont je vous ay bien voullu advertir, et vous prie de faire trouver vingt de vos harquebucziers de la Musse à quatre lieues près de cette ville de Rennes dans le huictiesme dudict moys de janvier, laissant seullement en vostre maison ce que jugerez estre nécessaire pour empescher que l'ennemy ne s'en empare..... »

Le prince de Dombes terminait sa lettre en disant que les soldats de la Musse seraient placés à l'armée sous les ordres de M. de Montsoreau ; aussi celui-ci écrivit-il de son côté, le 1er janvier 1590, à Pierre Brullon la lettre que voici, dernière pièce intéressante du *Ms. de la Musse*.

« Monsieur, l'intention de Monseigneur est de faire un gros de toutes les forces de ceste province, et à ceste fin il envoie par les garnizons quérir partye de ceux qui y sont ; quand les vostres viendront à l'armée je les accommoderé avec quelque capitaine de mes amis : je feré partir dans cinq ou six jours, il suffira qu'ils soient

icy ung jour d'avance ; je ne fauderé[1] vous en advertir, vous suppliant, Monsieur, croire qu'il n'y a homme au monde sur qu (vous) ayez plus de puissance que sur moy qui vous baize bien humblement les mains et avec votre permission à Madame ma cousine[2], et demeureré à tous deux vostre bien humble et très affectionné allié à vous faire service.

Signé : MONTSOREAU. »

Le rôle de la garnison de la Musse était terminé : Pierre Brullon demeura dans son château avec les quelques soldats qu'on lui laissait et l'on ne voit point d'ailleurs qu'il ait eu besoin de défendre sérieusement sa demeure contre les entreprises des Ligueurs. L'année suivante, il revint habiter Rennes et son arrivée y fit assez de bruit pour que Jean Pichard crût devoir la signaler dans son journal en ces termes :

« Le 18e jour de juin (1591), M. le président de la Musse retourna et rentra en cette ville de Rennes dont il avoit esté chassé, et le dit jour sa maison n'a délivré de présidents, conseillers, noblesse, bourgeois, échevins, capitaines et autres[3]. » C'était une véritable ovation, comme l'on voit, faite par tout ce qu'il y avait de distingué à Rennes au seigneur de la Musse ; preuve que celui-ci jouissait de la plus grande considération dans la capitale de la Bretagne.

Néanmoins, Pierre Brullon fut encore exilé à la campagne et assez peu de temps même après sa rentrée à Rennes : ce fut le 10 novembre 1592 qu'il dut de nouveau quitter cette ville par ordre du lieutenant-général le prince de Dombes, son ancien ami, devenu duc de Montpensier. Le motif de cette seconde expulsion fut d'ailleurs des plus honorables pour le seigneur de la Musse. On donna à cette mesure l'apparence d'une nécessité de parti, mais l'opinion publique ne s'y laissa pas tromper. Jean Pichart nous apprend, en effet, que Pierre Brullon fut exilé cette fois pour s'être opposé de toute sa force à une nouvelle levée de deniers que le duc de Montpensier, grand dissipateur, voulait faire sur le peuple de Rennes : le président de la Musse osa « demander ce qu'estoient devenus

[1] C'est-à-dire je ne manquerai pas.

[2] Françoise de Sanzay, seconde femme de Pierre Brullon.

[3] *Preuves de l'Hist. de Bretagne* de D. Morice, III, 1723.

tant de deniers levés, par le passé[1] » et se plaignit hautement des prodigalités du lieutenant-général qui ne le lui pardonna pas.

Pierre Brullon quitta donc derechef Rennes ce jour-là « 10e de novembre, environ huit heures du matin, lui et son train environ de quatre personnes[2] » et regagna son château de la Musse. Trois mois après sa femme, qui était, parait-il, demeurée à Rennes, reçut à son tour ordre de quitter cette ville : « du mardy 11e jour de febvrier (1593) fut fait commandement aux dames de la Musse et de Chasteauneuf de sortir de cette ville, estant suspectes du parti contraire[3], »

Toutes ces vexations abrégèrent vraisemblablement les jours du Seigneur de la Musse. C'est encore Jean Pichart qui nous apprend sa mort et nous décrit ses funérailles grandiosement célébrées :

« On tient que Monsieur le Président La Musse de Bruslon est décédé de lundi 24e jour de ce mois de janvier (1594) à sa maison de la Musse. C'est une grande perte au pays. »

Ses obsèques ne furent toutefois faites qu'un mois plus tard. « Du jeudi 24 du mois de febvrier audit an, le corps de deffunt Messire Pierre Bruslon en son vivant sieur de la Musse, conseiller du Roi, second président de Bretagne fut amené et conduit du chasteau de la Musse en cette ville par la porte de Toussaints et conduit à son logix avecq tout honneur que pouvoit mériter un tel personnage, et le lendemain fut inhumé en sa chapelle de Saint-François[4], avec de grandes pompes funèbres, où assistèrent Messieurs de la Cour du Parlement, siège de Rennes en corps[5] et grande abondance de peuple, estant icelui seigneur beaucoup regretté comme bon patriote et qui a fait de grands biens aux pauvres[6].

A ce bel éloge qui semble mérité, il faut ajouter que Pierre Brullon était par sa science juridique à la hauteur des importantes fonctions qu'il remplissait au parlement. Aussi avait-il été adjoint

[1] Journal de Pichart, *Preuve de l'Hist. de Bretagne* de D. Morice III, 1732.

[2] *Ibidem*, III, 1730.

[3] *Ibidem*.

[4] En l'église du monastère des Cordeliers de Rennes, où les seigneurs de la Musse possédaient un enfeu.

[5] C'est-à-dire la cour de la sénéchaussée de Rennes.

[6] *Preuv. de l'Hist. de Bretagne* de D. Morice, III, 1738.

en 1580 au premier président René de Bourgneuf en qualité de commissaire pour la réformation de la coutume de Bretagne[1].

De ses deux mariages, il n'avait eu que deux fils : Sébastien, mort avant lui, et Saldebreuil qui lui succéda comme seigneur de la Musse. Ce dernier épousa Jeanne de Penmarc'h et obtint en 1621 du roi Louis XIII l'érection en comté de la seigneurie de la Musse[2]. Son fils Anne Brullon, comte de la Musse, plus connu sous le nom de comte de Bruslon, fut introducteur des ambassadeurs à la cour de France ; c'est de lui que parle assez plaisamment Tallemant des Réaux dans ses *Historiettes*.

Puis vint Gilles-Louis Brullon, comte de la Musse, qui fut le dernier représentant mâle de sa race, n'ayant laissé que des filles de son mariage avec Judith Le Courtois. Le dernier seigneur de la Musse fut Joseph Grignart de Champsavoy, fils de René-Henri Grignart, seigneur de Champsavoy, et de Marie-Judith Brullon ; il avait épousé en 1752 Renée Millon de Bellevue avec laquelle il émigra quand vint la Révolution.

Aujourd'hui, il ne reste de l'ancien château de la Musse que des constructions sans grand caractère, n'offrant guère d'intéressant que leur singulière position au milieu d'un étang ; une nouvelle habitation a été récemment bâtie à quelque distance sur un mamelon dominant la forêt. Ce qui nous conserve le mieux le souvenir de l'antique importance seigneuriale du lieu c'est, croyons-nous, le manuscrit que nous venons d'analyser : nous y retrouvons les seigneurs de la Musse protégeant le pays contre les excès de la guerre civile ; nous voyons leur château avec sa défense militaire, leurs vassaux discutant en assemblées de paroisse les levées d'impôts qu'on veut établir, leurs soldats vivant suivant les mœurs du temps ; c'est tout un petit coin de la physionomie qu'offrait la Haute-Bretagne durant les troubles de la Ligue. Dominant enfin ce tableau, nous apparaît une belle figure de magistrat intègre et savant, le président Pierre Brullon, fidèle à la cause de Dieu et du Roi, préférant l'exil au parjure et sacrifiant la tranquillité de ses dernières années au soutien des intérêts du peuple opprimé.

L'abbé Guillotin de Corson, *chan. hon.*

[1] Levot, *Biographie bretonne* verbo BRUSLON.
[2] Ogée, *Dict. de Bretagne*, verbo BAULON.

POUR LA BRETAGNE

ACTE QUATRIÈME

ème décor qu'au premier acte. La tente de Nominoé sous le chêne..... A gauche, une marmite bout sur le feu, surveillée par Kadiou et les enfants... Nuit.

—

SCÈNE PREMIÈRE

KADIOU, LES ENFANTS épluchant des légumes.

KADIOU

Oui, mes enfants, notre grand chef Nominoë a patiemment attendu pour nous venger... Quand il a vu que la Bretagne avait repris des forces et que toute une génération de solides gaillards avait poussé, il a jeté le cri de guerre. Ah ! oui, de solides gaillards, on peut le dire, et qui se battent crânement aujourd'hui... Nos élèves, ces braves soldats-là !... Quand on pense... Ils étaient grands comme vous, alors ; pas plus grands, ceux qui se battent à cette heure avec le seigneur Erispoë.

UN ENFANT

Est-il vrai, Kadiou, que le seigneur Erispoë a été élevé comme nous à l'abbaye ?

KADIOU

Une pauvre abbaye alors !... Des huttes de branchages... tandis que maintenant... une forteresse... une vraie forteresse dont je suis le gardien... Et une porte !... on m'en a fait une porte !... en plein cœur de chêne et avec des ferrures longues comme le bras et des clous gros comme le poing... et des clefs... Les clefs du Paradis ne doivent être rien en comparaison... Oui, mes enfants, c'est vrai, c'est nous qui l'avons élevé, ce beau seigneur Erispoë, si brave !

UN AUTRE ENFANT

Toi aussi, frère Kadiou ?...

KADIOU

Et pourquoi pas moi aussi ?... Comme les autres !... Est-ce que je n'ai pas ma part dans les bons conseils, les bonnes leçons et les bons exemples qu'on vous donne ?

LES ENFANTS

Hou ! hou !

KADIOU

Hein ! que voulez-vous dire ?... Oseriez-vous prétendre que je ne suis pas le modèle de la communauté... l'un des modèles !... il ne faut pas être orgueilleux... et décourager les autres...

LE PREMIER ENFANT

Un modèle de distraction !...

KADIOU

De distraction !... Moi !...

LE PREMIER ENFANT

Et la soupe ?

KADIOU

Oh ! la soupe ! J'allais l'oublier !...

LE DEUXIÈME ENFANT

Je crois que c'est fait, frère modèle ?

KADIOU

Non ! elle bout. . Elle bout gentiment...

LE TROISIÈME ENFANT

Et la viande ?

Il lui passe un morceau de bœuf.

KADIOU

C'est vrai !... Là voilà dedans !... C'est vrai !... Eh ! bien !...

LE TROISIÈME ENFANT

Et les légumes ?...

Il les lui passe.

LE PREMIER ENFANT

Tiens, frère Kadiou, encore cette carotte !... La soupe en sera meilleure... Ça manquait de carottes.

KADIOU

Tu crois ? .. Oui, peut-être... Abondance de légumes ne nuit pas !...

LE DEUXIÈME ENFANT

Et ce beau chou ! Cela manque de choux, frère Kadiou !

KADIOU

Tu crois ?... Va pour le chou... ça ne peut pas faire de mal...

LE PREMIER ENFANT

Tu vois bien que tu perds la tête... Si nous n'y avions pas veillé, tu n'aurais mis que de l'eau dans ta soupe !...

KADIOU

C'est possible... Après tout, je ne suis pas cuisinier !...

LE TROISIÈME ENFANT

Non ! mais poète !...

KADIOU

Ah ! oui !. .

LE DEUXIÈME ENFANT

Et musicien !...

KADIOU

Eh ! oui ...

LE PREMIER ENFANT

Et portier !...

KADIOU

Oh ! oui !. .

LE DEUXIÈME ENFANT

Et couturier !

KADIOU

Ah ! dame... oui, dame !...

LE TROISIÈME ENFANT

Mais pas cuisinier, par exemple ! .. Oh ! non ! pas cuisinier du tout...

KADIOU

Non ! Et puis cette horrible bataille !... Il faut avoir l'insouciance de votre âge pour ne pas être anéanti ! Songez qu'on se bat depuis deux jours... tout près de nous...

LE PREMIER ENFANT

Ce qui fait que nous sommes en vacances...

KADIOU

A la belle étoile !...

LE DEUXIÈME ENFANT

Le monastère pouvant être attaqué, mieux valait le quitter ..

KADIOU

Deux jours que nous campons au milieu des soldats !... Quelle existence !...

LE PREMIER ENFANT

Les Pères sont plus à plaindre que nous !... Ils sont au milieu de la bataille, eux !...

KADIOU

Plus à plaindre !... Ils n'ont pas eu le temps d'avoir peur ; ils sont trop occupés avec les mourants, tandis qu'ici on n'a rien à faire, qu'à avoir peur...

LE DEUXIÈME ENFANT

Qui vous empêche d'aller les rejoindre !...

KADIOU

Vous quitter, mes petits enfants !... Que dirait le père Louhemel qui vous a remis à moi !... A-t-on jamais vu le berger abandonner ses brebis ?... Vous quitter !... Y pensez-vous ?... Mon devoir est ici et j'y reste... Allons, regardez si la soupe bout toujours... Oui, bon !... Silence ! Un Père !... Oh ! C'est le père Aurélien... Il a donc quitté l'abbaye !... Le père abbé va rester seul au logis...

SCÈNE DEUXIÈME

LES MÊMES, WIOMARC'H

Wiomarc'h marche péniblement ; il paraît exténué de fatigue...

WIOMARC'H

J'ai cru que je n'arriverais jamais... Le père abbé a trop tardé... Aurai-je le temps de revoir le Roi ?... de lui parler avant de mourir ? Je suis à bout de forces !... Mais mon cœur est plein de joie !... J'ai vu le triomphe de nos armes !... Nominoë est vainqueur !... La Bretagne sera libre !... L'œuvre est accomplie... Je puis mourir !... (à Kadiou) Frère, quelle est cette tente ?...

KADIOU

C'est la tente du Roi, votre Révérence

WIOMARC'H

La tente du Roi !... Ils le nomment tous Roi, maintenant... Tous lui obéissent comme au souverain seigneur !... Il a fait ce que je je n'avais pu faire... il a soumis les Bretons... il a vaincu les Franks... Ce roi sera grand... et j'ai ma part de sa gloire !... Je vais l'attendre là... Je veux l'acclamer à son retour... Vivrai-je jusque-là ?... Je suis si faible !...

Il entre dans la tente.

SCÈNE TROISIÈME

LES MÊMES, moins WIOMARC'H

LE DEUXIÈME ENFANT

Il est bien vieux, le père Aurélien !...

KADIOU

Il a plus de quatre-vingts ans, mes enfants.

LE DEUXIÈME ENFANT

On dit que c'est un prince... Est-ce vrai ?... il a si grand air !..

KADIOU

Un prince !... Oui, j'ai entendu dire cela... mais je n'y crois guère... Il me semble que, si j'étais prince, j'aurais du mal à me faire moine. . Un prince !... Bah !... Quelque pauvre homme comme moi !...

LE PREMIER ENFANT

On prétend qu'il est de famille royale... On dit qu'il ressemble, à s'y méprendre, au feu roi Wiomarc'h...

KADIOU

Oh ! les ressemblances !... Si on jugeait par là ! .. Savez-vous à qui je ressemble, moi ?...

LES ENFANTS

Oui... oui !

KADIOU

Voyons... à qui ?... Je parie que vous ne savez pas !

LE PREMIER ENFANT

A Désiré... ce fameux Désiré dont on nous a conté l'histoire.

KADIOU

Ah !... petit misérable !...

Il lui tire l'oreille.

LE DEUXIÈME ENFANT

A feu Désiré !

KADIOU

Feu... feu... rien ne nous dit qu'il soit mort !.. Il est simplement évadé, le pauvre !..

LE PREMIER ENFANT

Et l ne vous a pas donné de ses nouvelles !

LE DEUXIÈME ENFANT

Depuis dix ans !.. c'est mal !.. Oh ! l'ingrat !..

LE TROISIÈME ENFANT

Ce n'est pas gentil !..

LE PREMIER ENFANT

Entre parents !..

KADIOU

Je vais me fâcher si vous continuez... Entre parents !... Voyez-vous l'impertinent !..

LE PREMIER ENFANT

Certainement, entre parents !.. Tu as été un père pour lui, mon bon Kadiou...

KADIOU, se levant.

Attends-moi, toi... méchant drôle !..

LE PREMIER ENFANT, se sauvant.

Attention !.. Kadiou... Prends garde !.. On lance des javelots par ici !.. Tu pourrais en recevoir un sur ton précieux chef !..

KADIOU, prenant le couvercle de la marmite et s'en abritant.

Des javelots !.. Est-il possible !.. Si près de nous !..

LE DEUXIÈME ENFANT

A la soupe !.. A la soupe !.. Voici les Pères qui reviennent !..

KADIOU

Les Pères !.. Eh ! bien j'y suis, à la soupe !..

Il se précipite sur la marmite et remue la soupe avec frénésie.

SCÈNE QUATRIÈME

LES MÊMES, LOUHEMEL, CONDELOC, CONHOIARN, GWENKALON, THETWIU

LE TROISIÈME ENFANT

Eh bien ! Père, quelles nouvelles ?...

LOUHEMEL

Bénissez Dieu, mes enfants. . nous sommes vainqueurs sur toute la ligne...

CONDELOC

Les Franks sont terrifiés !...

CONHOIARN

Quand la nuit est venue, ils commençaient à battre en retraite.

GWENKALON

Ils fuiront avec l'aube...

THETWIU

Sans oser recommencer la lutte...

CONDELOC

Et c'est à nos braves petits chevaux bretons que nous devons toujours la victoire...

GWENKALON

Le roi Chauve a vainement opposé sa grosse cavalerie saxonne...

THETWIU

C'était plaisir de voir nos javelots tomber sur ces lourdauds !...

CONHOIARN

J'étais là quand les bataillons franks ont voulu donner de l'avant... il fallait les voir s'embourber dans nos fondrières !

GWENKALON

Ils ont vite reculé ! ...

LOUHEMEL

C'est au bon saint Téliau que nous devons la victoire !....

UN ENFANT

Saint Téliau? Qui est saint Téliau, mon père ?

LOUHEMEL

Un grand saint de l'île de Bretagne, mes enfants, qui se réfugia sur notre terre il y a trois siècles... La peste jaune désolait son pays ; les Bretons d'Armorique l'accueillirent, et, pour les remercier de leur hospitalité, le bon saint Téliau obtint de Dieu pour eux qu'ils seraient, en se battant à cheval, sept fois plus forts que leurs ennemis ..

KADIOU

La soupe est prête, mon Père !... Et une bonne soupe, j'ose m'en flatter... Je l'ai assez veillée pour cela ! Qui l'aime me suive !...

LES ENFANTS, courant après lui

A la soupe !... à la soupe ! ..

Fanfares ; Nominoë et les tyerns entrent au fond.

CONHOIARN

Salut à toi, Nominoë !

CONDELOC

Salut à toi, vainqueur des Franks !...

LOUHEMEL

Roi des Bretons, salut! salut à toi !...

Les moines sortent.

SCÈNE CINQUIÈME

NOMINOÉ, ERISPOÉ, CATWORET, RATWILI, ILLOK, LANTBERT

RATWILI

Oui, vainqueur, car demain le soleil ne se lèvera que pour éclairer leur fuite .. Le roi Karle est venu nous donner notre revanche sur le même champ de bataille où nous avions été vaincus...

CATWORET

Vaincus par la trahison de Gonfred...

NOMINOÉ

Ah! ce Gonfred... Aujourd'hui, du moins, nous pouvons l'accuser sans crainte, puisqu'il est dans les rangs de nos ennemis...

ERISPOÉ

Ce lâche est puni maintenant... Il est allé de lui-même du côté des vaincus...

ILLOK

Tu me rendras cette justice que, quand tu as poussé le cri de guerre, je n'ai pas hésité!... Je l'ai quitté pour marcher avec toi.

NOMINOÉ

Tu as eu plus de flair que lui, Illok, tant mieux!... Ne crois pas, cependant, que je te traite en égal de ceux qui furent toujours fidèles et sans reproche... Ratwili est un de ceux-là... mais non pas Illok... Aussi je veille... Qui a trahi peut trahir encore!... Tu as racheté le passé!... Le temps seul te permettra de regagner la confiance perdue. L'oubli viendra peut-être à la longue, mais tu fus trop l'ami de Gonfred et des Franks... Je ne t'accepte pas pour le mien, sans contrôle.

ILLOK

Le temps me justifiera... j'y compte !

NOMINOÉ

A l'aube, seigneurs, vous reprendrez vos postes et nous achèverons la victoire...

Ratwili et Illok s'éloignent.

SCÈNE SIXIÈME

ERISPOÉ, CATWORET, NOMINOÉ

ERISPOÉ

O mon seigneur ! o mon père ! C'est aujourd'hui surtout, quand la victoire couronne ton œuvre, que je comprends combien je fus coupable et combien je t'ai offensé ! Tu as bien voulu me pardonner, mais je me blâme encore d'avoir pu douter un moment de mon père... Pauvre fou, trop jeune pour comprendre alors la grande pensée que tu as su porter en toi, secrète jusqu'au jour où tu étais sûr de la faire triompher !.

CATWORET

Tu m'as donné le même pardon, seigneur mon oncle, mais j'ai gardé la même honte que lui ..

NOMINOÉ

Vous avez souffert, mes fils ; j'ai souffert plus que vous dans le rôle que je m'étais imposé. Je devais me taire pour réussir... Beaucoup me soupçonnaient, vous doutiez de moi ; il aurait suffi d'un mot pour me justifier, mais ce mot pouvait tout perdre... Karo est mort !. . et de quelle mort !... je me suis tu !

ERISPOÉ

Elle a été vengée, la mort de mon ami. . Et pour être tardive, la vengeance n'en fut que plus terrible... On la conte partout en Bretagne... Nominoé a fait ce qu'aucun chef ne fit jamais. *Il est allé au bord de la mer avec des sacs, pour y ramasser des cailloux...*

CATWORET

Des cailloux à offrir en tribut à l'intendant du roi Chauve.

ERISPOÉ

Il a ferré d'argent son cheval...

CATWORE

Et il l'a ferré à rebours!...

ERISPOÉ

Il est allé payer le tribut en personne, tout prince qu'il est!... « Ouvrez à deux battants les portes de Rennes, que je fasse mon entrée dans la ville...

CATWORET

C'est Nominoé qui est ici avec des chariots pleins d'argent... »

ERISPOÉ

Le premier sac que l'on porta, on y trouva le poids...

CATWORET

Le second sac, on y trouva le poids de même...

ERISPOÉ

Le troisième sac que l'on pesa : « Ohé! ohé!... le poids n'y est pas... » *Lorsque l'intendant vit cela, il étendit vivement la main sur le sac et saisit les liens afin de les dénouer...*

NOMINOÉ

« Attends, attends, seigneur intendant, je vais les couper, moi, avec mon épée ! » Et mon épée sortait du fourreau et frappait au ras des épaules la tête du Frank courbé en deux. Elle coupa chair et nerfs, et une des chaînes de la balance en plus... La tête tomba dans le bassin, et le poids y fut bien ainsi... Bataille !

ERISPOÉ

Mais voilà la ville en rumeur !.. « Arrête... arrête l'assassin !.. Il fuit !.. Portez des torches !.. Courons vite après lui !.. » Portez des torches, vous ferez bien !.. la nuit est noire et le chemin glacé !.. Mais vous userez vos chaussures à le poursuivre... Vos chaussures de cuir bleu doré... Quant à vos balances, vous ne les userez plus à peser les pierres des Bretons... Bataille ! .. »

NOMINOÉ

Oh ! quelle joie ce fut dans mon cœur... J'avais tant souffert de cette contrainte !.. Mais c'était pour le succès de mon œuvre... C'était pour la liberté de mon pays !.. C'était pour ton indépendance, ô Bretagne !...

ERISPOÉ

Et ce meurtre du roi Wiomarc'h, qui fut accompli ici même... Quand je pense que j'ai été assez infâme pour en accuser mon père, pour le mettre dans ma pensée aussi bas que ce Gonfred !.. O mon père, je ne puis croire encore que tu m'aies pardonné . . .

Il tombe à genoux.

Barzaz-Breiz, Le Tribut de Nominoë.

NOMINOÉ

Ton erreur fut celle d'un cœur généreux... La fougue de jeunesse t'a seule entraîné... Comment ne te pardonnerais-je pas, jeune homme, dans l'âme duquel l'amour du pays est si grand qu'il a pu te faire oublier ton père !.. C'est pour la Bretagne que nous avons souffert, tous les deux ; c'est pour elle que nous venons de lutter ; nous triomphons avec elle !.. O mon fils, qui dois la commander après moi, apprends à mon exemple qu'on peut lui donner plus que sa vie !.. Relève-toi, mon fils !.. Et maintenant, reposez-vous ; moi, je veille...

CATWORET

Tu ne dormiras pas, mon seigneur ?

NOMINOÉ

Tant que je ne verrai pas, aussi loin que mon regard pourra s'étendre, la plaine délivrée des Franks, je ne fermerai pas les yeux... Je vais parcourir le camp.

ERISPOÉ

Nous irons avec toi, mon seigneur...

NOMINOÉ

Je ne suis pas sûr d'Illok... La nuit dernière, j'étais près de ses entes... J'ai veillé... Cette nuit, je veux veiller encore... Allons !

Ils sortent... On entend l'appel des sentinelles qui se répondent : « Sentinelles, veillez ! »... Gonfred et Illok entrent.

SCÈNE SEPTIÈME

GONFRED, ILLOK.

ILLOK

C'est ici... voilà sa tente ! Que veux-tu faire ?

GONFRED

Je veux me venger !... Les Franks sont vaincus... Tout est perdu ! Le roi Karle vient de quitter le camp et se sauve... L'armée le suit en désordre... C'en est fait... Nominoé triomphe... mais l est temps encore de me venger... C'est ici... Oh !

ILLOK

Qu'as-tu ?... tu es pâle... tu trembles...

GONFRED

Ici... sa tente... sous le chêne... Elle était là aussi, la tente du vieux roi... et c'est là que je l'ai frappé...

ILLOK

Illusion ! C'était là ?... tu crois que c'était là ?...

GONFRED

C'est là... j'en suis bien sûr... c'est là que je l'ai frappé !... Il y avait une sentinelle .. pauvre soldat que j'ai dû tuer pour arriver

jusqu'au maître... Personne, cette nuit... Celui-ci est moins prudent... Cela me surprend de lui, qui nous a tous joués avec cette soumission apparente... Personne ne veille sur lui... Pourquoi le roi frank a-t-il fui comme un lâche?... Qui sait si la mort du chef breton n'allait pas changer la destinée?... Et cette mort, je la tiens dans ma main... Du moins, Nominoë ne triomphera pas demain... et moi, je serai vengé...

Il prend son poignard et fait un pas vers la tente qui s'ouvre ; le roi Wiomarc'h paraît, vêtu comme au premier acte, la couronne au front. Un rayon de lune l'éclaire...

SCENE HUITIEME

LES MÊMES, WIOMARC'H

GONFRED, reculant

Wiomarc'h !

ILLOK

Le Roi !

GONFRED

C'est lui ! Mais non... est-ce possible?... Les morts ne sortent pas du tombeau... Il vient vers moi... Je rêve... Illok, regarde !... le mort a marché !...

WIOMARC'H

Gonfred !...

GONFRED

Il m'appelle .. Je l'entends bien... Tu l'entends comme moi... Ce n'est pas une illusion... il a parlé... le mort a parlé !...

WIOMARC'H

Ce n'est pas un mort, c'est un vivant qui vient vers toi, Gonfred ! c'est un vivant qui te parle... La terre ne rend pas ses morts et je ne viens pas de la tombe... Je viens du cloître qui m'abrita depuis le jour où tu m'as frappé... là... Depuis ce jour, j'ai vécu plus muet qu'un mort... et plus caché... mais j'étais l'âme du nouveau roi...

GONFRED

Le moine !... c'était lui !

WIOMARC'H

Infâme ! Que viens-tu faire ici ?... Pour quel nouveau crime as-tu quitté le camp des Franks, aidé par ce misérable !... Mais, cette fois, je ne dors pas, et tu as eu tort de compter sur la nuit pour échapper au châtiment... Cette fois tu es pris au piège... J'ai encore assez de force pour réveiller nos soldats !...

Il prend la corne.

ILLOK

Viens, fuyons !

Il se sauve.

WIOMARC'H

Fuir !... il est trop tard... vous êtes perdu !...

Il sonne de la corne.

GONFRED

Te tairas-tu ?... Tu veux donc... Ce n'est pas toi que je venais chercher ici... mais c'est toi qui l'auras voulu.

Il se jette sur Wiomarc'h.

SCÈNE NEUVIÈME

Les Mêmes, NOMINOÉ, ERISPOÉ, CATWORET RATWILI ; puis CONWOION, LOUHEMEL, GWENKALON, CONDELOC, CONHOIARN, THETWIU...

NOMINOÉ

Arrière, misérable ! ce n'est donc pas assez du crime ancien !...

GONFRED

C'est toi que je cherchais ; si tu n'es pas un lâche, nous allons croiser nos épées !...

NOMINOÉ

Avec un meurtrier !... Mon épée veut du sang et non pas de la boue !... Je ne la souillerai pas... Elle a des besognes plus nobles !... Saisissez-vous de lui !.. Qu'on l'attache et qu'on le jette dans le fleuve.

Les soldats le saisissent.

GONFRED

Illok ! à moi ! Le lâche !... il a fui... je suis vaincu !... Mais je ne veux pas cette mort-là... Gonfred vous échappe... (Il se frappe de son poignard). Faites de son corps... ce qu'il vous plaira... Je meurs... en te bravant.

Il tombe.

NOMINOÉ

Au fleuve !... Qu'on le jette entre nous et les Francks !... Son corps nous servira de barrière... Sa trahison sera déjouée jusque dans la mort. (On emporte Gonfred... Le jour paraît)... Et nous, voici le jour, aux armes, mes enfants, aux armes !

On entend des fanfares.

CONWOION

Seigneur, les Franks ont fui de tous côtés... leur roi leur a donné l'exemple en s'échappant le premier pendant la nuit...

NOMINOÉ

Mettons-nous à leur poursuite et tuons-les jusqu'au dernier !...

WIOMARC'H, appuyé sur Conwoion.

Attends, mon fils !... je ne verrai pas ton retour... Mes forces sont à bout, mais je bénis Dieu qui m'a laissé vivre jusqu'à cette journée glorieuse.. Je le bénis de consoler ma mort par la vision merveilleuse de l'avenir... Oh ! qu'il est beau, ton avenir, Bretagne !... et comme tu vas grandir maintenant, libre et fière, sous

ton roi et les fils de ton Roi !... (à Conwoion.) Donne-moi ta main, mon père, et toi, mon fils, donne-moi ta main... Vous avez fait la Bretagne, tous deux, c'est à vous deux que je la confie .. Qu'elle reçoive de vous la leçon qui fait les nations fortes .. et qu'elle ne l'oublie jamais !... Un héros, un saint, voilà ses origines... Qu'elle y demeure fidèle par l'héroïsme et par la foi !... Que ses enfants soient dignes de vous !... Des héros ! Des saints !... (Il s'affaisse, puis, se relevant avec un grand cri) : Bataille !

Il tombe mort.

NOMINOÉ et tous, levant leurs épées, au son des fanfares :

Bataille !

Le soleil se lève, au fond radieux, illuminant les épées hautes.

LOUIS TIERCELIN.

ÉTUDES BRETONNES

MARION DU FAOUET

(Suite[1].)

CHAPITRE II

I

Un soir du mois de décembre 1746, Marion, Henri Pezron, dit Hanvigen, qui tenait alors la première place auprès d'elle, et trois autres associés festoyaient dans la maison de Maréchal, cultivateur au Boterf (paroisse de Ploerdut[2].)

Ils venaient tous cinq d'attaquer Julien Perrot, marchand de bœufs, entre les villages de Botquenven et de Rostalégan sur la route de Faouet à Priziac. Les archers de la maréchaussée survinrent[3]. Depuis six ans que Marion menait cette vie de vagabondage et de vols, c'était la première fois que la maréchaussée se mêlait de ses affaires.

La fuite n'était pas possible ; Marion et ses complices essayèrent de résister. Le hasard avait amené chez Maréohal, Louis Guillo, saunier, qui, selon l'habitude de ce temps aujourd'hui perdue, allait de village en village vendre du sel. Cet homme prêta main forte aux archers et Marion fut arrêtée avec ses quatre complices[4].

[1] Voir les livraisons de Novembre et Décembre 1889.

[2] Int. du 6 juin 17[illegible] Vannes.

[3] *Archers* se disait pour cavaliers. Les gendarmes ont hérité du nom et sont souvent nommés en breton *archer*, pl. *archérien*(Grégoire de Rostrenen).

[4] Déposition de Louis Guillo, 6 août 1748, Vannes (autre affaire.)

Quel fut le sort des trois hommes dont les noms ne nous sont pas parvenus ? C'est ce que nous ne pouvons dire, en l'absence de la procédure[1]. Les indications qui suivront sont empruntées à un arrêt du Parlement.

Marion et Pezron furent poursuivis devant la sénéchaussée d'Hennebont. C'était une chance heureuse : les deux prévenus se gardèrent bien de décliner la compétence des juges d'Hennebont, et de demander à être jugés *prévôtalement*. L'appel de la sentence de la sénéchaussée est *nécessaire et de droit* et le jugement *prévôtal* est en dernier ressort[2].

Marion et Pezron avaient donc intérêt à être jugés à Hennebont ; mais les juges d'Hennebont n'auraient pas dû se saisir, les deux prévenus étant reconnus vagabonds et poursuivis pour le crime *prévôtal* par excellence, le vol avec attaque sur la voie publique.*

---

* En règle générale, la connaissance des crimes[3], appartenait au juge du lieu, royal ou seigneurial ; mais cette regle admettait plusieurs exceptions fondées « sur la qualité de l'accusé ou sur la nature du crime. » Je n'en mentionne qu'une : celle relative aux *cas prévôtaux* et *présidiaux*[4].

On appelait ainsi « les crimes qui exigent une prompte répression... ou qui sont indignes de la *faveur de l'appel*, ou qui sont commis par des personnes viles, » comme les vagabonds ou gens sans aveu.

Mais d'où viennent ces noms de *prévôtaux* et *présidiaux* ?

Les maréchaux de France « dont la fonction était de commander

[1] Il ne reste pas de trace de la procédure aux archives de Vannes. Nous n'avons sous les yeux que l'arrêt du Parlement dont nous allons parler.

[2] T. XXVI, art. 6. T. I, art. 14 de l'ordonn. de 1670. — Le jugement prévôtal a encore au point de vue de la récidive, une conséquence que nous verrons plus tard.

[3] Disons que le mot *crime* n'avait pas dans l'ancienne jurisprudence le sens *spécial* que lui donnent nos lois pénales en l'opposant aux mots *délit* et *contravention*. Le *crime*, c'est *toute infraction à la loi*.

Une observation analogue doit être faite pour le mot *accusé*, employé indifféremment autrefois dans le sens de *inculpé*, *prévenu*. Voir DENISART, *Crime*.

[4] Pour tout ce qui suit, voir DENISART, vis *Appel*, *cas présidiaux* et *prévôtaux*, *compétence*, *maréchaux* et *maréchaussée*, *présidial*, *prévôt*. Ordonn. de 1670, titre 1er art. 12, 15, etc. Déclaration du 5 février 1731.

L'information établit à la charge de Marion et de Pezron, outre le vagabondage en réunion et trois vols d'argent, un vol de fil, etc. « avec attaque sur la voie publique, des réquisitions de denrées, cidre et lard avec menaces ; » et, par sentence du 20 janvier 1747, tous deux furent condamnés « à être pendus et étranglés jusqu'à ce que mort s'en suive, à la potence plantée à la place de cette ville. »

Le procureur du Roi devait, d'office, transmettre les pièces et les condamnés en appel devant le parlement ; négligeait-il ce devoir?... Quoi qu'il en soit, les condamnés firent appel. Par arrêt du 27 mars

---

les armées » avaient sous leurs ordres un corps militaire appelé de leur nom *maréchaussée*. Ce corps avait à peu près les attributions de notre gendarmerie : il devait notamment « arrêter les brigands, les vagabonds.... et exécuter les mandements de justice contre les accusés de crimes. » Les maréchaux avaient sous leur autorité des prévôts « dont la fonction était de commander les officiers, cavaliers et archers, et de juger les cas que de leur nom, on appela *prévôtaux*. »

Les présidiaux avaient été créés par Henri II, en 1551, comme tribunaux d'appel au *civil* pour toutes les juridictions royales ou seigneuriales. Plus tard, diverses ordonnances et notamment l'ordonnance de la Réformation de la justice, de 1670, joignirent à cette compétence civile une compétence criminelle. Les présidiaux n'eurent pas à juger les appels des jugements rendus par les juges subalternes, appels qui continuèrent à être portés au parlement ; mais ils reçurent le pouvoir de juger, *par jugement dernier*, c'est-à-dire *sans appel possible*, les cas *présidiaux*, et même en la plupart des villes les cas *prévôtaux*.

Dans quelques grandes villes, siégeait un tribunal dit de la *maréchaussée* composé d'officiers de cette milice, et présidé par le prévôt ; mais, dans la plupart des siéges présidiaux, par exemple à Vannes et à Quimper, ce tribunal spécial n'existait pas ; et les cas prévôtaux étaient soumis aux juges du présidial siégeant au nombre de sept et jugeant alors *prévôtalement*[1].

En ce cas, il y avait auprès du présidial, outre le procureur du

[1] A la condition que la ville où ils siègent n'eût pas un parlement ; en ce cas, une des chambres avait cette compétence.

« trois jours de marché par les carrefours de cette ville, ensuite « marquée de la lettre V et bannie à perpétuité du ressort du Par- « lement ; luy fait défense de s'y trouver sur plus grande peine. »

II

Marion s'en tirait à bon marché, puisque, comme voleuse de grand chemin, elle pouvait être condamnée à mort[1]. Il semble que le Parlement ait voulu, en la bannissant, l'envoyer se faire pendre ailleurs ; et, en la flétrissant, il la recommandait à la sévérité, au cas de récidive.

Marion fut donc publiquement fouettée, puis le fer rouge de l'exécuteur imprima la marque V sur son épaule ; il lui fut donné lecture de la peine portée par la déclaration du 29 avril 1687, contre la rupture de ban ; c'était une peine arbitraire puisque Marion était bannie par arrêt de cour souveraine, ce pouvait être la séquestration *à vie* dans un hôpital général[2]. Il lui fut enjoint de quitter aussitôt le ressort du Parlement; après quoi la porte de la prison s'ouvrit devant elle.

[1] Ord. du 4 janvier 1534. C'est cette ordonnance qui a importé en France le supplice affreux de la *roue* inventé en Allemagne.

[2] Décl. du 29 avril 1687. — Les femmes et filles qui auront été bannies par sentence prévôtale ou jugement présidial rendu en dernier ressort, et qui seront reprises, *quand même ce ne serait que faute d'avoir gardé leur ban*, seront condamnées à être renfermées dans les hôpitaux généraux les plus prochains, sans qu'il soit en la liberté des juges de modérer cette peine ; mais bien de l'arbitrer à temps ou à perpétuité, selon qu'ils l'estimeront à propos.

Et quant à celles qui auront été bannies *par des arrêts de nos Cours* et qui seront pareillement reprises pour n'avoir pas gardé leur ban, laissons à nos dites cours (*a*) la liberté d'ordonner de leur châtiment eu égard à la qualité des crimes pour lesquelles elles auront été condamnées et à l'âge et condition des personnes.

(*a*) Il faut sans doute compléter ce texte par celui de la déclaration du 31 mai 1682 relative aux hommes en rupture de ban, et au mot *à nos dites cours*, ajouter et *autres nos juges ayant pouvoir de juger en dernier ressort*.

C'est ainsi en effet que s'exécutait la peine du bannissement. Au temps de nos ducs les bannis étaient conduits par deux sergents à la limite du duché[1]. Mais ce vieil usage, qui semble fondé en raison, avait fait place au mode d'exécution généralement usité en France. On prenait à la lettre la définition du bannissement « l'ordre de sortir ; » et on laissait au condamné le soin d'obéir à cet ordre. En vain le parlement de Grenoble avait-il demandé que, selon l'ancien usage du Dauphiné, le banni fût conduit à la frontière par l'exécuteur accompagné d'archers : une déclaration du 1er mars 1709 maintint l'usage suivi en France de laisser le banni libre à la porte de la prison[2].

Marion allait se charger de démontrer combien ce mode sommaire d'exécution était illusoire. — Elle n'a que neuf lieues à faire pour quitter le ressort du Parlement ; mais, en passant le seuil de la prison, elle demande et prend la route du Faouët. Un mois après, elle a repris son industrie de criblière, son commerce de mercerie, sa profession de voleuse, ses habitudes de débauche, et le pauvre Pezron est déjà remplacé.

J. Trévédy,

Ancien président du tribunal de Quimper, Vice-Président de la Société archéologique du Finistère.

(A suivre.)

[1] Lobineau. Pr. Col. 789. — Un faux monnayeur avait été condamné à être bouilli puis pendu (chap. CXII T. A. Coutume). Le condamné était de Bruz au fief de l'évêque de Rennes qui intercéda pour lui. Le duc changea la peine de mort en bannissement. Les lettres de *rémissions* furent publiées au parlement général de Rennes, le 22 août 1395. « Il fut commandé aux sergents de Breczé en Rennes de conduire le condamné jusque à Pontorson et apporter la relation de lui avoir fait passer la rivière de Coaynon, comme il est de coutume. »

Le seigneur de Brécé en (Noyal-sur Seiche) était sergent féodé du duc au bailliage de Rennes. Il avait, depuis la première moitié du quinzième siècle, le titre de grand écuyer héréditaire de Bretagne. (V. sur Brécé une intéressante notice de M. l'abbé Guillotin de Corson, *Journal de Rennes*, 3 janvier 1890). — Je prépare une étude sur les *Grands écuyers héréditaires.*)

[2] V. Guyot et Merlin au mot *Bannissement.*

SEXTINE NOSTALGIQUE

Au vicomte Robert du Pontavice de Heussey.

Mon cœur est un désert où pleurent des sanglots,
Le long des soirs teintés de vague nostalgie.
Espoirs brisés, bonheurs dormant sous les yeux clos,
Tristesse du ciel gris et tristesse des flots,
De toutes ces douleurs, ma douleur élargie
S'est fait l'immense deuil où sombre l'énergie.

O soleil automnal, pâle et sans énergie,
Dont la clarté souffrante évoque des sanglots
Et dilate un instant la prunelle élargie ;
Monotone soleil, j'aime ta nostalgie,
Et je voudrais, au bruit des vents, au bord des flots,
M'enlinceuler de toi dans les sépulcres clos.

Mes poèmes sont morts et mes rêves sont clos.
Je n'ai plus de candeur et n'ai plus d'énergie.
Je suis tel qu'une épave au gré mouvant des flots.
Un macabre désir de deuils et de sanglots
Me hante étrangement comme une nostalgie.
Et me couvre, le soir, de son ombre élargie.

Les soleils qui montaient dans une aube élargie
Descendent pour toujours vers les horizons clos,

Et nul rayonnement dans cette nostalgie
N'éveillera l'orgueil de l'ancienne énergie.
Et l'humanité morne étouffe des sanglots,
Sous la blancheur tombant des lunes sur les flots.

La joyeuse chanson des brises et des flots,
Refrains d'amour où s'épanchait l'âme élargie,
S'est tue! et maintenant ce sont de lourds sanglots,
Quand se rouvrent en moi les vieux souvenirs clos.
Et mon cœur névrosé ne se sent d'énergie
Qu'à presser le retour de l'âpre nostalgie.

Et c'est pourquoi mon rythme empreint de nostalgie,
Mon rythme où la tristesse a déroulé ses flots,
Traîne languissamment des vers sans énergie !
Et, pourtant, j'attendrai que d'une aile élargie,
Heurtant mon pauvre cœur mélancolique et clos,
L'Espérance au vol libre en chasse les sanglots!

Vagues sanglots ! Vagues regrets ! La nostalgie
Des bonheurs clos sous les cyprès et sous les flots,
Elargie et puissante, a pris mon énergie.

EDOUARD BEAUFILS.

(Extrait d'un volume destiné à paraître prochainement sous ce titre : *Les Chrysanthèmes*.)

[illegible] eden indramet !
[illegible] liés é vant tihet :
[illegible] un taul arnan,
[illegible] blaiadeu guèlan,
[illegible] gued er glaw é tûein,
[illegible] gran é kélidein.
[illegible] ag é vlaiad,
E I [illegible] hampennein mat,
[illegible] dé indramet,
[illegible] beragnet,
[illegible]
[illegible] brassan.
[illegible] kentéh
[illegible] dichuéh.
[illegible]
[illegible]
Neoah, de gours kr[illegible]
En heaul, a blom d'[illegible]
Raksé, goudé méren[illegible]
Er vederion e chom [illegible]
Peb unan, gued ivou[illegible]
Hag ar er heod tinér e[illegible]
Mœz er mestr n'ou lau[illegible]
Ha touchand dehai ol é[illegible]
« Dalhamb, m'amied, d[illegible]
« Achiwamb hun labour[illegible]
Én ur gleuet er mes[illegible]
E hia hoah d'ou labour, p[illegible]
Hag én drespet t'en heaul[illegible]
Ol, mui aveid jamœs, é lal[illegible]
En huéz e rid arré ar ou m[illegible]
Ou rochedeu glubteur ar ou[illegible]
Mœz ou felsiér gloahet pe lu[illegible]
E grog ataw ér plouz hag e d[illegible]
Er blaiad e vransel hag e gou[illegible]
Hag arlerh peb medour en er[illegible]
A duézad milein-koér : quent p[illegible]
Touchand hoah én é saw, e zou[illegible]

Er harrad, hemb dalé, éń ur hranj zou lojet,
Pé é kornig el lér en ur yoh dastumet ;
Mœs gued en chen vras, épad en amzér-zé,
Er mewel e hia hoah de glah ur garg nehué.
Hag elsen é talhér ataw de labourat,
Ke n'en dé charréet en dehuéhan karrad ;
Ha liés quent dichuéh, ha quent chonjal repoz,
E huélér treménet en hautér ag en noz.
Mœs en ed zou cherret, zou lamet a zanjér,
Goarantet t'oh er glaw ha d'oh er fal amzér ;
Hag er meitour koutant e hellou, hemb doujein,
Gortoz en amzér-gaer aveid kommans dornein.

MIKÉL EN DORNER.

(En achimant quent pél.)

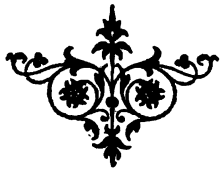

EN EST

EIL LODEN. — EN ED

1° Er Vedereah (ataw).

IV

Neoah, de gours kreisté, én un nean hemb kogus,
En heaul, a blom d'er hlué, zou mui-oh-mui loskus.
Raksé, goudé méren, quent kommans labourat,
Er vederion e chom de zichuéh un herrad.
Peb unan, gued ivoul, e glask er hoaskeden
Hag ar er heod tinér e chouk pé hum asten.
Mœz er mestr n'ou lausk quet pêl amzér de zichuéh,
Ha touchand dehai ol é hra kleuet é voéh :
« Dalhamb, m'amied, dalhamb, ne zoujamb quet er boen,
« Achiwamb hun labour, disohamb, bet er pen. »
Én ur gleuet er mestr, er vederion kenténh
E hia hoah d'ou labour, peb unan én é léh,
Hag én drespet t'en heaul, ha d'en tuemdér cahus,
Ol, mui aveid jamœs, é labourant gredus.
En huéz e rid arré ar ou mampreu chuéhet,
Ou rochedeu glubteur ar ou hain zou staguet,
Mœz ou felsiér gloahet pe luemet a nehué
E grog ataw ér plouz hag e droh hemb truhé.
Er blaiad e vransel hag e gouéh tro ha tro,
Hag arlerh peb medour en erwi hum holo
A duézad milein-koér ; quent pêl er parkad ed,
Touchand hoah én é saw, e zou rah diskaret.

O na tristèt un dra, na divourussèt é
Tremèn étal ur park rah medet a nehué !
Ne gleuehèt quet mui, gued joé én hou kalon,
En tuézad anewé gued en ahuel é son ;
N'ou guélehèt quet mui, én ou saw glorius,
Gued téreneu en heaul é splannein liguernus ;
Na, d'un dro, el aguent, én ur bléguein on fen,
É sewel, é tival, el ér mor, en houlen.
Mederion didruhé en dés bet ind trohet,
Hag, ér park, ol é mant, ar beb erw, astennet.
Elsen, én ur brezel, liés é kreiz ul lann,
É huélér, gued glahar, tachenneu en emgann :
Goleit ind a béh-kaer a soudardet lahet,
É kreiz ou iouankis hemb truhé diskaret ;
Ol é oent hoah touchand ker guiw ha ker joéius !
Ol ne chonjent nameid ér victoér glorius !
Ha bremen hemb buhé, o stad kruel ha garw,
Ol é mant astennet ha sklasset dré er marw !

V

Hani ne lausk neoah goal-bêl é vlaiadeu,
Goudé m'en dint medet, a blad én é barkeu.
Mar kandalh er séhour, mar dé kaer en amzér,
Peb unan ou cherr bean aveid ou hass d'el lér.
Raksen er vederion, quent ma hellant dichuèh,
E zeli hoah indram eid achiw en dehuéh.
Gued un dornadig plouz lod e hra liameu,
Ou displég ar un erw ; réral, a vrahadeu,
A ziar en erwi e cherr en ed trohet,
Ou hass ar bep liam, ou laka én ur sted.
Un dén kriw, (liés mat er mewel ag en ti)
Eid achiw er féchad hag aveid ou ari,
E grog é peb liam, e chach ar en neu ben,
E bouiz gued pen é hlin, hag e sterd er féchen.
Bout e zou méterion hag e lausk guéhavé,
A yoheu én ou fark, de dremén mara zé,

É léh ou charréat, ou edeu indramet !
Mœs gued er fal amzér liés é vant tihet :
Liés mat é huélant, édan un taul arnan,
É tismant hag é koll ou blaiadeu guèlan,
Ol er plouz, én ou fark, gued er glaw é tùein,
Ha quent pêl, o glahar, er gran é kélidein.
Ur meitour hag en dès soursi ag é vlaiad,
E ven er cherrein séh hag er hampennein mat,
N'er lausk quet pêl ér méz a p'en dé indramet,
Mœs er hass bean d'el lér aveid bout beragnet,
E lak édan er iaw é zeu éjon kriwan
Eid stleijal, hemb dalé, d'er park er har brassan.
Gued ur havlod troed hir er mewel bras kentéh
E garg ér har en ed, hemb arsaw, hemb dichuéh.
En éhen doh er har, én ur dakenéat,
E zichuéh é hortoz m'en dé groeit er harrad.
Neoah en heaul e duem : a bep tu, én ur son,
É huélér hemb arsaw é punein er helion,
É sewel, é tival, é kouéh ar er loned.
Kentéh el m'ou hleuant, en éhen vras spontet
Ou losteu én ahuel, e zou prest te verchen,
De ridek d'er piar zroed é raug en dabonen.
Mœs ur pautrig bihan, eid spontein er helion,
E heij ur barrig dél a drest en neu éjon.

VI

A p'en dé bet achiw a garguein er harrad,
Ha gued ur gorden kriw pen dé ariet mat,
Er gaz e darh é fouet, e vroud gued er harreu,
Hag e hra d'en éhen astennein ou gougueu.
Er har bras e vransel, el loned e zihuéh,
En ahel derw ean memb e darh édan é véh.
Mœs, én drespet t'en hent ha skossellek ha ten,
En neu éjon nerhus hum daul ar er holen,
E guerh a bazeu bras, e stleij ou béh ponnér,
Ha touchand hemb bourdein é arriwant el lér.

Er harrad, hemb dalé, éń ur hranj zou lojet,
Pé é kornig el lér en ur yoh dastumet ;
Mœs gued en ehen vras, épad en amzér-zé,
Er mewel e hia hoah de glah ur garg nehué.
Hag elsen é talhér ataw de labourat,
Ke n'en dé charréet en dehuéhan karrad ;
Ha liés quent dichuéh, ha quent chonjal repoz,
E huélér treménet en hautér ag en noz.
Mœs en ed zou cherret, zou lamet a zanjér,
Goarantet t'oh er glaw ha d'oh er fal amzér ;
Hag er meitour koutant e hellou, hemb doujein,
Gortoz en amzér-gaer aveid kommans dornein.

MIKÉL EN DORNER.

(En achimant quent pêl.)

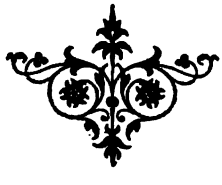

LA MOISSON

2e PARTIE[1]. — LE BLÉ

1° La Récolte du Blé.

(Suite.)

IV

Cependant, en plein midi et dans un ciel sans nuage, le soleil darde ses rayons et devient de plus en plus brûlant.

C'est pourquoi après avoir dîné, les moissonneurs, avant de reprendre leurs travaux, peuvent se délasser un instant : chacun s'empresse de rechercher l'ombrage, de s'asseoir ou de s'étendre sur le tendre gazon.

Mais le maître ne les laisse pas longtemps au repos, et bientôt il leur fait entendre sa voix : Tenons bon, mes amis, tenons bon, ne craignons pas la peine, achevons notre ouvrage, allons jusqu'au bout.

En attendant la voix du maître, chaque moissonneur retourne à son travail et reprend sa place.

Malgré le soleil et la chaleur excessive, tous travaillent avec plus d'ardeur que jamais.

La sueur ruisselle de nouveau sur leurs membres fatigués ; leurs chemises toutes trempées se collent sur leurs dos. Mais les faucilles, qui ont été retrempées ou aiguisées à neuf, saisissent avidement les tiges et les coupent sans pitié.

Le blé chancelle et tombe de toutes parts, et, après chaque

[1] La première partie *Le Foin* a paru dans la livraison de novembre 1888.

moissonneur, les sillons se couvrent d'épis dorés. Bientôt le blé du champ, naguère encore debout, est entièrement abattu.

Que c'est triste, que c'est désagréable de passer auprès d'un champ de blé qu'on vient de couper !

Vous n'entendrez plus, avec joie et avec bonheur, les épis mûrs résonner au souffle du vent.

Vous ne les verrez plus fièrement debout briller avec éclat sous les rayons du soleil, ni, comme autrefois, en inclinant la tête, se lever et se baisser ensemble, comme la vague dans la mer.

De cruels moissonneurs les ont abattus, et dans le champ ils sont tristement étendus sur chaque sillon.

Ainsi dans une guerre, on voit souvent avec douleur, au milieu d'une lande, les champs de bataille :

Ils sont tout couverts de soldats morts, fauchés sans pitié à la fleur de l'âge.

Tout-à-l'heure ils étaient encore si contents et si joyeux ! Ils ne songeaient qu'à la glorieuse victoire, et maintenant, ô chose triste et cruelle, ils sont étendus sans vie et glacés par la mort !

V

Cependant, après avoir coupé ses blés, personne ne les laisse bien longtemps étendus dans ses champs. Si la sécheresse persiste, si le temps est toujours beau, chacun s'empresse de les ramasser et de les transporter dans son aire à battre.

C'est pourquoi les moissonneurs, avant de pouvoir se délasser, doivent encore, pour terminer leur journée, mettre en gerbes le blé coupé.

Avec une poignée de paille, les uns font des liens qu'ils étendent sur un sillon ; les autres, par brassées, ramassent sur les sillons le blé coupé, et le déposent en rang sur chaque lien.

Un homme vigoureux (souvent le domestique de la maison), pour achever les gerbes et pour les lier, saisit chaque lien, tire sur les deux bouts, y appuie son genou, et serre fortement la gerbe.

Il y a des fermiers qui, au lieu de charroyer leur blé, dès qu'il

est mis en gerbes, le font entasser dans le champ et l'y laissent quelques jours. Mais souvent ils sont attrapés par le mauvais temps ; souvent ils voient leurs meilleures récoltes se gâter et se perdre sous une pluie d'orage, toute leur paille dans le champ noircir par la pluie, et quelquefois même, ô douleur, leur grain germer.

Un fermier qui a donc soin de son blé, qui désire l'enserrer sec et le bien ramasser, ne le laisse pas longtemps dehors, une fois mis en gerbes, mais s'empresse de le faire transporter dans son aire à battre pour y être réuni en un grand tas, place le joug sur la tête de ses deux plus forts bœufs pour traîner au champ, sans retard, sa plus grande charrette.

Armé d'une fourche en fer à deux doigts et à long manche, le premier domestique charge aussitôt le blé dans la voiture et travaille sans trève ni repos. Attelés à la voiture, les bœufs ruminent et se délassent en attendant que la charretée soit faite.

Cependant le soleil chauffe : de tout côté, on voit tourbillonner les mouches qui, en bourdonnant, se lèvent, descendent et se jettent sur les bêtes. A peine les ont-ils entendues, que les bœufs épouvantés, la queue en l'air, s'apprêtent à courir au galop pour échapper au *taon*[1]. Mais un petit garçon, pour épouvanter les mouches, agite sans cesse une petite branche de feuillage au-dessus des deux bœufs.

VI

Quand la charretée est terminée et qu'elle est retenue solidement avec une forte corde, le domestique fait claquer son fouet, aiguillonne les bœufs avec une gaule et les force à tendre leurs cous.

La grande voiture s'ébranle, les bêtes sont essoufflées, l'essieu en chêne craque sous sa charge ; mais malgré la montée et les ornières du chemin, les bœufs vigoureux se jettent sur le timon, s'avancent à grands pas, traînent leur lourde charge, et bientôt, sans bourder ils arrivent dans l'aire à battre.

Le blé est aussitôt logé dans une grange, ou mis en un grand tas, dans un coin de l'aire à battre.

[1] C'est le nom de la mouche si redoutée des bêtes.

Pendant ce temps, le domestique va, avec ses grands bœufs, chercher une nouvelle charretée ; c'est ainsi qu'on continue à travailler, jusqu'à ce que la dernière charretée soit rentrée, et souvent, avant de prendre le moindre délassement et le moindre repos, on a vu s'écouler la moitié de la nuit.

Mais le blé logé est hors de danger, à l'abri de la pluie et du mauvais temps.

Le fermier satisfait pourra sans crainte et sans inquiétude attendre le beau temps pour commencer à battre sa récolte.

MICHEL LE DORNER.

(La suite prochainement.)

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE DE LA MAISON DU BREIL. — NOTICE HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE SUR LA FAMILLE MAINGARD.

Il y a quelques semaines, le chemin de fer d'un côté, la poste de l'autre, m'ont apporté deux magnifiques volumes in-quarto, consacrés à des travaux aujourd'hui à la mode, qui sont nécessairement exclusifs, ne s'adressant qu'à quelques individus ou à quelques familles, mais que les Bibliophiles aiment à connaître et dont ils ont parfois besoin pour leurs études. Je veux parler de généalogies, et présenter aux lecteurs de la *Revue*, la généalogie d'une des maisons les plus nobles, les plus illustres, les plus répandues de Bretagne, et celle d'une des familles les plus importantes et les plus nombreuses de la *grande bourgeoisie* de Saint-Malo.

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE DE LA MAISON DU BREIL, tel est le titre du premier ouvrage, composé de trois cent soixante pages et imprimé par Alphonse Leroy, ce qui suffit pour en faire comprendre la beauté et la valeur typographiques. Frappez sur un buisson, a-t-on dit, il en sortira un Kersauson ; secouez, dirai-je, la poussière de nos vieux registres paroissiaux et vous y trouverez en tous lieux des du Breil, qu'ils soient du Chalonge, de Rays, du Plessis, des Hommeaux, ou de Plumaugat, de Saint-Luen, du Domaine, de Pontbriand, de Marzan et de la Caulnelaye. Plusieurs de ces branches sont encore tellement vivaces que près de cinquante Bretons, sans parler de leurs filles ou de leurs sœurs, répondent aujourd'hui au nom de du Breil.

En tête du travail, un tableau présente les alliances par lesquelles plusieurs branches de cette maison descendent du roi Saint-Louis, entre autres celles de Rays et de Pontbriand, par les familles d'Espinay, de la Bedoyère, du Quengo et de Guémadeuc. Je ne parlerai pas des illustrations de cette maison, qui est à coup sûr, dit le comte de Palys, dans sa belle étude sur *le capitaine Breil de Bretagne*, une des plus anciennes de notre pays, et qui a rendu des services de tout genre à l'Eglise et à l'Etat. L'auteur, en traitant chaque branche et chaque rameau, entre naturellement dans tous les détails biographiques qu'il a pu se procurer d'après les sources les plus authentiques. Il termine par une table des

alliances, où figurent plus de deux cents noms, qui permettent de dire, avec l'érudit que je citais tout à l'heure, que cette maison *a donné des mères à presque toute la noblesse bretonne.*

Il est de toute évidence que dans un travail de ce genre, à plus forte raison quand il s'agit d'une famille aussi nombreuse, il échappe nécessairement des dates, des noms et quelques détails ; ce n'est donc pas critiquer l'ouvrage, mais, au contraire, l'approuver et faire voir combien on l'apprécie, que de signaler certaines corrections à faire, certaines additions à apporter dans tel ou tel passage.

A la page 57. L'auteur termine assez brièvement la biographie de Louis-Malo du Breil du Chalonge, et, dans les additions, le fait disparaître de ce monde le 1er mars 1804. Un ancien recteur de Baguer-Pican a composé sur lui une notice historique que l'on doit croire assez fidèle, et il l'a placée dans un de ses registres de paroisse par amitié et par reconnaissance pour celui qui l'avait puissamment aidé de ses œuvres : « Louis-Malo-Jean-Rolland du Breil du Chalonge, chevalier de Saint-Louis, âgé d'environ 83 ans, mourut à la Vallée, le 29 novembre 1835. Il donna 16.500 francs pour la construction de l'église, de 1831 à 1835 ; et, par son testament, il léguait encore une somme de 19.000 francs. Fils aîné d'une branche cadette, il avait peu de fortune ; et, obligé de s'engager à dix-sept ans, il vécut sur sa pension de sous-lieutenant pendant plus de dix ans ; il devint alors lieutenant ; puis, à la mort de son père, rentra chez lui et épousa Mademoiselle de France de Landal ; il la perdit deux ans après, ayant un fils qui lui occasionna avec la famille de France un procès ruineux. Passé en Angleterre avec son fils, les biens de ce dernier furent vendus ; il n'avait pour ressources que les secours du gouvernement britannique, et était obligé de prendre la bêche et le hoyau pour vivre. A sa rentrée, il n'avait que des dettes ; il se retira à La Vallée chez sa mère, qui possédait une rente de quinze cents francs. A la mort de celle-ci, ce bien passa à sa sœur qui ne s'était pas séparée de sa mère pendant la Révolution. M. du Breil n'avait alors que quatre cents francs de rente, et fut obligé de se livrer à divers trafics pour vivre. Mais la Restauration lui donna un capital d'environ cent cinquante mille francs pour l'indemniser de sa fortune perdue. Alors il paya ses dettes. En mourant, il laissait une succession évaluée environ soixante-deux mille francs, et son petit-fils prétendait qu'il lui était dû par son grand-père environ cent mille francs, ce qui occasionna des difficultés pour l'acquittement des intentions de M. du Breil, qui donnait par testament 19.000 francs à l'église, 10.000 francs à la commune, 4.000 francs

à Anne Coureuil, une ancienne domestique, et 2.700 francs à l'hospice de Dol. »

Page 62. Gabriel du Breil, seigneur de Launay, porté comme célibataire, se maria le 8 juillet 1680 avec Catherine Lambert, dont il eut trois filles ; et mourut à Pleine-Fougères le 11 novembre 1685.

En lisant *la page 113*, consacrée au malheureux marquis de Rays, je me suis rappelé que sa vocation de *colonisateur* ne date pas seulement du jour où il s'est lancé dans cette vaste et périlleuse entreprise. Tout jeune encore, et particulièrement alors qu'il était au pensionnat de Saint-Vincent de Rennes, une carte géographique devant lui, il étudiait les lieux les plus abandonnés du globe, et, pendant les récréations, il se plaisait à entretenir ses condisciples de ses projets naissants, ce qui lui mérita le surnom de *Patagon*. L'infortuné Patagon !

Page 152. Charles du Breil, fut bénédictin à Saint-Melaine de Rennes, après avoir fait son noviciat à Châteaudun.

Page 154. La famille *Le Queu* appartenait au pays de Dol ; on la trouve dans cette ville, où naquit l'épouse de Jean du Breil, également à Cherrueix, Saint-Broladre, Plerguer, Miniac-Morvan, Carfantain, etc.

Page 155. Il est positif qu'Anne du Breuil épousa en avril 1654, dans la chapelle des Hommeaux, René d'Argennes, seigneur de Mounières et de la Chattière. Les mariages de ses sœurs ne se trouvent pas sur les registres de Saint-Broladre.

Page 304. Jean-Baptiste du Breil de Pontbriand est mort aux forges de Paimpont le 31 juillet 1717 âgé de 26 ans, et fut inhumé le lendemain dans le chœur de l'abbaye. Marie-Anne-Artur, sa mère, fut inhumée à Saint-Tual le 28 octobre 1744.

Page 314. Julien du Breil, seigneur de la Corbonnais, mort le 25 décembre 1659, eut au moins sept enfants, dont quatre garçons.

Pages 321 et 322. Isaac du Breil, seigneur de Saint-Luen, mourut le 30 avril 1673 ; ses quatre filles, mentionnées par des Alleux, sont : *Charlotte-Françoise*, demoiselle de la Ville-aux-Genilles, née le 5 mai 1664, morte le 2 juin 1747 ; *Philippine-Hélène*, née le 25 avril 1665, mariée en 1705 à Jean Boulleuc, sieur de la Grand'Maison, morte le 1er mai 1714 ; *Perrine-Thérèse*, demoiselle de la Villeblanche, née le 15 juillet 1668, mariée en 1710 à Charles Boulleuc, sieur des Longrais, décédée le 14 juin 1736 ; *Françoise-Jacquette*, demoiselle de la Villeneuve, née le 19 avril 1670. Le petit-fils d'Isaac, Malo-René du Breil, naquit à Miniac-Morvan le

1er août 1702, se maria dans la chapelle de la Marre le 28 novembre 1724 avec Marie-Hélène Guymont, et mourut le 9 octobre 1736, après avoir eu sept enfants.

Pages 323 et 324. René du Breil, seigneur du Domaine, né à Saint-Lunaire en 1642, mourut en la Fresnaye, dans la propriété de la Galopinaye, et fut inhumé le 3 avril 1664. Son frère Julien décéda au même lieu en 1723. Au nombre des enfants de ce dernier, il faut ajouter : *Siméonne-Julienne*, née le 8 juin 1696, mariée : 1° à écuyer Pierre de Gouët, le 27 novembre 1724 ; 2° à écuyer Guy de Saint-Pair, seigneur de Vaujour, le 5 juillet 1740 ; morte le 26 mai 1767 à Vauruman, en Pleine-Fougères, chez son gendre, Charles-Pierre de Kerpoisson de Keralan, seigneur dudit lieu.

Enfin, il existe encore plusieurs membres égarés que je ne saurais présentement rattacher d'une manière certaine à tel ou tel rameau. La part des rectifications ainsi faite, et quand bien même elle serait plus considérable, l'œuvre de M. le vicomte Paul du Breil de Pontbriand donne amplement ce qu'il promet dans son introduction, c'est-à-dire *une étude sérieuse et relativement complète* de la généalogie de sa famille.

***

NOTICE HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE SUR LA FAMILLE MAINGARD, publiée par M. le comte A. Maingard, grand in-4°, extrait du XIXe volume du *Nobiliaire universel de France*. Cet ouvrage est accompagné : 1° de trois vastes tableaux généalogiques, qui donnent les différentes branches des Maingard anciens, et les alliances modernes de la famille avec les de Parny, de la Roche-du-Ronzet, de Houdetot, de Barante, de Sartiges, etc : 2° de quatre planches d'armoiries coloriées qui reproduisent une soixantaine de blasons, appartenant presque tous à la bourgeoisie malouine. Cette famille, qui croit descendre d'un capitaine anglais débarqué au XIVe siècle sur la pointe du Maingard, entre Saint-Malo et Cancale, était extrêmement nombreuse aux XVIe et XVIIe siècles. Je n'ai pas relevé moins de cent vingt mariages qui la concernent à partir de 1650 jusqu'en 1668. Elle se divisait dans les branches de la Huperie, de la Villeguguen, de Belestre, de la Tournairie, du Buat, de la Ville-ès-offrans, de la Garde, de Cramou, du Tertre-Guy, du Caset, de Brenouys, etc., c'est-à-dire que nous trouvons cette famille à Saint-Malo, à Dinan, à Dol, à Châteauneuf, et dans toutes les paroisses avoisinantes. L'un de ses membres quitta Saint-Malo, vers 1750, pour se fixer à

l'île de France ; et plusieurs de ses descendants sont rentrés dans la mère-patrie et font aujourd'hui revivre le nom des Maingard à Paris et à Vannes. « L'histoire de cette famille, dit l'auteur, se trouve intimement liée à celle de Saint-Malo même ; il ne s'est pas passé, pendant plusieurs siècles, un seul fait de guerre, de sédition, d'expédition maritime ou commerciale important, sans que un ou plusieurs membres y aient figuré avec honneur. » En effet, Guillaume fut nommé capitaine du Plessis-Bertrand par Duguesclin, et ratifia, en 1384, l'amende honorable faite par les bourgeois de Saint-Malo au duc Jean IV ; Alain, sieur de la Planchette, devint capitaine général du château de Saint-Malo, en 1591, après avoir secondé Michel Frotet de la Bardelière dans l'attaque hardie et téméraire qu'il en fit ; Jourdan fut un des députés chargés de régler auprès du duc de la Trémoille, en 1488, les conditions de la capitulation de la ville ; Jacques et six autres du même nom firent partie des expéditions de Jacques Cartier vers le Canada. Levot, dans sa *Biographie bretonne*, consacre un intéressant article, reproduit dans l'ouvrage en question, à Hélène Maingard, connue sous le nom de R. M. du Saint-Esprit, qui fonda un monastère d'Ursulines, à Dinan, sa ville natale. Les alliances des Maingard sont en général avec des familles malouines ou dinannaises ; on y remarque cependant celles de Michel avec Guillemette de la Motte, en 1574, de Marie avec Messire Julien de Marinères, conseiller au Parlement, en 1679, de Jeanne avec Mathurin Rogon du Boismorin, en 1666.

L'auteur, titré par Pie IX, en 1873, comte héréditaire romain, est loin sans doute d'avoir renfermé dans les soixante-six pages de son travail tous les rameaux de sa nombreuse famille. Celui de Brenouys, par exemple, qui habitait Dol et Saint-Marcan au XVIIe siècle, est complètement mis de côté ; un très grand nombre de naissances et d'alliances sont omises ; enfin, quelques inexactitudes sont entrées nécessairement dans le travail ; j'en relève cinq ou six.

Page 9. François Maingard, sieur de Belestre, juge criminel au présidial de Rennes, est dit célibataire et le dernier de sa branche, tandis qu'il épousa Servanne-Sébastienne Frotet, dont il eut plusieurs enfants, entre autres : Maurille-Julien, né en Saint-Etienne de Rennes, le 12 mai 1681.

Page 14. Au nombre des enfants de Julien, sieur du Lorier, mort à Saint-Suliac, le 7 novembre 1715, il faut ajouter : Hélène-Thérèse qui prit l'habit des Dominicaines à Dinan, le 15 août 1718.

Page 15. *Philippe-Jean*, né en 1723, sieur de la Motte-Hue, se maria à Dol, le 24 juillet 1753, avec Gillette-Pélagie Couvert.

Page 24. L'officier de marine dévoré à Saint-Malo, par les chiens du guet, en 1770, s'appelait Jean-Baptiste Ansquer de Kerouartz.

Page 26. La donatrice à l'hôpital de Saint-Malo se nommait Yvonne Maingard, mariée, le 9 juillet 1623, à Pierre Ribretière, sieur de Vautouraude.

Page 41. Briande Maingard, dame de la Villeblot, s'était mariée à Saint-Malo, le 15 février 1604, à Josselin Ogier; elle fut inhumée à Saint-Méloir-des-Ondes, le 26 décembre 1661.

Les généalogies des maisons, qui ont marqué d'une manière extraordinaire par leur noblesse ou par leurs états de service, doivent être conservées; mais elles ne sont pas les seules à mériter cette survivance. Chaque famille a une tradition d'honneur et de vertus, où ses membres d'aujourd'hui doivent puiser les préservatifs et les stimulants qui leur sont nécessaires pour se diriger au milieu des difficultés et des écueils multiples de la vie. « S'il n'y a point d'esprit de corps sans traditions, comme l'écrivait dernièrement un généalogiste breton, il ne saurait y avoir d'esprit de famille sans annales domestiques. »

L'oubli des traditions domestiques et le relâchement des liens de la famille doivent être comptés, remarque M. de Margerie, parmi les misères les plus tristes et les plus inquiétantes de notre société, et c'est une noble tâche que de contribuer à resserrer ces liens et à raviver ces traditions; celui qui l'accepte ne fait pas seulement son devoir de père, il fait aussi son devoir de citoyen. » « Le véritable patriotisme, a dit un de nos publicistes les plus éminents, n'est pas l'amour du sol, c'est l'amour du passé, c'est le respect pour les traditions, pour les générations qui nous ont précédées ; c'est le souvenir des pères qui fait le prix de la patrie. » Disons donc avec Cicéron : *Optimum est habere monumentum majorum.* Ce monument, les familles du Breil et Maingard le possèdent.

L'abbé Paul Paris-Jallobert.

*
* *

Recherches pour servir a l'histoire des arts en Poitou, par Jos. Berthelé. — Melle, Ed. Lacuve, éditeur, 1889.

Voici un volume qui ne doit rien à Paris, et où la province règne sans partage : il fait le plus grand honneur aux archivistes de nos départements, aux imprimeurs aussi. Il est vrai que M. Berthelé, archiviste des

Deux-Sèvres, tient un rang éminent parmi les premiers, et que M. Lacuve, imprimeur dans la petite cité poitevine de Melle, se distingue parmi les seconds ; tous deux mènent à bien la très érudite *Revue Poitevine et Saintongeaise*, à laquelle la *Revue de Bretagne* saisit l'occasion de tendre la main.

Nous avons sous les yeux la liste des travaux de M. Berthelé : elle occupe plus de quatre pages in-octavo ; il nous est agréable d'y retrouver, côte à côte avec mainte savante monographie, une notice publiée ici même, sur un Breton de l'Institut, un des maîtres de la critique historique, M l'abbé Duchesne. Mais, par leur importance et leur ampleur, les *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou* surpassent ce que l'auteur avait encore publié : elles mettront le sceau à sa réputation sérieuse.

Le livre est sérieux, en effet, religieux même. Nous nous sentons bien profane pour l'aborder, pressentant ce qu'en pourraient dire d'excellent, à notre place, Mgr Barbier de Montault, par exemple, ou M. l'abbé Guillotin de Corson, ou notre bénédictin laïque, M. Arthur de la Borderie. Le titre nous avait donné des curiosités, vite calmées. Que les amateurs de peinture et de musique ne se méprennent pas au sens du mot « arts, » ils n'entendront que le son des cloches sacrées ; aucun tableau, même rongé par le temps ne retiendra leurs regards. Le plus vaste et le plus complexe des arts, celui qui les embrasse tous, à vrai dire, l'architecture, s'est imposée seule aux études de M. Berthelé. Sachons comprendre, toutefois, ces vénérables églises, interrogées par l'antiquaire, révèlent leurs secrets à l'histoire, mais elles sont éloquentes aussi, pour qui s'approche d'elles avec respect, et la rigidité de ces poèmes de pierre n'est qu'apparente.

Si l'on ne craignait d'abuser d'un terme trop employé aujourd'hui, on pourrait comparer les premiers chapitres de l'ouvrage de M. Berthelé à des *leçons de choses*. Avec une science très sûre, un examen approfondi de l'ensemble et des détails, il ramène telle église ancienne, celle de Gourgé, celle d'Airvault, à des époques, à des types connus ; il va plus loin, il montre l'influence mutuelle que des provinces limitrophes ou voisines, le Poitou, l'Anjou, la Saintonge, l'Auvergne même et le Limousin, ont exercée les unes sur les autres, au point de vue de l'architecture religieuse. Cet enseignement, solidement étayé d'exemples et de preuves, devient très fécond, et équivaut à celui d'un historien littéraire, d'un Sainte-Beuve, qui établit des parentés, des similitudes entre les esprits.

Mettons à part le beau chapitre sur l'architecture, si bien dénommée « Plantagenet, » qui a laissé à Angers les plus impérissables traces de sa splendeur, mais qui se retrouve à Poitiers, à Bressuire, à Parthenay. Quant à la *Crypte de Saint-Léger*, à Saint-Maixent, M. Berthelé l'a définie et classée en quelques pages sobres et lumineuses, dont la lecture peut être recommandée à tous les *cryptographes*, volontiers prodigues de leur encre.

La seconde partie du livre de M. Berthelé traite du *mobilier* des églises poitevines, des reliquaires, des vases sacrés, des cloches. L'archéologie campanaire est un sujet de prédilection pour l'auteur, qui a patiemment relevé les inscriptions, les légendes, les procès-verbaux de marchés, les noms et les titres des parrains et marraines. Devant une telle exhumation, les mânes des vieux fondeurs poitevins, des Aubry, des Le Brun, qui se transmettaient, de père en fils, les nobles traditions de leur art, ont dû tressaillir d'allégresse, et nous qui chérissons ces saintes évocatrices des joies et des douleurs humaines, nous nous sommes rappelé non pas Rabelais, accrochant irrévérencieusement les grosses cloches de Notre-Dame au cou de la jument de Gargantua, mais Schiller baptisant sa cloche « Qu'élevée au-dessus des misères de la vie, elle soit, sous les » bleus pavillons du ciel, compagne du tonnerre! Qu'elle plane et touche » à l'empire des étoiles! Qu'elle soit une voix d'en haut, comme celle » des astres ! »

Mais qu'avions-nous besoin de citations étrangères ? Cette inscription d'une cloche d'un fondeur inconnu, copiée par M. Berthelé dans l'église de Nouaillé (Vienne), est pieusement touchante.

Vox mea dulcis erit, quæ nomen dulce, Maria,
Porto tuum. Nato sit quoque grata tuo.

Nous nous dispensons de traduire, par égard pour ceux de nos lecteurs qui ne sont pas encore brouillés avec les vers latins.

M. Berthelé doit partager notre goût pour l'hexamètre et le pentamètre ; dédiant son livre à un collaborateur qu'il peut appeler, plus justement encore qu'Horace appelle Virgile : « *dimidia pars mei,* » il s'est révélé latiniste excellent.

Avons-nous dit tout le bien qu'il faut penser de ce beau volume, de cet intéressant ouvrage ? Non, assurément. C'est la faute de notre ignorance, qui nous faisait désirer quelques images, pour illustrer le texte, les monuments, les cloches surtout. M Berthelé nous devait les *portraits* des cloches qu'il connaît et décrit à merveille.

OLIVIER DE GOURCUFF.

***

LES SEIGNEURS DE LA FLOCELLIÈRE (1642-1681), par le vicomte Paul de Chabot. — Vannes, Lafolye, 1890.

C'est encore de cette province voisine et amie de la Bretagne, du Poitou, que nous arrive une intéressante brochure de M. le vicomte Paul de Chabot. C'est la généalogie, — tirée de la jeune *Revue* que dirige avec talent M. René Vallette, — de la maison de Morais, d'origine écossaise, qui vint, en 1642, habiter le Poitou et entra, à la mort de Jacques de Maillé-Brézé, en possession de la terre et seigneurie de la Flocellière. M. le vicomte Paul de Chabot, que la Société des Bibliophiles Bretons a eu récemment le plaisir d'accueillir, s'est aidé, pour ce remarquable travail, d'un manuscrit de la bibliothèque de Niort et des archives de sa famille. O. DE G.

***

L'EST AFRICAIN

Nous venons de recevoir une carte du plus haut intérêt, publiée par M. Edouard Marbeau, directeur de la *Revue Française. — Exploration*[1]. Elle comprend toute la partie de l'Afrique centrale et orientale qui viennent de parcourir Stanley et notre compatriote Trivier.

Les Anglais ont fait grand tapage de l'exploration de Stanley au secours d'Emin-Pacha. Ils ont eu raison. Nous autres en France, nous n'avons pas suffisamment exalté le mérite de Trivier, nous avons eu tort. Si la modestie est une vertu domestique, elle est un défaut quand il s'agit d'actes dont notre patriotisme doit être légitimement fier.

Nous savons donc gré à la *Revue Francaise*, qui se lit sur les points les plus éloignés du globe, d'avoir donné depuis plusieurs mois une grande publicité aux relations de voyage du correspondant de la *Gironde*.

La carte que publie aujourd'hui M. Edouard Marbeau est le complément des études importantes que la *Revue Française* a données sur l'Afrique. Elle met en parallèle l'œuvre de Trivier et celle de Stanley.

[1] *Revue Française-Exploration-Gazette géographique.* Librairie Chaix, 20, rue Bergère, Paris.

Nous engageons tous nos lecteurs à se la procurer. Ils y trouveront en même temps les renseignements les plus précis sur le conflit anglo-portugais pour la région du Zambèze et du Chiré. Nulle part ailleurs on ne saurait trouver un exposé plus lumineux des graves problèmes qui se posent en Afrique et qui ont failli mettre en péril la paix de l'Europe.

O. DE G.

***

ESPANA, simples esquisses, par Lionel de la Laurencie, — Paris, Alphonse Lemerre, 1890.

Je critiquerai légèrement le sous-titre du volume de M. Lionel de la Laurencie; il nous promet de « simples esquisses, » il nous donne de vrais petits tableaux de genre, soignés, achevés, très comparables à ceux que la même Espagne inspire à M. Worms.

L'auteur est tout jeune, mais déjà très mûr de pensée et très sûr de style. L'an dernier, il publiait sur Wagner et *Parsifal* un petit livre plein d'intérêt et d'originalité, où l'enthousiasme sincère n'avait rien du lyrisme d'un rhétoricien. Il nous revient aujourd'hui avec cette *Espana*, œuvre plus importante et aussi personnelle ; s'il prend quelques touches à la palette de Gautier, quelques traits d'encre à l'écriture des Goncourt, il reste lui et le prouve à tout moment.

L'Espagne avec sa chaude couleur locale, ses populations tranchées, ses vestiges de l'occupation arabe qu'attestent ses monuments et ses mœurs, donne aux artistes une sensation plus raffinée et plus profonde que l'Italie même, Henri Regnault et d'autres y ont trouvé la préface de l'Afrique. Est-il rien de plus étrange que cet accouplement du sacré et du profane, du féroce et du gracieux ; ces processions dévotes et ces danses lascines, ces combats de taureaux et ces sérénades au clair de lune ? Dans un chapitre sur Séville, M. de la Laurencie a parfaitement noté ces contrastes, « noté » est le mot, car le jeune écrivain a comme la douce obsession de cette musique qu'il aime et connaît si bien ; à la la porte de la cathédrale de Valence, il s'arrête devant un orgue de forme ancienne, et ses souvenirs de lettré lui représentent un autre orgue qui chantait dans le *Roman de la Rose :*

Mottez à contre et à tenure.

« Ces *Mottez à contre et à tenure* — ajoute-t-il — s'exhalent parmi les « les chants de ces séraphins de pierre. Une poésie tendre et mystique « toute d'adoration et de ferveur, éclate dans leurs poses naïves sur leurs « visages extasiés. »

Je pourrais montrer par maint exemple tiré de son livre toutes les ressources du talent de M. Lionel de la Laurencie, et le pittoresque achevé de ses descriptions et l'aimable ironie dont il cingle les politiciens de là-bas, cousins-germains des nôtres, mais obligé de me séparer trop tôt de lui, j'aime mieux le quitter sur cette phrase où il confie à un *Séraphin de pierre* le soin de traduire les nobles aspirations de son âme.

OLIVIER DE GOURCUFF.

***

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE VANNES ET DE SES PREMIERS BIBLIOTHÉCAIRES, par le Dr ALPH. MAURICET, membre correspondant de l'Académie de médecine, membre fondateur de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne, etc... Broch. in-8°, Vannes, Galles, 1889. — LE COLLÈGE DE VANNES par le Dr ALPH. MAURICET. Broch. in-8° Paris, Paul Dupont, 21, rue Croix-des-Petits-Champs, 1889.

M. le Dr Alph. Mauricet, dont les travaux sur l'histoire des épidémies dans le Morbihan ont obtenu les suffrages de l'Académie de médecine, vient de publier une série de documents, fort intéressants pour l'histoire de la bibliothèque de Vannes. Constituée en 1791 avec les dépôts de l'évêché et des couvents du diocèse, enrichie par l'apport des livres saisis dans la demeure des émigrés, cette bibliothèque resta entassée sans ordre, sans classement, sans surveillance, jusqu'à l'époque de l'organisation des écoles centrales. Le bibliothécaire nommé en 1795 était un ancien principal du collège de Vannes, Chesnel, qui ne s'occupa guère de sa mission, puisque l'administration centrale du Morbihan annonçait, deux ans plus tard, qu'elle comptait choisir pour le remplacer « un citoyen auquel le temps et la patience permettraient de séparer le bon grain de l'yvraie. » Ce choix ne fut pas plus heureux que le premier : Toussaint-Anne David ne fit pendant neuf ans aucun classement sérieux ; des livres furent volés ; 500 volumes furent remis par le bibliothécaire aux canonniers de Belle-Isle « pour faire des cartouches. » Sous l'Empire et la Restauration, malgré le zèle et le savoir des successeurs de David, aucune précaution ne fut prise pour sauvegarder les ouvrages. En 1831, le Conseil général confia le dépôt des livres à la Société polymathique qui le conserva jusqu'au mois de mai 1886, date de la remise de la bibliothèque à la Ville qui, depui

moins d'un an, lui a enfin assuré un gîte et un conservateur. Mais il semble qu'une sorte de fatalité poursuive cette bibliothèque : les salles sont insuffisantes ; leur aménagement rend les recherches difficiles ; le maintien d'un passage dans la salle de lecture pour le réglage de l'horloge et les réparations de la toiture cause de grands ennnuis pour la surveillance et en cas d'incendie, le sauvetage serait à peu près impossible.

Dans ses *Origines historiques de la ville de Vannes*, M. Alfred Lallemand a fait connaître la fondation et le développement du collège de Vannes qui, sous l'habile direction des Jésuites, a compté au siècle dernier, jusqu'à douze cents élèves. Pour l'époque de l'Empire et de la Restauration, MM. le Dr Jean-Joseph Mauricet père, dans ses curieux *Souvenirs d'un vieux collégien*, Rio, dans l'*Histoire de la petite chouannerie*, l'abbé Bainvel dans les *Souvenirs d'un écolier en 1815* ont donné de précieux détails sur le même établissement. Mais il y avait encore bien des lacunes dans cette histoire et M. le Dr Alph. Mauricet a voulu les combler en explorant les archives municipales et départementales.

Le départ des Jésuites en 1762 avait porté un coup terrible à la prospérité du collège de Vannes qui vit le nombre de ses élèves réduit de plus de moitié, malgré l'annexion du collège royal de la marine créé par Louis XVI. La Révolution acheva l'œuvre de désorganisation en dispersant les professeurs ecclésiastiques et un parc d'artillerie avait été établi dans le collège quand, en l'an III, fut décidée la création des écoles centrales au chef-lieu de chaque département. Les élèves étaient peu nombreux : le collège sembla retrouver une part de son ancien éclat sous le premier Empire, grâce à la direction de M. Geanno : la fondation du Petit-Séminaire de Sainte-Anne d'Auray, qui devint en peu d'années un établissement de premier ordre, lui opposa une concurrence redoutable et, malgré les ordonnances de 1828, qui éloignèrent du diocèse les éminents professeurs de la Compagnie de Jésus, le collège de Vannes vit diminuer d'année en année le nombre de ses recrues. Les cours, comme le reconnaissait en 1857 le rapporteur de la commission de l'instruction publique, devinrent « de plus en plus déserts, » surtout à la suite de la promulgation de la loi de 1850 sur la liberté de l'enseignement. Aujourd'hui, en dépit des lourds sacrifices imposés à la Ville pour la construction de nouveaux bâtiments et la subvention qui chaque année s'élève à une vingtaine de mille francs, le collège serait presque inhabité, si l'Etat n'y plaçait ses boursiers.

Cependant, ce collège a eu de brillants élèves et un glorieux passé. Depuis le commencement du siècle, il a vu sur ses bancs le poète Encel,

Roulland, le Dr Jean-Joseph Mauricet, Rio, notre Brizeux, Baimvil Flohy, Jules Simon, les deux Guérin. L'un d'eux, Frédéric, aujourd'hui conseiller à la cour de Cassation, obtenait le second prix au concours général de 1831 (Jules Simon avait conquis le premier), et, sur le conseil de M. Monnier, professeur de rhétorique, à la suite d'une brillante séance académique où il avait eu Jules Simon comme adversaire, se destinait à l'étude du droit où il a parcouru une brillante carrière. L'autre, Alphonse Guérin, abandonnait à regret, sur les vives et affectueuses instances de sa mère, ses travaux pour l'admission à l'école navale, devenait interne à l'hôpital de la Roche-sur-Yon dont sa tante était supérieure, et commençait ses études médicales qui devaient le conduire au premier rang parmi les chirurgiens français.

La brochure de M. le Dr Alph. Mauricet renferme à chaque page les plus curieux renseignements. C'est une généreuse et utile contribution à l'histoire locale et nous ne saurions trop vivement la recommander.

ALBERT MACÉ.

***

LE CABINET NOIR DANS LE MORBIHAN, par Albert Macé (1791-1800.) Vannes, Eugène Lafolye, libraire éditeur, 1886.

M. Albert Macé, en m'envoyant son intéressante étude sur le *Cabinet noir dans le Morbihan de 1791 à 1800*, m'écrivait : « Elle a été publiée dans le *Monde* en 1886. Je serais très heureux si vous ne la trouviez pas trop antique pour en dire quelques mots aux lecteurs de la *Revue* » Trop antique la question du *Cabinet noir*, mais, mon cher confrère, le *Cabinet noir* est comme le *Scandale* qui, d'après Musset,

a cela d'admirable,
Qu'étant vieux comme Hérode, il est toujours nouveau.

Peut-être allez-vous me dire que nous jouissons, depuis quelques années, d'un gouvernement modèle et que le *Cabinet noir* n'existe plus ? Je n'en sais rien ; je voudrais même le croire. Mais...., mais il y a un an à peine, un général, aujourd'hui en exil, se plaignait amèrement de ne pouvoir recevoir de lettres avant qu'elles eussent passé sous les lunettes de la police et d'être obligé, pour les dérober à des manipulations indiscretes, de les

transpercer par un crochet de fer se fermant par un cadenas à secret. A la même époque, un député conseillait ironiquement au gouvernement de mieux recacheter ses lettres après les avoir ouvertes. Ce député était sans doute un de ces grincheux qui ne sont jamais contents. Quel tapage n'aurait-il pas manqué de faire, si les assemblées cantonales, départementales, législatives de nos jours avaient érigé en principe la violation du secret des lettres : ce qui eut lieu, comme vous le démontrez, de 1791 à 1800. Depuis ce temps, il est vrai, on s'est singulièrement raffiné.

Le *Téléphone* et le *Télégraphe* sont des moyens précieux aujourd hui pour connaître les pensées des ennemis du gouvernement. L'avenir est peut-être au *Phonographe*. Dans notre siècle de progrès à outrance, le *Cabinet noir* serait-il destiné à aller rejoindre les chaises à porteurs et les vieilles pataches d'antan !

D. Caillé.

*
* *

Essai sur la Géographie Féodale de la Bretagne, avec la carte des fiefs et seigneuries de cette province, par Arthur de la Borderie de l'Institut. — Rennes, Plihon et Hervé, 1889 ; 1 vol. gr. in-8° ; prix ; 8 fr., tiré à petit nombre.

D'après une impertinente tradition, les académiciens arrivés au fauteuil seraient parfois tentés de s'y endormir sur leurs lauriers. Avec M. de la Borderie, dont la récente élection à l'Institut a réjoui la Bretagne savante tout entière, nous n'avons pas à craindre pareil oubli de ce qu'il doit à la science, à lui-même et au pays qu'il aime d'un si filial amour. Cette distinction bien méritée lui donnera de nouvelles forces pour continuer la carrière qu'il poursuit avec tant d'éclat et, dès aujourd'hui, comme don de joyeux avènement, il nous apporte un livre qu'il appelle modestement un essai, mais qui est déjà tout un programme et un plan complet, auquel il n'y a plus à ajouter que les détails. M. de la Borderie appelle ses lecteurs à son aide pour achever ce travail. Ils y viendront certainement, mais il y a gros à parler que l'auteur fera lui-même la plus grande partie de la besogne qu'il a si bien entamee. Il ouvre, au reste, comme il l'a déjà fait tant de fois, une voie toute neuve aux investigations, et il l'éclaire à fond avec cette lucidité parfaite qui est un des principaux charmes de sa manière d'écrire l'histoire.

La géographie de la Bretagne avait été l'objet de quelques bons travaux partiels. Mais personne n'avait encore étudié l'ensemble de ce ré-

seau qui couvre tout le pays. Et cependant, si l'on ignore les possessions et par conséquent la force de ces dynasties secondaires presque aussi importantes que les races souveraines qui, comme les Porhoët, les Léon, les Penthièvre, pesaient d'un poids si lourd sur les destinées de la Bretagne, comment en comprendre l'histoire qui les cite à chaque instant ?

C'est au onzième et au douzième siècle que M. de la Borderie a commencé son étude. Tout était à reconstituer sur le sol où les Normands avaient fait table rase. Les Paroisses (ou Plou) gouvernées par leurs chefs (ou Machtierns) avaient disparu en tant qu'organisation civile et politique, et le régime des fiefs concédés par le suzerain à son vassal avait remplacé l'état de choses primitif. C'est donc à l'origine de cette réédification qu'il fallait étudier les changements profonds apportés au pays, tout d'abord, et ceci excite le plus vif intérêt : nous nous trouvons en face d'un système politique raisonné dont on n'aurait pas soupçonné la sagesse et l'esprit de suite, dans ces siècles de coups d'épée et de bouleversements imprévus. C'est l'établissement immédiat par les comtes de Nantes et de Rennes de vastes fiefs-frontières qui devaient servir de barrière et défendre le pays contre les invasions de l'étranger : Retz, Châteaubriant, Fougères, Vitré, etc...

Et si ces régions ont assez promptement perdu les mœurs et la physionomie bretonnes, il ne faut pas trop s'en étonner. Elles étaient comme la cuirasse de la Bretagne. Cette armure a soutenu les assauts et les chocs, elle est bossuée, déformée, mutilée ; mais c'est grâce à elle que le cœur du pays a été protégé et qu'il est resté breton ! Nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter cette comparaison éloquente aux improvisations de M. de la Borderie lui-même[1].

Une seconde précaution inspirée par ce système de défense suivi par nos souverains, fut le soin qu'ils prirent de donner à des seigneurs bas-bretons presque tous ces postes avancés, pour y conserver plus sûrement l'esprit du patriotisme et le sentiment national du pays. C'est une des parties les plus curieuses et les plus neuves du travail que nous analysons. De judicieuses déductions, appuyées sur quelques textes que fournit l'histoire, et surtout les noms bas-bretons qui se rencontrent en foule aux premiers dégrés généalogiques de ces nouvelles races, amènent M. de la Borderie à cette conclusion tout à fait rationnelle. De même aussi, nous remarquons avec lui le système de contrepoids suivi régu-

[1] Discours prononcé à Tréguier lors des premières fouilles faites pour le tombeau de saint Yves.

lièrement par les comtes de Rennes et de Nantes, qui intercalèrent entre les grands fiefs-frontières de petites seigneuries moins importantes dont ils se réservèrent la propriété ou du moins la suzeraineté directe, et qui pouvaient les aider à modérer la puissance des grands vassaux.

Après ces considérations où l'histoire donne à la géographie un intérêt si nouveau, l'auteur aborde l'examen particulier des fiefs de l'intérieur, et il en profite pour résumer en passant l'histoire de ces grandes familles, les vicomtes de Léon, l'apanage de Penthièvre et les différentes maisons qui l'ont possédée, l'origine et les premières générations de cette illustre maison de Rohan, qui subsiste encore, seule et dernier débris de nos grandes races féodales, etc..., etc... C'est là qu'on retrouve encore cette science étonnante de l'éminent érudit, qui semble se jouer au milieu des vicissitudes de toutes ces filiations embrouillées et de ces noms relativement obscurs, qu'il possède beaucoup plus sûrement qu'un bachelier frais émoulu ne connaît la suite des rois de France ou d'Angleterre.

La seconde partie de l'ouvrage est le commentaire de la précieuse carte que M. de la Borderie a jointe à son volume. Elle montre la Bretagne partagé en huit baillies représentant les grands comtés. Ces baillies étaient les circonscriptions des juridictions ducales entre lesquelles se partageaient tous les fiefs relevant du duc, qui rendaient leur hommage au siège de cette juridiction.

Le document primitif et authentique qui a servi de base à la délimitation de ces baillies est le livre des Ostz, c'est-à-dire des services militaires rendus au duc par les principaux feudataires, et représenté à Jean II en 1294. Les actes publiés par les Bénédictins ont apporté un précieux contingent de titres pour l'époque du XIe au XIIe siècle.

Mais depuis, et c'est là l'œuvre personnelle de M. A. de la Borderie, il a fallu consulter l'immense collection des aveux et déclarations des seigneuries de Bretagne à la Chambre des Comptes de Nantes. C'est un des champs habituels que cultive l'infatigable historien. Nul n'y a fouillé plus que lui. Que de précieuses trouvailles il y a faites ! Il est effrayant de calculer ce qu'il a fallu compulser d'aveux de toutes sortes et de tous siècles, pour tracer sur la carte d'une main aussi sûre les limites de chaque seigneurie, et énumérer, comme il le fait dans cette seconde partie, les principaux fiefs particuliers relevant de ces grandes juridictions.

Quelques pages d'excellent résumé terminent le volume et nous font voir la concentration territoriale se faisant lentement à la suite des siècles par les hasards de la mort ou de l'hérédité. Elle s'est trouvée parfois compromise par les apanages nécessaires à la défense de la fron-

tière, nécessaires aussi dans l'intérieur de la Bretagne pour peupler et civiliser ces grands espaces de landes et de forêts ; plus compromise encore quand un partage inintelligent donnait à la Maison de Penthièvre, par exemple, un pouvoir capable de contrebalancer celui du souverain. Mais cette lente agglomération marche toujours et se termine enfin par l'unification de la Bretagne, qui apporte ainsi à la France le plus beau fleuron de sa couronne. Là aussi les rois, identifiés à la nation, travaillaient à atteindre le même but avec une égale persévérance et un égal succès.

On voit que cet *Essai* n'est pas une aride et sèche nomenclature de noms de lieux et de pays. C'est un livre du plus grand intérêt, qui fait connaître à fond les causes et les conséquences du système féodal breton, et les résume de haut avec l'autorité que nul ne possède autant que notre historien national. Voilà un premier et un très grand pas de fait dans cette étude si complexe. L'auteur n'a pas l'habitude de s'arrêter à moité chemin. Quelle est la seigneurie secondaire, fût-elle perdue au fond de la Basse-Bretagne, dont il ne connaît le nom et les seigneurs ? Que ce soit La Roche-Goumarc'h, près Rostrenen, ou La Hérissaye, près Rennes, il est en mesure de nous en donner l'histoire ! Souhaitons-lui donc de continuer l'œuvre si bien commencée, et puissent les solennelles séances de l'Institut ne pas enlever trop souvent notre nouvel accadémien aux choses de la Bretagne, ses premières et ses dernières amours.

Le comte DE PALYS.

NÉCROLOGIE

M. Martin-Deslandes, natif de Saint-Brieuc, appartenait à une famille, qui ne possédait point de fortune, mais beaucoup de considération. Par son travail et son talent, il s'acquit une brillante situation comme notaire à Paris. Il s'allia à la famille Delapalme.

Très lettré, très intelligent, et très patriote, il s'était formé une excellente bibliothèque bretonne. Sa maison de Paris et sa maison de campagne dans le Finistère étaient remplies de bibelots collectionnés avec goût, de vieilles boiseries, de meubles antiques, etc., etc. Il possédait notamment un magnifique tapis décoré d'hermines et de fleurs de lis, qu'il avait découvert dans les combles du palais de Rennes. Ce tapis qui servait autrefois pour la réunion des états, était d'une grande largeur, mais dans un état de délabrement complet. Il l'acheta, le fit restaurer et en tira un très beau tapis de salon.

M. Martin-Deslandes, qui faisait partie de nombreuses sociétés savantes, était notamment membre fondateur de la société des Bibliophiles Bretons.

Il aimait la Bretagne et mettait largement sa bourse et son intelligence au service des œuvres intéressant notre petite Patrie.

Il s'est beaucoup occupé à Paris des travaux concernant le tombeau de saint Yves, et a fait, sur les projets de l'architecte M. Ch. Devrès, de très judicieuses observations dont il a été tenu compte. Très affable et très charitable, il aimait à rendre service à ses compatriotes qui avaient recours à lui. Pendant ses séjours dans le Finistère, il portait le costume des gens de sa paroisse et assistait très pieusement aux offices, mêlé à la foule des paysans.

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Présidence de M. Arthur de la Borderie, membre de l'Institut, président.

La *Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne* a tenu une séance, le mercredi 5 février 1890, à 4 heures du soir, dans un des salons du cercle des Beaux-Arts, rue Voltaire, n° 4, à Nantes, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, président.

Etaient présents : MM. René Blanchard, le comte de Bréchard Eug. Boubée, Dominique Caillé, Gustave Caillé, Hyacinthe Caillière, Olivier de Gourcuff, Emile Grimaud, Louis Hervé, le baron des Jamonnières, René Kerviler, René Lafolye, Henri Le Meignen, Legendre, Le Quen d'Entremeuse, Albert Macé, Anthime Ménard, Alexandre Perthuis, Joseph Pihon, le comte Régis de l'Estourbeillon, Louis Tiercelin, le marquis de Villoutreys.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ADMISSIONS

Huit nouveaux membres ont été admis au scrutin secret, savoir :

1° M. Em. Maillard, ancien maire d'Ancenis, présenté par MM. Henri Le Meignen et Arthur de la Borderie ;

2° M. Emile de Kervenoael, à Nantes, par les mêmes ;

3° M. le comte Louis de la Rochebrochard, à Niort, par MM. le vicomte de Chabot et Olivier de Gourcuff ;

4° M. Paul Vatar, avocat à Rennes, par MM. Barthélemy Pocquet et A. de la Borderie ;

5° M. René Lafolye, à Vannes, par MM. A. de la Borderie et Dominique Caillé ;

6° M. le comte Henri de Castries, château du Chillon, Leroux-Béconnais, par MM. le marquis de Villoutreys et A. de la Borderie;

7° M. l'abbé Urseau, vicaire à Saint-Jacques, Angers, par les mêmes;

8° M. l'abbé Fouéré-Macé, recteur de Lehon, près Dinan, par MM. Plihon et Hervé.

Après la proclamation du résultat du scrutin, MM. René Lafolye et Em. Maillard sont introduits dans la salle des séances.

ETAT DES PUBLICATIONS

Le président, après avoir mentionné plusieurs projets de publications illustrées proposés à la Société et approuvés par elles, mais qui, en raison de diverses circonstances, n'ont pu être réalisés, rappelle qu'en dernier lieu la Société s'est arrêtée à l'idée d'une série de volumes, isolés les uns des autres, mais dont le fonds sera fourni par les légendes, contes, chansons et traditions populaires de Haute et de Basse-Bretagne; matière qui prête si bien à l'illustration la plus pittoresque et la plus variée. Le premier volume de cette série est prêt pour l'impression; ce sera une édition illustrée de *Guionvac'h, Chronique bretonne*, œuvre très curieuse publiée en 1835, avant Souvestre et La Villemarqué; qui inaugura la description pittoresque des mœurs, légendes et chants populaires de la Bretagne, et qui, devenue presque introuvable, est aujourd'hui, on peut le dire, tout-à-fait inconnue : ce sera une résurrection. M. Kerviler, notre éminent bibliographe, veut bien se charger de l'introduction et d'une notice sur l'auteur, M. Dufilhol. L'illustration du volume a été confiée à un dessinateur bien connu de la Société des Bibliophiles, M. Busnel.

Le président fait passer sous les yeux des membres présents à la séance des dessins de M. Busnel et la reproduction de plusieurs d'entre eux par la maison Le Roy, de Rennes. Ces dessins, au nombre de soixante-deux, reproduits avec une rare perfection, ont presque tous un grand mérite artistique, et dénotent, de la part de leur auteur, une profonde connaissance des mœurs et des usages de la Bretagne.

Ce charmant recueil illustré de chroniques et de légendes bretonnes jettera une heureuse variété dans les publications de la

Société, et fera diversion aux savants volumes dans lesquels M. Blanchard édite les *Lettres et mandements du duc Jean V*, dont plus de la moitié de la 2e série est déjà imprimée.

EXHIBITIONS

Par M. Olivier de Gourcuff :

1° *La vie de la bienheureuse Françoise d'Ambroise, duchesse de Bretagne, fondatrice des Carmélites, par M. l'abbé Barrin, prêtre, grand chantre, chanoine et grand vicaire du diocèse de Nantes.* Portrait gravé par Erlingers. — Rennes, chez la veuve de Pierre Garnier, 1704. (Livre rare de l'abbé Barrin, traducteur d'Ovide.)

2° *Ecrivains bretons*, — Vie de Jean Meschinot (1490), tirée du manuscrit de Collet et Jacques-Corentin Royou (1749-1828), par Olivier de Gourcuff. — Vannes, Lafolye, 1890,

Par M. Albert Macé :

1° *Charte de Jean V. 8 décembre 1431. Rennes, à Eon de la Tour fils et héritier de Jehanne de Hésou, sergente féodée en Saint-Goustan d'Auray.*

2° Une copie collationnée, de la même charte, copie d'ailleurs, incomplète et peu exacte.

Par M. Hervé :

La dernière semaine ou consommation du monde, par Michel Quillian, sieur de la Touche, breton. — Rouen, Claude Le Villain, 1567, petit in-12.

Par M. Plihon :

Le sacré collège de Jésus, divisé en cinq classes, où l'on enseigne en langue Armorique les leçons chrestiennes avec les 3 clefs pour y entrer, un dictionnaire, etc. Par le R. P. Julien Maunoir de la Comp. de Jésus. — A Quimper-Corentin, chez Jean Hardouin, 1659, in-8°.

Par M. le Marquis de Villoutreys :

1° *Processionnal angevin*, manuscrit de 33 feuillets.

Ce curieux manuscrit duquel on pourrait tirer des indications qui ne seraient pas sans intérêt pour l'histoire liturgique d'Angers à la fin du seizième siècle, renferme les prières et oraisons à chanter

pendant les processions du carême et les rogations et leurs stations dans les églises d'Angers : Saint-Pierre, Saint-Laud, Saint-Aubin, Saint-Serge, etc., puis, les oraisons de la Vierge, le *Benedicite* et les grâces liturgiques, des oraisons pour les défunts, pour certaines fêtes, pour le roi pour la reine et pour l'armée royale.

2° *La terrible et épouvantable vie de Robert le Diable avec plusieurs choses remarquables.* — A Nantes, chez Mercier, rue Saint-Nicolas, n° 14, (Bibliothèque bleue).

Par M. René Kerviler :

M. Kerviler présente à la Société une série de trois portraits qui donne lieu à un problème iconographique curieux. Ce sont un portrait de Poulain de Corbion, député de la sénéchaussée de Saint-Brieuc aux Etats Généraux, de la collection de Dejabin et deux portraits identiques entr'eux de la collection Devouges, mais dont les titres sont différents : l'un, de premier tirage, porte le titre de Poussin député de Nantes, né le 10 mai 1747 ; l'autre celui de Poulain de Corbion, député de Nantes né le 10 mai 1747. Or, Poulain de Corbion n'est point né à cette date et il est impossible de trouver dans le portrait de la collection Devouges une ressemblance avec celui de la collection Dejabin.

Il y a bien eu un Poussin député suppléant de Nantes, mais ce Poussin-là est mort dans l'œuf et n'a pas siégé.

N'est-il pas supposable que le portrait de ce député n'étant pas d'un débit facile, le propriétaire de la planche trouvant une arrière-ressemblance — on croit si facilement ce qu'on désire — à son Poussin avec Poulain de Corbion, a trouvé tout simple de gratter le nom du premier pour le remplacer par celui du second ?

OUVRAGES OFFERTS

Par M. le comte Régis de L'Estourbeillon :

Itinéraire des Moines de Landevennec fuyant les invasions normandes. — Notes lues au congrès de l'Association Bretonne, (Saint-Pol-de-Léon, 1888), par M. le comte Régis de l'Estourbeillon. — Saint-Brieuc. — Prudhomme, éditeur, 1889.

Par M. L'abbé Le Provost :

Etude philologique et littéraire sur saint Cyprien, par l'abbé Le

Provost, vicaire capitulaire de Saint-Brieuc et Tréguier. — Saint-Brieuc et Paris, 1889.

Par M. Alexandre Perthuis :

Le Livre Doré de l'Hôtel-de-Ville de Nantes, avec jetons et méreaux de Bretagne, par A. Perthuis et S. de la Nicollière-Teijeiro, (supplément). — Nantes, imprimerie Salières, 1890.

Ce livre est orné de reproductions de méreaux et de jetons qui rivalisent de beauté avec ceux de Henri II et des escuries de la reine Anne et de la superbe médaille dont nous avons parlé dans le procès-verbal de la dernière séance, et qui, représente l'infortuné François de Valois, dont la mort a tant d'analogie avec celle de l'*Hamlet* de Shakpeare. Le grand tragique anglais, qui doit déjà le dénouement de Roméo et Juliette à un nantais, Bouaystuau, devrait-il encore le dénouement de son chef-d'œuvre, *Hamlet*, à la Bretagne ?

Par M. le Vicomte de Chabot :

Les seigneurs de la Flocellière (1642-1681), par le vicomte Paul de Chabot. — Vannes, Lafolye, 1890.

Par M. André Joubert :

1. *Mélanges historiques. Pièces inédites relatives à la Bretagne, (XVIIe et XVIIIe siècles).* — Vannes, Lafolye, 1889.

2. *Documents inédits sur la Révolution dans la Loire-Inférieure. Conduite des prêtres internés au grand séminaire d'Angers à Nantes, par les gardes nationaux angevins (septembre 1792), par André Joubert.* — Vannes, Lafolye, 1889.

Par MM. Pihon et Hervé :

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne, par René Kerviler, les 8 premiers fascicules parus.

Cet ouvrage de M. René Kerviler, est un des plus intéressants et des plus considérables qui aient été produits sur la Bretagne. Lorsque ce livre sera terminé l'auteur pourra s'écrier avec Horace :

Exegi monumentum ære perennius.

Devant la grandeur et la difficulté de l'entreprise, bien des personnes doutent que M. Kerviler puisse arriver à la terminer ; mais celui-ci

nous affirme qu'il la mènera à bonne fin ; et il le fera, nous en avons l'espoir, mais ce sera le cas de dire comme l'Evangile que « la foi soulève les montagnes. »

Par MM. L. Mellinet et Cie, succrs (imprimerie de Mme Vve Camille Mellinet. Nantes) :

Annuaire du commerce de Nantes et du département de la Loire-Inférieure pour 1890, précédé d'un Guide de l'étranger.

Cet annuaire, qui compte aujourd'hui cent ans d'existence est, à coup sûr, le mieux composé et le plus complet de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. Tous les renseignements littéraires, artistiques, commerciaux y sont groupés : la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne, par exemple, y a une place choisie, et aucune personne composant son Bureau n'y est oubliée. Ce n'est pas en vain que des éditeurs sérieux et expérimentés ont travaillé, tour à tour pendant un siècle à perfectionner un ouvrage !

La séance est levée à six heures.

Le secrétaire,

Dominique Caillé.

Le soir, un banquet était donné à Nantes, pour fêter *la nomination de M. Arthur de la Borderie à l'Institut de France.* Plusieurs départements y étaient représentés : poètes, savants et critiques bibliophiles et archéologues, libraires, imprimeurs bretons étaient accourus de Paris et de Vannes, de Saumur et de Rennes, etc, etc. ; tous avaient tenu à honneur de fêter celui que nous nous plaisons à nommer notre chef et dont l'Institut vient de consacrer l'autorité scientifique : c'étaient MM. Edmond Biré, l'éminent critique, lauréat de l'Académie française, Eugène Boubée, Dominique et Gustave Caillé, Hyacinthe Caillière, Jules du Champrenou, Camille Dupuy, secrétaire du comte de Paris, Olivier de Gourcuff, Emile Grimaud, Louis Hervé, le baron des Jamonières, René Kerviler, vice-président d'honneur des Bibliophiles bretons, René Lafolye, Alfred Lallié, ancien député, Henri Le Meignen, officier d'Académie, Legendre, Albert Macé, Anthime Ménard, fils de notre regretté conseiller, Alexandre Perthuis, Joseph Plihon, le comte Régis de l'Estourbeillon, le poète Louis Tiercelin, le marquis de Villoutreys, vice-président d'honneur des bibliophiles bretons.

Notre vénéré président d'honneur, le général Mellinet, aujourd'hui dans sa 92e année, s'était excusé, dans une aimable lettre d'une écriture ferme et alerte, de ne pouvoir assister au dîner, mais il avait tenu à y participer en envoyant sa cotisation.

Parmi les autres personnes qui s'étaient excusées, citons au hasard : MM. le vicomte Alphonse Huchet de Cintré, le comte de la Monneraye, sénateur, le comte de Rorthays, Salmon-Laubourgère, ancien magistrat, le comte de la Touche, Dorange, avocat à la cour d'appel de Rennes, André Joûbert membre de plusieurs sociétés savantes, E. Charril de Ruillé, le vicomte de Bellevue, le vicomte du Bois de la Villerabel, enfin, le comte de Saint-Jean (pseudonyme sous lequel se cache une des plus aimables personnalités littéraires de la Bretagne), etc., etc. M. Le Meignen, vice-président des Bibliophiles, a porté au dessert un toast en l'honneur de M. de la Borderie, membre de l'Institut, toast où il établit un rapprochement plein d'à-propos et de délicatesse entre notre savant historien breton et son devancier dom Lobineau.

M. Arthur de la Borderie répond en improvisant une de ces causeries dans lesquelles il excelle, et mêle à ravir « le plaisant au sévère ; » il termine par un toast à la Bretagne et à la Société des Bibliophiles Bretons.

Des poètes de Rennes, de Paris et de Nantes, MM. Louis Tiercelin et Joseph Plihon, Olivier de Gourcuff, Emile Grimaud et Dominique Caillé lui ont adressé, en vers gais et sérieux, tour à tour leurs sincères félications.

M. Henri Le Meignen, vice-président de la société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne, président d'honneur de la société d'Archéologie de la Loire-Inférieure et Madame Le Meignen avaient invité, pour le lendemain, les membres de ces deux sociétés à un punch en l'honneur du succès remporté par M. de la Borderie à l'Institut. Jusqu'à minuit, les notabilités artistiques et même politiques de notre ville sont venues saluer notre savant président.

D. C.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie EUGÈNE LAFOLYE.

A LA MÉMOIRE

DE

MONSEIGNEUR BOUCHÉ

ÉVÊQUE DE SAINT-BRIEUC ET TRÉGUIER

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS[1]

I.

Rapport à M. le Vice-Amiral[2] commandant en chef l'escadre d'évolutions, sur le service religieux.

A bord du *Richelieu*, septembre 1877.

AMIRAL,

J'ai l'honneur, à l'occasion de l'Inspection générale annuelle, de vous rendre compte de la situation dans laquelle se trouve le service religieux dans l'escadre, et de son fonctionnement à bord des bâtiments qui la composent.

I.

1. — A l'époque où je fus appelé à remplir les fonctions d'Aumônier supérieur de l'escadre placée sous vos ordres, le service religieux se trouvait circonscrit à trois bâtiments, le *Richelieu*, le *Magnanime* et la *Couronne* : ces trois bâtiments, en effet, étaient seuls pourvus d'aumôniers. La *Couronne* ne garda pas long-

[1] V. les numéros de Mai, Juillet, Septembre et Novembre 1889.

[2] L'amiral Courbet. A rapprocher de la Circulaire que Mgr Bouché adressa à ses diocésains, à l'occasion de la mort de l'Amiral, le 16 juillet 1885. L'abbé Bouché avait été rappelé au service actif par suite des réductions opérées dans le personnel de l'Aumônerie.

temps le sien. Par suite des réductions considérables opérées dans le service religieux de la marine pour l'exercice de 1877, l'aumônier de cette frégate fut débarqué dans les derniers jours de février et, pour les huit bâtiments qui composaient en ce moment l'escadre d'évolutions, il ne demeura plus que deux aumôniers. Cet état de choses ne s'est pas amélioré depuis lors, puisque des six bâtiments récemment adjoints à l'escadre, un seul : la *Gauloise*, a reçu un aumônier.

L'insuffisance de ce personnel de trois aumôniers pour une escadre composée actuellement de quatorze bâtiments, dont onze frégates ou corvettes cuirassées, montés par plus de 6,000 hommes, n'est que trop évidente, et je sais, Amiral, que vous l'avez déplorée souvent. Dans de telles conditions, le service religieux est nécessairement très incomplet sur le plus grand nombre des bâtiments, nul même sur quelques-uns. Il ne peut être réellement efficace qu'à bord des trois bâtiments pourvus d'aumôniers. Pour ne parler, en effet, que de la partie la plus essentielle et obligatoire du culte catholique : la sainte messe, les dimanches et les fêtes conservées parle Concordat, ces trois bâtiments seuls y participent. Sans doute, les équipages des autres frégates peuvent absolument aller assister aux saints mystères à bord du bâtiment-amiral de leurs divisions respectives. Effectivement, un canot est chargé d'y transporter les novices ; les hommes de bonne volonté prennent passage dans ce canot. Mais bien restreint, hélas ! est le nombre de ceux qui profitent de cette latitude. Je sais, pour m'en être assuré, que cette abstention presque universelle doit beaucoup moins être attribuée à une indifférence pratique des devoirs religieux parmi les équipages, qu'à l'obligation qui leur est imposée de quitter leur bord pour assister à la messe : les hommes reculent devant ce dérangement. Il est d'expérience, du reste, que la nature humaine, lorsqu'elle n'est pas héroïque, ne manque pas de prétextes pour se dérober à la ponctualité du devoir. Que d'hommes sincèrement croyants qui se laissent détourner de l'observation de leurs devoirs religieux par les raisons les plus futiles ! Il faut donc faciliter, dans la mesure du possible, l'accomplissement du devoir ; et, dans l'espèce, il serait nécessaire de mettre l'office divin bien à la portée des équi-

pages, c'est-à-dire *le célébrer à bord de tous les grands bâtiments,* comme cela se pratiquait naguère.

Lorsque vous aviez pris le commandement de l'escadre, Amiral, cette insuffisance du service religieux avait bien vite fixé votre attention, et mu par la pensée chrétienne de procurer à tous les marins de votre escadre la possibilité d'assister au service divin, aux jours prescrits, vous aviez demandé que les trois aumôniers du *Richelieu,* du *Magnanime* et de la *Couronne, binassent,* c'est-à dire célébrassent deux fois la messe, chez eux et sur un autre bâtiment, de façon à ce que les six grands bâtiments de l'escadre eussent *tous* la messe à leur bord. Cette demande ne put malheureusement recevoir son effet, M. le Ministre de la marine ayant déclaré que les prescriptions administratives relatives à la *prise en charge* du matériel du culte nécessaire pour le *binage* ne pourraient recevoir leur application sur les trois bâtiments de l'escadre qui *n'avaient pas d'aumônier embarqué à leur bord.* De plus, les magasins des ports ne se trouvaient pas en situation de délivrer le matériel complet de trois chapelles qu'eût exigé l'adoption de la mesure demandée.

Il me semble, Amiral, que cette question du *binage,* qui ne put, à la fin de 1875, recevoir une solution, pourrait être reprise aujourd'hui dans des conditions différentes et peut-être plus favorables. Si en effet, comme il est permis de l'espérer, pour remédier à l'insuffisance bien reconnue du cadre actuel de l'Aumônerie, une certaine augmentation du personnel lui était accordée pour 1878, l'escadre devrait tout d'abord être appelée à bénéficier de cette augmentation. Dans ce cas, il y aurait non-seulement convenance, mais même urgence à accorder un second aumônier à chacune des divisions dont elle se compose ; il serait alors possible d'organiser le *binage* et, par suite, de procurer la sainte messe, le dimanche, à tous les grands bâtiments.

Si l'espérance que je viens d'exprimer se réalisait, il y aurait lieu d'examiner s'il ne serait pas possible de réduire, et même dans une large proportion, le matériel du culte qui devrait être délivré pour assurer le *binage,* afin de diminuer la dépense qu'occasionnerait cette heureuse innovation. Au lieu, en effet, du *matériel complet* qui

entre réglementairement dans la composition d'une chapelle de bord, il serait très possible, moyennant certains arrangements, de ne demander aux magasins du port qu'une minime partie de ce matériel. Ainsi, l'aumônier pourrait emporter avec lui, en se rendant à bord du bâtiment où il binerait, la plus grande partie des objets nécessaires à la célébration de l'office divin, tels qu'ornement, linge, nappes, garniture, missel, vases sacrés mêmes, quoique les magasins de la Marine possèdent en vases sacrés un approvisionnement suffisant pour tous les besoins de la flotte. Il n'y aurait donc à fournir que le tapis de pied, l'autel avec les lanternes, la garniture de flambeaux argentés et la croix. Ces derniers objets (flambeaux et croix) existent également en grand nombre dans les magasins. Je crois donc pouvoir annoncer que la constitution du matériel ainsi restreint, que nécessiterait le *binage* sur quelques bâtiments de l'escadre, n'entraînerait pas pour la Marine une dépense appréciable. Enfin, en ce qui concerne la *prise en charge* de ce matériel réduit, ne serait-il pas possible de le considérer comme un *supplément d'armement* de la chapelle principale de l'aumônier et dont il prendrait la charge ? ou mieux encore, l'aumônier ne pouvant pas surveiller directement ce matériel, pourquoi le chef de timonerie du bâtiment où l'on *binerait* n'en aurait-il pas la charge ? C'est une question qu'il appartiendrait à M. le Ministre de trancher souverainement.

Je n'insisterai pas davantage, Amiral, sur la convenance, je pourrais dire plus justement sur l'obligation qui incombe à l'État de procurer dans la plus large mesure, les secours de la vie religieuse à ceux qui ont tout quitté pour le servir.

2. — Quand je pris possession du poste d'aumônier supérieur de l'escadre, les conférences religieuses aux novices se faisaient à bord des seuls bâtiments pourvus d'aumôniers. On y réunissait tous les novices de la division. Ces réunions étaient nombreuses, trop nombreuses même, en raison du local qui leur était affecté. Cet inconvénient était surtout manifeste à bord du *Richelieu*, qui n'a pas, comme les frégates, de batterie où l'on puisse établir de poste en toile qui, depuis longtemps, sert pour les réunions de ce genre. Les 130 ou 140 novices que comptait alors la

1re division, étaient entassés, pour la conférence, dans un étroit espace situé dans le faux-pont du vaisseau, et désigné sous le nom de *poste des mécaniciens* ; il était impossible de leur y ménager des sièges. L'attention et la tenue de ces jeunes gens pouvaient se ressentir de la gêne qui leur était imposée. M. le commandant du *Richelieu*, malgré toute sa bienveillance et son vif désir d'améliorer cette situation, se trouvait dans l'impossibilité de nous assigner un autre local pour les conférences religieuses. Aussi, après quelques réunions, avais-je résolu, Amiral, d'attirer votre attention sur cet état de choses. Une considération d'un ordre plus élevé encore m'y détermina.

Les aumôniers se trouvaient, sur les bâtiments-amiraux, entièrement isolés des deux autres bâtiments de leur division. Aucune fonction de leur ministère ne les y appelait officiellement, régulièrement ; ils demeuraient ainsi à peu près étrangers à des équipages dont ils ont cependant la charge spirituelle. Les malades eux-mêmes étaient privés des visites du prêtre et des consolations qu'il leur apporte. Il me parut urgent de faire cesser cet isolement, d'étendre le champ d'action de l'aumônier, en lui créant au moins quelques rapports réguliers avec les équipages de sa division. J'eus en conséquence, Amiral, l'honneur de vous prier de vouloir bien décider qu'à l'avenir, au lieu d'une seule conférence religieuse par semaine, pour les novices, deux conférences seraient faites par les aumôniers, la première le jeudi, à bord des bâtiments-amiraux ; la seconde le vendredi, alternativement sur les deux frégates de chaque division ; on réunirait, pour les conférences, les navires des deux frégates ; les aumôniers seraient admis, avant ou après les conférences, à visiter les malades dans l'hôpital du bord ; enfin le bâtiment où se tiendrait la conférence fournirait à l'aumônier les moyens de transport, à l'aller et au retour. Je ne pus à mon grand regret, et comme je l'aurais désiré, vous demander une conférence et une visite par semaine, à bord des deux frégates, l'inspection du *tableau de service* m'ayant démontré l'impossibilité d'assigner à cet effet un troisième jour dans la semaine.

Avec ce bienveillant empressement que vous apportez toujours lorsque l'on vous signale une amélioration à réaliser dans l'une des

branches du service, vous voulûtes bien, Amiral, agréer ma proposition et, par un ordre du 9 avril, cette modification fut introduite dans le service religieux de l'escadre. C'était un progrès, sans doute; c'était tout ce qu'il était possible de faire avec le personnel actuellement si restreint des aumôniers en escadre. Mais ce n'est pas à quelques conférences, à quelques visites par mois que je désirerais voir se borner le service religieux sur les bâtiments qui n'ont pas d'aumônier.

3. — L'aumônier ne peut arriver à exercer une influence salutaire sur les équipages que par des rapports fréquents, multipliés, de tous les instants pour ainsi dire, avec les hommes qui les composent. Pour cela il est indispensable que ces hommes aient un accès facile près de leur aumônier, comme il est nécessaire que celui-ci aille au devant d'eux, qu'il s'efforce de les connaître en se faisant connaître d'eux, qu'il fasse tout, en somme, pour créer ces liens de mutuelle sympathie qui seront d'un si grand secours dans l'exercice de son ministère. Ce sont là des rapports qui ne peuvent s'établir que par la présence d'un aumônier et par l'action permanente qu'il est appelé à exercer à son bord. Telle était, naguère, la situation sur les grands bâtiments de l'escadre, qui tous recevaient des aumôniers. Mais si les circonstances ne permettent pas de revenir à cet heureux état de choses, une grande et sérieuse amélioration serait réalisée par l'embarquement, dans chacune des divisions de l'escadre, d'un *second aumônier*, qui pourrait être placé près du plus ancien commandant. Le *binage*, dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, Amiral, serait assuré de cette façon ; *tous* les grands bâtiments verraient célébrer l'office divin à leur bord et les moins favorisés recevraient deux visites de l'aumônier par semaine. Enfin, on serait moins exposé à voir, chose cruelle ! des hommes mourir sans avoir reçu des derniers sacrements de l'Eglise.

Permettez-moi, Amiral, de recommander tout spécialement à à votre sollicitude bien connue pour les intérêts religieux de nos marins, la demande que je viens de vous soumettre. Elle est l'exposé d'un besoin sérieux, auquel il y a urgence de donner une prompte satisfaction.

II

Dans les conditions où se trouve actuellement ce service religieux dans l'escadre, l'inspection que vous m'aviez prescrit de faire, Amiral, par votre ordre du 24 août, devait nécessairement se borner aux seuls bâtiments qui ont à leur bord un aumônier, c'est-à-dire au *Richelieu*, à la *Magnanime* et à la *Gauloise*. Aux termes de cet ordre, mon inspection devait avoir un double objet : 1° examiner le matériel du culte en usage à bord de ces trois bâtiments ; 2° s'assurer du degré d'instruction des apprentis-marins ou novices. En dehors de ces deux objets principaux de l'inspection, j'ai dû me préoccuper de quelques autres questions qui rentrent essentiellement dans le service religieux ; telles sont la célébration de l'office divin, la prière et la visite des malades. La seconde partie de mon rapport sera consacrée au compte-rendu de cette inspection.

1. Le Richelieu. — *Matériel du culte*. Le matériel de la chapelle du *Richelieu* laisse beaucoup à désirer, dans la partie des ornements surtout. L'ancienne chapelle du vaisseau-amiral qui, paraît-il, était très convenable dans toutes ses parties, avait disparu dans l'incendie du *Magenta*. Lors de l'armement du *Richelieu*, les magasins du port de Toulon, se trouvant démunis d'ornements du type réglementaire, ne lui délivrèrent que des ornements de l'ancien modèle, ayant certainement déjà fait plusieurs campagnes, comme ne nous le démontre que trop leur état présent. Je n'entends pas critiquer l'usage suivi dans les ports, mais il me paraît regrettable que ce soit le hasard seul qui préside à la distribution ou à l'affectation du matériel des chapelles du bord. Tel transport, partant pour la Cochinchine, recevra des ornements neufs du type réglementaire, alors que, quelques jours après, les magasins ne pourront délivrer à un bâtiment-amiral que des ornements de l'ancien modèle, défraîchis souvent et piqués. Il semble que c'est le contraire qui devrait avoir lieu. Ne pourrait-on utiliser sur les transports le matériel qui a vieilli, et réserver pour les bâtiments-amiraux les objets neufs ou bien conservés ? Il ne serait peut-être pas nécessaire de modifier

les nomenclatures administratives et d'établir deux catégories de chapelles. Une recommandation émanée du Ministre, aux magasins des ports, les invitant à régler autant que possible la qualité du matériel du culte d'après la destination du bâtiment auquel on le délivre, suffirait sans doute.

Le *Richelieu* ne reçut donc, lors de son armement, qu'un ornement du type réglementaire, l'ornement double blanc-rouge, brodé or, et spécial aux bâtiments-amiraux. Cet ornement, il est vrai, sert pour les grandes fêtes de l'année ; mais les exigences liturgiques obligent assez fréquemment à se servir, le dimanche, des ornements vert et violet. Et, les ornements de ces nuances que possède la chapelle du *Richelieu* ne sont vraiment pas convenables pour un vaisseau-amiral. C'est pourquoi, peu après mon embarquement, je tentai (après m'être entendu avec M. le commandant du *Richelieu* et avec votre autorisation, Amiral), d'échanger ces ornements contre des ornements du type réglementaire et en bon état. Le magasin du port du Toulon ne put accorder l'échange demandé. On se basa, pour opposer un refus, sur ce que les ornements que je présentais *ne sont pas encore hors de service à ce point qu'ils pourraient être condamnés par une commission*. Cela est vrai, et ces ornements peuvent encore absolument servir. Aussi, n'avais-je invoqué que des raisons de convenance en faveur de ma demande. S'il est nécessaire, en effet, de donner à bord de tous les bâtiments, de la solennité et une certaine pompe aux exercices du culte, il est d'une plus grande nécessité encore de ne négliger à ce sujet aucun détail à bord du vaisseau sur lequel flotte le pavillon du commandant en chef de l'escadre d'évolutions. Sur les côtes de France, en pays étranger surtout, des personnes de distinction, de grands personnages même, viennent fréquemment y assister au service divin, et l'on ne saurait leur donner une trop haute idée du soin que la marine apporte à rehausser, dans la mesure de ce qui est possible à bord, la dignité du culte national.

Célébration de l'office divin. — Tous les dimanches et fêtes, la sainte messe a été célébrée avec solennité, soit dans le fort central, soit sur le pont du vaisseau, selon la saison. Les prescriptions du *Règlement sur le service intérieur à bord des bâtiments de la Flotte*

relatives à l'office divin ont été scrupuleusement observées. Tout ce qui pouvait contribuer à relever de quelque façon la pompe de la cérémonie a toujours été mis à ma disposition par M. le commandant du *Richelieu* avec un empressement dont je ne saurais assez lui témoigner ma gratitude.

Prière. — Tous les jours, la prière a été dite par l'aumônier, aux heures réglementaires et dans la forme prescrite.

Conférences aux novices. — La conférence religieuse aux novices a lieu, à bord du *Richelieu*, le jeudi, à trois heures de l'après-midi. Elle dure au moins trois quarts d'heure. Le local où elle se tient, qui sert de salle de classe et d'étude aux novices est commode et suffisamment isolé pour qu'on n'y soit pas gêné par les bruits extérieurs. Les novices proviennent tous du vaisseau-école des mousses, où leur instruction religieuse a été l'objet de grands soins. Ils n'en sortent généralement que possédant bien la lettre du catéchisme de Paris, qui est en usage à l'École. Un certain nombre d'entre eux emportent une instruction religieuse plus étendue, qu'ils ont puisée dans les instructions données par MM. les aumôniers de l'*Austerlitz*. Mais pour tous, il reste à compléter ce qui a été commencé à l'Ecole des mousses, à développer dans la mesure du possible cette instruction première ; il reste à faire accepter à ces jeunes gens leur bagage intellectuel de chrétien pour toute la vie. Telle est la tâche de l'aumônier chargé des conférences aux novices. Pour la mener à bonne fin, il est nécessaire de suivre un plan méthodique d'instructions religieuses historiques, dogmatiques et morales, afin de présenter une exposition pleine et simple de la vérite chrétienne. On a dit, avec raison, que rien n'est fort comme l'exemple : chaque conférence pourra recevoir une utile confirmation des vérités qui y auront été développées dans des traits bien choisis, tirés de l'Écriture sainte ou de l'histoire de l'Église et souvent aussi de l'histoire de notre propre pays. Les exemples qui frappent l'imagination se fixent aisément dans la mémoire des jeunes gens et forment le meilleur complément de leur instruction religieuse. Tel est, en deux mots, le programme que j'ai cru devoir adopter pour ces conférences.

La tenue des novices pendant nos conférences est très bonne et

très respectueuse et je n'ai qu'à me louer de l'attention qu'ils y apportent toujours. Il m'est difficile d'apprécier le résultat de l'enseignement religieux que je leur ai donné pendant les sept mois que je viens de passer à bord du *Richelieu*. Je me contenterai de constater que cet enseignement a trouvé des esprits ouverts et bien disposés et je me plais à espérer que la semence qui y a été déposée portera ses fruits.

Ce que je viens de dire des novices du *Richelieu* peut s'appliquer également aux novices des deux autres bâtiments de la 1re division, la *Savoie* et la *Provence*, et quant à la tenue des jeunes gens, et quant aux justes espérances que leurs bonnes dispositions peuvent me faire concevoir.

La plupart des novices du *Richelieu* furent admis à remplir le devoir pascal pendant la quinzaine de Pâques. Pour faciliter aux novices de la *Savoie* et de la *Provence* l'accomplissement de cet important devoir, je me rendais à bord de ces bâtiments dans la soirée, pour les y préparer. Les hommes de bonne volonté profitaient de ma présence à bord pour se confesser. Pour leur donner la communion pascale, je célébrais la sainte messe de très bonne heure, le lendemain matin, à bord de ces frégates. Messieurs les commandants de la *Savoie* et de la *Provence* me donnèrent avec empressement toutes les facilités désirables, et mirent même spontanément à ma disposition, pour la célébration des saints mystères, leur salon, qu'ils avaient fait décorer avec un soin pieux.

Visites aux malades. — Je me suis fait un devoir de visiter, tous les jours, l'hôpital du *Richelieu*. Les visites à l'hôpital du bord, régulièrement faites, constituent, à mon avis, l'une des fonctions les plus importantes du ministère de l'aumônier. En dehors de la préparation aux derniers sacrements et de leur administration aux malades en danger de mort, c'est là qu'il peut le mieux voir les hommes de près (ils passent tous, plus ou moins, à l'hôpital), causer avec eux et leur donner des preuves sérieuses de l'intérêt affectueux qu'il leur porte.

Depuis le mois de février, je n'ai eu à administrer les derniers sacrements qu'à un homme du *Richelieu*, le matelot soutien Le Touzé, blessé mortellement en service, le 10 avril, et décédé à bord, le 11

au matin. Les obsèques de cet homme eurent lieu le 12. Après une messe solennelle célébrée à bord, en présence de l'Etat-Major et de tout l'équipage, le corps accompagné par l'Aumônier, fut transporté avec les honneurs règlementaires au cimetière de Vallauris, où il fut inhumé avec le concours du clergé de la paroisse.

2. Magnanime. — C'est aussi, Amiral, la partie des ornements qui est défectueuse dans le *matériel* de la chapelle du *Magnanime*. Tous les ornements, à l'exception de celui qui est spécial aux bâtiments-amiraux, appartiennent à l'ancien modèle, lequel a cessé d'être règlementaire depuis 1868. Plusieurs de ces ornements sont très défraîchis et tachés. Les cartons d'autel et la table de l'autel sont en mauvais état, et auraient dû être remplacés depuis longtemps. Je présenterai à ce propos une observation qui peut trouver ici utilement sa place.

Dans le matériel qui entre dans la composition de nos chapelles de bord, il est un grand nombre d'objets qui sont soumis par leur nature même à une usure très rapide, à une détérioration certaine, fatale, au bout de quelques années. Les précautions, les soins n'y peuvent rien. Il est impossible, par exemple, de protéger d'une façon efficace les tissus de soie contre l'action continue de l'humidité qui règne à bord. Ces tissus se piquent rapidement et des taches s'y produisent qui, après quelques années, les rendent impropres à remplir décemment leur destination. Tel est le cas des ornements et des devants d'autel. D'autres objets s'usent ou se salissent assez rapidement, et perdent nécessairement chaque année une partie de leur valeur : tels sont les cartons d'autel, les missels, les autels eux-mêmes, qui auraient besoin d'une refonte complète après chaque campagne. Leur structure, ingénieuse il est vrai, rend ces autels assez commodes, mais extrêmement fragiles : les vis en bois qui fixent les pieds dans la table s'usent très rapidement : ce n'est que par des prodiges d'équilibre et force bouts de filin, que les timoniers parviennent à mettre debout les autels actuellement en service. En commençant la messe, les aumôniers se demandent souvent avec inquiétude si l'autel sur lequel ils vont célébrer ne s'effondrera pas avant la fin du sacrifice. Il y aurait, ce me semble, à propos des autels de bord, ou à chercher un modèle plus solide et

moins sujet à se détraquer, ou au moins à prescrire, après la remise des autels aux magasins des ports, une visite approfondie de cette partie si importante du matériel du culte, qui est réduit aujourd'hui à un état déplorable d'usure et de vétusté : ce qui du reste n'a rien d'étonnant, quand on sait que ces autels sont pour la plupart en service depuis plus de vingt ans.

L'office divin, les dimanches et fêtes, a toujours été célébré, à bord du *Magnanime*, avec toute la solennité possible, et la *prière* récitée par M. l'aumônier. La *visite aux malades*, dans l'hôpital du bord, a été faite très régulièrement.

Les *conférences aux novices* se font, à bord du *Magnanime*, dans un poste en toile dressé dans la batterie. M. l'aumônier se montre très satisfait et de la bonne tenue et de l'attention soutenue de ses jeunes auditeurs. Il m'a également rendu le meilleur témoignage des excellentes dispositions qu'il a constamment rencontrées chez eux. Enfin, l'instruction religieuse des novices du *Magnanime* et des autres frégates de la 2e division se développe heureusement. Tous ces jeunes gens répondent dignement aux soins vraiment intelligents et dévoués dont ils sont l'objet de la part de M. l'abbé Keroch.

3° La Gauloise. — La *chapelle* de la *Gauloise* forme une heureuse exception : des trois chapelles de l'escadre, elle est la seule qui possède des ornements absolument convenables. Ils appartiennent au type réglementaire et quoiqu'ils aient servi antérieurement, ils sont encore en bon état de conservation. Mais je dois vous signaler, Amiral, le mauvais état dans lequel se trouvent l'autel, le missel, les fanaux et les cartons d'autel. Ces cartons d'autel, qui doivent contribuer à la décoration de l'autel, se salissent et se détériorent très rapidement et devraient généralement être *condamnés* après une campagne. D'autres objets peuvent se trouver dans le même cas, par suite d'accidents. Mais les magasins des ports ne possédant pas de rechanges pour le matériel du culte, se trouvent dans la nécessité de faire entrer indéfiniment, dans la composition des chapelles de bord qu'on leur demande, des objets qui certainement ne seraient pas acceptés par les aumôniers, s'ils croyaient devoir user de la faculté que semble leur accorder l'article 601 du *décret du service*

à bord des bâtiments de la flotte. Cet article dit que : « l'aumônier « s'assure du bon état des objets qui lui sont délivrés des magasins « du port pour l'exercice de son ministère. » Les prescriptions formelles de la liturgie pourraient cependant, dans certains cas, leur imposer l'obligation absolue de refuser les parties du matériel qui ne leur paraîtraient plus répondre à la dignité du culte catholique.

Quoi qu'il en soit, il y aurait lieu de remplacer, dans la chapelle de la *Gauloise*, afin de la constituer en bon état, le missel, les fanaux, les cartons d'autel et enfin l'autel lui-même.

J'ai constaté qu'à bord de la *Gauloise*, comme sur le *Richelieu* et le *Magnanime*, les règlements qui fixent tous les détails du *service religieux* ont été appliqués avec exactitude et la plus entière convenance. Rien n'y est négligé afin de donner à la célébration du service divin toute la pompe désirable. M. l'aumônier se fait un devoir de réciter *la prière* devant l'équipage et de visiter tous les jours l'*hôpital* du bord.

Les *conférences religieuses* ont lieu, sur la frégate-amirale de la 3e division, dans un poste en toile placé au point de la batterie où l'on peut le mieux obtenir du silence. M. l'aumônier n'a qu'à se louer de la tenue et de l'attention que ses auditeurs apportent à ses conférences. Leurs progrès sont sensibles et tout fait espérer que le zèle qu'apporte, dans cette partie de son ministère, M. l'abbé Le Bourhis, ne demeurera pas sans résultats sérieux.

III

Je ne terminerai pas, Amiral, ce rapport déjà bien long, sans rappeler brièvement la part de dévouement que le service religieux de l'escadre eut l'honneur d'apporter dans l'effroyable accident survenu le 15 mai, en rade de Villefranche, à bord de la *Revanche*.

Par la première embarcation du *Richelieu* qui vous suivit, Amiral, sur le théâtre du sinistre, je me rendis à bord de la *Revanche*, afin d'y organiser au plus tôt les secours religieux. Mon collègue de la 2e division, M. l'abbé Keroch, y accourait en même temps que moi. Nous eûmes la consolation, au milieu des scènes les plus dé-

chirantes, de pouvoir administrer les derniers sacrements aux blessés les plus gravement atteints. Le plus grand nombre de ces pauvres enfants nous demandaient spontanément l'assistance de notre ministère, qu'ils recevaient avec cette foi qui se réveille si vive aux heures suprêmes.. Après environ deux heures consacrées aux premiers soins de la médecine et aux premiers secours de la religion, la *Revanche* reçut l'ordre de se rendre à Toulon. Il était indispensable de continuer à ces malheureux blessés l'assistance du prêtre, pendant la traversée : leurs dernières confidences devaient s'épancher, sous une suprême bénédiction, dans le cœur de l'ami de la dernière heure ; les yeux de ceux qui allaient mourir en si grand nombre devaient être fermés par les mains pieuses d'un ministre de Dieu. Et vous voulûtes bien, Amiral, sur la demande que j'eus l'honneur de vous adresser à cet effet, prescrire l'embarquement immédiat, sur la *Revanche*, de l'un des aumôniers de l'escadre. Cette frégate appartenant à la 2e division, je dus vous proposer de désigner M. l'aumônier du *Magnanime* pour accompagner les blessés à Toulon. Je n'aurais pas voulu priver mon jeune confrère de cette glorieuse mission. Il s'en acquitta avec un zèle, un dévouement, une charité au-dessus de tout éloge. La conduite si éminemment sacerdotale de M. l'abbé Keroch pendant cette lugubre traversée, provoqua l'admiration unanime de l'Etat-Major et de l'équipage de la *Revanche*. La charité chrétienne, poussée jusqu'à ce point d'héroïsme, honore non seulement le prêtre modeste qui l'a montrée, mais aussi le corps tout entier auquel il appartient.

Une vingtaine de blessés avaient été confiés à la *Provence*, qui reçut la mission de remorquer la *Revanche*. Les secours de la religion leur furent donnés par un prêtre étranger à la Marine, qui était l'hôte de M. le commandant de la *Provence*. La Marine a tenu à manifester sa reconnaissance à cet ecclésiastique pour les soins qu'il avait donnés aux blessés pendant la traversée : *un témoignage officiel de satisfaction* lui a été donné par M. le Ministre de la Marine.

Vous vous empressâtes, Amiral, de signaler à M. le Ministre la belle conduite tenue en ces tristes circonstances par M. l'abbé Keroch, en sollicitant une récompense pour cet aumônier. Cette

récompense, malgré nos instances réitérées, n'a pu encore lui être accordée. Permettez-moi, Amiral, de recommander tout spécialement à votre haute bienveillance les titres exceptionnels que M. l'abbé Keroch a conquis par son dévouement héroïque, à l'obtention de la croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

En résumé, Amiral, le service religieux fonctionne dans l'escadre aussi bien qu'il est possible, avec le personnel restreint auquel il est réduit. Il est à désirer, au nom des intérêts les plus sacrés, que l'on remédie au plus tôt à cette insuffisance du personnel, au moins par l'adjonction d'un second aumônier par division. Le *binage* pourrait ainsi être organisé ; *tous les grands bâtiments* auraient la messe, les dimanches et fêtes ; les malades seraient visités régulièrement.

J'ai eu l'honneur, Amiral, d'attirer longuement votre attention sur l'état défectueux d'une partie du matériel des trois chapelles de l'escadre. Il y aurait là une grande amélioration à réaliser.

Enfin, MM. les Aumôniers ont constamment trouvé, dans l'exercice de leur ministère, les plus grandes facilités, le plus bienveillant concours de la part de MM. les Commandants.

Permettez-moi, Amiral, de recommander de nouveau à toute votre sollicitude les besoins du service religieux de l'escadre, que j'ai eu l'honneur de vous signaler dans le rapport.

Je suis avec un profond respect, Amiral,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L'aumônier supérieur de l'escadre.

LI

Allocution prononcée sur la PROVENCE, *en inaugurant le service religieux à bord.*

Depuis quelques mois, la *Provence* est, au point de vue religieux, comme une annexe du *Richelieu*. Votre belle frégate fait partie de la grande paroisse dont j'ai la responsabilité. Mais jusqu'ici mon ministère près de vous s'était borné à quelques visites par mois, à quelques conférences aux novices. C'était bien peu. Désormais,

grâce à une haute initiative à laquelle je ne saurais témoigner assez ma gratitude, je viendrai célébrer la sainte messe à votre bord, tous les quinze jours, tous les deux dimanches. J'inaugure aujourd'hui cette importante innovation dans le service religieux de la 1re division. J'aurais désiré être à même de vous dire la sainte messe tous les dimanches ; pour le moment, il n'y faut pas songer. L'autre frégate de notre division a un droit égal à ma sollicitude. La seconde messe que je suis autorisé à dire tous les dimanches aura donc lieu alternativement sur la *Provence* et sur la *Savoie*.

L'autel se dresse au milieu de vous, Messieurs, pour la première fois, et je vais offrir en votre nom le saint sacrifice de la messe pour sanctifier le saint jour du dimanche, pour honorer le souverain domaine de Dieu sur toutes les créatures, pour lui rendre grâce de ses bienfaits et pour implorer les dons de sa bonté.

I. Le premier précepte du Décalogue nous ordonne d'adorer Dieu ; et le troisième, de lui réserver un jour de la semaine : et ce jour, c'est le dimanche. Le deuxième commandement de l'Église : *Les dimanches, la messe ouïras et les fêtes pareillement*, est une interprétation de ce commandement de Dieu, puisque l'église, en nous l'imposant, ne fait que nous indiquer le moyen le plus efficace d'honorer le Seigneur et de sanctifier les jours qui lui sont consacrés. Nous sommes tenus de rendre un culte à Dieu, de lui payer le tribut de nos adorations et de notre reconnaissance. Est-il un moyen plus naturel et plus efficace de nous acquitter de ce devoir que de lui offrir le sacrifice, le sacrifice unique, établi par lui dans la loi nouvelle ? Et quel jour conviendra-t-il de lui offrir ce sacrifice ? N'est-ce pas le jour qu'il s'est réservé à lui-même, qu'il a soustrait au travail, afin que ce jour-là l'homme, dégagé des soins matériels, pût s'occuper librement de ce qu'il doit à Dieu et à son âme ?

C'est pour cela que l'Église nous fait un commandement formel d'assister à la sainte messe les dimanches et les fêtes, à moins d'impossibilité absolue. Cette obligation est aussi ancienne que l'Église. Nous lisons dans les *Actes des Apôtres* que les fidèles se réunissaient le premier jour de la semaine, c'est-à-dire le dimanche, le jour du Seigneur, pour *rompre le pain* de la sainte communion. Le dimanche a succédé au *Sabbat* des Juifs, établi pour célébrer le repos

de Dieu après la création du monde. Ce sont les Apôtres qui ont opéré ce changement, afin d'honorer d'une façon particulière le jour où le Sauveur, en sortant glorieux du tombeau, a mis le sceau à la rédemption du genre humain.

II. Le dimanche êst le *jour de Dieu*, parce que c'est le jour de son sacrifice, de ses sacrements, le jour où la Religion exerce dans sa forme la plus solennelle ses actes les plus sublimes. — Le dimanche est aussi le *jour de l'homme*. Après les six jours abandonnés au travail, il retrouve avec bonheur le septième, consacré au repos. En ce jour sacré, dans un saint commerce avec son Dieu, sous l'influence de sa parole, dans le rafraîchissement de la prière, sa pensée s'illumine, sa vertu s'épure et se fortifie, tout l'homme moral se répare et se renouvelle. Que deviendrions-nous avec ce poids de nos convoitises et de nos passions qui nous incline vers la terre, si le dimanche n'était pas là pour nous arracher à cette boue et nous relancer vers l'infini, vers le ciel ?

En ce saint jour, tous les enfants de l'Église qui n'en sont point légitimement empêchés, sont obligés de se réunir pour prier ensemble au pied des autels ; pour adorer, remercier et implorer ensemble la miséricorde divine, par les mérites du sacrifice de Jésus-Christ. Et comme c'est à la messe, que Jésus-Christ le divin chef de la religion et de la prière, descend au milieu des hommes, afin de s'unir à eux et de les unir à lui, c'est devant l'autel, c'est autour de Jésus-Christ et du prêtre qui la célèbre, que l'Église convoque tous ses enfants, le dimanche et les jours de fête.

III. La messe est, par excellence, *l'assemblée religieuse* des chrétiens ; elle les réunit tous, elle les confond tous dans une sainte fraternité au pied de l'autel, où le Fils éternel de Dieu fait homme, le Rédempteur du monde, se rend présent, quoique voilé sous les apparences du pain et du vin. La messe est la reproduction non sanglante du sacrifice divin, de l'immolation sainte qui jadis et une fois pour toutes, a sauvé le monde sur le calvaire. La messe est *l'âme du culte* que l'Église rend à Dieu ; c'est là qu'elle prie pour les vivants et pour les morts, qu'elle se console dans cette communion de tous ses enfants, qu'elle soupire après l'éternité. C'est là aussi qu'elle se fortifie en recevant le *pain vivant* descendu du ciel.

Elle a besoin de tant de force au milieu des combats de chaque jour ! En un mot, la sainte Messe est véritablement le *centre* de tout le culte divin et de la seule vraie religion.

IV. Cette messe que j'aurai, Messieurs, l'honneur de célébrer à bord de la *Provence*, tous les quinze jours, se dira pour vous et en votre nom, comme la messe de paroisse. Elle sera, à proprement parler, *votre messe*. Venez-y toujours, Messieurs, nombreux comme aujourd'hui. N'est-il pas convenable que les enfants d'une même famille se réunissent près de l'autel, afin de prier ensemble le Seigneur et de lui rendre le culte solennel de l'adoration et du sacrifice? Les vœux réunis ont beaucoup plus de force sur le cœur de Dieu que lorsqu'ils sont isolés, et NotreéSeigneur Jésus-Christ a promis de se trouver au milieu de ceux qui s'assemblent pour prier en son nom.

Nous prierons donc ensemble pour notre chère patrie ; que Dieu la rende grande, heureuse et prospère, en la préservant de nouvelles calamités ! Nous prierons pour vous tous, pour ceux qui commandent si dignement, comme pour leurs subordonnés. Notre pieux souvenir s'étendra jusqu'à vos familles, dont vous êtes momentanément éloignés pour le service de la France. En un mot, nous prierons Dieu de nous préserver au milieu des dangers des mers, de vous donner à tous la santé du corps, et ce bien plus grand mille fois et plus précieux encore, la douce paix de l'âme, que l'on trouve sûrement dans l'austère accomplissement du devoir.

Ainsi soit-il.

LII

A M. Jules Bouché.

A bord du *Richelieu*, Villefranche (ou plutôt en mer) le 25 avril 1878.

Mon cher Jules,

Ta bonne lettre du 19 m'est parvenue les jours derniers.

Ecrivant tout récemment à la cousine Julie, de Pontivy, je lui parlais assez longuement de la situation que les circonstances vont

probablement me faire, et je la priais de te communiquer ma lettre lors de votre prochaine réunion de famille. Quoi qu'il en soit, je ne veux pas laisser ta lettre sans réponse, et je profite, pour t'écrire, des quelques heures que nous passons cette après-midi, à évoluer au large.

Depuis ma lettre à Julie (du 18), la question de la Direction de l'aumônerie a fait un pas. Une décision ministérielle du 6, dont je viens d'avoir connaissance, stipule que l'aumônerie de la marine rentrera *exclusivement* dans les attributions de la direction du personnel. Les dossiers et archives seront versés à cette direction.

Une autre décision, du 15, fait cesser les services de l'aumônier en chef à la date du 16 du courant. Mais la question de la direction spirituelle, la question de la juridiction n'est pas encore tranchée. Il faudra pourtant bien qu'une solution intervienne prochainement à cet égard.

Les journaux des ports avaient d'abord dit que, des deux aumôniers supérieurs restant, l'un serait appelé au Ministère, pour centraliser le service, et l'autre mis en non activité, en attendant sa retraite. Je paraissais désigné pour le poste de centralisateur. Puis, comme la question *d'économie* primait toutes les autres, on fit courir le bruit qu'un ancien aumônier supérieur en retraite, M. M***, proposait de prendre *gratuitement* la direction spirituelle de l'aumônerie, *moyennant* qu'on le nommât chanoine de Saint-Denis (ci : 4000 francs.)

Si, par raison d'économie, ou pour tout autre cause, on ne peut *prendre dans le corps* un aumônier centralisateur, il serait plus digne et plus logique de nous remettre au plus tôt sous la coupe des évêques du littoral.

Il y a une quinzaine, les journaux des ports annonçaient que les deux aumôniers supérieurs, MM. Bouché et Lichou, seraient prochainement mis en non activité par suppression d'emploi. Puisque l'on a exécuté l'aumônier en chef, il serait logique de nous exécuter aussi nous. J'ai demandé quelques éclaircissements à ce sujet ; j'attends une réponse. Cette solution, si elle intervient, ne me serait pas très pénible, car je prévois que le nouvel ordre de choses qui va sortir de tout ceci, pourrait très bien me créer beaucoup d'ennuis, d'autant plus pénibles, que je me trouve à la tête du corps,

étant le plus ancien aumônier supérieur par la date de ma promotion. Il me reste encore six ans de service à faire pour avoir droit à la retraite; si je les finissais, je pourrais raisonnablement compter ne me retirer qu'avec la croix d'officier. Si au contraire, la mise en non activité me frappe, je ne devrai pas beaucoup compter sur ce couronnement de ma carrière. Au taux actuel de la solde, je devrais recevoir en non activité 2700 francs. Mais l'augmentation de solde étant acquise à tous les corps de la marine, depuis le mois de janvier 1878, je devrais en profiter et recevoir dans cette situation 3250 fr., l'augmentation de mon grade étant de 1100 fr. En ajoutant 250 fr. de croix, j'arriverais à 3500 fr. ce qui me constituerait des moyens d'existence honorables. Rien ne m'empêcherait de prendre dans mon diocèse, ou ailleurs, un poste quelconque, tout en me tenant prêt à répondre à un appel que la Marine pourrait me faire de rentrer à son service.

Voilà où en sont les choses. Je ne tarderai pas à être fixé. Je me tiens coi, je *ne tente absolument aucune démarche ;* je laisse les choses se débrouiller d'elles-mêmes, et à la grâce de Dieu !

M. Trégaro a été mis à la retraite. Il est grandement question de lui donner un évêché, et j'espère qu'on ne le fera pas trop attendre.

Je suis, depuis près de deux mois, *seul* chargé du service de l'escadre, dix bâtiments, dont cinq grands et cinq avisos; c'est te dire que je suis *absolument* esclave. J'ai trois conférences aux novices, par semaine, sur trois bâtiments différents, et je dis deux messes les dimanches ; la première à 10 heures alternativement sur l'un des grands bâtiments, et la deuxième sur le *Richelieu,* à 11 h. 10 m. Dans ces conditions, je ne m'en plains pas, car c'est moi, moi seul, qui ai ainsi réglé le service, je ne pourrai jamais m'absenter, tant que je demeurerai en escadre, et j'en arriverai bientôt à désirer une campagne lointaine, à la suite de laquelle, au moins, j'aurais chance d'obtenir quelques mois de congé.

Je ne pourrai donc assister que de cœur et d'esprit à la fête de famille qui se prépare. Présente aux nouveaux mariés tous mes meilleurs souhaits de bonheur. Madame A*** assistera sans doute à la noce de son frère; je te prie, ainsi que Joséphine, de me rappeler à son

souvenir. Nous avons eu autrefois d'excellents rapports, que les circonstances ont interrompus.

Tu trouveras probablement Théodore à la noce, à laquelle il a été invité. Il a dû aller tout récemment à Rostrenen, pour voir Le Nouvel, dont l'état s'est aggravé. Eléonore m'a communiqué les inquiétudes que lui inspire la santé de son mari, menacé d'une apoplexie générale. Je vais peut-être recevoir ce soir, en rentrant à Villefranche, une lettre de Théodore me donnant son appréciation sur la situation.

M. Dinel est en escadre depuis plusieurs mois, en qualité de second de M. Rallier, sur la *Provence*. Je le vois assez fréquemment, et je suis enchanté de mes rapports avec lui. Nous causons de la famille et du pays, ça va sans dire. Dinel est un brave garçon et pas trop *officier de marine* : je ne dis pas cela au point de vue du métier, dans lequel il excelle, mais seulement au point de vue du genre.

Mais, assez causé, Jules!!! Embrasse bien pour moi Joséphine et les enfants, quand tu les auras rejoints, et crois-moi ton frère affectionné et tout dévoué.

P. S. — A propos, dis à mon neveu Hubert que son oncle l'abbé compte sur plusieurs prix, et qu'il retient *une* des couronnes, si les hasards de la navigation l'amènent à Plouguernevel pour le jour de la distribution.

FIN.

JOURNAL

D'UN

BOURGEOIS DE VANNES

1799-1801

La relation que nous publions ci-dessous a pour auteur Jean-Marie Galles, membre d'une famille d'imprimeurs et de libraires honorablement connue et justement estimée depuis deux siècles en Bretagne[1]. Né à Vannes, le 31 mars 1737[2], il suivit les cours du

[1] Au mois de décembre 1686, on trouve Christophe Galles, apprenti chez Marie Naudin, veuve de Pierre Doriou, *imprimeur de l'évêque, du clergé et du collège*. (Annuaire statistique, historique et administratif du Morbihan, année 1885. — Etude de M. l'abbé Luco sur l'*Imprimerie à Vannes et dans l'ancien diocèse de ce nom.*) — Dans sa requête au sénéchal Borie, du 9 juin 1759, Jean-Marie Galles est qualifié « fils, petits-fils et arrière-petit-fils de maîtres imprimeurs et libraires en cette ville de Vannes, » ce qui le dispensait de présenter un contrat d'apprentissage (art. 20 du règlement du Conseil d'Etat du 28 février 1723 et du 24 mars 1744). Le même acte nous apprend que Jean-Marie Galles suivit en rhétorique et en logique les cours des PP. Burin et de Gouandour. (*Archives départementales du Morbihan*. B. 1359. — Certificats de ces Pères, des 28 juillet et 7 août 1754, confirmés le 7 août par le P. Le Forestier, sous-préfet du collège de Vannes).

[2] « L'an de grâce mil sept cent trente-sept, le premier jour du mois d'avril, je soussigné ai baptisé un fils né du jour d'hyer du légitime ma-

florissant collège que dirigeaient en cette ville les RR. PP. Jésuites et termina ses études au mois d'août 1754. En sortant du collège, il travailla chez son père, Nicolas Galles, imprimeur, puis dans d'autres maisons, à Nantes, à Rennes, à Poitiers en 1757, à Paris en 1758 e 1759. Le 9 juin 1759, il prêta serment devant Simon-Jacques-Joseph Borie, premier président et sénéchal du siège présidial de Vannes et fut reçu maître libraire.

Mais cette profession ne convenait pas à ses goûts et il y renonça bientôt pour retourner à Paris. Depuis 1760 jusqu'au mois de janvier 1763, il habita aux Gobelins chez son cousin Audran, qui était directeur de cette manufacture royale. Il s'associa ensuite avec M. Pichault, banquier à Paris, rue des Blancs-Manteaux.

A diverses reprises, il revint à Vannes pour voir son père et les autres membres de sa famille et y séjourna assez longtemps ; il quitta définitivement Paris en 1799, passa près de deux ans à Vannes et s'installa plus tard à Nantes où il mourut le 9 janvier 1809.

Jean-Marie Galles était fort instruit. En mourant, il légua à son filleul, et cousin germain, Jean-Marie Galles, sa bibliothèque et un grand nombre de notes sur les évènements qui s'étaient passés sous ses yeux[1]. Celles que nous reproduisons proviennent de ce legs ; elles ont été données au dépôt des archives départementales du Morbihan en 1871 par M. Louis Galles, fils de Jean-Marie Galles[2].

riage du sieur Nicolas Gales (*sic*) marchand imprimeur et de demoiselle Perrine Le Sieur. On lui a imposé les noms de Jean-Marie. Parrain a été le sieur Jean Nicolas Galles marchand imprimeur et marraine demoiselle Jeanne-Marie Le Sieur, le père présent soussignant et les autres. — Jeanne-Marie Le Sieur — Jean Nicolas Galles — La Sieur — La Simon — Galpin-Vincent Galles — Nicolas Galles — P. Blanchard, curé. » (*Registres paroissiaux de Saint-Pierre de Vannes*, année 1737, f° 20).

[1] Renseignements communiqués par la famille Galles.

[2] Le dossier porte la mention suivante, écrite par M. Rosenzweig, le regretté archiviste du Morbihan : *Notes historiques prises à Vannes par*

L'auteur de ces notes, écrites au jour le jour, sur des feuillets épais de papiers bleuté ou jaunâtre, soigneusement pliés en deux pour former deux petites colonnes sans marge, couvertes d'écriture au recto et au verso, ne se doutait guère que ce *memorandum*, rédigé pour fixer ses propres souvenirs, serait livré à la publicité. Aussi ne s'est-il pas préoccupé de la forme. Nous avons scrupuleusement respecté son texte, nous contentant parfois de fondre en une seule deux notes qui se complétaient, et de retrancher quelques menus faits qui nous semblaient inutiles ou dépourvus d'intérêt.

Mais, malgré la brièveté et la sécheresse voulues de ces notes, il nous a paru qu'elles constituaient un intéressant recueil de renseignements et de faits sur une période dont les historiens, tout au moins en ce qui concerne le Morbihan, se sont trop brièvement occupés et qu'il serait fâcheux d'oublier dans la poussière des archives les curieux détails que donne Jean-Marie Galles sur la campagne de 1799, l'établissement du Consulat et les débuts du nouveau régime.

ALBERT MACÉ.

M. Jean-Marie Galles, fin du XVIIIe et 1ères années du XIXe siècle. — Don de M. Louis Galles. — Jean-Marie Galles, cousin et filleul de l'auteur des notes et père de Louis Galles, était fils de Jean-Baptiste-Marc-Joseph Galles (18 novembre 1749 - 24 novembre 1801) et de Adelaïde-Marie-Renée Jollivet, morte à Vannes le 17 mars 1798 ; né le 27 décembre 1789, il fut ondoyé le 28 au Mené par autorisation de l'évêque, à raison de l'absence de son parrain qui se trouvait à Paris à ce moment ; le parrain revint à Vannes en l'an IV et les cérémonies du baptême furent alors complétées.

JOURNAL

DE

JEAN-MARIE GALLES

Le samedi 4 brumaire an VIII (26 octobre 1799), les chouans se présentèrent de très bonne heure le matin à Vannes par les barrières de Nazareth et de la Tête-Noire, chemins de Rennes et Auray. Ils blessèrent assez dangereusement le receveur de la seconde barrière (1).

La troupe et les habitans prirent les armes et sortirent avec du canon. Les chouans disparurent. Ordre d'illuminer le soir et dans la nuit.

Le surlendemain, fausse alerte, et tout sur pied et en armes à 10 heures du matin.

Les chouans s'étaient emparés de la Roche-Bernard (2) où ils ont

(1) La barrière de Nazareth fermait la route d'Auray ; la barrière de la Tête-Noire fermait la route de Rennes ; l'employé préposé à la perception du droit de passage de cette barrière, qui fut blessé par les assaillants, était un ancien militaire, nommé Joseph Le Peltier. Une indemnité de 6000 l. lui fut accordée le 5 brumaire an VIII ; elle devait être payée par les otages et les parents de chouans et d'émigrés dont nous publions ci-dessous la liste.

(2) La Roche-Bernard dont le nom avait été remplacé par celui de Roche-Sauveur (décret de la Convention nationale du 10 juin 1793) fut prise le 4 brumaire (26 octobre) par Desol de Grisolles. 2 volontaires et 1 habitant furent tués. La garnison fut désarmée ; les caisses publiques pillées ; les armes et les chevaux furent enlevés. La Roche-Bernard fut condamnée à verser une indemnité de 54,292 l. Les otages dont les noms suivent étaient solidairement tenus de la payer : MM. Jean Carheil de la Guichardaye, à Carentoir. — Le Mintier de Lehélec, à Paris. — Vve Protin à Brouel, en Arzal. — Jacques Rouxel et fe, à la métairie de Silz en Arzal. — Du Bouays et fe, à Rennes — Bohal, veuve Mascarenne, au Bois-Moureau en Pénestin — Hyacinthe de la Ruée, à la Ruée en Ruffiac — Marnière, Vve Boisbaudry, à Rennes — Busnel de Monterey, à Rennes. — Guillaume-Paul-Fidèle Foucher, à Glénac. — Louise Sécillon — Agathe Sécillon et Rado, son mari, à Guérande — Barbier, veuve Joyaulx de Couesnongle, de Rieux, à Guérande — Huchet de Cintré, de Couesby en Guégon et Blouan en Ménéac, à Rennes. (Décision du 18 brumaire, 9 novembre 1799) — Le général

peu séjourné, de Locminé où quatre soldats ont été tués (1). Ils ont emmené les autres, et n'ont fait aucun mal dans ce lieu, ni à la Roche.

Le mardi 29 octobre (7 brumaire an VIII), ils furent à Sarzeau et s'emparèrent de deux pièces de canon de 4. Ils étaient, dit-on, 800 hommes. Ils s'emparèrent aussi de la poudre, des boulets et munitions et enclouèrent les canons des corps-de-garde sur la côte (2).

Ordre à Vannes le 30 (8 brumaire) d'illuminer le soir et la nuit jusqu'à nouvel ordre. Fossés et murs abattus sur les grandes routes (3). Chaussée de l'étang de l'Evêque rompue.

Arrivée à Vannes de plusieurs troupes venant de Quiberon, Belle-Isle et d'ailleurs. Le 3 novembre (12 brumaire), arrivée de deux pièces de huit, de caissons et canonniers.

Taponnier (Alexandre-Camille) commandant la 2e division de l'armée d'Angleterre, mit la Roche-Bernard en état de siège le 14 brumaire (5 novembre) ; il ne demandait pour cette ville qu'une condamnation à 10.000 l. de dommages-intérêts. (Lettre aux ad. du Morbihan, 14 brumaire an VIII).

(1) A Locminé, où l'attaque fut commandée par Guillemot de Bignan, le 7 brumaire (29 octobre), le lieutenant Valois et 6 volontaires de la 58e 1/2 brigade furent tués ; cinq furent blessés ; quatre chevaux de gendarmes et 9 chevaux de volontaires furent emmenés. Le 18 brumaire (9 novembre), les otages et parents d'émigrés dont les noms suivent furent condamnés à payer solidairement 51.418l. Vve Gambert, à Kerfily en Elven — Vve Olivier, à Jugon en Baud — de Plœuc Vve du Botdéru et fille, à Kerdréan en Plouay — Jean Simon, cultivateur à Botcanton en Guégon — Louis Passavant, id. à Guégon — Louis Colin, jardinier à la Villegoyat en Taupont — Thérèse du Moulin, Vve Chassonville — Marie du Marquer, Vve Kerpezdron — Mathurin Allain, meunier — Marie-Anne Lhospitallier, Vve Menard, meunière à la Torec en la Nouée — Provost Vve Laporte — La Touche-Porman, à Locminé — Antoine-Joseph Mauduit du Plessis — François Briand de Kervagat et filles — Jeanne-Prudence Lapierre La Forest — Marie Charlotte Chanu, fe Mauduit du Plessis — René-François du Bouëtiez de Kerorguen. « Et faute de paiement dans ledit délai (10 jours), ajoutent les juges, ils y seront contraints par toutes les voies de droit, tant sur leurs p cr-sonnes que sur leurs propriétés comme garants et responsables des dits débits. » — Locminé fut mis en état de siège, le 14 brumaire, par Taponnier. Ce dernier demandait une condamnation dont il fixait le chiffre à 15.000l.

(2) Sarzeau était défendu par un fort détachement d'infanterie et un peu d'artillerie (*Georges Cadoudal et la Chouannerie*, p. 201.

(3) Décision de l'administration municipale de Vannes (8 et 9 brumaire an VIII 30 et 31 octobre 1799). Les barrières de la ville ne devaient plus être ouvertes avant huit heures du matin.

Le 4 novembre (13 brumaire) au matin, une colonne mobile du Finistère attaquée à Saint-Bily par trois colonnes de chouans (1). De 122 hommes composant cette colonne, 27 ont réchappé en courant et sont arrivés à Vannes vers deux heures, sans bas ni souliers, et la plupart sans armes ni havre-sacs. Il n'y avait ni pain, ni viande, ni argent...(2).

Dans la nuit du 3 au 4 (12 au 13 brumaire), le commandant Bonté à la tête de 400 hommes et d'un caisson de cartouches, est parti pour Elven (3).

Les chouans ont brûlé deux maisons à Landévant. Ils sont entrés à Baud où ils ont, dit-on, tué dix-neuf habitants.

A Saint-Brieuc, ils ont délivré leurs prisonniers de la prison, ont enlevé de la ville un canon sans affût et des fusils, sans commettre d'autres délits. A Lorge on les a attaqués et on leur a repris le canon, mais sans autre avantage (4).

Le 7 novembre (16 brumaire), des gendarmes ont signifié aux quatre otages de Vannes, et à tous les ex-nobles et parens d'émigrés l'ordre de pas sortir des barrières, et de payer solidairement 11,963 l. pour 19 fusils pris dans un bateau, et les blessures faites par les chouans à un employé à la barrière de la Tête-Noire. On dit que cette notification a été faite à soixante-deux personnes (5).

(1) Saint-Bily, commune de Plaudrén. Prieuré renfermant le tombeau de saint Bily, évêque de Vannes.

(2) « Ce que nous devons dire particulièrement, écrivaient le 12 brumaire an VIII — 3 novembre 1799, — les administrateurs du département au ministre des finances, c'est que nous sommes aux abois sous le rapport de la finance depuis quatre mois. » *Correspondance Sûreté générale*, f° 121.

(3) Le commandant Bonté était chef de la 81e 1/2 brigade.

(4) Suivant Geslin de Bourgogne et de Barthélemy (*Etudes sur la Révolution en Bretagne*, p. 286) les chouans eurent 7 hommes tués et 19 blessés. Ils avaient délivré 247 prisonniers. L'attaque de Saint-Brieuc eut lieu le 26 octobre.

(5) La notification fut adressée à MM. du Plessis de Grénédan — de Lantivy — les deux sœurs Lantivy Vve Castaigny, Castaigny fille, Castagny, fe Trezel — Le Brun — Gibon Keralbeau — Castagnez, fe Gibon keralbeau — La Chasse, mère — La Chasse, fille, Vve La Rive — 4 filles La Rive — Vve du Fou — Vve Brunet — Srs Coquerel Chanu de Limur — Allano Linville, à Botcouart — Le Monnier, fe et enfants — Vve Boutouillic et filles — Lantivy fille — Vve Le Sénéchal Kerguizé. — La Chapelle, fille — Gibon fille et frère — Desgrès — Vve du Couédic et fille — de Robien et fe — Dondel — fe du Palevard — fe Charpentier Lenvos — fe Char-

Le 5 frimaire (26 novembre), 1100 hommes de troupes de la marine arrivent à Vannes, venant de Brest, avec 19 caissons, 2 obusiers, 5 canons, sans chevaux (1). Le 6 (27 novembre), un détachement sort pour se procurer des chevaux de trait dans la campagne. Ce détachement, composé en tout de 750 hommes, est mis en fuite près de Grandchamp par les chouans qui lui font neuf prisonniers. Ces prisonniers ont été renvoyés le même jour ; un chouan pris à l'Isle-aux-Moines est incarcéré.

Le 7 frimaire (28 novembre), arrivée d'une autre troupe de 1100 hommes venant de Brest avec de l'artillerie et allant à Nantes ; ils restent à Vannes, faute de chevaux (2). Le même jour, publication du retrait de la loi des otages et de l'emprunt forcé.

Débarquement à Billiers de munitions, argent, hommes et quelques canons (3).

Dans la nuit du 8 au 9 (29 au 30 novembre), 2000 hommes sortent de Vannes pour donner la chasse aux chouans (4). Ils les

pentier Keronic — Du Clos Bossart — la f^e de Kolb — la f^e de Tréhu Oswal — Gouro — Vve Kermoizan — Le Mintier de Lehélec (Décision du 5 brumaire an VIII — 27 octobre 1799) — Vannes fut mis en état de siège le 19 brumaire — 10 novembre, par arrêté du général en chef de l'armée d'Angleterre, Michaud pris en vertu de l'arrêté du Directoire exécutif du 27 thermidor an VI — 14 août 1798. — Ces lourdes indemnités étaient prélevées en vertu des lois sur les otages et le séquestre. « Priver les ci-devant et les chouans de leur patrimoine, écrivait Fouché, ne serait qu'une mesure à peu près superflue pour le moment, car ils pillent partout et s'engraissent des sueurs du peuple. Vous devez donc employer sans ménagement la loi des otages, elle vous permet d'emprisonner comme otages tous les suspects, aïeuls, aïeules, pères, mères, frères ou sœurs des chouans ; elle autorise même à les fusiller s'ils essayent d'avoir recours à la fuite. *Cette loi est large, élargissez-la encore selon les besoins de la situation ; prenez sur vous, le pouvoir vous soutiendra dans vos efforts révolutionnaires....* » Ainsi, le 16 brumaire, on exige 1200^l des otages de Beignon pour le cheval et l'équipement d'un soldat du 2e chasseurs. — Le 21 brumaire, 21 otages sont arrêtés à Josselin.

(1) Cette colonne était partie de Brest, le 27 brumaire (18 novembre 1799).

(2) La deuxième colonne avait quitté Brest, le 29 brumaire.

(3) La flotille anglaise était composée de 3 frégates et 2 transports, sous le commandement du commodore Keats, ancien capitaine de la *Galathée*.

(4) La colonne était commandée par le général Olivier Harty. Elle se composait de 1500 hommes d'artillerie de marine, 150 hommes de la 52e 1/2 bri-

trouvent vers midi au-dessus d'Elven. Le combat dure jusqu'à quatre heures. Un renfort de chouans fait retirer la troupe qui arrive vers six heures du soir après avoir pillé dans les campagnes et tué une jeune fille à Trédion. Balles mâchées.

Ce premier corps de soldats de marine logé dans une église sur la route de Quimper, en déterre les morts et les arrange le long des murs (1).

La seconde colonne passe à Rosporden. 100 hommes sont envoyés dans un château dont la maîtresse venait d'expirer, il y avait six heures. Tout y est dans la douleur, et les cent hommes sans égards mettent à contribution, se réjouissent, insultent au malheur.

Pillerie de l'imprimerie.

Ces troupes arrivées non payées, ne voulaient partir. On leur a promis de les payer à Vannes, puis à Nantes.

Le 9 (30 novembre), arrivée de 300 hommes et du général de division venant de Pontivy (2).

Le 11 (2 décembre), départ pour Nantes des deux bataillons de la marine et de leur artillerie traînée par des chevaux pris de force dans les campagnes et jusqu'à ceux des paludiers. On les a laissés attelés aux voitures depuis le 10 à midi sur le marché (3), les propriétaires les ont nourris à leurs dépens.

Ce même jour, 11 frimaire, arrivée de 800 grenadiers venant de Pontivy avec le général de brigade.

Le même jour, le général, à Vannes, reçoit un paquet d'Hédou-

gade, 150 de la 81e, 30 canonniers à cheval, 2 pièces de 8 et 50 chasseurs à cheval (*Episodes de la guerre des chouans par un officier des armées de la République*, journal *La Bretagne* de Lorient, août-septembre 1887.

(1) Le fait signalé par Jean-Marie Galles s'est probablement passé à Châteaulin, le 29 brumaire. L'auteur de la relation citée dans la note précédente, dit que les canonniers logés dans l'église « firent quelques dégâts, brûlant des saints, etc., » et prétend « que le défaut d'organisation du service des rations excusait cette conduite. »

(2) Le général commandant la division était le général Taponnier, nommé à ce poste le 19 thermidor an VIII — 6 août 1799.

(3) La place du marché, nommée sous la Restauration place Louis XVIII, puis place du collège et place Napoléon-le-Grand est aujourd'hui désignée sous le nom de place de l'Hôtel-de-Ville.

ville et une proclamation qui annonce une pacification dans les départements de l'Ouest (1).

Le 10 dudit (1er décembre), on signifie aux personnes désignées et consignées comme otages, la révocation de cette loi publiée dès le 7 (28 novembre). Le département avait pris ses mesures pour les déporter à Belle-Isle-en-Mer. Tandis qu'à Brest, sur la seule annonce du télégraphe, on les mit sur le champ en liberté, le commissaire du pouvoir exécutif à Hennebont exigeoit, le 8, 50.000 l. de Mme Mauduit et la menaçoit de la prison (2).

Le 12 au matin (3 décembre), le général divisionnaire retourne à Pontivy escorté de ses hussards, et est suivi des 800 grenadiers arrivés la veille, avec deffense d'insulter dans les campagnes. On n'a point illuminé et il n'y a point eu de poste à l'Église du collège que la nuit. Ces 800 hommes ont emporté 14.000 cartouches et on travaille nuit et jour à en faire 50.000. On dit aussi qu'il vient de Brest 2.000 hommes, et que *La Vendée* (3) a écrit qu'il n'était que trop vrai que d'Autichamp (4) et autres avaient accédé à une pacification.

Vers le 15 janvier 1800 (25 nivôse), le général Dutil allant commander à Belle-Isle, est attaqué à la sortie de Quiberon par deux corvettes anglaises. Obligé de venir s'échouer sur la côte, il descendit avec un matelot pour demander secours au fort Penthièvre, et tandis qu'il y alloit, son navire fut mis à flot par la marée mon-

(1) Il ne s'agit sans doute que d'une proclamation concernant l'ouverture des conférences : les conditions formulées par Hédouville pour assurer l'exécution de la suspension des hostilités ne furent transmises aux chefs royalistes réunis à Pouancé que le 26 frimaire (V. M. de la Sicotière. *Frotté et les insurrections normandes*, t. II, p. 374).

(2) Le commissaire d'Hennebont était Louis-Jacques-Hippolyte Corroller du Moustoir, ancien député de la sénéchaussée d'Hennebont à l'assemblée constituante, commissaire aux Iles du Vent en 1792, président du tribunal du district d'Hennebont en l'an III, mort à Vannes le 8 décembre 1807 (V. R. Kerviler. *Recherches et notices sur les députés de la Bretagne*, etc., t. I, p. 166 et suivantes).

(3) Mercier, dit *La Vendée*, chef de la 3e légion royaliste, dite de Vannes.

(4) Charles-Marie-Auguste-Joseph de Beaumont d'Autichamp 1770-1859. Il fut chargé le 26 frimaire an VIII-17 décembre 1799 de remettre au général Hédouville les articles consentis par les chefs royalistes réunis à Pouancé pour l'amnistie.

tante. Les Anglais s'en emparèrent. Il portoit tous les effets et les économies du général qui est totalement ruiné. Mais il a écrit à l'amiral anglais, qui lui a fait rendre tous ses effets et lui a fait présent de 24 barriques de vin de Bordeaux.

2 pluviôse, an VIII (22 janvier 1800), reprise de la guerre civile. Environ 3000 hommes partis avec le général Atri (1), deux pièces de 4, la gendarmerie et des hussards.

Le 5 (25 janvier), à onze heures du matin, on a battu la générale, à cause d'un convoi de grains et de bœufs, escorté par cent hommes, et enlevé par de Sol au-dessus de Meucon. Des cent hommes, on dit 60 tués ou pris (2).

Le soir, vers quatre heures, les 3000 hommes sortis le 2, auxquels s'étaient jointes des troupes d'Auray et Lorient, en tout environ 5000, sont rentrés avec l'artillerie et quelques voitures de blessés.

Le 6 pluviôse (26 janvier), vers neuf heures du matin, tous sont repartis avec de l'artillerie. A onze heures, sont arrivés un escadron de hussards, un train d'artillerie suivis d'environ 2000 hommes d'infanterie, venus de Rennes, l'artillerie du Croisic, les hussards de Nantes.

Dans l'affaire du 5 (25 janvier), les chouans attaquèrent les troupes à la pointe du jour (3). Le combat fut long et vif. Trois fois ils les repoussèrent ; à la quatrième, les troupes prises par derrière se réunirent en masse et se firent jour la bayonnette au bout du fusil. Les chouans se battirent avec intrépidité, perdirent du monde et un chef ou officier qu'on croit émigré. Les passeports et papiers portaient le nom de Dubois. Les troupes perdirent aussi du monde, plusieurs officiers. On dit qu'il y a 500 morts ; 64 blessés ont été

(1) C'est le général Olivier Harty, commandant la subdivision du Morbihan.

(2) Suivant M. de Cadoudal (*Georges Cadoudal et la Chouannerie*, p. 225 et 226), le convoi fut pris par Saint-Hilaire. De Sol ne prit pas part à l'action.

(3) C'est la bataille du Pont-du-Loc pour laquelle M. de Cadoudal (l. c.) donnait la date du 23 janvier. Dans son récit, il ne parle pas du chef ou officier dont la mort est signalée par Jean-Marie Galles. Les mémoires de Rohu, publiés par la *Revue de Bretagne et de Vendée*, années 1857 et 1858, et les *Lettres à mes neveux sur la Chouannerie*, par J. Guillemot, n'y font non plus aucune allusion. Le général Harty, dans son rapport du 9 pluviose an VIII, a écrit « plusieurs chefs ont été tués et des principaux, si les broderies et l'or dont ils étaient couverts sont parmi eux une marque de notoriété. »

conduits à l'hôpital. Le corps de Georges ne donna pas. Les chouans ont fait 130 prisonniers.

Les troupes sorties le 6 pluviôse (26 janvier), revinrent à Vannes le 8, à six heures du soir. Une de leurs colonnes a capturé à Questembert un convoi de pain pour les chouans. Une autre sortie le 6, a pillé à Kerglin les d^lles^ Jacquelot (1), à Botcouart M. Linville (2) qui a été battu ainsi que sa sœur. A Elven, ils ont tout pillé et ont massacré sur la route au moins quarante vieillards, femmes et enfants.

Le 9 pluviôse (29 janvier) après midi, arrivée du général Brune et de 3000 hommes venant de Nantes avec artillerie et beaucoup de chariots et bagages, 12 soldats logés de cette troupe qui avec les précédents font 32 dont 28 logés dans la maison. Ces 12 nouveaux apportent lard et poules pillés en route et mauvais en propos. Plusieurs venant de Metz. Dans la nuit du 10 au 11 pluviôse (30-31 janvier), arrivée de 100 hommes de cavalerie.

Le 11 dudit (31 janvier), le général Brune a convoqué les habitans aisés pour payer 36.000 fr. de contributions dans les 24 heures. Les autorités constituées se sont chargées de la répartition et l'on fait avec une partialité et une injustice inouïe. Des plaintes vives et fondées ont été portées au général qui a promis justice et fait imprimer la liste des payans et la somme de leurs taxes (3).

(1) Les demoiselles Jacquelot de Boisrouvray.

(2) M. Allano-Linville, l'un des otages de Vannes. Voir ci-dessus, note n° 9.

(3) Les réquisitions ordonnées par le général Brune étaient ruineuses. Aussi, dans la correspondance des administrateurs du Morbihan, on trouve à chaque page des réclamations adressées au général.

« Citoyen général, écrivent les administrateurs, le 27 pluviose an VIII (16 février 1800), nous venons encore réclamer votre humanité sur la rigueur et l'énormité des réquisitions de tout genre qui pèsent sur nos administrés et qui se répètent à chaque instant du jour. Nous avons le cœur navré des plaintes déchirantes qui nous parviennent de toutes parts et qui nous annoncent un sort plus funeste que celui dont vous nous avez délivré. Notre perte serait donc inévitable si vous ne jetez pas sur nous un regard de compassion. Celui qui aurait échappé au fer assassin périrait par la famine et il n'y auroit de différence que dans le genre de la mort. Après nous avoir donné la paix, citoyen général, ajoutez à ce bienfait celui de nous en rendre la jouissance supportable et ce sera un double tribut de reconnaissance que vous devra le département du Morbihan. » *Correspondance des administrateurs*, n° 1176 (brouillon). *Sic* lettres

Le 13 (2 février), arrivée de nouvelles troupes dont 4 au logis, ce qui fait au total 36. Les 12 et 13 (1er et 2 février), il est arrivé près de 200 charretées de paille pour la cavalerie qu'on attend. Cette paille est prise dans les campagnes en réquisition.

Le 15 (4 février), le général Brune s'est rendu avec trois généraux à une lande où il a eu une conférence de deux heures avec Georges et trois des siens (1). Georges est convenu de rendre les armes.

Le 16 (5 février), départ de 5000 hommes pour Rennes, Lorient, Hennebont, Port-Louis, etc., et arrivée d'un régiment de chasseurs à cheval.

Le 23 (12 février). M. Duguernic, ancien militaire patriote, assassiné à l'Ile-d'Arz. Il avait déjà été pillé par les chouans.

Tergiversation des chouans pour la remise de leurs armes. Patience de Brune mise à bout.

Mme Le Goff et Mercier de Grand-champ disparus et tués par les chouans (2).

Le 25 (14 février), conférence entre Brune et Georges au château de Beauregard (3). Convenu de paix, de remise de deux canons, de fusils, liberté des cultes.

Le 28 (17 février), dans la nuit, remise de deux canons par les

nos 1197, 1198, 1199, 1201. *Série* L. L'administration du Morbihan était ainsi composée : Lauzer, président, Petiot, Robert, Laumailler, Gaillard, administrateurs, Boullé, commissaire du pouvoir exécutif, nommé le 13 prairial an VII — 1er juin 1799.

(1) Cette conférence eut lieu près de Theix. *Sic.* Cadoudal, l. c. p. 230.

(2) Lemercier, ancien membre du conseil, informait le général Harty des mouvements des troupes royalistes. La femme Le Goff lui servit d'intermédiaire. L'un et l'autre furent passés par les armes à Locmiquel en Grandchamp.

(3) Le château de Beauregard en Saint-Avé. Le château appartient aujourd'hui à M. Louis Guyot de Salins. La date du 14 février donnée par Jean-Marie Galles qui, trois jours plus tard, eut, comme il le dit plus loin, une longue entrevue avec le général Brune, doit, croyons-nous, être considérée comme certaine. Dans la *Biographie bretonne*, M. Le Jean avait indiqué celle du 25 janvier. Crétineau-Joly, Joseph Cadoudal, Beauchamp, le Cte de Baumont, Lepelletier de la (Sarthe), l'abbé Deniau, La Frégeolière, Georges de Cadoudal indiquent le 2 février. La *Biographie Michaud* et Séguin donnent le 9. Muret a cité tour à tour le 12 et le 13. M. de la Sicotière, dans son remarquable travail *Frotté et les insurrections normandes*, t. II, p. 427, énumère ces différentes versions et se rallie à la date du 13.

chouans et de plusieurs caisses de fusils les jours précédens et suivans. Ledit jour je passai deux heures avec le général Brune dans le cabinet de M. de Quéronic.

Teneur des sauf-conduits donnés par le général Brune aux chouans.

« Le gouvernement prend sous sa protection et sauvegarde le citoyen.... qui ne pourra être inquiété par aucune autorité civile ou militaire, sous aucun prétexte pour avoir pris part à l'insurrection des départements de l'Ouest. Il rentre dans tous ses droits de citoyen par le seul fait de sa réunion à la République. »

Le 1er ventôse (20) février), entrevenue du général avec Georges à Kerboular (1). Il paraît que Brune après avoir annoncé des pouvoirs très étendus et beaucoup promis, a des arrière-pensées, ne tient parole ni aux chouans, ni aux prêtres, renvoie au premier Consul et se laisse circonvenir par le Département.

Le 2 (21 février), 6 voitures apportant des fusils chouans arrivées ce matin.

Le 3 (22 février), le général de l'état-major et sa suite partent pour Rennes.

Le 5 (24 février), proclamation sur le port de l'acceptation de la constitution nouvelle (par les autorités constituées accompagnant le général en chef et autres généraux. Illumination ordonnée le soir. Le général Brune a donné un grand bal chez Mahé (2).

Le 11 ventôse (2 mars), 16 émigrés passés à Hœdic pour retourner en Angleterre après le départ des Anglais, dénoncés, y ont été fusillés par les troupes qu'on y a envoyées, qui ont mis à contribution et pillé les habitants de cette petite isle.

Le 13 (4 mars), départ d'un convoi d'artillerie pour Auray.

Contribution des habitants de Vannes pour payement de capotes et de souliers de troupes montant à 22,000 l. Même partialité et injustice que dans la contribution de 36.000 l. : ma tante 190 l., son fils 75 l.

Le 14 ventôse (5 mars), départ du général Brune pour Rennes ;

(1) Village et carrière de pierres sur la route de Vannes à Elven.

(2) Mahé, président de canton, présidait les délibérations de l'administration municipale dont faisaient partie Ménard, Josse, Ergo et Caradec, élus par l'assemblée primaire tenue à Vannes le 1er germinal an VII 21 mars 1799 et jours suivants.

passant par Elven, il s'est fait compter 1300 l. par le receveur des impositions.

Dulanloy de Picardie du côté de la Fère, général d'artillerie, loge à Limoges (1) où il se fait fournir de tout.

Un émigré qui avait été conduit devant Brune et qui n'avait pu en obtenir de passeport, se rend, d'après le conseil de ce général, à Sarzeau pour passer à Houat et de là en Angleterre, est massacré à coups de sabre et de bayonnette à un quart de lieue de Sarzeau par ordre du commandant de Sarzeau.

Le 14 (5 mars), arrivée de la Rochelle de deux bataillons de conscrits de la Saintonge et partis le 15 pour Brest.

Le 15 (6 mars), arrivée de nouveaux conscrits et à midi de prisonniers en guenilles, pleins de vermine, gités à l'église du collège et commandés par 15 officiers nègres.

Le 16 (7 mars), arrivée de nouveaux prisonniers.

Le 17 (8 mars), le nommé Doncour parisien, chouan arrêté sans passeport, fusillé à Vannes.

Le 18 (9 mars), les prisonniers partent pour Quimper, laissant à l'hôpital 50 des leurs attaqués de fièvres pestilentielles. Il doit en passer 5000. Ce même jour, un bataillon de conscrits arrive, fait halte et part pour Auray.

Le 19 (10 mars), départ de trois bataillons pour l'armée d'Italie.

Le général divisionnaire Debelle commande à Vannes (2). Le général Lavalette, d'état-major, homme très honnête, délivre des autorisations pour les prêtres.

Ledit jour, arrivée de deux bataillons après-midi.

Le 20 (11 mars), départ d'un régiment de chasseurs à cheval pour Rennes.

Le 21 (12 mars), départ d'un train d'artillerie pour Rennes.

Le soir, arrivée de 1400 hommes venant de Pontivy, partis le 22 pour Nantes et de là à l'armée d'Italie.

(1) Le château de Limoges, situé à l'entrée de la route de Séné, appartient à M. Le Mintier de Lehellec.

(2) Le général Dutruy fut nommé à ce moment commandant de l'arrondissement de Vannes et des presqu'îles de Rhuys et Quiberon (accusé de réception de sa nomination. *Corresp. des administrateurs*, n° 1341, 15 ventôse an VIII — 6 mars 1800).

Publication de la proclamation de Brune pour reddition des armes et visites à cet effet et déclarations.

Le 22 (13 mars), arrivée d'infanterie, d'un corps de chasseurs à cheval et d'artillerie.

Le 23 (14 mars), départ desdits pour Nantes.

Le 26 (17 mars), départ des compagnies franches pour Dijon.

27 ventôse an VIII (18 mars), départ d'un bataillon, arrivé de Quimper le 26, pour Nantes.

1 germinal (22 mars), départ de Dulanloy, général d'artillerie pour Rennes, logé à Limoges, lors de l'arrivée de Brune.

Arrivée de troupes de la Basse-Bretagne, allant à Nantes. Il en passe et repasse sans cesse.

8 dudit (29 mars), départ de deux bataillons pour Dijon. Il reste peu de troupes.

Requête verbale de Le Masle (1) à Debelle contre les prêtres non assermentés, disant que ce sont des rebelles, etc. Réponse mortifiante de Debelle : « Faut-il vous les amener par des grenadiers, etc. Voulez-vous les faire décapiter, songez que vous y passerez le premier. »

Commandant temporaire de Quiberon ne recevant depuis 8 mois ni appointements, ni frais de bureau, réduit à vivre d'emprunts.

Compagnie franche de 500 partie de Vannes, réduite à 150 à l'arrivé à Rennes.

Du 8 (29 mars), arrivée du général Dutruy à Limoges avec son monde et ses bagages.

Arrivée de troupes d'Auray et Sarzeau reparties le 9 pour Dijon.

On attend pour les remplacer 6000 hommes qui avaient été faits prisonniers.

Du 9 (30 mars), bataillon parti le matin pour Rennes, reçoit contre-ordre et revient à 8 h. du soir. Arrivée vers 11 heures du matin d'un bataillon d'artillerie reparti le 10 pour Lorient. Départ du général Debelle remplacé par Dutruy.

Du 10 (31 mars), départ de 4 canons et 2 caissons pour Rennes.

(1) Charles-Le Masle, curé d'Herbignac (Loire-Inférieure), élu le 27 mars 1791, évêque constitutionnel du Morbihan par 166 voix sur 255 votants, en remplacement de l'abbé Julien Guégan, député du clergé du diocèse de Vannes, qui avait refusé. Toute sa correspondance atteste sa haine contre les prêtres insermentés et les religieuses. Il donna sa démission en 1801 et mourut à Vannes, le 3 octobre 1803. (Voir *Election d'un évêque constitutionnel*, par Albert Macé. Nantes, Forest et Grimaud, 1886.)

On dit qu'on désarme à Brest. Arrivée d'un bataillon venant de Josselin. Départ d'un autre pour Rennes.

Du 11 (1er avril), départ de détachements pour Sarzeau et les côtes que l'on garnit sur la crainte des Anglais signalés de Brest à Quimper.

15 germinal (5 avril), arrivée du préfet Giraud du Plessis (1).

16 (6 avril), canon tiré à 5 heures du matin, à 6, 7, 8 et 9 heures pour le préfet. Installation dudit préfet à 11 heures. La troupe et la garde nationale, la gendarmerie sous les armes. Décharge d'artillerie. Arrivé à la salle du département, on lui a donné un fauteuil en face des administrateurs. Il a exhibé sa commission. Le commissaire du gouvernement, après lecture, en a requis l'enregistrement. Lauzer a ensuite fait un discours assez plat. Le préfet y a répondu par un discours énergique et bien fait qui a fort déplu aux terroristes et a aussitôt levé la séance après avoir congédié les administrateurs dont les fonctions ont cessé.

Arrivée à une heure de prisonniers anglais et de trois charretées de fusils.

Illumination le soir pour le préfet.

Mancel, juge, trafiquant des autorisations pour les prêtres (2). Sa scène avec le général La Valette.

(A suivre.)

ALBERT MAGÉ.

(1) Pierre-Guillaume-Henri Giraud Duplessis, né à Nantes, le 30 décembre 1754, procureur du roi syndic de la communauté de Nantes, député de Nantes à l'assemblée Constituante, maire de Nantes 1791-1792, premier préfet du Morbihan, commissaire du gouvernement près le conseil des prises (1801), substitut du commissaire du gouvernement près la cour de Cassation (1802), conseiller à la même cour (1818), mort à Paris le 25 septembre 1820. M. René Kerviler a publié sur lui une intéressante étude (*Recherches et notices*, t. I, p. 349 à 368).

(2) Yves-Jean Mancel, commissaire national au tribunal de district de Ploërmel, nommé le 3 novembre 1793 (13 brumaire an 15), membre de la commission administrative du Morbihan par Prieur (de la Marne), démissionnaire le 6 floréal an II (25 avril 1794), juge au tribunal criminel (1793-1796), conseiller général en 1800.

ÉTUDES BRETONNES

MARION DU FAOUET

(Suite[1].)

CHAPITRE III

I

Au commencement de 1748, deux vols furent commis dans les églises de Quéven et du Faouët, et un vagabond nommé François Mahé fut arrêté. Peu après, le 7 mars, un vol sur le chemin public fut commis près du Faouët, et la bande de Marion en fut soupçonnée.

La procédure suivie contre Mahé n'établit pas qu'il fût de la compagnie de Marion ; mais il déclara qu'il la connaissait pour l'avoir vue une fois à la foire de Plouay ; il révéla qu'elle se tenait le plus souvent au Véhut, où vivait aussi François Gargouille, et qu'un nommé Jeannot était de ses associés.

Les noms de *Jeannot* et de *Gargouille* étaient des noms de *guerre* ; ceux qui les portaient étaient des jeunes gens élégants, vêtus de ces habits de laine blanche dont se parent encore les paysans des environs de Pontivy. Jeannot surtout était très joli garçon[2].

Mahé fut pendu peu après par sentence du Présidial de Vannes ; mais cette exécution n'effraya pas Marion et ses complices.

[1] Voir la livraison de Février 1890.

[2] Int. de Mahé, 6 avril 1748, Vannes.

Au commencement de mai, plusieurs vols furent commis aux environs du Faouët : et le Procureur du Roi de la maréchaussée donna l'ordre à la brigade d'Hennebont d'en rechercher les auteurs.

Le 28 mai, les archers arrivaient au Faouët. Au debotté, ils apprirent que, dans la nuit précédente, un nouveau vol avait été tenté. C'était dans l'église des Ursulines du Faouët. Le voleur n'ayant rien trouvé à sa convenance avait, par une ignoble plaisanterie, souillé le lieu saint. Le jour même, les archers arrêtèrent Le Borgne, dit Bilzic, et François David, qui n'était autre que Gargouille, et qu'ils trouvèrent caché dans un tas de foin. Le surlendemain, ils arrêtaient au manoir de Coetquennec Maurice Penhouët, dit Jeannot[1].

Marion elle-même fut sur le point d'être prise. Un jour, elle entra tout éplorée au manoir de Stanghingan. Le seuil de cette maison lui était interdit depuis plusieurs années. Elle se jeta aux pieds de Mme de Stanghingan, pleurant et gémissant, disant que les archers la suivaient, et demandant « si sa marraine, allait la leur livrer pour la faire pendre. » La vieille marraine, voyant en une pareille extrémité la pauvre fille qu'elle avait bercée sur ses genoux, fut prise de pitié. Elle fit entrer Marion dans une chambre de décharge et la fit monter dans un un lit d'enfant, sur lequel furent jetés en désordre des paquets de chanvre. Les archers passèrent devant la porte sans s'arrêter[2].

Marion, pour la première fois prit peur. Ses relations avec Gargouille et Jeannot étaient publiques : sa mère trop complaisante les recevait au Véhut. Malgré l'état de grossesse avancée où elle était alors, elle quitta le pays emmenant avec elle sa fille âgée de onze ou douze ans.

Pendant qu'elle se dirigeait vers Auray, l'information se poursuivait et vingt-trois témoins étaient entendus.

Le sieur Rouesnier, notaire, procureur de la juridiction de la

[1] P.-V. du 28 mai 1748. Vannes.

[2] Les renseignements qui m'ont été transmis plaçaient ce fait après un évènement qui est de 1752. L'erreur est certaine puisque Mme de Stanghingan est morte en 1750. Marion n'a été cherchée aux environs du Faouët qu'en 1748 et 1752. Il faut de toute nécessité rapporter ce fait à 1748.

commanderie de Saint-Jean de Crosty, signalait expressément les relations journalières de Jeannot avec Marion[1].

Pierre Kerizeau, tisserand au bourg de Malon (aujourd'hui Meslan) déposait qu'au mois de mars précédent, il avait rencontré ensemble, sur la route, près de Saint-Caradec-Trégomel, Marion, quatre hommes, et deux jeunes filles de dix ou douze ans. Marion, montrant le témoin, dit à un de ces hommes qui marchaient auprès d'elle : « Jeannot, donne desssus, il m'a refusé du cidre. » Jeannot, prompt à l'obéissance s'élance; mais il s'arrête court... Kerizeau venait de faire raccommoder son fusil et il couchait Jeannot en joue. — C'est le seul acte d'opposition énergique aux volontés de Marion que nous trouvions dans les pièces qui ont passé sous nos yeux.

Louis Guillo, ce saunier qui avait prêté main forte à l'arrestation de Marion, l'année précédente, racontait cette étrange histoire à laquelle j'ai fait allusion; et son récit était confirmé par les époux Maréchal, de Boterf. — Au mois de mars 1748, Marion accompagnée de six ou huit hommes, au nombre desquels Nicolas, qui paraissait être son favori, vint trouver Maréchal et lui dit : « Est-ce que le saunier vient encore par ici ? — Non, répondit Maréchal, qui avait compris l'intérêt de la question ; « il est mort. » Marion reprit : « Je sais bien que non. Dites-lui qu'il ne revienne « pas. Sur ma part de paradis, il ne mourra que de ma main ! » Quatre jours après, apprenant que Guillo couchait au village de Poullec-Mauveau[2], dans la même paroisse, Marion vint le trouver avec Nicolas; elle lui montra sept pistolets chargés, et lui répéta les mêmes menaces, lui défendant de revenir.

Enfin, deux témoins, Julien Fromentin, tailleur d'habits, et Jérôme Le Parlouer, demeurant paroisse et bourg de Moëlan[3], déposaient, à la charge de Marion, d'un crime qui n'apparaît qu'une fois dans son histoire : une émission de fausse monnaie.

Ce fait avait eu lieu dans des circonstances assez curieuses. En 1743, Jérôme Le Parlouer était allé vendre une vache à la foire du

[1] Cette commanderie avec celles du Faouët et de Quimper était un membre de la commanderie de la Feuillée. — V. aux Arch. du Finistère le *Terrier* dressé en 1730-31.

[2] Ce nom doit être mal orthographié.

[3] Meslan.

Crostic (le Crosty, paroisse de Saint-Caradec-Trégomel). Il s'accorda à huit écus de six livres et reçut en paiement deux écus et *le reste en liards*. En homme soucieux de ses intérêts, il se mit à compter son billon, et il y fallait du temps puisqu'il devait compter jusqu'à 2, 880. Une femme inconnue de lui et qui le regarde faire, prend pitié de son embarras, et lui offre un écu de six livres « pour lui faire plaisir et le décharger de tant de liards. » Le Parlouer accepte « avec des remerciements, et remet à l'inconnue 480 liards. » Mais il a oublié son compte interrompu et il faut le recommencer. Avant que le compte fût fini, Marion, car l'inconnue était elle, avait disparu et l'écu était reconnu faux[1].

Il y avait à cette époque, dans les mêmes parages, une bande de faux monnayeurs. Cette bande était composée d'un grand nombre de personnes et opérait en plusieurs paroisses des évêchés de Tréguier et de Cornouaille, notamment à Maël-Pestivien. Marion ne pouvait manquer d'entrer en relation avec eux[2].

Jeannot, Gargouille et Bilzic sont interrogés. Il va sans dire qu'ils nient tous les faits. Gargouille ne connaît pas Marion ; Bilzic ne la connaît que de vue ; Jeannot l'a rencontrée par hasard aux foires de Kernascléden et du Faouët. Il ne sait même ce que veut dire le témoin Kerizeau[3].

II

Pendant que la procédure s'instruisait à Vannes, Marion s'en allait, non plus comme naguère en nombreuse et folle compagnie,

[1] Les liards étaient à cette époque la monnaie courante en Basse-Bretagne. Le 2 avril de l'année précédente, l'évêque de Quimper avait chargé sur une barque de Douarnenez, à destination de Bordeaux pour 10,001 livres de liards, ou 800,080 liards. (*Bulletin de la Société Arch. du Finistère* 1883, Promenade à *Coatfao* et *Pratanraz*, 2e partie, p. 60.)

[2] Arch. départ. du Finistère. Des *monitoires* furent accordés en mai 1745 : un grand nombre de témoins vinrent à révélation, mais « la multiplicité des « accusés sembla rendre nécessaire la publication de *réaggraves* » qui furent accordés en février 1746, par l'évêque de Quimper, pour être publié à Maël-Pestivien, Plusquellec et les trêves de Bonneuil et de Pestivien. Dans l'évêché de Tréguier, les *monitoires* et probablement les *réaggraves* furent publiés dans onze paroisses On peut juger par là quelles ramifications avait l'association.

On trouvera plus loin l'explication des mots *Monitoires* et *Réaggraves*.

[3] Int. des 10, 12, 15 juin 1748. Vannes.

mais seule, perdue dans un pays inconnu, se sentant près de son terme et traînant après elle sa fille. Elle se savait suivie de près, et la condamnation au bannissement lui revenait à la mémoire. Le 25 juin au soir, elle arriva à Auray et s'arrêta « dans une maison rue du *Cheval blanc*, voisine de l'auberge où pendait l'enseigne du *Cheval blanc*[1]. »

Son approche a été signalée et les archers de la maréchaussée de Vannes arrivent à Auray, le 26 juin, à trois heures de l'après-midi[2]. Ils n'ont pas de peine à trouver la retraite de Marion. Ils entrent, et sur une paillasse, ils trouve une femme et auprès d'elle un enfant né le matin. Marion se nomme et dit que la petite fille qui pleure dans un coin est aussi son enfant, Les archers apprenant que le nouveau-né n'a pas été baptisé le font porter à l'église Saint-Gildas, paroisse d'Auray, où il reçoit les noms de Joachim-Pierre[3].

Puis une chaise à porteurs est requise, Marion y prend place, la petite fille suit, une voisine porte le nouveau-né : le triste cortége se dirige vers « l'auberge où pend pour enseigne le *Pavillon d'en bas*[4] » ; et les archers font préparer un lit pour Marion « qui n'est pas en position d'être transférée plus loin. »

[1] Il n'y a plus à Auray de rue du *Cheval blanc* ; mais l'auberge du *Cheval blanc* existe encore rue du *Sablon* : elle porte la date de 1620.

[2] Procès-verbal de la maréchaussée, 26 et 27 juin.

[3] Acte de baptême de Joachim-Pierre Penhouët :

« L'an de grâce mil sept cent quarante-huit et le vingt-sixième jour de juin.

« Je soussigné, recteur, ai baptisé un garçon, né ce jour à huit heures du « matin, de Marie Dromel, arrivée hier en cette ville et qui dit être femme lé« gitime de Jean Penhouët, habitué au Guémené.

« Ont été parrain et marraine, le sieur Joachim Le Roux fils, et Mlle Perrine-Judith Camenen.

« On a donné à l'enfant les noms de Joachim-Pierre.

« Ont été présents les soussignants. On vient de me certifier que cet enfant « est de père inconnu.

« Le registre dûment signé Perrine Judith Camenen, Joachim Le Roux, « Colomban Henry, Nicolas Guillevin, Pierre Crabot et Le Bot, recteur de Saint-« Gildas d'Auray. »

Un des archers de la maréchaussée porte un nom alsacien (Hacq) ; et il est probable qu'en déclarant l'enfant il aura prononcé *Dromel*, bien qu'il écrivît le nom de la mère *Tromel*.

Il résulte de cet acte que Marion avait d'abord déclaré être femme légitime de Jean Penhouët, et qu'elle se rectifia presque aussitôt. L'enfant n'en a pas moins porté le nom de Penhouët.

[4] Cette auberge a subsisté jusqu'à 1850.

On trouve en sa possession une redingote à l'anglaise d'une étoffe de couleur gris de souris, et huit écus de six livres ; « sur quoi il lui est remis six livres pour les besoins de ses couches. »

Les cavaliers veillent toute la nuit auprès d'elle, et, le lendemain, une charrette est louée « pour conduire Marion et ses enfants aux prisons royaux de Vannes, » où elle est écrouée[1].

Le jour même, le conseiller au Présidial chargé de l'instruction se rend à la prison pour interroger l'inculpée ; mais il y doit renoncer, « le transport en charrette lui ayant causé une fièvre considérable et les accidents les plus fâcheux[2]. ».

Le 4 juillet, Marion comparaît pour la première fois devant le magistrat : elle se fait humble et résignée[3]. Elle nie toute participation aux faits de l'accusation, même l'émission du faux écu de six livres ; mais elle ne s'obstine pas contre l'évidence : elle ne nie pas connaître Jeannot, Gargouille et Bilzic. Elle confesse ses relations avec Jeannot depuis cinq ou six mois ; mais elle ne lui attribue pas plus qu'à Gargouille, la paternité de l'enfant né à Auray.

Si elle a quitté le Faouët, c'est, dit-elle, parce que « il lui a été « dit qu'on la recherchait pour la faire prisonnière : c'est pourquoi « elle a vendu son petit fonds de mercerie : et la somme de 48 « livres trouvée en sa possession en est le prix. »

Quant à la redingote reconnue pour appartenir à Jeannot, et qui était une pièce de conviction embarrassante, « Jeannot, — disait-« elle, l'avait laissée dans une maison où elle avait passé par « hasard, et où on la lui avait confiée. »

Toutes les réponses de Marion sont simples et calmes : elle ne s'émeut que lorsque le juge lui reproche son immoralité, et elle répond : « Si j'ai eu d'autres enfants, je n'ai pas eu le malheur de « les détruire ! »

On lui demande si elle a été reprise de justice. Elle ne peut

[1] Tous ces détails sont extraits du procès-verbal de la maréchaussée des 26 et 27 juin.

[2] P.-V. du 27 juin. Vannes.

[3] Int. du 4 juillet. C'est à cette pièce que nous avons emprunté le signalement de Marion donné précédemment. (V. n° de la *Revue* de novembre 1889, p. 359.)

« Une coiffe de toile blanche à la mode de la ville, un mouchoir de coton au « col à petits carreaux rouges et blancs et rayure bleue. Vêtue d'une camisole « de drap de Vire, lie de vin, un tablier de cotonine rayée bleu et blanc, une jupe « de ratine brune. ».

répondre que non ; car, si on la visitait, la lettre V qu'elle porte sur l'épaule démentirait ses paroles. Elle reconnaît donc sans hésiter et avec une apparente ingénuité qu'elle a été publiquement fouettée à Rennes, marquée, puis relaxée, « pour avoir été accusée de participation à un vol de quatre livres dans un cabaret. »

La réponse était habile, la peine du fouet et de la marque V étant portée contre ceux qui, pour la première fois, étaient convaincus de vol simple[1].

Aujourd'hui, les juges veulent tout savoir, et leur curiosité est vite et sûrement satisfaite. Au début de chaque poursuite, le premier soin est de demander, même télégraphiquement, la note des condamnations prononcées contre l'inculpé. Mais le *casier judiciaire* ne date que de quarante années. Au dernier siècle, les communications étaient lentes et difficiles ; et Marion se promettait que les juges de Vannes n'iraient pas s'enquérir à Rennes. Elle se trompa : et, dans un troisième interrogatoire subi le 24 août, devant les preuves qui lui furent apportées, elle dut reconnaître que la peine du bannissement avait été prononcée contre elle[2].

Toutefois, chose assez bizarre, les juges ne retinrent des accusations portées contre Marion que celle de vagabondage avec attroupement, d'émission de fausse monnaie, et « de menaces à divers « particuliers de leur mal faire. » Ils n'avaient pas, comme nous le verrons, à prononcer la peine de l'infraction de ban.

Le Borgne, dit Bilzic, fut condamné seul pour la tentative de vol aux Ursulines du Faouët, et de complicité avec David, dit Gargouille, pour un vol commis la nuit, avec violence sur la route traversant la forêt de Pontcallec et pour une « autre voie de fait et attaque sur une route » qui n'est pas indiquée.

David fut condamné seul pour deux vols avec effractions extérieures (ou, comme on disait alors, avec effondrement), à Riantec et à la chapelle vénérée de Notre-Dame de Larmor ; et, de complicité avec Penhouët, dit Jeannot, pour un vol de lard commis à Penaven, (paroisse de St-Tugdual), « aux approches du carnaval ».

Enfin, Penhouët fut condamné seul pour un vol de 600 livres commis avec effraction à Lorient, en 1743.

[1] Art. 2 de l'ord. du 4 mars 1724.

[2] Un 2e int. du 6 juillet n'est que la répétition du premier.

Sept vols que nous appellerions aujourd'hui qualifiés avaient été démontrés.

Le jugement fut rendu prévôtalement, c'est-à-dire sans appel, le 24 août 1748; en voici le dispositif.

« En réparation de quoy, nous avons condamné David, Le Borgne « et Penhouët à servir le Roy sur ses galères, en qualité de forçats, « savoir, David, à perpétuité, Le Borgne pendant trente ans et « Penhouët pendant dix ans, après avoir été préalablement marqué « d'un fer chaud portant l'empreinte des trois lettres G A L ; et « avons banni à perpétuité de la province Marie Tromelle avec in- « jonction de garder son ban sous les peines qui échoient ; avons « confisqué au profit de Sa Majesté les biens dudit David, sujets à la « confiscation, et l'avons condamné, avec les dits Bilzic, Penhouët « et ladite Tromelle, solidairement aux dépens. »

III

Il est de mode d'accuser l'ancienne magistrature d'une justice inique à force d'être rigoureuse ; et quelques exemples devenus historiques servent de thèmes à cette accusation. Que l'on dise que les peines portées par les ordonnances étaient sévères, dures, atroces, soit ! mais il ne faut pas oublier que la plupart du temps, les juges n'étaient pas comme aujourd'hui, enfermés entre le *maximum* et le *minimum* d'une peine déterminée[1]. De plus, ils n'étaient pas tenus de motiver leurs décisions. C'est dire, pour employer une formule moderne, qu'ils pouvaient le plus souvent mitiger la rigueur de la loi par l'admission de circonstances atténuantes. C'est ainsi que Jeannot, Bilzic, et Gargouille, qui avaient encouru comme voleurs de grands chemins, la peine de mort et même l'affreux supplice de la roue[2] furent condamnés aux galères perpétuelles et à temps.

La liberté donnée au juge d'appliquer une autre peine que la

[1] On discutait même si « les juges ne pouvaient pas, de leur autorité, con- « damner à mort le coupable d'un crime contre lequel il n'y avait ni loi ni or- « donnance qui prononçât la peine de mort ! » Hâtons-nous de dire que cette opinion était très généralement rejetée.

V. Denisart, V° *Peines*, 21 à 26.

[2] Ord. du 24 janvier 1534.

peine édictée permettait l'indulgence et même la faiblesse. Les juges Vannes furent faibles.

Marion était reprise de justice et *marquée*. Il est vrai qu'elle n'a pas été reconnue en récidive de vol et que les peines de cette récidive ne lui sont pas applicables[1].

Elle a émis de la fausse monnaie ; il est vrai encore que, si les ordonnances portent la mort pour la *fabrication* de fausse monnaie, par une étrange inconséquence, elles ne semblent pas avoir prévu le cas d'*émission* de fausse monnaie[2].

Elle a menacé de mort plusieurs personnes, le saunier Guillo entre autres ; mais la menace non suivie d'exécution n'est pas punie par les ordonnances[3].

Elle a enfreint son ban ; mais, par bonheur, la condamnation au bannissement n'a pas été prononcée par la justice prévôtale ; et, pour ce motif, le Présidial *jugeant prévôtalement* ne peut punir l'infraction de ban[4].

Mais que Marion ne fût pas punissable pour émission de fausse monnaie, menaces et rupture de ban, du moins ces trois circonstances semblaient-elles devoir exclure toute indulgence dans l'application de la peine qu'elle avait encourue pour vagabondage.

Elle était en effet reconnue vagabonde et avec *attroupement*. Pour

[1] « Celles qui après avoir été condamnées pour vol seront convaincues de récidive en crime de vol ne pourront être condamnées à moindre peine que à être « flétries de nouveau d'un double W et enfermées à temps ou pour la vie dans « des maisons de force sans préjudice de plus grande peine s'il y échet. » Décl. « du 4 mars 1724 art. 4.

[2] Le crime de fausse monnaie était, par un emprunt fait aux lois romaines, mis au nombre des crimes de lèse-majesté et puni de mort ; c'était un des crimes dont le Roi, à son sacre, jurait de ne pas faire rémission. (V. Denisart, v° *Monnaie*.

La Cout. de Bretagne porte que le faux monnayeur serait *bouilli* et pendu ensuite. (Ch. cxii, T. A. C. — Art. 589, A. C. et 684, N. C.

Un faux monnayeur, très habile trempeur d'arcs, fut bouilli dans l'huile à Rennes, au XIIIe siècle. (V. Les *Propos d'Eutrapel*, par le conseiller Noël Dufail. — V. un autre exemple de condamnation à cette peine, n° de février, p. 131, note 1.)

[3] Le Parlement de Paris a prononcé une fois la peine de mort pour menaces (écrites, il est vrai). Le plus souvent, on condamnait à des dommages-intérêts ou à une aumône.

[4] Art. 2 de la décl. de 1731 : « Les prévôts des maréchaux ne peuvent « prendre connaissance de l'infraction de ban que lorsque la peine du bannis- « sement a été prononcée par eux. » C'est-à-dire par le tribunal de la maréchaussée ou par le Présidial jugeant prévôtalement. Denisart, *Cas présidiaux*, 12.

ce seul fait, elle devait être condamnée au fouet, à la marque, au bannissement[1]. Or, le fouet et la marque de la fleur de lys lui sont épargnés !

Marion jouait de bonheur ! L'année précédente, poursuivie pour des vols avec attaque sur les grands chemins et vagabonde, elle aurait dû être jugée prévôtalement et sans appel. La maréchaussée ne s'occupe pas d'elle. Les juges royaux d'Hennebont se saisissent de l'affaire. L'appel est possible : il réussit. A Vannes, Marion est condamnée sans appel, quand la *faveur* de l'appel, selon toute apparence, lui eût été fatale. On a peine, en effet, à se persuader que les ordonnances n'eussent pas, pour une vagabonde en récidive, quelque peine plus sévère que pour une femme inculpée pour la première fois de vagabondage. C'est une règle de bon sens proclamée par l'ancienne jurisprudence que « celui qui retombe dans « les mêmes délits doit être puni plus sévèrement la seconde que la « première fois[2]. » Cette règle devait être appliquée aux vagabondes comme aux hommes vagabonds[3]; et, en appel, le Procureur général aurait su requérir et le Parlement ordonner un châtiment plus sévère que le bannissement.

Toutefois la condamnation au bannissement prononcée *prévôtalement* avait pour Marion de graves conséquences. Désormais, l'infraction de ban pourrait être punie par les juges prévôtaux (et Marion n'en peut plus avoir d'autres), et punie de la séquestration, même à vie, dans un hôpital général.

Marion fut avertie, selon l'usage, des peines qu'elle encourrait si elle était reprise dans la province. Mais elle ne tint pas plus de compte de cet avertissement que de celui qu'elle avait reçu à Rennes. Le jour même où la prison s'ouvrit devant elle, elle prit la route du Faouët avec sa fille. Elle laissait derrière elle l'enfant né à Auray. Il avait été recueilli par la charité. Il a, dit-on, habité la campagne aux environs d'Hennebont; et il y a fait souche d'honnêtes gens[4].

(A suivre.) J. TRÉVEDY.

Ancien président du Tribunal de Quimper, vice président de la Société archéologique du Finistère.

[1] C'est la peine portée par l'ord. du 28 janvier 1687, contre les femmes pour la *première fois* vagabondes.

[2] DENISART, V° *Récidive*.

[3] « Les hommes vagabonds étaient pour la première fois bannis, et, en récidive, punis des galères pour trois ans. » Art. 5. Déclaration du 27 août 1701.

[4] Renseignements.

SOUVENIRS

D'UN

VIEUX CAPITAINE DE FRÉGATE

Publiés par son Fils.

(SUITE[1].)

---

5 janvier 1827. — Syracuse. — Le premier janvier, nous doublâmes la pointe S. E. de la Sicile et nous nous dirigeâmes vers le Nord en louvoyant péniblement contre une mer houleuse. Tout le jour et toute la nuit, le vent souffla de la même direction ; et ce ne fut que le 2 au soir qu'une brise favorable nous conduisit dans le port de Syracuse où nous mouillâmes. J'étais enchanté d'un arrêt qui devait me permettre de visiter une ville exceptionnellement riche en souvenirs, qu'avait illustrée Archimède, et qui fut longtemps la première de la Sicile.

Le lendemain, le commandant envoya dire à deux de mes camarades et à moi de nous disposer à l'accompagner pour faire des visites et nous partîmes avec deux canots. Nous prîmes terre sous les murs de la ville, le long d'un petit appontement en bois qui semblait avoir été construit exprès pour nous, et nous entrâmes par la porte qui donne sur la rade. Notre première visite fut pour le gouverneur qui loge dans un hôtel dont l'entrée ressemble à celle d'une vieille caserne ; l'escalier qui nous conduisit est très vaste et aboutit à de grandes salles mal décorées qui indiquent grande pauvreté ou bien peu de souci de luxe chez le maître de la maison. Il est vrai que le gouverneur allait partir pour Naples ; et son départ

[1] Voir la livraison de Janvier.

prochain était peut-être la cause du désordre dans lequel nous trouvions son hôtel. Il nous reçut fort bien et nous apprit que notre corvette était le premier bâtiment de guerre français qui eût depuis longtemps mouillé sur sa rade. Nous nous rendîmes ensuite chez l'archevêque, aussi très grandement logé, mais avec beaucoup plus d'apparat. Quoique le mauvais goût régnât dans la décoration de ses vastes appartements, nous crûmes constater que le chef ecclésiastique était ici beaucoup mieux traité que le chef militaire. La conversation fut perdue pour moi, qui ne comprends pas l'italien à la volée ; mais elle plut sans doute de façon toute particulière à notre commandant, car elle se prolongea pendant une heure entière qui nous parut fort longue.

Puis nous visitâmes la *cathédrale*, édifice construit sur les débris d'un ancien temple de Minerve dont on a enfermé la colonnade dans une muraille blanchie qui permet à peine de la distinguer. Le frontispice de l'église, d'architecture assez fantaisiste, n'offre de curieux qu'une belle statue de Saint-Pierre en marbre blanc, qui ne vaut pas celle de la cathédrale de Vannes[1], et qu'on a, pour la faire mieux remarquer, sans doute, nichée au milieu de plusieurs autres, d'une nullité absolue. L'intérieur sale et mal orné, n'offre rien d'intéressant, mais nous observâmes, avec étonnement, que plusieurs prêtres ou abbés, qui nous accompagnaient, causaient haut, riaient et se promenaient dans le temple, comme ils l'eussent fait sur une place publique. A côté de la cathédrale, se dressent la *salle de spectacle*, bâtie aussi avec les débris d'un monument antique, et l'*hôtel-de-ville*, vaste édifice voisin de la *bibliothèque* où l'on nous montra de vieux manuscrits de la Bible et du Coran, et du *musée* dont la pièce capitale est une magnifique Vénus en marbre blanc, privée de sa tête, que notre cicerone prétend être la célèbre Callipige donnée aux Syracusains par Héliogabale. Quelques rues de la ville sont pavées en dalles provenant des laves de l'Etna, les autres sont absolument veuves de pierres. Quant aux maisons, toutes, à l'exception d'un

[1] Mon père veut parler de la statue en marbre de Saint-Pierre, qui fait pendant à celle de Saint-Paul, au pied des deux grands piliers de l'entrée du chœur de la cathédrale de Vannes. Elles sont, en effet, d'excellent style et furent exécutées à la fin du siècle dernier, en même temps que le maître-autel par les deux marseillais, Fossati, l'oncle et le neveu. La Révolution les a respectées. (Voir Le Mené, *Hist. du diocèse de Vannes*, II, 237.)

très petit nombre, présentent l'aspect de la misère et de la plus grande saleté. Nous ne sommes plus au temps des splendeurs décrites par Cicéron contre Verrès.

Nos courses finies, nous revînmes à bord où je goûtai avec un plaisir sans mélange, le charme d'une nuit calme, à l'abri du roulis et du tapage incessant des manœuvres, auxquels je n'ai pas encore pu m'habituer.

Le beau ciel d'Italie s'offrit à nous le lendemain matin dans toute sa pureté; et de la place que nous occupions sur la rade, nous jouissions d'un coup d'œil magnifique. La baie qui nous environne est riante, très sûre, et forme sans doute l'ancien port de Syracuse. La ville, à notre droite, est bâtie sur un rocher qui ferme la rade et qui est séparé du reste de l'île par un quintuple fossé que remplit la mer, en sorte que pour s'en emparer de ce côté, il faudrait occuper successivement les cinq bastions établis sur l'isthme, qui ne communiquent entre eux que par des ponts-levis. Toutefois, ces fortifications sont dominées, et pourraient être battues à des distances peu considérables. Cette position devait être autrefois la citadelle de Syracuse ; mais les restes de l'ancienne ville se trouvent à environ une demi-lieue plus loin dans le Nord, sur le penchant d'un côteau, derrière lequel on aperçoit les cimes couvertes de neige du mont Etna s'élançant sur un ciel bleu d'une intensité à faire pâlir toutes mes aquarelles[1]. A notre gauche, s'étend une plaine bien plantée où serpente le fameux fleuve Alphée, simple ruisseau de quelques pas de large, dont les rives sont bordées de lauriers roses. Derrière nous, une langue de terre ondulée, sur laquelle on aperçoit quelques maisons de campagne et des monuments ruinés, ferme la passe de la rade et ne nous permet pas d'apercevoir la pleine mer....

Le 5, je pus descendre à terre, et nous projetâmes, Turenne et moi, de visiter les ruines de l'ancienne ville. En débarquant, nous passâmes, le long des fortifications, près de la *fontaine Aréthuse*, qui sort des rochers sur lesquels sont bâtis les murs de deuxième enceinte de la place, se répand dans un grand réservoir où viennent laver des blanchisseuses d'aspect fort peu poëtique, et s'écoule de là à

[1] Mon père dessinait beaucoup ; et je possède à côté de son manuscrit des albums remplis d'aquarelles et de sépias qui révèlent chez lui un coloriste de mérite, et qui rendent beaucoup plus vivants tous ses récits.

la mer. Nous voulûmes nous donner la satisfaction d'en goûter l'eau, mais nous la trouvâmes si saumâtre, que nous ne fûmes pas tentés d'y revenir une seconde fois. Une sorte de bouillonnement de la mer, à quelque distance de là, a sans doute donné lieu à la fable de la rencontre du fleuve Alphée avec la nymphe qui donne son nom à la fontaine, car il se perd dans la baie presque en face.

Après cette courte inspection, nous nous engageâmes, en dehors des deux portes, sur la route qui conduit à Messine. Sans guides, nous errions à l'aventure dans la campagne, et rien d'intéressant ne s'offrit à nos recherches jusqu'au moment où, parvenus à un grand quart de lieue de la ville, sur le penchant escarpé d'un côteau, nous rencontrâmes, à gauche de la route, beaucoup de grottes et de cavernes au milieu de pans de murailles en ruine. Un indigène nous apprit que tout le ravin qui se présentait devant nous était l'emplacement de l'ancienne Syracuse et du palais de ses rois. Nous pénétrâmes dans les décombres et nous parcourûmes plusieurs galeries souterraines où nous rencontrâmes de larges salles, des grottes et des tombeaux. Cependant rien de tout cela ne ressemblait guère à des ruines de palais, soit que le temps en eût détruit jusqu'au moindre débris luxueux, soit que les pierres principales en eussent été enlevées pour bâtir la nouvelle ville. Ici, de vastes espaces creusés dans le roc et qui ont dû servir de prisons ou de carrières : on les appelle des *latomies* ; là, des massifs de maçonnerie d'une élévation et d'une masse prodigieuse, maintenant isolés, et dont on ne reconnait aucune liaison avec les autres portions des édifices dont ils faisaient partie... Parvenus presque à l'extrémité du vallon, près d'une immense aqueduc qui conduit les eaux à Syracuse, nous rencontrâmes des officiers du bord accompagnés d'un cicerone qui les conduisait à la célèbre grotte appelée l'*oreille de Denis le Tyran*. C'est là, dit-on, qu'il faisait enfermer les gens suspects, dont il entendait toutes les conversations sans en être aperçu. Il est certain que cette caverne est forte curieuse par sa propriété de réfléchir tous les sons qui y sont émis vers un même point de la surface, où se trouve ménagé un petit espace creusé dans le roc et appelé la *chambre de Denis* : propriété qui, d'après nos souvenirs d'école, n'appartient qu'aux foyers des surfaces paraboliques et elliptiques : cependant l'intérieur du souterrain ne laisse soupçonner aucune de ces formes. La partie inférieure, large d'environ douze à quinze pas, s'enfonce en serpentant jusqu'à une profon

deur d'au moins quarante toises, et la voûte s'élance en une ogive allongée dont l'arête, qui suit toutes les sinuosités de la base, forme comme une espèce de gouttière renversée s'évasant près de l'entrée et se dirigeant vers la chambre. L'élévation de cette arête, qui s'incline un peu vers le fond de la grotte, est, à l'entrée, de 50 à 60 pieds, hauteur de la chambre de Denis au-dessus du sol. Cette caverne, qui n'est certainement pas naturelle, a été creusée dans un calcaire grossier, sorte de tuffau très compact ; et elle est si sonore que la détonation d'un coup de pistolet y est aussi forte que celle d'un canon de 4 en plein air. Curieux d'en observer tous les phénomènes, je désirai entrer dans la chambre supérieure pour pouvoir y apprécier l'effet de la répercussion des sons : et des Siciliens qui, pour gagner quelque salaire, se pressent toujours autour des voyageurs, nous y montèrent, Turenne et moi, dans une espèce de chaise que l'on hisse au moyen d'une corde passée dans une poulie qu'ils ont fixée à la partie supérieure du rocher, car il est coupé à pic et il n'y a pas d'autre moyen de communication. Arrivés là, et bien que les voûtes soient maintenant tapissées de plantes diverses qui s'y sont attachées, nous ne perdions pas un mot de la conversation que tenaient nos officiers dans l'intérieur, et cependant ils parlaient presque à voix basse. Cette grotte doit être un des monuments les plus intéressants de la Sicile : en observant exactement les courbures de la voûte, on découvrirait sans doute des combinaisons savantes sur les propriétés de l'acoustique.

De l'autre côté du vallon, on aperçoit une chapelle bâtie sur une voûte en berceau soutenue par quatorze piliers, qu'on assure avoir fait partie des *bains de Denis*. Nous traversâmes l'aqueduc, et un étroit sentier bordé de raquettes nous conduisit à une autre grotte où coule une fontaine anciennement dédiée à Appollon, mais il n'y reste qu'une partie du piédestal de la statue ; puis nous visitâmes un immense cimetière ancien dont tous les tombeaux sont creusés à la file dans le rocher des deux côtés du chemin creux qui y donne accès.

Revenant sur nos pas, nous arrivâmes bientôt à la partie supérieure d'un théâtre de construction grecque qui devait jadis produire l'effet le plus imposant. C'est dans le sol même qu'ont été taillés les cinquante gradins destinés à recevoir les spectateurs, et sur lesquels on reconnaît encore de nombreuses inscriptions. La forme du théâtre est demi-circulaire, d'un rayon de 100 à 120 pas. Il domine une belle plaine où coulent plusieurs ruisseaux entre des

haies de peupliers. A quelque distance, nous découvrîmes un autre amphithéâtre de forme elliptique, qui paraît de construction romaine ; un de ses côtés est complètement en ruines, mais de l'autre, les gradins sont encore assez bien conservés pour que l'on puisse s'en faire une idée exacte. Au-dessous de ces gradins, courent deux rangées de galeries voutées qui communiquent avec l'intérieur par plusieurs issues, et dont la plus basse servait sans doute à renfermer les animaux qui devaient combattre. A l'extrémité du grand axe se trouve une espèce de fontaine près de l'entrée d'un souterrain qui s'enfonce très profondément dans le sol et dont nous ne pûmes deviner la destination.

Près de là s'étendent les ruines de la plus ancienne église de Syracuse ; elle fut dédiée à Saint-Marcian ; et c'est dans une chapelle construite sur ses débris que se trouve une issue des catacombes qui, dit-on, se plongent jusqu'à Catane et passent sous une partie de l'Etna. Nous cherchâmes à y pénétrer : mais parvenus à une assez grande profondeur, nous fûmes arrêtés par les dégradations de la voute et obligés d'abandonner nos explorations. Nous achevâmes notre tournée en visitant une vaste citerne soutenue par plusieurs colonnes en marbre, que l'on appelle les *bains de Vénus*, parce que c'est près d'elle que l'on découvrit en 1804 la Vnéus du Musée : et nous rentrâmes à bord passablement fatigués de nos marches et contre-marches, mais ravis d'une excursion qui nous avait offert des sujets d'études aussi variés.

Peu de promenades m'ont été aussi agréables. Transporté brusquement dans un pays dont l'histoire avait fait l'objet d'une partie de mes études classiques, je me rappelais les hommes célèbres qui l'avaient habité, et je parcourais avec un intérêt toujours croissant, comme si j'avais vécu jadis avec eux, les restes des monuments qu'ils avaient élevées et que le temps n'avait pas encore tout-à-fait anéantis... Un incident d'autre nature changea soudain le cours de nos réflexions ; après le dîner, nous reçûmes une invitation pour une soirée que donnait le colonel du régiment en garnison à Syracuse. Une soirée en Sicile ! Quelle nouveauté pour moi ! Enchantés de pouvoir juger de près des attraits, réputés depuis les anciens âges, d'un sexe dont nous avions eu fort triste idée pendant nos promenades, nous partîmes vers huit heures, et après avoir frappé un bon quart d'heure à la porte de la ville sans réussir à nous la faire ouvrir, nous parvînmes enfin jusqu'à la maison du colonel qui nous fit

de grandes démonstrations de reconnaissance, comme s'il ne s'attendait pas à ce que nous nous fussions rendus à son invitation. Hélas ! je croyais assister à une assemblée brillante où serait réuni tout ce que Syracuse possède de jolies femmes, où rien ne serait épargné pour donner à des étrangers une idée avantageuse de leurs hôtes. J'éprouvai un désappointement complet. On nous reçut dans un salon assez propre, mais dont les murs étaient couverts de bariolures du plus mauvais goût. Quelques dames, à la mise peu élégante, étaient rangées au fond de l'appartement occupé par une partie de l'Etat-major dont plusieurs officiers avaient sans façon revêtu leur capote, tandis que nous nous présentions avec toute la tenue possible. On dansa quelques contredanses, puis on nous régala d'assez mauvaise musique dont le principal effet fut de réveiller un malheureux merle qui habitait une méchante cage en bois juchée au-dessus du piano. Il n'y avait pas là assez d'attrait pour nous retenir bien longtemps : aussi notre commandant ayant donné le signal du départ, n'eûmes-nous pas besoin qu'il le répétât ; et nous nous retirâmes avant dix heures, rapportant à bord un souvenir fort désenchanté des soirées de Syracuse.

J.-M.-V. Kerviler.

(A suivre.)

POÉSIE BRETONNE

LE RÊVE DU BARDE

I

Si Dieu voulait faire d'une espérance,
D'un rêve d'or, une réalité ;
Enfant béni, sur ta frêle existence
Je déploierais l'aile de l'amitié.
Je veillerais, gardien de ton jeune âge,
Pour que tes jours fussent des jours heureux ;
Car ma tendresse en toi verrait un gage...
Si Dieu voulait, Paul, exaucer mes vœux !....

II

Si Dieu voulait, ange du presbytère,
Tu grandirais à l'ombre de l'autel ;
Comme l'encens qui brûle au sanctuaire
Ton cœur si pur monterait vers le ciel.
Peut-être un jour l'onction de la grâce
Te sacrerait ministre des saints Lieux,
Et que l'ami te céderait la place....
Si Dieu voulait, Paul, exaucer mes vœux !....

III

Si Dieu voulait, je me ferais victime
De ton bonheur, de ta vie ici-bas.
Un jour d'oubli pour moi serait un crime :
Non ! ma bonté ne se lasserait pas...
Déjà mon cœur en toi ne voit qu'un frère,
Pour notre amour n'ayant plus à nous deux
Qu'une famille, et puis un même Père.....
Si Dieu voulait, Paul, exaucer mes vœux !....

LE BARDE DU MÉNEZ-BRÉ.

HUVRE AR BARZ

I

Eunn huvre kaer am'euz !. Mar plijfe gant Doue
E teuje, Paolik keaz, da wir ann huvre-ze !..
Ma Mabik a garan, warn'out, war da vuez
Gant joa me 'zisplegfe askel ma c'harantez.
Me vije da virer, mirer da iaouankiz...
Rak te, war a sonjan, raï henor d'ann Iliz.
Doue did a roje deiziou euruz ha mad....
Oh ! Mar plijfe gant'han kinnig din ma mennad !...

II

Mar plijfe gant Doue, ouz treid ann aoteriou
Te a greskfe seder enn oad, er vertuziou.
'Vel ma sav ann esens flourik warzu ann ĕe
War zu ar baradoz da galon a savje.
Hag, eunn deiz, marteze, dre c'hras Doue galvet,
Paolik, gant ann eol sakr e vijez konsakret....
Ar bugel, 'vel belek, a dalc'hje leac'h he dad.....
Mar plijfe gant Doue kinnig din ma mennad !...

III

Mar plijfe gant Doue, me 'labourfe bepred.
'N'eur glask he c'hloar, 'vid'out, vit da ĕurusted.
Ma lagad war ma mab 'vije bepred digor
Bemde euz ma c'halon te gavje frank ann or.
A bell-zo na wellan enn'out 'met eur breurik,
Pa n' eo gwir a vrema, me a gred, ma Faolik,
Da gerent 'zo ma re, ma zad a zo da Dad.....
Mar plijfe gant Doue kinnig din ma mennad !...

BARZ MÉNEZ-BRÉ.

LA BRETAGNE

Vous, peuples étrangers, vous m'appelez stérile,
Vous dites : « Tes coteaux ne savent rien mûrir,
« Tu gardes du blé noir la culture facile,
« Et ne prends nul souci, même pour te nourrir.

« Tes dolmens, tes menhirs, qu'on nous vante sans cesse,
« Semblent les os flétris des siècles entassés,
« Paves-en tes chemins ; secouant ta paresse,
« Change ton sol aride en des sillons pressés. »

Lorsque vous me blâmez, nations étrangères,
Pour moi, comme pour vous le temps va s'écouler,
Mes coutumes, mes lois, me restent toujours chères,
Vers quel but courez-vous ! où voulez-vous aller ?

Il nous faut accomplir le terrestre voyage ;
Qu'importe si je dors, Dieu me réveillera.
Nul ne peut sans son ordre aborder au rivage.
A son heure, à son temps, chacun arrivera.

Dans mes landes en fleur, égrenant son rosaire
La bretonne ici bas ne cherche pas le miel.
Elle écoute les flots ou l'oiseau solitaire,
En berçant longuement ses doux rêves du ciel.

De longs tissus de lin ombragent son visage ;
Des mystiques dolmens, les signes ignorés,
Se retrouvent toujours brodés sur son corsage.
Souvenirs inconscients de préceptes sacrés.

Parfois des pélerins pour allumer les cierges,
Sur le seuil des saints lieux on la voit tout le jour,
Et le soir à la source, on voit mes lentes vierges
Portant la buire antique et puisant à leur tour.

Les genêts orangés, la bruyère écarlate,
Sur mon sol dénudé jettent la pourpre et l'or :
La grâce du Seigneur en tous ces dons éclate,
Que puis-je demander et désirer encor ?

Le savoir du breton ne comprend que son culte,
Il sait diviniser tout, jusques à ses maux.
Comme le chêne est roi dans l'Armorique inculte,
L'esprit croît noble et fier dans le corpsen repos.

O Nations sans foi, sans passé, sans prière,
Croyez-en mes tombeaux et mon sol tourmenté,
J'ai lutté, dans le port j'arrive la première.
Laissez-moi dans ma paix jusqu'à l'éternité !.

LOUISE D'ISOLE.

JACQUES ET FRANÇOISE

Je les aime depuis longtemps ces braves gens.

Ce fut dans une circonstance tout intime que nous fîmes connaissance, Françoise Legall et moi.

Il venait de naître chez nous un petit poupon tout frêle et tout mignon, et pour l'aimer de très près, bien collé contre moi, je voulais le nourrir et savourer sans cesse, dans ce doux tête-à-tête, le dédommagement de mes douleurs.

Mais cela n'avait pas marché tout seul et, comme souvent en pareil cas, il m'avait fallu au début le concours d'une nourrice toute faite à son métier. J'avais un peu pleuré de lui donner mon Jean et de prendre sa fille, mais une petite fois seulement, car tout enfantillage était hors de propos si je voulais promptement arriver à mes fins.

Entre mères on fait vite connaissance ; celle que j'avais à faire n'était nullement désagréable ; on eût cherché longtemps sans pouvoir trouver quelqu'un d'aussi propre et d'aussi plaisant. Grande, fraîche, l'air ouvert, des dents éblouissantes, une physionomie vive, animée par un regard à la fois énergique, intelligent et bon.

Nous avions échangé d'abord les politesses d'usage sur chacun des poupons :

— Comme il est gentil !

— Comme elle est forte !

— Pour sûr, il est bien planté ce petit-là !

— Et la vôtre ! Elle est jolie comme un ange !

Et de fait, elle était mignonne, la petite Jacquette, avec ses grands yeux noirs effarouchés, ses longues mèches en duvet qui lui te-

naient lieu de cheveux et qui bordaient en rang, comme une frange moëlleuse, son petit bonnet de coton blanc. Il était si propre ce bonnet, ainsi que le vieux fichu jaune tourné en grosse cravate tout autour de son cou, que j'en fis la remarque à la mère sous forme de compliment.

Elle me répondit, sans s'en faire accroire, qu'elle aimait la propreté et que tous ses enfants étaient tenus ainsi. Cela me fit supposer qu'elle avait quelque aisance, ou tout au moins, sans faute, de nombreuses protections.

Mais quand, le lendemain et le surlendemain, je revis, et toujours aussi immaculés, le même bonnet et la même petite pointe, dont le jaune passait de plus en plus chaque jour, j'entamai une explication à leur sujet et je hasardai quelques questions.

— Non, madame, me dit-elle, pour ces petites hardes-là je n'ai pas de rechange, mais ça ne fait rien, je ne manque pas de l'essentiel ; j'ai pour ma Jacquette trois langes solides et une robe épaisse, c'est un bon fond, il n'y a pas à se plaindre. Puis, Dieu merci ! l'eau passe auprès de chez nous, et quand les enfants dorment je cours à la rivière, je lave le plus pressé ; cela sèche la nuit, et avec le même feu qui fait bouillir la soupe, dès la levée du jour je fais chauffer un fer qui repasse le plus fin, et je détire le reste.

Je fus comme toute remuée en entendant cela. Au mois de novembre... le soir... les mains dans l'eau glacée... et moi, pendant ce temps dans une chambre si bien close, si mollement entourée, si préservée du froid !... Et mon enfant, à moi, en avait-il et en grand nombre des choses utiles et de plus, en masse, des inutilités !... Je poussai loin ma comparaison, et le soir, quand Françoise regagna sa chaumière, elle trouva dans sa poche une pièce plus grosse que de coutume. Je l'y avais mise à dessein, pour qu'elle pût dormir un peu plus et se fatiguer un peu moins.

Mais telle était la droiture de cette femme qu'en revenant près de moi le lendemain de bonne heure, elle voulut me la rendre et me dit en entrant :

— Madame s'est trompée hier, j'ai été plus payée et je n'ai rien fait de plus.

Je la rassurai et lui dis quelques mots affectueux, puis, quand je vis son visage s'éclairer d'un sourire joyeux et reconnaissant, je saisis ce moment pour lui demander un peu l'histoire de sa vie. Par ce qu'elle m'en avait dit çà et là, tantôt avec gaîté, tantôt avec des larmes tout au bord des paupières, j'avais pressenti quèlque épisode touchant et j'avais hâte de le bien connaître.

Elle commença simplement ce récit :

— Je me suis mariée jeune, madame, je n'avais seulement pas mes dix-sept ans. C'était un peu fou, c'est sûr ! mais le moyen de vieillir longtemps seuls quand on s'aime dès l'enfance ? Et c'était ça pour nous. Nous étions nés au même village et presque porte à porte. Jacques avait sept ans devant moi... Nous avions joué dans la même cour et sur le même pré, puis fané, coupé le blé, toujours ensemble. Quand j'étais devenue presqu'aussi grande que lui, Jacques m'avait dit un jour : « Pour ce qui est de l'argent, je n'en ai pas plus que toi, mais si tu veux, quand même, on pourrait bien se marier, car avec du courage on se tirera toujours. »

Moi, j'avais répondu : « Oui mon Jacques, tu as raison, tu es fort et moi aussi, on aura du courage, et va ! on sera heureux. »

Puis, je pensais, madame : Oh ! ce n'est pas pour rien, que les Bretons ont leur sainte Anne au milieu de leur pays !..... Et un saint Yves, donc, à Tréguier ! et une bonne Vierge, à Rostrenen !... Est-ce qu'ils ne sauront pas tous nous bien garder du mal, quand on les en priera ensemble et à genoux ?..... Oui, pour sûr, marions-nous. »

Et nous nous étions mariés, madame, et les enfants étaient venus très vite. Un an après, j'avais mon Yves-Marie, seize mois après mon Anne-Marie, et tout le temps de même. Dam ! ce n'est guère à moi de le dire, et pourtant, voyez-vous, c'était des beaux enfants qui nous arrivaient là ! oui, de vrais chérubins, avec des yeux tout bleus, pareils à ceux du père, car il n'y a que ma Jacquette à me ressembler un peu. — Nous les appelions tous comme les saints de chez nous, avec, au bout de chaque nom, celui de la bonne Vierge, pour qu'elle aussi veille sur eux.

C'est comme ça que nous avons :

Un Yves-Marie,

Une Anne-Marie,

Un Alain-Marie,

Un Corentin-Marie.

Nous étions bien heureux, tous là en bonne santé ! La soupe que l'on mangeait n'était pas des plus grasses, mais, bah ! quand on a le cœur content ! .. En face de ma marmite pleine de pain, d'eau et de sel, je savais bien me dire et tout en riant encore : Mange çà, ma fille, et trouve ça bon !

— Brave femme ! pensai-je. Puis je repris tout haut :

— Mais pourquoi donc, Françoise, l'avez-vous quitté, ce pays-là ?

— Dam ! ça, madame, ça n'est pas le plus beau coin de l'histoire... Que voulez-vous !... il y a bien des choses...

Et sa voix faiblissait, son ton était changé..... Je crus que la causerie allait en rester là, car elle s'était arrêtée court. Mais un moment après, quand elle eut délangé et dodiné mon Jean, quand elle lui eut souri et qu'elle l'eut caressé, doucement et presque par contenance elle reprit quand même son récit. Seulement, cette fois, dans sa voix on sentait la gêne, l'hésitation, la tristesse. Il y avait à ménager la réputation de ce Jacques si parfait, mais qui à un moment avait eu ses écarts. Je sus qu'il avait écouté les conseils des pires garnements du pays, qu'il avait été d'auberge en auberge, et qu'une grande misère s'en était suivie au logis.

Et ce fut là que cette femme m'apparut dans toute sa dignité et toute sa valeur.

Elle avait été au devant de lui un soir, elle l'avait grondé, mais presque avec tendresse : — « Jacques, mon ami ou tu n'aimes plus ta Françoise, ou tu laisseras ces gars-là. » Et Jacques avait cédé En la voyant si bonne, un remords l'avait pris ; mais il n'avait duré qu'un temps, et le malheur et la peine avaient de nouveau envahi la chaumière.

Alors elle avait tout risqué, la colère.... les coups... et c'était cette audace qui avait tout sauvé.

Quand elle avait de loin entendu son pas lourd et distingué ensuite sa silhouette chancelante, elle avait ouvert la porte de l'étable et avait fait un coup d'état. Quand Jacques en entrant avait demandé la soupe :

— La soupe ? mon gars, elle est dans l'auge à notre goret ; à côté de lui il y a place pour toi !

Il y avait eu un éclair de fureur dans les yeux du mari, mais ceux de la Françoise étincelaient plus encore, et devant cette femme vaillante et forte il n'avait su que baisser la tête...

Et voilà pourquoi Françoise avait quitté le pays.... Elle s'était dit que son Jacques était faible, qu'il reverrait les gars, et qu'il fauterait encore. Alors, elle lui avait parlé de s'en aller en ville et d'y prendre un état, sous le prétexte de gagner davantage. Jacques menuisait pas mal, il pourrait continuer, s'embaucher chez un patron...

— Eh bien, lui dis-je alors, ma pauvre Françoise, Jacques est-il maintenant bon pour vous ?

— Oui, madame, il n'ya plus chez nous que la paix et la joie, et Dieu merci ! nous sommes heureux !... L'autre semaine, que Jacquette nous est née quand le père est rentré le soir et qu'il m'a trouvée seule, la petiote dans mes bras, il s'est mis à pleurer, à dire en gémissant : Ma pauvre femme, quelle misère ! — Eh ! bien, quoi ! par exemple, lui ai-je dit : regarde ta jolie fille, et ce n'est pas de pleurer qu'il s'agit, c'est de remercier la sainte Vierge, qui me tire toujours d'affaire. Je lui ai *tourné* un petit sou, à la sainte Vierge, tiens là, sur ma table, et nous le porterons dimanche devant sa niche à Saint-Melaine... Oui, voyez-vous, madame, j'ai souvent dans ma vie *tourné* des petits sous ; quand je sentais la misère arriver chez nous par trop gros à la fois, quand je devenais inquiète en pensant toute seule à ce qu'ils feraient chez nous si je venais à manquer : Mon Dieu, mon Dieu, je me disais, qu'est-ce qu'ils deviendraient tous ? Mais bien vite je pensais après : Pauvre sotte que tu es ! tu n'est pas si utile va ! Est-ce que les saints du ciel, les parrains des enfants et de Jacques, ne sauraient pas veiller sur leurs corps et leurs âmes si Dieu t'appelait là-haut ?

C'en était fait.... Ce n'était plus moi qui lui faisais l'aumône en payant chaque jour largement ses services. C'était elle... c'était cette pauvre femme, vêtue de lambeaux rapiécés, qui me donnait par son exemple plus de saines pensées que je ne mettais le soir de salaire en sa main J'aimais ses visites, je les désirais, et quand je n'en eus plus besoin pour mon enfant, je sentis bien longtemps quelque chose me manquer. Jacquette aussi me manquait presque ; sans m'en douter je m'étais attachée à cette petite, à peine née, et qui déjà gagnait sa vie.

A quelque temps de là, elles vinrent pour tout de bon me faire leurs adieux.

Pour Jacques, à Rennes, l'ouvrage manquait souvent. On leur avait parlé d'une autre ville pas loin, où il y aurait sûrement quelque argent à gagner.

Ils étaient partis pleins d'espoir ; moi, je craignais pour eux et malheuseusément j'avais raison. Pendant quelques années je reçus de longues lettres et presque toutes semblables ; Françoise m'y parlait un peu de leur misère, mais la Providence était quand même bénie : « Dieu merci, madame, si nous manquons l'hiver de bois et de vêtements nous ne manquons pas de santé et de courage, les enfants sont bien forts, pas toujours bien vêtus, mais ça viendra plus tard. »

Puis, les lettres avaient cessé ; nous avions presque en l'air, sans trop savoir pourquoi, de nous être oubliées ; pourtant son souvenir était vivant en moi, et j'étais sûre aussi qu'elle ne m'oubliait pas.

Un jour, bien des années plus tard, dans un voyage que je fis en Basse-Bretagne, je m'arrêtai à B***, j'y demandai le faubourg de la Cour-Verte, et dans ce faubourg la maison des Legall, on me la désigna, mais je me fis répéter l'indication plusieurs fois de suite, tant cette maison diffèrait par son aspect de ce que j'aurais supposé. A travers de grands et limpides carreaux, j'entrevis assise à la fenêtre la bonne Françoise Legall, cousant ou ravaudant quelque pièce de vêtement.

J'entrai .. elle se leva... me reconnut bien vite, et s'avança vers moi....

Nous ne dîmes rien d'abord, mais nos mains se serrèrent comme celles de vieilles amies.

Ce fut alors un déluge de questions :

— Jean était-il toujours aussi fort, aussi frais, aussi beau ?.... avais-je d'autres enfants ?....

— Et vous, Françoise, qu'êtes-vous devenue pendant ce temps ?...

— Ah ! Dieu merci ! madame, je suis devenue plus heureuse que jamais. Voyez ma bonne maison : nous sommes joyeux dedans: Jacques gagne cinq francs par jour, et Anne-Marie trente sous ! c'est plus qu'il ne nous faut pour être gais et à l'aise. Car monsieur le curé a pris Alain-Marie, il sera prêtre un jour, il s'en occupe chez lui ; puis notre Yves-Marie est maintenant un vieux mousse, qui navigue sur la *Mouëtte* depuis bientôt quatre ans.

— Et Corentin-Marie ?

— Il est apprenti-docteur !.. oui, Madame, et bien payé.

J'appris qu'en effet il avait été placé par charité chez un dentiste de la ville, qui le trouvant intelligent, l'avait, tout en lui maintenant sa fonction de petit groom, initié peu à peu aux secrets de son état.

— Et notre Jacquette, Madame, c'est la plus belle de tous, la plus fine ! Les religieuses de l'école l'aiment tant, qu'elles l'ont prise chez elle pour leur petit service... J'ai eu deux autres petits anges... Oh ! oui, je peux bien les appeler comme ça, dit-elle en soupirant et les yeux tout mouillés : le bon Dieu les a pris avant qu'ils eussent deux ans. Ça nous a fait gros cœur, au pauvre père et à moi, mais on pense souvent combien ils sont contents d'être en paradis, ces deux petits voleurs-là, qui pour y arriver n'ont pas tant peiné que nous.

Voilà comment je retrouvai Françoise... toujours vaillante ! toujours chrétienne !

En la quittant je songeai longtemps.....

J'avais trouvé un coin de terre qu'habitait le bonheur: non le bonheur rêvé des insensés du monde, non le bonheur fiévreux et fou qui ne fait qu'éblouir et passer, mais le seul vrai bonheur, celui de l'âme en paix, et près duquel souvent on passe sans le savoir.

Puissent tous ceux qui le cherchent trouver sur leur chemin une autre Françoise Legall. elle leur servira de modèle.

Elle est vieillie maintenant, ses cheveux sont devenus blancs, sa tâche est accomplie. Elle a connu l'épreuve et son temps est passé.

Tous les siens sont heureux, avec elle et par elle... Sans crainte, elle peut lever vers le ciel son regard limpide, elle peut y entrevoir, sa demeure prochaine, et sans témérité elle pourra bientôt dire dans un dernier élan : Je l'ai gagné, Dieu merci !

M. DE FONTENY.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

GÉNÉALOGIE HISTORIQUE *de la maison de Cornulier en Bretagne.* — Un beau volume in-8°. — Orléans, Herluison, 1889.

Quand la généalogie d'une illustre famille n'est pas plus un vain étalage de titres qu'une sèche nomenclature ; quand elle offre, dans la peinture des actions glorieuses et des vies exemplaires, le mâle prestige de la vérité, il faut la mettre sur le rayon de choix de la bibliothèque, près des historiens honnêtes et des meilleurs auteurs de *Mémoires*. Parmi les généalogies existantes, et que la complaisance ou le parti pris ont trop souvent défigurées, bien peu méritent cet éloge : ce nous est une vive joie que de pouvoir l'appliquer, sans réserve, à la généalogie purement *historique* d'une noble famille bretonne, la maison de Cornulier.

L'auteur était merveilleusement préparé à traiter un sujet qu'il connaissait par droit de naissance, qu'il avait approfondi avec un amour filial. Issu de la maison même dont il écrivait l'histoire, il était placé aux sources du vrai. Mais il aurait pu se borner à enregistrer avec un soin jaloux, avec une précision minutieuse, tout ce qui valait d'être rapporté dans la vie de ses aïeux. Il a voulu mieux faire, élargir son cadre, donner une portée philosophique et un intérêt général à des études qui semblaient devoir être purement nobiliaires, remonter de l'individu à la famille, de la famille à l'Etat et à la société. Ces belles spéculations se font jour en chacune de ses biographies d'ancêtres, elles se résument dans l'Introduction « sur les généalogies et leur utilité, » un morceau étendu et que nous n'hésitons pas, après un juge autorisé, M. le vicomte de Poli, à qualifier d'admirable. Chez tous les penseurs de haut vol, anciens ou modernes, des aristocrates comme Joseph de Maistre et M. Cochin, des démocrates comme M. Fustel de Coulanges et M. Ribot, l'auteur a trouvé des points d'appui à sa doctrine sur l'honneur du nom, l'esprit de famille, la conservation des biens, et son style s'égale au style de ces modèles, il écrit dans la langue de Bossuet : « Les sociétés humaines ne » vivent pas uniquement du présent, il leur importe de savoir d'où

» elles viennent, pour savoir où elles vont. Si l'histoire générale est une » école nécessaire aux hommes politiques qui président aux destinées » des nations, l'histoire domestique n'est pas moins utile au chef de » famille pour le gouvernement de ses affaires privées, car les vicissi- » tudes de la fortune sont les mêmes dans les deux ordres. Il est égale- » ment nécessaire d'y être préparé à supporter dignement les coups du » sort. » Cette phrase a pu être détachée de l'ensemble, mais tout serait à citer, car l'idée et l'expression sont partout à la même hauteur. Cette introduction est comme le fronton majestueux du monument de famille.

L'un et l'autre avaient pu être contemplés déjà. L'*Introduction* avait paru à part ; quant à la *Généalogie* qui est l'œuvre de toute une longue vie, trois éditions en avaient été publiées ; en 1847 (dans les *Archives de la noblesse de France*), en 1863, et en 1884, avec de copieux supplém ents ou appendices. Nous avons ici la quatrième édition de ce travail important et définitif, résumé des connaissances acquises, jusqu'à ce jour, sur les Cornillé ou Cornulier des diverses branches, depuis leur lointaine origine du XIe siècle.

L'auteur avait illustré de vues de châteaux, une des précédentes éditions de sa *Généalogie* ; cette fois il a fait mieux encore. Sans avoir rien de l'emphase castillane de Ruy Gomez de Silva, il nous montre, accrochées aux pages de son livre, les images de douze Cornulier, qui se distinguèrent dans le clergé, la magistrature, la politique et l'armée. C'est là de l'*Iconographie Bretonne*, instructive au premier chef. Nous allons, avant de fermer le volume qui fait si grand honneur aux presses orléanaises, énumérer les tableaux de cette superbe galerie.

1° Pierre de Cornulier, l'évêque de Rennes et le conseiller d'Etat sous Louis XIII, auteur de la *Remonstrance du clergé de France* (1622) : d'après un très beau portrait à l'huile, peint par Simon Vouet, gravé par Lasne, appartenant aujourd'hui à M. de la Bintinaye.

2° Le marquis de Cornulier, né en 1789, lieutenant-colonel de cavalerie sous la Restauration, démissionnaire en 1830, mort en 1862, type de bienfaisance et surnommé l'*Ami des pauvres* : en uniforme, d'après une miniature de Loisillon.

3° Le marquis de Cornulier, fils du précédent, député actuel du Calvados ; d'après une photographie.

4° Le colonel Louis de Cornulier de la Caraterie, qui fut un des plus braves compagnons de Charette, et prit part aux soulèvements royalistes de 1815 et de 1831 : d'après un tableau peint à l'huile.

5° Le comte Auguste de Cornulier de la Lande, page de Charles X, sénateur de la Vendée en 1876 et 1882, mort en 1886 : d'après un portrait à l'huile.

6° Le président au Parlement de Bretagne, Jean-Baptiste de Cornulier Lucinière (1740-1818) : figure spirituelle d'ancien magistrat, d'après une miniature d'un artiste breton, M. de Quélen.

7° Le comte de Cornulier-Lucinière, chevalier de Saint-Louis (1773-1824) : d'après une miniature de Loisillon.

8° Le comte Ernest de Cornulier-Lucinière, l'auteur du livre, qui nous donne quelques pages charmantes d'autobiographie et nous apparait, en lieutenant de vaisseau de la marine royale, dans une jolie miniature de Bouvier, 1834.

9° Le comte Hippolyte de Cornulier-Lucinière, sénateur inamovible de la Loire-Inférieure (1809-1886) : d'après une photographie.

10° Le comte Théodore de Cornulier-Lucinière, à qui M. Eug, de la Gournerie consacra, dans cette *Revue*, une touchante notice nécrologique (mai 1871) : d'après un dessin au crayon de Courtois, le représentant simple « licencié en droit. »

11° Le comte Alfred de Cornulier-Lucinière, commandant du bataillon de chasseurs à pied de la garde, tué sur la brèche, à l'assaut de Sébastopol, le 8 septembre 1855 : d'après un portrait à l'huile qui encadre, dans la tranchée de Crimée, la séduisante physionomie de ce héros.

12° L'amiral de Cornulièr-Lucinière, qui fut une des gloires de la marine française, et reporta à la fin, sur sa ville natale, le dévouement dont il avait donné tant de preuves à son pays.

Si le hasard avait présidé au classement de ces portraits, on dirait qu'il a bien fait les choses : c'est entre l'image d'un grand évêque et celle d'un grand marin, que la famille de Cornulier voit se dérouler son livre d'or.

OLIVIER DE GOURCUFF.

∴

HENRI DE LA ROCHEJACQUELEIN, *et la guerre de Vendée*, d'après des documents inédits. — Paris, Champion, et Niort, Clouzot, 1890.

Des centaines de volumes ont été écrits sur les guerres de la Vendée. Les histoires générales ou particulières, les *Mémoires*, les récits romanesques ont si peu épuisé l'intérêt du sujet, que chaque année voit éclore

de nouveaux travaux sur la plus merveilleuse épopée des temps modernes. Les biographies des héros vendéens, qui avaient été éloquemment résumées dans le bel album dont MM. des Nouhes ont fait le Plutarque de la Chouannerie, semblent très en faveur : M. de la Sicotière vient de publier un ouvrage magistral sur Frotté et les insurrections normandes, et voici un livre consacré à Henri de la Rochejaquelein, « d'après des documents inédits. »

Vous avez bien lu « d'après des documents inédits ; » « en partie inédits » serait plus exact. En effet, aux sources d'information déjà connues, qu'il énumère et n'a garde de négliger l'auteur anonyme a pu ajouter des extraits des *Souvenirs* d'Anne-Henriette du Vergier, sœur de Henri et de divers papiers de famille conservés aux châteaux de la Durbelière et de Clisson (près de Bressuire.) M. le marquis de la Rochejaquelein, à qui nous devons l'édition définitive des *Mémoires* de sa spirituelle aieule un peu altérés par M. de Barante, a ouvert ses précieuses archives au biographe du preux dont il porte dignement le nom. Parmi les autres renseignements qui ont été utilisés, citons des actes administratifs et de l'état civil, des fragments de journaux de la Restauration, le très intéressant récit, fait par un témoin, du service funèbre célébré à Cholet, en 1817, en l'honneur de « M. Henri », de touchantes « prières composées au moment de la guerre » et une chanson martiale qui se chantait sur l'air de la *Marseillaise*, véritable *Marseillaise* vendéenne, en sept couplets, où on recommande à la Rochejaquelein d'égaler Charette en prudence, comme celui-ci l'égale en valeur. La prudence, en effet, et le souci de la conservation personnelle n'ont pas été l'apanage du général de vingt ans, qui eut toutes les vertus militaires, l'intrépidité dans l'attaque, la modération dans les succès, la patience dans les revers.

C'est un miracle qu'une telle vie, et il faudrait peut-être remonter à Jeanne d'Arc pour en trouver l'équivalent. Quand nous voyons Henri de la Rochejaquelein, un tout jeune homme, presque un enfant, se couvrir de gloire aux Aubiers, où il reçoit le baptême du feu, à Fontenay, où il épargne un officier républicain qui voulait le tuer, devançant l'action tant illustrée du père de Victor Hugo, à Martigné où, blessé grièvement, il continue à entraîner ses soldats, au pont de Château-Gontier sur lequel, il s'élance, comme Bonaparte sur le pont d'Arcole, culbutant les terribles Mayençais de Kléber ; quand il nous apparaît toujours au poste le plus périlleux, intraitable contre l'ennemi en armes, miséricordieux pour l'ennemi terrassé : les images des Machabées passent sous nos yeux éblouis et nous admirons l'ardeur de foi chrétienne qui a donné une telle force d'âme à cet adolescent.

Henri de la Rochejaquelein avait aussi reçu en partage un don bien français, l'instinct de ces mots sublimes que l'histoire grave sur son livre d'or. Rappelons, au moins, le plus célèbre, trop beau pour avoir été inventé ; « Si j'avance, suivez-moi, si je recule, tuez-moi, si je meurs, vengez-moi. » Napoléon, qui goûtait ce genre d'éloquence, a souligné cette phrase ainsi : « C'était parler en héros ! »

Nous demandons pardon à l'auteur de la petite digression qui précède ; nous avons dit notre sentiment sur Henri de la Rochejaquelein, au lieu d'analyser le livre qui lui est consacré. Revenons à ce livre, pour le louer selon ses mérites : il est très érudit et très vibrant tout ensemble, et la recherche minutieuse de la vérité n'y enlève rien à la chaleur communicative du récit. Les seize chapitres qui le composent pourraient passer pour les seize chants d'une *Iliade* dont Monsieur Henri, serait l'Achille, mais cette *Iliade* serait accompagnée des notes de tous les commentateurs, depuis le véridique abbé Deniau jusqu'aux remarques que la veuve de Lescure avait écrites sur un exemplaire de Crétineau-Joly et que notre confrère M. Emile Grimaud a eu l'heureuse idée de publier.

A propos de la marquise de la Rochejaquelein, nous croyons que l'auteur du présent livre s'est un peu trop associé à ses sévérités ironique contre le brave et noble d'Elbée. C'est là une simple réserve — et la seule — que nous formulons.

Un tout petit volume de Théodore Muret, une émouvante notice de M. René Valette (*Album vendéen*), étaient les seules biographies détachées que nous connussions d'Henri de la Rochejaquelein. Voici un beau livre, et qui ne laisse plus rien à désirer sur le sujet ; il est orné du portrait du héros, d'un fac-simile de son écriture et d'une vue de la chapelle funéraire de Saint-Aubin de Baubigné, admirablement gravée par le maître aquafortiste, M. Octave de Rochebrune, Une carte des guerres de la Vendée permet de suivre pas à pas les phases de *la lutte de géants*.

OLIVIER DE GOURCUFF.

***

LE POÈTE ET L'AUTOCRATE A TABLE, propos humoristiques du Dr Wendell Holmes, traduction nouvelle avec notice biographique et littéraire par Olivier de Gourcuff. — Librairie Blériot. Henri Gauthier, 55, quai des Grands-Augustins, Paris.

M. Olivier de Gourcuff vient de publier, à la *Nouvelle Bibliothèque po-*

pulaire à dix centimes, les *Propos humoristiques* du docteur américain Wendell Holmes, sous le titre de le *Poète* et l'*Autocrate à table*. Ce bon docteur qui tour à tour étudia les lois et la médecine, comme nous l'apprend son traducteur dans une préface très courte, mais très nourrie, ce bon docteur qui troqua « Coke et Blackstone contre Gallien et Esculape » était, paraît-il, à table un charmant convive, il eût fait merveille aux banquets mensuels de notre société artistique et littéraire nantaise *Le Grillon*, de pantagruélique mémoire, son principal ouvrage, celui auquel son nom demeure impérissablement attaché est en effet, l'*autocrat of the Break fast table*. Eh ! qu'est-ce donc que l'*autocrat* ? Un critique anglais, le Dr Mackensie, nous l'apprend, « L'*autocrat* à tout prendre est quelque chose de plus qu'un *essayist* ; il est contemplateur, raisonneur, poète, penseur, philosophe, amusant, plein d'indignation et de tendresse... jamais pédant. » On ne saurait mieux dire et pour démontrer la justesse de cette appréciation, il me suffira de citer au hasard quelques propos humoristiques de l'auteur américain que j'envisagerai surtout comme littérateur et poète, puisque les lecteurs de cette Revue sont tous sans exception, je l'espère du moins, amis des lettres.

J'ouvre donc le volume et je commence, dût-on me taxer de naïveté... tout simplement par le commencement. Je sais que beaucoup de critiques qui passent pour des malins se contentent de lire, pour donner une opinion sur un ouvrage, deux ou trois lignes du milieu et de la fin et la *Table des matières*, et le bon lecteur de s'imaginer qu'ils l'ont lu tout entier et que leurs appréciations sont sérieuses. Pour ma part je rougirais d'employer un tel procédé ; aussi n'ai-je pas honte de commencer par la première page.

C'est qu'en effet Holmes révéla là tout son procédé littéraire, dans cette seule réflexion sur la causerie : « La causerie a un avantage, elle façonne nos pensées pour nous-mêmes, les vagues de la conversation les roulent comme les flots roulent les cailloux du rivage. » Oui, c'est bien là le procédé qu'il a employé dans l'*Autocrate à table*, et c'est seulement lorsque ses pensées ont été bien roulées et bien polies par les vagues de la conversation, qu'il a songé à les recueillir et à les mettre en volume. Aussi dans tout l'ouvrage voit-on la finesse alliée à la bonhomie et à la naïveté, et la poésie la plus brillante étinceler à côté de la plus charmante simplicité de style.

La poétique réflexion que nous venons de citer suffirait à démontrer la justesse de cette appréciation du Dr Mackensie « qu'il n'était pas besoin d'un surcroît de pièces lyriques, toutes charmantes qu'elles soient, pour

prouver que l'*autocrate* est essentiellement poète. » Et c'est bien la vérité ; l'auteur n'eût-il pas émaillé comme il l'a fait son volume de poésies ravissantes, on le reconnaîtrait aisément poète, car

Même quand l'oiseau marche on sent qu'il a des ailes,

et pour bien vous le faire voir, je vais vous citer un passage que l'on croirait traduit de Lamb ou de Bowles, de Cowperou de Wordsworth. « Ah ! que de chants, que de strophes de poëmes jamais écrits me battent dans l'âme quand j'ouvre certaine armoire de la vieille maison où je suis né ! Sur les tablettes reposaient habituellement des paquets de marjolaine, de pouliot, de lavande, de menthe et de thym ; on y emmagasinait des pommes jusqu'à ce que leurs pépins devinssent noirs, époque heureuse que de petites dents de lait bien acérées étaient toujours prêtes à devancer. Les pêches y étaient couchées dans le noir, pensant à la clarté qu'elles avaient perdue, jusqu'au moment où semblables à des cœurs de saints qui rêvent du ciel dans leur affliction, elles devenaient odorantes comme l'haleine des anges. L'écho parfumé d'une vingtaine d'étés défunts traîne encore dans ces réduits obscurs. »

Ce poétique passage en éveille un autre dans ma pensée, un passage de critique et chose étonnante de critique toute parfumée de poésie ; comme dans le précédent passage il y est encore question de fruits et de saisons, écoutez plutôt.

« Méflez-vous, dit-il, des critiques inconsidérées ; le fruit âpre et astringent que vous condamnez peut être une poire d'automne ou d'hiver et celui que vous ramassiez sous la même branche au mois d'août n'était peut-être qu'un fruit tombé, rongé par les vers. »

Cette réflexion renferme une grande vérité. Combien de jeunes talents dont on espérait beaucoup et autour desquels à leur apparition on a fait grand tapage n'ont été en effet, que de vulgaires poires tombées et piquées, tandis que d'autres, au contraire, trouvés détestables, d'abord ont mûri et sont devenus plus tard des fruits savoureux capables de satisfaire les palais les plus délicats ! Je ne voudrais pas quitter la partie critique sans vous signaler un passage que j'ai trouvé charmant. Holmes raconte qu'après s'être bourré de pâté il eut une indigestion, puis il ajoute : Pendant que j'étais aux prises avec ce mal, j'écrivis quelques poèmes pleins d'un sombre découragement et un essai de théologie qui examinait la création à un point de vue très mélancolique ; quand j'allai mieux je rangeai tous ces essais sous la rubrique ; *croûtes de pâté*, et je les mis de côté comme

des épouvantails et de solennels avertissements. J'ai, poursuit-il malignement, sur mes rayons, bon nombre de livres que j'aimerais à étiqueter de façon analogue, mais comme ils portent des grands noms à leurs titres, quelques uns de docteurs en théologie, ce ne serait pas convenable. »

Voulez-vous maintenant me permettre de citer une observation dont tous les littérateurs sentiront la justesse, et surtout les poètes.

« Je tiens beaucoup à avoir tout ce que j'écris imprimé comme je l'écris; je veux voir une épreuve, une seconde épreuve révisée, une troisième et même une quatrième impression rectifiée de toutes mes productions, surtout des vers. Une erreur typographique tue un auteur sensible. Un changement prémédité de son texte l'assassine. Ce n'est pas merveille que tant de poètes meurent jeunes. »

Il paraît que Holmes n'a jamais eu à souffrir des éditeurs et des compositeurs, puisqu'à l'âge de 52 ans il composait ces vers superbes en l'honneur de la France.

O terre des héros ; pressés par le besoin — nous implorons un don du ciel pour étancher ces blessures qui saignent vainement : — c'est que les sages conduisent les braves ! — évoque un de ces capitaines du passé — tiré de la rigide extase de la gloire, — un homme dont le nom résonne comme le cor, pour nous réveiller. — *Vive la France*.

Ramasse dans la tranchée le bâton de Condé ; — réveille le puissant Charles Martel ; ou trouve une main de femme pour empoigner — le glaive de la Pucelle, donne-nous une heure du vieux Turenne, — l'appui de la lance de Bayard, — que dis je ? — rappelle le chef de Marengo — pour nous conduire. — *Vive la France* !

Il est facile de voir par toutes ces citations que l'auteur est vraiment comme l'a écrit Mackensie contemplateur, raisonneur, poète, penseur, philosophe, amusant, plein de tendresse et d'imagination, jamais pédant.

Il a été traduit avec une rare souplesse de style par Olivier de Gourcuff, qui s'est montré là ce qu'il est toujours d'ailleurs. un fin lettré, et je dirai de sa traduction qu'elle est un miroir fidèle qui reproduit trait pour trait la physionomie piquante, originale et vivante du docteur Wendell Holmes.

DOMINIQUE CAILLÉ.

***

LES PRÉLIMINAIRES DE LA RÉVOLUTION, par Marius Sepet. — Paris, Retaux-Bray, 1890.

Le Centenaire de 1789 a amené une recrudescence de ces publications

passionnées qui chargent l'ancien régime de toutes les iniquités, et présentent la Révolution comme une ère merveilleuse, presque spontanée, de régénération sociale. Cette légende a ses fanatiques, troupe nombreuse qui s'abrite derrière les grands noms de Michelet et de Thiers ; elle a ses adversaires aussi, qui ont plus de sincérité avec moins d'acharnement. M. Marius Sepet, l'historien de Jeanne d'Arc, est de cette dernière école, il déserte aujourd'hui les lointaines hauteurs du moyen-âge pour se jeter dans la mêlée moderne. Il y entre armé de toutes pièces pour le bon combat, et lance contre la légende un volume où la science de l'historien s'égale à la conscience du critique, les *Préliminaires de la Révolution.*

La première partie de ce livre est une étude très nette, complète et substantielle, sans surcharge à la Taine de documents et de citations, du fonctionnement de la royauté française, des garanties de solidité, et des germes de dissolution, des grandeurs et des fautes de la vieille monarchie, M. Marius Sepet ne cache pas sa sympathie pour le passé, mais il ne l'aime pas en aveugle, jusque dans ses erreurs et ses taches, il a des appréciations souvent sèvères et parfois ironiques, toujours sainement motivées, sur les révolutionnaires avant la lettre, jansénistes, philosophes, francs-maçons, qui ont donné les premiers coups de pioche à l'imposant édifice. Voici, comme échantillon de style et de pensée pris au hasard, une définition de la *sensibilité* « cette forme bizarre et raffinée de l'égoïsme, » qui faisait fureur à la fin du XVIIIe siècle. « On jouissait « avec délices, tout à la fois de l'émotion poignante causée par la peinture « des passions et des souffrances de l'humanité et du doux émoi que « causait la contemplation de la bienfaisance romanesque qui s'avançait, « les yeux humides et les mains pleines, pour assouvir ces désirs et « guérir ces maux. Plus on était ému, plus on était vertueux, et on « n'avait besoin de rien autre chose pour l'être. Les saints de l'ère nou- « velle devaient être des hommes qui nourriraient dans leurs cœurs le « plus de passions et dans leurs têtes le plus de chimères. Les principaux « auteurs de la Révolution mettront en pratique cette théorie. » L'homme de lettres qui a le plus pleuré — on se rappelle sa jolie scène de larmes racontée par George Sand — n'est-il pas Jean Jacques dont le *Contrat Social* fut l'Évangile des hommes de sang !

Après un examen approfondi des trois ordres de l'Etat, de l'armée en des finances, du mode d'administration de la justice et de perception des impôts, l'auteur se pose cette question décisive : des réformes et pouvait-elles avoir raison des abus constants, et la Révolution pouvait-elle être

évitée? Oui, répond-il, comme avait déjà répondu, croyons-nous, Sénac de Meilhan: mais il ajoute que les réformes urgentes auraient mis les ministres, le roi même, aux prises avec des difficultés presque insurmontables.

Ces considérations générales, du plus haut intérêt, remplissent la première partie de l'ouvrage de M. Sepet; la seconde est toute entière historique, c'est l'exposé des derniers moments de l'ancien régime, depuis l'assemblée des Notables de 1787, jusqu'à la réunion des Etats Généraux de 1789. L'auteur jette une vive lumière sur les événements, les assemblées provinciales ou particulières qui marquèrent ces deux années de généreux enthousiasme, de luttes ardentes ou stériles; il met en plein relief les figures des principaux personnages, de Necker et de Mirabeau, de Lafayette et de Barnave, de l'avocat dauphinois Mounier et de Victor Moreau, prévôt des étudiants de Rennes. Pourquoi trouver ici Moreau, le futur vainqueur d'Hohenlinden? C'est que les troubles parlementaires de Bretagne, avec leurs péripéties, qui passent du vaudeville au drame, sont narrés de la plus saisissante façon.

En terminant son beau livre, M. Marius Sepet émet le regret que Louis XVI n'ait pas eu au côté l'épée d'Henri IV. Beaucoup de bons Français seront de son avis. OLIVIER DE GOURCUFF.

⁂

LETTRES INÉDITES DE B. FILLON, publiées par le comte de la Rochebrochard. — Vannes, Lafolye, 1890.

On traite Benjamin Fillon en auteur classique. MM. de Montaiglon et Charier préparent une bibliographie de ses nombreux ouvrages. M. le comte de la Rochebrochard a eu l'heureuse pensée de publier quelques lettres inédites du collectionneur de lettres le plus fervent et le plus heureux qui fut jamais.

Ces cinq lettres sont curieuses à plus d'un titre ; elles nous montren le grand amateur malicieux, ironique, mais bourru bienfaisant en somme, et communiquant volontiers aux chercheurs les trésors de sa collection. La lettre au R. P. Ladislas, gardien du couvent des Capucins de Fontenay, est surtout intéressante : le fougueux démocrate y fraternise avec saint François d'Assise, sous les auspices de la démocratie qu'ils ont servie tous les deux !

Comme pièces justificatives, M. de la Rochebrochard a reproduit des

extraits des catalogues d'autographes de Fillon, relatifs aux personnages nommés dans les lettres. Les catalogues étant devenus très rares, ces pièces seront nouvelles pour bien des lecteurs. O DE G.

⁂

CAUSERIES LITTÉRAIRES, par Edmond Biré, un volume *in-8° de 416 pages*, prix 4 francs. Lyon, Vitte et Perrussel, 3, place Bellecour.

Ce nouveau volume de M. Edmond BIRÉ se compose de deux parties : la première est consacrée à des *Causeries historiques* sur le *Pacte de Famine*, la *Guerre de la succession d'Autriche*, l'*Abbé Maury et Mirabeau*, un *Héros de la première République*, la *Vendée et M. Michelet*, la *Terreur sous le Directoire*, *Napoléon Ier*.

La seconde partie comprend des *Causeries littéraires* sur *Chateaubriand*, *Berryer*, *M Nisard*, *M. Armand de Pontmartin*, *M. Camille Doucet et les Concours académiques*, *M. Alfred de Courcy et M. Edmond de Goncourt*.

Cet ouvrage atteste une fois de plus les rares qualités d'historien et de critique littéraire qui ont valu cette année, à son auteur, une des plus hautes récompenses de l'Académie Française, le *second prix Gobert*.

Nos lecteurs connaissent ces qualités depuis longtemps ; ce nouveau volume leur prouvera que M. Biré, loin de faiblir, est toujours en progrès.

Nous reviendrons sur ce remarquable ouvrage.

⁂

LES FEMMES TROUBADOUR, par Paul Bénétrix. — Agen, Lentheric, 1890.

Notre commune admiration pour Du Bartas, et doit-on le dire ? — le projet d'une réimpression partielle de l'illustre poète de la *Semaine*, nous a rapprochés, de Gascogne à Bretagne, M. Paul Bénétrix et moi. Aux fêtes de Sceaux, en juillet 1887, M. Bénétrix a été lauréat de la *Société des Félibres*, et c'est son mémoire couronné qu'il publie aujourd'hui, sous ce titre bien fait pour piquer la curiosité littéraire : *Les Femmes Troubadours*.

Elles sont nombreuses, de la comtesse de Die à Clémence Isaure, ces charmantes créatures qui ont parlé la douce langue où s'est moulé le premier sonnet. Leur biographe se plaît à fixer leurs images : « Tour à tour nous apparaissent, dans la plus gracieuse des évocations, la gente et douce Agnès, mariée à Conrad le Salique, à qui la sombre et triste Allemagne ne dut guère faire oublier la riante Aquitaine; la comtesse

Mélusine dont les goûts studieux suffirent pour égarer l'imagination du vulgaire dans les conceptions les plus monstrueuses : Aliénor, l'épouse répudiée de Louis VI, qui après l'affront se releva femme d'Henri Plantagenet, *le jeune rousseau* ; et toute une série de femmes poètes enfin qui ont à leur corsage

Porté la fleur des troubadours, »

selon l'heureuse expression de M. Clovis Hugues.

Sur ces héroïnes du moyen-âge l'histoire ne fournissait à M. Paul Bénétrix que des données bien incertaines. Il a puisé ses renseignements aux meilleures sources, avec un penchant bien naturel à glorifier son sujet ; il se prononce, par exemple, en faveur de l'existence de Clémence Isaure, avec le zèle que mettrait un Suisse à défendre l'authenticité de Guillaume Tell, mais l'honneur d'avoir institué les Jeux-Floraux ne lui semble pas revenir à la célèbre Toulousaine. Quelle patronne vous perdez là, chevaliers de la violette, de l'églantine et du souci !

Chacune des notices de M. Bénétrix est accompagnée de citations traduites pour les profanes. Ces morceaux sont très heureusement variés. Un couplet fort galant de la comtesse de Die — dont s'offusquait l'abbé Millot, tout neveu de Voltaire qu'il était, — un dialogue de métaphysique amoureuse entre Marie de Ventadour et Guy d'Ussel, des strophes de Gormanda de Montpellier, pleines d'un fanatisme ardent, comptent parmi les plus curieuses pièces de cette petite anthologie provençale.

OLIVIER DE GOUCUFF.

∴

PORTRAITS ET SOUVENIRS LITTÉRAIRES, par Hippolyte Lucas. — Paris, Plon et Nourrit, éditeurs.

Hippolyte Lucas est un exemple frappant des revers de la destinée. Auteur de poésies, de romans, de pièces de théâtre qui ont obtenu des succès répétés, critique très apprécié, bibliothécaire de l'Arsenal, comme Charles Nodier et le Bibliophile Jacob, mort depuis moins, de douze ans, il est presque oublié aujourd'hui. La grande *Anthologie* Lemerre, où tant de médiocrités s'étalent, n'a pas le plus petit coin pour le poète des *Heures d'amour* que Victor Hugo appelait « les amies des heures d'exil » pour l'ingénieux adaptateur à la scène française d'Aristophane et de Calderon.

Les éditeurs MM. Plon et Nourrit ont été plus justes et mieux renseignés. Entre leurs mains, le recueil des souvenirs d'Hippolyte Lucas sur les contemporains célèbres qu'il avait connus et qui l'avaient aimé, est devenu un volume qui fait le plus grand honneur à sa mémoire. On

s'explique, au sortir de cette lecture, que M. Edmond About ait dit, devant le cercueil de cet excellent homme de lettres « qu'après quarante ans de service dans la critique militante, il mourait sans laisser un ennemi. » Hippolyte Lucas n'a voulu voir que le bien chez ses confrères ; il est resté fidèle à ses admirations et même à ses amitiés, ce qui est plus rare encore.

Ce volume a, pour nous Bretons, un attrait de plus. Il est tout plein de l'amour de la Bretagne, et l'auteur, après tant d'années de Paris, se proclame enfant « de ce vieux sol hospitalier et franc. » De sa première étude sur Châteaubriand, le grand ancêtre pour qui il garde une sorte de vénération naïve, à sa dernière, sur la très noble et très malheureuse demoiselle Péan de la Roche-Jagu, prix de Rome, tombé dans la noire misère parisienne, il donne à ses compatriotes le meilleur de son cœur et de son esprit.

Et que de jolies choses, que de fines observations sur nos chers poètes de l'âme bretonne, sur Brizeux, « qui rapportait tout à la poésie, qui en a vécu, qui en est mort, » sur le gracieux Boulay-Paty « poète des liens brisés, des amours finis et infinis, des amitiés envolées, » sur la pauvre Elisa Mercœur, chez qui dominaient « le désir de la gloire, l'ambition d'une âme de seize ans qui s'élance dans l'espace et demande à toute la nature une idée, un mot, un soupir capable d'attester éternellement son passage sur cette terre ! »

Un bouquet de lettres inédites, signées des noms les plus illustres de la littérature moderne, parsème et parfume ce charmant livre. Retenons cette phrase de Châteaubriand prisonnier à la Préfecture de police, le 26 juin 1832 : « Je suis Breton, donc je ne puis être un traître. » Hippolyte Lucas admire cette belle parole et aurait été digne aussi d'en faire sa devise.

OLIVIER DE GOURCUFF.

***

RECTIFICATION ET REVENDICATION. — Dans sa livraison de septembre 1889, la présente *Revue de Bretagne* a imprimé une ode de l'abbé de Saulx, chanoine de Reims, sur la victoire des Bretons à Saint-Cast, en représentant cette pièce comme « enfouie dans le *Mercure de France*, où l'on n'en soupçonné même pas l'existence. » Vérification faite, cette ode avait été déjà réimprimée en 1858 dans le *Recueil de pièces officielles et de documents contemporains sur la bataille de Saint-Cast*, publié à cette date par la Société archéologique des Côtes-du-Nord (p. 243). Nous n'avions pasce recueil sous la main en septembre dernier ; notre erreur nous ayant été signalée, nous nous empressons de la rectifier.

En revanche, nous avons à exercer une revendication du même genre. — Les *Annales de Bretagne*, revue éditée à Rennes par la Faculté des Lettres de cette ville, ont publié dans leur dernière livraison (Janvier 1890), *le Budget de Bretagne sous le duc François II*, « état de finance pour « un an, commencé le 1er octobre 1481, » document communiqué par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure (voir *Annales de Bretagne*, tome V, p. 294-318).

Or il y a déjà près de cinq ans que ce document a été publié intégralement une première fois par M. Arthur de la Borderie, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, année 1885, 2e semestre, p. 89 à 101 et p. 169 à 184. La seule différence, c'est que, dans la *Revue de Bretagne*, les articles de cet *Etat de finance* ont été numérotés par l'éditeur pour rendre l'emploi du document plus facile : numérotage qui n'existe pas dans la réimpression des *Annales de Bretagne*. — La Direction.

***

Le monument de Le Sage.

On sait que la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou* a pris l'initiative de l'érection sur la promenade de la Rabine, à Vannes, d'un monument à Alain-René Le Sage l'immortel auteur de *Gil Blas*. Ce monument dû au ciseau du sculpteur breton, M. Emerand de la Rochette, est aujourd'hui presque terminé. Une matinée artistique et littéraire, dont le programme est tout breton, aura lieu le 26 mars à Paris, au profit de la souscription de Le Sage. Nos meilleurs souhaits sont acquis à cette entreprise.

NÉCROLOGIE

Un deuil cruel et inattendu vient de frapper la Société des Bibliophiles Bretons. — Un de nos conseillers récemment élu, M Jules du Champrenou a été enlevé, après une courte maladie à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis. Nous consacrerons prochainement une notice à cet excellent collègue, à cet homme de cœur loyal et d'esprit charmant.

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Eugène Lafolye, 2, place des Lices.

ÉTUDES HISTORIQUES BRETONNES

SAINT MELAINE, ÉVÊQUE DE RENNES

Son rôle dans la fondation de la monarchie française.

Le précepte : « Père et mère honoreras afin de vivre longuement » n'a pas seulement été porté pour les individus mais aussi, et plus encore peut-être, pour les races, les villes, les peuples. Car le respect des ancêtres, le culte des grands hommes, des fondateurs de la cité ou de la nation est une part essentielle du patriotisme, et sans patriotisme les nations vivent peu.

Les Bretons ont le respect des ancêtres ; ils n'ont pas au même degré le culte des grands hommes et des grands noms nationaux. Il y a cependant chez eux quelques cantons, quelques villes qui savent à cet égard faire leur devoir, Saint-Malo entre autres, qui a dans son hôtel de ville une salle consacrée aux portraits des Malouins célèbres, et une autre ornée de tableaux représentant les évènements mémorables de l'histoire de la cité. Excellent exemple — bon à imiter partout.

Rennes, au contraire, est ou semble fort insoucieuse de son passé et de ses hommes célèbres. Quelques-uns de ces derniers ont vu depuis un certain temps leurs noms inscrits sur les plaques de quelques nouvelles rues — et c'est tout. La magistrature seule a tenu à

honneur de dresser devant son palais les statues de ses illustrations. Mais les autres, où sont-ils ? qui les connaît ? qui s'en doute ? Et les modernes, il faut le dire, n'ont à cet égard aucun privilège sur les anciens. Alexandre Duval, par exemple (mort en 1842), l'unique Académicien né à Rennes, longtemps la gloire et la principale ressource de la Comédie-Française et dont le théâtre se recommande par des qualités précieuses (la verve, l'esprit, la gaîté, les ingénieuses péripéties), Alexandre Duval n'a ni un buste ni même la moindre plaque sur la voie publique. Pourtant il n'était pas seul de sa race : ils étaient trois — trois frères, tous trois bien doués et dont deux de leur vivant ont été célèbres ; car Amauri, membre de l'Académie des Inscriptions, n'avait guère moins de réputation comme érudit et comme critique d'art, qu'Alexandre comme auteur dramatique ; et le troisième frère, Henri Duval, le moins connu, a laissé des ouvrages historiques qui ne sont point sans mérite. Voilà certes une famille qui fait honneur à sa ville natale, et dont le nom mérite d'y être conservé. Néanmoins, à Rennes, rien ne le rappelle, et nul ou peut s'en faut — par conséquent — ne se le rappelle.

A l'autre bout de l'ère chrétienne, voici le premier évêque de Rennes qui ait un nom dans l'histoire — *Melanius* — ou, comme nous l'appelons aujourd'hui, saint Melaine. Lui, à la vérité, il possède à Rennes une rue de son nom, pas la plus belle de la ville, l'une des plus longues en revanche et des plus vieilles. Mais un saint, un saint local, un pasteur et un patron de la cité, ce n'est pas une rue, c'est une église qu'il lui faut. Il en avait une naguère, et dont la propriété lui semblait assurée par le titre et le droit le plus légitime, puisque dans son origine ce sanctuaire était justement la basilique élevée sur la tombe du saint évêque, devenue ensuite et restée pendant de longs siècles, sous son patronage et son vocable, une illustre abbaye. Saint Melaine n'avait que cette église dans sa ville épiscopale : hé bien, on la lui a prise ; au bout de quatorze cents ans de possession ininterrompue, on l'a un beau jour mis à la porte, comme un maître ingrat ferait d'un serviteur affaibli par l'âge qu'il remplace dans sa fonction ; et encore, aggravation notable ! la porte à laquelle on a mis saint Melaine est celle de chez lui et on l'a dépouillé de tout son bien.

J'ai toujours été péniblement affecté par cette *mise à la retraite* du vieux et vénérable pontife, qui est comme le patron naturel de Rennes. On me dira, je le sais, que si on l'a dépouillé, c'est en faveur de la mère et de la patronne de tous les chrétiens, la Très Sainte Vierge, et que le bon saint lui-même, du haut du ciel, a certainement ratifié sa spoliation. C'est une générosité dont il serait bien capable, mais qui n'atténue en rien, dans la circonstance, l'ingratitude de ses ouailles, et qui laisse tout à fait irrésolue la question de savoir dans quels sentiments la Mère du Christ a dû accueillir l'offrande de cette église, ravie à l'un de ses meilleurs serviteurs.

Cette histoire me rappelle toujours, invinciblement, un conte oriental que j'ai lu jadis. — Dans une ville de Syrie — Alep ou Smyrne — le grand vizir Mohamed fait son entrée solennelle ; les habitants, jaloux de briguer sa faveur, lui portent des présents. L'un d'eux, ne trouvant chez soi rien à offrir, vole la poule de son voisin et la présente au vizir. Celui-ci, instruit du fait, crie au donneur de présent d'un ton irrité : « Pourquoi donc es-tu allé voler la poule de ton voisin ? Tu sais parfaitement que je n'en ai nul besoin, que j'en ai à revendre, des poules, des coqs, des poulets et de toute sorte de richesses. Lui, au contraire, le pauvre homme, n'avait que cette poule ; tu lui as pris tout son bien. Va la lui rendre au plus vite, et demande-lui pardon à genoux, et fais-lui en outre mille remercîments, car s'il n'était venu d'avance me demander ta grâce, je t'aurais fait donner cent coups de bâton. »

Apologue à part — mon humble avis serait que l'antique sanctuaire de saint Melaine, élevé dès le lendemain de sa mort en son honneur pour abriter son sépulcre, lui doit, en bonne justice, être restitué. Tout au moins conviendrait-il de l'associer aux honneurs du patronage et de nommer cette église *Notre-Dame Saint-Melaine*, comme il y a à Paris *Saint-Paul Saint-Louis*. C'est le moins qu'on puisse faire pour reconnaître — comme la justice l'exige — sur les hommages des habitants de Rennes et de son diocèse, les droits incontestables et imprescriptibles de saint Melaine.

Pour contribuer, selon notre pouvoir, à la réparation qui lui est due, nous voulons étudier ici la vie, les actes, le rôle historique

de saint Melaine, qui n'a pas encore été, du moins à certains égards, mis en pleine lumière. Dans les pays de Rennes et de Vannes, où il détruisit l'idolâtrie, son action eut une importance capitale; mais elle ne se borna pas là; elle s'étendit à la Gaule entière, et notre vieil évêque — nous le montrerons — doit être placé au premier rang parmi les fondateurs de la monarchie gallo-franke de Clovis, c'est-à-dire de cet établissement politique et social, première assise de l'existence nationale et de la grandeur de la France.

I

En 481, Clovis, âgé de quinze ans, succéda à son père Childéric dans la royauté des Franks Saliens établis à Tournai. Childéric avait joué dans les affaires de la Gaule un rôle important; non-seulement les diverses tribus des Franks Saliens et Ripuaires reconnaissaient son hégémonie, mais on ne peut douter qu'il n'ait exercé dans le Nord des Gaules la charge de maître des milices de l'Empire[1] : de là entre ses mains une autorité et une puissance dont son fils n'hérita point.

Il n'eut point la maîtrise des milices, d'autant que l'empire d'Occident venait de sombrer définitivement par la mort de l'empereur Julius Nepos et par la suppression de la préfecture d'Arles, centre de l'administration romaine dans les Gaules, tombée (en l'an 480) aux mains des Wisigoths[2]. D'autre part, ni le roi des Franks Ripuaires établis à Trèves, ni ceux des tribus Saliennes de Térouanne et de Cambrai, qui avaient reconnu Childéric pour leur supérieur, pour le chef de leur race, ne voulurent continuer cette déférence à un enfant de quinze ans.

La tribu franke soumise à la royauté de Clovis pouvait compter environ six mille guerriers[3], et le territoire possédé par elle répon-

[1] Voir Pétigny, *Etudes sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque Mérovingienne* (1851), tome II, p. 239, 240 à 242.

[2] *Ibid*, 343 à 345, et 351.

[3] *Ibid.*, 417, 418.

dait à la Belgique actuelle, moins la province de Liège. C'était bien peu en face des deux monarchies barbares — celle des Wisigoths et celle des Bourguignons ou Burgondes — qui occupaient les plus belles contrées de la Gaule : les Burgondes couvrant de leur domination toute la Suisse actuelle et toute la partie de la France actuelle comprise entre le Doubs, la Saône et le Rhône jusqu'à Avignon ; — le vaste royaume des Wisigoths embrassant (outre l'Espagne) tout le territoire gaulois étendu de la Loire aux Pyrénées, aux deux mers et au Rhône, y compris Marseille et Arles, la capitale administrative des Gaules, asservie (depuis 480) au puissant roi wisigoth Euric.

Entre ces deux monarchies et les contrées septentrionales où campaient les tribus frankes restait un large territoire, libre jusqu'à ce moment des dominations barbares, divisé par la Seine en deux régions : 1° entre ce fleuve, l'Yonne et la Somme, la province dite Lyonnaise quatrième (ou Sénonaise), et les cités méridionales de la seconde Belgique : province et cités demeurées de tout temps et jusqu'à la fin fidèles à la cause de l'Empire ; 2° tout le territoire compris entre Seine, la Loire, la Manche et l'Océan, composé de deux provinces, Lyonnaise deuxième et Lyonnaise troisième, dont les peuples, connus sous le nom de *cités armoricaines*, après s'être détachées de l'Empire au commencement du Ve siècle et avoir formé assez longtemps une confédératiou indépendante, étaient revenus depuis une vingtaine d'années, à l'alliance et à la cause de l'Empire, par crainte des Wisigoths et des Burgondes, odieux aux Armoricains non pas seulement comme barbares, mais surtout comme ariens et hérétiques, persécuteurs du catholicisme orthodoxe, auquel les Gallo-Romains étaient au contraire fort attachés.

En face de ce grand territoire armorico-romain, en face des deux royaumes fortement établis des Bourguignons (ou Burgondes) et des Wisigoths, Clovis, relégué dans sa cité de Tournai et dans les marais de la Batavie avec son petit bataillon de cinq ou six mille hommes, fait là, il faut bien l'avouer, piètre figure. Une vingtaine d'années plus tard, il n'en sera pas moins le maître, le dominateur de toute la Gaule ; il aura accompli la plus grande œuvre politique

des temps nouveaux, et fondé sur un roc indestructible la monarchie, la nation française.

II

Comment se réalisa cette œuvre, si invraisemblable, si impossible même en apparence lors de l'avènement de Clovis ? Par le glaive sans doute pour une partie, plus encore par le conseil, par la prudence et la politique du prince, mais surtout par la sagesse, par l'habileté et par la crosse des évêques gaulois.

En Gaule, les indigènes, les Gallo-Romains à la fin du Vᵉ siècle étaient tous (à peu d'exception près) catholiques de foi vive et orthodoxe. Leurs maîtres barbares, au contraire, les Wisigoths, les Burgondes et leurs princes, étaient ariens — ariens fervents, sectaires, volontiers vexateurs des orthodoxes. De là, entre eux et la masse de la population gallo-romaine, un ferment toujours actif de division et de haine, un obstacle permanent à toute union durable et sérieuse entre ces deux éléments.

Les Franks, eux, étaient païens, mais d'un paganisme tiède, tranquille, inoffensif, nullement persécuteur. Childéric, dans ses grandes expéditions à travers la Gaule, s'était toujours bien arrangé avec les catholiques et leurs évêques, et ceux-ci comptaient si bien sur les bonnes dispositions de son successeur que, dès l'avènement du jeune Clovis, le pontife le plus vénéré et le plus considérable du Nord de la Gaule, Remigius (saint Rémi), évêque de Reims, le saluait en ces termes :

« Une grande nouvelle nous arrive : vous venez de prendre sous » d'heureux auspices l'administration des choses de la guerre. A » cela rien d'étrange : vous êtes dès le principe ce que vos pères » ont toujours été. Ce qui importe, c'est que la sagesse du Seigneur » ne se retire pas de vous. Entourez-vous de conseillers qui ajoutent » à votre bonne réputation. *Honorez les évêques et recourez en tout » temps à leurs conseils ; si vous vous entendez avec eux, tout ira » bien dans votre gouvernement.* Protégez les citoyens, soulagez

» les affligés, secourez les veuves, nourrissez les orphelins, pour » que tous vous aiment et vous craignent en même temps[1]. »

Ainsi, l'œuvre de Clovis, même avant la conversion de ce prince, fut constamment soutenue et favorisée par les évêques gallo-romains. Or, à cette époque, en Gaule — dans toutes les contrées non soumises aux Wisigoths ou aux Burgondes, restées jusqu'au bout fidèles à l'autorité et à la cause de l'Empire — depuis la chute de l'Empire et la disparition de la puissance impériale, l'autorité réelle, la direction politique était tout entière passée aux mains des évêques. Voulez-vous en voir la preuve et en connaître la cause? Ouvrez ceux de nos historiens qui ont étudié avec plus de soin cette curieuse époque, je n'en citerai que deux : Dubos, qui date du dernier siècle (1742), mais dont l'*Histoire de l'établissement de la Monarchie Française* est une œuvre magistrale dont le mérite est de plus en plus apprécié, — et les *Etudes sur l'époque mérovingienne* de M. de Pétigny (1851), qui ont obtenu les suffrages et les couronnes de l'Académie des Inscriptions.

III

« Les évêques, dit M. de Pétigny, n'étaient pas seulement alors[2] les chefs de la milice sainte, les pères de l'Église ; ils étaient les représentants, les défenseurs, les organes des populations catholiques. Lorsqu'un siège était vacant, le peuple chrétien tout entier désignait par ses suffrages celui qui devait s'y asseoir. Le haut clergé n'intervenait dans ces élections que pour en régler les formes et en réprimer les abus ; il proposait souvent les choix, les dirigeait presque toujours, mais ne les imposait point, et à part quelques causes d'indignité prévues par les canons ou admises par l'usage, aucune condition exclusive ne restreignait la liberté du vote. Le laïque élu évêque ne se séparait point de sa femme ; seulement il devait vivre avec elle dans un état de continence parfaite.

[1] Voir Du Chesne, *Historiens de France*, I, p. 849.

[2] En Gaule, dans la seconde moitié du Ve siècle.

« Emanés du peuple par leur élection, appartenant presque tous à l'aristocratie (gallo-romaine) par leur naissance, les évêques réunissaient toutes les conditions qui créent les influences politiques fortes et durables. Nous avons vu en plusieurs occasions quelle part active ils prenaient, dans le Ve siècle, aux affaires publiques. De là vint que le peuple considéra la dignité épiscopale comme politique autant que religieuse, et cherchant avant tout dans son évêque un protecteur, s'adressa de préférence aux hommes qui, par leur mérite et leur position sociale, avaient la puissance et la capacité nécessaires pour défendre la cité qui les plaçait à sa tête. Aussi dans toutes les contrées de la Gaule qui n'appartenaient point aux Barbares, l'autorité réelle était entre les mains des évêques, chefs électifs des cités, et tous les intérêts du pays se traitaient dans leurs conciles provinciaux, dont les assemblées étaient fréquentes[1]. »

Dubos, de son côté, insiste sur l'influence acquise aux évêques par les prérogatives de leur charge dans l'ordre temporel :

« Je parlerai de nos évêques (dit-il) uniquement comme de citoïens qui tenoient un grand rang dans leur patrie et qui avoient beaucoup de part aux révolutions. Les droits attachés à la dignité épiscopale ne pouvaient manquer de leur donner une grande considération et un grand crédit dans la société. — Durant le Ve siècle, les évêques avoient le pouvoir de disposer ainsi qu'ils le jugeoint à propos des biens de leurs églises, la plupart déjà richement dotées. — Ils gardoient ou ils rendoient, suivant qu'ils le trouvoient convenable, les esclaves et même les criminels qui étoient venus chercher un asile dans les temples chrétiens. — Les lois impériales les autorisoient à se rendre en quelque sorte tuteurs des veuves et des orphelins, — à prendre connoissance des jugemens rendus dans les tribuneaux laïques, à suspendre l'exécution de ces jugemens, même à les réformer en certains cas. — Les personnes qu'ils avoient excommuniées étoient regardées comme mortes civilement, lorsqu'elles avoient laissé passer un certain temps sans faire les diligences nécessaires pour obtenir l'absolution, etc.

[1] Pétigny, *Etudes sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne* (1851), t. II, p. 271, 272, 273, et 342.

« Ce qui donnoit encore un plus grand poids à l'autorité dont les évêques de Gaules y jouissoient dans le Ve siècle, c'est que la plupart d'entre eux ajoutoient à la considération que leur dignité leur attribuoit le crédit sans bornes qui s'acquiert par un mérite personnel éminent et reconnu de tout le monde. Nous voyons dans le martyrologe que l'Église gallicane a eu, dans le Ve et VIe siècle, plus d'évêques mis au nombre des saints que dans tous les autres siècles ensemble, et dans l'histoire, que ces évêques saints ont été des citoïens courageux, capables de faire tête à toute sorte d'orages. Il n'en faut point être surpris. Comme les premiers pasteurs étoient alors choisis par leurs ouailles, plus les tems devenoient difficiles, plus les diocésains avoient attention à n'élire pour leur évêque qu'une personne capable de les défendre contre toute sorte d'ennemis. Aussi verrons-nous que les évêques des Gaules eurent du moins autant de part à l'établissement de la monarchie françoise que l'épée de Clovis[1]. »

Sur le rôle de l'épiscopat gallo-romain dans l'œuvre de Clovis, on voit qu'entre ces deux auteurs — les plus compétents en la matière — l'accord est complet. Esquissons maintenant, à main levée, l'histoire de ce prince jusqu'à sa rencontre avec l'évêque de Rennes Melanius (saint Melaine).

IV

Childéric, père de Clovis, avait eu à soutenir une lutte des plus périlleuses contre Egidius, maître des milices romaines sous l'empereur Majorien et chef d'une des principales familles gallo-romaines de l'Auvergne. Déposé de sa royauté Salienne, jeté en exil par les intrigues d'Egidius, Childéric avait trouvé moyen, au bout de huit ans, de se rétablir dans sa dignité et de vaincre à son tour son adversaire, mort peu après sa défaite (en 464), laissant derrière lui un fils appelé Syagrius, qui, arrivé à l'âge d'homme, se promit de venger son père, mais n'osa rien tenter contre Childéric.

[1] Dubos, *Histoire de l'établissement de la monarchie françoise*, édit. 1742, in-4°, t. I, p. 14-15.

Celui-ci mort, Syagrius encouragé par la jeunesse de Clovis, vint s'établir, en 484, dans la partie de la deuxième Belgique restée, comme la Sénonaise, fidèle à la cause de l'Empire ; il parvint à engager dans sa querelle plusieurs cités de cette deuxième Belgique — Amiens, Vermand, Saint-Quentin, Senlis, Beauvais, Soissons — et de cette dernière ville, où il s'était installé, il prépara ouvertement une expédition contre les Franks de Tournai. Clovis averti le prévint, le battit à plate couture dans les murs de Soissons (en 486) et soumit à son autorité les cités du parti de son rival. Il fut soutenu dans cette expédition par saint Rémi[1], dont le crédit lui concilia après la victoire la soumission des cités de la seconde Belgique (Reims et Châlons) qui n'étaient pas encore en la possession des Franks. En revanche, les cités de la Sénonaise[2], sollicitées par Clovis de reconnaître son gouvernement, s'y refusèrent toutes; il fallut entreprendre contre elle une guerre difficile, dont le principal épisode fut le siège de Paris qui dura cinq ans, jusqu'en 491. A cette date enfin Paris se rendit, la Sénonaise entière se soumit, et la limite du royaume des Franks, qui six ans auparavant était sur l'Escaut, se trouva ainsi portée jusqu'à la Seine. L'heureuse fortune de Clovis avait aussi ramené sous son commandement les Franks Ripuaires et toutes les tribus Saliennes; stimulé par son succès, il voulut le pousser jusqu'au bout et se prit à convoiter la domination des cités armoricaines, c'est-à-dire, du vaste territoire des provinces Lyonnaise deuxième et Lyonnaise troisième[3], formant tout l'espace compris entre la Seine, la Loire et l'Océan.

C'était là un gros morceau, mais c'était aussi un coup de partie. Si Clovis réussissait dans cette nouvelle entreprise, le royaume des Franks, appuyé au Rhin, à la Germanie d'où il tirait sans cesse de nouvelles recrues, descendant au Sud jusqu'à la Loire, jusqu'à l'Yonne et au cours supérieur de la Seine, embrassant ainsi sous son pouvoir près de la moitié de la Gaule, la nation des Franks

[1] Pétigny, *Etudes sur l'époque mérovingienne*, II, p. 388.

[2] Sens, Auxerre, Troyes, Orléans, Chartres, Paris et Meaux.

[3] La Lyonnaise deuxième répond à la Normandie actuelle ; la troisième à la Touraine, à l'Anjou, au Maine et à la Bretagne.

pouvait se flatter d'arriver à la possession de tout le continent gaulois ; elle devenait capable de lutter contre les Wisigoths et les Burgondes, et de renverser cette double domination pour y substituer la sienne. Si au contraire ils restaient relégués sur la rive droite de la Seine, cantonnés dans un étroit espace, les Franks se verraient réduits à garder un état d'infériorité marquée et tout à fait subalterne vis-à-vis des deux autres royaumes barbares de la Gaule, et n'éviteraient pas d'être tôt ou tard absorbés par l'un d'entre eux.

Ainsi, la question de savoir si la monarchie des Franks s'étendrait un jour à toute la Gaule — c'est-à-dire, si la nation française serait ou ne serait pas, — la solution de cette question dépendait entièrement, on peut le dire, de l'accession du territoire des cités armoricaines au royaume de Clovis.

V

Ce résultat ne semblait pas aisé à atteindre. Les cités armoricaines s'étaient séparées de l'Empire en 409 et avaient formé pendant longtemps une confédération indépendante ; elles étaient devenues ensuite, depuis une trentaine d'années, les alliées, les soutiens fidèles de la puissance impériale contre les progrès menaçants des nations barbares et ariennes qui s'étendaient de plus en plus dans les Gaules. Mais comme elles savaient se défendre et se gouverner elles-mêmes, la suppression de la préfecture d'Arles, la chute de l'empire d'Occident ne les déconcertèrent pas, et comme elles n'aimaient pas plus les barbares païens que les barbares ariens, elles firent tête contre les Franks avec tout autant de résolution que contre les Wisigoths et les Burgondes.

Malgré leur bravoure exaltée par leurs récentes victoires, malgré l'habileté de leur chef, les guerriers de Clovis ne parvinrent pas à subjuguer les cités armoricaines.

« Les Franks — nous dit un auteur contemporain et bien informé[1]

[1] Procope, *De Bell. Goth.*, I, 12. Dans ce passage de Procope le nom de *Germains* désigne certainement les Franks, c'est admis par tout le monde. Voir Pétigny, *Etudes sur l'époque mérovingienne*, II, 396.

— « les Franks voulurent soumettre les Armoricains, et voyant ces » populations privées de secours, leur ancien gouvernement ren- » versé, ils espéraient y réussir facilement. Mais les Armoricains, » qui avaient servi la cause romaine avec courage et fidélité, mon- » trèrent encore une grande valeur dans cette guerre. Ne pouvant » les réduire par la force, les Franks se résolurent à fraterniser » avec eux et leur offrirent une alliance mutuelle. *Proposition que* » *les Armoricains acceptèrent volontiers, parce que les deux peuples* » *étaient chrétiens* ; unis ainsi en un seul corps de nation, ils ac- » quirent une grande puissance. »

On le voit, c'est la conversion de Clovis au christianisme, en 496, qui lui donna tout ce grand et riche territoire de la deuxième et de la troisième Lyonnaise. Les cités armoricaines avaient bravement résisté six années durant (491-496) à ses attaques ; le baptême de Clovis les détermina à cesser leur résistance et reconnaître volontairement son autorité.

Clovis était alors en effet le seul souverain orthodoxe de l'Occident, tous les autres rois barbares étant ariens, sectaires, plus ou moins persécuteurs de l'orthodoxie. La conversion au catholicisme d'un roi jeune, vaillant, entreprenant, fut célébrée par les orthodoxes — c'est-à-dire, en Gaule, par tous les chrétiens, par la population tout entière, moins les Goths et les Burgondes — comme un grand triomphe : « Votre foi est notre victoire ; vous êtes l'arbitre » choisi pour notre siècle par la Providence ; vous êtes la lumière » de l'Occident, » lui écrivaient les évêques gallo-romains[1]. Et de Rome, le Pape le saluait en ces termes : « Soyez notre couronne. » L'Église se félicite d'avoir enfanté à Dieu un si grand roi ; conti- » nuez de réjouir son cœur maternel ; soyez pour la soutenir une » colonne de fer, et elle vous donnera victoire sur tous vos ennemis.[2] »

L'antipathie contre l'hérésie arienne et ses fauteurs, la crainte d'avoir à subir leur domination, c'est là surtout ce qui avait poussé, dans la seconde moitié du Ve siècle, les cités armoricaines

[1] « Vestra fides nostra victoria est. » (Aviti episcopi Viennensis epist. XLI). Saint Avit, auteur de cette lettre, était évêque de Vienne dans le royaume des Burgondes.

[2] Anastasii II Pap. Epist.

à se rallier à la cause de l'Empire. La conversion de Clovis, qui donnait aux catholiques contre l'arianisme un champion d'une valeur incomparable, inspira donc forcément aux évêques de ces cités les mêmes sentiments qu'au pape et aux autres évêques gallo-romains. Mais, pour la cause de l'orthodoxie, les prélats armoricains pouvaient, en cette circonstance, plus que tous les autres évêques et que le pape lui-même. D'un coup, au nouveau champion de cette cause ils pouvaient donner tout le territoire d'entre Seine, Loire et Océan, ce qui le rendrait maître de la moitié de la Gaule et le mettrait en position d'engager très avantageusement, à la première occasion, la lutte contre les monarchies ariennes des Wisigoths et des Bourguignons.

VI

Les évêques armoricains pouvaient, s'ils le jugeaient à propos, assurer ce résultat : car, nous l'avons vu, depuis la chute de l'empire d'Occident, dans les provinces de la Gaule non soumises aux barbares, les véritables chefs du gouvernement c'était les évêques. Et cela, plus encore qu'ailleurs, peut-être, dans les Lyonnaises IIe et IIIe, parce que les cités de ces deux provinces s'étaient habituées, depuis 409, à un régime de gouvernement autonomique, où l'évêque comme premier citoyen avait nécessairement la principale influence et la direction. Ce que l'abbé Dubos explique très bien :

« Au défaut (dit-il) des magistrats institués ou désignés par le prince, c'est à ses premiers sujets de se mettre à la tête du gouvernement. Les évêques des Gaules étoient, chacun dans sa cité, le premier citoïen. C'étoit donc à eux d'exercer pendant l'interrègne, au défaut de magistrats institués ou désignés par le prince, les droits appartenant à la société dont ils étoient la première personne. Ainsi c'étoit à nos prélats de présider à l'administration temporelle de leurs diocèses... Voilà pourquoi plusieurs évêques saints, qui ont vécu dans le Ve siècle et dans le VIe, sont entrés dans

tous les projets et toutes les négociations qui se firent alors pour rétablir l'ordre ou du moins pour prévenir l'anarchie. Voilà pourquoi ils font une si grande figure dans l'histoire de l'établissement de la monarchie françoise[1]. »

Donc, si après une victorieuse résistance de six années aux armes de Clovis les cités armoricaines consentirent à prendre ce prince pour roi et à faire avec les Franks une seule nation, il faut certainement voir dans ce résultat la pensée, la volonté, l'action des évêques de ces cités. Et puisque c'est là vraiment — nous l'avons montré plus haut — l'acte décisif qui a rendu possible, certaine, inévitable, la domination de Clovis sur les Gaules, c'est-à-dire, nous le répétons, la fondation de la monarchie et de la nation française, une telle œuvre, apparemment, vaut bien la peine, qu'on cherche les noms de ses auteurs.

Malheureusement les catalogues épiscopaux des divers sièges de cette partie de la Gaule ont à cette époque beaucoup de lacunes, d'obscurité et d'incertitude. Nous ne trouvons dans les IIe et IIIe Lyonnaises que deux évêques dont l'histoire ait conservé le souvenir comme ayant joué un rôle dans ce grand évènement.

L'un est l'évêque métropolitain de Tours, Volusianus, qui, d'après l'*Histoire* de son illustre successeur, Grégoire de Tours, siégea sept ans, de 491 à 498. Comme le royaume des Wisigoths s'étendait jusqu'à la Loire, la ville de Tours et la partie de la Touraine située au sud du fleuve en faisaient partie. Néanmoins Volusianus s'employa fort activement pour l'extension de la puissance de Clovis, et les Wisigoths le soupçonnèrent même de conspirer contre leur domination dans le but de faire passer Tours sous celle des Franks. Aussi le roi wisigoth Alaric déposa Volusianus de son siège en 498 et l'envoya en exil à Toulouse, où il mourut peu après[2].

[1] Dubos, *Hist. de l'établissement de la monarchie françoise*, 1742, in-8° tome I, p. 222.

[2] Gregorii Turonensis *Histor. Francor.* lib. II, cap. 26 et l. X, c. 31, catalogue des évêques de Tours, où il occupe la septième place.

VII

Parmi les autres évêques des cités armoricaines dont on peut placer l'épiscopat vers la fin du Ve siècle, un seul est mentionné dans les documents de l'histoire comme ayant eu des relations avec Clovis : c'est saint Melaine. Voici comme en parle son biographe, qui écrivait cinquante ou soixante ans environ après la mort du saint, c'est-à-dire vers la fin du VIe siècle, au plus tard dans le commencement du VIIe :

« Melanius regardait le fardeau de l'épiscopat qu'on lui avait » imposé comme *l'obligeant à s'occuper des affaires publiques, à* » *s'inquiéter des soucis de la foule, des questions qui troublaient le* » *monde*, à se prêter dans une certaine mesure aux mœurs du siècle. » Parmi ses supérieurs, ses inférieurs, ses égaux, personne ne » savait aussi bien que lui gagner par son éloquence tous ceux avec » qui il s'entretenait. Ces précieuses qualités le firent connaître de » Clovis, roi des Franks, qui trouva en Melanius un courageux » conseiller[1]. »

Quoique la chronologie de la vie de saint Melaine ne soit pas sans difficultés, deux points entre autres sont certains ; c'est que, d'une part, il assista au concile d'Orléans de l'an 511, et de l'autre, qu'il fut, pour une période plus ou moins longue de son épiscopat, contemporain de Victurius II, évêque du Mans, mort en 490[2].

[1] « Reputabat quidem secum (S. Melanius) onus pastorale sibi injunctum, u. qui prius fuerat custos sui, postmodum foret *speculator publicæ utilitatis;* qui paucorum fugerat conventum, *implicaretur curis plurimorum, irretiretur nexibus mundialium sollicitudinum,* et aliquantisper obsecondaret cosmi moribus. In tantum vero erat aptissimus senior um et coæqualium et subjectorum, ut eloquentia sua placeret omnibus sibi colloquentibus... His et hujuscemodi virtutibus pollens, Clodoveo regi Francorum fit cognitus, et ejus strenuus efficitur consiliarius. » (*Vit. S. Melanii*, n° 6, dans Boll. Januar. I, p. 328-329).

[2] Voir *Gall. Christ.* XIV, 342-343.

Ainsi, Mélanius était évêque de Rennes de 491 à 496, pendant la guerre de Clovis contre les cités armoricaines ; et en effet, quand on voit son biographe ranger parmi les charges de l'épiscopat, à cette époque, l'obligation de s'occuper des « affaires publiques, » des questions « qui troublent la foule et qui agitent le monde, » cela désigne absolument ce temps ou (comme dit très bien Dubos) cet « interrègne » placé entre la chute de l'Empire et l'avènement de la monarchie des Franks, pendant lequel le gouvernement des cités armoricaines tomba obligatoirement aux mains des évêques, et le biographe exprime très bien cette situation : les évêques ne recherchant pas cette prérogative mais la subissant, pour ne pas laisser les peuples tomber dans l'anarchie. Et quand il ajoute que, par son habileté, par le charme de sa parole, saint Melaine gagnait tout le monde, grands et petits, comment ne pas reconnaître en lui l'habile négociateur qui, après la conversion de Clovis, unit en un seul peuple sous le sceptre de ce prince, pour le plus grand bien de la Gaule et de l'Église, les Gallo-Armoricains et les Franks ? Sans doute, il ne fut pas seul, il ne fit pas tout, les autres évêques armoricains eurent leur part dans cette œuvre ; mais puisqu'il est le seul d'entre eux dont le nom se trouve en cette circonstance lié à celui de Clovis, le seul qualifié « conseiller » de ce prince et, vu la difficulté des circonstances, « conseiller dévoué et courageux (*strenuus*), » cela montre tout au moins en lui l'initiateur, le premier et principal agent de cet évènement capital, sans lequel la France ne serait pas.

VIII

Clovis le reconnut si bien et lui en garda tant de gratitude que pendant tout son règne, surtout dans les affaires religieuses, dans les questions de morale et de justice, il continua de demander et de suivre ses instructions :

« Par les conseils de Melanius (dit le biographe de ce saint), « Clovis construisit grand nombre d'églises nouvelles, releva celles « qui étaient en ruines, érigea avec grand soin plusieurs monas-

« tères, combla d'honneur les serviteurs de Dieu, de quelque ordre
» qu'ils fussent, et travailla constamment à développer le culte.
» Par ses conseils aussi et sur ses avertissements, il soulagea très
» abondamment la misère des pauvres et rendit exactement la
» justice à ses peuples[1]. »

Enfin, en l'an 511, la dernière année de son règne, Clovis, maître de la Gaule par la conquête du royaume des Wisigoths, par l'abaissement de celui des Burgondes qu'il avait contraints à respecter le culte et la liberté des catholiques, Clovis au faîte de sa gloire voulut couronner son œuvre en consacrant dans une solennelle assemblée les conditions définitives de l'alliance entre l'Eglise catholique et le royaume des Franks — alliance d'où est sortie, non pas seulement, comme on le dit d'ordinaire, la monarchie française, mais la France elle-même dans son essence. Il convoqua donc à Orléans, dans un concile national, tous les évêques de son royaume.

Ce concile eut nécessairement pour président un métropolitain, celui de Bordeaux. Mais le directeur effectif, l'inspirateur, en un mot l'âme de ce concile, nécessairement aussi ce dut être et ce fut le conseiller toujours écouté de Clovis, c'est-à-dire saint Melaine. En effet son biographe dit :

« Le roi Clovis ayant réuni à Orléans un concile composé de
» trente-deux évêques pour réfuter les objections des hérétiques (des
» ariens) et pour proclamer les véritables maximes de la foi catho-
» lique, *saint Melaine y brilla comme le chef éminent* (ou plus litté-
» ralement) *comme le vaillant porte-étendard de toute l'assemblée,*
» ainsi qu'en témoigne la préface dudit concile[2]. »

Les canons du concile d'Orléans subsistent encore, du moins la

[1] *Vit. S. Melan.* n° 6, dans Boll. Jan. I, 329.

[2] « Denique reperitur quod idem rex (Clodoveus) in Aurelianensi civitate congregavit synodum triginta duorum episcoporum : *quorum omnium*, in refellendis hæreticorum objectionibus atque in constituendis catholicæ fidei sanissimis sententiis, sicut in præfatione ejusdem concilii habetur insertum, *sanctus Melanius, Redonensis episcopus, velut quidam strenuus signifer enituit.* » (*Vit. S. Melanii*, n° 7, dans Boll. Jan, I, 329.)

plus grande partie ; les actes et la préface sont perdus. Mais le fait signalé ici par la vie de saint Melaine n'est point une exagération du biographe ; il est attesté par la constante tradition de l'église des Gaules. Un catalogue historique des conciles tenus dans ce pays jusqu'au VIIIe siècle mentionne celui d'Orléans, de 511, en ces termes :

« Le dix-huitième concile fut celui d'Orléans, où trente et un » pères décrétèrent des canons, *dont le principal auteur fut saint* » *Melaine, évêque de Rennes*[1]. »

Pour comprendre toute l'importance de cette assemblée dont saint Melaine fut le chef et l'inspirateur, toute l'influence qu'elle exerça sur l'opinion et les destinées de la nation gallo-franke, il suffit de lire ces lignes d'un savant historien :

« Ce concile d'Orléans (dit l'auteur des *Etudes sur l'époque mérovingienne*), fut un triomphe pour l'Eglise catholique, car un de ses principaux objets était de régler les conséquences des victoires récentes de la foi orthodoxe et de partager les dépouilles de l'arianisme vaincu... Dans cette assemblée, une union intime cimentée par la reconnaissance et par la communauté des sentiments et des principes, rattache le clergé catholique au roi des Franks, qui s'honore du titre de fils de l'Eglise. Le trône et l'autel ne sont plus séparés ; les deux pouvoirs marchent d'accord vers un même but et règlent de concert les intérêts moraux et les intérêts matériels des peuples[2]... Presque tous les évêques de la Gaule, au Ve siècle, ont été mis au rang des saints, honorés d'un culte public, et l'on sait que la voix du peuple décernait alors les palmes de la canonisation. Quel était donc sur l'esprit de leurs contemporains l'influence de ces hommes, dont les paroles étaient écoutées comme des oracles

[1] Octodecima (synodus) Aurelianensis, in qua patres XXXI statuerunt canones, quorum auctor maxime Melanius, Redonensis episcopus extitit. (*Adnotatio de synodis*, publiée par le Dr Woldemar Lippert dans le recueil *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, etc., vol. XIV, 1re livraison, Hanovre, 1888, p. 28).

[2] Pétigny, *Etudes sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne*, II, p. 555, 559-560.

pendant leur vie, et auxquels on élevait des autels après leur mort ! Dans quel lieu, dans quel temps trouvera-t-on des assemblées représentatives composées de pareils éléments, et qui aient dominé à ce point, par la seule force de la persuasion, les opinions et les consciences[1] ! »

IX

Si saint Melaine s'était borné à ménager, en 496, le traité qui fit un seul peuple des Gallo-Armoricains et des Franks, et rendit dominante dans toute la Gaule la puissance de Clovis, cet acte suffirait déjà à révéler en lui un grand homme d'état.

Mais il fit bien plus, on vient de le voir : pendant tout le règne du roi frank il garda sur lui une influence prépondérante, il en usa pour maintenir, pour développer constamment la politique de ce prince dans le sens d'une alliance intime avec le catholicisme : alliance, qui unissant en un seul faisceau la plus grande force morale et la plus grande force militaire existant dans les Gaules, mit tout ce pays, de son plein gré, sous la main de Clovis et fonda sur une base inébranlable, non seulement la monarchie des Franks, mais la nation française.

Donc, l'œuvre politique de saint Melaine, celle dans laquelle il eut une part essentielle, capitale et décisive, c'est simplement LA CRÉATION DE LA FRANCE.

Et c'est ce grand patriote, ce grand évêque — qui dépensa (je le montrerai un autre jour) tous les trésors de son âme, de son intelligence et de sa charité pour la ville et pour le diocèse de Rennes — c'est lui qu'on met, dans Rennes même, à la porte de chez lui comme un intrus !

Certainement, on n'a pas eu conscience de ce qu'on faisait ; une telle injustice ne peut durer...

En attendant, la réparation nécessaire, si j'étais maire de Rennes, je ferais un coup d'autorité.

[1] *Ibid.*, p. 557-558.

Puisque la mode est aux laïcisations, je *laïciserais* saint Melaine. Laissant à qui de droit le soin d'honorer convenablement le bienheureux, je m'emparerais du patriote, du grand homme d'état ; je lui dresserais sur la place qui précède son église une belle statue avec cette inscription :

A SAINT MELAINE
L'UN DES PREMIERS FONDATEURS
DE LA NATION FRANÇAISE.

N'étant ni maire ni évêque, n'ayant à ma disposition ni bronze ni église, je veux du moins élever à ce grand homme, injustement méconnu, un monument en papier. Je veux rappeler ses actes, son dévouement, son grand cœur, protester énergiquement contre l'ingratitude dont on l'accable.

Car l'histoire n'est point pour moi une lettre morte; la solidarité entre les descendants et les ancêtres n'est point à mes yeux une vaine fiction : quand j'entends ceux-ci accuser du fond de leur tombe l'ingrat oubli où ceux-là trop souvent les laissent pourrir, je ne puis m'empêcher de faire écho à leur plainte et de crier à la génération actuelle, comme je l'ai fait d'un bout à l'autre de cette étude : *Père et mère honoreras* !

ARTHUR DE LA BORDERIE.

SOUVENIRS

D'UN

VIEUX CAPITAINE DE FRÉGATE

Publiés par son Fils

(SUITE[1])

---

16 janvier 1827. — De Syracuse à Smyrne. — Nous comptions passer encore quelques jours au mouillage ; mais le commandant en disposa autrement, et le 6, à huit heures du matin, nous étions sous voiles. Le programme, en quittant la Sicile, était d'aller à Malte prendre des bâtiments marchands pour les escorter jusque dans l'Archipel : mais le vent ayant passé au Sud, nous fûmes obligés de mettre à la cape presque en sortant du port et nous dûmes lutter pendant deux jours contre une grosse mer qui me rendit très malade ; cela acheva de m'amariner, car le 8 au matin, quoique la houle fût encore assez forte, je n'éprouvai plus qu'un vague malaise et un peu de faiblesse provenant de ce que je n'avais rien pris depuis quarante-huit heures. Cependant, au lieu de nous élever au Sud, nous avions été entraînés par le vent et les courants, jusqu'en vue du cap de Cormes sur la côte d'Italie, et le commandant, jugeant qu'il serait inutile de chercher plus longtemps à gagner Malte, donna ordre de laisser porter et de faire route pour la Morée. Le vent nous étant alors favorable, nous prîmes bientôt

[1] Voir la livraison de Mars.

beaucoup de vitesse, les mouvements du navire se trouvèrent singulièrement adoucis, et dans peu de temps je me portai à merveille[1].

Le 10, à la pointe du jour, nous nous trouvâmes tout près de la Morée, dont nous longions la côte. Nous y rencontrâmes devant Modon un brick turc en croisière ; et après avoir doublé les îles *Sapiens* et traversé la baie au fond de laquelle se trouvent les plaines de la Messénie, nous passâmes vers quatre heures, à une demi-lieue du cap Matapan, point le plus méridional de l'Europe. A l'entrée de la nuit, nous avions en vue l'île de *Cérigo*, l'ancienne Cytère ; mais lorsque nous traversâmes la passe qui la sépare du continent, l'obscurité m'empêcha de prendre pour mon album une vue de cette île fameuse, qui maintenant est aussi stérile que les poètes se sont plu à la dépeindre autrefois féconde et délicieuse.

Depuis deux heures du matin, nous croisions à l'entrée du port de Milo, pour attendre le jour, lorsqu'à six heures nous essuyâmes un grain violent dont, à cause de mon peu d'habitude de la mer, je fus presque effrayé. Le temps était très orageux : la pluie tombait à torrents ; la mer devint en un instant blanche comme du lait : les sifflements dans les cordages étaient assourdissants, et la corvette s'inclina tellement que la volée des caronades de dessous le vent était dans l'eau. Cependant on se débarrassa promptement des basses voiles, et comme la brise nous était favorable, nous mouillâmes bientôt dans le port.

La rade de *Milo* est formée par un vaste bassin qui s'étend à l'extrémité d'un goulet d'environ deux milles de long sur un demi-mille de large, dont l'entrée présente un aspect très pittoresque. A droite, on aperçoit la cime escarpée et nue du mont Saint-Elie : au fond, l'on découvre une belle plaine terminée par une chaîne de coteaux élevés ; à gauche, se dresse le village de Costro qui couronne un pic isolé de la façon la plus singulière : s'il y existe des rues, ce sont des spirales ou bien elles forment des escaliers à pente rapide, car toutes les maisons, à plate-forme et sans toit, paraissent bâties les unes au-dessus des autres jusqu'au sommet du pic. Du

[1] Ne dirait-on pas d'une page de Télémaque?.. Toutes les fois que je relis le récit de cette navigation, je pense au fils d'Ulysse ou à Enée.

reste, l'aspect de l'île est fort triste et ne nous offrait que des terrains incultes, des broussailles sur les coteaux, et à peine quelques oliviers épars près des habitations.

Nous rencontrâmes sur la rade deux bricks marchands français, de Marseille, qui nous apprirent que la *Bayadère* était partie, la veille, avec un convoi pour Smyrne, ce qui me privait du plaisir de revoir l'ami Le Bobinnec[1], et quelques autres élèves de ma connaissance. Mais le lendemain nous appareillâmes nous-mêmes pour la même destination, avec un autre bâtiment marchand, qui nous demanda l'escorte.

En sortant du goulet, nous croisâmes une frégate qui venait relâcher sur la rade de Milo : elle portait pavillon amiral et nous la saluâmes. C'était le premier grand bâtiment de guerre que je voyais sous voiles : il passa très près de nous et l'aspect de cette énorme masse en mouvement, toute couverte de toile, me laissa une impression d'admiration profonde, qui ne s'est pas encore effacée[2].

La belle brise de Suest que nous éprouvions nous eût promptement conduits à Smyrne si nous n'avions eu à accompagner le misérable navire parti avec nous de Milo : mais le devançant avec nos seuls huniers, tandis qu'il faisait toute la voile possible, nous devions nous attendre, même en supposant le vent toujours favorable, à une traversée assez longue. Bientôt cependant, laissant à droite les îles de *L'argentière* et de *Sifante*, nous nous approchâmes fort près de *Cerfo*, dont l'aspect aride et les rochers noirs nous

[1] Jules-Louis-Marie *Le Bobinnec*, né à Vannes le 15 juin 1806 (fils d'Armand, secrétaire général de la Préfecture en 1820, démissionnaire en 1830), était alors élève de seconde classe et ne fut nommé de première classe que le 1er septembre 1828. Il prit sa retraite comme capitaine de frégate, peu après mon père, en 1855, et fixa comme lui sa résidence à Vannes. C'étaient deux intimes amis, d'une grande conformité de goûts et d'opinions. Tous les deux furent ensemble membres du conseil de fabrique de la cathédrale de Vannes, et, l'un après l'autre, présidents de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul. C'est au commandant Le Bobinnec, qui avait rendu d'importants services aux missions des deux Guinées, qu'on doit le rétablissement du vieil et pieux usage de saluer de trois coups de canon Notre-Dame de Larmor en sortant du port de Lorient. Il est mort à Vannes le 27 août 1879, quelques semaines avant mon père.

[2] Ces derniers mots ont été ajoutés plus tard.

rappelèrent que Persée en changea jadis les habitants en pierres, en leur présentant la tête de Méduse. Dans la nuit, nous passâmes entre *Syra* et l'île de *Délos*, fameuse par son temple dédié à Apollon et Diane et par les couches de Latone errante : puis nous traversâmes le détroit qui sépare *Miconi* de *Times*, célèbre par ses vins.

Le 13 au matin, nous doublions *Ipsara* dont les habitants s'étaient si courageusement défendus dans la dernière guerre contre les Turcs : puis nous longeâmes la côte de *Chio*, et vers midi nous apercûmes la côte d'Asie. Après avoir louvoyé pendant quelque temps à l'entrée du golfe de Smyrne avec quinze bâtiments marchands, spectacle fort intéressant pour un novice, nous finîmes par mouiller dans le port de Fogliera ou *Fouillerie*, situé à l'entrée de la baie. Cette petite ville turque, dont les murailles sont en véritable état de délabrement, est située sur une pointe qui s'avance dans la rade, et entourée, à quelque distance, par des montagnes boisées qui encadrent un vaste bassin occupé en partie par la mer, en partie par une petite plaine garnie de jolis jardins. Je n'eus pas le loisir de descendre à terre et ne pus apercevoir des habitants de l'Asie, pendant les trois jours que nous restâmes au mouillage, que quelques paysans turcs aux larges braies et de charmants petits enfants qui jouaient au bord de l'eau.

30 janvier 1827. — Golfe de Smyrne. — Le 17, nous appareillâmes de Fouillerie et nous nous dirigions vers Smyrne au milieu d'un convoi de dix-sept voiles autrichiennes qui louvoyaient pour sortir, et de quinze bâtiments qui suivaient notre route. Le golfe immense qui se développait devant nous, offrait, ainsi peuplé, un magnifique coup d'œil, avec sa ceinture de montagnes élevées, en partie couvertes de bois, dont les différents plans se profilaient les uns derrière les autres en silhouettes successivement adoucies, couronnées à plus de douze lieues par les sommités neigeuses de celui qui fermait l'horizon. D'un côté, le groupe des îles d'Ourlac et les villages semés sur les côteaux qui les dominent ; de l'autre, les vastes marais qui s'étendent à gauche et dont nous n'apercevions que les arbres comme plantés dans la mer au milieu des navires mouillés sur les bancs à l'entrée de la rade de Smyrne,

complétaient admirablement les premiers plans du tableau. Nous pûmes le contempler à loisir, car nous mouillâmes vers midi en rade d'Ourlac, à sept lieues de Smyrne pour attendre les ordres de l'amiral.

L'après-midi, je descendis à terre avec Turenne et un domestique, pour faire quelques provisions, et nous nous dirigeâmes vers un village situé à mi-côteau à un quart de lieue du rivage. Beaucoup de Turcs oisifs fumaient gravement leur pipe à la porte de leurs maisons : l'un d'entre eux nous ayant offert des œufs et des raisins secs, nous entrâmes pour traiter du prix : mais nos affaires n'allaient pas très couramment, car le brave homme n'entendait pas un mot de français et nous pas un mot de turc : nous étions cependant sur le point de terminer notre marché, lorsque nous fûmes distraits de ces graves occupations par l'apparition de la plus jolie femme que j'eusse vue depuis longtemps. Notre aspect inattendu la fit d'abord reculer, car les Turcs passent pour être fort susceptibles au sujet des indiscrétions féminines, et la présence de son père lui inspira sans doute quelques craintes ; mais elle se rassura bientôt, alla tranquillement prendre quelque objet dans le fond de la chambre et se retira presqu'aussitôt, nous laissant sous le charme. Elle pouvait avoir tout au plus dix-huit ans : son teint était d'un blanc rosé des plus frais : ses longs cheveux tressés tombaient jusqu'à terre, et sa taille, que ne torturait certainement pas le corset de nos élégantes, était élancée comme celle que l'on prête aux héroïnes de roman. Pendant que je faisais toutes ces remarques, le bon vieux turc ne s'était pas aperçu que nous nous occupions beaucoup plus de sa fille que de ses raisins, et croyant sans doute que nous ne les trouvions pas assez beaux, il soulevait le panier pour nous en montrer le poids et nous faire comprendre qu'ils étaient d'une qualité supérieure. La fée envolée, notre marché fut bientôt conclu. Nous rencontrâmes un grand nombre d'hommes en promenant dans le village, mais pas une seule autre femme : nous achetâmes quelques poules et nous rentrâmes à bord sous une pluie torrentielle qui vint brusquement interrompre notre excursion.

Les jours suivants, temps affreux : la pluie tombait avec une

intensité que je n'avais encore constatée nulle part : le tonnerre accompagnait vigoureusement les grains, et le vent de Suest qui soufflait avec violence abaissa tellement la température dans la nuit du 18, que le lendemain toutes les montagnes étaient couvertes de neige.

30 janvier 1827 — Smyrne. — Le 21, nous pûmes enfin appareiller avec une très faible brise : mais en passant sous les Mamelles, montagnes très hautes qui bordent la côte et qui tirent leur nom de la forme de leur sommet, nous fûmes surpris par quelques rafales qui accélérèrent notre marche, et vers deux heures, nous mouillâmes en rade de Smyrne, sous le vent de la *Sirène* que montait l'amiral de Rigny[1], en laissant devant nous près de cent bâtiments de guerre ou de commerce.

Smyrne est une ville de 80 mille âmes, bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'un coteau, ce qui lui donne, de la rade, un large et bel aspect. Les maisons, dont les toits s'avancent de beaucoup sur les murailles, forment de loin plusieurs masses compactes, desquelles émergent çà et là les coupoles des mosquées, dont les minarets, blanchis ou peints en briques, s'élèvent en flèches élancées et contrastent singulièrement avec les pointes d'un vert noir des groupes de cyprès épars dans le milieu de la ville. Les quais, très irréguliers, se découpent en une foule de petites jetées qui s'avancent dans la mer, et sur lesquelles, surtout au centre, sont bâties des maisons en bois de forme bizarre habitées par des cabaretiers ou des marchands européens. A droite, se dresse le palais du pacha, défendu par une petite batterie qui commande la rade. Une pointe de sable qui s'allonge à gauche est occupée par des magasins et

[1] Henri *Gauthier*, chevalier de *Rigny*, né à Toul le 2 février 1782, entra dans la marine en qualité de novice en 1798, commanda une corvette à titre d'enseigne au camp de Boulogne en 1803, et gagna ses grades à la pointe de son épée, à Iéna et à Wagram, incorporé dans l'armée de terre comme marin de la garde. Lieutenant de vaisseau en 1809, capitaine de frégate en 1811, capitaine de vaisseau en 1816, il était contre-amiral depuis 1825, et fut nommé vice-amiral le 18 novembre 1827, un mois après la bataille de Navarin (Voy. ci-dessous). Créé *comte* en 1829, préfet maritime à Toulon, G. O ✠, etc., il fut appelé par Louis-Philippe en 1831 au ministère de la marine, en 1834 au ministère des affaires étrangères, et mourut en octobre 1835, à cinquante-trois ans.

des habitations rangées sur une même ligne qui permettent de jouir des agréments de la campagne dans les jardins qu'on aperçoit derrière elles. Le morne qui domine la ville est occupé par la citadelle dont une partie des murailles paraît tomber en ruines : et des deux côtés, au delà des maisons, s'étalent de vastes cimetières plantés de grands cyprès qui se touchent presque les uns les autres et qui se détachent en nappes d'un vert foncé sur les champs d'oliviers qui les entourent. De hautes montagnes, en cette saison couvertes de neige, encadrent le tableau en laissant, à l'entrée de la rade, un espace assez vaste occupé par des marais et des bancs qui resserrent la passe sous un château bâti pour la défendre à l'extrémité d'une langue de terre. Le fort blanchi à la chaux comme toutes les fortifications turques, contient, outre un bon nombre de canons ordinaires, des pièces d'une forme toute spéciale, dont le calibre est à peu près le même que celui de nos plus forts mortiers, et qui, pointées dans différentes directions, sont placées sur des affûts fixes en maçonnerie qui ne leur permettent plus d'être dérangées !... Elles sont chargées avec d'énormes boulets de marbre, dont nous apercevons plusieurs piles le long des murailles au bord de la mer.

Nous espérions bien ne pas tarder à visiter tout cela en détail, mais il était *écrit*, comme disent les Musulmans, que nous devions éprouver le supplice de Tantale, et ne prendre, pour quelque temps, idée d'une grande ville turque qu'en perspective. Le 22, au retour d'une corvée à terre pour les vivres de l'équipage, pendant laquelle j'avais formé de séduisants projets de descente en ville, je m'aperçus que l'on s'occupait de tous les préparatifs de l'appareillage ; à midi nous étions en effet sous voiles pour aller escorter jusqu'aux Dardanelles un brick anglais qui se rendait à Constantinople et qui, parti le matin, devait nous attendre au château[1]. Le lendemain, nous naviguions de conserve avec lui entre l'île de *Métilène*, l'ancienne Lesbos, patrie de Sapho, dont la ville, le fort qui la défend et le pays superbe et varié qui l'entoure se déroulaient lentement

[1] L'archipel était tellement infesté de pirates à cette époque, que les navires marchands ne pouvaient naviguer avec sécurité que sous l'escorte de bâtiments de guerre : et ceux-ci étaient mis à leur disposition par les amiraux des stations voisines.

par notre travers à babord, et les nombreuses baies de la côte d'Asie, qui nous présentaient, de l'autre bord, des plaines et des coteaux couverts de bois entre les caps et les rochers noirs qui s'avançaient en pointes déchiquetées dans la mer.

Nous passâmes presque toute la nuit dans le détroit qui sépare cette grande île de la terre, et le lendemain nous abandonnâmes notre brick en vue du château des Dardanelles que nous apercevions comme un point blanc à l'horizon : puis nous fîmes route, pour revenir à Smyrne, en louvoyant entre l'île de *Ténédos* et la côte de la Troade. Que je regrettai de ne pouvoir séjourner quelque temps dans ce pays d'éternelle mémoire ! Nous approchâmes du moins assez près de la ville de Ténédos, située au fond d'une petite baie mal fermée et défendue par un fort d'assez belle apparence comme toutes les citadelles turques, pour constater que le sol de l'île paraît extrêmement aride ; et je doute beaucoup que les nouveaux Grecs, s'ils s'en emparaient, pussent y trouver maintenant le bois nécessaire à la construction d'un cheval de taille à faire peur aux Turcs. De l'autre côté, dans la vaste plaine de la Troade, on reconnaît encore, près du cap Sigu, les monticules qui forment les tombeaux d'Achille, de Patrocle et des autres guerriers illustres de l'Iliade.

Pendant la nuit, nous mîmes en panne à l'entrée du port Colonne (île de Métilène) où nous devions nous arrêter le lendemain : mais au jour, il fallut continuer la route pour escorter deux bâtiments qui se rendaient à Smyrne. Encore un obstacle pour notre prompt retour. Les faibles brises qui se firent à peine sentir les jours suivants et la remorque que nous étions souvent obliger de donner à nos traînards nous retinrent pendant quatre jours à l'entrée du golfe : enfin le 29, naviguant avec peu ou point de vent, nous mouillâmes à l'entrée de la nuit sous les Mamelles, et le 30, vers deux heures de l'après-midi, nous laissâmes tomber l'ancre, en rade de Smyrne, entre la *Sirène* et la *Galathée*.

5 février 1827, — Smyrne. — Le soir du 30, Chabannes qui avait obtenu la permission de passer le temps de notre absence à terre, vint nous inviter à un bal que donnait son oncle M. Van Lennep,

consul de Hollande. Le commandant nous ayant laissé carte blanche, nous nous rendîmes tous à cette invitation. Ce n'était pas ici comme à Syracuse. La salle de réception était simplement ornée, mais tout décélait, avec la richesse, un goût exquis : une société charmante et des mieux choisies l'animait ; de frais minois, à la mise élégante et variée, en rendaient le coup d'œil délicieux. Chabannes nous présenta à son oncle, homme fort aimable qui nous combla de politesses : puis nous saluâmes sa tante et sa cousine, une des plus jolies femmes de Smyrne. Le bal était nombreux et réunissait un grand nombre d'officiers de toutes les nations. Le costume des dames grecques y donnait la note originale : sans être aussi gracieux que celui de nos françaises, il n'en est pas moins élégant : et je remarquai particulièrement leur coiffure, qui, en forme de turban composé de plusieurs nattes de cheveux entremêlées de fleurs et de perles, encadrait à ravir les têtes des jeunes filles. Je m'étonnai beaucoup d'entendre, dans un pays aussi éloigné de France, presque toutes les dames parler le français avec pureté ; et certes à Smyrne, par le bon ton autant que par l'amabilité des femmes, on peut passer une soirée aussi agréable que dans nos réunions de France les plus distinguées. Je valsai avec ardeur, et comme j'avais beaucoup de raisons pour ne pas trouver que le temps s'écoulât lentement, je ne rentrai à bord qu'à deux heures du matin, bien que je dusse prendre le quart à quatre heures et passer ainsi une nuit tout à fait blanche.

Le lendemain, me trouvant de service, je ne pus voir de Symrne que les quais, pendant une corvée ; ils sont tous construits en bois, fort sales et très incommodes, surtout quand la mer de la rade y brise, ce qui arrive assez régulièrement tous les jours, par les vents du large.

Le 4, il me fut enfin permis de visiter la ville, qui est divisée en trois quartiers principaux : le quartier turc à droite et le plus élevé : le quartier occupé par les Juifs et par les Arméniens au milieu ; enfin le quartier franc ou grec, à gauche, s'étendant presque tout le long des quais vers la pointe dite du Coulat.

Nous dirigeant d'abord vers les Turcs, nous traversâmes les bazars où se tiennent tous les marchands, turcs, arméniens et juifs.

C'est une longue suite de rues couvertes, garnies de chaque côté de petites boutiques peu profondes où sont étalés les différents objets de commerce, et distribuées de manière que chaque espèce de marchandise ait son quartier exclusif. Rien n'est bizarre comme la tenue des vendeurs. Assis, les jambes croisées, sur des tapis qui recouvrent les planchers élevés de leur petit appartement, ils sont d'une gravité inaltérable, fumant de longues pipes ou le narguilé, regardant à peine les gens qui passent, immobiles comme des statues, et ne se dérangeant que pour satisfaire un acheteur. Les bazars traversés, nous montâmes vers la partie supérieure de la ville, que nous trouvâmes d'une saleté révoltante, et nous eûmes la curiosité d'entrer dans un café. C'était une petite pièce précédée d'une sorte de péristyle à toit de planches, et toute entière occupée par deux estrades que séparait seulement un couloir de trois à quatre pieds de large : au fond une cheminée garnie en plaques de terre vernie de différentes couleurs. Des balustres en bois entouraient chaque estrade ; et, sur l'une d'elles, plusieurs Turcs, à qui de longues barbes grises et leur impassibilité parfaite donnaient un air respectable, fumaient assis autour d'un grand réchaud en cuivre argenté dont la braise maintenait la chaleur de leur café. Quoique notre arrivée dans ce lieu dût leur paraître assez extraordinaire, ils n'en semblèrent point surpris et ne bougèrent pas tout d'abord. Mais lorsque nous eûmes pris place sur l'autre estrade avec des pipes et du café, sans toutefois nous asseoir à leur mode, car il y faut de l'habitude, ils eurent l'amabilité de nous offrir du tabac. Nous y goutâmes seulement, n'ayant pas l'intention de faire là une longue station pour passer à l'état de statues ou de momies : et nous descendîmes bientôt en traversant le quartier arménien, dont les rues sont, comme partout ailleurs, étroites, tortueuses, sales et peu commodes. Une charrette ne pourrait passer que dans très peu de celles de Smyrne ; mais ce moyen de transport n'est pas connu dans le pays : ce sont les chameaux, les ânes et les hommes qui les fournissent.

Pendant toute notre promenade chez les Turcs et les Arméniens, nous n'aperçûmes que deux ou trois femmes presque complètement masquées, car un bandeau de mousseline leur couvrait les yeux et

le nez, descendant vers une guimpe qui leur montait jusque par dessus la bouche. En outre, un drap de coton blanc en forme de manteau leur enveloppait la tête et leur descendait jusqu'à mi-jambe. Elles paraissaient appartenir à la classe du peuple, car leur vêtement n'avait rien d'élégant ni de riche : les femmes de qualité sont, dit-on, condamnées, en ville surtout, à un éternel emprisonnement.

Enfin nous entrâmes dans le quartier franc. Là les rues sont un peu plus larges et plus propres ; les maisons mieux bâties et d'une plus belle apparence : presque toutes ont le premier étage en saillie sur la rue, et leurs fenêtres étaient garnies d'une foule de jolies têtes dont les coiffures variées produisaient un effet très pittoresque. Si nous avions rencontré peu de femmes chez les Turcs, en revanche elles fourmillent chez les Grecs. Il est vrai que nous étions au dimanche ; et elles n'avaient sans doute rien de mieux à faire que promener, regarder dans la rue et montrer leur frais minois.

J'étais invité à dîner chez l'oncle de Chabannes. Le repas fut parfait, les dames étaient fort aimables : mais je fus surpris par plusieurs usages que je ne connaissais point : tels que le nombre incalculable de toasts portés, presqu'à chaque instant du repas, par le maître de la maison à ses divers convives : la sortie des dames au dessert ; et les superbes pipes qu'on nous apporta avec le café. Je fumai comme les autres quoique je n'eusse guère l'habitude du tabac : mais celui dont on use en Turquie est si doux que, loin de m'incommoder, il me parut fort agréable. Le café pris, M. Van Lennep voulut nous présenter à un bal que donnait le consul d'Autriche : nous y fûmes admirablement reçus : la réunion, sans être aussi nombreuse que celle à laquelle j'avais assisté quelques jours auparavant, était peut-être plus brillante : j'y remarquai du moins un plus grand nombre de jolies femmes. Je dansai jusqu'à trois heures et vins reprendre mon service à bord en souhaitant que notre station se prolongeât assez pour nous permettre de faire le tour de tous les consulats.

J.-M.-V. Kerviler.

(A suivre.)

ÉTUDES D'HISTOIRE RELIGIEUSE

SAINT DOMINIQUE

ET

LA PREMIÈRE CONFRÉRIE DU ROSAIRE

EN BRETAGNE[1]

Un ouvrage récemment exhumé de la poussière des Bibliothèques et dont M. O. de Gourcuff a parlé dans cette *Revue*, en juin 1889, a fait connaître l'existence — longue de quatre siècles — de la *Confrérie de la Véronique* de Nantes. Nous voulons dire la DÉVOTION A LA SAINTE-VÉRONIQUE, par le P. Antonin Thomas, dominicain de Dinan.

Un autre livre du même auteur révèle un fait d'un haut intérêt pour l'histoire religieuse de Bretagne.

Nul n'ignore que saint Dominique est le fondateur du *Rosaire*, et que cette dévotion si universellement répandue doit surtout sa diffusion à ce saint et à son Ordre. Or, s'il faut en croire le P. Antonin Thomas, la première Confrérie du Rosaire a été établie dans le diocèse de Vannes par saint Dominique lui-même. A quelle époque et dans quelles circonstances ? Le pieux écrivain du XVIIe siècle va nous l'apprendre dans une page qui a été reproduite par la *Semaine Religieuse de Vannes* (3 octobre 1889).

« La très sainte mère de Dieu désirant donner au monde la dé-

[1] V. *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, livraison d'octobre 1889.

votion du Rosaire... choisit saint Dominique pour en être le premier prédicateur et le disposa dès son enfance à ce dessein, luy inspirant une singulière dévotion pour la salutation angélique ; et comme ce saint enfant aimoit tendrement la sainte Vierge, il récitoit plusieurs *Ave Maria* chaque jour et attiroit le plus qu'il pouvoit de jeunes enfants de son âge, par son exemple et ses discours, à la servir. »

Ce zèle fut si agréable à la Reine du Ciel, que, comme écrit le B. Alain de la Roche[1], elle le favorisoit de ses apparitions familières dès l'âge de huit ans, et à sa dixième année, elle luy enseigna la manière de réciter le Rosaire qu'il a preschée et que nous pratiquons aujourd'hui. Ce saint jeune homme s'embraza tellement de l'amour de Jésus crucifié et de sa sainte Mère, par ce dévot exercice du Rosaire qu'estant encore chanoine régulier, le zèle de les faire honorer le portoit à aller prescher de bourgade en bourgade aux côtes maritimes de la Galice, cette dévotion.

Nous apprenons du B. Alain de la Roche que que vers l'an 1200, il arriva que certains pirates Mahométans prirent terre au lieu où preschait le saint et l'enlevèrent avec son compagnon, F. Bernard, et les firent voguer sur l'océan pendant trois mois, et les firent servir comme esclaves avec beaucoup de fatigues et de mauvais traitemens que ces barbares leur faisoient en haine de la religion chrestienne qu'ils preschoient pour les gagner à Jésus-Christ.

« Il s'éleva une furieuse tempeste qui dura deux jours et deux nuits, et battit le vaisseau de tous côtez avec tant de violence, qu'ils croioient tous périr chaque moment. Saint Dominique réclamoit la sainte Vierge, son avocate, et pressoit ces infidèles de l'invoquer dans ce grand péril ; mais au lieu de profiter de ses bons avis, ils l'outrageoient plus cruellement. Enfin, le jour de l'Annonciation, un horrible coup de vent brisa la pouppe, abatit les mats, entr'ouvrit le vaisseau et les mit tous au désespoir. Saint Dominique prioit avec plus de ferveur et de confiance sa bonne Patronne, déplorant la perte des âmes de ces barbares. Et voilà qu'au plus fort de la

[1] Ce religieux naquit vers 1428, probablement à Plouer, près de Dinan. Il mourut le 8 septembre 1475.

tempeste et de ses prières elle luy apparut, le consola, et luy ordonna d'exhorter fortement ces pirates de se convertir à la foy et de recourir à sa protection, l'assurant que s'ils se vouloient convertir et s'engager à réciter le Rosaire, la tempeste cesseroit et qu'ils seroient tous sauvez. En même temps elle luy révéla de fonder entr'eux tous une Confrairie sous le nom de Jésus-Christ et le sien, dans laquelle ils s'engageroient de réciter régulièrement tous les jours le saint Rosaire, laquelle ils étendroient ensuite par tout le monde, au grand bien de l'Église et pour le salut des âmes.

« Saint Dominique porta ces paroles à ces pauvres affligez, qui à ce coup s'amollirent et se rendirent. Ils élevèrent les mains au ciel, se jettèrent à genoux, demandèrent pardon à Dieu, réclamèrent l'assistance de la sainte Vierge avec de grands cris et quantité de larmes. Incontinent la tempeste cessa, *le vaisseau aborda aux côtes de Vennes, en Bretagne*. Ils descendirent tous à terre et allèrent rendre grâces à Dieu dans la plus prochaine église. Saint Dominique catéchiza ces Mahométans, les baptiza, et *fonda la Confrairie du Saint-Rosaire* : il y associa ces nouveaux convertis avec plusieurs habitants du lieu qu'il instruisit parfaitement : et puis il alla visiter le *duc de Bretagne, son cousin, à Vennes, où il prescha, et y établit le second autel de la Confrairie du Rosaire*, et s'en retourna en Espagne, preschant et fondant en divers lieux, cette dévotion et nouvelle Confrairie[1]. »

Tel est, dans sa naïve simplicité, le récit du P. Antonin Thomas. Pour l'honneur de la Bretagne qui aurait été ainsi dotée avant tout autre pays de la dévotion et de la Confrérie du Rosaire, nous voudrions y trouver l'expression fidèle de la vérité. Mais le fait dont il s'agit est absolument controuvé, et la Bretagne ne peut à aucun titre revendiquer comme sien le privilège d'avoir vu naître le Rosaire.

Saint Dominique, on le sait, a eu de nombreux historiens dont quelques-uns — entre autres le B. Jourdain de Saxe, Constantin Médicis, le B. Humbert, Barthélemy de Trente — étaient ses con-

[1] Le *Rosaire mystique de la très sainte Vierge Marie*, ou le *Très sacré Rosaire inventé par saint Dominique*, p. 243. — (Rennes 1685.) — Une seconde édition de cet ouvrage qui, *au point de vue pieux*, a une réelle valeur, parut à Rennes, en 1698. chez Nicolas Audran.

temporains. Or, en vain l'on chercherait chez eux l'étonnante narration qu'on vient de lire ; on ne la trouve pas davantage dans les *Actes de Boulogne*, les *Actes de Toulouse*, ni ailleurs. Et pourtant, il faut en convenir, la chose, si elle était vraie, valait bien la peine d'être racontée.

Au XVe siècle, un dominicain *Breton*, Alain de la Roche, a, *le premier*, parlé de ce fait qu'il prétendait « lui avoir été révélé par la mère de Dieu. » A notre avis, il lui fut plutôt inspiré par un patriotisme mesquin et mal placé. — Mais quelle est, en dernière analyse, l'autorité historique d'Alain de la Roche que l'on désigne aussi parfois sous le nom de Alanus Redivivus ? Nous répondons sans hésiter : elle est nulle. Ce n'est pas là d'ailleurs un sentiment personnel, c'est le jugement motivé des Bollandistes, ces annalistes si judicieux et si précis.

Afin de permettre au lecteur d'en juger lui-même à son tour avec pleine connaissance de cause, nous allons résumer — citer serait trop long — ce que Alain raconte du séjour de saint Dominique en Bretagne et de sa rentrée en Espagne, et que le P. Antonin Thomas ne nous a pas appris, soit parce que le précédent récit suffisait aux besoins de son sujet, soit parce qu'il ne l'a pas osé. Ici, en effet, Alain en vient à des particularités de plus en plus étranges; qu'on en juge par cette analyse succincte mais fidèle :

Après l'établissement du Rosaire dans les circonstances que l'on sait, saint Dominique prêcha en Bretagne avec un zèle et un succès incroyables. Ses vertus et ses nombreux miracles l'entourèrent bientôt d'une auréole de sainteté telle, que le souverain breton et son peuple voulurent, dans leur enthousiasme, le faire monter sur le célèbre siège épiscopal de Dol alors vacant. Le saint s'y refuse et répond invariablement à toutes les instances qui lui sont faites : « Je suis venu pour prêcher, non pour être évêque. » Le duc de son côté s'obstine et emploie tous les moyens pour arriver à ses fins ; il va jusqu'à commander sous les peines les plus sévères qu'on empêche Dominique de quitter ses États.

Au moment où le duc se croit assuré du succès, le saint disparaît soudain aux regards de ceux qui l'entourent. Le lendemain devait avoir lieu sa consécration épiscopale ! — Désolé de ce fâcheux

contre-temps, le duc fait fouiller, un mois durant la Bretagne en tous sens : saint Dominique demeure introuvable — et pour cause. Après ce laps de temps, on apprend de source certaine que, depuis un mois, il prêche en Espagne en semant les miracles sous ses pas. On reconnaît alors que, par un prodige tout divin, il avait reparu en Espagne précisément le jour de sa disparition de Bretagne[1].

On le voit, c'est fort ingénieusement inventé. Mais « à la seule lecture de ce fait qui ne repose sur aucune donnée positive, tout homme sérieux, disent les Bollandistes, en suspectera la réalité et le tiendra pour une fiction. Au reste, ajoutent-ils, nous considérons l'auteur de ces récits comme un fabuliste imprudent qui a fait jaillir la source trouble des fictions à laquelle, hélas ! Des écrivains postérieurs ont inconsidéremment puisé[2]. »

Au nombre de ces derniers, il faut mettre d'emblée le P. Antonin Thomas. Mais il importe de dire à sa décharge, qu'il ne fit que suivre le sentier battu conduisant à cette « source si trouble » où l'avaient précédé Jean de Sainte-Marie, Choquet, Janssens, Baillet, etc.

C'est, pensons-nous, sur l'autorité de ce dernier, qu'il a reproduit le récit en question.

De nos jours, les *Petits Bollandistes*[3] et le P. Giry[4] ont réédité ces fables ; et pourtant, plus qu'au P. Antonin Thomas, il leur était facile de puiser aux *sources* limpides et sûres. Le bon Justin de Miekow[5], au contraire, tout en citant Alanus de Rupe et en lui décernant des éloges quand il en mérite, se donne bien garde d'accepter sa narration fantaisiste et de prendre ses rêves au sérieux.

[1] Cette *histoire* très longuement racontée par Alain de la Roche, toujours d'après de prétendues révélations, Janssens l'a résumée dans sa *Vie de saint Dominique*, livre I. ch. 2. On la trouve aussi racontée et résumée par le P. Jean de Sainte-Marie.

[2] Opinamur horum opusculorum auctorem fuisse imprudentem fabulatorem qui aperuit lutulentum figmentorum fontem quibus nihilominus posteriores quidam scriptores incaute sua hauserunt. V. *Acta Sanctorum*... MDCCXXXIII, Aug., t. I, pp. 364 et seq., pp. 393 et seq.

[3] T. IX, pp. 277, 278.

[4] *Vies des Saints*, t. III, p. 390,

[5] *Discursus prædicabiles super Litanias Lauretanas*, t. IV, pp. 552 et passim.

Le titre peu flatteur de « fabuliste » que nous venons voir appliqué à Alain de la Roche par les graves Bollandistes, caractérise fort bien l'homme. L'appréciation d'Echard ne lui est pas plus favorable. « Il prétendait, dit-il, que les visions et les discours de saint Dominique lui avaient été révélés, ainsi que les exemples et les miracles relatifs au Rosaire. Toutes ces choses doivent être regardées, non pas comme ayant existé réellement, mais comme étant les méditations (*meditationes*) d'un homme pieux qui cherchait à frapper l'esprit de ses auditeurs. Car tel était le goût de cette époque (et il en est encore ainsi dans quelques provinces de l'Europe), que les auditeurs étaient ravis d'entendre ces exemples et petites histoires (*historiolis*) ; d'ailleurs leur mémoire retenait plus facilement ces choses qui, plus puissamment et plus efficacement qu'une doctrine soignée et solide qu'ils auraient oubliée, les poussaient à la vertu en les détournant du vice[1]. »

Exciter à la vertu et éloigner du vice, c'est fort bien ; mais grâce à Dieu, cela est loin d'être incompatible avec le respect scrupuleux de la vérité, quelle qu'elle soit.

Alain de la Roche aurait dû se le rappeler. Le respect et l'amour de la vérité même purement historique ne l'auraient pas empêché d'être honoré comme *bienheureux* à Bruxelles où il opéra surtout un grand bien par ses prédications[2]; au demeurant, s'il est pauvre critique et historien plus que médiocre, il s'est probablement mis fort peu en peine de sa réputation à ce point de vue. Il a eu grand tort, sans doute, mais il était apôtre avant tout. Envisagé de la sorte, il a peut être droit à quelque indulgence. Cependant Lacordaire ne

[1] *Biblioth. FF. Præd.* t. I, pp. 850, 851.

[2] *Martyrologe de France*, 14 août. Dans les *Vies des saints de Bretagne*, par dom Lobineau (édition Tresvaux, MDCCCVXXXIII), il est fait mention de lui au 8 septembre. Dans son grand ouvrage de la Béatification et de la Canonisation des Serviteurs de Dieu qu'il composa n'étant encore qu'archevêque de Bologne, Benoit XIV donne à Alain de la Roche le titre de *bienheureux*. — Dans l'Ordre dominicain, il n'est pas honoré comme tel, mais est cependant considéré comme un saint personnage. — Alain fut un apôtre de Marie et du Rosaire ; il prêcha avec grand succès en Belgique, Hollande, Allemagne, France, Bretagne ; il écrivit autant qu'il prêcha. (Voir dans Tresvaux la liste de ses ouvrages.)

paraît guère disposé à le faire bénéficier des circonstances atténuantes ; il est intéressant de connaître, en la question, le sentiment du restaurateur de l'Ordre dominicain en France. Son témoignage résume parfaitement les arguments des Bollandistes ; rapporté à cette place, il nous dispensera de leur emprunter de longues citation. L'illustre dominicain ne fait pas difficulté d'avouer que « le dominicain breton Alain de La Roche corrompit toutes les traditions fidèlement respectées jusque là (au quinzième siècle) ; il prétendit écrire la vie de saint Dominique à l'aide de révélations particulières, et s'appuya sur des auteurs dont personne n'avait jamais ouï parler et dont on ne peut retrouver la trace nulle part[1]. »

Après cela, il est permis de plaindre celui qui ajouterait encore foi entière aux récits d'Alain de la Roche, lequel commet, au reste, une autre erreur quand il avance que la mère de saint Dominique s'appelait « Jeanne de Bretagne. » Cette Jeanne dont on n'a pas entendu parler, était-elle donc fille de Conan IV et sœur de Constance? Puis, tandis que celle-ci se mariait au frère de Henri II d'Angleterre, aurait-elle épousé un simple gentilhomme espagnol? Tout cela est bien roide et absolument faux. Mais comme cette question ne touche qu'indirectement à notre sujet, nous nous contentons de l'indiquer, d'autant que pour réfuter Alain, ici encore l'on aurait beau jeu. Tout au plus, peut-on admettre avec quelques historiens sérieux, comme non dénuée de tout fondement la prétention du père de saint Dominique, Félix de Guzman, de tirer son origine des ducs de Bretagne[2].

Concluons : saint Dominique n'est pas venu en Bretagne, comme le raconte Alain de la Roche ; par conséquent, il n'y a pas établi la *première* confrérie du Rosaire ; — Alanus Redivivus dans la question qui nous occupe, est un conteur édifiant et patriote peut-être, — mais il n'est que cela. P. GIQUELLO.

[1] *Vie de saint Dominique*, par le R. P. Henri-Dominique Lacordaire, 2e édition, p. 368. Paris 1844.

[2] « Stirpem Guzmanorum... inter nobilissimas Hispaniæ numerandam... aliqui ad Gothos, quidam ad Duces Britanniæ Armoricæ referunt, ut apud Wilhelmum Imhoffium in GENEALOGIA ALIQUOT ILLUSTRIUM FAMILIARUM HISPANIÆ, p. 118. » (Bolland.)

ÉTUDES BRETONNES

MARION DU FAOUET

(Suite[1].)

CHAPITRE IV

I.

Quelques jours après, Marion rentrait au Véhut ; et, vers cette époque, par un prodige d'audace, qui, de nos jours, eût été un acte de démence, au lieu de se cacher, elle vint habiter au Faouët même ! Elle s'installa dans cette maison dont j'ai parlé, ayant jardin sur la route de Guémené. C'était comme un défi porté à la maréchaussée ; mais Marion savait par expérience qu'elle pouvait compter sur son inaction ; elle ne se trompait pas.

Bannie à Rennes, elle n'a pas exécuté l'arrêt de la Tournelle ; on pouvait soupçonner que le jugement présidial aurait le même sort. Après la condamnation à Rennes, elle est revenue au Faouët ; la maréchaussée le sait, et une précaution était tout indiquée : s'assurer si, après le jugement de Vannes, elle y reviendrait encore... La maréchaussée n'y pense pas !

Mais quoi ! les cavaliers de la maréchaussée « vont et viennent à la campagne » selon la règle de leur institution : ils ne peuvent aller de Guémené au Faouët sans passer devant la porte de Marion. Il n'est pas possible que la présence de Marion, connue de tous au Faouët, dont la réputation est déjà répandue au loin, ne leur soit

[1] Voir les livraisons précédentes.

pas révélée. Et pendant près de quatre ans, elle va y vivre tranquille; et il faudra, pour contraindre une fois encore la maréchaussée à intervenir, de nombreux vols et un incendie commis par la bande que Marion va réorganiser en toute liberté !

En arrivant au Faouët, Marion trouvait sa bande diminuée de Jeannot, de Bilzic et de Gargouille ; mais ils furent bientôt remplacés ; et, pendant que le beau Jeannot faisait l'apprentissage de la lourde rame sur les vaisseaux du Roi, Guillaume Olivier, dit Guillerm, prit auprès de Marion la place privilégiée que Jeannot laissait libre.

Mais Marion était sans ressources et il fallait vivre. Une occasion se présente ; elle n'a garde de la laisser échapper. Quelques jours après son retour, elle accoste un jour Pierre Douarin, près de la chapelle de Sainte-Armelle, sur la route d'Hennebont, et lui demande la bourse ; et comme Douarin se fait prier, Marion lui porte un coup de bâton. C'est le seul acte de violence que les procédures relèvent comme exercé *par elle-même*[1].

Au mois de janvier suivant, le meunier de Kerallaouen (par. de Guiscriff) rentre chez lui après le coucher du soleil ; il se voit entouré de Marion et de plusieurs hommes. Avant qu'ils aient parlé, il a compris ce qu'ils veulent; il jette sa bourse et se sauve. Marion ramasse la bourse[2].

Dans la même année, Marion et ses associés partageaient une somme d'argent, butin fait un jour de foire, dans l'auberge d'Alexis Le Breton, au Faouët[3].

En 1751, un vol d'argent, de vêtements et de fil est commis la nuit avec effraction dans la maison d'Olivier Bréoulec, au lieu de Jellabos (par. de Berné) ; et Marion y est reconnue au milieu de plusieurs hommes[4].

Vers la même époque, des vols de toile, de deux tasses et d'une cuiller d'argent, d'un cheval au préjudice d'un marchand furent signalés aux environs du Faouët[5].

Dans la même année, le lieu du Drézant (par. de Saint-Sébastien) est incendié et cet incendie est attribué à Marion et à ses complices[6].

Enfin, au carême de 1752, un colporteur portant « une balle de « soixante livres, renfermant des mouchoirs de masily-pastants[7], « en pièces, d'autres plus communs, des bas de femmes et d'en-

[1], [2], [3], [4], [5], [6]. Int. 2 août 1755. Quimper.

[7] Int. du 2 août 1755. Quimper. V. 1889, t. II, p. 360.

« fants, plus de 300 livres en or et argent, » fut dévalisé sur la route.

Marion n'avait pas pris part au vol, et Guillerm qui en était l'auteur, entendait s'en approprier le produit, et avait déposé le ballot dans l'auberge de Losily. Marion trouva plaisant, comme nous l'avons vu, (1889, t. II, 416,) de venir le réclamer escortée de deux cavaliers. La plaisanterie ne fut pas goûtée de Guillerm ; et le soir une vive discussion s'éleva entre les deux complices.

II

Jusque-là, le frère de Marion, Corentin Tromel, avait eu un rôle effacé ; il se contentait d'agir sous les ordres de sa sœur et de débiter, dans les foires, des objets de menue mercerie. Vers cette époque[1], il se sépara de sa mère et vint habiter à Ty-Poder, près de Pontbriand. Il semble que à ce moment il ait voulu agir de son autorité. Ce fut une faute ; il avait besoin de la direction de sa sœur.

Au carnaval de 1752, Jean, meunier à Pontbriand, fut *assommé* sur le grand chemin, et dépouillé ; le lendemain, son voisin Tromel portait chez Gérard, armurier au Faouët, un fusil *pour le redresser*. Cette compromettante coïncidence aurait dû faire arrêter Corentin ; mais le meurtre de Jean ne fut même pas poursuivi ; et Corentin ne fut inculpé de ce fait que plus d'un an après.

Laissé libre, il allait commettre une autre *maladresse*. A sept ou huit cents mètres du Faouët, près de la croix du Golen[2], en un endroit où la route aujourd'hui rectifiée présentait une rampe abrupte favorable aux attaques nocturnes, Marc Le Breton, marchand de bœufs, se vit accoster par plusieurs hommes ; il ne reconnaissait pas Corentin, lorsque celui-ci lui dit imprudemment : « C'est toi, Marc ?... Passe ton chemin ! » — On peut conjecturer que Marc Le Breton se montra reconnaissant et ne porta pas plainte ; et Corentin ne fut inculpé de ce fait que plus tard, au cours de l'information dirigée contre sa sœur.

[1] Int de Corentin, 8 juin 1753.

[2] La croix a disparu : elle était près de l'endroit où est aujourd'hui un lavoir.

III

Il semble que ce soit la scène de l'auberge de Losily qui ait de nouveau appelé l'attention sur Marion : du moins entre cette scène et la date de l'arrestation ne se place-t-il aucun chef de prévention.

Le 2 juillet 1752, Marion fut arrêtée à Poullaouën avec Guillerm. Vincent Mahé, dit Garçonnic, et Marguerite Cariou ou Cadiou ; et, le jour même, tous quatre furent écroués à la prison de Carhaix. Cinq jours, après Guillerm s'évadait[1].

Les prisons étaient à cette époque ou peu sûres ou mal gardées, et on en sortait, comme nous allons le voir, sans trop de difficulté.

Marion a prétendu qu'elle n'avait rencontré Vincent Mahé qu'à Poullaouën, le jour de son arrestation ; mais lui-même reconnaît qu'il la suivait depuis la foire de Saint-Pierre à Carhaix (juin précédent)[2], indication que confirme Marguerite Cariou[3]. Il est clair qu'elle l'avait enrôlé dans sa bande, et les antécédents de Mahé justifiaient le choix dont Marion l'honorait.

C'était un jeune homme de dix-neuf ans, né au lieu de Kerlin (par. de Maël-Carhaix), de moyenne stature, encore imberbe, mais vigoureux et agile. Il était garçon maréchal et une effraction était un jeu pour sa main exercée. Il n'était pas à son coup d'essai.

Après Pâques, il avait quitté de nuit la maison de L'hopital, chez lequel il travaillait, au village de Saint-Éloy (par. de Péaule). Il emportait une couette et huit échevaux de fil, pour se payer, dit-il, de ses gages. Avant de sortir du village, il était entré, la même nuit, par effraction, chez Françoise Autret. Peu après, au bourg de Glomel, il volait, avec effraction, chez Michel Souillard, marchand, des denrées et de l'eau-de-vie ; enfin, dans la nuit du 21 avril 1752, il « volait un pain de trois sous et une pièce de galettes, *parce qu'il a faim !* » il est arrêté et conduit à la prison de Glomel ; mais il

[1] « Laissant dans la prison un juste au corps brun à manches à la matelotte garny de boutons jusques aux poches. » — Reg. de la maréch. Ecrous.

[2] Int. de Mahé, 11 mai 1753.

[3] Int. de Marguerite Cariou, même jour.

force un barreau de fer et sort par la fenêtre ; et le surlendemain, à Plusquellec, il entre la nuit avec effraction chez René Ollivier[1].

Il est clair que Marion n'eut pas d'efforts d'éloquence à faire pour s'attacher ce pauvre affamé qui ne voulait plus travailler.

L'histoire de Marguerite Cariou est toute différente[2]. C'était une pauvre fille de vingt-et-un ans, d'apparence douce et timide. Elle était née à Plouyé ; ses parents ne pouvaient la nourrir et elle se mit à mendier.

Mais Plouyé était un pays pauvre : il fallait aller chercher son pain dans les cantons voisins. Au mois de mars 1752, Marguerite poussa jusqu'au Faouët, où elle ne connaissait personne. Elle y tomba malade de fatigue et fut prise d'une grosse fièvre. Elle se tenait dans la rue appuyée contre une borne, sans que personne prit pitié d'elle, lorsque Marion l'aperçut. Marion l'emmena dans sa maison, la mit au lit, la soigna ; et. quand elle l'eut guérie, lui proposa de la garder pour aller chercher l'eau et laver le linge. Marguerite accepta ces conditions. Elle était bien nourrie, bien vêtue : justin brun de calmande (espèce de lasting), tablier de coton, des bas et des souliers, coiffe plate[3].

Jamais la pauvre mendiante n'avait rêvé un pareil sort et surtout le luxe des bas et des souliers ! Aussi quelle reconnaissance pour sa bienfaitrice ! Au début de son interrogatoire, elle avait, selon l'odieuse coutume maintenue par l'ordonnance de 1670, prêté serment de dire vérité. On lui demande quelles sont les habitudes de Marie Tromel, et sa réponse est ainsi traduite : « Pendant quatre » mois qu'elle a vécu chez elle, elle n'a jamais vu dans Marion » aucun mauvais comportement[4]. »

Cependant elle aurait pu s'étonner des promenades nocturnes de Marion, qu'elle éclairait sur la route, « notamment le lundi de la » semaine de la Passion 1752, Marion étant accompagnée de son » jeune frère[5]. » — Il est possible que la pauvre innocente n'ait rien compris. Elle ne soupçonnait pas non plus de quel prix serait payée l'hospitalité dont elle se montrait si reconnaissante.

[1] Int. de Mahé, 11 mai 1753.

[2] Int. de Marguerite Cariou, 11 mai et 6 octobre 1153, Quimper.

[3] Signalement de Marguerite Cariou. Interr. du 4 mai 1753. « Sourcils et cheveux bruns. »

[4] Int. du 11 mai 1753.

[5] Int. du 6 octobre 1753.

IV

Marion, Vincent Mahé et Marguerite Cariou furent écroués aux prisons de Quimper[1], le 15 juillet 1752, et interrogés le même jour[2].

Par malheur, ces trois interrogatoires font défaut. Il y aurait eu un grand intérêt de curiosité à trouver celui de Marion dont le signalement devait être exactement donné ; dans les interrogatoires qu'elle a subis plus tard, elle est signalée d'un mot « stature moyenne, » les juges se référant implicitement au signalement dressé dans le premier interrogatoire.

Tout ce que nous savons de cet interrogatoire, c'est que Marion avait déclaré avoir été fouettée et marquée à Rennes, et poursuivie, puis relaxée à Vannes : mais les juges de Quimper s'enquirent, et, le 10 août, la sentence de bannissement prononcée à Vannes leur fut transmise[3].

La procédure fut vivement menée. De nombreux témoins étaient entendus, au Faouët, à Glomel et dans trois autres lieux; et, avant le 9 août, le lieutenant prévôt de la maréchaussée en avait entendu vingt-trois appelés à Quimper même.

Les charges devaient être graves ; mais il fallait découvrir les autres faits demeurés inconnus ; et, le 17 août, le procureur du roi de la maréchaussée demanda et obtint permission de solliciter des *Monitoires*[4].

A cette époque, l'Église, qui formait un ordre de l'État, et la puissance séculière se prêtaient un mutuel appui. De même que l'État faisait exécuter les vœux religieux considérés comme une sorte de contrat civil, ainsi l'Église usait des armes spirituelles pour obtenir, dans des cas graves et qui intéressaient l'ordre public, la

[1] Sans nul doute dans la prison bâtie par le Roi, en 1667, à l'angle de la *rue Obscure* et de la rue *Verzelet*, et qui a subsisté jusqu'en 1807 ; (aujourd'hui n° 16 de la rue Royale).

[2] Arrêt de compétence, 24 mai 1755.

[3] Arrêt de comp. du 24 mai 1755.

[4] Lettre de Vannes, 10 août 1752.

révélation des coupables ou des circonstances des crimes, lorsqu'on n'en pouvait avoir autrement la preuve[1].

« Le monitoire, dit Claude Ferrière, est le mandement adressé à « un curé pour avertir les fidèles de venir à révélation sur les faits « y mentionnés, sous peine d'excommunication. »

Le 21 août, M. Brago, chanoine official de Vannes, accorda des monitoires à publier aux prônes des six églises de Malon (Meslan), Priziac, Le Croisty (trève de Saint-Tugdual ou Tudal), Saint-Caradec-Trégomel, Ploërdut, et en la ville de Guémené, trève de Locmalo. Le 27 du même mois, l'évêque de Quimper délivra des monitoires à lire aux prônes des quatre églises du Faouët, Guiscriff, Lanvenigan (trève de Guiscriff) et Langonnet[2].

Mais Marion et Vincent Mahé habitués à une vie active s'ennuyèrent aux prisons de Quimper. Ils jugèrent d'ailleurs prudent de ne pas attendre le retour des monitoires ; ils partirent dans la nuit du 9 au 10 septembre[3]. Comment se fit l'évasion ? C'est ce qu'il serait curieux de savoir. Malheureusement le procès-verbal de descente dressé pour constater le fait manque aux pièces.

Quoi qu'il en soit, cette double évasion a frappé l'imagination populaire. Encore aujourd'hui, on conte dans les campagnes du Faouët « que Marion avait des cheveux merveilleux qui sciaient les « plus épais barreaux de fer. — Mais, ajoute-t-on, un jour qu'elle « tenait un enfant sur les fonts baptismaux, ses cheveux furent « coupés, et le charme fut rompu[4]. »

Cela veut dire sans doute que Marion avait des scies fines comme des cheveux, bien connues encore aujourd'hui des hôtes des maisons centrales ; et la dernière circonstance semble une réminiscence de son arrestation à Auray, le jour de ses couches.

Chose à peine croyable, mais pourtant bien attestée, Marion reprit le chemin du Faouët et résida pendant plusieurs semaines dans les environs. Mahé s'enfuit à Maël-Carhaix, lieu de sa naissance.

[1] Art. 26. Edit. de 1695.

Tout juge pouvait permettre d'obtenir le monitoire (art. 1, titre 7, ord. de 1670) et, une fois la permission obtenue, l'official ne pouvait le refuser sans s'exposer à la saisie de son temporel. (Id. art, 2.)

[2] Arrêt de compétence.

[3] Arrêt de compétence.

[4] Renseignements.

V

L'arrêt de compétence prévôtale du 24 mai 1755 nous permet de suivre pas à pas la marche de la procédure, dont il réfère brièvement tous les actes.

Du 3 au 24 septembre, les monitoires avaient été publiés à trois prônes consécutifs.

Un décret de prise de corps fut rendu contre Marion et Vincent Mahé, le 16 septembre ; il ne reçut pas d'exécution.

Il paraît que les révélations obtenues par les monitoires ou que les dépositions reçues produisirent quelques nouveaux indices. Le 4 janvier 1753, de nouveaux inculpés furent ajoutés aux quatre premiers. Les noms de ceux-ci ne sont pas indiqués dans l'arrêt de compétence ; mais la suite démontre que ces inculpés étaient Corentin Tromel, Joseph Le Bihan, son frère utérin, mal à propos dénommé Joseph Tromel, Jean-Pierre Paubert, René Penhoët, et au moins deux femmes qui furent arrêtées et mises en liberté à la fin de janvier[1].

Le procureur du roi de la maréchaussée désespérant de parvenir, au moyen des monitoires, à la découverte de Marion et de ses complices, jugea utile de recourir au moyen extrême des *Réaggraves*, et demanda, le 16 janvier 1753, l'autorisation nécessaire.

« Le *Réaggrave*, dit Claude Ferrière, est le dernier monitoire « qu'on publie après trois monitions et qui doit précéder la der- « nière excommunication. — Pendant cette dernière monition, on « allume une petite chandelle ; et, si le rebelle à l'Église ne vient se « soumettre avant que la chandelle soit éteinte, on fulmine l'excom- « munication et on déclare les peines encourues[2]. »

Les réaggraves furent accordés le 29 janvier par les évêques de

[1] Lettre de M. de Cosnoal (23 janvier 1753) à M. de Marais, procureur du roi de la maréchaussée.

« Vous me marquez de dire au brigadier de Kimperlez d'aller mettre (en li- » berté) ces femmes qu'il avait arrêtées comme complices de Marion du Faouët. » Vous me permettrez de vous dire qu'il n'est plus en droit de les mettre hors de » prison, puisqu'elles ont été conduites aux prisons de Quimper où sans doute » vous les avez interrogées... »

[2] Il ne paraît pas que cette solennité fût d'usage en Bretagne.

Cornouaille et de Vannes, et publiés, les 4, 11 et 13 mars, aux prônes des paroisses-ci dessus nommées.

Cette publication était devenue inutile en ce qui concerne Vincent Mahé ; il avait été arrêté le 18 janvier, et écroué à Carhaix; moins heureux que Guillerm, il ne s'échappa pas de cette prison. et, le 23 janvier, il était de retour à Quimper.

Il y rentrait blessé et le bras en écharpe. En homme qui sait le prix du temps, Vincent Mahé, depuis son évasion, n'était pas resté oisif. Le 12 janvier 1753, à Rosquelen (par. de Locarn, trêve de Duhot), il entrait par une ouverture faite au toit dans la maison de Françoise Riou, et en emportait un manteau, un trépied, une faucille, un croc, des effets d'habillement. Il cache ces objets chez son père; Guillaume Riou, frère de la personne volée, les reconnaît et s'en empare. Mahé court après lui, prétendant qu'ils ont été soustraits à son père par Françoise Riou ; et Guillaume qui s'était armé lui tire un coup de fusil.

Le 25 avril, un décret de prise de corps est rendu contre Marguerite Cariou, présente, et contre Guillerm, Corentin Tromel et Joseph Le Bihan, fugitifs.

Enfin, au commencement de mai, la procédure est assez avancée pour que le procureur du roi puisse déposer des conclusions tendantes « à ce que, par jugement, le prévôt et le lieutenant soient « déclarés compétents pour faire et parfaire le procès prévotateur « en dernier ressort, à Mahé et Marguerite Cariou, présents, et à « Marie Tromel, Corentin, Joseph Tromel et Guillaume Ollivier, « dit Guillerm, fugitifs. »

La sentence de compétence fut rendue le 11 mai.

Le 29 mai, Corentin fut arrêté par des cavaliers de la maréchaussée de Quimper et écroué le lendemain aux prisons de cette ville. Ces deux dates rapprochées révèlent d'une manière certaine son arrestation non loin de Quimper. — Que venait-il faire dans un séjour si dangereux pour lui ?... Il faut reconnaître que Corentin n'eût pas mérité le surnom de *Finefont* que portait si justement sa sœur.

Le 8 juin, il est interrogé[1]. Interpellé sur l'assassinat de Jean,

[1] Signalement : « Moyenne stature, visage maigre, cheveux bruns, sourcils « bruns, barbe châtain-clair, yeux gris, nez droit, bouche grande, lèvre supé- « rieure grosse. — Justin de laine brune, un blanc de laine dessous, culottes et « guêtres de berlinge brune, bas de laine, souliers. »

meunier à Pontbriand, il répond que loin de le frapper, il l'a défendu contre sept hommes de Pontbriant, au nombre desquels Gérard ; que dans la lutte son fusil a été faussé et qu'en effet il l'a porté à réparer. Il nie toute participation à l'attaque dirigée contre Le Breton, à la croix du Golen.

La sentence de compétence est rendue contradictoirement contre lui, le même jour.

Enfin, le 6 octobre 1753, la sentence définitive et sans appel, est rendue ; en voici le dispositif :

« Condamne Ollivier Guillerm, Marie Tromel, Joseph et Corentin « Tromel et Vincent Mahé à être pendus et étranglés jusqu'à ce que « mort s'ensuive, à la potence étant en la place publique de cette « ville, par l'exécuteur de la haute justice et préalablement ap- « pliqués à la question ordinaire et extraordinaire, lesdits Guillerm, « Marie, Joseph, et Corentin Tromel, pour avoir révélation de leurs « autres complices, a déclaré leurs biens meubles et ceux dudit « Mahé confisqués au profit de qui il appartiendra, et sera la pré- « sente sentence exécutée en un tableau qui sera attaché en l'en- « droit ordinaire dans la place publique par l'exécuteur de la haute « justice, et a condamné les mêmes aux dépens du procès. »

Mahé n'était pas condamné à la question, sans doute à cause de son âge.

Quant à Marguerite Cariou, elle était relaxée après avoir pu redouter pendant quinze mois une condamnation capitale.

On lit au registre destiné à référer les jugements[1].

« Vincent Mahé, Marguerite Cariou, accusés de vols, Marie, « Joseph, Corentin Tromel et Ollivier Guillerm, aussi accusés de « vols, *fugitifs*.

« La compétence adjugée à la maréchaussée, le 11 mai 1753. La « compétence de Corentin, adjugée le 8 juin.

« Règlement à l'extraordinaire rendu à Quimper le 28 juillet.

« Sentence prévôtale rendue à Quimper, le 6 octobre 1753 qui a « condamné Marie, Corentin et Joseph Tromel, Ollivier Guillerm et « Vincent Mahé à être pendus et étranglés par effigie, et renvoyé « Marguerite Cariou. »

Dérision ! La prison n'avait pu retenir Vincent Mahé et Corentin Tromel si lontemps recherchés ! Des cinq condamnés, quatre

[1] Folio 12, B. 824.

avaient été sous la main de la justice : Vincent Mahé s'était évadé trois fois. une fois de Glomel, et deux fois de Quimper, Marion une fois de Quimper, Guillerme une fois de Carhaix, et Corentin une fois de Quimper. En tout, six évasions ! En vérité, les cheveux de Marion avaient une vertu magique !...

Le jugement ordonne en outre que les nommés Hélène Querneau ou Kernot, mère des Tromel, Marguerite Tromel sa fille, Pierre Le Floch, Etienne Prévost, Louis, Léveillé et Alice « seront pris et « appréhendés au corps pour être conduits et écroués aux prisons « royaux de Quimper, pour être ouïs et interrogés sur les faits « résultants des charges et informations et autres. »

Le décret de prise de corps ne paraît pas avoir été exécuté, puisque le registre des écrous ne contient aucune mention concernant un seul des dénommés : il n'a été exécuté contre eux aucun jugement par effigie ; et la procédure les concernant n'est pas mentionnée aux registres des dépôts.

On peut affirmer que Hélène Kernot et sa fille Marguerite n'ont pas été arrêtées ; leur complicité était certaine.

Pierre Le Floch, Etienne Prévost, nous sont inconnus. Louis était Louis Tariot, que nous retrouvons plus tard. Au dire de Marion, Léveillé était un enfant de cinq ans[1]. Nous avons déjà dit que Alice semble être fille de Marion ; si c'est elle qui est née avant 1740, elle avait à ce moment quinze ou seize ans. On peut croire que toutes ces personnes, effrayées par la condamnation à mort de leurs parents ou complices, quittèrent le pays avec eux.

Louis Tariot seul fut arrêté plus tard.

J. Trévédy,

Ancien président du tribunal de Quimper. vice-président de la Société archéologique du Finistère.

(A suivre).

[1] Int. de Marion 24 mai 1755.

POÉSIES FRANÇAISES

LE DÉPART DE L'AME

(Traduit du *Barzaz-Breiz*)

Mes frères, venez tous écouter la chanson
Que chante la bonne âme en quittant sa maison ;
Elle jette un regard, un regard en arrière,
Pour voir son pauvre corps qui souffre sur la terre !

L'AME.

Hélas ! mon pauvre corps, puisque l'heure a sonné,
Dieu veut que je te quitte et tout est terminé !

Du marteau de l'Ankou j'écoute le présage
Et l'ombre de la mort a couvert ton visage.
Tes yeux sont verts ; adieu, pauvre corps, je te quitte !
Et vers le Paradis, je m'envole bien vite !

LE CORPS.

Si mon visage est noir et si mes yeux sont verts,
Ame, il faut me quitter, je suis bon pour les vers.
Tu méprises déjà ton compagnon fidèle
Et loin, bien loin de moi, tu t'envoles rebelle.
Plus de similitude et, partant, plus d'amour
Entre nous ; au revoir, dans un autre séjour !

L'AME

Oh ! non, ne croyez pas que l'âme vous méprise,
Mais j'étais dans l'exil et le Seigneur m'a prise :
Il le veut, adorons sa sainte volonté.
La mort n'a pas d'oreille ouverte à la bonté !
Et comme la colombe, entre terre et nuage,
Je cherche l'olivier qui prédisait la plage !

LE CORPS.

La colombe revint, vous ne reviendrez pas
Me dire vers quel monde il faut guider mes pas !

L'AME.

Oh ! si, je reviendrai quand le Souverain juge
Au dernier jour viendra comme au temps du déluge,
Je serai près de toi, ne crains pas, pauvre ami !
Sous le vent du Nord-Ouest l'Océan a bondi.
Mais le calme revient, la mer qui grondait, chante,
Et le soleil d'été succède à la tourmente !
Tu me suivras en haut : tel le fer suit l'aimant
Et nous serons unis dans le ciel comme avant !

LE CORPS.

Oh ! non, quand je serai corrompu dans la tombe,
Tu ne reviendras plus vers moi, blanche colombe ;
Lorsque je n'aurai plus ni front, ni pied, ni main,
Dans le cercueil cloué tu chercheras en vain.

L'AME.

Celui qui fit de rien le monde et la nature
Ne peut-il ranimer même la pourriture ?

Lui qui te connaissait quand tu n'existais pas,
Ne peut-il te trouver au-delà du trépas ?
Oui, nous nous reverrons, aussi vrai que je tremble,
Seule, aux pieds de ce juge où nous viendrons ensemble.
Je suis comme la feuille enlevée au rameau
Que le zéphyr balaie au penchant du coteau.

Or, le Seigneur entend et dit : Venez, bonne âme,
Le ciel est fait pour vous ; et pour d'autres, la flamme.
Car vous avez suivi mes lois et mes conseils,
Votre place est ici près des saints, vos pareils !

Et l'âme, se tournant encor vers nos ténèbres,
Voyait son pauvre corps sur les tréteaux funèbres.

L'AME.

Adieu, mon pauvre corps, toi qui vivais par moi ;
Je regarde en arrière et j'ai pitié de toi !

LE CORPS.

Cesse de m'adresser des paroles insensées
La poussière où je suis ne vaut que des risées

L'AME.

On aime encor le vase où l'on trouvait jadis
Le parfum de la rose et la blancheur du lis !

LE CORPS.

O ma vie, adieu, donc ! Allez où Dieu vous mène,
Au ciel que vous aimez ; là pour vous plus de peine,
Je serai dans la nuit, vous serez dans le jour ;
Oh ! ne m'oubliez pas, hâtez votre retour !

L'AME.

Je laisse maintenant les ronces pour les roses
Je vais près du Seigneur chercher les belles choses !

Et, légère, chantant comme le rossignol,
L'âme vers le ciel bleu continuait son vol.
Une fois arrivée, elle frappe à la porte,
Et saluant saint Pierre, elle dit de la sorte :

L'AME.

O monseigneur saint Pierre, ami du bon Jésus,
Vous m'ouvrirez aussi le palais des élus !

SAINT PIERRE.

Oui, sois la bienvenue; ainsi jadis, sur terre,
Tu recevais Jésus, caché sous la misère !

Elle tourna la tête en franchissant le seuil,
Et vit son pauvre corps cloué dans le cercueil !

L'AME.

Au revoir ! au revoir ! Bientôt dans la vallée
Où ta douleur sera par Jésus consolée !

J'entends de doux accents, un concert sans pareil,
Aucun nuage ici ne voile le soleil !

Comme un rosier au bord du ruisseau de la vie,
Dans le jardin du ciel, je suis toute fleurie !

LEROUX.

AU BORD DE LA MER

A. M. O. de Gourcuff.

Sous le beau ciel d'azur la mer resplendissait :
La vague avec mystère et sans bruit expirait.
Contre les grands rochers. Plus loin, sur le rivage,
Oubliant pour un jour son éternelle rage,
Elle s'étendait mollement,
Et se retirait lentement.

Des citadins joyeux une troupe folâtre,
Au bord des flots dormants, vint bruyamment s'ébattre
Et redire vingt fois aux échos d'alentour
Sa joie et ses regrets de n'être, chaque jour,
Près de la mer et sur la grève
Que si souvent je vois .. en rêve.

Ils allaient et venaient, couraient de tous côtés,
Trouvant à chaque pas de nouvelles beautés.
Mais sous le ciel en feu, devant la mer immense,
Une cruelle soif vint changer en souffrance
Un plaisir sans mélange et pur.
Le bonheur est un fruit qui rarement est mûr !...

Et tous, ils répétaient sur l'aride falaise :
« Hélas ! d'un si beau jour pourquoi pareil malaise
Vient-il troubler la joie et l'innocent bonheur ? »
Mais de mourir de soif, amis, n'ayez pas peur :
Là-bas, sur la pente rapide,
Voyez ce filet d'eau transparente et limpide !

Sur le flanc d'un rocher à l'aspect menaçant,
Dans un ravin profond, sauvage, mais charmant,
Un tout petit ruisseau dans son lit de verdure
S'en allait à la mer avec un doux murmure.
Coule, coule, petit ruisseau,
Si bonne est en ce lieu la fraîcheur de ton eau !

Les voilà de courir vers l'heureuse ravine
Où roule doucement cette onde cristalline.
La riante Elisa, qui compte vingt printemps,
Arrive la première, et sur l'onde se penche :
Elle boit dans le creux de sa belle main blanche
Cette eau tant désirée en vain depuis longtemps !

Pour apaiser sa soif ardente
Sa petite main est trop lente...

Se penchant encor plus sur le flot murmurant,
Elle boit à longs traits de sa lèvre vermeille.
Telle on voit, aux beaux jours, la diligente abeille
Puiser au sein des fleurs son trésor odorant.

D'Elisa, qui s'enfuit légère, insouciante,
Tous imitent l'exemple. Ils bénissent cette eau
Et trouvent ravissant le tout petit ruisseau.
Qui rend joie et bonheur à la troupe bruyante.

Sous le ciel endormi l'océan se berçait,
Resté seul à l'écart et perdu dans un rêve,
J'entendis une voix, et cette voix disait,
Mêlée aux bruits des flots expirant sur sur la grève :
« Toute vie ici-bas marche vers le tombeau,
Comme vers l'océan coule l'humble ruisseau... »

P. Giquello.

Quiberon, août 1889.

RÉCITS ANECDOTIQUES

MES PREMIÈRES ARMES[1]

III

Me voilà donc encore en présence de la science. C'est très beau la science, mais pour l'acquérir, hélas! il faut travailler et beaucoup. Or, pour un vieil ami de la sainte Liberté, c'était là chose bien difficile. Ce n'est pas sans péril qu'on brûle pendant huit mois de l'encens sur l'autel de cette perfide déesse. Le travail d'ailleurs n'était-il pas en opposition formelle avec les immortels principes de 1789, régénérés d'abord en 1793 et tout récemment au 24 février? Sans doute, Louis Blanc devant moi, au Luxembourg, et devant ce monsieur à grosses moustaches noires, que j'ai connu dix ans plus tard aux Tuileries, sous le nom de Napoléon III, avait proclamé : *Le droit au travail.* On le comprend, c'était une simple fumisterie. Le droit au travail, c'est bon pour les naïfs, les faux républicains, mais pour les purs, les purpurs, les vrais tourlourous de l'affreuse Margoton, allons donc! En étais-je? Ai-je vraiment été mordu par la vilaine bête? Je n'en sais rien. J'aimais à rire, voilà tout. Mais si cela était, ô Dieu d'Israël! ô vous hommes graves, mais bons, mais doux, pardonnez alors à l'enfant prodigue, un moment égaré dans les pampas patriotiques, et depuis longtemps rentré dans le giron. Je me disais donc qu'enchaîner ma propre liberté, alors que grâce à mon ardent et dévoué patriotisme, les Français étaient devenus des hommes libres, c'était bête. Aussi, un jour, enflammé d'ailleurs par les chants émus des républicains, je l'ai dit en terminant le chapitre premier, je pris une résolution virile, une réso-

[1] Voir la livraison de décembre 1889.

lution sublime qui pendant trente ans devait me garantir le culte de la liberté : je m'engageai.

Ce fut le 23 octobre 1848, comme à neuf heures du matin sonnaient au bourdon Notre-Dame, qu'à la mairie du XIIe arrondissement, je mis à exécution ce projet superbe. Le lendemain, 24, à dix heures, je me présentais, rue du Cherche-Midi, au bureau du recrutement.

Il y avait écrit sur la porte : *Entrez sans frapper*. On aurait pu ajouter : *Essuyez vos pieds, S. V. P.* Il y avait, en effet, sur les planchers une boue affreuse. J'entre.

— Que voulez-vous ? me dit un immense caporal, posté là pour pour recevoir les clients.

— Vos pièces ?

— Voilà, Monsieur.

— Très bien, adressez-vous au commandant que vous voyez là-bas dans ce cabinet.

Il me pousse en même temps, me suit et dit :

— Mon commandant : un engagé.

— Le diable les batifole ces engagés. Çà ne veut donc pas finir ?

Le commandant se leva, ou plutôt roula vers moi, ainsi qu'il convient à tout corps sphérique qui se meut dans l'espace[1]. Une boule ! En guise de tête, un gros point rouge, hérissé de crins grisonnants ; des yeux de cloporte, en bas, deux tuyaux de pipe armés de pieds formidables.

— Vos pièces ?

Il les examine, puis lisant :

— Profession ? Etudiant. Tous, tous ! On se croirait, parole d'honneur, à Saint-Flour. Ni hommes, ni femmes, tous auvergnats, fouchtra !

Il se mit à rire. On eut dit un cancrelas en goguette. Puis reprenant :

— Allons, passez-là et vivement. A bas les grègues.

Le caporal me pousse dans une pièce où il y avait une façon de

[1] Voir Laplace : La *Mécanique céleste*.

potence. Il fallait se mettre là-dessous. Je fus bientôt à cette place où avaient déjà passé tant de sauveurs de la patrie.

Soit distraction, soit malice, le caporal après avoir soulevé la barre transversale, la rabat brusquement sur ma tête. Forcément je la baisse. Le commandant m'observait.

— De quoi, de quoi ? De la tenue, droit, vous dis-je.

Tout en parlant, il me donne un coup sur le nez pour me redresser la tête. Me voilà au point.

— Très bien ! Combien, caporal ?

— 1^{m} 740^{mill}, mon commandant.

— Juste la même taille que ce grand hareng qui s'en va.

Cet *alter ego* était mon ami Second que nous retrouverons plus tard, mais que je ne connaissais pas alors.

Se tournant vers un vilain Monsieur, à figure patibulaire, qui venait de me tâter sur toutes les coutures.

— Hé bien ? docteur.

— Archibon. Fumé pour durer l'éternité. Mais, gare à l'alignement!

Très jovial, cette tête de croque-mort, faisait allusion à l'appareil olfactif dont m'a richement doté la nature.

Le commandant et lui rirent comme deux bêtas. Je me rhabillai au galop et passai dans la pièce principale de cette usine à chair à canon.

— Quelle arme ?

— La cavalerie.

— Tous, tous, la cavalerie. Voyons çà ?

Il consulta sa pancarte.

— Choisissez : chasseurs, lanciers, cuirassiers, dragons, lesquels ?

J'eus un éblouissement. Austerlitz, Montmirail, les Pyramides, Arcole, les boulets, la mitraille, le galop des chevaux, Murat menant frénétiquement à la charge, un ouragan de casques, de lances, de sabres, de cuirasses, tout cela pêle-mêle dansait la carmagnole dans ma pauvre cervelle.

— Lesquels ? Dormez-vous ? Allons, dépêchons !

Lesquels ? C'est facile à dire. Il fallait prendre un parti. Les chasseurs ? De la gnognotte. Les lanciers étaient trop maigres, les cuirassiers trop gros.

Les dragons,

> ..... Mêlant sur leur casque gépide
> Le poil tâché du tigre aux crins noirs des coursiers[1],

combattant à pied et à cheval, me plurent parce qu'ils étaient entrelardés.

J'optai pour ce noble corps. Le commandant cria :

— 6e dragons. Pontivy.

Puis se retournant vers moi :

— Demain, à dix heures, ici, à côté, à l'Intendance, pour prendre votre feuille de route. Vous avez entendu, dragon ?

Je salue. Me voilà dehors, radieux. Dragon ! Il m'avait appelé dragon ! Je n'appartenais plus à ce monde. Mon âme, semblable à l'alouette légère voltigeant dans la brise, au lever d'un beau jour, vagabondait dans l'éther. Lorsque je revenais sur la terre avec quel orgueil je me redressais devant les glaces des magasins ! Dragon ! J'y admirais la silhouette d'un dragon ! Encore un peu, je me voyais le glorieux émule des Alexandre, des César, des Condé, des Turenne, des Napoléon. J'entrais dans la phalange des plus illustres guerriers. C'était le bel âge, le temps heureux où l'esprit frais, joyeux, coquet, s'envole sur l'aile de l'espérance dans le ciel azuré des illusions. Je devais en rabattre. Cicéron n'a-t-il pas dit que l'espérance était une fleur sur sa tige qui ne s'épanouissait jamais ?

Le lendemain, à l'heure dite, je recevais ma feuille de route. Vingt étapes à faire à pied. Je jetais un coup d'œil attendri sur mes souliers vernis. Pour vivre, cinquante-cinq centimes par jour, le logement, place au feu et à la chandelle. C'était dur. Marcher, nouveau juif errant, dans la boue, dans la neige, sous la pluie, comme un vulgaire colporteur ? User mes tibias infortunés de dix centimètres avant l'âge ? N'était-ce pas navrant ? Jolie position sociale ! O liberté ! tu m'as fait commettre là une jolie bêtise !

Aussi, vers le soir, à l'heure mystérieuse du crépuscule, je dis

[1] Victor Hugo. Odes et ballades : *Mon enfance.*

— Gépide ? — Je saute sur mon dictionnaire : Gépide, peuple goth qui s'était fixé sur les bords de la Vistule ; exterminé par les Lombards en VIe siècle. Pas de veine.

adieu au brillant théâtre de mes exploits patriotiques, et, de nouveau, je confiai mon pauvre corps — mon âme, on l'a vu, errait dans les bocages des champs élysées avec les mânes des grands capitaines — je confiai de nouveau mon corps à MM. Gaillard, Laffite et à toute leur compagnie. Et puis, hoppe ! hoppe ! Fouette cocher ! C'est ainsi que, dragon impétueux, j'étais emporté vers ces rivages bénis qui ont eu l'honneur, sous Charles X, le 18 avril 1828, de me voir naître à la lumière du jour.

Je retrouvai l'ami Bocquillon à son poste, tout heureux d'avoir encore pour compagnon de route un gaillard n'engendrant pas la mélancolie. Nous nous promettions déjà une vie joyeuse, lorsque un voyageur vint prendre place à côté de nous. Cela renversa tous nos beaux projets, hélas !

Comme on pense, j'eus bientôt fait la connaissance de ce nouveau compagnon. C'était un grand savant. Après avoir parcouru toute l'Europe, ce Monsieur se rendait par Brest en Amérique pour y poursuivre ses études sur la rhinologie. J'avais affaire à un rhinologue. Les archéologues, quoique aimables, sont dangereux, un rhinologue c'est terrible. Celui-ci était féroce. Du reste, il faut toujours se défier des savants. Moi, je n'en aborde jamais un sans trouble, même sans terreur. J'ai toujours peur que ces diables d'hommes ne finissent, un beau jour, par m'emporter incognito dans une de leurs poches. Et puis, ça sait tout, les savants. De même que rien n'est sacré pour un sapeur, rien n'est caché pour un savant. A l'appui, deux petites histoires. Etant juge de paix à Plouaret, j'accompagnais, un jour, le procureur de la République de Lannion, M. Demangeat, dans une descente de justice, chez un meunier à Plounérin. Il s'agissait d'un infanticide. Après bien des recherches, on trouve dans un vieux canal, obstrué depuis longtemps, un amalgame de je ne sais quoi. Par ordre du procureur, on recueille la chose précieusement dans un vase ; on ferme le vase et on y met tous les sceaux de la République. Comme j'émettais un doute sur l'authenticité de cette pièce de conviction et formulais l'embarras des docteurs appelés à en déterminer la nature, M. Demangeat se retourne tout d'une pièce, et me regardant bien en face, il me dit gravement :

— Monsieur le juge de paix, apprenez que les savants découvrent toujours *ce que c'est.*

Mot profond. Ce procureur de la République, étant un homme très intelligent, la République, s'est naturellement empressée de le flanquer à la porte.

Et cet autre ! Celui-ci est un agronome ; sauvez-vous, c'est horrible : cet agronome savant, est bourré d'aphorismes, circonstance aggravante. L'histoire n'est pas vieille, elle est d'aujourd'hui. « Pour avoir du trèfle, disait-il, il faut multiplier les chats. » Suivez le fil : il y a du trèfle mâle et du trèfle femelle ; la fécondation se fait par les mouches à miel qui portent le pollen de l'un sur le pistil de l'autre ; les mouches fabriquent pendant l'été des gâteaux de miel dont elles se nourrissent pendant l'hiver, sans quoi elles périraient. Or, les rats sont aussi très friands de ces gâteaux de miel, il faut donc détruire les rats. Pour détruire les rats, il faut des chats. Donc, pour avoir du trèfle, il faut multiplier les raminagrobis. Étonnant, ce monsieur ! Sortez de là, moi, ça me renverse et je ne puis voir ce savant sans être rempli d'épouvante.

Il y a loin de Paris en Bretagne, aussi m'a-t-il bien fallu avaler toute la rhinologie. Notre savant rhinocéros, pardon, rhinologue traitait de farceurs, avec leurs bosses, tous les phrénologues. Pour deviner l'avenir, les destinées, les tendances, les prédispositions à ceci, à cela, des uns, des autres, il n'y a qu'une science, celle du nez, ρινος. Tout dépend de ses lignes, de ses plans, de ses sinuosités, de ses plis et replis, de ses vallées, pics et promontoires. Il y a le nez du crime, celui de la vertu ; le nez de la bétise, celui du génie. D'accord avec Théophile Gautier, avec moi aussi et pour cause, il soutenait qu'on ne pouvait être un grand homme, sans avoir un grand nez. Puis vint la nomenclature des nez célèbres, humoristiques, historiques, étonnants, abracadabrants. Celui de Ferdinand VI, roi de Naples qui le fit surnommer par les Lazaroni le Roi-grand-nez. Celui de Cyrano de Bergerac, le poète ami de Molière, dit la terreur des braves. Si on le regardait, il croyait qu'on se moquait de lui, si on ne le regardait pas, c'était un sarcasme déguisé : dans les deux cas, il fallait aller sur le pré.

J'abrège : en Asie mineure, les populations n'élisaient pour juges

que des hommes pourvus d'un nez phénoménal. En Chine, impossible d'aspirer au moindre des mandarinats si le nez n'est pas horriblement camus. Enfin, un beau nez a quelquefois causé de terribles désastres. Pascal disait, après avoir fait une étude approfondie du nez long, mais retroussé de Cléopatre, que s'il eût été plus court, la face du monde eût été changée.

Mais nous avons fait de la route. On comprend que toutes ces belles choses ne se sont pas dites tout d'un coup. Voici le pont du Gouédic et dans le lointain les tours de l'église Saint-Michel, dominant la bonne ville de Saint-Brieuc, se profilent dans la brume du matin.

Comme de coutume, la diligence s'arrêta devant l'éternel perroquet vert, se balançant, au souffle du vent, à la porte de Soizic Magadou. Le rhinologue descendit aussitôt et se dirigea en toute hâte — il n'y avait pas de temps à perdre, comme on sait — vers l'hôtel de l'Univers. On comprend d'ailleurs qu'on ne pourrait vivre avec la seule rhinologie au fond de l'estomac. Je n'ai plus revu ce brave homme. Au cours de ses pérégrinations, dans les vastes prairies du nouveau monde, a-t-il été scalpé par d'affreux peaux-rouges, insensibles aux beautés de la rhinologie ? Je n'en sais rien, mais, si cela était, ce serait dommage, car ce rhino n'avait pas l'air méchant. A peine avait-il disparu que Bocquillon s'écria :

— Eh bien ! en voilà un vieux raseur ! Oui, mais il ne faut pas qu'il y revienne, je le dépoche au premier relais.

Nous nous mîmes à rire. Quelqu'un, je veux dire quelqu'une qui ne riait pas, lorsqu'elle me reconnut, ce fut la belle Soizic.

— Ah ! tiens, voilà la canaille, le voleur de poulet ! Attendez.

Tout en parlant, elle porta une main aussi noire que perfide sur le carton à chapeau de Bernard. Je bondis et tins bon. Le gendarme de service à l'arrivée de la diligence, se rapproche, s'enquiert de l'objet de la discussion. Je m'explique. Il regarde la Magadou du coin de l'œil, moitié sérieux, moitié goguenard. Celle-ci furieuse lui dit :

— Ah ! toi aussi, tu ris, Flohic ? Attends un peu, mon gars, je te rattraperai sans courir. C'est comme cà ? Tu y viendras fumer ta

pipe au coin du feu, en attendant la voiture, et boire mes micamos[1] ! Tu y viendras, Nicolas !

Elle rentra, suivie, en riant, par le bon Pandore. Celui-ci était loin de prendre la chose au tragique. Au fond Soizic et lui s'entendaient à merveille ; les intérêts rapprochent. On s'en aperçut bien vite, car aussitôt Nicolas, comme elle l'appelait paisiblement, alluma sa pipe, alla s'asseoir au coin de la cheminée, allongea ses jambes vers le feu et se mit à siroter un micamo brûlant que venait de lui servir la terrible Magadou.

Bocquillon prit un panier de provisions déposé à son intention près de la porte, s'en fut le mettre à sa place sur l'impériale et revint vers moi.

— Pas commode, la petite maman, dit-il, pas commode.

— Taisez-vous, vieux brigand. Vous vous ferez pendre avec la Magadou.

— Tant mieux, ça fera de la corde de pendu. A votre service, mon lieutenant.

Et tout aussitôt il se met à crier : *Les voyageurs en voiture ! Les voyageurs en voiture* ! Le postillon — autre brigand — faisait toujours rage avec son fouet, les chevaux secouaient leurs grelots. Il n'y avait pas dix minutes que nous étions là ! Pendant que les infortunés voyageurs se précipitent, navrés, s'entassent en maugréant dans leurs compartiments respectifs, nous nous serrons la main. Il regrimpe à sa place, met son carnet de route dans la poche de côté de la voiture, un dernier adieu, la voiture s'ébranle. Nous nous séparons. Je ne l'ai plus revu non plus, le joyeux Bocquillon. Il a continué sans doute à faire la navette de Paris à Brest, de Brest à Paris jusqu'au jour où le chemin de fer l'a chassé de son poste élevé. Hélas ! *Sic transit gloria mundi.* Quant à moi, pendant qu'il s'éloigne, je cours rue de Brest au *Pot d'Etain,* prendre la voiture qui devait me véhiculer à Pontivy où m'attendait une existence absolument radieuse et charmante sous le règne de la

Liberté, liberté chérie.

(*A suivre.*) F. Le Bihan.

[1] Tasse de café agrémentée d'eau-de-vie.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

JACQUES CASSARD, capitaine de vaisseau. — Etude historique et biographique, d'après les documents inédits, des Archives du ministère de la marine, des Archives nationales et autres dépôts, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, in-8°, Vannes, Lafolye éditeur, 1890.

Le règne de Louis XIV est l'époque la plus glorieuse de la marine française. Le grand Roi sut comprendre que ce n'était pas assez des armées de terre pour établir sa prépondérance en Europe, et qu'il ne serait jamais le maître s'il laissait à ses rivaux la domination de la mer. Pour arriver à la leur disputer, il créa la ville et le port de Rochefort, creusa celui de Toulon, agrandit celui de Brest, fonda des arsenaux maritimes à Brest, à Toulon et à Dunkerque, et, avec le concours de Colbert, il rédigea ces magnifiques ordonnances qui ont marqué d'une empreinte ineffaçable notre droit et nos institutions maritimes. Le nombre des navires de guerre en 1672 était de cent quatre-vingt-seize ; il y avait plus de soixante mille marins classés, et l'école des *gardes marines* fournissait aux flottes des officiers capables de les commander. Alors qu'il n'avait encore que la moitié des vaisseaux qu'il devait avoir plus tard, Louis XIV avait interdit à ses marins de baisser, suivant l'usage, leur drapeau devant celui de l'Angleterre, et, quand il eut obtenu avec cette nation l'égalité sur la mer, il exigea aussitôt que le pavillon espagnol s'abaissât devant le sien.

Sous Duquesne, la marine française triompha des Hollandais, commandés par Ruyter, bombarda Gênes, et força Alger de rendre ses prisonniers chrétiens. Jusqu'à la fatale journée de la Hogue, en 1692, l'avantage, dans toutes les batailles navales, était demeuré aux flottes françaises. Le commerce, protégé, s'était développé, et la prospérité des colonies de la Martinique, de Saint-Domingue, et du Canada, date de cette époque.

Diverses causes, et notamment les embarras financiers et la guerre de la succession d'Espagne avaient changé cette prospérité en une véritable décadence quand, en 1705, l'idée vint au ministre Pontchartrain de confier à des corsaires ceux des navires de l'État que la pénurie des finances obligeait de laisser inactifs. Les équipages de ces bâtiments étaient soldés et entretenus, selon les conditions du contrat, par les armateurs ; les officiers, ci-devant de l'Amirauté, pourraient être pris, soit dans la marine royale, soit dans celle du commerce. Le Roi s'engageait à supporter tous les frais de capture et de naufrage, les ornements et les réparations de compte à demi, enfin un cinquième sur chaque prise devait être prélevé pour le compte du Roi, et les officiers, de même que les matelots, avaient des parts déterminées. Des vaisseaux de ligne auraient fait moins de mal à l'ennemi, et les ressources du Trésor étaient épargnées d'autant. Ces corsaires épuisèrent la Hollande et ne cessèrent, pendant longtemps, d'inquiéter l'Angleterre. Les escadres de ces puissances, occupées à surveiller les vaisseaux dans les eaux de nos ports de guerre, ne réussissaient point à empêcher la sortie, des moindres ports marchands, de nombreux corsaires qui s'élançaient à la chasse de leurs navires de commerce et les capturaient. Le seul port de Dunkerque, pendant cette guerre, mit à la mer jusqu'à sept cent quatre-vingt-douze bâtiments corsaires dont plusieurs faisaient trois ou quatre courses par an. L'amalgame des deux marines déplut à certains officiers qui se retirèrent, trouvant peu digne de servir pour l'appât du gain, et de se soumettre aux convenances des armateurs, mais l'amour de leur état, le goût des dangers et des aventures, en retinrent un nombre suffisant, et, par eux, les traditions d'ordre, de discipline, et de tenue, se transmirent aux nouveaux équipages.

Les préjuges défavorables à la course n'existaient point en ce temps-là, et l'on pourrait dire même qu'ils datent de nos jours; l'usage de délivrer des lettres de marque n'a été aboli que par le Congrès de Paris en 1856, et les États-Unis ont toujours refusé de donner leur adhésion à cet article des décisions du Congrès. Dès le seizième siècle, les négociants de Saint-Malo armaient en course ; quelques-uns, dit-on, eurent des scrupules, et demandèrent en 1572, une consultation théologique aux rigides docteurs de la Sorbonne. Ceux-ci répondirent, en invoquant et en commentant la *Somme* de Saint-Thomas, que la course était légitime et ses bénéfices licites, si on s'y proposait le bien de la religion et celui de l'État. Jamais d'ailleurs, même au temps de sa plus grande prospérité, la marine militaire n'avait dédaigné le concours de ces courageux trafi-

quants, et, avant de commander les vaisseaux du Roi, Duquesne, Jean-Bart et Tourville avaient, sur des navires marchands, préludé à leurs exploits guerriers. Sous le premier empire, les négociants de Nantes armèrent très honorablement de nombreux corsaires, et les lecteurs de cette *Revue* n'ont point oublié les récits curieux que M. de la Nicollière a donnés de quelques-unes de leurs croisières.

Deux Bretons se firent particulièrement remarquer dans les expéditions organisées conformément aux règlements de Pontchartrain, et la renommée de tous les deux avait eu à souffrir de la négligence de l'histoire : Duguay-Trouin et Cassard. Il y a quelques années seulement que le héros de Saint-Maloa trouvé en M. l'abbé Poullain, un biographe digne de lui ; Cassard, le héros nantais, ne pouvait tarder à rencontrer le sien. Dès avant 1876, M. de la Nicollière, très versé dans la connaissance des hommes et des choses de la marine, avait constaté des lacunes nombreuses dans les récits publiés sur Cassard, et soupçonné même qu'une erreur importante avait cours sur la date de sa naissance. Ses premières recherches furent heureuses, et, dans un excellent travail publié peu après, il établit que Cassard, né sept ans plus tard qu'on ne le croyait, avait une filiation différente de celle qu'on lui avait donnée. Il s'étonnait aussi avec raison que Cassard, né et élevé à Nantes, auquel Saint-Simon a consacré une page de ses mémoires, ne fût pas nommé par Travers dans son *Histoire de Nantes*, et n'eût obtenu de Mellinet qu'une trop courte mention. C'était plus qu'il n'en fallait pour exciter le zèle et la curiosité d'un chercheur tel que lui, et, après avoir lu le volume qu'il vient de publier, on peut le féliciter de n'avoir perdu ni son temps ni sa peine.

Jacques Cassard, le huitième enfant d'une famille qui en compta jusqu'à treize, est né à Nantes, le 30 septembre 1679, d'une famille de petits marchands, qui occupait une maison modeste, située sur l'emplacement actuel de la rue de la Verrerie. Son enfance se passa à jouer sur le port et à regarder des navires ; à douze ans et demi, il s'engageait comme mousse sur le bâtiment d'un de ses parents. A dix-huit ans, il s'embarquait sur l'un des navires de l'expédition dirigée contre Carthagène, dans l'Amérique du sud ; il méritait qu'on lui confiât le commandement d'une galiote à bombes, et, descendu à terre, il montait le premier à l'assaut de la ville. A vingt ans, grâce à une petite fraude consistant à se vieillir de cinq ans, on lui confiait le commandement d'un long-courrier en partance pour la Martinique. Il venait seulement d'avoir ses vingt-cinq ans, quand il reçut sa commission d'armement en course, et com-

mençait cette série de prises dont l'énumération étonne, et semblerait faite à plaisir si elle n'avait été relevée sur les registres officiels par un écrivain aussi habile et aussi compétent que l'est M. de la Nicollière.

En 1708, Louis XIV voulut voir Cassard ; il le félicita et le nomma lieutenant de vaisseau. Cette fois, le hardi corsaire avait mission de donner la chasse aux corsaires anglais qui croisaient dans la Manche.

Sur la Méditerranée, sur l'Océan atlantique, sur la Manche, plus tard, dans l'Océan indien, sur les côtes du Brésil, partout on rencontre Cassard, toujours triomphant, toujours heureux dans les manœuvres les plus audacieuses. L'histoire de ces croisières tient du roman ; elle ne s'analyse pas, il faut la lire. A ce métier, un autre aurait mis de côté des millions, mais, malheureusement pour lui, Cassard savait se battre et ne savait pas compter. L'argent qu'il gagnait, il l'employait toujours à armer de nouveaux navires, et, dans des affaires où il aurait fallu être calculateur et négociant, il était avant tout militaire et curieux d'aventures. Une expédition, dont les échevins de Marseille laissèrent les frais à sa charge, et des commis infidèles achevèrent de le ruiner, et il rencontra, de la part des magistrats et même de la part du gouvernement, les denis de justice les plus odieux. M. de la Nicollière entre à ce sujet dans des détails qui font peine, et qui donnent une triste idée de l'administration dans les dernières années du règne de Louis XIV, et à l'époque de la régence. Cassard avait fait la guerre à ses dépens, et de toutes les peines, de tous les dangers qu'il avait bravés, de tous les services qu'il avait rendus, il n'avait retiré que le titre de capitaine de vaisseau et la croix de Saint-Louis.

En 1731, âgé seulement de cinquante-deux, et bien qu'il eût, plusieurs fois, commandé en chef devant l'ennemi, il demanda lui-même à être porté sur le matricule des officiers réformés. « Il espère, dit-il dans sa demande, que le Roi voudra bien lui laisser la jouissance de ses appointements pendant sa vie. Il demande cette grâce, parce qu'il se trouve hors d'état de subsister et de continuer à servir à cause des affaires fâcheuses qui lui sont suscitées par ses armateurs, et qui sont la suite des armements qu'il avait entrepris, pour l'avantage de la marine et la gloire de l'État. » Il devait attendre quatre ans la liquidation de sa pension.

Entre temps, des bruits de guerre avec l'Angleterre s'étant répandus, nombre de marins se rendirent à Versailles pour obtenir des commandements. Cassard, en présence de dangers à courir pour son pays, ne voulait plus demeurer inactif ; il se présenta à la cour, et comme il se tenait dans un coin, mal vêtu, triste, isolé, rêveur, Dugouay-Trouin, fort entouré, l'aperçut ; il alla aussitôt à lui, l'embrassa, et le présenta avec

orgueil aux courtisans. « Vous ne connaissez pas cet homme, leur dit-il, tant pis pour vous ; c'est le plus grand homme de mer que la France ait à présent : C'est Cassard ! Je donnerais toutes les actions de ma vie pour une des siennes. Il n'est pas connu ici, mais il est craint et redouté chez les Portugais, chez les Anglais, chez les Hollandais, dont il a ravagé les possessions en Afrique et en Amérique. Avec un seul vaisseau il faisait plus qu'une escadre entière. »

La guerre n'eut pas lieu et Cassard continua ses réclamations, mais comme il n'avait point su se créer des appuis, et intéresser des protecteurs à sa cause, il ne recevait rien. Fort de son bon droit, il demanda et obtint, en février 1736, une audience du cardinal Fleury, ministre dirigeant. Cassard était plus habile à aborder les vaisseaux que les grands de ce monde ; que se passa-t-il dans cet entretien ? Le loup de mer, poussé à bout, s'oublia-t-il ? sur ce point les renseignements font défaut, mais ce qui est bien certain, c'est qu'à la suite de cette entrevue, une lettre de cachet, datée du 5 février 1736, envoya Cassard au séminaire de Notre-Dame-des-Vertus où il demeura enfermé jusqu'au 21 juillet de la même année, époque où il fut transféré au fort de Ham. Le registre des décès de la paroisse de Sainte-Marie de Ham, porte que, le 22 janvier 1740, on a inhumé le corps de Messire Cassard, capitaine des vaisseaux du Roi, et chevalier de Saint-Louis, décédé la veille au château, après avoir reçu les sacrements de l'Église.

Un des quais de la ville de Nantes porte le nom de Cassard ; sa statue, que l'on distingue mal de celles qui l'avoisinent, a été placée en 1813 au-dessus le péristyle Est du palais de la Bourse ; le double hommage de ses compatriotes a sans doute sa valeur ; mais en rappelant tous les services que Cassard a rendus à son pays, M. de la Nicollière a davantage encore honoré sa mémoire, et il a acquitté la dette de la ville qui l'a vu naître.

ALFRED LALLIÉ.

⁂

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par René Kerviler, 9e fascicule. — Rennes, Plihon et Hervé, 1890.

Beaucoup de nos lecteurs sont abonnés au grand ouvrage de M. Kerviler ; ils savent déjà que, pour hâter l'achèvement de notre *Livre d'or national* (ainsi l'ont qualifié ses intelligents éditeurs), trois fascicules, au

lieu de deux, paraîtront désormais chaque année. Plus d'un breton qui désespérait d'arriver, avec l'auteur, au terme du voyage, a été tout ragaillardi par cette bonne nouvelle.

Les trois fascicules de 1890 viendront, sans doute, à bout de la lettre B, qui est la plus compréhensive de l'alphabet franco-breton. Voici le premier déjà, qui ajoute bien des noms à la série des BO, sans nous donner encore les plus marquants personnages de cette série.

La phrase qui précède est à peine écrite et elle nous semble entachée d'inexactitude. Peu d'articles, en effet, méritaient mieux l'attention minutieusement zélée de M. Kerviler que l'article Boisgelin : il avait été le biographe de l'éminent archevêque d'Aix ; il connaissait à fond les œuvres et la vie de ce grand prélat et était désigné pour nous la présenter en même temps qu'il passait en revue les Boisgelin des diverses branches, de Kerdu, de Pléhédel, de Pontrevily et de Cucé, depuis l'officier mystificateur et voyageur jusqu'au président de la noblesse, guillotiné en 1794. Les notices consacrées aux membres, tous distingués et lettrés, de cette illustre maison, ne laissent aucune prise à la critique.

L'autre long article du fascicule a pour sujet une famille bourgeoise, mais de très ancienne origine — on la trouve établie, depuis le XVe siècle, au pays Nantais — les Bonamy. Ils ont, au siècle dernier et dans celui-ci, cultivé la médecine avec succès; le plus ancien qui s'y soit fait remarquer, François Bonamy, — un des correspondants de Desforges-Maillard — est aussi l'auteur d'une *Flore nantaise* (*Floræ nannetensis prodromus*), publiée à Nantes en 1782. M. Kerviler insiste sur l'intérêt de ce petit livre, précédé d'une copieuse épître dédicatoire : «ANosseigneurs les États de la province de Bretagne ; » il n'en donne pas très exactement la pagination, qui est non de 124 p., mais de XVI-126 p., plus un feuillet d'*errata*.

Puisque nous examinons à la loupe ce grand monument de savoir et de patience, disons que M. Kerviler, à propos de la glorieuse lignée des Boisboissel de Saint-Brieuc, aurait pu emprunter la phrase suivante à un opuscule de M. le Vte du Bois de la Villerabel : « Ce fut lui (Pierre « du Boisboissel) que Charles de Blois désigna au roi d'Angleterre pour « prendre part à la célèbre passe d'armes de 1351, entre dix chevaliers « bretons et dix chevaliers anglais. » Ce fait d'armes du capitaine Briochin, qui devait mourir à la bataille d'Auray, couvrant de son corps son maître Charles de Blois, s'imposait à M. Kerviler, d'autant plus qu'il connaît admirablement les ascendants et les descendants du héros, depuis son père « chevalier de grande valeur, » d'après Dom

Lobineau, jusqu'à un de ses arrière-petits neveux, poète agréable et bretonnant.

Voici encore deux additions pour le supplément. M. Kerviler veut bien se souvenir que nous avons « longuement analysé » les panégyriques de Louis XIII et de Richelieu, rimés par un Breton du comté nantais, Du Bois Hus ; nous avons fait suivre notre notice, quand nous l'avons réimprimée dans l'*Anthologie des poètes bretons du XVII*e *siècle* (1881), d'une petite dissertation généalogique de laquelle il résulte que notre poète, issu de la famille nantaise Hus ou Hux, qui donna un maire à la ville de Nantes en 1599, est, selon toute apparence, Gabriel, fils d'Oudart Hus, *sieur du Boys*, conseiller du roi en sa cour de parlement. Il n'est donc pas tout-à-fait vrai d'avancer que nous n'avons eu, sur le poète Du Bois Hus, d'autres renseignements que sa nationalité et son entrée au service de Richelieu. — M. Kerviler nous paraît aussi bien sobre de détails sur les Boju, ou plutôt Bouju, de la Sorinière. Jacques Bouju (nous ne l'avons vu appeler *Boju* que dans une épître de François Habert d'Issoudun), était originaire du Maine et né à Châteauneuf-sur-Sarthe ; mais puisque M. Kerviler le rattachait à la Bretagne, comme ayant été président aux enquêtes au parlement de Rennes, (1558-1598), il aurait pu rappeler que la carrière de magistrat et la vie d'écrivain du président Bouju font l'objet d'un intéressant livre de M. Dupré Lasalle, conseiller à la cour de cassation. De plus, le président Jacques Bouju n'a jamais été sieur de la Sorinière, c'est son frère Guillaume, conseiller à l'élection de Baugé, qui a pris ce nom de terre angevine.

Nous ne nous attarderons pas à ces vétilles : aussi bien n'aurions-nous rien à ajouter. La part de l'éloge reste assez belle ; pour mieux dire, il n'y a que des éloges à faire de ce fascicule, comme de ceux qui ont précédé, comme de ceux qui suivront.

Les familles nobles abondent ici. Les Bois-Boissel et les Boisgelin déjà nommés ont pour voisins les Boisberthelot qui ont produit un très brillant officier de marine, les Boisbilly, les Boiséon, souche d'un savant fort original, le marquis de Coëtnizan, les Boisguehenneuc, les Boishamon, qui virent un littérateur succéder à un militaire, les Boishalbran, les Boishardy, les Boisjagu, les Boisorhand, les Boispéan, les Boisriou, et tant d'autres Bois Bretons dont on a fait de bons gentilshommes, vaillants serviteurs du roi et du pays.

La bourgeoisie est inscrite à ce livre d'or, à côté de la noblesse. Nous avons cité les Bonamy ; les Bonenfant, les Bonfils, les Bonhomme, dont les noms semblent des armoiries parlantes, les Bonin, les Bonnard dé-

roulent leurs longues lignées. Tirons du groupe M. Boismen, l'architecte bibliophile et M. Louis Bonneau, le gracieux poète, dont les moindres productions sont minutieusement étiquetées et cataloguées. M. Kerviler ne nous ménage pas les surprises de son érudition ; il a retrouvé, à Saint-Malo, des Boleyn descendants de la malheureuse reine, femme de Henri VIII. Notre bibliographe est vraiment de ceux auxquels rien n'échappe, et jamais les intérêts bretons n'ont été en meilleures mains.

OLLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

RÉACTION, par Jean-Paul Clarens. — Paris, Savine, 1890.

Il ne s'agit pas de politique, comme le titre pourrait le faire croire, mais de littérature et de philosophie dans le nouveau livre de M. Jean Paul Clarens. Malgré l'équivoque, dissipée par la lecture de la première page venue, ce titre est parfaitement choisi : le livre est, en effet, la protestation, la *réaction* d'un spiritualiste contre le positivisme et le matérialisme, souvent confondus, et, dans l'ordre des lettres pures, c'est un généreux manifeste de littérature idéaliste.

L'auteur nous dira, en deux lignes, que son ouvrage est animé « d'un esprit de réaction contre l'abaissement des caractères, la vénalité de la littérature, la corruption de l'art. » Mais parce qu'il dénonce le mal, ne croyez pas qu'il désespère de la guérison ; il a foi dans l'honnêteté native, dans la vitalité de la race française ; il ne jette pas son drapeau, il l'arbore fièrement au plus fort de la mêlée.

M. Jean-Paul Clarens ne quitte un sujet qu'après l'avoir traité à fond ; ce sont des portraits en pied, non de simples silhouettes qu'il nous donne des sept penseurs auxquelles sont consacrées les trois cents pages de son livre. C'est d'abord Joubert, le plus accompli des moralistes, dont il est à la fois le petit-neveu et le digne descendant intellectuel ; puis ce sont, dans une série de monographies d'une élévation constante : le misanthrope génevois Amiel, Jules Breton, poète de la plume et du pinceau, un autre poète des hauts sommets, Sully Prudhomme, le Père Gratry « digne successeur de Descartes et de Leibnitz, » Caro, qui fut hanté, toute sa vie, par l'*idée de Dieu*, M. Renan enfin, qui finit par où Pascal a commencé.

La Bretagne revendique ces deux derniers philosophes. Justement

fière de Caro qui, pour ne pas être né sur son sol, lui appartient par ses origines, elle reste, vis-à-vis de M. Renan, dans une réserve pleine de défiance et a beaucoup de peine à ne pas lui appliquer une épithète qui commence par les trois premières lettres de son nom.

C'est sans doute en pensant à cet homme d'immense talent et d'esprit ondoyant que M. Clarens écrit : « On ne comprend pas assez les con- » séquences incalculables de l'erreur vulgarisée par le prestige du » talent » La conclusion du livre est plus sévère encore. « La postérité » absoudra peut-être Voltaire, que fera-t-elle de M. Renan ? » L'arrêt est dur, il termine un parallèle entre les deux hommes célèbres, où Voltaire est appelé « déiste ardent, » M. Renan « athée sentimental. » A tout prendre, le blâme est mérité : dans la guerre au bon Dieu — comme disait le mort d'hier, le grand critique Pontmartin — la *Vie de Jésus* a eu le triste honneur de dépasser le *Dictionnaire philosophique*.

M. Clarens, que nous ne reprendrons pas pour un peu d'affectation dans son style et son éloge outré du poème sidéral de M. Sully Prudhomme, le *Bonheur*, connaît donc *ces haines vigoureuses* chères aux honnêtes gens de la trempe d'Alceste. Son beau livre prend pour épigraphe une phrase de Sainte-Beuve, « Le critique doit avoir ses amours et ses haines : » et reste fidèle, d'un bout à l'autre, à cette noble maxime.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

Les Femmes des Tuileries. — LA CAPTIVITÉ DE LA DUCHESSE DE BERRY. — *Nantes et Blaye*, par Imbert de Saint-Amand. Paris, E. Dentu éditeur, libraire de la Société des gens de lettres, 3, place de Valois, Palais-Royal, 1890.

Au moment où tous les regards sont tournés vers la cellule du duc d'Orléans à Clairvaux, un livre traitant de la captivité de la duchesse de Berry ne peut manquer de piquer la curiosité et d'attirer l'attention. Il n'est pas, en effet, dans ce siècle, de situation offrant plus d'analogie et se prêtant davantage aux rapprochements que celle de la duchesse de Berry à Nantes et à Blaye et celle du duc d'Orléans à Paris et à Clairvaux. S'il est vrai que l'à-propos est pour moitié dans le succès d'un livre, celui-ci a été, il faut l'avouer, merveilleusement servi par les circonstances, mais ne se fussent-elles pas prêtées aussi bien, que l'habile

enchaînement des faits, si captivants par eux-mêmes d'ailleurs, la clarté et l'élégance du style, eussent encore assuré le succès de ce livre en lui donnant tout l'attrait d'un véritable roman.

Non seulement ce volume est capable de charmer les érudits et les lettrés, mais encore les hommes de Gouvernement pourraient le lire avec fruit et méditer par exemple les paroles de Louis-Philippe, aïeul du jeune prisonnier de Clairvaux : « Les princes sont aussi incommodes en prison qu'en liberté. On conspire pour les délivrer comme pour les suivre et leur captivité entretient chez leurs partisans plus de passion que n'en soulèverait leur présence. »

Cet ouvrage, outre son à-propos et son intérêt historique et régional, offre pour nos lecteurs ceci de particulier, c'est qu'un de ses chapitres est emprunté à notre *Revue* : « Un document des plus curieux, dit M. Imbert de Saint-Amand, publié en 1887 par la *Revue de Bretagne et de Vendée*, permet de suivre en détail la traversée de la duchesse de Berry depuis la baie Richard jusqu'à Palerme. » Cet hommage rendu à notre *Revue* ne peut manquer de nous toucher, et nous souhaitons à l'auteur que son livre vogue vers le succès et soit accueilli par nos lecteurs avec la même sympathie qu'à Palerme, le vaisseau portant autrefois la duchesse de Berry délivrée.

D. Caillé.

Le Songe de Gérontius d'après « The Dream of Gerontius » du cardinal Newman, suivi de une Vocation, par F. Le Dorz. Paris, Retaux-Bray, 82, rue Bonaparte, 1889.

Je vais sans doute beaucoup étonner M. F. Le Dorz en lui disant que sa longue traduction du « Songe de Gérontius » du cardinal Newman ne m'a point charmé au même degré que son court poème : « une Vocation. » Ce poème se fait-il donc remarquer par l'excentricité du récit ou par les bigarrures funambulesques du style ? Oh non, le sujet est au contraire d'une extrême simplicité et le style parfois négligé, est aussi simple que le sujet lui-même ; j'y trouve même un passage faible, la *Prière de l'enfant à son réveil*, qui est loin d'égaler celle de Lamartine ; mais à part de rares défaillances, quelle suavité exquise, quelle pureté angélique, quel charme pénétrant ! Musset a écrit ce vers :

Etre admiré n'est rien, le tout est d'être aimé,

et je l'aime ce petit poème ; lisez-le, chers lecteurs, et vous l'aimerez comme moi.

Après la lecture de plusieurs poètes ou plutôt versificateurs vantés de nos jours :

> Grands hommes si l'on veut, mais poètes non pas.
>
> MUSSET.

vous vous sentez la tête lourde et le cœur vide ; ici, rien de tel, vous n'avez pas été obligé de chercher la pensée sous le bizarre accoutrement du style, et vous fermez le livre avec une impression de calme, de fraicheur et de sérénité. Vous avez suivi d'un œil attendri le petit Jean à l'école :

> C'était un tout petit enfant, modeste et sage,
> Un de ces anges blonds qu'on salue au passage
> D'un sourire attendri, lorsque, les cheveux ras,
> En fraiche blouse bleue, un livre sous le bras.
> On les voit s'en aller gravement à l'école, etc.

puis aux champs où il est retourné pour aider ses parents avant de devenir Frère des écoles chrétiennes et d'aller instruire les petits sauvages sur la terre étrangère. C'est simple, n'est-ce pas ? presque naïf, eh bien, je l'avoue, ce poème m'a fait ressentir une émotion aussi douce que le *Béguignage* de Georges Rodenbach ou le poème d'*Amarante*, d'Oscar de Redwitz. Ce rapprochement n'est pas un banal compliment, mais un éloge mérité.

DOMINIQUE CAILLÉ.

***

LES ROMANCIERS D'AUJOURD'HUI, par Charles Le Goffic. — Paris. Léon Vanier, libraire-éditeur, 19, quai, Saint-Michel 1890. 1 fort vol. 360 pages, pr. : 3 fr. 50.

Lisez-vous beaucoup de romans ? Oui ; eh bien, vous aurez le plaisir, en parcourant le livre de M. Charles Le Goffic : Les *Romanciers d'aujourd'hui*, de retrouver vos auteurs favoris et de comparer votre opinion personnelle sur leur compte avec celle de leur critique ; sinon — et c'est mon cas — vous ferez provision dans cet ouvrage écrit avec beaucoup de soin et d'érudition de jugements tout faits, fort lestement

troussés et capables de vous faire passer pour un connaisseur émérite près des amateurs de romans. Vous pourrez, en effet, après avoir lu ce livre, parler presque en toute connaissance de cause des six mille romanciers actuels, officiers et soldats de cette armée imposante, divisée, suivant notre auteur, en *naturalistes, impressionnistes, symbolistes, philosophes, rustiques, mondains, nouvellistes, romantiques, éclectiques*, etc., etc. Pour les auteurs nouveaux, il sera facile de les rattacher à l'un de ces groupes « comme au pistil ou à l'étamine on range une fleur que l'on ne connaît point dans sa catégorie naturelle. »

Avant d'avoir ouvert le livre de M. Le Goffic, j'étais, je le confesse assez ignorant sur le roman morderne ; après l'avoir lu, je suis devenu presqu'un savant. Interrogez-moi, je vous étonnerai en vous citant les belles pages de nos romanciers... que j'y aurai lues ! Si par hasard vous aviez suivi mon procédé, si vous aviez lu et retenu, comme moi, les appréciations et citations du volume, nous pourrions réciproquement nous apercevoir de notre commun subterfuge ; que voulez-vous alors ? S'il est vrai que deux augures ne peuvent se regarder sans rire, eh bien, nous ririons aussi, puisque, d'après Rabelais : « Le rire est le propre de l'homme ; » mais nous serions d'accord, je crois, pour féliciter M. Le Goffic de la patience de ses recherches, de la clarté de ses classifications et de l'élégance de son style.

Un dernier mérite de ce livre : les pères de familles ont là un *memento* excellent où puiser les indications nécessaires pour permettre ou défendre à tel roman l'entrée de leur maison.

DOMINIQUE CAILLÉ.

* * *

LES DROITS DE LA FRANCE A TERRE-NEUVE

Le conflit franco-terre-neuvien est à l'ordre du jour pour la rentrée des Chambres. L'*Agence Havas* a annoncé récemment qu'on continuait les négociations entre les Cabinets de Paris et de Londres. La *Revue Française*[1] a heureusement saisi cette actualité ; elle vient de publier une carte de Terre-Neuve que nous avons sous les yeux. La question des pêcheries de morues et de homards y est clairement exposée. Cette carte fait aussi ressortir l'intérêt que cette pêche présente pour les populations

[1] *Revue Française-Exploration, Gazette Géographique* (bi-mensuelle). Paris, 20, rue Bergère. Directeur : EDOUARD MARBEAU. — Abonnement annuel : 25 fr

maritimes de la France. Chaque année, en mars et avril, partent pour Terre-Neuve, près de 6,000 pêcheurs de Saint-Malo et de Saint-Servan, 1,200 de Fécamp, 1,600 de Granville, 700 à 800 de Paimpol, 500 de Cancale, 500 de Binic. Saint-Valéry-en Caux, Dieppe, Saint-Brieuc, Tréguier... fournissent aussi d'importants contingents à cette industrie. Nantes y est intéressée à cause des homarderies établies par M. Thubé-Lourmand, sur l'invitation du gouvernement, et dont les Terre-Neuviens voudrait nous expulser.

La querelle des homarderies n'est qu'un prétexte. Le programme réel des Terre-Neuviens est d'arriver au monopole de la pêche de la morue dans ces parages, en nous expulsant d'abord des côtes de l'île et ensuite des Grands-Bancs. La France a là des droits antiques et imprescriptibles qu'il faut défendre à tout prix. La *Revue Française*, qui a pris souvent en main la cause de nos pêcheurs de harengs dans la mer du Nord, plaide cette fois avec énergie dans un article de fond la cause de nos pêcheurs de morue. Elle demande ce que deviendraient les 10,000 marins qui vivent de cette grande pêche s'ils n'avaient plus la ressource d'aller chaque année faire une campagne de huit mois à Terre-Neuve ?

Ils resteront à terre, ils seront perdus pour les équipages de notre marine de guerre ; on les verra errer dans les villes, venant frapper à la porte des ateliers pour demander du travail. On leur répondra que, gens de mer, ils ne savent aucun métier et qu'on a déjà plus de journaliers qu'on n'en peut occuper. Ce seront de nouvelles recrues pour le socialisme affamé. Pour n'être pas acculé au remède du socialisme d'État, il faut que l'État empêche la faim d'enfanter le socialisme.

***

ESSAIS DE CRITIQUE MUSICALE, par L. de Romain. — Paris, Alphonse Lemerre, 1890.

Par droit d'ancienneté, la Bretagne absorbe un peu l'Anjou dans cette *Revue*. Mais nous aimons à voir marcher de front ces deux provinces et ce nous est une joie de présenter à nos lecteurs un écrivain qui appartient à la première par sa naissance, à la seconde, par une longue habitation.

M. le comte Louis de Romain a trouvé, dans la ville d'Angers, une patrie artistique et la consécration de son rare talent de critique musi-

cal, de musicien aussi, car il prêche d'exemple. A travers les journaux d'art qu'il a dirigés ou fondés, il a semé ces pages brillantes et saines que voilà aujourd'hui réunies en volume.

Ceci, certes, est un livre de bonne foi et l'auteur, dont la modestie égale le talent, ne revendique pour lui qu'un seul mérite, la sincérité. Elles sont toutes chaudes et vibrantes encore de l'impression reçues, ces pages écrites au lendemain des concerts de l'Association artistique, mais elles ne sentent jamais la précipitation du travail et la maturité du jugement s'y joint à l'élégante précision du style. Wagnérien convaincu, l'auteur garde vis-à-vis de ses adversaires musicaux, une courtoisie pleine de justesse ; dans la préface que l'un d'eux, et des plus éminents, M. de Charnacé, a écrite pour le livre, il se plait à reconnaître que « la science d'un érudit s'y trouve présentée dans une forme littéraire voisine de la perfection. » On ne saurait mieux dire et nous penserons de même en fermant le volume, soit que nous y ayons lu l'appréciation de quelque maître ancien ou moderne, interprété à Angers, soit que nous y ayons trouvé, vers la fin, le reflet des idées et la trace des préférences de M. de Romain. Avec MM. Bourgault-Ducoudray et J.-G. Ropartz, la Bretagne tient bien sa place en ce concert, — puisqu'il s'agit de musique.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

JEANNE DARC, poëme, par Raoul de la Grasserie. — Paris, Alphonse Lemerre, 1890.

S'il est un sujet fait pour tenter les poëtes et les effrayer à la fois, c'est celui, si souvent traité et maltraité, de la vie et de la mission miraculeuse de Jeanne d'Arc. La tâche est trop haute, le succès ne répond pas toujours aux efforts du talent, l'héroïne lorraine n'a pas trouvé son Homère, mais, du moins, elle inspire de nobles ouvrages à des écrivains dont le nombre va croissant. M. Raoul de la Grasserie s'enrôle à son tour dans la phalange poétique des dévots de Jeanne d'Arc. Ce trait de courage ne peut surprendre de la part de notre compatriote, qui a affirmé, à maintes reprises, son audace et son originalité. Dans un précédent volume de poésies, *Hommes et Singes*, il avait fait très justement sa critique et son éloge :

Il est ciselé, mais dur,
Le vers où j'ai mis mon âme.

Tel nous l'avions connu déjà, tel nous le retrouvons ici, avec ses étrangetés, ses prosaïsmes, sa forme d'une concision énigmatique, mais aussi, avec ses généreuses ardeurs et ses pénétrantes analyses d'où se dégage une sympathique personnalité.

Le poëme de M. de la Grasserie est divisé en époques, comme le drame-légende de M. Jules Barbier, dont la reprise vient de valoir un triomphe à Madame Sarah Bernhardt ; les époques s'intitulent ici : La Forêt, Orléans, Reims, Paris, Rouen. Une dernière partie appelle Jeanne à l'aide de la patrie blessée, de la France de 1870.

La composition de ce poëme est irréprochable, mais l'expression est hésitante, martelée. Voici, au commencement, une strophe bien venue.

Les saintes souvent lui parlent tout bas,
Blanches, sur la tête ayant leur couronne,
Si bas que leurs voix ne s'entendent pas
Plus qu'un doux murmure au ruisseau ne sonne.

Encore une fois, chez M. de la Grasserie, la forme peut manquer, mais le fond, le *pectus* est intact et excellent.

OLIVIER DE GOURCUFF.

AVIS.

MM. Plihon et Hervé, libraires à Rennes, ont l'honneur d'informer MM. les *Membres de la société des Bibliophiles Bretons* et MM. les *Abonnés*, qu'ils se sont rendus acquéreurs du stock complet de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, depuis son origine en 1857, jusqu'à l'année 1888, inclusivement. A partir de ce jour, ils sont en mesure de satisfaire à toutes les demandes qu'on voudrait bien leur faire, soit pour des années complètes, soit pour des numéros isolés, à des conditions de prix sensiblement réduites, prix variables, toutefois, selon les années plus ou moins rares.

AVIS URGENT.

Une nouvelle liste d'adresses étant en préparation pour paraître prochainement en fascicule, Messieurs les membres de la *Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne* sont instamment priés de vouloir bien, en cas de changement de domicile, faire connaître, sans retard et avant le 14 mai, leur nouvelle résidence à M. Dominique Caillé, secrétaire place Delorme, 2, à Nantes.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie Eugène Lafolye, 2, place des Lices.

NÉCROLOGIE

La mort frappe à coups redoublés dans les rangs des poètes bretons. Après Mme Penquer, de Brest, c'est M. Longuécand, de Saint-Malo, qui nous est enlevé.

M. Longuécand était un de nos anciens collaborateurs. Il publiait encore dans cette *Revue*, en juin 1889, un *Chant des âmes du purgatoire*, imité du *Barzaz Breiz*, qui est une de ses dernières productions. Peu de mois auparavant, il avait mêlé sa voix au concert qui saluait le doux chantre de *Marie* et rimé quelques strophes : *A propos de la statue de Brizeux*.

Notre collègue, M. Joseph Rousse, qui l'a connu et aimé, a écrit une charmante notice sur M. F. Longuécand ; nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur, désireux de faire plus ample connaissance avec l'élégiaque attendri, le spirituel fabuliste, l'homme simple et bon.

De 1846 à nos jours, M. Longuécand a signé plusieurs recueils de poésies. Nous extrayons cette phrase de la préface d'*Espérance*, le premier en date et un des meilleurs : « Dieu m'a fait poète, je chante et j'essaie de faire entrer dans mes chants quelques pensées, de l'harmonie, du sentiment et des images. » L'avenir a pleinement ratifié ce jugement du poète sur lui-même.

O. DE G.

JOURNAL

D'UN

BOURGEOIS DE VANNES

1799-1801

(Suite[1].)

Le 18 (8 avril), départ des prisonniers anglais pour Rennes.

Jugement du tribunal de Vannes qui casse un arbitrage entre le capitaine d'un vaisseau anglo-américain et les armateurs d'un corsaire qui s'est emparé indûment de ce vaisseau neutre ; ledit jugement motivé sur ce que cet arbitrage était forcé, quoique très volontaire, nomme un autre arbitrage nécessairement forcé ; on ne peut trouver plus de mauvaise foi et d'impudeur dans les juges.

En mars, léger tremblement de terre à Saint-Brieuc, ressenti à Vannes et Sarzeau.

Morand d'Auray, chouan armé tué par les gendarmes qui escortaient le citoyen Boullé, préfet à Saint-Brieuc (2).

(1) Voir la livraison de Mars.

(2) Boullé (Jean-Pierre), né à Auray, le 2 juillet 1753, député de la sénéchaussée de Ploërmel à l'Assemblée constituante, maire de Pontivy (1791-1792), administrateur du département (1792-1793) et de floréal an III à vendémiaire an IV, député aux Cinq-Cents, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du Morbihan (an VII et an VIII), nommé préfet des Côtes-du-Nord au mois de ventôse an VIII, mort au Vauméno (Côtes-du-Nord) le 13 juin 1816. L'auteur de la notice publiée au t. I. de la *Biographie bretonne*, pp. 163 et suiv., raconte que Boullé se rendant à son nouveau poste, fut attaqué entre Vannes et Locminé par des chouans embusqués et ne dut son salut qu'aux gendarmes du capitaine Hue.

Lettre du général Brune au préfet du Morbihan qui remet ce département dans la loi, laisse Vannes en état de siège et finit par inculper l'administration, ce qui a fort déplu aux terroristes.

Dans la nuit du 24 au 25 germinal (14-15 avril), et à 2 heures du matin, des gendarmes tirèrent de la prison d'Auray 3 prisonniers dits chouans et accompagnés de soldats... Un détachement part d'Auray pour Vannes escortant ces trois prisonniers dits chouans, dont 2 d'Auray, l'un père de 6 enfants, l'autre de 3. Ils avaient dit au jardinier de Ponsal qu'ils lui amèneraient compagnie.... A Ponsal on les fusille vers 4 heures du matin, ce qui épouvante les gens de campagne qui désertent leurs maisons. Ce détachement n'arrive à Vannes que vers les 1 heure après-midi et met 12 heures pour faire 3 lieues. Le commandant à son arrivée va déclarer au général Dutruy qu'il a fait fusiller ses prisonniers parce qu'ils voulaient s'échapper et on approuve sa conduite.

L'un de ces hommes, tisserand à Auray, a été arrêté travaillant chez lui ; l'autre, orfèvre-horloger d'Auray, arrêté dans la ville ; le 3e de Landaul, arrêté en faisant viser son passeport chez le commandant, et sans armes. Les soldats après les avoir fusillés et dépouillés ont vendu leurs vêtements en arrivant à Vannes. C'était un assassinat prémédité et ordonné, dont on ne peut deviner le motif, si ce n'est celui de faire insurger de nouveau les chouans.

Le 28 (18 avril), un particulier pareillement conduit par un détachement est fusillé entre Vannes et Elven, sur ce que, dit-on, on avait son signalement et qu'on l'avait reconnu pour un chauffeur (1).

Conseils du Préfet : Du Bodan, accusateur public (2).

(1) Le nombre de ces assassinats laissés impunis est très considérable. M. de Cadoudal, l. c., p. 246, évalue à plus de cent le nombre des officiers royalistes qui succombèrent en pleine pacification, non point à lutte ouverte, non point à armes loyales, mais dans de véritables guets-apens.

(2) Guillo du Bodan (Barthélemy-Ange-Xavier), né à Vannes le 3 décembre 1753, maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts, officier municipal à Vannes 1789-1790, puis maire, député suppléant à l'Assemblée législative, commissaire près le tribunal criminel, puis près du tribunal du district de Vannes, administrateur du conseil du département, incarcéré le 8 brumaire an II (29 octobre 1793) par ordre de Prieur (de la Marne), mis en liberté le 18 brumaire an III (8 novembre 1794), nommé juge au second tribunal militaire pour l'armée de Brest, puis juge au tribunal de district, commissaire du direc-

Lucas-Bourgerel, député (1).
Bouhellec, ancien administrateur (2).
Petiot, administrateur du département.
Glais, député (3).

toire près l'administration municipale de Vannes, agent forestier de 1789 à l'an VI, accusateur public (germinal an VI) et membre du jury d'instruction, membre du Conseil officieux des défenseurs de la patrie, inscrit sur la liste nationale, conseiller de préfecture en germinal an VIII, marié, sept enfants. (*Notes fournies au préfet par Du Boran, en l'an X*).

(1) Joseph-Marie-Prudent Lucas de Bourgerel, fils de Jean-Joseph et de Jeanne Chaignart, né à la Roche-Bernard en 1762, membre de la communauté de ville de Vannes (1788), avocat à Vannes (1789), administrateur du département (1791-92-93), incarcéré par ordre de Prieur de la Marne (octobre 1793 à novembre 1794), accusateur public près le tribunal criminel du Morbihan, (30 décembre 1795 au mois d'avril 1796), député aux Cinq-Cents (26 germinal an VI, 15 avril 1798). Commissaire du gouvernement près le tribunal criminel du Morbihan en l'an XI, il devint procureur général impérial à Vannes, substitut à la Cour d'appel de Rennes en 1811, député du Morbihan à la Chambre de 1815.

(2) Pierre-Jean Le Bouhelec, né à Bignan, le 14 novembre 1763, avocat avant 1789, dragon de Lorient en 1790, accusateur public près le tribunal du district de Pontivy en 1791, à la fin de la même année, administrateur du district de Josselin, nommé à la fin de 1792 administrateur du département, destitué et incarcéré par ordre de Prieur (de la Marne) le 8 brumaire an II, mis en liberté le 18 brumaire an III, nommé administrateur du département par arrêté de Brüe, représentant du peuple, en nivôse an III, démissionnaire en l'an VI, notaire public à Locminé et président de l'administration municipale en l'an VII, contraint par Guillemot de payer une rançon de 10.000 francs au mois de vendémiaire an VIII, réfugié à Vannes à ce moment, nommé conseiller de préfecture le 22 germinal an VIII, membre du conseil officieux des défenseurs de la Patrie, marié, 2 enfants.

(3) Jacques Glais, né à la Trinité-Porhoët, le 5 janvier 1749, procureur au présidial de Vannes et notaire avant 1789, marié, 3 filles, a perdu 3 fils au service de la République. Officier de la garde nationale dès sa formation, officier et membre du bureau municipal de Vannes, membre du directoire du district de Vannes de 1790 à la fin de 1793, destitué et incarcéré par ordre de Prieur (de la Marne), jusqu'après la chute de Robespierre, agent national du district de Vannes jusqu'au mois de messidor an III, receveur du même district, préposé du receveur général jusqu'à l'an VI, député aux Cinq-Cents, de l'an VI au 18 brumaire an VIII, conseiller de préfecture le 22 germinal an VIII, membre du jury d'instruction depuis sept ans, du Conseil officieux des défenseurs de la Patrie depuis deux ans, porté sur la liste nationale. (*Notes fournies par Glais le 14 germinal an X. — 4 avril 1802.*

Sous préfets : A Lorient. Garnier (1).
A Pontivy, Daucourt (2).
A Ploërmel, Gaillard terr., bête (3).

1er floréal an VIII (21 avril). Ordre du général Debelle envoyé imprimé de Lorient et affiché le soir enjoignant à tous les prêtres et chouans de faire sous quinze jours devant la municipalité la déclaration de leur domicile, sous peine d'être traités comme vagabonds et malfaiteurs.

Dudit jour, lettre du préfet Giraud aux habitants du Morbihan par laquelle, promettant protection et sûreté aux prêtres qui ont pris des autorisations et exercent le culte dans les églises, il défend de dire la messe dans des endroits particuliers (4).

(1) Jean-Sigismond-Joseph Garnier, né le 24 mai 1757 à Saint-Malo, négociant avant la Révolution, capitaine dans la garde nationale, officier municipal à Lorient, administrateur de l'hospice civil, maire en l'an III, juge au tribunal du commerce à Lorient, marié, 4 garçons et une fille. (*Notes fournies par Garnier le 18 germinal an X, 8 avril 1802.*)

(2) Colomban-Louis d'Haucour, né à Pontivy le 18 décembre 1755, homme de loi à Pontivy de 1776 à 1789, procureur de la commune de Pontivy en 1789, administrateur du département en 1790 et presque toujours attaché au directoire ; en 1790, commissaire à Rennes pour la liquidation des anciennes affaires de Bretagne, président du tribunal du district de Pontivy depuis sa formation jusqu'à la fin de 1793, destitué et incarcéré à cette époque, détenu pendant 11 mois à Rennes, membre pendant 6 mois du bureau central créé le 26 brumaire an III-16 novembre 1794 près de l'état-major de la 3e division à Vannes par les représentants du peuple Leyris et Bouret, jurisconsulte et commissaire de l'hospice, nommé sous-préfet en l'an VIII, veuf depuis l'an II, père de sept enfants. (*Notes fournies par d'Haucour, le 16 germinal an X. 6 avril 1802.*)

(3) René-Marie Gaillard (de la Touche) ; né à Josselin le 18 juin 1751, juge en la sénéchaussée royale de Ploërmel 1777-1889, électeur de Ploërmel pour les élections aux Etats généraux de 1789, commissaire du Roi pour la formation du département et des districts en 1790 (avec le chevalier Floyd et Rollin de la Farge) procureur-syndic du district de Ploërmel en 1790, procureur-géneral syndic du département de 1792 au 9 brumaire an II, procureur-syndic du district de Ploërmel du 23 nivôse an III à l'an V, juge de paix de Ploërmel en l'an VI, administrateur du département en l'an VII, sous-préfet de Ploërmel en l'an VIII, marié, ayant 9 enfants vivants (*Notes du 17 germinal an X.*)

(4) L'abbé de Keroignant, curé de Sarzeau, vicaire général de Mgr Amelot, avait recommandé de ne pas rendre le culte public. Ses instructions furent approuvées par Mgr Amelot (Lettre à l'abbé Guillo, 26 novembre 1800, citée par Guillemot : *Lettres à mes neveux*, etc, pp. 173 et 174.)

Il annonce l'attentat commis à Ponsal en disant que c'est par des *inconnus*, qu'il a écrit à Brune et au ministre de la police à Paris et qu'il a dénoncé ce crime à l'accusateur public, lequel a dit à Joliv. que c'était le moyen de détruire les chouans.

Le Mintier, émigré et ayant servi les chouans, muni d'un passeport de Brune, a vu le Préfet pour sa radiation qu'il sollicite. Le préfet lui dit le 1er floréal : « Je n'abuse pas de votre confiance, mais je vous préviens que je viens de recevoir l'ordre de faire arrêter tous les émigrés. Ainsi, profitez de votre passeport, partez vite pour Paris et tâchez de vous tirer comme vous pourrez. »

Le parti paraît être pris de se défaire ainsi des chouans en les fusillant; plus de six faits de ce genre sont connus ici et ailleurs *idem*.

Le 3 floréal matin (23 avril), M. l'abbé P. parla au préfet de l'ordre de Debelle du 1er floréal. Il lui dit ne pas le connaître, quoiqu'affiché le soir même.

Du Gravier, son secrétaire, commis de messageries à Rennes, zélé patriote.

Le 6 floréal (29 avril), départ d'un bataillon de chasseurs pour Auray. Passage perpétuel de troupes. Anglais signalés devant Belle-Isle.

Ledit jour, le préfet donne un drapeau pour la compagnie franche du Morbihan. Le département n'en avait pas donné, ce qui a occasionné une rixe à Rennes entre les deux compagnies ; deux de celle de Vannes ont été tués, et quatre de celle de Rennes.

Ledit jour, 4 prêtres demandent une église au préfet qui répond qu'il y en a une toute prête, mais qu'il ne la donnera que sur une pétition faite par les habitants de Vannes (1).

Des ecclésiastiques de Rennes de la connaissance de M. Borie, préfet, lui ayant témoigné le désir d'avoir des églises, il leur répondit : « Très volontiers, mes sentiments vous sont connus. Mais je vous conseille d'attendre, de continuer à célébrer dans les mai-

(1) Le 2 août 1800 (14 thermidor an VIII) le préfet Giraud prit enfin un arrêté pour annoncer qu'il remettrait aux catholiques les édifices autrefois consacrés au culte, après indications préalables fournies par les municipalités. Le 4 août, l'administration municipale de Vannes désigna l'église Saint-Patern et réclama, à titre provisoire, l'église des Ursulines sur le Port (collège Saint-François-Xavier) pendant la durée des réparations à exécuter à l'église Saint-Patern.

sons en évitant la foule et le trouble. Patientez encore. Les Jacobins ne se tiennent pas pour battus. »

Le 11 floréal (1er mai), affiche et publication de la proclamation du préfet, qui annonce la rentrée dans la Constitution des départemens du Morbihan, Ille-et-Vilaine et Côtes-du-Nord.

Le 13 (3 mai), départ de la compagnie franche pour Hennebont et des caissons pour Rennes.

L'escadre espagnole de quinze vaisseaux à Brest y est retenue comme ôtage, dit le sous-amiral bâtard du Roi et qui voudrait qu'elle sortit pour se rendre à Carthagène. Les équipages en sont bien payés et les nôtres point.

Maire provisoire : Caradec — adjoints id. Ergo, Josse (1).

Tribunal civil : — Lauzer pdt. Caradec, Perron, Bosquet — Bourgerel, commissaire (2).

(1) Caradec (Ambroise-Jacques-Mathurin). Ses notes, remises à la Préfecture le 15 germinal an X, renferment les indications suivantes : né à Vannes, le 2 mai 1745 ; marié, 2 enfants ; 5000 fr. de revenus personnels. Avant 1789, avocat et sénéchal de plusieurs juridictions seigneuriales, en 1789 officier municipal, procureur de la commune ; pendant 9 mois de 1790, membre de la cour supérieure de Rennes ; à la fin de 1790, nommé juge au tribunal de district de Roche-Sauveur, il refusa ; il fut ensuite officier municipal et accusateur public près le tribunal de district de Vannes. En 1791, suppléant au tribunal de cassation ; ensuite, et jusqu'au mois d'octobre 1792, accusateur public près le tribunal criminel du département ; nommé par les représentans du peuple en mission accusateur public près le tribunal militaire ; étant malade, il refusa. Jusqu'en brumaire an II, juge au tribunal de district de Vannes. Destitué et incarcéré par Prieur jusqu'en frimaire an III. Du commencement de l'an IV, président de canton, administrateur des hospices, membre du Conseil officieux des défenseurs de la Patrie. — Ans VII et VIII, président de la municipalité, membre du jury d'instruction. Après le 18 brumaire, suppléant au tribunal de première instance d'arrondissement de Vannes et membre du conseil général d'arrondissement — messidor an VIII, conseiller de préfecture. — Inscrit sur la liste nationale aux dernières élections.

Ergo, administrateur municipal. (Election du 1er germinal an VII).

Josse (Louis-Marie), membre de la communauté de ville de Vannes en 1788. Greffier du tribunal criminel en 1793, destitué et incarcéré par Prieur (de la Marne).

(2) Lauzer-Larmor (Antoine), homme de loi à Vannes en 1792, administrateur

Tribunal criminel : Perret, président, — Querdelan, la Ville-Aubry, juges. — Faverot de Kerbrech (1).

Mme Adélaïde morte à Trieste, le 27 février 1800, âgée de 67 ans 11 mois.

Enlèvement de six prêtres le 2 messidor an IX (21 juin 1801), dont cinq de Vannes et un de Locminé. Ils ont été arrêtés, détenus au Petit-Couvent et de suite déportés à Oléron, sans motifs connus, sans avoir causé aucun trouble, en vertu d'ordres du ministre Fouché et dont était porteur le commandant de la gendarmerie, sans que ni le préfet, ni le maire, ni le capitaine de la gendarmerie en fussent instruits: Ces ordres ou lettres de cachet étaient le fruit des dénonciations des terroristes de Vannes (2).

du district en 1793, destitué et incarcéré par Prieur, membre de l'administration du département 1797-1799, conseiller-général pour Vannes en 1810.

Caradec (V. note 49). — Peyron, nommé le 6 novembre 1793, membre de la commission administrative instituée par Prieur (de la Marne). — Bosquet, né en 1760. — Contrôleur des actes à Gourin en 1790, nommé administrateur du département (élections de mai-juin 1790), membre du directoire du département (octobre 1792), membre du directoire du district de Vannes (janvier 1793), destitué et incarcéré par ordre de Prieur (novembre 1793), juge au tribunal criminel (1795-1796). — Bourgerel. (V. note p. 327).

(1) Perret de la Lande (François-Marie), élu en 1791, le 28 mars, 1er président du tribunal criminel du Morbihan contre Caradec, promu par le Roi, le 19 décembre 1791, installé le 4 février 1792, destitué et incarcéré par ordre de Prieur de la Marne le 1er novembre 1793, replacé par Guezno et Guermeur en 1795, député aux Cinq-Cents. — Nayl-Villeaubry, commissaire du directoire exécutif près les tribunaux du Morbihan en l'an VII. — Faverot de Kerbrech (François-Yves), né en 1750, avocat et contrôleur des actes à Pontivy en 1790, élu aux élections de mai-juin 1790 administrateur du Morbihan, vice-président du directoire du département en septembre 1790, destitué et incarcéré par ordre de Prieur en 1793, mis en liberté le 18 brumaire an III par arrêté de Leyris et Bouret, renommé administrateur par Brüe le 18 floréal an III, commissaire du directoire exécutif du 22 brumaire an IV au 1er messidor an V, député du Morbihan aux Cinq-Cents, jusqu'à l'an VIII.

(2) Ces six prêtres étaient MM. de Boutouillic, Le Gal, Remitton, Dufoussé d'Auzon, le père l'Epine et Richard, de Locminé. M l'abbé Luco, auteur du *Pouillé historique de l'ancien diocèse de Vannes*, nous signale deux Boutouillic, chanoines de Vannes en 1790, l'un Jean-Louis de la Villegonan, fils de Jean-Hélène-François et d'Armande-Anne-Elisabeth de Coynart, né à Vannes, paroisse Saint-Pierre, le 9 juillet 1766, fait prêtre à Vannes le 20 août 1790.

Ces six prêtres renfermés dans la citadelle d'Oléron ont été transférés dans le couvent des Récolets de cette ville ; ils occupent une chambre très exiguë, remplie de puces, n'ont qu'un couloir pour pro-

membre du Conseil royaliste du Morbihan, l'autre Philippe-Jean qui prit à Pluvigner, le 16 septembre 1792, un passeport pour l'Espagne. — Jean-Mathurin Le Gal, fils de Julien, marchand et de Mathurine Trémoureux, né en 1746 à Rochefort, prêtre au Mené le 28 septembre 1769, chanoine de la collégiale de Rochefort en 1769, gagna au concours la paroisse de Guégon dont il fut pourvu par le pape en 1773 et qu'il résigna le 11 novembre 1774. Supérieur du Grand-Séminaire, il se déporta en Espagne ; après avoir quitté Oléron, il partit pour l'Angleterre, revint dans le Morbihan après le Concordat et redevint supérieur du Grand-Séminaire. Il mourut à Vannes le 5 septembre 1831. — Joseph Le Remitton, fils de Jean et de Jeanne Le Bronnec, né au mois d'octobre 1748 au village de Kermoisan en Caudan, fait prêtre en septembre 1764, demeura longtemps à Caudan. Il était attaché à Saint-Patern de Vannes de 1782 à 1784; il refusa le serment. Le 8 pluviôse an V, il fit une déclaration de résidence dans la ville de Vannes, en ajoutant qu'il n'avait jamais quitté cette commune. Le 15 décembre 1802, il prêta serment devant le préfet comme recteur de Saint-Allouestre et fut nommé recteur de Saint-Nolff, le 8 avril 1807. — Jacques-Vincent Dufoussé, sieur d'Auzon et du Granic, fils de n. h. Vincent-Joseph, receveur des deniers patrimoniaux de la communauté de ville de Vannes, et de Marie-Thérèse Le Verger, né à Vannes, paroisse Saint-Patern, fait prêtre au Mené le 20 septembre 1760, pourvu du prieuré de Saint-Bily en Plaudren, le 11 juin 1763 par l'ordinaire; il prit possession de Plaudren le 8 décembre 1765, donna le 12 octobre 1781 procuration pour résigner aux mains du Pape, en faveur de Julien-Marie Marzant, son curé, avec réserve d'une pension annuelle de 300 l. Déporté en Espagne à la fin de 1792, il était au mois d'avril 1796 près de Castaneda. Après le Concordat, il revint à Vannes ; il mourut le 11 mai 1828 à 91 ans et fut enterré le 13 à Plaudren, au pied de la croix. — Gervais-Bonaventure l'Arbre de l'Epine, né à Brest le 21 juillet 1728, fit profession aux Dominicains de Morlaix, le 5 août 1747, et résida une trentaine d'années au couvent de Vannes. Réfractaire et caché à Vannes, il fut arrêté dans cette ville le 20 novembre 1795 ; le 15 septembre 1796, il était encore détenu à la prison du Petit-Couvent et vivait d'aumônes. Revenu à Vannes, il mourut, rue Noé, le 25 septembre 1803. — Louis Richard, fils de Jacques et de Marguerite Caradec, né à Locminé vers 1736, sous-diacre au Mené, le 27 mars 1762, prêtre à Locminé jusqu'en 1790. Pourvu par l'évêque le 10 mai 1779 de la chapellenie de Bethléem, en Plœren. Réfractaire, il fut arrêté à Locminé en septembre 1798 et transféré à l'île de Ré où il arriva le 5 octobre ; libre le 16 mars 1800, il revint à Locminé. Après son deuxième internement, il prêta serment devant le préfet le 2 novembre 1802, comme recteur de Guémené ; mais il fut remplacé le mois suivant. *(Notes de M. l'abbé Luco et archives départementales.*

menade et pour voisins des terroristes déportés qui ont la ville pour prison et s'y promènent et les insultent journellement. Ils ont par jour 1 livre 1/2 de mauvais pain, 3/4 de pinte de vin et 1/2 livre de viande salée. Les terroristes ont, outre ces rations, 3 l. à dépenser par jour.

En août 1801 (thermidor-fructidor an IX) l'abbé Ponsart, aumônier de l'hôpital de Lorient et l'abbé Mercier ont été arrêtés et conduits au Petit-Couvent, sans autre raison que la fureur des impies et des constitutionnels (1). Le M. de ce lieu est un athée enragé (2), le S. P. un grand dévot constitutionnel (3). La populace est insolente autant que dissolue et impie.

(1) Jean (*alias* Joseph-Adrien) Ponsart, prêtre à Inzinzac 1790-1792. Le 16 juillet 1791, le directoire du département lui ordonna, sur la plainte du recteur constitutionnel Even, de se rendre à Lorient. On trouve sur lui cette note : « *Jeune, a le zèle de son âge pour son parti, sorti d'Inzinzac sans formalité le 26 août 1792.* » Ayant refusé le serment, il se déporta en Espagne et il se trouvait à Cadix en juin 1796. Le 10 novembre 1797, on le voit rentré à Hennebont, et l'administration écrit à son sujet : « *fanatique exagéré. Rentré. On le dit reparti.* » Le 11 septembre 1801, le ministre de la police autorisa le préfet à le faire sortir de la maison d'arrêt de Vannes et à l'envoyer à Hennebont sous la surveillance du maire. Le 24 octobre 1802, il prête serment devant le préfet comme recteur de Plouhinec — Henri-Jacques Le Mercier, fils de François et de Françoise Le Texier, de Réguiny, fait prêtre au Mené le 19 septembre 1772. Il prêta le serment et, le 15 juillet 1791, le recteur assermenté de Lorient le choisit pour son vicaire au traitement de 700 fr. Le 2 septembre 1792. il prêta le serment de « maintenir la liberté, l'égalité et de mourir en les défendant, » prescrit par la loi du 10 août 1792. Curé de Pontivy, il rétracta son serment. Au mois de mai 1801, le préfet supprima sa pension. Le 11 septembre suivant, le ministre autorisa sa sortie de prison en défendant de le laisser aller à Lorient. Il resta à Vannes sous la surveillance du maire. Le 15 janvier 1805, il prêta serment au préfet, comme recteur des Fougerêts et Cournon unis (*Notes de M. l'abbé Luco.*)

(2) Il s'agit du maire Laumailler, installé le 30 messidor, an VIII, 19 juillet 1800.

(3) Le S. P. ou le sous-préfet ou secrétaire-général Vincent-Alexis Boullé, né à Auray le 7 ou 17 octobre 1740, marié, père de sept enfants. Ses notes, fournies le 15 germinal an X, contiennent les renseignements suivants : commerçant à Bordeaux jusqu'en 1785, procureur-syndic du district d'Auray, membre du Conseil du département en permanence, arrêté en l'an II, assesseur du juge de paix d'Auray avec Najac, actuellement conseiller d'état, juge de paix d'Auray pendant quatre ans, officier municipal à Auray, secrétaire adjoint de l'administration centrale, membre du jury d'instruction de l'école centrale et de la société d'agriculture du Morbihan, inscrit sur la liste nationale.

Recteur de Landévant conduit à Vannes sous escorte nombreuse (1). Les gendarmes avaient été chez lui pour l'arrêter. Il n'y était pas et ils ont enlevé les effets de sa maison, même ceux de sa domestique. Cet acte de brigandage ne peut être autorisé par un gouvernement juste, mais il sera impuni.

Le 4 fructidor (22 août) on a décapité un milanois chouan, dénonciateur et mauvais sujet. Le 6 a été fusillé Villedot (2), d'auprès Pontivy, chef de chouans caché chez les demoiselles Penvern et dénoncé par *la Bretagne,* chouan détenu à Lorient. Trois jeunes gens ayant travaillé à l'évasion de ce Villedot arrêté par Dufruit, sont incarcérés ; Sans-pitié, chef de chouans, est la terreur des campagnes.

4 sœurs de la Sagesse demandées à Vannes pour l'hospice sont refusées et ne peuvent obtenir leurs frais de voyage.

Nombreux assassinats de chouans dans les campagnes. Le vicaire d'Arzon par eux menacé, même le curé retiré à Auray (3). La

(1) André Huby, fils de Pierre et de Jeanne Tatibocit, de Ploëren, fait prêtre au séminaire le 19 septembre 1778, exerçait le ministère à Erdeven quand il fut pourvu, le 12 mai 1783, par la cour de Rome, de la paroisse de Landévant, gagnée par lui au concours du 4 avril précédent. Le 20 septembre 1792, il prit à Landévant un passeport pour l'Espagne, avec Guillaume Kergal, son curé; le 10 novembre 1797, on le dit revenu à Landévant, puis reparti. Le 25 octobre 1802, il prêta serment entre les mains du préfet comme recteur de Quiberon.

(2) Julien-Marie-Cyrille Videlo, dit *Tancrède*, pris au château de Penvern en Persquen, le 14 juin 1801, chez Bonne-Françoise-Marguerite et Thérèse-Josèphe du Perreno Il avait été avocat à Pontivy. Il fut condamné à mort le 5 fructidor an IX par une commission militaire formée par le général de brigade Rostolland commandant le département du Morbihan et composée de Simon, chef de bataillon, président, Vialle, Plazanet, capitaines, Kimer, lieutenant, Collin, sous-lieutenant, tous de la 38e 1/2 brigade ; rapporteur, Modiquet, capitaine au 7e régiment de chasseurs à cheval.

(3) Louis-Philippe Chénavard, fils de N., et d'Angélique Le Magouërec, né le 21 août 1758, paroisse Saint-Salomon à Vannes, prit passeport à Arzon pour l'Espagne, le 20 septembre 1792. Après le concordat, il devint recteur de Locoal en 1802, recteur d'Arzon, le 16 mai 1806. Il mourut le 18 août 1812. — Son recteur, Pierre Lavanture, fils de Jean et de Perrine Le Marec, de Pluvigner, fut fait prêtre au Mené le 13 septembre 1767. Recteur de Quistinic depuis 1784, il passa à Arzon en 1790 ; le 20 septembre 1792, il prit passeport à Arzon pour l'Espagne. On signale sa présence à Saint-Gildas de Rhuys en 1794, et à Arzon, avec son vicaire depuis le 10 novembre 1797. Après le concordat, il fut nommé recteur de Cléguer.

mère du vicaire de Saint-Gildas (1), mise à contribution ainsi que les maîtres de barques. Le vertueux Blancho taxé à 600 l. va trouver Jacques et menace de tuer ceux qui se présenteraient chez lui.

Assassinat de M. de B... et d'un jeune homme de Paris par erreur (2). Ils étaient émigrés et rentrés en temps utile.

Kerviler va accoucher Mme De ..... et est obligé de se déguiser en femme.

Kerognan (3) donne pouvoirs à Le Franc (4) qui brouille tout,

(1) Julienne Le Vat, femme Le Scournec, de Saint-Goustan de Rhuys.

(2) Il s'agit de l'exécution de M. de B ... et de M. Lainé, arrêtés par Duchemin le 7 nivôse-28 décembre 1800, sur ordre de Georges Cadoudal, (V. *Georges Cadoudal et la chouannerie*, ch. XIX). Il est assez étrange qu'à Vannes on se soit trompé sur les causes de cette exécution et sur les agents qui y avaient pris part.

(3) Pierre-Bertrand de Keroignant de Trezel, né à Guingamp. Bachelier en théologie de Paris, docteur de la Sapience, pourvu de la prébende théologale à Vannes (20 janvier 1776-1785), vicaire-général de Mgr Amelot, évêque de Vannes, depuis le 7 mars 1780, curé de Sarzeau depuis 1785, à la suite d'un concours tenu à Rennes où il avait 69 concurrents. Il refusa le serment, fut incarcéré à Port-Louis en 1791, puis déporté en Espagne. Après le Concordat, Mgr de Pancemont refusa, malgré le vœu des habitants de Sarzeau, de lui rendre sa cure et lui enjoignit de quitter le diocèse, à cause de ses relations avec Mgr Amelot et de sa fidélité à la cause royaliste. Retiré à Tréguier où il desservait l'hôpital, M. de Keroignant mourut en 1813, en odeur de sainteté.

(4) L'abbé Le Franc, professeur au collège de Vannes avant la Révolution, se retira à Redon après le Concordat. Il fut nommé instituteur primaire par le Conseil municipal de cette ville le 15 pluviôse an XI (4 février 1803), puis principal du collège en 1804. Il exerça ces fonctions jusqu'en 1820. Dans une note écrite par Jean-Marie Galles et non datée, nous trouvons le récit de l'incident suivant qui se produisit entre l'abbé Le Franc et le préfet Jullien, successeur de Giraud-Duplessis.

« M. l'abbé Le Franc, professeur au collège de Vannes avant la Révolution, et qui pendant la Terreur avoit rendu de grands services aux fidèles de Vannes, desservi auprès de M. l'évêque lors de la nouvelle organisation du clergé, se retira à Rhedon sous le département et le diocèse de Rennes, où il a établi une espèce de petit collège. Revenu à Vannes voir sa famille et ses amis, le Préfet, ennemi juré des prêtres, en fut instruit et le manda. Cet ecclésiastique se rendit chez le Préfet qui l'accabla d'injures, le traita de chouan, etc. L'abbé lui répondit honnêtement et lui observa qu'on n'étoit plus sous le régime de la Terreur. Le Préfet, vif et emporté, se permit de le frapper et le chassa de chez lui en lui

déplace des desservants de paroisses, ce qui cause du trouble. Quatre très-honnêtes gens sont assassinés. Une femme l'eût été, si elle n'avait pas été grosse.

Propos des chouans qui menacent de dénoncer au département un homme qui leur déplaît. Ils sacrifient indifféremment ceux qui les ont servis, et sont plus redoutés dans les campagnes que les bleus.

En fructidor, le 13 (31 août), l'abbé Robic, recteur et un frère chartreux conduits à Vannes, dénoncés et détenus au Petit-Couvent (1). Le 14 matin, l'abbé Villedot, frère du chouan décapité, déporté à Oleron (2). Le frère, recteur de Bubry, fanatique (3).

donnant des coups de pied jusque sur les marches de son escalier extérieur et tenant en main une poignée de cheveux qu'il lui avoit arraché. L'abbé interdit, pâle et tremblant, se retira chez M. l'évêque à qui il raconta sa mésaventure. Ce Prélat le calma et lui promit d'en écrire aussitôt et d'en porter ses plaintes au Ministre. A peine l'abbé s'étoit retiré que le Préfet arriva et avoua qu'il avoit fait un coup de tête, emporté par sa grand vivacité. M. l'Evêque lui représenta qu'il n'avoit le droit de maltraiter personne, et qu'il ne pouvoit se dispenser d'en instruire le ministre. « Eh bien, j'écrirai de mon côté, dit le Préfet, qui donna sur-le-champ ordre à l'abbé de sortir de Vannes, et sur des plaintes supposées, le fait garder à vue à Rhedon par 4 gendarmes d après les ordres du Préfet de Rennes. »

(1) Ils furent remis en liberté deux jours après.

(2) Louis-Marie Videlo, fils de Julien, notaire à Pontivy et d'Anne-Marie Blouet, né à Pontivy, le 2 octobre 1764, fait prêtre à Vannes le 20 décembre 1788, curé (vicaire) de Bubry. Le directoire du district d'Hennebont vote, le 15 juin 1792, son arrestation, et le 18 juillet, sa déportation. Il fut déporté en Espagne. Après le Concordat, il devint recteur de Languidic en 1802, recteur d'Hennebont en 1803 et mourut en 1820.

(3) Benjamin Videlo, frère de Louis-Marie et de Julien-Marie Cyrille, né en 1755, fait prêtre au Mené le 22 septembre 1781, recteur de Bubry à la suite du concours du 6 avril 1786. Une note du directoire d'Hennebont qui avait prescrit en 1792 son arrestation et sa déportation, porte qu'il « *a fait tout le mal qu'il a pu et il en a pu beaucoup.* » Il fut arrêté, le 10 décembre 1793, à 4 heures du matin par les gendarmes Liberge et Bérard, chez Pierre Le Dilly, au village de la Fosse en Bubry, avec Olivier Le Fellic, prêtre à Bubry. On les conduisit à Hennebont : Videlo parvint à s'échapper, se cacha dans un tas de paille et rentra dans sa paroisse. Le 11 mars, Olivier Le Fellic fut condamné à mort à Lorient. L'administration signale, le 10 novembre 1797, la présence de Benjamin Videlo à Bubry avec son frère « *fanatiques à outrance et incorrigibles.* »

Ledit jour, départ pour le Port-Louis d'un soldat Polonois, hulan déserteur de l'armée du Roi de Prusse à Châlons, servant dans la cavalerie, puis gendarme, grand mangeur de chair crue, vomissant la cuite, le pain, le poisson, buvant très peu de vin, mais du lait ; il a mangé en mer un négrillon mort, en Angleterre 35 l. de viande dans un repas ; il y obtint une pension de 200 fr. du roi d'Angleterre dont il est payé, mange chien, chat, mouton, a mangé à Vannes 18 livres de viande. etc.

Colbe condamné à la détention jusqu'à une année après la paix seulement, quoique plus coupable que Videlot, mais il a dénoncé tout ce qu'il connaissait (1).

Le 5 septembre (18 fructidor) assassinat à la porte de Baud d'un officier marin de Lorient, Bonamy, et d'une petite demoiselle de 8 ans (S. Plain, nièce de M. Villemain et fille du propriétaire de la maison) chez un ami de Villemain lequel s'était sauvé par la fenêtre, voyant entrer les brigands (2). Son père avait été assassiné à Lanvaux comme acquéreur de biens nationaux.

Arrestation à Muzillac de 2 paysans qui avaient été chouans, avaient mis bas les armes et vivaient très tranquilles. L'officier chargé de les arrêter les a trouvés au lit, et fouille faite, n'a trouvé ni armes, ni papiers, rien qui pût les compromettre. Il s'est informé de leur conduite et tout était en leur faveur. Il gémit d'exécuter les ordres qu'on lui donne.

Les deux Cécillon (3) étaient amnistiés et vivaient paisiblement chez

Après le concordat, Benjamin devint recteur de Plouay (1802-1812), puis de Ploemeur ; nommé vicaire-général de Mgr de la Motte, il mourut le 2 novembre 1851.

(1) Koble, dit la Ronce, ancien déserteur du régiment de Walsh. Il avait été arrêté à Belle-Isle, le 18 janvier 1801. Dans *les historiens fantaisistes*, t. II, p. 293, M. le comte de Martel assure que la commission militaire, en lui infligeant cette punition peu sévère, voulut témoigner son mécontentement des procédés irréguliers du général Quantin, qui avait d'abord soustrait Koble à ce jugement. Les motifs que donne Jean-Marie Galles pour expliquer l'indulgence de la commission semblent plus vraisemblables.

(2) Bertrand-Louis-Antoine-Marie Villemain, né à Lorient, le 21 octobre ou décembre 1778 avait fait partie des colonnes républicaines en Vendée et à Quiberon. Il fut élu trois fois député du Morbihan en 1819, 1830 et 1831. Il devint sous-préfet de Lorient en 1835 et y resta jusqu'à la révolution de 1848.

(3) De Sécillon.

leur mère. L'un d'eux s'est marié. Ils ont été prévenus qu'on leur en voulait ; des gendarmes arrivèrent pour les arrêter. Ils étaient sur leurs gardes et déguerpirent. Les gendarmes ne trouvèrent que la mère et rien de suspect dans la maison.

Près de Lorient, plusieurs chouans étaient cachés dans une grange. Une patrouille en étant instruite y a été de nuit et a fait décharge générale à travers les fenêtres. Trois chouans ont été blessés et un tué.

Le 17 septembre 1801 (30 fructidor) trois marchands de Ploërmel, dont un acquéreur de biens nationaux, arrêtés sur le grand chemin par les brigands, conduits dans un lieu écarté et fusillés pour n'avoir pas fourni 15000 livres, exigées d'eux pour se racheter de la mort.

M. Dufresne, homme riche par sa fortune faite à Cadix, enlevé de sa campagne près Moncontour, obligé de payer 150.000 l. pour n'être pas fusillé. On ne sait où il est retenu (septembre 1801).

C'est dans un village de la paroisse de Baden où il y avait une assemblée que Jacques Duchemin a été blessé grièvement et à la main par un des siens qui lui a tiré un coup de pistolet et est ensuite allé le dénoncer ; mais Duchemin qui le prévoyait, étoit déguerpi, lorsqu'on est venu pour s'en saisir.

Vente des livres de Debraye fait à Vannes en 1800 prisés à très bas prix 9000 l. et dont on n'en a pas tiré 3000 l. L'*Encyclopédie*, l'édition supérieurement reliée avec filets sur les plats, 300 l. avec peine. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* à 10 s. le volume. *Lettres édifiantes* à 1 fr. le volume. *Voyage de la Grèce* de Choiseul-Gouffier, superbement relié, 10 l. Autres ouvrages de prix donnés presque pour rien. Il n'y avait qu'un *Voltaire*, édition de Beaumarchais, bien relié, qui n'a pas été mise en vente et cédé à un prix raisonnable.

Un très beau tour avec tous les outils, quantité de morceaux de bois de fer, acajou, buis du Levant, ébène, etc., donné à vil prix. Tant à Vannes les sciences et les arts sont peu connus ou méprisés.

Le maire, dont la place ne produit rien par elle-même, trouve pourtant moyen d'en tirer parti par les amendes qu'il établit lors des foires placées dans un lieu très incommode et la location du terrain pour les boutiques ; par la taxe de 30 s. pour remplacement de la garde par des hommes affidés à qui il n'en donne que 18 ou

20; (1) par les plaques de fer-blanc contenant les n^os des maisons; par le pavage des rues qu'il oblige les citoyens de faire par un homme qu'il protège et qui rançonne, tandis que le pavé qui regarde la commune est affreux, par l'impôt qu'il retire des convois en faisant payer 10 l. pour les bières et 4 l. pour celles des enfants, 3 l. pour inscription à la ville et 3 l. pour le morceau de drap noir à la porte du décédé. Et cet homme a l'impudeur de faire faire des quêtes dans la ville pour établir une fontaine, arranger une promenade quand le pavé de la ville est abominable, que les prisons sont des cloaques pestilentiels, et que les quais du port se détruisent et se comblent, mais cet homme est zélé jacobin.

Lors de l'arrestation de M. de Querhoënt par les chouans, (2) son fils aîné qui venait d'épouser Mlle Dondel à Vannes, en partit pour aller au secours de son père... Sa jeune femme pria M. de Surville de l'accompagner chez le préfet. Ils s'y rendirent et ne purent lui parler. M. de Surville y retourna seul le soir, et deux jours après les chouans qui en furent instruits par leurs espions de Vannes, écrivirent à quelqu'un de cette ville qu'ils savaient les démarches de M. de Surville et de la jeune femme. M. Dondel manqua d'être enlevé à la même époque à son château près de Baden (3). Il en partit heureusement une demi-heure avant qu'on vint pour l'arrêter

M. Laumailler, maire de Rennes, ci-devant ingénieur des ponts-et-chaussées sous M. Péchot, à Vannes puis commandant de la place, membre du département, terr., enfin maire, avoit imaginé d'y faire loger les troupes d'après la fortune *présumée* des citoyens, mit son projet à exécution. Il y eut une vive réclamation, mais

(1) Nous n'avons pas l'intention de prendre parti entre le maire de Vannes et Jean-Marie Galles. Nous devons cependant faire remarquer que l'arrêté municipal du 13 thermidor an VIII (1er août 1800) en fixant à 1,50 la taxe de remplacement pour la garde et à vingt sous l'indemnité du remplaçant, porte que la différence sera employée à l'aménagement et aux réparations des postes et à l'entretien de l'habillement des gardes nationaux.

(2) Le marquis de Querhoënt fut saisi au Boisrouault en Caro et transporté au Brossais, parce qu'il avait acquis l'abbaye de Saint-Georges dans le Vendômois. Son fils aîné paya pour sa rançon 48.000 l. qui furent versées à l'abbé Guillevic (*Georges Cadoudal et la chouannerie*, p. 277).

(3) Château de Kergonano, près de Baden, Jean-François-Ignace Dondel, ancien capitaine au régiment de Berry-cavalerie, né à Vannes, le 13 février 1726, mort à Kergonano, le 29 octobre 1803.

inutile. La première fois, on avait banni qu'il n'y aurait point d'égards et les portes de la municipalité furent fermées. Il fallut loger bon gré mal gré, ce qui occasionna du train entre les troupes et les habitans. Ceux-ci firent une pétition, se rendirent à la commune; le maire était absent. Ses adjoints convaincus de l'injustice de cette forme de logement, on nomma des commissaires honnêtes dans chaque quartier pour faire un rôle juste et équitable, et en supprimant les gens hors d'état de loger. Ce rôle a été fait, remis à la municipalité qui n'y a point eu d'égard, a suivi les anciens rôles injustes et tortionnaires. Une pauvre femme qui avec une autre logeait deux soldats a demandé à en loger un seul. On lui en a renvoyé 4 le 28 septembre 1801 (6 vendémiaire an X) et les réclamations sont infinies. Telle est la justice distributive de la municipalité de Vannes.

Le 29 septembre (7 vendémiaire) arrivée du préfet, homme purement militaire, théophilanthrope (1).

Le dit jour, arrivée d'un régiment de chasseurs, ci-devant Beysser, aujourd'hui Brüé de ce pays (2), député, administrateur du département. Troupe pillarde et dont plusieurs 3 heures après leur arrivée furent par-dessus le mur de mon jardin pour voler des fruits.

Le 30 (8 vendémiaire) arrivée de deux bataillons et installation du Préfet.

(1) Le nouveau préfet était l'adjudant général Jullien, qui fut nommé conseiller d'État et plus tard baron de l'Empire Il administra le département pendant toute la durée de l'Empire. Une note non datée, jointe aux mémoires, signale l'incident suivant :

« Le Préfet du Morbihan, officier d'artillerie avant la Révolution, camarade et ami de Bonaparte, fit venir des comédiens à Vannes qui ouvrirent leur spectacle dont la salle est en face de la cathédrale le jour même de l'ouverture du Jubilé, et le jour de la clôture de ce saint tems ils annoncèrent la clôture de leur spectacle par des affiches qu'ils eurent l'impudence de coller sur les portes mêmes de la cathédrale. M. l'Evêque en fit de vives remontrances au Préfet qui n'en tint compte. Ce Prélat avoit [fait] venir dans cette ville une belle-sœur et deux nièces dont il prenoit soin et qu'il cessa de secourir et renvoya après de fortes réprimandes pour avoir régulièrement assisté à ce spectacle, au lieu d'être les premières à donner le bon exemple aux habitans de la ville. »

(2) Louis-Urbain Brüe, né à Lorient le 4 août 1762, avocat et maire de Ploërmel en 1791, administrateur du département, premier député suppléant à la Convention où il remplaça Le Hardy, rentré au 19e chasseurs à cheval, où il étoit chef de brigade en l'an X. Il mourut à Lorient le 19 août 1820. M. Locperran de Kerriver a publié en 1884 une curieuse étude sur Brüe, (Lorient, in-18)

Instruction pastorale sur la Révolution, par Monseigneur l'Evêque de Langres. Paris, Le Clerc et 2 ouvrages sur le divorce.

Chaloupe canonnière poursuit une petite chaloupe du Croisic et la canonne. Le feu prend à la canonnière et les 2 hommes de la petite sauvent l'équipage dont le navire saute peu de temps après.

Le 3 octobre (11 vendémiaire) au soir, arrivée du général Bernadotte et de sa suite, logés chez le citoyen Mahé.

Ledit jour, arrivée et départ de troupes

Le 5 (13 vendémiaire), arrivée d'un bataillon de Belle-Isle, pourchassé le 4 par les Anglais dont une partie débarquée à Port-Navalo; l'autre s'est échouée sur la côte de Carnac.

Le capitaine d'un brick poursuivi et pour n'être pas capturé, a descendu son monde dans sa chaloupe et son canot et a fait couler bas le brick appartenant à un particulier de l'Ile-aux-Moines.

Le 6 octobre (14 vendémiaire) d'après un courrier arrivé de Lorient au Préfet, il fait publier à 6 h. 1/2 du soir, aux flambeaux, la nouvelle de la paix faite avec l'Angleterre.

Le journal arrivé le 7 (15 vendémiaire) annonce les préliminaires de la paix avec l'Angleterre signés le 9 vendémiaire à Londres.

Curé de Landévant, frère du recteur qu'on recherchait, arrêté à l'issue de la messe dans l'église par les gendarmes, conduit à Vannes où l'on en avait prévenu le général qui a tancé les gendarmes et dit au curé qu'il pouvait retourner à ses fonctions ; celui-ci a plaidé la cause de son frère et a obtenu du général de vaquer aussi à son église, assurant qu'ils n'y seraient pas troublés.

MM. Ponsart et Mercier ne peuvent aller à Lorient, le 1er pour aller à Hennebont sa patrie, mais restent à Vannes ; le 2e peut aller où il voudra, mais n'approcher de Lorient de 5 lieues.

Le maire de Vannes a fait vendre les effets du recteur de Brech (73)

(1) Jean-Pierre Thorin, fils de Louis et de Marie Thérault, né le 15 janvier 1721 à Vannes, paroisse Saint-Patern, fait diacre au Mené le 19 septembre 1744. Il était prêtre de la communauté de Saint-Patern. Il gagna au concours, le 1er avril 1751, le rectorat de Brech, fut pourvu à Rome le 4 mai et prit possession le 6 juin Il refusa le serment à la Constitution civile du clergé, prêta le serment imposé par la loi du 10 août 1792 et le rétracta lors de la loi sur le divorce. Détenu pendant plusieurs années, il fut mis en liberté le 21 décembre 1796 et mourut à Vannes, rue des Bons-Enfants (actuellement rue Richemont), le 19 février 1802.

sur le refus de payer ses gardes. Le septuagénaire chicaneur a laissé vendre, puis s'est pourvu ; le maire a été obligé à restituer et à 300 l. d'amende.

Un petit bossu d'environ 40 ans, courrier des chouans, agile et déterminé, recherché depuis 7 ans, a été surpris par les gendarmes, son fusil à côté de lui. Conduit à Vannes, il a paru au Tribunal militaire et, sur les questions qu'on lui faisait, a répondu qu'on ne saurait rien de lui, que tout étoit dans sa bosse, qu'il n'aurait pas la lâcheté comme *La Bretagne* de dénoncer ses amis ni personne, et toujours que tout étoit dans sa bosse. Les jugeurs n'en ont rien pu tirer et étoient furieux. On ne lui a saisi aucuns papiers et il revenoit d'en porter lors de sa capture. Il s'est confessé et a prié M. l'abbé Dano de l'accompagner jusqu'au cimetière, ce qu'il a fait (1). Les bons prêtres accompagnent au lieu du supplice les condamnés qui les demandent et les confessent dans les prisons.

Madame de Catuélan a garnison de 60 hommes pour l'arrestation et l'enlèvement de M. Dufresne dont on l'accuse parce qu'il avait acquis de ses biens.

Lettre d'un chef de chouans à M. le recteur de Séné (2) qui, de la part et par ordre de son général, lui défend de faire des mariages, à moins de cas majeurs. Sinon, il montrera, dit-il, les dents ; cette lettre est signée Vincent et datée des premiers jours d'octobre 1801.

Le 19 vendémiaire (11 octobre) invitation par lettre du Préfet au bal qu'il donnera le lendemain 20 à la préfecture à cause de la paix avec l'Angleterre.

L'escadre anglaise a quitté nos côtes et en partant a tiré plusieurs bordées de canon. Le 20, il est entré dans le port plusieurs bateaux et petits chasse-marée apportant fayence, fer, vin et résine.

Le citoyen Galles avait fait venir et a envoyé à un ecclésiastique six exemplaires de *la conduite à tenir par les prêtres dans les circonstances actuelles*, grand in-8° et 2 exemplaires de l'*Histoire de l'Eglise de France* par Barruel, 2 vol. in-12 ; le paquet était resté

(1) Jean-Marie Dano, fils de François et Perrine Tatibouët, né à Vannes, paroisse Saint-Patern, fait prêtre au Mené le 23 septembre 1786. Le 18 avril 1802, il prêta serment devant le Préfet comme recteur de Saint-Jean-Brévelay.

(2) Pierre Coléno fils de Guillaume et de Jeanne Nicol, de Billiers fait prêtre au Mené, le 8 septembre 1779 ; curé de Plescop en 1789, il fut nommé le 17 décembre recteur de Séné. Après le concordat, il fut maintenu dans cette daroisse et prêta serment devant le préfet le 15 octobre 1802.

chez la mère de cet ecclésiastique qui avait oublié de le lui faire passer. On a fait chez elle une fouille ; on a tiré du paquet un exemplaire qui a été porté au général à Pontivy. Celui-ci l'a dénoncé au directeur du jury (Le Blanc) (1), qui veut mettre en accusation le citoyen Galles et les deux ouvrages sus-énoncés se vendent publiquement à Paris, ont été maintes fois annoncés dans les *Annales* imprimées chez Le Clerc chez qui se trouvent ces ouvrages. Il n'y a qu'un Morbihan dans le monde.

Le Mal de Ségur mort à Paris le 11 vendémiaire an IX (3 octobre 1801), âgé de 78 ans.

Le général Bernadotte parti de Vannes pour Rennes le 22 vendémiaire (14 octobre et de là à Paris.)

Madame veuve du Couédic, 12 soldats logés chez elle.

Conduite de Dub. envers une famille d'émigrés, promet, puis s'oppose malgré l'avis du Conseil de Préfecture.

Chariot rempli de glace envoyé de Paris au Port-Louis où il a chargé 10.000 sardines pour Paris.

Evêque de Vannes parti d'Angleterre pour Bilbao en Espagne. (2)

M. de Tréveneu (Treveneuc) enlevé à sa terre près Saint-Brieuc par 4 faux gendarmes. On lui demandoit 72.000 l. On croit M. Dufresne fusillé pour n'avoir pas fait payer les 150.000 l. qu'on lui demandoit.

Autre gentilhomme riche, M. Villenan (?) dont la femme a émigré, a été aussi enlevée.

Le maire de Saint-Brieuc, dans son discours pour la publication de la paix avec l'Angleterre, s'est répandu en injures contre les les Anglois. A la suite, on a entonné l'hymne des Marseillois.

Les 18 prêtres arrêtés à Noirmoutier en revenant d'Espagne, ont leur liberté.

ALBERT MACÉ.

(1) Jean-Marie Le Blanc, ancien juge au tribunal du district de Rochefort en 1793 et au tribunal criminel du Morbihan 1793-1796.

(2) Sébastien-Michel Amelot, né à Angers le 5 septembre 1741, docteur en théologie et vicaire général d'Aix, sacré évêque de Vannes par Mgr de Boisgelin, le 23 avril 1775. Il ne rentra en France qu'en 1815 et mourut à Paris le 2 octobre 1829. Il avait refusé de donner sa démission au moment du Concordat, mais depuis ce moment, il s'abstint de tout acte de juridiction et refusa, au moment de la Restauration, l'offre du siège de Vannes qui lui fut faite par Mgr de Beausset-Roquefort.

ÉTUDES BRETONNES

MARION DU FAOUET

(Suite[1].)

CHAPITRE V

I

Plus d'un an s'était écoulé depuis l'exécution par effigie lorsque Marion reparut sur la scène.

En quittant la prison de Quimper, le 9 septembre 1752, elle avait couru aux environs du Faouët sans oser pourtant rentrer dans sa maison.

Elle était sans argent et il fallait s'en procurer, même pour fuir. Une bonne occasion se présenta : elle n'était pas femme à la laisser échapper ; et c'est au mois de septembre 1752, que M. de Gouyon la vit partageant sur la route une somme de cinq ou six cents francs en or, et corrigeant ses complices mécontents de la part à eux faite[2].

Marion faisait pour la dernière fois acte d'autorité. Trop avisée pour ne pas sentir le danger des monitoires publiés à ce moment même, effrayée du retentissement qu'allait avoir ce dernier vol, elle se cacha quelque temps dans la paroisse de Saint-Caradec-Trégomel.

[1] Voir les livraisons précédentes.

[2] V. ci-dessus 1889. II, p. 363.

Le gendre de Mme Stanghingan nous renseigne sur la vie qu'elle menait à ce moment. Le 15 octobre 1752, il écrivait du château de Kermerrien (par de Saint-Caradec-Trégomel) :

« Jeudi dernier. il fut pendu deux hommes à Hennebont, l'un « desquels appelé Caudan, du bourg de Plouay, était des amis par- « ticuliers de Marion du Faouët[1] ; celle-ci n'est pas encore damnée « *(sic)* mais fort en peine : les archers la suivent à la piste : elle a « séjourné quelque temps dans cette paroisse depuis son évasion des « prisons de Quimper ; les archers l'y vinrent chercher le lende- « main qu'elle en fut sortie. »

La situation n'était plus tenable. Marion le comprit enfin et disparut. Mais il ne semble pas qu'elle se soit beaucoup éloignée du Faouët, puisqu'elle y fit une courte apparition, en janvier 1753[2].

Peut-être est-ce à ce moment qu'elle transporta l'exercice de son *industrie* à Saint-Thois et Laz, sur la route de Quimper à Carhaix? Les noms de ces deux paroisses ne se lisent pas dans les pièces de procédure et dans les sentences qui nous restent; mais il ne semble pas douteux que Marion n'ait séjourné dans ce pays. Cette retraite était bien choisie; le pays était de difficile accès : les monitoires n'ayant pas été publiés dans ces paroisses, les habitants n'étaien pas tenus à révélation ; et Marion pouvait compter même sur la terreur de son nom pour obtenir le silence.

Le nom de *Marie-Yvonnic du Faouët* est encore répété au fond de ces campagnes. Un rocher situé au bord de la route de Quimper à Châteauneuf-du-Faou, à 9 kilomètres de Briec, porte le nom de Karrec-al-Laër (rocher du voleur); et c'est là, ou en un lieu voisin nommé Ar-Hars-Fao (la haie des hêtres), que Marie-Yvonnic se tenait d'ordinaire.

Elle ne volait pas dans les fermes ; elle se contentait de détrousser les voyageurs attardés, mais sans exercer sur eux de violences graves;

[1] La procédure suivie contre Pierre Caudan, condamné le 30 août 1752, par la sénéchaussée d'Hennebont, se retrouve complète aux archives de Vannes ; mais le nom de Marion du Faouët n'y apparait pas. — Les condamnations devaient être exécutées dans le jour (Ord. de 1670, titre 25, art. 21); mais dans l'affaire il y avait appel de droit, le jugement n'étant pas prévôtal.

[2] Int. de Corentin, 8 mai 1753.

on ne l'accuse d'aucun meurtre ; elle empruntait quelquefois de l'argent que personne n'osait lui refuser ; et, le terme venu, remboursait exactement ; elle délivrait comme *laissez-passer* des couteaux, des étuis, etc.; parfois elle réquisitionnait de la viande et du cidre ; elle aimait la bonne chère. A ce portrait de Marie-Yvonnic du Faouët, qui ne reconnaîtrait Marionnic du Faouët?

On ajoute qu'au lieu de dormir sous une hutte de branchages ou dans le creux d'un rocher, et pendant que ses associés se reposaient à Karrec-al-Laër, elle-même descendant un quart de lieue plus loin, vers Châteauneuf-du-Faou, au village de Pen-ar-C'hoat, obligeait le maître de la maison à se lever, prenait sa place au lit conjugal et dormait tranquille et sans souci.

Combien de temps a-t-elle passé dans ces parages ? C'est ce que l'on ne peut dire ; mais, d'après les souvenirs encore vivants à Saint-Thois, Marion ne se contenta pas de pousser quelques *pointes* au Faouët, en cette paroisse distante au moins de dix lieues ; mais s'y établit pour un temps assez long[1].

Vint-il un jour où Marion pût craindre que sa nouvelle retraite fût découverte ? Trouva-t-elle difficilement à vivre sur ces routes peu fréquentées ? Songea-t-elle enfin à exécuter la double sentence de bannissement qui pesait sur elle ?.., C'est ce que nous ne savons pas. Toujours est-il qu'elle s'éloigna définitivement, et près de deux ans passèrent sans qu'on entendit parler d'elle.

II

En septembre 1754, Marion fut arrêtée à Nantes comme vagabonde et fut enfermée. La marque qu'elle portait sur l'épaule la signalait comme reprise de justice. Fit-elle imprudemment savoir

[1] Ces renseignements me sont donnés par un ecclésiastique, originaire de Saint-Thois ; son bisaïeul paternel qui aurait aujourd'hui 150 ans, avait vu Marie-Yvonnic, autrement Marion du Faouët. Une nouvelle intitulée *Un Tour de Marion du Faouet* a été rééditée en 1889, par le *Finistère*, journal de Quimper. — L'auteur a su le séjour de Marion aux environs de Châteauneuf du Faou ; du moins, est-ce là qu'il place le théâtre des scènes absolument invraisemblables racontées par lui.

qu'elle avait été condamnée à Rennes ? Les officiers royaux de Rennes apprirent-ils son arrestation aux juges de Vannes qui les avaient interrogés en 1747 ? cet avis fut-il transmis à Quimper ? La maréchaussée n'avait su ni arrêter ni garder les complices de Marion et elle-même : tint-elle à honneur de s'en emparer encore, et avait-elle envoyé son signalement dans la province ? — C'est ce que les pièces trop rares qui restent ne nous apprennent pas.

Quoiqu'il en soit, le 17 mai 1755, Marion était réintégrée aux prisons de Quimper. Le lendemain, elle subissait devant le lieutenant prévôt de la maréchaussée un premier interrogatoire, qui n'a pas été conservé. Le 24 mai, elle en subissait un autre[1].

On peut s'étonner que Marion *Finefont* n'ait pas songé à cette précaution si simple, si habituelle et si souvent utile aux malfaiteurs : changer de costume. Elle comparaît à Quimper portant la même coiffure et des vêtements semblables à ceux qu'elle portait à Vannes, en 1748.

A cette époque, la prescription pour crimes n'était pas de dix ans comme aujourd'hui, mais de vingt ans. L'interrogatoire put donc passer en revue tous les vols et autres crimes venus à la connaissance du ministère public depuis les débuts de Marion en 1740, et qui n'avaient pas été jugés à Rennes et à Vannes.

Marion nie toute participation aux crimes reprochés à Vincent Mahé, à son frère Corentin, et à Guillerm. Elle dit même qu'elle « n'a pas eu connaissance qu'aucun d'eux ait commis aucun vol ni aucun fait sujet à répréhension ».

Elle avoue qu'elle connaissait Guillerm depuis quelques mois et ajoute qu'ils allaient se marier quand ils ont été arrêtés.

L'arrêt de compétence fut rendu le jour même.

La procédure s'achève, et Marion est interrogée pour la dernière fois, le 2 août.

Elle avoue qu'elle a été fustigée et marquée à Rennes pour un vol simple ; elle dit qu'elle a été poursuivie à Vannes et relaxée. Elle a

[1] Coïncidence singulière : c'est ce jour même que Mandrin était roué à Grenoble.

bien soin de taire, comme elle l'avait fait le 15 juillet 1752, qu'elle a été deux fois bannie. Peut-être espérait-elle s'en tirer, comme à Vannes, avec une simple condamnation au bannissement, que cette fois (sans doute), elle eût prise au sérieux. Mais ce dernier espoir s'évanouit : le sénéchal, Mre Hervé-Gabriel de Silguy, qui l'interroge, lui montre l'extrait de la condamnation prononçant contre elle le bannissement perpétuel de la province. Dès lors elle ne peut plus douter du sort qui l'attend ; mais elle ne perd pas son sang-froid.

Interrogée sur le vol Perrot, elle fait remarquer avec raison que ce fait a été l'objet de la condamnation prononcée à Rennes. Interrogée sur le vol Douarin, elle répond : « Le Douarin est trop connu « pour un gueux et un ivrogne, pour que l'on puisse croire que, « dans quelque cas que ce soit, on se soit adressé à lui pour avoir « de l'argent. »

L'interrogatoire comprend tous les faits que nous avons rappelés et quelques autres vols de même nature qui sont retenus dans le jugement. Il y a en tout une vingtaine de faits.

Il est superflu de dire que les vols « avec attaque » et autres et l'incendie retenus dans le jugement prévôtal ne sont pas les seuls crimes de Marion ; et il est bien certain que *le plus grand nombre* de ses méfaits n'a pas été poursuivi. Ainsi pas un seul des vols commis à Saint-Thois n'est visé dans les pièces. Quand une poursuite s'exerce après dix et quinze années, que de témoins ont disparu, surtout lorsque les victimes ont été des étrangers comme les colporteurs que Marion dévalisait !

Quelques heures après, la sentence est prononcée ; en voici le dispositif :

« Pour réparation de tout quoy (le siège) a condamné la dite « Marie Tromel à être pendue et étranglée jusques à ce que la mort « s'ensuive à une potence qui sera à cet effet plantée en la place du « Châtel en cette ville par l'exécuteur de la justice.

« Ordonne qu'elle sera préalablement appliquée à la question or- « dinaire et extraordinaire, pour avoir révélation de ses complices.

« et a nommé pour Commissaire pour assister à la question avec « le rapporteur, Me de Lécluze, conseiller...[1] »

Le bruit de la condamnation se répandit en un instant par toute la ville. Dans l'après-midi, l'exécuteur dressa la potence sur le *Tour du Châtel*, vers l'angle nord-ouest, en avant de la rue du Guéodet, au point de la place le plus en vue[2].

Quels étaient pendant ces funèbres apprêts les sentiments de Marion ? Le regret de ses fautes qu'elle avait témoigné autrefois s'était-il changé en un repentir sincère ? Avait-elle enfin compris que, selon ses expressions, *son heure était venue* ?... On peut le présumer, si les paroles que nous allons rapporter sont exactes : et le récit qui nous a été fait nous inspire toute confiance.

L'exécution était annoncée pour six heures du soir ; mais, longtemps avant, la foule remplissait le Tour du Châtel. C'était à qui verrait une fois Marion du Faouët, à qui entendrait ses dernières paroles ; on se disputait les premières places autour de la potence, et la Maréchaussée avait peine à contenir la foule. A six heures, Marion monta les degrés de l'échafaud. Des sifflets, des huées, des imprécations l'accueillirent. Des milliers de visages étaient tournés vers elle ; la malheureuse pouvait lire sur les uns une curiosité cruelle, sur les autres la haine née de la peur ; pas un ne lui laissait voir une ombre de pitié.

Marion fait signe qu'elle veut parler. A l'instant la foule tout à l'heure agitée et bruyante demeure immobile et retient son souffle.

[1] On lit dans le registre des Jugements :

« Marie Tromel, dite *Finefont* ou Marion du Faouët, accusée de vols avec effrac- « tion extérieure et intérieure, d'attroupements, de vols et attaques sur les « grands chemins.

« Jugement prévôtal rendu à Quimper, le 2 août 1755, qui a condamné ladite « Tromel à être pendue et étranglée. Exécutée le même jour à six heures de « relevée. » (B. 824, Folio 13, Ve).

[2] Prenez l'axe de la rue du *Guéodet* et celui de la rue *Royale* actuelle : c'est au point d'intersection de ces deux lignes que se dressait la potence. C'est au même endroit que fut dressée la guillotine en 1793. — Les condamnés venant de la prison du roi située vers le haut de la rue Royale descendaient cette rue, et montaient à l'échafaud sans avoir à traverser la place.

Le silence n'est troublé que par les tintements lointains d'une cloche: c'est la cloche du couvent de Saint-François qui, selon le vieil usage, appelle à la prière pour la criminelle qui va mourir. Alors Marion d'une voix ferme :

« Pères et mères qui m'entendez, gardez et enseignez bien vos « enfants. J'ai été dans mon enfance menteuse et fainéante. J'ai « commencé par voler un petit couteau de six liards ;... après, j'ai « volé des colporteurs, des marchands de bœufs : puis j'ai réuni une « bande de voleurs. Voilà pourquoi je suis ici. Redites cela à vos « enfants ; et que du moins mon exemple serve de leçon aux « autres[1]. »

Un instant après, justice était faite. La foule s'écoulait silencieuse, et plusieurs, sans pitié pour Marion vivante, accouraient à l'appel de la cloche, et s'agenouillaient dans la *Chapelle des Agonisants* où les Cordeliers priaient pour elle[2].

Avant la nuit, le corps de Marion fut détaché de la potence et inhumé à la voirie, la sépulture ecclésiastique étant refusée aux suppliciés[3].

[1] Une habitante de Quimper, née en 1770, a recueilli ces propres paroles d'une personne *qui avait assisté à l'exécution* et elles les a souvent répétées et *toujours dans les mêmes termes* à ses petits enfants. C'est d'eux-mêmes que je les tiens. — Le mensonge et la fainéantise étaient, avons nous dit, d'après d'autres renseignements, les défauts de Marion enfant.

[2] La chapelle de N.-D. de Vertu dite *des Agonisants* était appuyée en appentis contre le mur nord de l'église du couvent de Saint-François. La cloche sonnait pour annoncer l'agonie des fidèles et au moment des exécutions capitales. — V. notice sur les Nécrologes des Cordeliers, Bulletin de 1884, p. 40.

[3] Les corps des femmes n'étaient pas exposés au gibet, (arrêt de règlement du 30 mars 1733.) — J'ai dit *inhumé à la voirie*. Il ne faut pas croire, comme je le lisais récemment, que les corps des suppliciés fussent jetés sans sépulture à la voirie. — La *voirie* est en général « la place à la campagne que le haut justicier doit donner au public pour y déposer les boues et les immondices de la seigneurie. » Denisart. *V° Voirie*. — Mais, au cas d'inhumation, il faut entendre par ce mot tout lieu qui n'est pas *terre sainte*, c'est à dire bénite selon les rites catholiques. Plusieurs arrêts anciens portent que les cadavres *seront enterrés aux champs*.

III

Comment Marion avait-elle subi la question ? Il semble que son énergie se soit démentie à cet instant suprême et qu'elle ait révélé comme complice Louis Tariot, contre lequel un décret de prise de corps avait été décerné, comme nous l'avons vu, dès le 6 octobre 1753.

Arrêté loin de Quimper, au mois de mars 1756, Louis Tariot fut amené aux prisons de cette ville, d'ordre du Procureur général ; il y entra, le 5 avril[1]. Le 11 du même mois, le procureur du Roi de la Maréchaussée l'interrogea[2].

Louis Tariot avait vingt-huit ans, il était originaire de la paroisse de Pédernec (évêché de Tréguier, aujourd'hui canton de Bégard (Côtes-du-Nord) ; ses parents y habitaient encore au village de Maudé, et lui même y avait son domicile. Tout jeune à Corlay, il s'était engagé comme soldat dans le régiment de Rohan, infanterie ; mais, après dix-huit mois, il avait été réformé parce que alors il n'avait pas la taille : il s'était fait chaudronnier ambulant.

Dans son interrogatoire, il reconnait que pour l'exercice de son industrie, il est venu souvent au Faouët et qu'il a parcouru les cantons voisins, qu'il a pu, comme beaucoup d'autres, rencontrer Marion, ou quelques-uns de ses gens, dans les auberges ou les foires ; mais il soutient qu'il ne les connaît pas et n'a aucune relation avec eux. Tariot répond comme un homme sûr de son innocence ; et le procureur du Roi de la Maréchaussée étonne un peu quand il conclut l'interrogatoire en reprochant à Tariot « de n'avoir pas dit la vérité » et en disant que « le contraire est et lui sera prouvé. »

[1] 5 avril 1756. « Vous, geollier de Quimper, estes chargé de la personne de « Louis Tariot et ce, en vertu d'ordre de Monseigueur La Chalotay *(sic)*, « procureur général, du 24 du mois de mars, et arrivé en cette ville le 5 avril, « présent mois. Signé sur le registre : Le Goffe. »

[2] Arch. dép. B. 810. Carton.

Le 22 avril, le procureur du Roi requiert la déclaration de compétence prévôtale, et prend soin de viser (c'est son grand argument) « le procès-verbal de torture de Marie Tromel, portant charge contre Louis Tariot. »

Le 30, l'inculpé est interrogé, cette fois par le siége. Il persiste dans ses premières réponses, et s'explique sur un fait nouveau : « S'il a acheté des étoffes pour se faire un habit chez le sieur « Brizeux, au Faouët, l'argent qu'il avait en poche provenait de son « travail. Du reste, il récuse la compétence prévôtale, comme « n'ayant rien fait qui puisse le commettre au prévôt. »

Quoiqu'il en soit, la sentence de compétence est rendue et notifiée le même jour : le siége se fonde sur ce motif principal que Tariot était complice de Marion. Mais un arrêt du Parlement allait annuler cette décision et renvoyer l'instruction au juge criminel ordinaire. On lit en effet dans le registre des jugements prévôtaux la mention suivante[1] ;

« Louis Tariot, accusé de complicité avec Marie Tromel, René « Penhoat, id., et de vols et attaques sur les grands chemins avec « attroupements.

« Compétence adjugée à la M^ssée^ le 30 avril 1756.

« René Penhoat accusé de vol avec effraction de l'église de « Notre-Dame de Bulat.

« Il y a eu arrest de la cour du 10 avril 1756[2], qui a réuni les « accusations portées contre ces deux particuliers et autres et les « a réunis au testament de mort (c'est-à-dire au procès-verbal « de l'exécution) de Jean Meul, et renvoyé le tout devant M. le « lieutenant criminel du présidial de Quimper, où la procédure a « été déposée, le 10 juillet 1756. »

Quel fut le résultat de cette instruction ? C'est ce que nous ne savons pas, la procédure n'existant plus aux archives. Quoiqu'il en soit, l'affaire Meul n'avait pas été jugée prévôtalement ; Jean Meul n'était pas complice de Marion ; et le Parlement, en joignant

[1] B. 824, f° 14, r°.

[2] Erreur de date. L'arrêt n'a pu intervenir qu'après le jugement qu'il réforme.

la procédure Tariot et Penhoat à la procédure Meul, jugeait que ces deux individus n'avaient pas fait partie de la bande dont Marion était le chef.

Après cette dernière inscription, on cherche en vain aux registres de la maréchaussée quelque mention se rapportant à la troupe de Marion. Tous ses complices mentionnés plus haut ; Olivier Guillerm, Mahé, ses deux frères condamnés avec elle, le 6 octobre 1753, sa mère, sa sœur, sa fille Alice, Pierre Le Floch, Etienne Prévost, Leveillé, décrétés d'accusation le même jour, ont disparu. Parmi les nombreux affiliés de cette bande qui, à ses beaux jours, compta au moins une quarantaine de personnes, aucun ne s'est jugé digne de prendre la succession de Marionnic Finefont et d'essayer de la continuer.

J. Trévédy,

Ancien président du tribunal civil de Quimper.

(A suivre).

SOUVENIRS

D'UN

VIEUX CAPITAINE DE FRÉGATE

Publiés par son Fils

(SUITE[1])

---

13 février 1827. — Syra. — Il ne faut pas trop souhaiter : le 6, nous étions sous voiles à six heures du matin. Pour aller où ?... la diplomatie nous le cachait absolument, et la discrétion du commandant était telle que pas un officier du bord n'en savait plus que nous. Je quittais Smyrne avec regret, car le peu que j'en avais vu me faisait supposer qu'il y avait là de nombreux et intéressants sujets d'étude. Surtout la diversité des costumes avait attiré mon attention. Turcs, Arméniens, Juifs, Grecs, Européens, tous sont habillés d'une manière différente, et présentent dans la physionomie des caractères distincts qui ne permettent pas de les confondre les uns avec les autres. Le large turban, l'air mâle et sévère, la longue barbe et les traits réguliers et bien prononcés des Turcs, contrastent singulièrement avec la figure banale et le teint uni et rosé des Arméniens : et ceux-ci se distinguent encore plus facilement des Israélites dont la physionomie est en général sale et repoussante. Chaque nation porte une coiffure particulière : les uns de grands bonnets carrés, quelquefois à 4 pointes rouges ; les autres des toques rondes : les Grecs, de simples calottes rouges garnies d'un

[1] Voir la livraison d'Avril.

mince turban noir ou simplement d'un mouchoir... Cette multitude bariolée que l'on rencontre dans toutes les rues produit un effet tout à fait singulier sur le voyageur qui en est témoin pour la première fois : il rêve d'opéra-comique...

Les vents contraires nous tinrent un jour à louvoyer dans le golfe ; et après avoir doublé le cap Carabournioux. nous essuyâmes une rafale qui nous força de tenir la cape sous *Chio* pendant toute la nuit. Le lendemain, une grande pluie ayant fait changer le vent nous pûmes faire route ; et vers midi nous laissâmes tomber l'ancre dans la petite rade de *Syra* qui nous offrait un abri contre les vents du Nord dont la violence augmentait à chaque instant.

Le grand nombre de bâtiments grecs, sardes et anglais qui y étaient amoncelés donnait à ce port un aspect fort vivant ; mais sur la côte nous n'apercevions que quelques mauvaises cases qui n'annonçaient pas que le commerce dût y être florissant : sortes de petites huttes en terre dont nous ne soupçonnions pas d'abord l'utilité, et que nous reconnûmes bientôt pour être toutes habitées, car en prêtant quelque attention, on en voyait à chaque instant sortir des personnages et surtout des enfants. La ville se trouve située à quelques portées de fusil du rivage ; et comme Costro, elle est nichée sur le sommet d'un pic en pain de sucre, en sorte que les fondations d'une maison sont jetées précisément là où finit la plate forme ou le toit de la précédente.

Nous apprîmes, à terre, que la population de Syra, assez nombreuse à cette époque, se composait principalement de malheureux refugiés qui, dans l'espoir de regagner bientôt leur pays, s'étaient provisoirement logés sous terre. Plusieurs de ces trous paraissaient être, en effet, occupés par des gens dont les ressources n'étaient pas entièrement épuisées. Je fus curieux de visiter la ville en pain de sucre, car je ne m'imaginais pas facilement la disposition de ses rues; nous grimpâmes donc sur le pic et ce mystère s'éclaircit bientôt : pour plus de simplicité, il n'y en avait aucune : les maisons étaient bâties pêle-mêle et sans ordre, et des sentiers abrupts, la plupart remplis d'ordures, communiquaient seuls d'une habitation à l'autre. L'odeur qui s'en exhalait nous aurait même empêché de pénétrer plus loin, si nous n'avions aperçu plusieurs fois, aux portes

et aux fenêtres, de jolis visages de femmes grecques, qui, dans l'espoir d'en retrouver d'autres, nous firent parcourir la ville dans toutes ses parties.

21 février 1827. — Croisière. — Nous restâmes encore un jour à Syra, et nous apprîmes, au moment de partir, qu'une rixe assez sérieuse venait d'éclater entre les habitants de la ville haute et les réfugiés qui occupaient les bords de la mer. Il y avait eu des coups de fusil et des blessés : mais nous n'eûmes pas le loisir de connaître tout de suite les causes ni les détails de cette affaire, Le 14, nous appareillâmes pour *Naxie*, dont le primat était venu nous demander du secours contre les réfugiés Candiotes qui pillaient et inquiétaient la ville. Telle est maintenant la mésintelligence qui existe parmi les Grecs des différentes îles, que, pendant que les Turcs les massacrent d'un côté, ils s'assassinent et se pillent entre eux de l'autre, accélérant par là leur ruine, qu'ils éviteraient certainement s'ils se réunissaient contre l'ennemi commun.

Le lendemain, au point du jour, nous étions près de cette île, devant le rocher fameux où Thésée abandonna Ariane qui l'avait délivré du labyrinthe après sa victoire sur le Minautaure. On y reconnait encore la porte d'un ancien temple consacré à Bacchus. Derrière, à petite distance, nous apercevions la ville de *Naxie* bâtie, comme toutes les autres villes de l'archipel, sur un mamelon élevé dont le pied touche à la mer. Le port étant ouvert au vent du Nord et à la mer qu'il pousse du large, notre commandant, après avoir écrit à l'agent consulaire, nous conduisit à quelques milles de là dans la rade de Naus, île de *Paros*, où nous mouillâmes en sûreté.

J'allai le lendemain faire de l'eau jusqu'à la ville distante d'une petite lieue de notre mouillage. Elle est peu importante (8 à 900 habitants au plus), et ne présente pas beaucoup plus d'aisance et de propreté que les autres ; cependant on y distingue des rues où l'on peut se reconnaître : mais rien à récolter pour mes souvenirs qu'une messe grecque à laquelle je me fis un devoir d'assister. L'autel situé dans le chœur, est séparé du reste de l'Eglise par une cloison en planches percée d'une porte et de deux autres ouvertures. On chantait sans doute des psaumes, mais avec des voix si nasil-

lardes et sur un ton si monotone qu'il est impossible d'imaginer rien de plus désagréable. J'observai que mon entrée avait excité une attention générale et pourtant je n'avais pas dépassé la porte : je dus en conclure que le recueillement dans les églises n'est pas de rigueur chez les Grecs : en revanche, ils ne sont pas avares de signes de croix : presque tous ceux que je vis entrer après moi commencèrent à se signer à la porte et ne finissaient que longtemps après être arrivés à la place qu'ils devaient occuper. Je ne les ai pas vus s'agenouiller : c'est ordinairement debout qu'ils font leur prière.

Pendant la nuit, un bateau qui ressemblait beaucoup à un mistic armé par des pirates vint mouiller tout près de nous. Le commandant en fut instruit aussitôt ; mais remettant au lendemain la visite, il envoya chercher le patron qu'il retint à bord. A sept heures du matin, je fus chargé de la mission d'aller procéder à la saisie des armes ; je ne trouvai à bord du mistic que dix à douze fusils, quelques pistolets, plusieurs yatagans ou coutelas turcs, une mauvaise pièce de canon avec son affût enfoui dans du sable, et un peu de poudre, le tout en très mauvais état. Je m'en emparai à regret, car si ces gens étaient réellement des pirates ils ne me semblaient pas bien armés ; et s'ils ne l'étaient pas, comme j'en étais persuadé, ces armes qui appartenaient à chacun en particulier, devaient servir à leur défense contre les forbans des côtes. Mais il fallait exécuter les ordres reçus et je ramenai toutes ces pièces à bord. Le patron était désolé, disant qu'on le livrait à la merci du premier pillard, et se considérait comme perdu. On lui promit de lui rendre ses armes dès que le consul de Naxie l'aurait reconnu pour ce qu'il prétendait être.

Le 18 au matin, nous mîmes à la voile pour chercher un abri contre les vents du Nord et nous allâmes jeter l'ancre dans la rade de *Saint-Procope* à environ une lieue de la ville. Nous n'y restâmes pas longtemps tranquilles, car, vers huit heures du soir, une goëlette qui, pendant toute la journée, avait croisé devant Nio, ayant voulu franchir la passe, on la hêla, et, sur une réponse évasive, qu'elle balbutia en forçant de toile, elle parut suspecte, en sorte que le commandant donna immédiatement l'ordre d'appareiller pour la chasse ; mais elle avait profité du temps, s'était probablement jetée

sous les terres hautes de Paros d'où elle pouvait nous observer sans que nous la vissions, et nous la cherchâmes toute la nuit sans pouvoir la reconnaître. Le matin, nous nous trouvions devant Syra, et nous retournâmes prendre notre mouillage de Saint-Procope que les vents du Nord nous permirent de regagner avant la nuit.

3 mars 1827. — Naus. — Le 22 avril au matin, après avoir rendu ses armes au patron Syriote que j'avais été chargé de dévaliser quelques jours auparavant, nous partîmes pour le port Gabrio, d'*Andros*, où, disait-on, des pirates venaient de piller un brick sarde. Un détachement fut débarqué dans les canots du bord, mais les bandits nous avaient prévenus : ils étaient partis la veille, en sorte que nous en fûmes pour nos frais d'expédition. Le soir du même jour, nous étions devant Syra ; et le lendemain, après avoir longé *Time* et *Délos*, nous mouillâmes dans la soirée à *Naus*. Cette grande activité de notre commandant est de sage politique : il est bon que nous nous montrions brusquement et souvent dans ces parages infestés de pirates, où les Grecs eux-mêmes se font entre eux une guerre continuelle.

Nous pensions ne rester à Naus que quelques heures ; mais les vents du Nord ont tellement fraîchi et la mer paraît si grosse au large qu'il serait imprudent de sortir. On éprouve un vrai plaisir à stationner pendant un gros temps dans une rade bien abritée où l'on a peu de chose à craindre de la violence de la tempête : mais il ne faut pas que cela s'éternise. Nous vîmes s'écouler ainsi tranquillement les jours du Carnaval, en regrettant parfois les bals et les plaisirs que nous eussions trouvés à Smyrne. Et puis notre carême avait commencé avant le temps, et il allait même devenir un peu dur, car nos provisions étaient épuisées : nous fûmes réduits à fêter les jours gras avec du lard salé et des haricots à toutes sauces !

Le jeudi, premier mars, le commandant m'emmena en promenade. Nous nous engagâmes dans un vallon assez bien cultivé, au pied du mont de la Garde, et nous nous dirigeâmes vers un ancien couvent situé sur le penchant d'un pic au fond de la plaine. Nous y entrâmes. C'était une grande maison entourée de

murs, isolée sur un terrain nu, comme le reste du pays. Une fontaine d'une très belle eau coulait à la porte et de là allait arroser quelques champs voisins ; mais pas un arbre n'en ombrageait les alentours, de sorte que sous peine d'être grillé par le soleil, lors des chaleurs de l'été, on était privé de l'agrément de sortir du logis. Nous fûmes reçus avec beaucoup de bienveillance par un popas, ou prêtre grec, qui nous paraissait être le chef de la maison, et qui nous introduisit dans un appartement où nous trouvâmes sa femme, deux petits enfants assez gentils, et un de ses amis. La chambre, très propre, avait pour tout ameublement un lit, un mauvais canapé, deux grands coffres, une table et quelques chaises. Pendant que le commandant causait en italien avec nos hôtes, je remarquai plusieurs nids d'hirondelles collés aux poutres du plafond. J'examinai avec plaisir ces oiseaux familiers entrer par une lucarne, voler dans l'appartement et travailler en gazouillant au petit édifice qui devait bientôt contenir leur famille. Ici, loin de les inquiéter, les paisibles habitants des campagnes se plaisent à les voir voltiger autour d'eux ; aussi dans les mauvais temps viennent-ils chercher un abri sur leurs fenêtres, les débarrasser d'une foule de mouches qui les importunent et par leurs chants charmer leurs loisirs... Bientôt la femme vint nous offrir pour rafraîchissements des fromages, des figues sèches et surtout d'excellent lait avec lequel j'étanchai délicieusement la soif que je ressentais depuis quelques heures. Avant de partir, nous fûmes conduits dans plusieurs chambres et dans une petite chapelle placée au centre du couvent. Tout était simple mais de la propreté la plus parfaite. Il faudrait avoir la touche de Walter Scott pour bien peindre la simplicité, les mœurs patriarcales de ces braves gens, et la tranquillité qui paraissait régner dans cette maison au milieu des troubles qui agitent la Grèce.

En tournant le morne où nous nous trouvions, nous aperçûmes dans le lointain la ville de *Paros* au fond d'une baie profonde mais très étroite. Les campagnes environnantes paraissent un peu mieux cultivées que celles que nous venions de parcourir, mais tout le terrain est entièrement nu et sans ombrages. Quelques figuiers sont seuls dispersés, çà et là, bas, rabougris et ressemblant plutôt à des buissons qu'à des arbres.

Je fis cependant remarquer au commandant un joli hameau, situé au fond d'un ravin, vers lequel nous nous dirigeâmes avec d'autant plus d'intérêt que c'était le premier qui nous offrit une belle végétation. Deux grands platanes s'élevant près d'une source limpide ombrageaient une maison d'élégante apparence, derrière laquelle s'étendaient des jardins où nous entrâmes sans façon. Nous nous y premenâmes quelque temps à l'ombre des orangers, des citronniers, des grenadiers et de beaucoup d'autres arbres chargés de fruits sans y trouver âme qui vive. C'était le château de la belle au bois dormant. Les cours d'eau distribués avec art entretenaient la fraîcheur sous ces ombrages, et favorisaient le développement des légumes de toutes sortes qui croissaient dans les plates bandes. Nous allions nous retirer, quand nous rencontrâmes enfin le jardinier qui nous apprit que cette propriété appartenait au consul anglais de Naxie : il nous offrit quelques oranges : nous fîmes une petite provision de salade pour le bord ; et après nous être assis quelques instants, nous quittâmes cette oasis pour gravir de nouveau les coteaux arides et les sentiers difficiles qui nous séparaient de la rade.

8 mars 1827 — Délos. — Le 3 mars, le temps s'étant mis au beau, nous en profitâmes pour sortir du port et nous diriger sur Naxie. Chemin faisant, on aperçut sous la terre un petit bâtiment que le commandant jugea à propos d'obliger à se faire voir de près. On lui tira donc un coup de canon dont le boulet s'en alla ricocher au milieu d'un troupeau de moutons qui paissaient tranquillement près de la grève. Ces malheureux animaux furent tellement effrayés par le bruit que fit le projectile en passant près d'eux qu'en un instant ils furent dispersés sur tous les points du coteau. Cependant le bateau répondit immédialement à cet appel amical, en venant nous démontrer qu'il n'était qu'un pauvre pêcheur que nous troublions dans ses paisibles fonctions, et, cette fois, le loup ne croqua point l'agneau. Nous poursuivîmes encore, à l'entrée de la nuit, une goëlette qui portait à Syra une centaine de réfugiés : nous nous montrâmes devant Naxie, et après être restés quelques heures au calme, nous allâmes mouiller entre les îles de *Délos*, dans une anse

où la mer était d'une transparence et d'une limpidité remarquables : par un fonds de 12 brasses (60 pieds), nous apercevions les pierres et les algues du fond, comme si elles avaient été à portée de la main.

Les monuments dont ces îles étaient couvertes autrefois nous offriraient sans doute des promenades fort intéressantes, si nous devions y séjourner pendant quelques jours : mais notre état est l'instabilité même : depuis que nous courons l'Archipel, nous sommes toujours sur le qui vive : à peine avons-nous laissé tomber l'ancre, que l'on se prépare à appareiller. Nous eûmes cependant quelque répit ; et le lendemain, notre commandant étant allé visiter les ruines du temple d'Apollon, je partis avec notre lieutenant, M. Jollivet, pour inspecter les restes du fameux *cimetière* situé sur la côte opposée. Nous fîmes un bon quart de lieue au milieu des décombres, rencontrant à chaque pas les débris des monuments élevés par les anciens Grecs aux mânes de leurs hommes illustres. Des autels en marbre blanc de dimensions colossales, des fûts de colonnes renversées, des tombeaux détruits, un sol bouleversé à de grandes profondeurs attestent la splendeur des édifices qu'on y avait jadis élevés, en même temps que le vandalisme des antiquaires modernes qui, par leurs fouilles, ont achevé la destruction complète de ce que le temps avait épargné. Nous trouvâmes à peine quelques pierres sur lesquelles on pût encore distinguer des caractères grecs. Il est bon d'explorer, mais non pas d'anéantir.

Le 7, le lieutenant me conduisit au *Temple d'Apollon* dans la petite Délos. Là encore, d'immenses ruines, des colonnes entassées, des blocs de pierre énormes couvraient la terre à quelques pas de la côte. Cependant on pouvait assez bien reconnaître la forme du temple, dont la dimension en longueur était d'environ 150 pas. Tous ces débris sont du plus beau marbre blanc de Paros : mais aucun d'eux ne possède plus les riches ornements qui les décoraient autrefois : on les a entièrement mutilés : aux cannelures presque intactes de plusieurs colonnes il est facile de juger que les hommes plus que le temps ont contribué à cette dévastation.

Nous nous dirigeâmes ensuite vers le mont Cinthius qui, par son élévation, mériterait à peine le nom de colline. A mi-coteau,

nous rencontrâmes un immense amphithéâtre, construit tout entier en marbre blanc et dont la position devait offrir aux spectateurs le plus magnifique tableau pour encadrer les scènes représentées. Presqu'au pied du théâtre, s'élevait le riche temple d'Apollon et Diane, dont les nombreuses colonnades devaient ressortir brillantes sur la mer d'un bleu intense qui sépare la petite Délos de l'ilôt plus considérable qui lui est opposé. Sur ce dernier, en face du temple, on apercevait les nombreux et superbes mausolées qui bordaient la côte, et l'on découvrait au-delà un horizon immense couronné par les montagnes bleuâtres de Syra. Au soleil couchant, l'effet de ce panorama devait être admirable. Je fus d'autant plus frappé de ce que j'en pouvais restituer par l'imagination, que cela me montrait quel parti on peut tirer des édifices que l'on construit, quand on leur assigne des positions qui, tout en remplissant le but intrinsèque que l'on s'était proposé pour chacun, permettent de donner à leur ensemble une plus grandiose majesté.

Au bas du cirque, nous remarquâmes une citerne colossale dont les voûtes ont résisté aux injures du temps, probablement parce que les hommes n'y ont pas mis la main : l'eau lui était fournie par une fontaine dont on aperçoit encore les substructions sur le flanc de la petite montagne ; mais tout est maintenant aride et desséché dans ces lieux jadis verdoyants : quelques buissons croissent seulement, épars dans les rochers entre lesquels il ne reste plus, de distance en distance, qu'une légère couche de terre végétale.

(A suivre). J.-M.-V. Kerviler.

LES ÉLÉGIES CANADIENNES

Du Père LEBRUN, jésuite Nantais.

On sait qu'il y eut, à la fin du XVIIe siècle, une levée de boucliers contre l'antiquité classique. Le culte passionné dont les poètes de la Grèce et de Rome étaient l'objet, produisit chez Fontenelle, La Motte et leurs adhérents une réaction en sens contraire, on rima des *ponts-neufs* contre Virgile, et Charles Perrault dit son fait au vieil Homère avec aussi peu de respect que le peut dire aujourd'hui M. de Goncourt. Un jésuite breton, le Père Lebrun, se fit dans le même sens le champion des lettres sacrées contre les lettres profanes : latiniste très fort, il combattait les auteurs latins sur leur propre terrain, avec leurs propres armes ; d'autres avaient ridiculisé l'antiquité, il la dénatura.

Le Père Laurent Lebrun « nannetensis », comme il ne manque jamais de s'intituler, naquit à Nantes en 1607. Sa vie, très modeste, n'eut pas l'éclat mondain de celle de l'aumônier du Roi, son compatriote et confrère, le Père de Ceriziers ; il la voua à l'enseignement et la passa tout entière dans les collèges de son ordre. Il mourut dans la maison professe de Paris, le 1er septembre 1663.

Si le Père Lebrun avait écrit en français et non dans un latin subtil, raffiné, partant peu accessible, il aurait encore des lecteurs, car c'est un esprit aussi distingué qu'original. Mais, à son époque, le vers latin était le véhicule des pensées les plus fines et les religieux de sa compagnie y étaient passés maîtres. De plus, il ne pouvait travestir Virgile et Ovide en docteurs de l'Eglise, s'il les faisait s'exprimer dans une langue étrangère.

Son plus grand dessein, en effet, a été le pastiche chrétien des poètes païens, et nous ne pouvons mieux faire que de citer l'appréciation de M. P. Levot, sur cet essai malheureux, dans sa

substantielle notice de la *Biographie bretonne*, consacrée au père Lebrun.

« S'étayant de ce que, dans le IXe siècle, Apollinaire, évêque de « Laodicée, avait composé en vers grecs l'histoire de Saül, pour « remplacer les poésies d'Horace ; des tragédies et des comédies « grecques, tirées des livres saints, pour substituer à Euripide et « à Ménandre ; enfin des psaumes en vers, pour tenir lieu des odes « de Pindare, Lebrun voulut faire subir à Virgile et à Ovide le même « travail de transformation. Son *Virgile chrétien* (Paris, Piget, 1661, « in-8°), consiste, comme le véritable Virgile, en églogues, en « géorgiques et en un poëme épique. Ses églogues roulent sur des « sujets de piété ; ses géorgiques, qu'il appelle *Psichurgia* ou la « *Culture de l'âme*, ne sont pas divisées en quatre livres, mais en « douze chapitres, dans l'ordre de l'*Ecclésiaste*, dont il a fait la « paraphrase. Son poëme intitulé l'*Ignaciade* correspondant à « l'*Enéide*, comprend en douze livres le récit du pélerinage de « saint Ignace à Jérusalem, et de la fondation de la Société des « jésuites à Paris, faits qui, suivant Lebrun, se seraient accomplis « en un an. Son *Ovide chrétien* (Paris, Cramoisy, 1653, in-8°) est « dans le même goût. Les *Fastes* sont remplacés par l'*Hexaméron* « *ou les six jours de la création* ; les *Tristes*, par les *Lamentations* « *de Jérémie* ; l'*Art d'aimer*, par un poème sur l'*Amour de Dieu*, « enfin l'*Histoire de quelques conversions* tient lieu des *Métamor-* « *phoses* » (*Biographie Bretonne*, tome II, p. 208).

Ces poèmes du Père Lebrun, qui ont prétendu se substituer aux classiques latins qu'ils imitaient, ne nous paraissent plus aujourd'hui que d'ingénieux exercices de rhétorique. Il en est de même d'une paraphrase en neuf chapitres ou chants de l'*Ecclésiaste* de Salomon. Des vêpres de la Vierge (*Vesperæ Marianæ*), composées sur des versets des Psaumes pour être récitées aux offices du soir, ont un but de dévotion plus pratique. Pour être un digne et pieux religieux, Lebrun n'avait pas d'ailleurs émoussé tous les traits de son vif esprit, il a rimé à ses moments perdus d'assez plaisantes épigrammes sur les avocats bâvards et les femmes acariâtres et même l'épitaphe d'une de ces dernières, par son très consolable mari :

Uxor, Io jacet hic, utrique est meta laborum :
Olli non major quam mihi parta quies.
« Ci-gît ma femme et c'est la fin de nos travaux.
Savoir qui de nous deux goûte un plus grand repos ! »

Ces piquantes et trop peu nombreuses épigrammes du Père Lebrun ne renferment pas d'allusions, dont nous serions friands, à ses contemporains et à son époque. Nous avons déjà de quoi nous dédommager avec deux petits poèmes, les *Muses Tourangelles* (*Musæ Turonenses*), qui pleurent la mort de l'archevêque Bertrand d'Eschaux et célèbrent l'avènement de son successeur, Victor Bouthillier. Mais le recueil des élégies canadiennes que le jésuite nantais a groupées sous un titre emprunté à Ronsard, *La Franciade*, demeure la partie vivante encore et intéressante de son œuvre.

Ce qui touche au Canada a son écho dans les cœurs bretons. On montre, au musée de Saint-Malo, les débris vénérables du vaisseau de Jacques Cartier, premier explorateur du golfe de Saint-Laurent et fondateur du Port de la Croix, le plus ancien établissement français dans cette contrée. Jacques Cartier (de Saint-Servan) qui donna à l'un des points de la côte découverte par lui le nom de sa ville natale, consigna, avant de prendre sa retraite au pays malouin (1545), ses souvenirs de voyage dans une relation que M. d'Avezac a réimprimée (à la librairie Tross, en 1863) sur l'unique exemplaire connu. Cette relation qui donne de curieux détails sur les mœurs des Canadiens, a été connue, peut-être, du Père Lebrun qui s'est inspiré plus probablement des *Voyages* du continuateur de Jacques Cartier, le Saintongeais Samuel Champlain. L'édition définitive des *Voyages* de Champlain est de 1640, et c'est peu d'années après, de 1643 à 1653, que Lebrun mit au jour ses poésies. Le Jésuite avait de meilleurs raisons encore d'aimer la *Nouvelle France :* son ordre y traçait alors, dans un sillon sanglant, une mission chrétienne, patriotique et civilisatrice. « Ce fut par les Jésuites — dit un autre breton, Paul Féval, — « que le Canada si français encore aujourd'hui, fut conquis à la foi catholique et à la patrie française, après des efforts inouïs, au prix du sang de ces héros de la religion et du patriotisme, morts pour Dieu et la France,

qui ont au ciel la gloire d'être oubliés par l'ingratitude de la terre et dont j'écrirai au moins les noms : Jogues, Baniel, Brébeuf, les nobles auxiliaires de Champlain. »

M. Levot n'a connu que très imparfaitement la *Franciade* de Lebrun. Il parle des « quatre héroïdes » comparables, selon lui, aux *Pontiques* d'Ovide, qui en forment la seconde partie. Ce ne sont pas quatre *héroïdes*, mais sept *élégies* en distiques que renferme ce second livre ; la même nature de poëmes et le même nombre également s'étaient rencontrés dans le premier. Nous ne nous référons pas, il est vrai, à la même édition que M. Levot ; il a cité deux éditions de 1655 et 1665 et celle que nous avons sous les yeux et qu'a mentionnée M. de Kerdanet est de Paris, Sébastien et Gabriel Cramoisy, 1653 ; mais rien d'essentiel n'a dû être changé à la disposition du poëme, car dans cette édition dernière et définitive de 1653 (*editio ultima*) une poésie est adressée à Louis XIII *vivant* et en 1653 Louis XIII était mort depuis dix ans. Deux vers inscrits au-dessus du titre, semblent dédier la *Franciade* à saint Joseph (D. Josepho) habile (en sa qualité de menuisier) à tirer parti du bois des forêts de la Nouvelle France. Mais c'est au jeune dauphin, depuis Louis XIV, alors (en 1643) âgé de cinq ans à peine, que la divinité personnifiant un pays encore livré aux infidèles conte ses misères et demande secours. Donnons, au surplus, la traduction d'un avis explicatif *au lecteur bénévole*. « Toutes les fois que tu entendras parler la Nouvelle France, il s'agira, selon la coutume des poètes, de la déesse qui préside aux destinées de ce pays ; à l'imitation de Claudien, je l'ai faite tantôt docte et experte, tantôt barbare et inculte. Et voici dans quel ordre je la présente : d'abord elle expose ses désagréments et ses malheurs au dauphin, ensuite elle lui demande assistance. » Elle ne dédaigne même pas, après avoir gémi et supplié dans plusieurs centaines d'hexamètres et de pentamètres alternés, de revenir à la charge en vile prose, et de nous dire, à travers mille louanges, le secret de sa prédilection pour l'enfant royal : le dauphin naquit à la fin de l'été, au temps précis où fut découverte la Nouvelle France ; il naquit en pleine saison de moisson et de vendanges, ce qui doit le remplir de pitié pour un sol stérile ; il naquit l'année même où un séminaire fut bâti pour l'é-

ducation des enfants Canadiens, qui ont tout de suite fait l'expérience de sa libéralité ; il ne naquit pas à la ville, pour que l'on vît bien que des murailles ne limiteraient pas sa puissance, mais à la campagne (Saint-Germain-en-Laye) afin qu'il ne méprisât pas les régions désertes, près d'une forêt, pour qu'il apprît à connaître les habitants des bois. Il y a six pages sur ce ton et le plaidoyer chaleureux en faveur du Canada, qui motive et termine chacune de ces louanges, empêche de les trouver excessives; d'ailleurs, les prédictions de gloire et de succès faites au jeune Louis XIV n'allaient-elles pas bientôt se réaliser ?

Les sept élégies canadiennes de la première partie de *la Franciade* roulent sur la nature du pays, les intempéries du climat, le genre de vie et les mœurs des habitants ; purement descriptives, elles atteignent aisément leur but, qui est de faire admirer les explorateurs chrétiens, capables d'endurer toutes les souffrances, le martyre même, pour planter le drapeau de la foi dans ces régions reculées. Presque toutes dédiées au dauphin, ces élégies portent les titres suivants : Guerres et cruautés des Canadiens envers leurs prisonniers ; repas et appétit déréglé des Canadiens ; difficulté des voyages dans les forêts canadiennes ; neiges et frimats du Canada ; maisons des indigènes, ombrage des bois du pays; dangers et agréments de la vie au Canada ; religion, mœurs et vices des Canadiens. Le fond du récit a été fourni a Lebrun par les *Voyages* de Champlain et ces relations de Jésuites, qui devaient plus tard composer les *Lettres édifiantes*, mais la forme est bien à lui, et sous l'hyperbole poétique, elle ne manque ni de relief, ni de coloris. Ici, ce sont les belliqueux Canadiens imitateurs, sans le savoir, du Malcolm de Shakespeare, qui forment une forêt mouvante de leurs flèches épaisses ; ils mutilent les captifs et, horriblement affamés de chair humaine, ils deviennent les tombeaux vivants de leurs parents eux-mêmes. Après des détails d'un réalisme achevé sur les sacrifices humains qui se sont perpétués au Dahomey, la nature du pays nous apparaît avec ses forêts vierges, ses retraites inaccessibles au soleil et à la lune (*Phœbo, Phœbœ*), avec ses lacs gelés, ses neiges et ses glaces éternelles. Puis viennent des lamentations sur les misérables demeures, huttes ouvertes à tous les vents, avec un

brasier au centre, si bien que l'on meurt de froid d'un côté, de chaleur de l'autre. La nature pourtant n'a pas tout refusé à ce pays; elle lui a même donné en abondance des plantes et des simples, des animaux utiles et des pierres précieuses ; mais qu'attendre d'une population livrée à ses plus bas instincts, pour qui la maladie est un crime, la vieillesse une flétrissure, qui hait le ciel et adore la terre, a toujours la colère aux lèvres et fait son dieu de son caprice ?

Plus les Canadiens sont ignorants et barbares, plus la société chrétienne et française leur doit aide et protection. A côté du mal qu'il a indiqué, le Père Lebrun découvre le remède. La *Nouvelle France* qu'il met en scène dans la seconde partie de son poëme, ne se tord plus les mains de désespoir, elle les tend, dans un noble geste de suppliante, vers le roi Louis XIII, Anne d'Autriche, l'éminentissime cardinal de Richelieu, et le jeune dauphin surtout, qui doit combler ses vœux. Mais ces supplications, un peu monotones, n'ont pas le relief pittoresque et la couleur locale des doléances de la première partie ; nous pourrions relever quelques images heureuses dans la pièce dédiée à Richelieu, « roi de la mer, » « qui tient le monde suspendu à ses bras », et, dans l'élégie finale, adressée aux Pères de la Compagnie de Jésus, une belle exhortation à suivre l'exemple de saint François-Xavier aux Indes, et un jeu de mots latin du genre le plus élevé sur l'exil et la mort — *exilium et exitium* — que les fils de saint Ignace vont chercher sur ces rives lointaines.

Nous aurions voulu insister sur ces poésies canadiennes du Père Lebrun, mais il eût fallu citer ou traduire beaucoup de vers latins, ce qui eût excédé nos forces et la patience du lecteur ; une analyse à grands traits nous a paru suffisante. Les Bretons ne peuvent se résigner à ne plus voir dans ce Canada, dont Jacques Cartier fut le Christophe Colomb, une province française. Si ces lignes tombaient sous les yeux d'un de nos frères de là-bas, qui fut l'hôte de Nantes, le poète Fréchette, il ne lui déplairait pas de retrouver souvent ce nom de « *Nouvelle France* » sous la plume du vieux jésuite nantais.

OLIVIER DE GOURCUFF.

ER MELINÉR HAG ER VELINERÉS

A GUERHORAND

(Dialecte de Vannes)

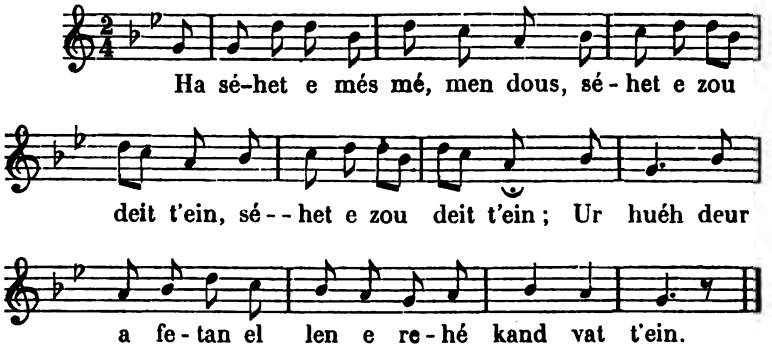

1. — Ha séhet e mès mé, men dous, — (séhet e zou deit t'ein) ; (*bis*)
Ur huéh deur a fetan el len é rehé kand vat t'ein.

2. — Ur huéh deur a fetan el len — e rehé kand vat t'ein,
Pe vehé men dousik Lueizon en davansehé d'ein.

3. — Ha me guemerehé guet-hi, — ya sûr a galon vat ;
Me lakehé me zok em dorn eit hi zrugairékat.

4. — Me lakehé me zok em dorn — eit hi zrugairékat;
Me hiehé memb ar men deuhlin, hag a volanté vat.

5. — Pe vehé er plahik koutant — koutant a ziméein,
Me bedehé hé zad, hé mam, er blai men, d'hi rein d'ein.

6. — Ha me zou bet d'oh hi goulen, — ne vennant quet en nah,
Mæz er plahik en dès laret ne ziméou quet hoah.

7. — Mæz er plahik en dès laret — hoah ne ziméou quet,
Rac Jochim ag er Vatimant n'en dès chet hoah tennet.

8. — Rac Jochim ag er Vatimant — n'en dès chet hoah tennet.
Ne dennou quet memb er blai men meid a ben blai, me grèd,

9. — Mæz ne vern pegours é tennou — er blai-men pé goudé,
Ean e zou mab un intanvés, n'en dei quet t'en armé.

10. — Deit é neoah er hourhemen — kleuet'mès el laret ;
E nemb e vou kouéhet soudard vou ret tehai monnet.

11. — Mæz Jochim ag er Vatimant — ô hannèh n'en dei quet :
En argand aveid hum dennein dehou ne vankou quet.

12. — Ya Jochim ag er Vatimant — en devou *exemption*,
Hag e chomou ér vro, dré men, tostik d'er plah Lueizon.

13. — Mæz chetui chomet Lueizon klan — klan bras ar hé gulé,
Ha Jochim d'hi guélet kentéh abréz zou oueit nezé.

14. — Ha d'oh bonjour, men dous Lueizon, — deit-on mé d'hou kuélet,
Ter Doué neoah, men dousik kér, ne mès konfort erbet.

15. — Ter Doué neoah, men dous Lueizon, — a pe selan ou fas,
Me larou d'oh er huirioné : n'en d'oh quet mui ur vraw.

16. — Jochim e hias d'é hén nezé, — hemb laret kenavo,
Ha biskoah de huélet Lueizon n'en dé mui deit én dro.

17. — Ha biskoah de huélet Lueizon — n'en dé mui deit goudé
Hag er plah iouank dilézet dé ha noz e ouilé.

18. — « Tawet Lueizon, ne chiffet quet, — arsawet a ouilein ;
« Mar karet m'hou kemérou mé, rac plijet e ret t'ein.

19. — « Ha hui e zei devout mæstréz, — mæstréz em melin deur,
« Ha me gontou d'oh pemb kand skouet én argand hag én eur.

20. — « Ya sûr gued-n-oh, dénik iouank, me vou mé diméet,
« Rac hui beh kin, m'er guél bremen, en dès bet me haret.

21. — Hag er phahik-hont e laré, — ha joéius ha koutant :
Me vou mé enta er væstréz é melin kerhorand.

22. — Hag a pe vein mé er væstréz — é melin kerhorand,
M'em bou mé ar mem boteu lér bloukeu kaër én argand.

LE MEUNIER ET LA MEUNIÈRE

DE KERHORAND

1. — J'ai soif, ô ma bien aimée, j'ai très grand soif ; un peu d'eau de la fontaine de l'étang me ferait un grand bien.

2. — Un peu d'eau de la fontaine de l'étang me ferait un grand bien, si ma bien aimée Louison venait elle-même me l'offrir.

3. — Je l'accepterais de sa main, et de bon cœur, je vous l'assure ; je prendrais mon chapeau à la main pour la remercier.

4. — Je prendrais mon chapeau à la main pour la remercier, j'irais même à genoux, oh oui volontiers.

5. — Si la jeune fille était contente de se marier, je prierais son père et sa mère de me la donner cette année.

6. — J'ai été la demander, je ne veux pas le nier ; mais la jeune fille a déclaré qu'elle ne se mariera pas encore.

7. — La jeune fille a déclaré qu'elle ne veut pas encore se marier, car Joachim du Bâtiment n'a pas encore tiré au sort.

8. — Joachim du Bâtiment n'a pas encore tiré au sort, il ne tirera même pas cette année, mais seulement l'année prochaine, je crois.

9. — Mais peu importe quand il tirera, cette année ou après : il est fils de veuve, il n'ira pas à l'armée.

10. — L'ordre est venu cependant, je l'ai entendu dire, que tous ceux qui seront tombés au sort, seront obligés de partir.

11. — Mais Joachim du Bâtiment, ô celui-là ne partira pas ; l'argent pour se libérer ne lui fera pas défaut.

12. — Oui Joachim du Bâtiment sera exempté, et restera dans le pays, tout près de la jeune fille Louison.

13. — Mais voilà que Louison est tombée gravement malade; elle est alitée; et Joachim s'est empressé aussitôt d'accourir pour la voir.

14. — Et bonjour à vous, ma chère Louison, me voici venu vous voir; en vérité, ma bien aimée, je n'ai aucune chance.

15. — En vérité, ma chère Louison, lorsque je regarde votre visage, je vous dirai franchement que je ne vous trouve plus jolie.

16. — Joachim s'en alla alors, et jamais il n'est plus retourné voir Louison.

17. — Jamais dans la suite il n'est retourné voir Louison, et la jeune fille délaissée pleurait jour et nuit.

18. — « Ne vous désolez pas, ma chère Louison, cessez de pleurer; « si vous le voulez, nous nous marierons, car vous me plaisez bien.

19. — « Et vous deviendrez maîtresse, maîtresse dans mon « moulin à eau, et je vous compterai cinq cents écus en argent et « en or.

20. — « Assurément, ô jeune homme, je veux bien me marier avec vous, car vous seul m'avez aimée, je le vois bien maintenant. »

21. — Et la jeune fille disait, toute joyeuse et toute contente: je serai donc la maîtresse au moulin de Kerhorand.

22. — Et quand je serai la maîtresse au moulin de Kerhorand j'aurai sur mes souliers de belles boucles en argent.

(Recueilli et traduit par Yan Kerhlen).

DANSE MACABRE

A Camille Saint-Saëns.

Fermé de longs murs blancs, l'antique cimetière
Au pied de la colline étend ses cyprès noirs ;
Des monuments sculptés, de lourdes croix de pierre
Sous les feux du couchant brillent par les beaux soirs.

A ce champ du repos tout est paix et silence ;
Même au printemps, jamais il ne s'est éveillé :
Ni couronne, ni fleurs : l'abandon, l'inconstance !
C'est un sombre tableau de mort — ensoleillé.

Mais le couchant s'éteint, laissant l'ombre aux montagnes ;
Un pâtre avec effroi détourne son troupeau :
La brebis qui paissait revient à ses compagnes :
Une blanche vapeur couvre au loin le hameau.

La nuit envahissant la morne solitude
Fait scintiller l'étoile, astre mystérieux ;
Le vent du soir gémit dans un triste prélude,
Et court sur l'herbe folle en souffle harmonieux.

Minuit vient de sonner ; les grands sapins s'agitent :
La lune monte au ciel sous son voile argenté :
Les tombeaux sont ouverts, les morts se précipitent,
Et foulent le gazon d'un long pas tourmenté.

Ici, c'est un richard avec un pauvre hère :
Un évêque, un soldat, qui se donnent la main :
Plus loin un roi puissant roule dans la poussière ;
Un ministre, un sauteur font le même chemin.

Là-bas le juge intègre est au bras du coupable ;
La courtisane tourne avec le saint abbé ;
Victimes et bourreaux s'ébattent sur le sable :
— Tous les rangs sont égaux lorsque l'homme est tombé !

Sous les plis du satin jauni par les années,
Un squelette léger passe ses ossements :
Son crâne est recouvert de guirlandes fanées ;
— La fiancée est morte, où sont tous ses serments ?

Ce cadavre géant fut un fier capitaine :
Un tronçon de rapière écaille ses genoux ;
Illustre spadassin, sacripant, tire-laine,
— On lit sur son tombeau : « bon père et bon époux ! »

Des lambeaux de dentelle et des loques de soie :
C'est un hideux squelette ; il minaude en dansant :
Coquette sans pudeur, traficante de joie,
Elle était, dans le monde, un monstre tout puissant.

De longs gémissements de douleur et de rage,
Le chant de la prière et la plainte des vents
Tout un concert bruyant, fantastique, sauvage,
Qui jette l'épouvante aux âmes des vivants.

Ils se tiennent la main, ces lugubres squelettes,
Dansant la farandole avec le rire aux dents ;
Le bruit des os heurtés, sinistres castagnettes,
Se mêle dans l'espace à des râles stridents.

On dirait que l'enfer a déchaîné sa bande,
Et que les noirs damnés hurlent leurs cris d'horreur ;
La rafale du vent siffle et rase la lande,
Lançant aux prés fleuris comme un chant de malheur.

Mais le coq a chanté ; le point du jour s'annonce :
La farandole court dans un dernier transport :
Puis, volant aux tombeaux, le fantôme s'enfonce,
Et la vie au réveil vient remplacer la mort.

BARONNE ANTOMINE L. DE ROCHEMONT.

Aix-les-Bains, 12 mai 1890.

FRANÇOISE DE RIMINI

DANTE, INFERNO

J'arrivai dans ces lieux où se tait la lumière,
Où l'air sombre mugit, pareil aux grandes eaux
Que des vents opposés bat la rage guerrière.

La tempête d'enfer qui souffle sans repos
Entraîne les esprits dans sa fatale étreinte :
Ils volent tournoyants, houleux comme des flots.

Quand ils touchent aux bords sans fond de cette enceinte,
Voilà le grincement, le désespoir amer,
Les voilà blasphémant la Vertu trois fois sainte.

Et j'entendis alors qu'à ce troisième enfer,
Ceux-là sont condamnés dont la volonté molle
A fait de la raison l'esclave de la chair.

Ainsi des étourneaux à rangs pressés s'envole
La famille légère aux moments rigoureux :
Tel ce souffle, emportant la troupe impure et folle,

Ça et là, haut et bas les pousse ; et rien pour eux,
Rien, nul espoir jamais, qui luise et les conforte,
Ou d'un peu de repos ou d'un sort moins affreux.

Et comme va la grue en puissante cohorte,
Ouvrant son long sillage et chantant son refrain,
Ainsi s'en va la foule à ce vent qui l'emporte,

En épais bataillons, poussant des cris d'airain :
O maître, dis-je alors, qui sont-elles, ces âmes
Que le noir tourbillon dans sa fureur étreint ?

Par ses peuples sans nombre et ses immondes flammes,
Celle-ci trop célèbre, en son code inscrivit
Tout ce qu'avaient ses mœurs de pratiques infâmes.

Elle est Sémiramis : le monde ancien la vit
Epouser, remplacer Ninus en la contrée
Que le Sultan barbare à cette heure asservit.

Cette autre se tua, d'amour désespérée,
Et se rendit parjure aux cendres d'un mari ;
Cléopâtre est plus loin, reine déshonorée,

Puis Hélène, le nom qu'à jamais ont flétri
Ces dix ans criminels, et puis le grand Achille
Qui, fier de tant d'exploits, pour l'amour a péri.

Je vis encor Pâris, Tristan, et plus de mille
Que me montrait sa main, que sa voix m'indiquait
Et que gravait en moi la mémoire docile.

L'amour les chassa tous du terrestre banquet ;
De tant de chevaliers, de tant de nobles dames
La pitié prit mes sens, et le cœur me manquait.

Poëte, je voudrais parler à ces deux âmes
Ensemble se tenant, qui, loin devant nos yeux,
Si légères au vent, passent comme deux flammes

Et lui : Quand nous serons plus près, tu verras mieux :
Alors invoque-les par l'amour qui les mène,
Ils viendront. Quand le vent nous eût approchés d'eux,

Je me mis à crier : O vous, âmes de peine,
Oh ! venez nous parler, si ce triste loisir
Ne vous est refusé par la loi souveraine.

Les colombes qu'appelle un suave désir,
A leur doux nid connu volent l'aile tendue,
Par les airs plus joyeux, légères de plaisir.

Tels ils sortent soudain de la foule éperdue,
Venant à nous par l'air noir et contagieux,
Tant la voix de mon cœur leur fut vite entendue.

Etre si bienfaisant, si doux, si gracieux,
Qui t'en viens visiter, dans cette nuit profonde,
Nous, dont le sang teignit le globe radieux,

Si nous avions pour nous le Créateur du monde,
Nous le prierions pour toi, pour la paix de tes jours,
Puisque tu prends pitié de nous deux, couple immonde.

Oui, nous voulons t'ouïr, répondre à tes discours,
Sur ce qu'il peut te plaire et de dire et d'entendre :
Vois : le vent qui se tait leur laisse un libre cours.

Je naquis sur les bords où le Pô va s'épandre,
Cherchant la paix des mers, en son cours enflammé.
L'amour, qu'un noble cœur ne sait que trop apprendre,

Qui s'impose à son tour à tout objet aimé,
L'amour né dans son âme a passé dans la mienne,
Et survit, tu le vois, au corps inanimé.

Je frémis en songeant quelle mort fut la sienne :
L'amour nous réunit dans un même trépas ;
Mais son cruel auteur, Caïn l'attend, qu'il vienne.

J'inclinai mon visage et le tenais si bas
Qu'en voyant ma tristesse, à la fin, le poëte
Me dit : Que songes-tu ? Je répondis : hélas !

Répondant moins à lui qu'à ma douleur secrète,
Combien de doux pensers les ont enfin menés
A ce pas douloureux où le bonheur s'arrête !

Et puis, me retournant vers ces infortunés,
Je repris aussitôt : Françoise, oh ! ton martyre
Rend mes yeux tout en pleurs et mes sens étonnés.

Mais au temps où le cœur si doucement soupire,
Comment naquit en vous cette tremblante ardeur
Du sentiment douteux qui craint et qui désire ?

Elle me dit alors : Dans les jours du malheur,
Songer aux temps heureux, c'est le pire supplice :
Virgile aussi le sait, ton guide et ton docteur.

Mais pour que ton vouloir cependant s'accomplisse
D'ouïr où commença notre éternel soupir,
Et parlant, et pleurant, je fais mon sacrifice.

Ensemble nous lisions un jour de doux loisir,
Lancelot, comme amour en eût fait sa capture,
Seuls, sans mauvais soupçon, tout à notre plaisir.

Pourtant plus d'une fois la fatale lecture
Baissa nos yeux, troubla notre front altéré ;
Mais un instant, un seul entraîna la nature.

En lisant ce souris si beau, si désiré
Que cet illustre amant de ses lèvres le touche,
Celui qui plus de moi ne sera séparé

Se pencha tout tremblant et me baisa la bouche.
Nous ne lûmes ce jour plus rien... l'œuvre et l'auteur
Fut le Galeotto, fut le vendeur de couche.

Tandis que cet esprit me disait sa douleur
Et que l'autre pleurait, ma force évanouie
Cédant à la pitié, la mort saisit mon cœur

Et je tombai sans souffle, ainsi qu'un corps sans vie.

JEANNIARD DU DOT.

RÉCITS ET NOUVELLES

SUR LA COTE

I

On l'appelait le père Mathelin.

C'était un grand vieillard, un peu voûté, que l'on trouvait errant le long de la falaise, son bâton à la main, son béret de marin enfoncé sur sa tête jusqu'aux yeux, laissant déborder par derrière quelques mèches de cheveux gris.

Tous les jours il venait s'asseoir à l'extrémité de la côte, sur un petit monticule qui domine le phare ; de là, il regardait le flot battre avec de sourds grondements les pierres de la jetée. Il arrivait avec la marée, juste à temps pour voir rentrer et sortir les bateaux de pêche ; il les comptait, prononçait tout haut leur nom, contemplait toutes leurs évolutions dans la baie, les suivait de l'œil jusqu'à ce qu'ils aient disparu.

Puis, quand tout était fini, quand les voiles blanches à peine perceptibles dans le bleu du lointain, ne semblaient plus qu'une frange d'écume se jouant sur le dos des lames azurées ; quand la mer se retirait, laissant à nu les grèves immenses où s'abattaient avec des piaillements aigus, les grands vols des mouettes et des pluviers, le père Mathelin se levait et de son pas cadencé dévalait le sentier qui conduit au port.

Il s'approchait tout près des bateaux de pêche qu'on déchargeait. Les hommes passaient devant lui, le dos courbé sous le faix des paniers dont ils vidaient le contenu grouillant sur les galets. Les

poissons tombaient. éclaboussant dans un « floc » humide les femmes des pêcheurs qui les comptaient. Et le père Mathelin souriait à la vue de ce fouillis de chair aux tons huileux qui faisait tout autour une mare gluante ; le bonhomme, du bout de son bâton, les alignait, séparant les soles à la peau grise des maquereaux aux écailles brillantes, donnait un petit coup sur la tête des congres dont les grands yeux tout blancs luisaient au milieu des raies étalées en éventails et des turbots aux ventres flasques.

Quand la pêche était bonne, quand les gars restaient là, les mains en pendant, supputant entre eux le prix probable de la vente, il écoutait intéressé, disant, lui aussi, son mot, tout heureux qu'il était, le pauvre, de voir les camarades contents.

Mais quand la marée n'avait rien rapporté, quand les hommes ne se pressaient pas de sauter hors du bateau, et répondaient aux interrogations des femmes, par des jurons ou des haussements d'épaules significatifs, le bon vieux les suivait tout triste en marmottant des paroles de compassion.

— Comme çà, continuait-il tout haut, ça n'a pas donné?

Les marins répondaient en montrant la mer d'un geste vague :

— Comment diable voulez-vous, avec un temps pareil!... Si encore le peu qu'on a pris se vendait, mais c'est une misère pour avoir son pain... Ça ne vaut pas le mal qu'on se donne, car on en a du mal...

Et ils s'en allaient la tête basse, secouant leurs épaules comme pour se décharger du poids de misère qu'ils sentaient tomber sur eux.

⁂

Voilà un an bientôt que le père Mathelin n'allait plus à la mer.

Ça avait été en son temps un rude matelot et un bon pêcheur, connaissant la côte à fond depuis Paimpol jusqu'au cap Fréhel. Il n'était pas un rocher qu'il n'eut tourné, une anse qu'il n'eut visité avec son petit bateau qu'il avait nommé le *Goëland*. Il était courageux, le matelot ; le travail ne lui faisait pas peur, et pourtant que de misères il lui avait fallu avaler.

D'abord, à peine en ménage, pour élever le mioche, il avait commencé sa vie de labeurs, sortant par le beau et le mauvais temps, pêchant toujours, sous les paquets de mer qui mouillent jusqu'aux os, par les coups de vent qui cinglent la figure comme des lanières de fouet.

Le garçon grandit. Quand il eut l'âge, le père l'embarqua à son bord comme mousse. Il avait tenu à le présenter lui-même à la mer, sa maîtresse, à en faire un solide matelot, un « lapin » comme il disait avec un orgueilleux sourire. Dès qu'il fut formé. l'Etat le prit et ne le rendit point... Un jour, un voisin montra au père Mathelin un journal dans lequel on relatait un combat livré là-bas, dans les rizières du Tonkin ; et puis, quelques lignes plus bas, parmi les morts : le nom de son gars. Le commissaire de l'Inscription Maritime lui remit un papier tout couvert de chiffres, qu'il porta chez le Trésorier des Invalides : là, on lui remit quelques pièces de cent sous, toutes les économies du soldat... Depuis lors, plus de nouvelles, plus rien...

La mère prit du chagrin et tomba malade ; le patron du *Goëland* redoubla d'efforts. Ça coûte les visites du médecin, et le pharmacien vend ses drogues bien cher aux petites gens. Nuit et jour, il battit la mer, comme un braconnier bat les fourrés, à l'affût des bancs de sardines et de mulets que les courants charrient au large... Et un soir, en passant le seuil de sa maison, il vit sa femme étendue froide, dans leur grand lit de bois... ; à côté, un cierge de cire jaune brûlait.

Le marin s'agenouilla sans rien dire, et les femmes qui gardaient le corps continuèrent leurs prières.

.... Pour parer aux dépenses extraordinaires que lui avait causées la maladie de sa femme, Mathelin s'était endetté. Il fut obligé de vendre son bateau : ce fut pour lui un grand chagrin ; il offrit le *Goëland* et son propriétaire, l'un portant l'autre, à son neveu Jean Trévez, un jeune marin de retour du service. Comme la barque était bonne et Mathelin un solide gaillard, il les acheta tous deux. De cette façon le matelot ne quittait pas son bateau ; il abandonna seulement le banc du « patron, » pour le paquet de cordages des « compagnons. »

Et cela dura longtemps, bien longtemps, jusqu'au jour où.... Pauvre Mathelin, quand il y pensait à ce jour de malheur, son cœur se serrait dans sa poitrine.

C'était l'an dernier. On avait passé la nuit à lever les filets, et le matin venu, le *Goëland*, toutes voiles dehors, voguait bon vent pour gagner le port avec la marée. La besogne finie, le vieux matelot s'était étendu à l'avant sur un tas de cordages, et sommeillait doucement, bercé par le tangage du bateau. Soudain, le patron qui tenait la barre, fit un geste ; le mousse qui s'occupait à enfiler des dorades sur une ficelle sauta vivement au pied du mât et cria : « Pare à virer. »

Les marins, appuyés sur le bastingage, coururent à la manœuvre. Au son de la voix qui lançait un ordre bien connu, le père Mathelin se réveilla et d'un bond voulut se mettre debout, mais alourdi par la fatigue, il retomba durement assis.

Il sourit d'un air embarrassé :

— Espérez, les gars, j'arrive, ce sont ces coquines de cordes qui m'emberlificotent...

Il n'acheva pas : les marins, sans mot dire, avaient détaché l'amarre ; la voile ballota un instant, puis se tendit subitement sous l'effort, et le bateau, suivant l'impulsion donnée par le gouvernail, vira doucemement et prit sa course vers la haute mer.

Le vieux Mathelin était resté un moment tout hébêté à regarder la manœuvre ; il essaya encore une fois de se mettre sur ses pieds ; efforts inutiles !

— Bougez pas, vieux, grogna un des hommes, c'est parachevé.

Mathelin inspecta du regard la besogne faite et bien faite, et il hocha la tête. Hein ! on avait travaillé sans lui..., leurs bras avaient suffi à tendre la grande voile.... La chose lui paraissait impossible, et il regardait ses camarades roides sous leurs vêtements cirés.

Eux riaient et plaisantaient :

— Eh ben quoi ! dit l'un, çà ne va plus, la mécanique ?

— Allons, l'ancien, faut graisser les rouages, continua un second.

Le patron écoutait et souriait.

— Dame, finit-il en manière de conclusion, la coque d'un homme, c'est sans comparaison comme la coque d'un navire, çà s'use.

— Pour sûr, répondirent les matelots.

Le père Mathelin les dévisageait l'un après l'autre, ne trouvant rien à répondre. Machinalement, il dit comme eux : « Pour sûr, ça s'use. » Et il allait se recoucher sur son tas de cordages, lorsque le patron lui demanda :

— A propos, dites donc, quel âge avez-vous à c't'heure ?

Le vieux tressaillit.

— Moi ? Quel âge ?... Espère un p'tit, mon fieu ; je crois ben que je cours sur soixante-dix ans.

— Soixante-dix ans ! exclama le neveu : mais alors, vous touchez votre pension ?

— Ma pension ? oui, je la touche... c'est pas gros, dame ! Mais il y a du temps que j'ai vu la mer pour la première fois ; oui dà, il y en a du temps !

Les autres n'écoutaient plus : brusquement ils s'étaient regardés, et brusquement une même idée leur était venue. Puisqu'il touche sa pension, le vieux, il n'a plus besoin de naviguer ; et s'il ne naviguait plus, çà ferait une tête de moins dans le partage des bénéfices ; au lieu de cinq parts, on n'en ferait que quatre...

Le patron murmura : « Faudra voir. » Et chacun se remit à la besogne, tourmenté par cette idée qui venait seulement de germer et qui déjà avait implanté de profondes racines dans leurs dures cervelles de matelots.

Ce n'est pas qu'ils eussent voulu du mal au vieux Mathelin, oh non ! à l'occasion même, s'il s'était trouvé dans l'embarras, ils lui auraient de bon cœur tendu la main pour l'aider à se tirer d'un mauvais pas. Mais enfin ! puisqu'il jouit de sa pension, sans compter les petites économies qu'il a faites depuis la mort de sa femme, il ne mourra pas de faim, c'est l'essentiel ; et pour eux, leur situation se trouvera heureusement améliorée ....

Le lendemain, le père Mathelin faisait ses préparatifs avant le départ, quand il vit le patron du *Goëland* franchir le seuil de sa porte.

Le vieux matelot s'écria :

— Tu viens me chercher ? nous allons faire route ensemble.

— Non fait, répondit Jean Trévez, seulement je voulais vous dire...., vous savez ben...

— Quoi ? fit le vieux, inquiet malgré lui.

— Hum ! continua l'autre en cherchant ses mots... Voici la mauvaise saison qu'approche.... c'est rude, l'hiver, et, des fois, quand on n'est plus vigoureux.....

Le père Mathelin se redressa de toute sa taille.

— Et puis après ? fit-il.

— Comme je vous l'dis... c'est rude, le métier, pour un ancien...

Le vieux matelot pâlit : il avait compris.

— Pour lors, mon garçon, dit-il, tu n'veux plus de moi ?

Le patron se récria, embarrassé :

— Excusez, je ne dis pas çà... mais faudrait voir... vous n'êtes plus tout jeune, et puisque vous avez de quoi vivre... avec votre pension...

Le grand mot était lâché. Le vieux ne récrimina pas : il dit simplement tout bas : « C'est bon. »

L'autre continua avec un gros rire :

— Et puis vous savez, quand vous voudrez faire un tour, histoire de vous dégourdir les nageoires, le *Goëland* sera toujours là..., y a de la place..., seulement ce sera dans la belle saison.

— C'est bon, répéta encore une fois le vieux.

Et essayant de sourire, il ajouta :

— Après tout, je ne suis plus bon à grand'chose, et je vole la part des autres, pas vrai ?

— Voilà, conclut le patron ; et, puisque vous touchez l'argent du gouvernement... Allons, à tantôt.

Il allait sortir quand le père Mathelin l'arrêta.

— Tout de même, demanda-t-il humblement, si tu voulais, je me contenterais de pas grand chose... J'suis pas exigeant, vois-tu... Ça va me manquer le bateau : il y a si longtemps que je le connais ! Et puis, mon fieu ! qué qu'tu veux que je fasse à c't' heure ?... C'est la mer qu'il me faut, à moi...

Le patron se dirigeait peu à peu vers la porte. Comme il la franchissait, il répondit en secouant la tête :

— Pas maintenant, voyez-vous, les temps sont trop durs... dans la belle saison.

Et il partit sans se retourner.

..... Ce jour-là quand le *Goèland* sortit du port, le père Mathelin, debout sur la falaise, le regarda passer. Il le suivit des yeux aussi longtemps qu'il put l'apercevoir ; et, quand le bateau eut disparu derrière la pointe, il resta longtemps, le cœur bien gros, à regarder la mer qui scintillait sous les premiers rayons du soleil, et, à la pensée que tout était fini, bien fini, le vieux loup de mer se laissa tomber sur une roche et pleura comme un enfant...

***

Depuis ce temps, on le voyait tous les jours, à l'heure de la marée, assis sur la côte, regardant au-dessous de lui défiler les bateaux de pêche.

II

C'était l'hiver dernier.

La nuit, une nuit noire de décembre, enveloppait la baie.

La mer grondait sous la rafale qui la secouait en d'effrayantes poussées ; les lames déferlaient avec un sourd bouillonnement sur les rochers, et rejaillissaient en pluie d'écume sur la jetée, où se tenaient, les pieds dans l'eau, les femmes des pêcheurs, attendant le retour des bateaux.

Quelques-uns étaient rentrés avec le premier flot ; d'autres, les retardataires, luttaient contre le vent pour forcer l'entrée du chenal. Les femmes, avides de voir, se penchaient ouvrant de grands yeux dans le trou noir sur lequel le feu du phare faisait, en tournant, d'incessantes trouées.

Quand une barque passait par le rayon de lumière, les pêcheuses hélaient les marins d'une voix pleine d'angoisse :

— Ohé, quel bateau ?

— Le *Passe-Partout*.

— Avez-vous vu l'*Espérance*, la *Mère-de-Dieu*, le *Goëland*?

— En arrière...

Le son se perdait dans les hurlements de la tempête.

Dès qu'elles reconnaissaient la barque qui portaient leurs maris ou leurs enfants, les femmes s'en allaient joyeuses, vers le port, bousculant les autres qui, silencieuses, s'écartaient pour les laisser passer.

Peu à peu, les bateaux rentrèrent, et il ne resta plus sur la jetée qu'un groupe de femmes interrogeant anxieusement l'ombre.

Le père Mathelin était là aussi, debout contre le parapet, immobile sous le vent, les regards tournés vers le large, sans prendre garde aux femmes qui, à côté de lui, causaient avec de grands éclats de voix, entourant Yvonne Trévez, la femme du patron du *Goëland*.

— Vous êtes sûr qu'il n'est pas rentré?

— Oui, répondait Yvonne, bien sûre.

— Il aura peut-être mouillé dans une anse, par crainte du gros temps?

La femme de Jean Trévez secoua la tête : Non, elle connaissait son mari ; il n'était pas homme à manquer la marée, car c'est un jour de retard pour la vente du poisson.

Les femmes des marins qui composaient l'équipage du *Goëland* se lamentaient, inquiètes. Le père Mathelin, toujours immobile, marmottait des paroles inintelligibles.

Un matelot s'approcha, grelottant dans ses vêtements ruisselants d'eau :

— Avez-vous vu le bateau de Trévez? demandèrent les femmes.

— Oui, cet après-midi, avant le grain ; il cherchait à rentrer.

Et il ajouta en s'en allant : — Il aura du mal, le vent redouble et la mer baisse.

Tout à coup, au large, une clarté rougeâtre apparut, illuminant les côtes qui dansaient sous la traînée de lumière ; tous les yeux se tendirent et l'on vit à quelques encâblures du phare, une barque luttant contre la tempête et tournoyant au milieu des lames ; les voiles en lambeaux flottaient au mât comme de gigantesques

pavillons de détresse, tout rouges sous le feu de la torche qu'un homme agitait à l'avant.

Un cri sortit de toutes les bouches : le *Goëland* !

Le père Mathelin s'était avancé, il tremblait :

— Bon Dieu ! dit-il d'une voix apeurie, ils ne peuvent plus gouverner, le courant les emporte.

Les gars couraient sur les quais s'appelant dans la nuit.... Le père Mathelin les suivit : ses vieilles jambes avaient retrouvé leur ancienne vigueur ; pour aller plus vite, il jeta son bâton.

Là-bas, la torche brillait toujours, éclairant la baie d'une lueur sinistre.

Quand le vieux matelot arriva au hâvre, les marins se consultaient avec de grands gestes autour du bâteau de sauvetage que l'on essayait de mettre à la mer. Mathelin haussa les épaules : « Ils arriveront trop tard, » murmura-t-il. Et toujours courant, il entra dans l'eau et se jeta dans un petit canot ancré dans la filière.

— Quatre hommes aux avirons, cria-t-il, et une amarre.

Les marins se retournèrent : quatre hommes sortirent des rangs silencieusement, simplement, et embarquèrent. Le père Mathelin prit la barre, souleva son bonnet et dit :

— Allons, nagez ferme, les gars, et que le bon Dieu nous aide!...

.....

..... Comment ces braves gens arrivèrent-ils là-bas ? Comment purent-ils s'amarrer au bateau naufragé ? Dieu seul le sait.

La mer écumait furieuse, enlevant le canot pour le laisser retomber au fond de la lame ; le *Goëland,* battu par les paquets de mer qui défonçaient son bordage et l'emplissaient d'eau, entraînait le canot dans un tourbillon d'écume.

Un à un, les quatre marins du *Goëland* descendirent : le patron Jean Trévez, comme c'était son devoir, restait le dernier, attendant cramponné à un débris de mât...

— Attention, cria un homme, le canot est trop chargé...

— Pas un de plus ou nous coulons, dit un autre.

Tous ces gens se regardèrent et il se fit un grand silence : la rafale elle-même sembla s'arrêter comme pour reprendre haleine..

Puis un hurlement d'épouvante retentit, strident dans la nuit :

le malheureux patron avait entendu. Et au loin, sur la jetée, d'autres cris angoissés par la crainte, répondirent.....

Le père Mathelin n'avait pas parlé ; il regardait son vieux bateau secoué par la vague comme en un spasme d'agonie. L'eau l'emplissait petit à petit, l'entraînant dans l'abîme. Et à genoux au pied du mât, Jean Trévez tournait vers les sauveteurs des mains suppliantes.

Mathelin se rassit au gouvernail.

— Abordez, les gars, dit-il ; doucement.

Le canot vint frôler la coque du *Goëland* ; le vieux matelot saisit le bordage et se hissa sur le pont du bateau.

— Mathelin, cria le patron, oh par pitié ! emmenez-moi, ma femme.., mes enfants... sauvez-moi...

Le père Mathelin dit :

— Embarque, et prends la barre.

Le malheureux se précipita, étouffant un cri de joie qui montait à sa gorge oppressée ; en un clin d'œil, il fut dans le canot, qui pencha : la charge était bien lourde. Les matelots hochèrent la tête : « Et le vieux ?... »

Ils restaient là, l'aviron levé, dansant sur la lame, hésitant et ne comprenant pas encore.

La voix du père Mathelin se fit entendre, calme au milieu des éléments en furie :

— Démarrez, les gars, et vivement.

Les marins avaient compris : ils murmuraient... Jean Trévez baissait la tête.

Le père Mathelin dit de nouveau :

— Allons, nagez ferme, tant qu'il y a de l'eau dans le chenal.

— Et vous ?

— Moi ? je reste à bord ; ça me connaît, la tempête.

— Mais le bateau coule ?

Le père Mathelin ne répondit pas ; il ouvrit son couteau et trancha l'amarre qui retenait le *Goëland* au canot. Le bateau fit un bond : la lame le prit de nouveau et le roula, tourbillonnant vers la haute mer.

Assis à son banc, comme autrefois, dans le temps où il était

patron du *Goëland*, le père Mathelin priait... Quand il eut fini, il ébaucha un sourire fait de contentement et de naïf orgueil, et frappant sur le bordage de l'épave qui sombrait, il murmura :

— Mon pauvre *Goëland*, tu vois que, malgré tout, je suis encore bon à quelque chose.

Puis il regarda le flot qui montait en bouillonnant, et attendit...

..... Quand ils rentrèrent au hâvre, les marins dirent : « Pauvre Mathelin, Dieu lui fasse paix ! » Les femmes comptèrent les sauveteurs et les sauvés, et dans le premier épanchement de la joie, personne ne songea à pleurer le vieux matelot, car personne sur la jetée ne guettait son retour.

*
* *

Le lendemain, de bon matin, les pêcheurs montèrent sur la falaise : rien n'apparaissait dans la plaine immense ; sur la grève aucun débris, aucune épave. La mer avait tout emporté, et le vieux bateau et le vieux marin.

Ils dorment tous deux, bien tranquilles, sur un lit de sable doré, au milieu des poissons à l'œil curieux, et des varechs qui sentent bon.....

... Bonnes gens de la côte, quand viendra le jour des Morts, n'oubliez pas dans vos prières, l'âme de ce modeste héros qu'on appelait le père Mathelin...

ADOLPHE OLLIVIER.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

PARIS PENDANT LA TERREUR, par Edmond Biré. — *Paris, librairie académique Didier-Perrin et Cie*, libraires éditeurs, 35, Quai des Grands-Augustins, 35, 1890.

Nous avons eu en France des écrivains doués d'une vive imagination qui ont écrit l'Histoire. Leurs conceptions sont d'une hardiesse superbe, et d'un coloris merveilleux. Ils nous éblouissent, ils nous transportent. Nos cœurs sont émus ou effrayés des spectacles qu'ils déroulent devant nos yeux, c'est de l'idylle, c'est de l'épopée tour à tour. Mais l'œil attentif du critique discerne des erreurs grossières sous l'éclat du style. Tout autre est le procédé de M. Biré, il dessine de petits tableaux, soit ; mais ces tableaux ont de rares mérites : la justesse, la sincérité et par dessus tout la vérité. Il ne déifie pas ses personnages, il ne les fait pas plus grands que nature, mais il leur donne leurs justes proportions et leurs physionomie propre ; il nous les montre agissant, vivant au jour le jour, agités de toutes les passions bonnes ou mauvaises de l'humanité ; il renverse les faux demi-dieux de leur piédestal et met à leur place des héros ignorés dignes de notre vénération et de notre admiration : c'est un abbé Royou, modèle des journalistes, Phocion d'une époque sanglante ; c'est le juge de paix Buob, héritier des vertus des Mathieu Molé et des du Harlay, tombé victime du devoir accompli ; c'est un Duchastel, avouant héroïquement devant le tribunal révolutionnaire, être venu en bonnet de coton voter contre la mort du Roi.

Ce beau livre *Paris sous la Terreur*, mémoires d'un bourgeois imaginaire de la capitale est une démonstration frappante de ce procédé ; il est aussi curieux que le précédent volume du même auteur *Paris en 1793*, dont il est la continuation, volume qui a remporté l'année dernière le second prix Gobert à l'Académie française, et dont M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel, a parlé ainsi dans son rapport.

« Dans son histoire de *Paris en 1793*, M. Edmond Biré met en scène un narrateur supposé, un témoin imaginaire qui jour par jour, rend

compte à la fois des événements dont Paris est le théâtre pendant cette année terrible et de l'impression qu'ils produisent sur le public effrayé. Cette sténographie quotidienne a tout l'intérêt d'un roman et toute la portée d'une véritable histoire, où pas un fait n'est avancé sans une preuve, sans un document à l'appui. Le récit est saisissant, vif et naturel. »

Cette appréciation si élogieuse semble s'appliquer tout entière au nouvel ouvrage de M. Biré comme dans son précédent volume « pas un fait n'est avancé sans une preuve, sans un document à l'appui » (V. la Préface). Etudions-le.

L'époque de la Terreur fut une époque pleine de contrastes ; elle a eu sa grandeur sublime dans les armées et sa bassesse hideuse dans les assemblées politiques. L'échafaud était alors en permanence sur les places publiques, on jetait à la plèbe des têtes de roi, de reine, de princesse, de gentilshommes, de généraux comme Custine, coupables d'avoir connu la défaite après de longs triomphes. Le peuple épouvanté applaudissait : on craignait d'être *suspect*, on conjuguait, comme Siéyés, sur tous les tons et sur tous les modes, le verbe : *J'ai peur*. Les pires scélérats trouvaient plus sanguinaires qu'eux, pour les envoyer tremblants devant les tribunaux qui les jetaient sous le couteau de la guillotine ; « La Révolution, comme Saturne, dévorait ses enfants ». Mais la *Terreur* ne fut pas seulement une tragédie, ce fut un drame ; a côté du tragique, il y à eu le comique et même le grotesque ; le livre de M. Biré est là pour nous le montrer. C'est ce qui donne tant de piquant à son ouvrage et c'est à ce point de vue que nous allons surtout le considérer. Nous y verrons les prétendus démocrates insolents, débauchés, peureux, gourmands, vaniteux et se débarrassant les uns des autres par la guillotine.

Hérault-Séchelles est chargé d'une mission importante et cet organisateur de la Constitution de 93, que fait-il ? Il nous l'apprend dans une lettre à sa maîtresse : « On me croit, dit-il, *nationalement* occupé, quand je ne le suis qu'*amoureusement* de ma chère Suzanne. » — On n'est pas plus galant.

Les Vendéens se révoltent. Le chapelet à la main et le scapulaire sur la poitrine, armés de simples bâtons ils s'élancent sur l'artillerie républicaine. Paris effrayé fait un appel aux armes. On donne *cinq cents livres* aux citoyens qui veulent bien s'engager. Mais les *cinq cents livres*, ainsi qu'on les appelait, (c'étaient en quelque sorte les *quarante sous* de nos jours,) touchaient leur argent, sortaient par une porte de Paris et rentraient par l'autre. En campagne, ils ne connaissaient que le vol, le viol et le pillage et détalaient à la première rencontre. Leur *général ministre*

Ronsin, digne de tels soldats, se faisait trainer en compagnie de quatre courtisanes, sur un char fastueux escorté de cinquante hussards. Ne serait-ce pas un joli sujet de tableau d'histoire ?

Marat périt sous le couteau de l'arrière-petite-fille de Corneille : Charlotte Corday, l'*Ange de l'assassinat*, suivant l'expression de Lamartine. On expose son cœur dans une sorte d'ostensoir, sur une estrade, dans le jardin du Luxembourg, et un citoyen compare ce cœur au *cœur-sacré* de Jésus, au grand scandale de tous les Barabbas de l'époque.

Des affiches, dignes de celles de nos jours d'élection, couvrent les murs de la capitale et y étalent toutes les lâchetés et toutes les turpitudes. Les journaux, Le *Mercure* par exemple, donnent à deviner charades, anagrammes et rebus. Les calembourgs pleuvent. Les têtes des personnages fameux font leur apparition au Salon de peinture. Les *vivats* retentissent à tous propos et hors de propos. Trente-cinq théâtres ouvrent leurs portes : on joue *Mahomet*, sans se soucier encore du *grand turc*, quoiqu'en dise Beaumarchais ; on contraint, par ordre du pouvoir, les auteurs de *Pamela* à transformer cette fille *noble* en *roturière* parce qu'elle est vertueuse ; un précurseur du chansonnier Béranger, marie le Pape sur la scène.

Mais la comédie n'est pas seulement sur le théâtre, elle est dans les mœurs.

Le peuple est affamé; on décrète le *carême civil*. On prétend que deux onces de pain suffisent par jour à des estomacs plébéiens. Pendant ce temps, les grands chefs de la Révolution s'empiffrent dans les restaurants à la mode. Les Girondins se gorgent chez Venua, en attendant que ce soit le tour des Montagnards. Barrère boit de la merveilleuse eau-de-vie provenant des caves de Chantilly et valant 60 francs la bouteille. Camille Desmoulins s'écrie avec enthousiasme « Et moi aussi, je veux fêter la République pourvu que ce soit chez Méot. » Antonelle, le régicide préfère le *grand premier de l'autel* Vauban. Robespierre ne dédaigne pas de venir à l'occasion, donner le coup de fourchette chez Venua et chez Méot, mais les meilleurs estomacs sont encore ceux des Dantonistes. Ce qu'on mange, ce qu'on boit en tonnant contre les aristocrates et les accapareurs est chose incroyable On déplore aussi les misères du peuple, on se serait cru au temps

> Où l'austère Sénèque en louant Diogène
> Buvait le Falerne dans l'or (V. H.)

Et comme l'on comprend que notre grand poëte national Hugo se soit écrié dans une de ses plus belles pièces :

Epoque qui garda de vin, de sang rougie,
Même en agonisant, l'allure de l'orgie

Et plus loin

Table d'un long festin qu'un échafaud termine !

C'est qu'en effet, à peine avait-on eu le temps de s'essuyer la bouche, que l'on vous jetait sur un tombereau et que l'on vous traînait à la guillotine. On y envoyait même ceux qui vous avaient invité à leur dîner de noces comme Chabot l'ex-capucin marié. On n'avait même pas la reconnaissance de l'estomac.

Il est facile de voir par cette rapide analyse que l'histoire envisagée par son petit côté anecdotique a bien son intérêt et sa philosophie, et qu'elle est aussi intéressante que dans la partie traitant des guerres et des ministères ; surtout lorsque l'auteur, comme M. Edmond Biré, apporte à son étude un scrupule extrême de la vérité, au point de ne pas mettre au 15 octobre, par exemple, ce qui s'est passé le 17 et de ne pas confondre les mœurs de 1792 avec celles de 1793 ; il n'y a qu'une nuance, j'en conviens, mais elle existe et doit être respectée.

L'Académie française a récompensé l'an dernier le livre de M. Biré *Paris en 1793* ; nous espérons qu'un succès au moins aussi beau attend celui de *Paris sous la Terreur*. Son mérite est, en effet, égal, sinon supérieur à celui du volume qui l'a précédé.

DOMINIQUE CAILLÉ.

∴

GUERRE DE VENDÉE. NOTES BIOGRAPHIQUES SUR LE GÉNÉRAL D'AUTICHAMPS. 1770-1859 d'après des documents inédits par Ch. d'Availles. — Ouvrage enrichi d'un portrait du général d'après Emile LASSALLE.

M. Ch. d'Availles nous a taillé un général d'Autichamps en marbre blanc Pas une tache, pas une souillure dans son modèle ! Il faut voir comme il malmène ceux qui ont eu l'audace de contrecarrer ou de critiquer son héros. Quelles invectives contre les Larochejaquelein et les Canuel, quelle ironie contre les trois anabaptistes de Fouché ! Ce qu'a fait d'Autichamps est toujours merveilleux, admirable, c'est un chevalier sans peur et sans reproche, un nouveau Bayard. N'y a-t-il rien d'exagéré

dans ces appréciations ? M. d'Availles ne voit-il pas les choses trop par les yeux de son héros, dont il commente les *Mémoires*. Que le général d'Autichamps ait été un soldat vaillant, un bon général, un royaliste ardent digne de notre estime par ses talents militaires et la sincérité de ses convictions, ce n'est pas moi qui le nierai ; mais enfin, s'il est vrai, comme le dit l'auteur, que le Roi a été son unique pensée, la constante préoccupation de sa vie, le seul but de ses pensées, en a-t-il toujours été de même du pays? D'Autichamps, comme bien des gentilshommes du temps passé, n'a-t-il pas mis l'intérêt de la royauté au-dessus de celui de la France ? Et pourtant, comme l'a dit éloquemment le grand orateur légitimiste Berryer « Au dessus de toutes les opinions des partis, il y a la Patrie ». Sans doute la guerre de Vendée en 1793, cette *guerre de géants*, a eu sa grandeur ; c'est une épopée ; sans doute la guerre de Vendée de 1832 a eu sa beauté, ce fut une équipée soit, mais une équipée très belle, très sentimentale : cette mère se dévouant pour reconquérir le trône à son fils a droit à notre estime à notre respect, à notre admiration ; mais en a-t-il été de même de celle de 1815 ? Etait-il convenable de profiter des embarras que l'étranger donnait à l'Empire pour se révolter, pour tâcher d'imposer le Roi aux Français ? Il m'est permis d'en douter surtout si je considère le sublime exemple de désintéressement donné par les monarchistes dans la guerre de 1870, après le coup d'état du 4 septembre. *Pectus facit disertum ;* le cœur de M. d'Availles l'a rendu éloquent. Mais la passion aveugle, et M. d'Availles ne s'est-il point passionné parfois pour d'Autichamps ? Je puis me tromper, mais ma critique, comme le livre de Montaigne, est de bonne foi.

DOMINIQUE CAILLÉ.

***

LE THÉATRE CONTEMPORAIN. LES MORALISTES. Émile Augier. Nantes Mme veuve Camille Mellinet et Cie, successeurs 1890.

Le vice individuel est impossible à corriger, mais on peut, dit Augier dans *les Bionnes Pauvres*, en supprimer la contagion et de tous les engins de la pensée le *théâtre* est le plus puissant. »

Et M. Gahier de lui répondre, « si je ne craignais d'être trop alarmiste, j'accuserai plutôt le théâtre de l'indifférence morale où s'abîme la fin de notre siècle. Il transporte le spectateur dans le monde des rêves, il étale sous ses yeux des passions violentes, des drames qui, par bonheur n'ont

de réalité qu'aux feux de la rampe ; en faisant de l'amour le point de départ de ses créations, il donne à ce sentiment une importance qu'il n'a pas dans la vie de chaque jour ; il habitue le public à se familiariser avec l'adultère, la galanterie, l'inceste dont il retrace toutes les phases. Sans doute il ne crée pas le vice, mais il contribue à l'étendre, car en peignant le mal sous ses formes variées, il pique la curiosité des uns et flatte la perversité des autres. » Puis il passe à l'étude du théâtre d'Augier moraliste. Nous voyons alors défiler les héros de toutes ces comédies faites, d'après Augier, pour supprimer la contagion du vice, pour corriger non pas quelqu'un, mais tout le monde et qui, je le crains bien, ne corrigent personne. Ils nous apparaissent tour à tour avec leurs physionomies et leurs passions. La courtisane a des velléités de devenir une mère de famille et a pour ambition, comme la Lydie Garousse de Victorien Sardou, d'offrir du pain bénit à la paroisse et la vue d'un bedeau l'émeut délicieusement, mais à peine est-elle mariée qu'elle se sent: « la nostalgie de la boue. » (*L'aventurière et le Mariage d'Olympe*).

Les mères de famille sont classées au-dessous des courtisanes ; leur crime « n'est pas seulement l'adultère, mais la prostitution dans l'adultère, l'adultère payé ». (*Les Lionnes pauvres*).

Le mari est un... Comment dirai-je ? un personnage aquatique, qui spécule sur sa femme dont il fait en terme d'argot, *chanter* l'amant, un très honnête homme, celui-là, et vraiment digne du prix Monthyon (*Madame Caverlet*).

Le père de famille est un proxénète qui donne des leçons de débauche à son fils (*Les Effrontés*).

Le noble est souvent un gueux, un fat, un croqueur de dot et un coureur de filles après son mariage qui a été pour lui « la manœuvre désespérée de la frégate qui échoue plutôt que d'amener son pavillon, l'expédient suprême auquel on ne recourt qu'à la dernière extrémité » ; et l'honnête bourgeois enrichi par son travail est un sot et un vaniteux (*Le Gendre de Monsieur Poirier*).

L'artiste est un débauché qui, par exemple, trompé par sa maîtresse, épouse de rage une honnête fille qu'il abandonne bientôt pour courir après son ancienne maîtresse (*Paul Forestier*).

Le notaire est un honnête voleur qui dépouille ses clients « en respectant la lettre du code » (*Maître Guérin*).

Le Journaliste est un vil calomniateur, un vendu, un homme à tout faire qui, pour de l'argent, de radical, devient clérical et royaliste (*Le Fils de Giboyer*) etc...

Par ci par là apparaît un noble caractère, comme le marquis de Puygiron du *Mariage d'Olympe* : mais c'est l'exception, la règle c'est qu'il faut étaler le vice sous nos yeux pour nous en détourner. Le procédé n'est point neuf : les Spartiates ne faisaient-ils pas, aux temps anciens, enivrer un ilote qu'ils offraient en spectacle aux jeunes gens pour les dégoûter de l'intempérance ? A-t-il converti ou préservé quelqu'un de la contagion du vice, j'en doute fort ; c'est nous plonger dans la boue, pour nous empêcher de nous salir.

Cette étude, d'après M. Ernest Merson, un de nos meilleurs journalistes contemporains, est une œuvre sérieuse, profonde, probe et bien inspirée que ne désavouerait aucun des écrivains les plus renommés de notre époque. C'est un morceau de choix qui charme l'esprit et qui console le cœur. C'est une leçon habile et un enseignement énergique autant que bienvenu. — On ne saurait mieux dire.

D. CAILLÉ.

***

SONNETS DE CH. FUSTER — *Paris, P. Monnerat, éditeur,* 48 rue de Lille.

Dans le nouveau volume de poésie de M. Charles Fuster : *Sonnets*, on voit défiler tour à tour les héros de l'histoire et de la fable: de Barabbas à Hercule et de Francesca da Rimini à Tantale. Ce livre renferme tous les sentiments qui agitent l'âme humaine, tantôt ce sont de hardis *Sursum corda*, des accents d'humilité, d'abaissement et d'angoisses, des cris d'amour et de fierté ; tantôt des rugissements de colère contre les tyrans, et des pleurs de pitié pour les misérables. L'auteur est surtout et par dessus tout lyrique ; il serait, je crois, plus à l'aise dans des poèmes au large développement où l'effet produit éclipse toutes les taches de style, que dans ces petits poëmes véritables lits de Procuste de la pensée.

Puis le sonnet est-il bien un genre français ? N'est-il pas plutôt une importation d'Italie ? Je ne voudrais pas conseiller aux poëtes français d'en user avec la discrétion suprême de Lamartine, ou de Victor Hugo qui en a composé *un*. Je sais que plusieurs auteurs en ont fait de bons, d'exquis et il s'en trouve de tels dans l'œuvre de M. Fuster, mais je préférerais les voir disséminés dans un volume de vers plutôt que réunis en faisceau. Affaire de goût tout cela, allez vous me répondre,

je vous l'accorde ; mais ne buvez pendant cinquante jours de suite que de petits verres des plus fines, liqueurs vous en aurez assez et vous demanderez, n'est-il pas vrai ? un grand verre d'âpre gros plant ou un pot de cidre mousseux. Boileau n'a-t-il pas écrit

L'ennui naquit un jour de l'uniformité

... Je viens de citer Boileau ; et M. Tiercelin, qui a bien voulu me pardonner une coquille dans *Parisina (toutes* au lieu de *ayant*) va encore m'accuser d'être un affreux réactionnaire... en poésie Il m'a tancé vivement pour avoir ici-même, trouvé faibles ces vers de son collaborateur M. Le Dorz, dans la *Prière de l'Enfant à son réveil* de son poème une *vocation*.

Notre Père... Je vous salue
Marie... Ange qui me défends,
Tous les exemples des méchants,
Viens les dérober à ma vue, etc , etc.

Ces vers sont-ils irréprochables ? sont-ils d'une forme *moderne* ? Nos lecteurs apprécieront. — Quant aux auteurs qui me trouveraient trop sévères, je les prie instamment d'adresser leurs volumes à des critiques moins *désintéressés*, plus *indulgents* que moi... !

DOMINIQUE CAILLÉ.

* * *

LA FRANCE EXTÉRIEURE, colonisation politique et morale, par AUGUSTE PROU-GAILLARD, 1 vol. in-12, prix : 3 fr. chez Téqui, *85, rue de Rennes*, PARIS.

Tel est le livre qui vient de paraître. Les questions coloniales sont à l'ordre du jour Le reproche fait à la France par ses adversaires de ne plus être colonisatrice, l'invitation qui lui est journellement lancée d'avoir à renoncer à sa vieille légende d'influence universelle, imposent de vigoureuses réponses.

Le livre que nous annonçons, le fait avec patriotisme, éloquence et vérité. Il établit d'abord et promet que l'esprit colonisateur fut toujours dans notre génie, et qu'il y est persistant, malgré une torpeur momen-

tanée, produite par de grandes fautes et par des lois contraires à notre tempérament national.

En second lieu, faut-il pour la France des colonies et une politique coloniale, évidemment oui, cela s'impose, mais avec des conditions de prudence et de sagesse, qu'un patriotisme éclairé doit dicter et régler.

Cette étude intéressante, traitée vigoureusement, et sans passion politique ni religieuse, nous met ensuite en présence de deux grands maux : l'effacement de notre influence et la dépopulation de la France. L'auteur indique courageusement les remèdes qu'il faut opposer à ces terribles menaces... Le temps presse... les cris d'alarme se font entendre de toutes parts, l'application seule et immédiate de ce remède ramènera notre patrie dans la voie du progrès, lui rendra sa fécondité et ce caractère généreux qui assurèrent son influence sur le monde et la sympathie universelle.

Dans un moment où ces questions sont si fiévreusement débattues, un tel livre traité avec cette supériorité de vue et ce talent se recommande à l'attention de tous.

***

Beaubois et ses Seigneurs, par M. Alfred de Tesson. — Avranches H. Gibert, 1890.

Le château de Beaubois, situé à l'extrémité de la commune de Courseul, canton de Plancoët, arrondissement de Dinan, est devenu un des plus beaux domaines de la Bretagne, grâce au zèle de son propriétaire actuel, M. Alfred de Tesson, qui l'a relevé de ses ruines et restauré avec un goût parfait dans le style ancien. M. A. de Tesson, vient de publier une brochure où il expose ses grands travaux de restauration et donne sur les anciens seigneurs de Beaubois, ses prédécesseurs, les Tréal, les Névet, les Coigny, les Bruc, et Guéhenneuc, de très intéressant détails. Nous n'osons dire que la lecture de cette étude tiendra lieu d'une visite à Beaubois; nous la recommandons pourtant à tous les archéologues et artistes bretons qui n'ont pas le bonheur de connaître cette magnifique résidence.

O. de G.

L'AME ET SON ANGE GARDIEN, *entretien sur la Providence*, par M. l'abbé LOHAN, aumônier de la Visitation à Nantes. Prix 2 fr. 50. — *Editeur, P. Lethielleux*, 10, rue Cassette, Paris.

Nous nous empressons de recommander à nos lecteurs la nouvelle œuvre de M. l'abbé Lohan, œuvre dont la publication rentre dans le plan que l'auteur avait tracé au début. Après avoir donné dans le *Fond du Cœur* un essai de démonstration évangélique, après avoir mis en lumière le côté consolant des dogmes dans le *Paradis Catholique* et dans *l'âme et Jésus au Sacrement de l'Eucharistie*, il poursuit sa tâche, en répondant aux objections et aux plaintes que l'on rencontre trop fréquemment contre la Providence, même sur les lèvres des chrétiens. Comme dans ses précédents volumes, l'auteur a su allier la clarté de l'exposition et la sûreté de la doctrine.

ALBERT MACÉ.

*
* *

MODES MINEURS, poésies, par *J.-Guy Ropartz*. Paris, *Alphonse Lemerre*, éditeur.

C'est encore un volume de vers amoureux que nous donne le poète des *Adagiettos*. Ce sont toujours des *Vers pour Elle* ou *pour elles*... Après nous avoir chanté des cantilènes sur un rythme lent, c'est dans une modalité douce qu'il les exprime ; mais comme, par de curieux artifices, le premier recueil, présentant toutes les variétés de mesure depuis le gracieux *deux-quatre* jusqu'au *douze-huit* majestueux, simulait ainsi, dans le perpétuel *Adagietto*, de piquants *Allegros* et parfois les *Adagios* les plus larges, le nouveau livre, en de savantes combinaisons de tonalité, réunit, dans ces *Modes Mineurs*, les mélancolies les plus distantes. On n'est pas un vrai poète en musique, ainsi que l'est Ropartz, sans se manifester comme un vrai musicien en poésie.

Non pas qu'il n'y ait que de l'amour et que de la musique dans ce livre.

Dès la première page, je rencontre une charmante imitation du *Barzaz-Breiz*, *Jeffik*, que les lecteurs du *Parnasse Breton* connaissent bien et dont tous se rappellent les jolis vers :

Le rossignol de nuit chante au bord des étangs,
Répondant aux appels lointains des bartavelles :
« Enguirlandez son lit d'aubépines nouvelles ;
Heureuses les beautés qui meurent au printemps ! »

Plus loin, c'est un *Paysage lugubre*; puis les *Pèlerins bretons :*

Rudes, comme la pierre où leur foi s'agenouille,
Simples, comme la fleur éclose dans leur pré,
Ils portent leur offrande au temple vénéré,
Les hommes, le blé mûr, les femmes, leur quenouille.

Le blé, pour qu'en leurs champs fertiles, les épis
S'emplissent de beaux grains serrés et que les gerbes,
Le jour de la moisson, dressent leurs tas superbes
Au clair soleil planant par les cieux assoupis.

Le lin, pour que la Vierge en tisse de fins langes
A son Fils, et qu'au temps de la fécondité,
Se souvenant du don des mères, à l'été,
Elle garde, du haut du Ciel, leurs petits anges.

C'est encore un vigoureux *Couchant*, un plein *Soleil* où courent des farandoles de fillettes, un fin sonnet *Lunaire*, écrit :

. . Pour l'adoration de l'art divinisé.

Un paysage *Paysage d'hiver* plein de tristesse et de regrets, un cantique ardent en l'honneur de l'*Eté*, une *Pensée* d'élégante mélancolie, une vue de *Trieste*, dont *la mer qui sommeille*, pour le Breton qui a suivi là-bas les aces de Brizeux, ne vaut pas *la mer qui fouette les rocs mousseux* du pays natal; un autre *Paysage* grandiose dans la solennité duquel

Deux pâtres attardés modulent sur leurs flûtes
De pimpants airs de danse et des chansons d'amour.

un curieux sonnet, *Eva,* en l'honneur de Wagner.

Mais, quand vous aurez lu ces belles pièces d'une forme achevée et dont les touches délicates charmeront les connaisseurs, si vous ne voulez pas entendre, cette fois encore, un écho de l'*éternelle chanson*, fermez le

livre, car toutes les autres pages en sont pleines. Ce ne sont que : *Vers pour Elle*, *Bonheur*, *Invocation*, *Fidélité*, *Remembrances*, *Vision de bonheur*, *Amour mystique*, *Rêve*, *Berçeuse*, *Amour posthume*, *à l'Infidèle*, etc... Cependant, si vous m'en croyez, vous continuerez votre lecture ; c'est bien la chanson éternelle, la vieille chanson, mais sur un air nouveau, finement chantée et dont le *mode mineur* répand des grâces vivifiantes sur l'ancien rythme joyeux. Ce sont à coup sûr les meilleurs vers, les plus personnels du livre et je n'entends pas personnels seulement par l'émotion, mais réellement personnels par la notation spéciale qui en fait le grand charme et l'indiscutable valeur. Je voudrais pouvoir citer en entier *Le trèfle à quatre feuilles* et *Sur la Plage*, qui sont de petits chefs-d'œuvre, dans un genre très difficile, parce que depuis longtemps de grands poètes y ont excellé.

Que ceux à qui déplaît cette chanson se rassurent. Le volume, tout imprégné d'amour, se clôt sur deux pièces où le jeune poète semble maudire les sentiments qui l'ont si bien inspiré ; on dirait qu'il veut, dans un *auto-da-fé* et dans un *Holocauste*, brûler tout ce qu'il adora. Et ce n'est point à quelque nouvelle idole que le sacrifice est fait, c'est à la pure déesse,

A celle qui, n'étant qu'un esprit transparent,
Né de l'union chaste et sainte de deux vagues,
Traîne en des paradis lointains ses formes vagues,
Et qui ne rendra pas les baisers qu'on lui prend ;

A la fée émergeant de l'onde, à la déesse
Impalpable, à l'esprit des mètres et des sons,
Qui nous rend la vigueur lorsque nous faiblissons
Et qui, dans les moments de chûte, nous redresse.

C'est à l'Art enfin, le poète en fait le serment, que désormais son cœur appartiendra tout entier. Serment d'amoureux, dira-t-on. Peut-être, et je ne sais s'il ne faut pas l'espérer, puisque Ropartz a su éviter la banalité et la monotonie dans un sujet vieux comme le monde, puisqu'il a su le rajeunir par les grâces de son émotion personnelle. On aura beau louer telle ou telle forme de la poésie objective, il n'est pas bien sûr que la vraie poésie ne soit pas celle qui monte spontanément du cœur, à la condition que ce cœur d'amoureux soit aussi un cœur d'artiste.

LOUIS TIERCELIN.

AVIS

Au mois de décembre 1889, la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* a publié une poésie française, avec traduction bretonne, *la Vache Néra*. Une erreur de notre sommaire nous a fait attribuer à notre collaborateur, *le Barde du Menez Brè*, cette poésie dont il n'est que le traducteur breton. *La Vache Néra* est de Casimir Delavigne (tome VI, p. 217, de l'édition in-8°, publiée à la librairie Didier). Nous tenons, quoique tardivement, à rendre à chacun ce qui lui appartient : *suum cuique*.

***

Notre confrère, M. Léon Séché, vient d'accroître l'importance et d'élargir le cadre de la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou* qu'il a fondée et dirige depuis plusieurs années. La *Revue* reprend un titre sous lequel se sont exercés jadis plusieurs érudits et écrivains bretons ; elle s'appelle aujourd'hui *Revue des Provinces de l'Ouest*, et, de la Normandie à la Saintonge embrasse en effet tout l'Ouest de la France. Chaque province a sa division à part, ses écrivains et ses dessinateurs. Texte et dessins, surtout dans la partie normande, nous ont paru intéressants et bien traités. Ce premier fascicule, un vrai volume, fait honneur à M. Séché, bien secondé par notre imprimeur M. Lafolye.

N. D. L. R.

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Eugène Lafolye, 2, place des Lices.

ÉTUDES HISTORIQUES

ÉPISODES DE LA TERREUR A NANTES

Les 13, 14 et 15 frimaire an II.

Le 13 frimaire an II, 3 décembre 1793, le médecin de la prison établie aux Saintes-Claires « exposait à la Municipalité la nécessité de transférer les malades qui y étaient détenus, de crainte que la maladie dont ils étaient infectés ne se propageât et ne gagnât insensiblement toute la ville ; déjà, plusieurs personnes demeurant aux environs de cette maison venaient d'en être atteintes[1]. » Ce danger préoccupait également la Commission départementale et la santé populaire[2], mais il était de ceux que des administrateurs bien intentionnés auraient pu conjurer, soit en transférant les malades dans une autre maison, soit en diminuant par des élargissements le nombre des détenus.

Il y avait une autre manière de diminuer le nombre des prisonniers, c'était d'écarter cette mauvaise conseillère qui s'appelle la peur, et on craignait à la fois la contagion et la disette. Le bruit courut aussi que les Vendéens faisaient sur Angers un retour offensif menaçant la ville de Nantes[3]. Pour peu qu'un danger plus pressant se joignît à ceux-là, la mesure serait comble, le prétexte aux grandes mesures trouvé, et, comme les héroïques Parisiens aux journées de Septembre, les révolutionnaires nantais pourraient exercer sur des prisonniers désarmés la vengeance nationale. Le maire de Nantes lui-même, Renard, ne disait-il pas aux membres du

[1] Reg. du Conseil général de la commune.

Registre de la Commission départementale.

[3] L'armée vendéenne leva le siège d'Angers le 4 décembre, 14 frimaire. (*Rapport du commandant de la place d'Angers.* Savary t. II, p, 410.

Comité : « Quand vous dépêcherez-vous de vider les prisons ? Quand mettrez-vous en botte, tous ces b... là[1] ? »

Ce danger pressant apparut sous la forme d'une tentative d'évasion de quelques prisonniers du Bouffay qui avaient fabriqué de fausses clefs.

La dénonciation de ce fait fut déposée au Comité par la femme du concierge de la prison, dans la journée du 13 frimaire ; on l'inscrivit en ces termes au procès-verbal : « Dénonciation de la femme Bernard-Laquèze contre les nommés Toublanc, Mascé, Dubésoir, Fonteneau, Gourmeteau et Marchais, ce dernier serrurier, prisonniers du Bouffay, fabricateurs de fausses clefs, et accusés de vouloir assassiner la sentinelle et autres patriotes et mettre le feu[2]. » Ces six individus faisaient leur peine pour des délits de droit commun ; la tentative d'évasion, au moyen de fausses clefs en étain, ne saurait être niée, mais le surplus de la dénonciation était le fait de leur dénonciateur, un nommé Joseph Hubert, voleur de profession, accusé de piller les détenus, qui fut aussitôt transféré aux Saintes-Claires, où il devint, si l'on en croit le geôlier Bernard Laquèze, l'espion du Comité et de Forget. Celui-ci a d'ailleurs affirmé que les détenus comme suspects étaient demeurés étrangers au complot[3].

Ce jour-là, Carrier avait parlé à la Société populaire de Vincent-la-Montagne pour se plaindre des administrations, et il avait décidé qu'une députation lui serait envoyée pour le prier de venir le lendemain à une réunion, à laquelle seraient convoqués le Département, le District et la Municipalité. Forget était venu en avertir

[1] Une discussion s'élève entre Renard et les membres du Comité révolutionnaire, qui l'accusent d'avoir été un des premiers provocateurs des mesures ultra-révolutionnaires, de leur avoir dit un jour. « Quand etc. (Compte-rendu de la séance du procès de Carrier du 15 frimaire an III, *Courrier universel* du 16). Notes d'audience de Villenave (Collection de M. Gustave Bord).

[2] Registre du Comité, f° 48.

[3] Hubert avait été arrêté pour vol le 3 août 1793. (Police de sûreté. Arch. du greffe). Déposition de B. Laquèze, *Bull. du trib. révol.* VI, 274. — Registre d'écrou des Saintes-Claires, 14 frimaire an II. — Dép. de Renard, *Bullet. du trib. révol.* VII, p. 7

la Commission départementale, dans la soirée du 13, en sortant de la Société populaire.

Le 14, la réunion eut lieu à huit-clos, Carrier y arriva à 6 heures du soir. « Les trois administrations, — porte le procès-verbal, — et une nombreuse députation de la Société populaire étaient rassemblés dans la salle du Conseil de Département. » Quelques observations, où perce un mécontentement mutuel, furent d'abord échangées entre le représentant et les assistants, mais bientôt, l'harmonie se rétablit et la séance se termina d'une façon très paisible. Carrier y déclara que les administrations avaient toute sa confiance et son estime. Renard l'adjura de se fier en ses frères.

Un membre : « Viens nous voir quelquefois, viens conférer avec nous sur ce qui est bon à projeter et à exécuter. ».

« Vous serez contents, a dit Carrier, je viendrai vous voir plus souvent et tout ira bien. »

« La séance se termina de part et d'autre, — je copie le procès-verbal — dans l'abandon de la confiance, par une conversation d'autant plus intéressante que la vérité dictait les expressions, sans que la voix de cette vérité ait paru dure à ceux-mêmes dont elle froissait l'amour-propre. Ainsi parlent et agissent des républicains[1]. »

Ce procès-verbal ne contient aucune allusion ni à la présence des membres du Comité, ni au complot du Bouffay, il est également muet sur les inquiétudes répandues dans la ville à l'occasion du siége d'Angers.

Il serait intéressant de savoir par quelle initiative les Corps administratifs se trouvèrent quelques heures plus tard de nouveau réunis, et, cette fois, en compagnie de membres du Comité de la Société populaire. Le bruit de la conspiration du Bouffay, colporté après la levée de la séance, avait-il empêché la dispersion des membres ? Le département fit-il une convocation ? Aucun document ne nous apprend comment il arriva que les corps constitués de la ville de Nantes délibérèrent dans la nuit du 14 au 15 frimaire,

[1] Procès-verbal de la Commission départementale, 13 et 14 frimaire an II, f° 151 et suiv. (*Arch. départ.*)

sur l'opportunité d'une exécution en masse des prisonniers. Il est également impossible de dire si Carrier avait reçu du Comité, ou s'il lui avait inspiré la pensée d'exploiter auprès des administrations le danger d'une conspiration des prisons, pour les amener à s'associer aux grandes mesures qui seraient proposées. Mais de nombreux documents, imprimés et manuscrits, démontrent que, durant cette nuit, les autorités constituées votèrent la mort de plusieurs centaines de personnes.

Pendant que les Corps administratifs faisaient avec Carrier, dans la soirée du 14 frimaire, assaut de courtoisie, la justice suivait son cours. Les six individus qui avaient fabriqué les fausses clefs comparaissaient devant le tribunal révolutionnaire, présidé par Phelippes, et étaient condamnés à mort. « L'accusateur public, dit Phelippes, écrivit au Département pour le prévenir qu'on allait sur-le-champ procéder à l'exécution du jugement, quoiqu'il fût déjà nuit, parce que le tribunal avait jugé nécessaire de donner promptement un exemple. Les Corps administratifs firent inviter le tribunal à se rendre à leur séance. Lorsque les juges furent arrivés, Minée, le président du Département, dit que le Comité révolutionnaire venait de faire un rapport sur une conspiration qui avait eu lieu dans la maison de justice, — on désigne ainsi la prison du Bouffay, — et qui avait des ramifications dans toutes les maisons d'arrêt ; qu'en conséquence, il était question de surseoir à l'exécution du jugement rendu, jusqu'à ce qu'il eût été décidé, dans cette séance, si, oui ou non, on ferait périr tous les prisonniers en masse. J'exposai avec force que rien ne pouvait arrêter l'exécution d'un jugement,... je me retirai avec mes collègues[1]. » La déclaration de Minée est à peu près conforme à celle de Phelippes :

« Le tribunal criminel fut appelé, dit-il, je présidais la séance des Corps administratifs ; elle fut très orageuse, c'était un bacchanal épouvantable. J'eus une espèce de querelle avec ce tribunal ; il se retira en fulminant[2]. » Phelippes, si l'on en croit un témoin

[1] *Nayades, fusilliades*, Paris, Ballard, in-8°, p. 16.
[2] *Bullet. du Trib. rév.* VI, 326.

peu suspect, avait à ce moment fait savoir aux personnes composant la réunion que l'instruction de l'affaire l'avait convaincu qu'il n'y avait que les six condamnés qui fussent coupables, et déclaré qu'aucune autorité, pas même le représentant du peuple, ne le forcerait à transgresser la loi[1]. »

L'exécution des six condammés se fit aux flambeaux, le soir même, sur la place du Bouffay, et pour accroître encore l'effet de cette horrible scène, on avait accroché les clefs fabriquées à l'un des montants de la guillotine.

Ce qui montre bien que la conspiration des six prisonniers n'était qu'un prétexte, c'est que la proposition de faire périr tous les autres ne fut pas abandonnée. « Elle fut faite au moins dix fois, dit Minée, dans cette séance orageuse. Il ne sait par qui ; plusieurs membres du Comité l'ont faite à ce qu'il croit. Il pense que ce fut Goullin. Toutes ces mesures sanguinaires étaient proposées par lui[2]. » Que Goullin ait nié pendant son procès, avoir joué un pareil rôle, c'est assez naturel ; les faits qui vont suivre montreront ce que valent ses dénégations. Il suffit de retenir en ce moment son aveu très explicite. « Qu'il fut question, cette nuit-là, de faire fusiller ou de juger les détenus, et qu'il proposa la formation des listes de ceux que l'on regarderait comme contre-révolutionnaires[3]. »

Ce serait Carrier lui-même qui aurait formé la commission qu'il qualifia de *jury national*, et à laquelle fut confié le soin de prononcer sur le sort des détenus. « Carrier déclama avec force contre les rebelles. La peste se fait sentir, nous dit-il, dans les prisons, il est à craindre que bientôt elle ne se répande dans toute la ville ; les ordres du Comité de salut public et les décrets de la Convention sont d'exterminer tous les brigands. Vous exposerai-je à périr pour les ménager ? » Ce *jury national* fut composé de deux membres du District, de quatre membres du Département, de deux membres de la Municipalité et de plusieurs autres commissaires, vraisemblablement pris parmi les membres de la Société populaire. Ce

[1] Déclaration de Forget. Registre des déclarations, n° 97. (*Arch. municip.*).

[2] *Bulletin du Tribunal révolutionnaire.*

[3] *Cod.* VII, 58.

jury avait été constitué « pour se rendre de suite au bureau du Comité, et travailler, sans désemparer, à la confection d'une liste sur laquelle cette expédition terrible devait s'effectuer[1]. »

La liste des proscrits fut dressée d'après celle de l'état général des prisons. Il fallait que trois voix se prononçassent en faveur d'un détenu pour le garantir de la fusillade[2]. Cependant on ne discuta pas la moralité des détenus de l'Eperonnière ; tous plus ou moins suspects de royalisme ou de fédéralisme ; ceux-là devaient être fusillés en masse au nombre d'une soixantaine[3]. Condamner ainsi à mort, au pied levé, des centaines de détenus, paraissait à ces gens-là une chose si simple que Forget, l'un des commissaires du 14 frimaire, ne craignit pas d'essayer de démontrer au tribunal révolutionnaire de Paris, lors du procès de Carrier, que l'on pouvait parfaitement juger cinq cents personnes à la fois. Les murmures de l'auditoire purent seuls étouffer sa voix[4].

Cependant Hubert, le dénonciateur, était l'objet d'égards particuliers ; le maire, Renard, fut chargé de le mettre à l'abri de la vengeance des autres prisonniers ; « on agitera, dit-il au Comité, la question de savoir si on mettrait en liberté le prisonnier qui avait dénoncé le *prétendu* complot. » On lui procura des vêtements, et on l'envoya aux Saintes-Claires. Renard remarqua, à ce moment, Goullin et Robin qui faisaient des listes[5].

Le point de savoir combien de prisonniers avaient été inscrits sur ces listes n'a pas été éclairci au procès, mais ce nombre était certainement considérable. Il aurait été de trois cents selon Phelippes[6]. On devait en prendre aux Saintes-Claires, à l'Eperonnière et au Bouffay, et on sait que la liste qui servit, quelques jours après, pour la noyade des prisonniers de cette dernière prison comprenait, à elle seule, cent cinquante-cinq noms.

La condamnation prononcée, il restait à l'exécuter ; un pareil

[1] Bachelier, *Mémoire pour les acquittés ;* Angers, an III, p. 16.
[2] Déclar. du même dans le cours du procès. *Bull. du Trib. rév.* n° 100, p. 198.
[3] *Eodem.*
[4] Notes d'audience de Villenave, p. 540.
[5] *Bulletin du Trib. rév.*, VII, 6.
[6] *Noyades, fusilliades*, p. 17.

massacre n'était possible que par la fusillade ou par la noyade, mais le service des noyades n'était pas encore organisé. L'ordre ci-après fut rédigé et signé seulement par des membres du Comité. S'il en fut ainsi, a prétendu Bachelier, c'est « parce que les membres de l'assemblée demeurèrent d'accord que les mesures d'exécution appartenaient aux membres du Comité. » Selon lui, ce fait serait même un argument propre à établir que le Comité ne fut absolument pour rien dans l'affaire[1]. C'est du reste avec des arguments de cette force que Bachelier s'imagina qu'on pouvait se faire une robe d'innocence. L'opinion de Bachelier ne repose sur rien; aucune loi ne chargeait les Comités révolutionnaires de semblables mesures d'exécution; les représentants eux-mêmes, en exerçant le droit de vie et de mort, commettaient un abus de pouvoirs[2], et si « le glaive des lois, selon l'expression de Saint-Just, se promenait partout avec rapidité, » c'est qu'on avait donné le nom de lois à l'abolition de toutes les lois. Les membres du Comité signèrent seuls l'ordre d'exécution, parce que seuls ils consentirent à le signer. Goullin qui, dans le procès des Nantais, avait nié avoir signé l'ordre de fusillade[3] a bien essayé de prétendre qu'il avait été pris un arrêté, dont il avait seulement signé l'ordre d'exécution, mais poussé à bout, il finit par dire simplement qu'il ignorait où cet ordre était déposé[4].

L'ordre d'exécution se retrouva, il était ainsi conçu :

Au nom du Comité révolutionnaire de Nantes :

Le commandant temporaire de Nantes est requis de fournir de suite trois cents hommes de troupes soldées, pour une moitié se transporter à la maison du Bouffay, se saisir des prisonniers désignés dans la liste ci-jointe, leur lier les mains deux à deux et se transporter au poste de l'Éperonnière ; l'autre moitié se transportera aux Saintes-Claires, et conduira, de cette maison à celle de l'Éperonnière, tous les individus indiqués dans la liste également ci-

[1] Mémoire pour les acquittés p. 16.

[2] Voir la liste du Comité de salut public aux représentants en mission. *Moniteur* du 5 nivôse an II, p. 384.

[3] *Bullet.* VI, 89.

[4] Exd. n° 100, p. 1.

jointe; enfin, pour le tout, arriver à l'Éperonnière, prendre, en outre, ceux des détenus à cette maison d'arrêt et les fouiller tous indistinctement, de la manière que le commandant le jugera convenable. Nantes, ce 15 frimaire an II, signé Grandmaison, Goullir, Mainguet.

Un couvreur nommé Gaulthier, membre de la compagnie Marat, et Robin, furent chargés d'aller porter les listes et l'ordre à Boivin, commandant de la place, sur les six heures du matin. Je prétends que Carrier ne fut instruit que par lui de l'envoi de cet ordre, et qu'il ne trouva pas le représentant Bachelier « qui s'était opposé à la formation de la liste[1]. » L'innocence de Bachelier a donc la même caution que l'innocence de Carrier; mais comme, en dépit du témoignage de Gauthier, Bachelier a toujours soutenu que c'était Carrier qui avait tout ordonné et tout fait, ce témoignage en faveur de Bachelier ne saurait avoir une bien grande valeur.

Un détail, qui prouve bien aux mains de quels hommes était alors tombée l'autorité, a été révélé par Goullin dans une des dernières séances de son procès. « Forget dit-il, n'est pas le seul qui en ait imposé. Renard a menti lorsqu'il nous a dit qu'il s'était retiré à deux heures, et j'ai ici la preuve matérielle qu'il a déjeûné et bu du gloria sur la place des Gracques, ci-devant Saint-Pierre, avec Robin et Mainguet, après que Robin eût porté l'ordre à Boivin[2]. » Ainsi un grand massacre se préparait à Nantes, et le premier magistrat de la ville finissait gaiement sa nuit dans une auberge en mangeant un morceau et en buvant du gloria avec des camarades ! Goullin, dont on connaît la complexion délicate, était allé se coucher.

I

Tout le monde sait que Boivin refusa d'exécuter l'ordre du Comité. Boivin était un ouvrier ciseleur, que son intelligence et les circonstances de la guerre avaient porté au grade de général de

[1] *Bulletin du Tribunal révolutionnaire* VII, 47.
[2] Notes d'audience de Villenave.

brigade. Son langage était incorrect, il abusait des S dans la liaison des mots[1], mais son âme était droite, et, dans un temps où la peur faisait commettre tant de crimes et de bassesses, il montra ce jour-là qu'un honnête homme décidé à faire son devoir peut avec succès[1], même en République, résister à des coquins.

Laissons-le raconter lui-même les incidents de cette matinée : « Quand Robin vint m'apporter sur les six heures du matin l'ordre de fusiller les prisonniers, je dis à ce jeune homme que cet ordre n'était pas légal, que je ne pouvais l'exécuter ; que, d'ailleurs, il était trop tard. Tant mieux répondit-il, il en fera plus d'effet. Je fis copier cette liste par un adjudant qui s'aperçut que des individus y étaient portés pour des faits d'ivrognerie. Il vint m'en faire part, je me rendis sur le champ chez Goullin que je trouvai au lit ; et je lui dis que l'ordre du Comité n'était pas légal, que je ne le ferais pas exécuter ; Goullin voulait qu'il le fut ; je prétextai que nous n'avions pas de troupes. Prends, me dit-il, de la garde nationale. Crois-tu, lui répliquai-je, qu'un père tuera son fils, qu'un fils tuera son père, le frère, son frère, sa sœur, ses amis ? N'importe reprend Goullin, il faut que cela s'exécute. Je lui répondis que je n'en ferais rien et je me retirai. Il était environ huit heures. J'allai prendre mes pistolets, mais je n'osai rester chez moi, dans la crainte d'être arrêté ; je ne voulais pas être noyé ou fusillé, je me serais plutôt brûlé la cervelle. Je courus aux promenades et rentrai chez moi à dix heures et demie ; je fus mandé au Département où j'avais envie de me rendre; je dis à Minée, président, que j'avais refusé de mettre à exécution l'ordre du Comité : ils m'embrassèrent... et me remirent un arrêté qu'ils venaient de prendre[2]. »

Cette déposition empruntée au *Bulletin*, est conforme à la lettre que Boivin écrivit, en envoyant l'original de l'ordre du Comité qui lui fut demandé lors de l'instruction du procès. Dans la liasse qui contient cette lettre se trouve aussi une note où il est dit que ce fut Ouvrard, alors aide-de-camp du général Boivin, qui eut la

[1] Notes d'audience de Villenave.

[2] *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, VI, n° 99-408. Déposition conforme de Minée, VI, 327.

hardiesse de déchirer la liste, et la disparition de cette liste aurait été l'une des circonstances qui aidèrent Boivin dans sa résistance[1].

L'arrêté du Département, remis à Boivin vers midi, ne pouvait rien empêcher. Il y avait cependant quelque mérite à le rédiger, puisque le Département bravait ainsi Carrier, qui s'emporta et traita ses membres de contre-révolutionnaires[2]. Voici l'arrêté du département :

Nous, membres de Directoire du département de la Loire-Inférieure, requérons, en vertu de la loi, le commandant temporaire de la ville de Nantes, de suspendre l'exécution de tout ordre qu'il aurait pu recevoir du Comité révolutionnaire relatif aux détenus dans les maisons d'arrêt, jusqu'à ce qu'il en ait été délibéré par les Corps constitués réunis qui vont s'assembler incessamment.

Fait en Directoire, à Nantes, signé : Kermey, Minée, Gicqueaux, Picot.

Boivin conserva longtemps les originaux de l'ordre et du contre-ordre, et ne s'en dessaisit qu'au moment de l'instruction ainsi qu'on l'a vu tout-à-l'heure. Lors de la production de ces pièces au procès, Goullin voulut soutenir que le contre-ordre avait été fait beaucoup plus tard et Chaux, Bachelier, Crandmaison se joignirent à lui pour soutenir que si l'ordre n'avait pas été exécuté, c'est qu'ils avaient eux-mêmes travaillé à empêcher la fusillade[3].

Dans deux écrits imprimés, Bachelier et Chaux ont essayé de reprendre cette démonstration. La première réclamation est venue du Comité dit Bachelier[4]. Chaux raconte que, venu au Comité, le 15 frimaire, « il trouva Parochaud, Bachelier et Levesque dans la désola-

[1] Ouvrard, le fameux munitionnaire, né près de Clisson, avait tout jeune fondé à Nantes une maison de commerce et avait cherché ensuite dans l'armée un refuge contre les persécutions dont les négociants étaient menacés. Il était en effet aide-de-camp du général Boivin ; il fut chargé par Canclaux de porter à Paris les drapeaux pris à Torfou, et n'aurait point été étranger par ses démarches aux retards apportés au jugement des 132 nantais. Il épousa plus tard la fille de l'un d'eux, Thébaud, que Forget a signalé comme ayant été arrêté, par ordre de Chaux, pour un motif d'animosité personnelle.

[2] *Bulletin du tribunal révolutionnaire*. VI, 327.

[3] *Eod*. VI, 328 et 329.

[4] Mémoire pour les acquittés p. 16.

tion et qu'il alla ensuite chez Goullin. Les nouvelles sur la marche des brigands étaient plus rassurantes. De là il alla chez le commandant de la place pour lui annoncer « que le Comité s'opposait formellement à l'exécution d'un ordre qui n'était pas son ouvrage. Mes collègues, ajouta-t-il, se précipitèrent dans mes bras, et me dirent que je leur rendais le bonheur et la vie[1]. »

Si vraiment le comité se réjouit le 15 frimaire, courte fut sa joie, et si les auteurs de l'ordre de fusillade se repentirent de l'avoir signé, leur repentir dura peu, ainsi qu'on put le constater dans cette même journée du 15 frimaire.

Le concours de la force armée pour le massacre des prisonniers avait manqué, mais le projet de les exterminer en masse n'était point abandonné pour cela. « On afficha à la Société populaire une invitation aux réfugiés de venir donner les renseignements sur ceux de leurs camarades qui étaient détenus, et dont le Comité voulait connaître la moralité avant de les inscrire sur les listes[2].

Malgré la confusion des souvenirs, les négations intéressées, les contradictions de détails dans les nombreuses dépositions des témoins, le fait d'une seconde séance tenue le 15 frimaire, dans le but de pourvoir à la destruction en masse des prisonniers épargnés le matin, est un fait aussi incontestable que celui de la séance tenue la nuit précédente.

Le contre-ordre des membres des administrations se terminait ainsi qu'on a pu le voir par ces mots : « jusqu'à ce qu'il en ait été délibéré par les corps constitués qui vont s'assembler incessamment. » Les corps administratifs se réunirent de nouveau dans la matinée du 15 pour délibérer sur ce sujet.

Les corps administratifs, dit Gicqueau, se sont réunis *deux fois* pour la formation des listes de proscription, mais il n'a été pris par eux aucun arrêté à ce sujet[3].

Dans un mémoire manuscrit de Chaux se trouve ce passage : « J'indique encore une séance tenue *le matin* dans la salle du Dé-

[1] Chaux au peuple français, p. 20.

[2] Dép. de Petit, membre du Conseil de Départ. *Bullet. du trib. rév.* VI, 329.

[3] *Bullet. du trib. rév.* VI, n° 97 p. 1.

partement, pour laquelle on envoya chercher Carrier. Phelippes y était. J'interpelle Minée, Badel Kermey de dire quelle fut ma manière de voir. On avait passé la nuit je n'avais pas été à la séance[1]. » Selon la nature des faits qui leur étaient reprochés, les accusés ont nié avoir été présents à la séance du 14 ou à celle du 15 frimaire. Ainsi Carrier prétendit n'avoir assisté qu'à la séance du 15, où il était assis, dit-il, à la gauche de Minée[2]. Chaux soutint n'y être point venu, bien qu'il se soit vanté dans le mémoire cité quelques lignes plus haut, d'avoir fait preuve d'humanité ; Goullin et Grandmaison nièrent également leur participation à la délibération du 15[3].

« Je me suis trouvé, dit Phelippes, aux séances des 14 et 15 frimaire ; j'assure qu'on a agité, *dans ces deux séances*, la question de savoir si on ferait périr les détenus en masse, et Carrier, ajoute-t-il, a assisté à toutes ces séances, il a eu connaissance de tout[4] ce qui est confirmé par Goullin en ces termes :

« Le tribunal révolutionnaire n'est venu que par hasard à la séance du 14, ce n'est que le lendemain 15 qu'il a été convoqué par une lettre de Carrier[5]. » Donc, il y eut bien réellement une nouvelle séance le 15, et c'est de celle-là que Phelippes a dit dans une brochure antérieure au procès, « le lendemain, le tribunal reçoit une lettre du représentant Carrier, portant de se rendre sur le champ au Département, où il allait se rendre lui-même. Le tribunal lève le siége et se rend à la séance des Corps administratifs réunis. Carrier était déjà arrivé et présent, alors le Comité voulut *remettre* en délibération si l'on ferait périr les prisonniers en masse. Il établit qu'il existait une vaste conspiration dans toutes les maisons d'arrêt... Je me retirai avec le tribunal. Je fus appelé dans cette séance président contre-révolutionnaire par Goullin furieux, et qui écumait de rage[6]. »

Le statuaire Lamarie, en déposant sur les assemblées des *14 et 15*,

[1] Mémoire manuscrit de Chaux *(Arch. dépar.)*.
[2] *Bullet. du trib. rév.* VII, 60.
[3] *Bull.* VI, 334.
[4] *Bullet.* VII, n° 15 p. 60.
[5] *Bullet.*, VII, 58.
[6] *Nayades. fusilliades*, par Phelippes. Paris, Ballard, in-8°, p. 17-18, 63 et 64.

dans lesquelles il fut proposé de faire périr les prisonniers en masse, indique Chaux et Goullin comme présents à ces assemblées. Il accuse Gaullin « d'avoir opiné pour les grandes mesures » et la suite de sa déposition confirme la déclaration de Phelippes sur l'attitude de celui-ci en présence des forcenés qui délibéraient[1].

Ainsi le 15 frimaire, alors que les nouvelles sur la marche des Vendéens étaient plus rassurantes, des membres du Comité opinaient en faveur d'une grande tuerie de prisonniers, sans autre raison plausible que celle de vider les prisons !

Les Corps administratifs se séparèrent encore sans avoir pris aucun parti ; comme la veille, ce fut le Comité qui prit une décision. Renard a raconté, qu'étant venu au Comité, il remarqua que les membres s'occupaient de remanier des listes. « Il vit avec étonnement Bachelier réclamer un détenu, et, sur la demande qu'il lui fit, si ce détenu lui était bien connu, puisqu'il prenait si chaudement ses intérêts. Oui, répondit-il, mais tu ne sais donc pas que la liste dont il s'agit n'a d'autre objet qu'une noyade[2] ? »

C'était parfaitement vrai, et la noyade devait avoir lieu dans la nuit.

« Dans la nuit du 15 au 16 frimaire, Affilé étant de garde au poste de la Sécherie, vers minuit ou une heure, Richard, sergent de la compagnie Marat, vint lui dire qu'on avait besoin de lui pour une expédition secrète, pour une baignade. On fait donc venir une gabare avec deux barges, nous travaillons toute la nuit à la préparer, à clouer les planches, l'expédition n'a pas lieu[3]. »

Affilé était-il à ce moment déjà coutumier du fait des *baignades* ? Ce point est l'un de ceux qui semblent destinés à n'être point éclaircis ; la seule noyade antérieure à cette date qui soit parfaite-

[1] *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, VI, 333. — « Robin, dit Renard, maire de Nantes à cette époque — voulait faire tuer tout en masse, Goullin étai du même avis. » *Eod.* VII, 6.

[2] *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, VII, 6. Dans le texte du *Bulletin* ce récit commence par ces mots : « *La veille* » de la conspiration, mais il est évident qu'il faut lire *le lendemain*, c'est-à-dire le 15 frimaire. Bachelier en reconnaissant qu'il avait réclamé un détenu, prétendit qu'il s'agissait à ce moment d'une fusillade et non d'une noyade. *Eod.* VII, 7, en tout cas, ce n'était pas la veille de la découverte de la conspiration.

[3] *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, VI, 316.

ment démontrée, est celle des quatre-vingt-dix prêtres enfermés sur le navire *la Gloire*, mais la déclaration d'Affilé prouve que, sur la simple injonction d'un membre de la compagnie Marat, il ne faisait aucune difficulté de se mettre à l'ouvrage pour préparer une expédition de ce genre.

Pourquoi l'expédition n'eut-elle pas lieu ? Les membres du Comité l'avaient-ils empêchée ? Comme ils ont effrontément prétendu avoir empêché l'exécution de l'ordre de fusillade dans la matinée ? Avaient-ils renoncé à leur sinistre dessein ? Pas du tout : si la noyade n'eut pas lieu cette nuit là, c'est qu'on refusa de livrer les prisonniers aux membres de la compagnie Marat, dont les actes étaient entièrement subordonnés aux ordres du Comité.

Ceux-ci avaient envahi les prisons du Bouffay dans la soirée, « ils y avaient bu et mangé en faisant beaucoup de bruit et inspiré une certaine terreur aux détenus. Quelques moments écoulés, le concierge fit retirer ses pensionnaires dans leurs chambres. Rentré dans la mienne, j'entendis un grand bruit dans les corridors et dans le palais, sans savoir ce qui se passait. Environ minuit le bruit cessa ; le lendemain matin, la femme du concierge me dit, ainsi qu'à plusieurs autres, que nous avions couru de grands risques dans cette nuit ardente ; que l'armée Marat avait voulu se faire délivrer tous les prisonniers jugés à la Convention (*sic*[1]) pour les supplicier, mais que le citoyen Phelippes dit Tronjolly, en ce temps président du tribunal révolutionnaire, s'y était opposé de toutes ses forces, en objectant que les détenus étaient sous la sauvegarde de la loi... Qu'à cette objection, la même troupe avait répliqué qu'on leur livrât du moins les plus coupables de ceux qui n'étaient pas jugés ; que le citoyen Gaudet, accusateur public, et depuis décédé, s'était également opposé à cet enlèvement... la même citoyenne Laquèze me dit que Phelippes avait passé la nuit entière dans la chambre du greffe[2].

[1] Le témoin veut dire sans doute : condamnés à garder prison jusqu'à ce que la Convention ait statué sur leur sort, formule employée contre les suspects contre lesquels il n'existait aucune preuve de délit.

[2] Déclaration de René-Julien Barbier, ancien avoué à Blain, détenu au Bouffay. Registre des déclarations n° 123 bis, 21 messidor an II. (*Arch. municip.*).

Dans sa relation de la séance du 15 frimaire, où « Goullin, qui dominait le Comité, et dont l'influence s'étendait plus loin, se déchaîna contre lui, avec une rage qu'aucune parole ne peut exprimer » Phelippes continue ainsi : « J'avais à redouter l'exécution du complot médité par le Comité révolutionnaire ; le crime veillait, un magistrat ne devait pas dormir. Je passai la nuit du 15 au 16 frimaire dans le greffe du tribunal, à côté de la geôle, résolu et tout prêt à donner ma vie, pour empêcher l'exécution du plus effroyable acte arbitraire[1]. »

Bachelier a nié le propos que Renard lui a attribué sur la noyade préparée, mais il ne put nier avoir apposé sa signature sur l'ordre donné à Affilé, le lendemain 16 frimaire, ordre écrit de la main de Goullin, qui enjoignait à Affilé de requérir des auxiliaires pour l'expédition dont il avait été chargé[2]. Le même Bachelier a signé le procès-verbal de la séance du Comité dont il était le président, procès-verbal où on lit : « Réquisitoire à Colas, lieutenant du port, pour gabarres relatives à la déportation des gens suspects[3]. » Pour faciliter l'exécution des noyades, Boivin reçut ce même jour l'ordre de Carrier et de Mauger « de changer la garde nationale de poste aux différents endroits où devaient s'exécuter les noyades[4] » et un laisser-passer, signé du représentant, fut remis à Lamberty[5]. Cinquante-huit prêtres arrivèrent d'Angers dans les mêmes jours ; on les mit à l'Entrepôt, et comme, dans cette prison, on ne tenait aucun compte des entrées ni des sorties, on put aisément les en extraire pour les noyer dans la nuit du 20 frimaire[6].

Mais le Comité tenait à dépeupler la prison du Bouffay, quelques jours se passèrent avant qu'il y réussit ; enfin le 24 frimaire, le concierge reçut des ordres auxquels il ne put se dispenser d'obéir ; il livra cent vingt-neuf détenus qui furent noyés dans la nuit au milieu des circonstances qui ont été déjà racontées.

ALF. LALLIÉ.

[1] *Nayades, fusilliades.* Paris, Bailard in-8° p. 18.
[2] Voir cet ordre qui a été plusieurs fois imprimé, *Noyades de Nantes*, p. 18.
[3] Registre du Comité, f° 51.
[4] Déclaration de Goullin, *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, n° 99, p. 408.
[5] Voir *Noyades de Nantes*, p. 19.
[6] Département de Trappe, *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, VI, 315.

UN GENTILHOMME BRETON

AU XVIIIe SIÈCLE

MARIE-ANTOINE DE BÉDÉE

I

La famille de Bedée est probablement originaire de la paroisse de ce nom, située à 5 lieues de Rennes : on trouve cette opinion exprimée dans un document émanant d'un de ses membres. Mais aucune pièce prouvant cette origine d'une manière certaine n'est parvenue jusqu'à nous. Les titres les plus anciens que nous ayons, nous la montrent établie dans l'évêché de Saint-Brieuc, paroisse de Ruca (Réformation de 1370).

Le premier auteur connu, Jean de Bedée, vivait vers 1350 et épousa Mathurine de la Guerrande.

En ce temps-là, il n'y avait guère pour les gentilshommes qu'une seule carrière, celle des armes : les de Bedée n'y firent pas d'exception. L'histoire de Bretagne et les papiers de famille nous ont conservé les noms de Gilles de Bedée, commandant pour le roi Henri IV le château du Guébriant et tué traitreusement en 1596 par le sire de Lillaval, chef ligueur[1] ; — de Marc, qui servit dans

[1] D. Morice. Preuves, tome III, colonnes 1647-8.

les chevau-légers ; — de Mathurin, choisi en 1668 par les gentilshommes de l'évêché de Saint-Brieuc pour commander l'arrière-ban de la noblesse ; — de Jean-Marc son fils, qui fit partie de la maison du Roi et servit dans la gendarmerie pendant les campagnes de Flandre de 1708, 1709, auxquelles il prit part.

Ils avaient ainsi occupé, de tout temps, dans la noblesse de Bretagne, une place honorable et distinguée, position confirmée d'ailleurs par leurs alliances avec les familles les plus connues de la province ; il suffira de citer les la Guerrande, — la Chapelle, — Lescoët, — Bosquien, — Gouyon, — Bouan, — de Lesquen, — de Lescouble, — Bérard, — de Becdelièvre, — du Disquay, — de Langourla, — de Bégaignon, — de la Planche, — de Ravenel, — de Boisteilleul, — de Châteaubriand, etc.

II

Marie-Antoine-Bénigne de Bedée, comte de la Bouétardaye, seigneur de la Mettrie-Martin, du Boisriou, de la Motte au Morais, baron de Plancoët, etc., etc., naquit au manoir de la Bouétardaye, en Bourseul, le 5 avril 1727. Il eut pour parrain haut et puissant seigneur Jean-François-Antoine Franquetot de Coigny, maréchal de camp, gouverneur de Caën, colonel général des dragons ; pour marraine Marie-Thérèse-Josèphe-Corentine de Névet, marquise de Coigny, celle qui devint plus tard dame d'honneur de Mesdames de France.

Il était fils d'Ange-Annibal de Bedée de la Bouétardaye et de Bénigne-Jeanne-Marie de Ravenel de Boisteilleul, qui demeuraient en leur manoir de la Bouétardaye. Cette antique habitation avait vu passer de nombreuses générations. Elle appartenait aux Gouëon, branche de l'illustre famille des Gouyon, et était venue dans la famille de Bedée par héritage. René Gouëon, dernier du nom, mort sans enfants, l'avait laissée, vers 1680, à sa sœur Gilette Gouëon, femme de Pierre de Bedée.

L'esprit était héréditaire chez les de Bedée, cela était bien, mais à l'esprit se joignait un autre penchant moins désirable à beaucoup de titres : l'amour du plaisir et de la vie joyeuse. Les innombrables pièces de procédure que nous possédons nous les montrent, depuis plusieurs générations, perdus dans des affaires embarrassées et cherchant tous les moyens de sauver les débris de leur fortune pour assurer l'avenir de leurs enfants.

Marie-Antoine ne devait pas démentir le sang paternel et pourtant il trouvait dans sa famille de bons exemples et des vertus domestiques. Sa mère avait été élevée dans la célèbre maison de Saint-Cyr et nous savons qu'on y donnait une forte et chrétienne éducation. « C'était, nous dit son petit-fils Châteaubriand, une agréable vieille, l'air grand, les manières nobles et belles.... elle avait l'esprit orné, la conversation grave[1]. »

Le jeune homme profita des leçons de la maison paternelle et sa tournure d'esprit vive et alerte, son inépuisable gaîté durent influer sur le choix de sa carrière.

Il y avait alors une place recherchée par les jeunes gentilshommes, mais où n'entrait pas qui voulait : le corps des pages. Après avoir fait les preuves de noblesse exigées de l'aspirant, Marie-Antoine fut reçu page du Roi le 17 septembre 1744. Il était à bonne école et son séjour à la cour ne fit que développer un goût déjà fort vif pour le plaisir et la dépense.

Des pages à l'armée, la transition était naturelle ; le jeune homme passa dans les dragons, régiment Colonel Général. Il assista à la bataille de Fontenoy, et, plus tard, il aimait à raconter les célèbres péripéties de cette grande lutte qu'un auteur moderne a justement appelée la dernière grande journée de la monarchie. Nous ne savons pas d'une manière certaine combien de temps il servit dans l'armée. Toutefois, son contrat de mariage, rédigé à Angers, pourrait faire supposer qu'à ce moment il était en garnison dans cette ville.

Lorsqu'il fut en âge de se marier, sa famille fit choix pour lui d'Angélique-Fortunée-Renée-Cécile de Ginguené, fille unique

[1] Mémoires d'outre-tombe, livre 1er.

écuyer François de Ginguené et de dame Françoise-Thérèse Jean son épouse. Les parents de la future habitaient Rennes, en leur hôtel, rue des Francs-Bourgeois. Des documents que nous possédons, il résulte que la fortune des Ginguené devait être assez considérable ; ils possédaient plusieurs terres et cédèrent à leur fille une partie de la jouissance de leurs biens.

Le contrat de mariage fut signé à l'hôtel de Ginguené, le 17 novembre 1756. Parmi les signataires se voient beaucoup de noms bien connus en Bretagne, tels que ceux des le Prestre de Châteaugiron, Robien, de Cucé de Boisgelin, Coëtlogon, du Guesclin, etc.

En ce temps-là, on avait généralement une nombreuse postérité. M. et Mme de Bedée se conformèrent à la règle et de leur union naquirent huit enfants dont quatre seulement atteignirent l'âge d'homme.

Vers 1760 se trouvant trop à l'étroit dans l'antique manoir de la Mettrie-Marun, ils bâtirent un château auquel ils donnèrent le nom de Monchoix, et ce séjour ne tarda pas à faire parler de lui par la vie joyeuse qu'on y menait. Châteaubriand qui y passait ses vacances, nous en a laissé d'impérissables souvenirs.

« Tout y respirait la joie, dit-il, l'hilarité de mon oncle était inépuisable. Il avait trois filles et un fils qui partageaient son épanouissement de cœur. Monchoix était rempli de cousins du voisinage ; on faisait de la musique, on dansait, on chantait, on était en liesse du matin au soir. Ma tante qui voyait mon oncle manger gaiement son fonds et son revenu, se fâchait assez justement, mais on ne l'écoutait pas... Elle avait toujours un grand chien de chasse hargneux, couché dans son giron, et à sa suite un sanglier privé qui remplissait tout le château de ses grognements[1]. »

Une légende comme il y en a dans beaucoup de vieux châteaux est resté attachée au souvenir de ces fêtes. Un soir qu'il y avait nombreuse et joyeuse société, on aurait voulu danser ; mais pas le moindre ménétrier. On se désolait, quand tout-à-coup en voici un qui justement se présente. Accueilli avec enthousiasme, il fait

[1] *Mémoires d'Outre-Tombe*, livre 1er.

preuve d'un talent merveilleux, et, sous son coup d'archet, les couples dansent avec un entrain endiablé. Plus ils dansent, plus haut ils sautent. Effrayée d'un tel prodige, Mme de Bédée considère le ménétrier et ne tarde pas à découvrir qu'il a les pieds fourchus. Plus de doute, c'est le diable. Que faire ? Le temps presse. On court à la paroisse, on en ramène un vieux prêtre, et, à sa vue, Belzébuth s'arrête épouvanté : « Te voilà donc encore, s'écrie-t-il ! tu me poursuivras toujours ! Ne me brûle pas avec ton eau bénite ! Comment veux-tu que je m'en aille, en eau, en feu ou en vent ? » — « En vent, répond l'abbé. » Au même instant, la maison est secouée par un violent tourbillon, le diable est parti par la cheminée du salon qui, du coup, a perdu son aplomb : depuis, elle ne l'a pas retrouvé!

III

La Bretagne avait encore ses grandes assises, appelées les Etats, qui avaient lieu tous les deux ans. Ils se réunissaient le plus souvent à Rennes. Nous avons peine aujourd'hui à nous faire une idée du mouvement que la présence de ces évêques, abbés, gentilshommes et députés du tiers produisait dans la cité. Toute la noblesse bretonne se trouvait réunie, beaucoup de nobles des alentours venaient en famille, c'était l'époque des réceptions et des plaisirs dans les hôtels de la noblesse et de la magistrature.

En bon gentilhomme attaché à tous ses privilèges, le père de Marie-Antoine avait fait inscrire son fils sur la liste des nobles dès l'âge d'un an. Celui-ci, après son mariage, vint assez souvent aux réunions.

Nous l'y voyons pour la première fois en 1758. Cette année eut lieu une descente des Anglais en Bretagne, invasion qui se termina par la bataille de Saint-Cast. L'armée anglaise était au cœur du pays de M. de Bedée, à deux lieues de son château, aussi l'ancien officier de dragons sentit s'enflammer son ardeur et sa haine contre l'envahisseur. A côté de son père que son âge ne refroidissait pas,

il paya bravement de sa personne à ce glorieux combat. Leurs noms figurent sur la liste des volontaires proposés pour une pension de 200 livres, mais ils refusèrent de se laisser porter, jugeant que d'autres en avaient plus besoin qu'eux[1].

Aux états de 1784, Marie-Antoine reçut une pension de 200 livres C'était alors l'usage de distribuer une somme à titre de gratification à un certain nombre de membres des Etats, jugés les plus dignes, ou même à des membres de leur famille. Cette même année, une gratification de 100 livres fut donnée à sa fille Flore qui portait le nom de Mlle de Plancoët.

En 1782, le comte de Rieux, possesseur de la baronnie de Plancoët vendit cette importante seigneurie. Mr de Bedée, déjà propriétaire de plusieurs terres dans ces parages, acquit encore la plus grande partie de celle-ci moyennant 30,000 livres. Il en prit possession le 8 octobre 1782.

On sait que dans l'ancien droit la propriété ne s'acquérait que par une prise de possession réelle, mais bien peu de personnes, aujourd'hui, se font une juste idée de cette cérémonie. Le procès-verbal que nous avons sous les yeux nous en fournira les détails. « Le 8 octobre, porte-t-il, le comte et la comtesse de Bedée présents, assistés de messire Jean-Baptiste de la Goublaye, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, sieur de Bellenos ; de messire Jacques le Métaër, chevalier, sieur de la Ravillais ; de messire Jean-François Gouyon, chevalier, sieur du Boislorans ; de messire Louis-Armand Minet, abbé prieur du Saint-Esprit ; noble Servan Sevoy et noble maître Julien-René Bameulle de Lantillais, avocat à la cour, et autres soussignants, nous nous sommes de compagnie transportés à l'église de Saint-Sauveur paroissiale de ladite ville de Plancoët, où lesdits sieur et dame de la Bouétardaye ont été avec acclamation reçus par les habitants de ladite ville sous les armes et où Messire Alexis Chenu, recteur d'icelle, informé de l'intention desdits sieur et dame de Bedée de prendre posession de la seigneurie, fondation et prééminence de ladite église, s'est trouvé à la porte principale, en chape, avec le sieur Jouanin

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, Registres des Etats.

recteur de Pluduno, a présenté l'eau bénite aux sieur et dame de Bedée, les a introduits dans l'église en chantant l'hymne *Veni Creator*, a fait sonner les cloches et fait placer, près le marchepied du maître-autel, deux fauteuils dans lesquels lesdits sieur et dame, après s'être agenouillés et fait leur adoration au Saint-Sacrement, se sont assis, et le sieur Recteur leur ayant rendu les honneurs dus aux seigneurs supérieurs et fondateurs, nous notaires, avons induit les sieur et dame de Bedée dans la réelle et publique possession des seigneuries, fondations et prééminences de ladite église. »

Suivent divers actes de possession; nous relèverons seulement ceux-ci :

« Montés en l'appartement servant d'auditoire et de lieu d'exercice de la prédite châtellenie, les sieur et dame de Bedée y ont été reçus par le sénéchal, le procureur fiscal et plusieurs autres officiers, procureurs, notaires, le greffier de la juridiction, revêtus de leurs robes... Entrés dans une maison dont le sieur de Rieux était propriétaire, les sieur et dame de Bedée y ont fait faire feu et fumée, ont ouvert et fermé les portes et les fenêtres, monté et descendu l'escalier ; passé dans le jardin, y ont arraché des légumes, atteint du fruit dans les arbres. »

Cette pièce outre les noms déjà cités est encore signée. Trévelec de Couëssin ; Gouyon de Beaufort, Loasel de la Villedeneuc ; de la Motte-Guyomarais.

Le nouveau seigneur de Plancoët ne resta pas inactif et s'occupa d'améliorer cette petite ville. C'est lui qui obtint que la route de Dinard à Lamballe la traversât et qui la fit paver dans la ville. Il eut plus de peine à obtenir la concession de deux foires ; il fallut pour cela l'intervention de son neveu J.-B. de Châteaubriand et des hautes influences qu'il mit en jeu[1].

Lors de la réunion des Etats de 1786, les suffrages se portèrent sur MM. de Talhouët, de Botherel et de Bedée, pour la charge de procureur syndic général des Etats ; le dernier déclina la candidature et ce fut M. de Botherel qui fut nommé[2].

[2] *Registre des Etats.*
[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine.*

IV

Déjà se faisaient sentir les premières secousses de la tourmente qui allait engloutir le vieil ordre de choses. La session des Etats de 1788, qui furent les derniers de la Bretagne, fut fertile en incidents dramatiques. Ils sont encore présents à tous les esprits. Châteaubriand nous raconte que son oncle se distingua par son ardeur et sa verve infatigables : « Bedée l'artichaud et un de ses cousins Bedée l'asperge cassèrent plusieurs chaises en montant dessus pour pérorer. »

Comme on le pense, notre gentilhomme se montra l'un des plus ardents dans la défense des priviléges de la Bretagne et du Parlement. Son nom figure sur la protestation de la noblesse contre la suppression des anciennes juridictions déclarant « infâmes ceux qui pourraient accepter quelques places dans l'administration nouvelle de la province, » protestation qui fut l'arrêt de mort de la vieille constitution bretonne.

Le contre-coup des événements de Paris et de Versailles se faisait sentir jusqu'au fond des provinces, un sourd mouvement de révolte agitait tous les esprits.

Des troubles assez sérieux éclatèrent à Plancoët, à la suite d'un arrêt du conseil de 1788 sur la circulation des grains. Une collision sanglante menaça d'éclater entre les habitants de la rue de l'Abbaye qui voulaient empêcher l'enlèvement des grains et les fermiers des environs que cette situation menaçait de ruiner.

Comme seigneur de Plancoët, M. de Bedée dût intervenir. Il adressa à l'intendant Bertrand de Molleville une longue lettre dans laquelle il exposait la situation et les mesures à prendre. Il fut fait droit à ses observations et le comte de Thiard fit publier une circulaire pour expliquer l'interdiction du transport des grains. En attendant l'effet de cette lettre et obéissant à sa générosité, M. de Bedée fit ouvrir ses greniers aux nécessiteux et publier : « que tant

qu'il aurait du blé dans ses greniers, il en fournirait jusqu'à concurrence d'une charge de cheval à quiconque s'en ferait besoin pour sa consommation[1], » ce qui n'empêcha pas ces mêmes hommes qu'il avait secourus de s'installer dans son château et d'y agir en propriétaires lorsqu'il eut émigré.

L'agitation toujours croissante avait en effet décidé M. de Bedée à quitter Monchoix, après avoir vu ses biens séquestrés, son mobilier pillé. Il vint à Saint-Malo où habitait alors sa sœur Mme de Châteaubriand et d'où il pourrait facilement, en cas de danger, quitter la France. Il n'y resta pas longtemps ; un arrêté de la Commune, du 9 juillet 1792, obligeant les étrangers à la ville à prêter le serment civique et à s'incrire sur le rôle de la milice nationale, le força de s'expatrier en abandonnant tous ses papiers et titres de propriété. Jersey reçut toute la famille, elle y trouva bien d'autres Français.

Depuis longtemps, tout a été dit sur la vie précaire des émigrés et les expédients auxquels ils se trouvaient réduits. Les filles de M. de Bedée cherchèrent à s'occuper pour améliorer leur position, la connaissance qu'elles firent de l'abbé Carron, leur fut d'un grand secours. L'aînée, Caroline, femme d'une remarquable intelligence entra dans le pensionnat fondé spécialement pour les jeunes françaises et y enseigna le français avec Mlles de France de Landal, de Villiers etc.. Comme beaucoup de ses contemporains, elle écrivait admirablement mais était absolument brouillée avec l'orthographe : ses sœurs moins bien douées, l'une au moins, sous le rapport de l'intelligence, travaillaient à différents ouvrages.

Au nombre des français réfugiés à Jersey se trouvait un jeune gentilhomme normand des environs de Valognes. Reçu dans la famille de Bedée, René Hervé du Hecquet de Rauville ressentit pour Marie, la plus jeune des filles, un vif attachement ; malgré des temps si peu propices, les parents consentirent au mariage.

Après de longues et infructueuses démarches pour communiquer avec son père et en obtenir son consentement, M. de Rauville voulut constituer une sorte de tribunal d'honneur qui se rendrait garant

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, C, 1716.

de sa conduite et remplacerait ses parents absents ; plusieurs fois ce fait s'est reproduit pendant l'émigration. Il était composé de messire Philibert, marquis du Rosel Dumanoir, lieutenant général des armées du Roi, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant ordinairement à Caen ; messire Louis-Jean David comte du Trésor, maréchal des camps et armées du Roi, commandant à Jersey le rassemblement de la noblesse de Normandie, demeurant à Carentan ; messire Léonard-Jean-Louis, chevalier du Trésor, sieur de la Roque, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Carentan ; messire Jean-Baptiste-Claude Le Prévost, sieur de Bouillion, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Avranches ; messire Guillaume..., Charles Kadot, comte de Sebville, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Bourbon-dragons, demeurant au château de Savigny, près Coutances ; messire Louis-Charles-François comte de Bérenger ; messire Charles-Joseph-François Tuffin, sieur de Villiers, y demeurant ; messire Auguste-Louis Guérin d'Agon, chevalier de l'ordre de Saint-Louis ; messire Hippolyte du Mesniladelée, chevalier, demeurant à Coutances ; messire Jacques-Pierre-Gratien de Cairon, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Barfleur ; messire François-Gilles Godard, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis. — Messire Joseph-Nicolas de Clais de Boisroger, chevalier ; messire Gabriel-Aimard-Léonard le Harivel de Gonneville, chevalier, lieutenant général de police de Caen.

Le 2 octobre 1796, la bénédiction nuptiale fut donnée aux jeunes époux par l'abbé Carron, en présence d'un grand nombre de parents et d'amis heureux de voir un rayon de bonheur égayer les tristesses de l'exil.

C'est pendant le séjour de M. de Bedée à Jersey que François de Châteaubriand, atteint de la petite vérole et blessé, y débarqua. Il fut recueilli et soigné par ses parents qui tous se succédaient à son chevet. Une des pages les plus émues de ses mémoires a consacré ce souvenir et sa reconnaissance.

A mesure que le temps s'écoulait et que la tranquillité renaissait en France, Jersey se dépeuplait, mais ce n'est qu'en 1804 que M. de Bedée se décida à rentrer dans sa patrie avec sa femme, sa fille Caroline et sa petite-fille. Depuis longtemps son fils l'avait quitté pour se rendre à Londres et il ignorait son sort.

Le vieux gentilhomme se retira à Dinan tout meurtri de la Révolution et regrettant de voir sa branche s'éteindre en sa personne. Il ne put jamais se décider à revoir Monchoix dévasté et blessé comme lui. C'était un homme de l'ancien régime jusqu'à la moëlle des os, il n'aurait voulu y rentrer qu'en seigneur. Ses dernières années furent adoucies par les soins et l'affection de sa fille aînée qui, grâce à des démarches incessantes put rentrer dans une partie de leurs biens. Il n'était pas ingrat, et, dans son testament, il a rendu pleine justice à l'affection et au dévouement de cette fille préférée. Il mourut le 24 juillet 1807, agé de 80 ans, sa femme devait encore lui survivre 16 années et voir réunies autour d'elle trois générations de descendants.

ANNEXE I.

Nous donnons ici les noms qui figurent sur le contrat de mariage de Marie-Antoine de Bedée et de Angélique de Ginguené, contrat signé à Rennes le 17 novembre 1756.

Marie-Antoine Bénigne de Bedée; — Anonyme Ginguené; — Ange Annibal de Bedée de la Bouétardaye; — Ginguené, Francoise-Thérèse Jean; — Théodore J.-B. de Ravenel du Boisteilleul; — de Broise du Boisteilleul; — Dampierre; — de la Moussaye; — de Farcy de Mué; — de Robien de Châteaugiron; — le Prêtre de la Potterie; — l'abbé de Ravenel; — le Prestre de Robien; — le Prestre de Châteaugiron; — Rose le Prestre: — Céleste le Prestre; — Julie le Prestre; — le Prestre; P. D. de Robien; — Descartes; — de Châteaugiron; — le Prestre de Châteaugiron, fils, — du Boisgelin: — le Prestre de Cucé; — Magdelaine du Boisgelin; — Sainte du Boisgelin; — Louise du Boisgelin; — Judith de Chaumont de Guitry, abbesse de Saint-Georges; — Ursule d'Alègre, grande prieure de Saint-Georges; — Coëtlogon de Carné; — Angélique du Boisteilleul de Ravenel; — sieur Marthe de Ravenel; — sieur Marie-Anne, J.A. de Ravenel; — du Fresne de Renac; — Guéry; — Pacheu Guéry: — Marie-Rose Guéry; — Coëtloury de Rosilly; — de Rosilly; — Bourdonnaye du Guesclin; — du Guesclin; — de Claye de Liré; — de la Bourdonnaye de Liré: — de la Bourdonnaye de Claye; — Bourdonnaye.

ANNEXE II.

Signataires du contrat de mariage de Hervé de Rauville et de Marie de Bédée. — Jersey, 7 juillet 1796.

Du Hecquet de Rauville ; — Marie-Claudine-Jeanne de Bédée ; — Ginguené de Bedée ; — le comte de Bedée ; — Augustin, évêque de Tréguier ; — Revet de la Patinière ; — Bedée de Blossac ; — Locquet de Blossac ; — de Farcy ; — du Poërier ; — de Boisandré ; — du Rosel ; de Beaumanoir ; — Rohan Chabot, prince de Léon ; — Caroline de Bedée ; — du Herissier-Gerville ; — d'Auvergne, prince de Bouillon, inspecteur général des corps français de la marine du Roy à Jersey ; — † Joseph, évêque de Bayeux ; — Goyon ; — le comte Dutrésor, maréchal de camp et commandant un corps de gentilshommes émigrés ; — le chevalier Dutrésor de la Roque ; — le Provost du Bouillon ; — l'abbé de Boisteilleul ; — de Catuélan, premier président au Parlement de Bretagne ; — du Bourblanc, avocat général ; — Corentine de Catuëlan ; — Girac de Catuëlan ; — de Catuëlan ; — du Boispéan ; — Charles de Catuëlan ; — Charles-Emmanuel de Catuëlan ; — Tuffin de Villiers ; — Godard de Coudeville côme (*sic*) parent ; — le chevalier de Valon ; — de la Pommelière ; — le chevalier du Mesniladelée ; — le comte de Pontbellanger ; — le Frotter de Kerillis ; — de Courville ; — Cornulier de Chassonville ; — de Chassonville ; — Chassonville ; — Pauline de Chassonville ; — de Chassonville ; — Julien-François le Noir de Carlan ; — Meslé de la Bourdonnaye de Claye ; — Ménard de Chasteignier ; — le comte de Foucaud ; — A. C. Ricard-Bagot ; — Kadot, comte de Sebeville ; — l'abbé d'Auchemail ; — Guérin d'Agon ; — le baron de Pontlabbé, maréchal de camp ; — du Bourblancfils ; — De scorches ; — le comte de Béranger ; — Filleul d'Amertot ; — de Cairon de Védauville ; — Ferrand de la Conté ; — Edouard le Fruglays ; — le chevalier de Botherel ; — le chevalier de Botherel ; — du Han de Visdelou ; — Lesquen de Tremerreuc ; — le marquis de Gouyon de Marcé ; — Angélique Trémerreuc ; — Marie-Rose de Tremerreuc ; — de Tremerreuc, conseiller au parlement de Bretagne ; — le chevalier de Trémerreuc ; — C. Farcy de Mué ; — de Hévon de Villiers ; — Thérèse Tuffin ; — le marquis de la Bourdonnaye de Montluc ; — du Bourblanc de Coatlès ; — le Cardinal du Bourblanc ; — Adélaïde du Bourblanc ; — Amélie du

Bourblanc ; — Marie-Thérèse de Boishuë ; — Sylvie du Boishuë ; — Anne de Guéhenneuc ; — Henriette de Guéhenneuc ; — Jenny du Boishuë ; — Eléonore le Provost ; —du Trésor du Bouillon ; — Joséphine de Couëssin ; — de Monti ; — marquis Huchet de Cintré ; — Charles Huchet, chevalier de Cintré ; — Aimé Huchet de Cintré ; — de Beaumanoir, marquis de Montmuran ; — de la Villarmois ; — Guibert de Montmuran ; — Tavignon de Gouyon ; — Gouyon du Vaurouault, père ; — le chevalier le Gualès ; — de la Fruglaye ; — des Cognets ; — de la Moussaye de Saint-Genys, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; — Robinault de Saint-Genys ; — Deguillebert Dedins ; — de Névet de Busnel ; — de Busnel de Montoray ; — Morin de la Villecorvhen ; — de Chambrezais de la Moussaye ; — Jean-François le Bel de Penguily ; — Loaisel ; — la comtesse de Gouyon de Beaucorps ; — Moussaye de la Villeheleuc ; — Normand de la Villeheleuc ; — de Gasté de la Haye Saint-Hilaire ; — Marie de la Haye Saint-Hilaire ; — Clotilde de la Haye Saint-Hilaire ; — Heleu de Saint-Hilaire ; — Mouaisan de la Villeroyt (*sic*) ; — chevalier de Belleisle ; — de Jussy de Langle ; — de Farcy, comtesse de la Rouerie ; — Boispéan ; — Gratien de la Houssaye ; — Amélie de la Houssaye ; — du Bourblanc de Cornulier Lucinière ; — de la Villéon ; — Molet Duchastel ; — Modeste Duchastel ; — Auguste Duchastel-Karuel de Mérey ; — Anne-Marie de Cornulier-Lucinière ; — Mellet de Nevet ; — Rosalie de Névet ; — Visdelou, comte de la Villetéhard ; — Visdelou ; — chevalier Isidore de la Villetéhard ; — Félicité de Névet ; — Brigitte de Névet ; — le marquis de Tinténiac ; — de Bruc du Boishuë ; — de Bruc de Guéhenneuc ; — Guéhenneuc du Boishuë ; — de Boishuë, fils ; — de la Ruée de la Falloize ; — Manon Baudré ; — Fortunée Baudré ; — Emilie de Gouyon de Marcé ; — Sévère Gouyon du Vaurouault ; — Adélaïde de Villeblanche ; — de la Falloize. — Antoinette de la Falloize ; — Julie Bertin de Kersauson ; — Jeanne Samson du Gage ; — Frémont Bertin ; — Marie Bertin ; — Guiônne Bertin ; — du Boisbaudry ; — Gouyon de Vaucouleurs ; — le chevalier de Kersauson ; — de Rosnyvinen de la Villetéhart ; — de la Bégassière ; — Justine Guillouet d'Orvilliers ; — Chaponnier de la Boulaye ; — de la Bintinaye ; — Adélaïde de la Boulaye ; — Marie-Louise Guillouët d'Orvilliers ; — Thérèse Hay de Bonteville ; — Louis Grignard de Champsavoy ; — de la Boulaie ; — Popard ; — Cornulier de Lucinière, conseiller au parlement de Bretagne ; — Carron le jeune, curé de Saint-Germain de Rennes ; — Desrieux, curé de Saint-Jean de Rennes ; — Hélène Ferron ; —

Marie-Charlotte-Claude-Maximilienne Lagrandière de Kersalio ; — Cadaran ; — Hérisson de Quélen ; — de la Goublaye de Ménorval ; — de Lauzanne ; — le Couriault du Quilio ; — Kersaintgily de Saint-Gilles ; — de la Moussaye ; — Prévost de la Touraudaye ; Prévost de la Touraudaye ; — Marie-Joseph Prévost ; — Adélaïde de la Moussaye ; — de Gesril de la Bégassière ; — Jenny Gesril de la Bégassière ; — Péan de le Nepvou ; — de Coëtlosquet de ..... ; — Jollivet du Treuscoat ; — le Nepvou, président au parlement ; — comte Sévère de la Bourdonnaye ; — Charles de la Bourdonnaye ; — le comte Armand de la Bourdonnaye ; — le chevalier de la Bourdonnaye de Boivy ; — la comtesse du Liscoët ; — du Bahuno, comte du Liscoët ; — de Guer ; — chevalier de Saint-Alouarn ; — le Métaër de la Ravillais ; — Moreau de la Primerais ; — Baudran, Vaucouleurs de Lanjamet ; — de Baudran ; — des Tronchais, née de Bréal ; — Kermarec des Tronchais ; — marquis du Theil ; — Loaisel de Sceaulx ; — Fleuriot de Trogoff ; — de Thomas de la Reignerais ; — Victor-François Gervais, marquis de la Moussaye ; — de la Bintinaye ; — la Rongère, marquise de la Feronière ; — du Bois de la Feronière ; — A. du Bois de la Barillière ; — du Bois de la Rongère ; — T. du Bouëtiez, chanoinesse de Malthe ; — L. de Boisbéraud ; — le chevalier Ansquer de Kerouars ; — de la Villebrune ; — Picot l'aîné ; — Camille, chevalier du Trésor ; — de la Goublaye de Nantois ; — de Moustoirlan ; — de Couëssin du Boisriou ; — Bonaventure-Esprit, chevalier de Bouin ; — Rouërie de Mué ; — de Fayolle, vicaire-général de Rennes ; — Jeanne de Carteret ; — Desnos le Forestier ; — Zoë le Forestier ; — de Champsavoy ; — de Bahuno du Liscoët ; — Bernard de Courville ; — Colas de la Baronais fils ; — Chrétien, chanoine de Bayeux.

Du Boishamon.

ÉTUDES BRETONNES

MARION DU FAOUET

(Suite[1].)

CHAPITRE VI

I

Telle est l'histoire vraie de Marion du Faouët.

C'est un étrange spectacle que celui de ces bandes de voleurs organisées et opérant au grand jour dans un état de civilisation avancée. Le dernier siècle a produit deux voleurs devenus historiques et les noms de Cartouche et de Mandrin sont présents à toutes les mémoires. Cartouche, le fin et madré voleur, employant les déguisements, les ruses et les fausses clés pour pénétrer dans les maisons ; Mandrin, le brigand, écumeur des grandes routes, rassemblant, disciplinant une petite armée et finissant par assiéger des villes comme Beaune et Autun. Marion du Faouët, dans sa sphère plus modeste, ne peut être comparée à ces deux scélérats ; mais il y a en elle du Cartouche et du Mandrin ; fine et rusée comme le premier, elle était audacieuse comme l'autre.

Mais, au lieu que Mandrin se plaisait au carnage même inutile, Marion n'a pas versé le sang et a même empêché de le répandre. Pas un homicide ne lui est imputé, et elle n'a même pas été poursuivie pour complicité du meurtre commis par son frère.

En l'accusant de plusieurs assassinats, les enfants de ceux qui n'avaient pas su se défendre d'elle, l'ont calomniée. Ils auraient dû se dire que, si cette femme arriva à ce degré d'audace et de *puis-*

[1] Voir les livraisons précédentes.

sance que nous avons fait connaitre, la faute en était un peu à leurs pères. On ne peut, en effet, se persuader que si un des nombreux marchands, bouchers ou autres, qu'elle a arrêtés sur les routes, avait, à la première sommation, répondu par un coup de pistolet, Marion n'eût été rendue plus circonspecte, et Marion intimidée perdait toute autorité.

Une chose qui étonne encore plus, s'il se peut, c'est l'impunité laissée pendant *au moins sept années* à cette étrange personne. Quelles que fussent les difficultés de communication, comment admettre que pendant tant de temps la maréchaussée ne se soit pas émue des vols commis par Marion ? Elle courait les foires, les pardons ; elle n'était ni introuvable, ni insaisissable : la preuve, c'est que, lorsqu'on l'a sérieusement cherchée, on l'a arrêtée trois fois. Il est admirable surtout qu'à sa sortie de la prison de Vannes, bannie deux fois, elle ait pu vivre et résider tranquille dans sa maison du Faouët pendant près de quatre ans.

Quel qu'ait pu être le dévouement de ses favoris, Pezron, Nicolas, Gargouille, Jeannot, Guillerm, il semble que, de tous les complices de Marion, les plus utiles furent la peur et la faiblesse des uns, et l'indifférence de la force publique chargée de la sûreté des grands chemins. — Cette faiblesse a paru si extraordinaire, que la postérité n'en a trouvé qu'une explication : Marion était *sorcière* : elle avait une tarière enchantée dont elle perçait un arbre ; et elle en faisait couler une liqueur délicieuse, un *philtre*, qui endormait les archers[1] !

Ainsi la Maréchaussée ne sait ou ne veut pas l'arrêter... mais ce n'est pas tout ! Marion avait-elle aussi des *philtres* pour les geôliers et les juges ? Les geôliers ne savent garder ni elle ni ses hommes ; les juges ne savent pas la juger. Au moins a-t-elle trouvé en eux, la première fois une extrême indulgence, la seconde fois une insigne faiblesse.

En 1746, vagabonde avec attroupement, elle est poursuivie pour vols sur des chemins publics, Les juges royaux d'Hennebont sont incompétents à raison et de la *qualité de l'accusée* et de la *nature du crime*. Ils se saisissent pourtant et prononcent la peine de mort. Qu'importe-t-il ? — L'appel est de droit, et le Parlement va réformer

[1] Je ne voudrais pas *faire outrage à la mémoire de la maréchaussée* ; mais le souvenir de ce breuvage mystérieux amène naturellement certain commentaire que je ne répéterai pas.

la sentence et punir cette voleuse de grands chemins, déjà chef de bande, de la peine du larcin et de la filouterie. Il y ajoute, il est vrai, la peine du bannissement, mais cette peine est illusoire puisque la force publique n'en assurera pas l'exécution.

L'année suivante, à Vannes, que voyons-nous ?... Marion cette fois est jugée prévôtalement. L'accusation de vol (chose étrange quand on lit la procédure !) s'évanouit. La rupture de ban, les menaces de mort ne sont pas punissables pour les raisons que j'ai dites ; — mais le vagabondage avec attroupement reste .. et le Présidial relève une espèce d'escroquerie résultant de l'émission de faux écus de six livres. Eh bien ! il va trouver pour cette reprise de justice, dangereuse au premier chef, *des circonstances atténuantes* ! Il va adoucir en sa faveur la peine portée contre les femmes pour la première fois vagabondes : il la bannit tout simplement au lieu de la séquestrer. Faiblesse inexplicable, fatale au pays que Marion désolait, aux complices nouveaux qu'elle allait compromettre, et surtout à elle-même qui *seule* devait porter la peine des méfaits commis par la bande enrôlée sous son obéissance !

Marion séquestrée à l'hôpital général eut trouvé là de ces femmes angéliques qu'on ose aujourd'hui chasser des hôpitaux, parce qu'elles rappelaient le malade à la pensée de Dieu et l'exhortaient à demander le prêtre. Elles l'eussent ramenée, comme elles en ont ramené tant d'autres, à l'ordre et au travail. Elles lui auraient rappelé les enseignements religieux qui avaient bercé son enfance, et qu'elle méconnaissait dans sa vie sans en avoir pourtant perdu toute mémoire ; et la religion, en pacifiant et en purifiant son âme, eût fait lever les germes des bons sentiments qui restaient encore au fond de son cœur, quelque pervers qu'il fût.

II

Je ne prétends pas me faire le panégyriste de Marion du Faouët ; mais il y a un côté de son caractère qu'il faut peindre, sous peine de laisser son portrait incomplet.

J'ai dit qu'elle eut dans sa vie des élans de bonté et de reconnaissance.

Elle élevait ses enfants, lorsqu'un philosophe, son contemporain, envoyait les siens à l'hôpital. — Quand elle recevait et soignait chez elle la pauvre mendiante de Plouyé, délaissée par tous, elle donnait l'exemple de la charité due au malheur et à l'indigence. Cet acte de bonté n'est pas isolé dans sa vie : plus d'une fois, dit-on, le produit de ses vols a passé aux mains de quelque pauvre famille. « Elle dépouillait les riches pour enrichir les pauvres. »

Enfin, au milieu de ses égarements, elle gardait au fond du cœur un noble sentiment, celui de la reconnaissance.

M. Jaffray, dont les sœurs avaient recueilli Marie Tromel enfant, traversait un soir à cheval le bois de Kersabiec, aux environs de Plouay; quatre hommes l'arrêtent, lui bandent les yeux, et le conduisent dans le fourré à une hutte de feuillage, où, disent-ils, ils trouveront leur chef. Une femme arrive : c'était Marion. Elle a reconnu M. Jaffray ! Elle fait retirer ses hommes ; elle tombe toute en larmes aux pieds de son prisonnier, lui baisant les mains, le suppliant de lui pardonner et l'appelant son *bon maître*. M. Jaffray, qui ne la reconnaissait pas, ne comprenait rien à cette scène; alors Marion se nomma « lui dit en pleurant, qu'elle était bien mal-« heureuse de n'avoir pas suivi ses conseils et ceux de ses sœurs, » et l'assura qu'il ne lui arriverait rien de mal. Elle servit à souper à M. Jaffray, fit apporter de la paille fraîche pour qu'il pût reposer, et veilla auprès de lui jusqu'au matin. A la première heure du jour, elle le reconduisit jusqu'à la lisière du bois et lui remit un petit sifflet, lui recommandant de le présenter aux hommes qui pourraient l'arrêter à un autre voyage. En le quittant, elle le supplia seulement de garder le secret de ce qu'il avait vu. M. Jaffray n'a conté cette aventure qu'après la mort de Marion[1].

Mme de Stanghingan avait, et très justement, interdit sa porte à sa terrible filleule. Un jour, cette dame allait à la messe à Meslan, Marion parut sur la route et la supplia d'accepter une bague d'étain qui lui servirait de sauvegarde. Mme de Stanghingan refusa d'abord ; mais il lui fallut céder aux pressantes instances de Marion.

M. Jégou du Laz, vieux gentilhomme dont la charité est restée légendaire, habitait le château de Trégarantec (paroisse de Mel-

[1] Ce fait doit se placer aux premiers temps de la vie de brigandage de Marion, et avant que sa réputation fût venue jusqu'à M. Jaffray : autrement il l'aurait reconnue sans peine. — (1889, II. p. 357.)

lionnec). Un jour, revenant de porter des secours à une pauvre famille, il traversait un de ses bois. Une femme inconnue de lui l'accosta et lui dit : « Monsieur le Comte, vous êtes bon pour tous, « les méchants comme les autres ; mes parents même, que vous ne « connaissez pas, vous ont des obligations. Je serais fâchée qu'il « arrivât à vous ou aux vôtres quelque peine à cause de moi. Voici « un sauf-conduit : avec lui, vous pourrez passer sur les routes, de « nuit comme de jour. » Et elle remit à M. du Laz un étui de bois. A ces derniers mots, M. du Laz reconnut Marion ; il essaya de lui faire quelques représentations ; mais elle, l'interrompant : « Mon « heure n'est pas encore venue » et elle disparut[1].

Voilà des faits dont la postérité n'a pas tenu compte à Marion ; sa mémoire vit encore au Faouët, à Guémené et aux environs, mais elle y est exécrée. Son nom, au Faouët, est devenu une injure : il n'est pas rare, me dit-on, que les gens de la campagne, quand ils ont dispute avec ceux de la ville, les traitent de *race de Marionnic*.

Ce nom est entré dans cette imprécation : *Marionnic Finefont gant an diaoul ; e faut d'oc'h mont?* ce qui veut dire : Marionnic Finefont est allée au diable, voulez-vous aller avec elle ? — D'autres fois, vous entendrez dire, quand passe une femme de tournure suspecte : « Voilà une *Marie Finefont.* »

III

Il était naturel de croire que la poésie populaire avait célébré Marion. J'ai donc fait rechercher au Faouët, Gourin, Guémené, Carhaix, quelque complainte bretonne racontant son histoire ; ces

[1] Ce fait est raconté dans une *notice sur deux gentilshommes bretons* imprimée à Saint-Brieuc (Prudhomme, 1864).

Il se place avant 1748. En effet, l'auteur dit, que, quelques années plus tard. M. du Laz étant à Vannes, apprit que Marion y était en prison. Poussé par sa charité, il alla la voir. Et, dit l'auteur « ses pieuses exhortations contribuèrent « à faire passer dans son cœur le repentir des crimes qu'elle avait commis. »

En quoi l'auteur se trompe. Comme nous l'avons vu, à peine mise en liberté à Vannes, elle reprit son train de débauches et de vols.

recherches n'ont pas eu le succès que j'espérais ; mais M. le vicomte Hersart de la Villemarqué, de l'Institut, a bien voulu m'adresser et traduire pour moi la ballade suivante inédite[1], qu'il a recueillie en 1840, aux environs de Quimperlé :

MARI AR CHARLEZ.

—

1 Entre Karahez ha Montroulez
Ma ar plac'h koant Mari ar Charlez.

2 Gand eun tokik kastor war hi fenn,
Hag eur c'hleze dir en hi barlen.

3 Hag hi daou gired enn he c'hichen,
Unan a zo du, ann all zo gwenn.

4 Markiz ar Rivier a lavare
Da Vari'r Charlez, ann deiz a oe :

MARIE LA GALANTE.

—

1 Entre Carhaix et Morlaix habite la jolie fille Marie la Galante.

2 Elle porte un petit chapeau de castor sur la tête et une épée d'acier au côté ;

3 Et elle est suivie de deux chiens courants dont l'un est noir et l'autre blanc.

4 Le marquis de Rivière disait à Marie la Galante, ce jour-là :

[1] Ceci se rapporte à la première édition de cette historiette publiée dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, en 1884.

Depuis, M. O. de Gourcuff, a publié la traduction de cette complainte dans la *Bibliothèque populaire*, n° 153 (Henri Gauthier, 55, quai des Grands-Augustins.) *Les Poëtes bretons*, p. 387. — M. de Gourcuff a cru pouvoir identifier *Marie Charlès* ou *la Galante* avec *Marion du Faouët* « qui fut, dit-il, pendue à Morlaix. » Cette dernière indication est erronée.

5 — « Eurvad d'hoc'h-hu, Mari ar Charlez ;
« Hui vo va c'homer e Montroulez ?

6 — « Ha penoz a ieffenn-me gan-ec'h,
Ha bout ann arserien war ma lerc'h.

7 — « Me ho lakaio war ma barlen ;
« M'ho tifenno ouz ann arserien. »

8 Markiz ar Rivier a lavare
E Karahez, ha pan arrue :

9 — « Ha iec'hed ha joa barz ar ger-ma ;
« Pelec'h e'nn hostaliri vrasa ?

10 « Pelec'h e'nn hostaliri vrasa,
« Ha ma ienn-me enn-hi da leina.

11 « Ha ma ienn-me da leina enn-hi :
« Mari ar Charlez a zo gan-i.

---

5 — « Bonheur à vous, Marie la Galante ; voulez-vous être ma « commère à Morlaix ? »

6 — « Et comment irais-je avec vous quand les archers sont « à mes trousses ? »

7 — « Je vous prendrai entre mes bras et je vous défendrai des « archers. »

8 Le marquis de Rivière disait en arrivant à Carhaix :

9 — « Bonne santé et joie en cette ville ; où est la plus grande « hôtellerie ?

10 « Où est la plus grande hôtellerie, pour que j'y aille dîner ?

11 « Pour que j'y aille dîner : Marie la Galante est avec moi.

12 « Gant-i ar plac'h koant Mari'r Charlez,
« Zo ont da gomer da Vontroulez. »

13 Markiz ar Rivier a lavare
Barz e Montroulez pan arrue :

14 — « Ha iec'hed ha joa barz ar ger-ma ;
« Na pelec'h eo ar prizon ama ?

15 « Ar plac'hik koant Mari ar Charlez
« Zo ont d'ar prizon da Vontroulez. »

16 Mari ar Charlez p'e deuz klevet,
Da varkiz ar Rivier deuz laret :

17 — « Markiz, markiz, mam bije gouiet,
« Birvikenn tamm n'am bije debret.

18 « Me nije laket da wad ker ien
« 'Vel ma je an houarn pe ar vein.

---

12 Avec moi la jolie fille Marie la Galante qui va pour être com-
« mère à Morlaix. »

13 Le marquis de Rivière disait en arrivant à Morlaix :

14 — « Bonne santé et joie en cette ville : et où est la prison ici ?

15 « C'est la jolie fillette Marie la Galante qui va en prison à
« Morlaix. »

16 Marie la Galante entendant cela, dit au marquis de Rivière :

17 — « Marquis, marquis, si j'avais su, je n'aurais jamais mangé
morceau,

18 « Avant que j'eusse rendu ton sang plus froid que le fer ou
« la pierre.

19 « Me a meuz diou c'hoar barz ar ger-ma,
« Prijent ket pleg' ho fenn da wela ;

20 « Prijent ket pleg' ho fenn da wela,
« 'Vit gwelet krouga ho c'hoar hena.

21 « Ha ! dra sur, ma karje va lezvamm
« Bout roet d'in ma boed, deuz ma ezomm.

22 « Me na vije ket sur bet kavet
« Tri de' korn ar parkik banalek.

23 « Tri de' korn ar parkik banalek,
« Heb dibri nag eva mrn ebet !

24 « Entre Karahez ha Montroulez,
« Ez euz eur bod koat karget a zrez.

---

19 « J'ai deux sœurs à la maison qui ne daigneraient pas baisser
« la tête pour pleurer ;

20 « Qui ne daigneraient pas baisser la tête pour pleurer en voyant pendre leur sœur aînée.

21 « Ah ! certes, si ma belle-mère m'avait donné ma nourriture
« selon mes besoins ;

22 « Je n'aurais pas été trois jours au coin d'un champ de genêts,

23 « Au coin d'un champ de genêts, sans boire ni manger !

24 « Entre Carhaix et Morlaix, il y a un fourré rempli de ronces

25 « Liesoc'h a benn marv a zo enn han
« 'Vit na neuz er garnel, er ger-mon ;

26 « 'Vit na neuz er garnel, er ger-man ;
« Ha me meuz sikouret ho lazan. »

27 Mari ar Charlez a lavare
E barr ann huelan, pa bigne :

28 — « Me ne refenn forz demeuz mervel,
« Mar mije eun darn deuz ma goulenn :

29 « Me garfe kavet kalon ma zad
« Etre ann douar ha plant ma zroad[1] !... »

•

---

25 « Où il y a plus de têtes de morts qu'il n'en est dans l'ossuaire « de cette ville ;

26 « Qu'il n'en est dans l'ossuaire de cette ville, et j'ai aidé à les tuer. »

27 Marie la Galante disait en montant le dernier degré de la potence ;

28 — « Peu m'importerait de mourir, si j'obtenais une partie de « ma demande :

29 « Je voudrais tenir le cœur de mon père entre la terre et la plante de mon pied !... »

J'ai peine à reconnaître Marion du Faouët dans l'héroïne de la ballade portant presque le costume de Mlle de Montpensier pendant la Fronde ; mais passons sur cette fantaisie du poète : d'autres et plus sérieuses objections se présentent.

Comment l'auteur de la ballade, qui devait être contemporain et compatriote de *Marie La Galante*, a-t-il pu, s'il chante Marion du Faouët, se méprendre sur le lieu de sa naissance, de ses crimes, de son jugement et de son exécution ? La méprise sur le lieu de sa naissance serait d'autant plus impardonnable que Marion était toujours de son temps nommée Marion *du Faouët*. Je sais bien que, depuis Homère et probablement avant lui, la géographie a été, comme le reste, soumise à l'imagination des poètes populaires. Qu'il leur soit permis de changer le théâtre des événements pour le rapprocher des lieux où ils chantent, et par là intéresser leurs auditeurs, rien de mieux ? Mais, sous peine de perdre toute créance, ils ne peuvent le déplacer de manière à choquer l'évidence.

Le vieux chanteur qui, en 1840, chantait cette ballade à M. de la Villemarqué avait pressenti cette critique : aussi, subordonnant l'histoire à la fiction, affirmait-il que Marion du Faouët avait eu longtemps son repaire dans le bois du Squirriou (par. de Berrien) entre *Carhaix* et *Morlaix*. Cette allégation est absolument démentie par la procédure[1].

L'héroïne de la ballade attribue ses maux et les crimes qui en ont été la suite au second mariage de son père. Marion du Faouët a vu au contraire mourir son père et se remarier sa mère ; mais ces deux femmes vivaient ensemble et en bonne intelligence ; Marion n'avait à se plaindre ni de sa mère trop complaisante pour elle, ni de sa sœur, ni de son frère issu du second mariage, puisqu'elle les avait enrôlés dans la troupe qu'elle commandait.

Impossible, à mon avis, de concilier les faits de la ballade avec ceux qui nous sont appris par la procédure.

J. Trévédy,

Ancien président du tribunal de Quimper.

(A suivre.)

[1] De même M. du Liscoët, procureur du roi à Quimperlé, qui serait aujourd'hui centenaire, disait à M. de la Villemarqué que Marion était toujours accompagnée (comme dans la ballade) de deux chiens, l'un noir et l'autre blanc. Or aucun des témoins entendus ne mentionne les deux chiens. Marion était trop avisée pour se faire ainsi reconnaître.

SOUVENIRS

D'UN

VIEUX CAPITAINE DE FRÉGATE

Publiés par son Fils

(SUITE[1])

---

14 mars 1827. — Patmos. — Le 9, nous appareillâmes, et, contournant la plus grande des îles de Délos, nous mîmes en panne sous *Miconi:* puis, pendant la nuit et une partie du lendemain, nous croisâmes sous *Tino* avec des vents de nord. Le soir, nous escortâmes, jusqu'à ce qu'il eût gagné la haute mer, un convoi qui se rendait à Constantinople.

Le 11, nous étions au sud d'Andros, lorsque nous eûmes connaissance des frégates la *Sirène* et l'*Armide* sortant du port Gabrio avec la corvette la *Pomone.* Nous forçâmes de voiles pour les atteindre, et j'eus le plaisir de voir, pour la première fois, quatre bâtiments de guerre réunis exécuter différentes manœuvres avec une précision que je ne me lassais pas d'admirer. Cependant la mer était grosse, en sorte que, pour suivre ces bâtiments qu'elle ne paraissait pas beaucoup fatiguer, nous embarquions à chaque instant dans notre petite corvette de gros brisans de lames. Vers midi, l'*Armide* et la *Pomone* s'éloignèrent dans différentes directions et nous reçûmes l'ordre de suivre l'amiral, qui nous conduisit à l'entrée du golfe de Smyrne où nous mîmes en panne. Nous nous

[1] Voir la livraison de Mai.

félicitions d'y rentrer de nouveau, lorsque le commandant, qui avait été appelé à bord de la *Sirène*, revint pour nous faire courir après le *Dromadaire* que nous aperçûmes bientôt dans le canal de Chio escortant un convoi. Nous lui remîmes les dépêches de l'amiral, puis faisant route au sud, nous vînmes mouiller le 13 devant *Patmos*, près du fort Watty.

Je reçus l'ordre, quelques instants après, d'accompagner le commandant chez le consul, où j'appris avec étonnement qu'un bâtiment français richement chargé avait été, le mois précédent, pillé sous Andros par les pirates Grecs, et que depuis huit jours nous étions à sa poursuite dans ces parages. La diplomatie ne nous avait même pas permis de le soupçonner. Je goûtai là le vin si renommé de Patmos, que je trouvai délicieux et qui se vend fort cher en France, bien que sur les lieux il se donne à trois sous le litre.

La ville de Watty est très pauvre et presque déserte. La crainte des Turcs qui doivent, dit-on, y venir faire une excursion cet été, en a fait émigrer une foule d'habitants. La campagne, au contraire, est fertile et bien cultivée : nous traversâmes de belles vignes : nous visitâmes plusieurs jolies habitations et nous revînmes à bord en longeant un charmant coteau qui m'offrit, dans les fissures de ses rochers, des cristallisations superbes : malheureusement, il eût fallu des marteaux ou des pinces pour les détacher de la roche, et et je dus me priver du plaisir de les emporter pour contribuer à la fondation du musée de Vannes[1].

28 mars 1827. — Les Pirates. — Le 15, après avoir quitté Watty de très grand matin, nous passâmes dans le détroit qui sépare Patmos de la côte d'Asie et fîmes route sur Naxie : mais les vents d'ouest s'élevèrent avec tant de violence, que nous fûmes forcés de mettre à la cape et nous la tînmes jusqu'au 21. Je n'avais pas encore vu le vent souffler aussi longtemps avec autant de force ; et comme je ne souffrais plus du mal de mer, je passais souvent des heures entières à contempler les lames profondes qui, s'amoncelant les

Mon père ne négligeait jamais de rapporter de ses voyages quelque pièce curieuse pour le musée d'histoire naturelle de sa ville natale : aussi figure-t-il sur la liste de ses anciens bienfaiteurs.

unes au-dessus des autres, venaient se ruer sur la corvette : en revanche, je la voyais aussi se jouer de leur fureur : elle s'élevait majestueusement au-dessus d'elles, et bientôt leurs cîmes blanches d'écume fuyaient en fumant avec une étonnante rapidité. Nous fûmes ainsi, pendant cinq jours, ballottés par la tempête : enfin le vent mollit un peu, passa au nord et nous permit de débarquer entre Tîmes et Miconi.

En nous dirigeant sur Syra, nous aperçûmes un bateau du pays qui faisait à peu près la même route que nous. Le commandant désirant le visiter, nous courûmes dessus ; mais le patron, en voulant nous accoster, envoya son mât dans les manœuvres de notre civadière. La mer était très grosse : il ne put se dégager à temps, et un violent coup de tangage de la corvette, brisant son mât, faillit le couler à pic. Des cris perçants, que la violence du vent étouffait en partie, s'élevèrent aussitôt de la barque : on se précipita à l'avant et l'on parvint avec peine à faire monter à bord quelques hommes et une vieille femme qui s'étaient accrochés à nos chaînes de haubans. Cependant la mer avait déjà emporté au loin le bateau, où plusieurs autres femmes, se croyant perdues, poussaient des cris lamentables. Nous le ralliâmes avec assez de peine : on s'empressa de recueillir tous ces malheureux, et notre pont fut le théâtre d'une scène des plus pathétiques. Des mères ayant encore leur enfant au sein étaient apportées sans connaissance ; des hommes, pâles et tremblants, promenaient sur nous un œil hagard, semblant nous demander pourquoi nous étions venus troubler d'une manière aussi brutale leur paisible traversée ; un vieux prêtre à barbe blanche, le seul qui eut conservé son sang-froid, prodiguait des consolations à ses compagnons consternés... On leur donna sur-le-champ tous les secours que réclamait leur triste position, et nous laissâmes arriver sur Naus où l'ancre fut bientôt jetée. Pendant la nuit, nous réparâmes le bateau qui reprit le lendemain le chemin de sa destination.

Quelques jours après, nous nous disposions à rallier la frégate l'*Armide*, qui venait prendre le commandement de la croisière dans ces parages, lorsque nous vîmes, sous la terre, un bateau fuir à force de rames en se jetant dans une petite passe entre la grande

île de Délos et l'île *Saint-Georges*. Persuadés que c'étaient des pirates nous nous avançâmes pour leur barrer le passage ; mais dès qu'ils s'en aperçurent ils se dirigèrent sur la terre dans une petite chaloupe. Plusieurs coups de canon à boulet et à mitraille, loin de les faire se rendre, précipitèrent encore leur fuite ; ils abandonnèrent leur bateau, se dispersèrent dans toutes les directions, et nous les perdîmes de vue dans les broussailles. Les canots de l'*Armide* qui leur donnaient la chasse quand nous les aperçûmes, arrivèrent un instant après, amarinèrent le mistic ; et nous signalâmes aussitôt à la frégate que nous allions poursuivre les pirates dans l'île. Nos canots furent promptement mis à la mer ; une compagnie de débarquement s'y jeta, et j'eus le déplaisir de ne pas faire partie de l'expédition.

La partie de l'île où les bandits s'étaient réfugiés n'était pas très étendue ; elle était jointe à une autre beaucoup plus grande par un isthme étroit dont on s'empara immédiatement, isolant ainsi les fuyards dans un espace qu'il était facile de battre promptement dans tous les sens. Pour nous, afin d'empêcher toute communication extérieure, nous croisâmes pendant le reste de la journée autour de cette côte où des manœuvres sans nombre nous fatiguèrent au moins autant que ceux qui parcouraient l'île. Pendant que nous faisions ainsi par mer un blocus sévère, nous reconnûmes une voile qui semblait se diriger vers la côte. Nous fîmes route dessus et la trouvant bientôt à portée, nous lui envoyâmes, pour signal de ralliement un boulet qui la couvrit d'eau. Elle nous rallia immédiatement, mais quelle fut notre surprise, lorsque nous reconnûmes le bateau de passage que nous avions failli couler bas l'avant-veille et qui, ne se doutant de rien, courait une bordée sur terre pour s'élever au vent. Je ne répondrais pas d'après ceci que quelque jour, sans le vouloir, nous ne détruisions ces malheureux.

Après cette sortie, nous retournâmes vers nos gens qui, s'étant ralliés à ceux de l'*Armide*, étaient parvenus à saisir seize pirates ; ils les trouvèrent, après bien des courses, cachés dans les trous d'une falaise très élevée au pied de laquelle un caban ou manteau abandonné par l'un d'eux les fit découvrir. On ne put leur saisir que deux ou trois fusils, quoique nous les eussions vus s'enfuir tous avec

des armes. Après les avoir mis aux fers à bord, nous allâmes mouiller dans une petite anse à portée de l'isthme qui sépare les deux parties de l'île. Pendant la nuit les matelots de l'*Armide* firent encore quelques prisonniers, mais le chef n'avait pas été saisi et le lendemain on se mit encore en chasse.

Le 24, de grand matin, je fus nommé *gouverneur de l'îlot de Saint-Georges*; on me donna pour troupe de garnison quatre hommes et un caporal. On m'enjoignit d'empêcher toute communication avec Délos et je partis armé de pied en cap pour mon gouvernement. J'y rencontrai deux ou trois popes grecs avec quelques hommes occupés à leur construire une petite habitation. Ils parurent enchantés de ce que nous avions arrêté les bandits et nous dirent que le matin de notre arrivée cinq bateaux avaient quitté ce poste avant le jour. Je disposai des vedettes sur différents points; je fis plusieurs battues pendant lesquelles, sous prétexte de faire des signaux aux canots de l'*Armide* relativement à des barques que je voyais en mer, je m'amusai à tirer sur des canards et des goëlands que je rencontrai; enfin le soir, le commandant lui-même vint passer une inspection dans la maison des popes et nous ramener à bord. Les courses de la journée avaient été infructueuses, le chef de la bande n'avait pas été déniché, de sorte que, désespérant de le saisir, nous appareillâmes le lendemain au point du jour, et, de conserve avec l'*Armide*, nous nous dirigeâmes sur *Sifante*. Nos deux commandants étaient d'autant plus satisfaits de leur prise, que c'était les premiers pirates qu'on eût arrêtés depuis longtemps. Plusieurs fois on avait réussi à s'emparer de leurs bateaux, mais ils s'étaient toujours réfugiés dans les montagnes où ils s'étaient mis hors d'atteinte.

J.-M.-V. KERVILER.

(A suivre).

UNE FÊTE DE RECTEUR

EN BASSE-BRETAGNE

Naguère le « Roitelet de saint Yves, le plus petit des bardes », si mignon, gazouillait sa gracieuse chanson à l'installation d'un jeune recteur, son bien-aimé Sizik. En même temps le plus humble, quoique le plus « élevé » des bardes, le chantre du Ménez-Bré, aventurait une « kanaouen seder » en l'honneur d'un vénérable pasteur[1], dom Francez Potin, à l'occasion de la fête de son bienheureux patron. De nombreux prêtres, ses amis ou ses enfants chéris, étaient accourus pour offrir au sympathique vieillard l'hommage de leurs affectueux souhaits. L'onctueux panégyriste de Monseigneur Le Mintier, d'une voix grave autant qu'émue, débuta par une ode très appréciée ; puis vint le tour du pauvre « cantabile » de l'obstiné dévot de saint Hervé.

AR PEZ A GOLLER

Air. (Solo des deux Bretagnes).

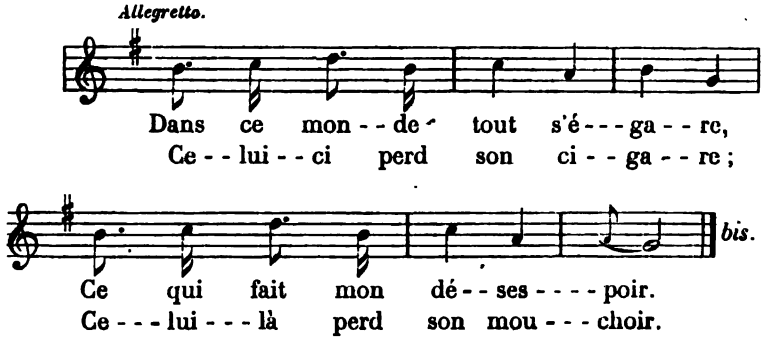

[1] Mort depuis. — *De profundis.*

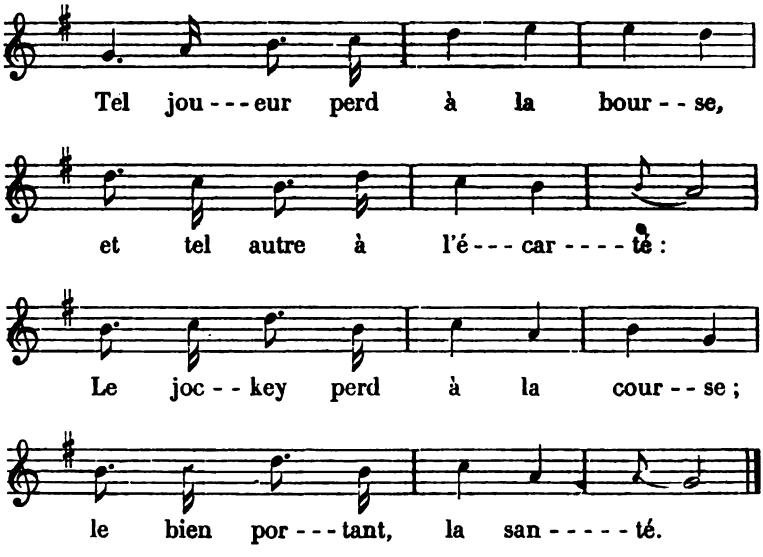

lez Treger.

I

War ar bed, nag a golladen
Ma c'halon a gav ze kri.
Hema a goll he zegalen,
Hennez all he lien-fri.
Potr ann taolio bank pe garto
A goll, hep mar, meur a skoed
Ar reder-kezek a gollo ;
Ann dén iac'h goll he ieched.

II

Ann den iaouank 'goll he c'hened ;
Ar gwiader, he neuden ;
Ar sac'h-c'houez he eurusted,
Ar marc'h, he veajourien.

Ann doctor a goll he glanvour.
— « Siouaz ! war neud, pebr, rousin,
Me goll, eme ar marc'hadour,
Ha ma spered a gollin. »

III

Nep a bari a gollo, sur,
Koll gened eo kaout kof don;
Ar gistr mad a goll he natur ;
Ar reuzendik, he vignon.
Enn amzer-ma ken dizoare
E koller ar c'hoz gizio
Ma ier a neuz kollet ho zae ;
Ann dud oajet 'goll ho bleo.

IV

Ann aotro braz 'goll he vevel ;
Iann Bennorz, he c'hoerzerez.
Ar Breer a goll he viel ;
Penn-Dibenn, he garlantez.
Toul-gle na gollo ken a vez ;
Bepred koller gant sodien.
Ar Barz n'euz kollet he venez :
Na gollo mui gwenneien.

V

Ar « c'hrokant » c'hall koll dianken ;
Ar mezvier 'goll he rœson ;
Ar c'hemener 'goll he vesken ;
Potr he bif a goll he don.
Kollet 'c'heuz, me sonj, awechou.
Manego, pe disc'hlaver :
Mœs, m'en tou, ann nep ma selaou
Na gollo 'med he amzer.

VI

Pipi 'goll he balast peguz,
He gorn hag he dok kroc'hen.
Ar gwerzer, pa goll, 've mezuz.
Fanch Lonker 'goll he chupen.
Ar glao a goll ann avalo ;
Breiz n'euz kollet he baniel ;
Ian Laten 'goll he bratiko :
[1]Soiz'neuz kollet he rastel.

VII

Ann aotro Mair 'goll he zeien :
Ann noter, he bapero,
Ar Barz paour a goll he delen ,
Ann Itron, he braouïgo.
Mar greomp ar c'hollo brasa,
Kollomp hep re galonad.
Mœs... miromp pell da vihana
Dom Fransez, ar pastor mad.

VIII

C'houi a zo gant'han ken karet,
C'houi, sant Fransez, he Batron,
Da Gemperiz pell c'hooaz miret
Ho zad ker hag hon mignon.
Mar fell d'ac'h reï dimp hon mennad.
Ràn' devo dre ho pennoz !.
Eur vuez hir, eur iec'hed vad,
Ha goude, ar Barados !...

BARZ MÉNEZ-BRÉ.

[1] Ar vatez.

CE QU'ON PERD

(Traduction.)

1. — Dans ce monde tout s'égare,
Ce qui fait mon désespoir.
Celui-ci perd son cigare,
Celui-là perd son mouchoir,
Tel joueur perd à la bourse
Et tel autre à l'écarté :
Le jockey perd à la course,
Le bien portant, la santé.

2. — Le jeune homme perd sa grâce ;
L'ambitieux, le bonheur.
Tel employé perd sa place
Tel cheval, ses voyageurs.
Le docteur perd son malade ;
L'épicier toujours vous dit
Qu'il perd sur sa cassonade.
Et qu'il en perdra l'esprit.

3. — L'embonpoint perd la tournure ;
L'imprudent perd ses paris ;
Le bon cidre, sa nature,
Le malheureux, ses amis.
On perd les vieilles coutumes
Dans ce siècle aventureux ;
Les canards perdent leurs plumes :
Les vétérans, leurs cheveux.

4. — Tel potentat perd son lige ;
Tel jaloux perd sa gaîté.
Tel benêt perd son prestige ;
Tel bavard, son comité.
Le débiteur perd mémoire ;
L'on doit perdre avec les fous.
Le barde a perdu sa gloire ;
Je ne perdrai pas mes sous.

5. — L'homme aux écus est bien libre
De perdre au bouc'h, au loto ;
Le buveur perd l'équilibre.
Et le ténor perd son do.
Vous avez perdu sans doute
Parfois parapluie ou gants :
Au moins celui qui m'écoute
N'aura perdu que son temps.

6. — Tel perd son vésicatoire,
Tel sa pipe, son bonnet ;
Le marchand perd à la foire,
Le prodigue au cabaret.
Tel État perd ses grands hommes ;
Tel avocat, ses clients ;
La pluie a perdu les pommes,
Françoise[1] a perdu ses dents.

7. — Tel maire perd sa ceinture ;
Tel notaire, ses papiers ;
Telle dame sa parure ;
Tel poète, ses lauriers.

[1] La bonne.

Si nous n'avons pas de chance,
Perdons cela sans aigreur...
— Gardons notre providence,
Dom *Francez*, le bon Pasteur.

8. — Vous que dom *Francez* honore
Comme un vénéré Patron,
Gardez-nous longtemps encore
Le vieux doyen du canton.
Que votre main le bénisse :
C'est le vœu de notre cœur.
Que tout en lui reverdisse :
Donnez-lui santé, bonheur.

LE BARDE DU MENEZ-BRÉ.

RÉCITS ET NOUVELLES

UNE TEMPÊTE DANS UNE PHARMACIE

La discorde est au camp des sicaires d'Esculape. Le caducée de Mercure, cet instrument de paix, est devenu un symbole de guerre et d'extermination entre les pharmaciens César Loque et Chauvin. La lutte eût fourni un poème épique au chantre du *Lutrin*.

Exposons les faits :

César Loque, que la consonnance de son nom semble avoir prédestiné, se comportait de la meilleure foi du monde, lorsque le 1er juillet 1887, il contracta avec Chauvin qui en était le propriétaire la gérance d'une pharmacie.

Suivant le traité, Loque se réservait le droit de se retirer au bout de deux ans d'expérimentation ; dans ce cas, Chauvin s'engageait à lui payer une somme de quatre mille francs pour ses peines et soins.

Au début tout marcha comme sur des roulettes. Puis il y eut un peu de tirage. Peu à peu ça s'accentua. Au mois d'avril 1889, ils se jetaient les bocaux à la tête. Un flacon contenant un serpent à sonnettes, conservé dans l'alcool, reçu en plein visage par Loque, mit enfin le comble à la mesure. Loque, en conséquence, dénonça le traité et manifesta la ferme attention de devenir propriétaire des quatre mille francs promis à la fin de juin, époque à laquelle se terminaient les deux ans d'essai.

Furieux, Chauvin ne l'entendait pas du tout de cette oreille. Ici apparaît l'ébéniste Boland. Boland avait disponible sous la main un ami, le pharmacien Péroquin. Il l'offre à Chauvin. Péroquin est

[1] Le fond de cette affaire est exact.

agréé et il intervint entre eux un acte provisoire. On propose alors d'aller en corps convier César Loque à évacuer sans délai le local qu'il détient. Péroquin, qui flaire des périls, se récuse par délicatesse. Chauvin et Boland, auxquels Robert, un ami commun, vient se joindre en route, se rendent incontinent chez Loque et lui lancent leur ultimatum.

La pilule, même pour un pharmacien, est difficile à avaler. Loque refuse énergiquement. Huit jours de réflexion lui sont accordés, ou l'on fera retentir le tambour de guerre. Les huit jours écoulés, nouvelle sommation, nouveau refus. Il faut cependant la place. Boland, Chauvin, Robert repartent en campagne, et se dirigent vers le camp ennemi.

Loque est absent. Il a confié la garde de l'office à son confrère Martin, assisté du garçon de magasin, Henry. Martin n'est pas belliqueux. A la vue des assaillants, il prend honteusement la fuite dans l'arrière-boutique, entraînant Henry avec lui. Ils ferment la porte. Sauvés, mon Dieu ! Sauvés ? Mais non, Chauvin, avec ce coup d'œil particulier aux grands capitaines, a compris la situation. Vite des clous, Boland ; Robert, un marteau. Pan ! Pan ! La porte est solidement fixée. Martin et Henry, pris dans une souricière, sont irrévocablement prisonniers. C'est un désastre. Tout semble perdu. Soudain, dans ce fantastique Waterloo, apparait Blücher lui-même, en la personne de Loque. Loque a entendu voler en éclats ses bocaux, il accourt au bruit de la mitraille. Dans un élan vigoureux, il délivre les prisonniers, puis, tous trois chargeant les agresseurs, les repoussent.

Vaincu, mais non soumis, nouveau Vercingétorix, ne voulant pas céder à César, Chauvin brandit avec fureur sur la tête de Loque la framée vengeresse de la loi et l'assigne devant le tribunal.

Loque triomphant, sort du prétoire couvert des lauriers de la victoire.

Il n'y avait qu'à s'incliner. Qui eût pensé que Chauvin, lui dont le métier est d'exécuter les ordonnances, eût levé l'étendard de la révolte ?

— Mais non, s'écrie-t-il, — ce n'est pas possible. Ces juges sont des brigands. A la porte l'intrus !

Il court chez Boland, il vole chez Robert. Tous trois, la main sur le codex, font le serment d'expulser Loque ou de mourir. *Potius mori quam fœdari !* s'écrient-ils et ils s'élancent :

A ce moment, le drame prend des proportions gigantesques. Il serait terrifiant, si le vaudeville qui s'y mêle n'en tempérait la sombre horreur. Ce n'est plus le *Lutrin,* c'est une tragi-comédie participant à doses égales du *Paradis Perdu* et de *Monsieur de Pourceaugnac* ; les matassins de Molière se démenant dans l'*Enfer* de Dante.

En route, les conspirateurs recrutent des janissaires. A l'aide, Vasseur ! A nous Jameaux ! Du nerf, Patriarche ! A la rescousse, Potor ! Hardi ! Hardi ! Potor, Patriarche, Jameaux, Vasseur, dans le cours ordinaire de la vie, sont de pacifiques déménageurs. Aujourd'hui, pour la modeste somme de dix francs, ce sont des belligérants féroces.

Chauvin et Boland, en avant-garde ; sur les flancs, Robert en observation ; Potor, Patriarche, Jameaux, Vasseur formant le gros de l'armée, toute la bande, comme un flot dévastateur, fait irruption dans le magasin qui projette sur la rue l'irradiation de ses bocaux multicolores.

Les traîtres ! Est-ce possible ? Encore une fois, ils ont profité de l'absence du commandant de place. C'était du reste le vrai moment psychologique : Loque venait de se marier. Aux bras d'une épouse aimée, certainement il est bien loin, dans les grands bois, mêlant ses brûlantes paroles d'amour aux chants harmonieux des petits oiseaux. La place est donc libre, libre. Sans coup férir, on va planter le drapeau du triomphe au sommet du bocal le plus haut. Quelle gloire ! Ils entrent.

Mais Henry les a vus venir de loin. Brûlant de venger une première défaite, il est allé arracher Loque aux délices décevantes de la lune de miel. L'ennemi est dans la place ! Il leur faut entamer un siége en règle pour reprendre cette citadelle qui est à eux. Alors se déroule un combat homérique.

Tout ce que peut inventer la gymnastique la plus effrénée, toutes les ressources de l'acrobatie la plus délirante sont simultanément mis en œuvre.

Loque a son logement à l'entresol, il y monte au moyen d'une échelle. Son plan est de tourner la position, de tomber à l'improviste sur les derrières de l'ennemi, de l'assaillir comme la foudre, pendant que Henry attaque de front. Mais, de l'intérieur, déjouant cette savante stratégie, et Boland et Chauvin et Vasseur et Potor l'ont devancé. D'un coup d'épaule il est renversé, bousculé !

Il dirige ses efforts sur une porte : entre les battants pleut une grêle de coups de poings. Il bondit vers le palier : on le poursuit. Il s'élance : la meute le suit. Il veut reculer : on le cerne. Il saute sur une fenêtre : on le pousse vivement. Patatras ! Il roule sur un vitrage couvrant une cour : les carreaux crèvent. Loque tombe sans se faire plus de mal qu'un écuyer de cirque à travers un cerceau de papier.

Le voilà sur la rue. Dans le ciel étoilé la lune illumine son front couvert de sueur, mais toujours noble, des reflets de son disque d'argent. Du haut des remparts, c'est-à-dire par les fenêtres, l'ennemi, ivre de succès et de joie, le salue, le nargue, lui envoie des baisers, l'accable de projectiles. Que pouvait-il faire ? Les Horace étaient trois, lui est seul ; Henry a disparu ; et les Curiace sont sept. Mais pendant que ces dramatiques événements se déroulaient, les voisins épouvantés ont couru chercher le commissaire. Celui-ci se présente et somme les occupants d'ouvrir les portes. On ne l'écoute pas.

— Qu'on aille chercher un serrurier, s'écrie-t-il.

Cet ordre produit un résultat magique. Les issus s'ouvrent et Boland, Chauvin, Robert, Jameaux, Vasseur, Patriarche, et Potor, successivement et délicatement cueillis par le commissaire sont conduits au poste avec tous les égards dus au courage malheureux.

César Loque, définitivement maître du champ de bataille, s'empresse, à grands coups de balai, de chasser dans la rue les morts et les blessés, desquels s'échappent des flots de sang de toutes les couleurs, puis, éreinté, mais victorieux, triomphant, il s'en va près de son épouse adorée goûter un repos bien mérité et glorieusement conquis.

F. Le Bihan.

NÉCROLOGIE

M. ACHILLE GUIBOURG

Un homme vient de s'éteindre, dans un âge très avancé, dont le nom avait eu un grand retentissement et dont le rôle n'avait pas été sans importance à une certaine époque. M. Achille Guibourg avait quatre-vingt-dix ans. Il était un des derniers survivants de cette insurrection vendéenne de 1832 que le défaut de préparation suffisante, le désaccord entre les chefs qui devaient la diriger, des hésitations et des contr'ordres encore inexpliqués aujourd'hui condamnaient à un avortement fatal, en dépit d'héroïques efforts individuels, mais qui restera, comme l'a dit avec une respectueuse émotion, un généreux ennemi M. Jules Simon, « l'agonie d'un grand sentiment. »

M. Achille Guibourg était né à Châteaubriant, le 10 septembre 1799. Son père, magistrat distingué, devint, quelques années plus tard, président du tribunal de cette ville. Lui-même entra de bonne heure dans la magistrature. La Révolution de 1830 le trouva procureur du Roi près ce même siège.

Elle froissait ses opinions, ses sentiments, ses traditions de famille, puissantes encore à cette époque et dans ce pays. Il quitta sa robe de magistrat pour prendre celle d'avocat au barreau de Nantes. Il défendit, soit en cour d'assises, soit devant les tribunaux correctionnels, plusieurs royalistes poursuivis pour cause politique, tout en se mêlant activement à l'organisation intérieure du parti.

Son dévouement, son activité, son intelligence pratique des affaires le recommandèrent à la confiance des conseillers chargés par la duchesse de Berry d'organiser l'insurrection dans l'Ouest. Il fut choisi pour intendant ou commissaire civil du pays insurgé.

Son nom de guerre était *Pascal* ; *le Breton*, celui que Madame aimait à donner à l'un de ses proches qui partagea son dévouement et ses dangers. Nous n'avons pas à retracer, si intéressants qu'en fussent les détails, le rôle de M. Achille Guibourg dans l'insurrection ou la conspiration.

Arrêté une première fois, il eut l'adresse et le bonheur de s'évader de la prison de Nantes. Il trouva alors un asile dans la maison de Mlles du Guiny, rue Haute-du-Château, maison ouverte à tous les proscrits et où la duchesse de Berry s'était elle-même réfugiée.

C'est là qu'il fut pris, le 6 novembre, avec elle, M. de Mesnard et Mlle de Kersabiec, dans cette cachette de quelques pieds seulement d'étendue[1], pratiquée derrière une plaque de cheminée et que le feu allumé dans le foyer avait transformée en fournaise ardente. Ce qu'eurent à y souffrir, pendant seize mortelles heures, les quatre captifs, soutenus par le courage héroïque de la princesse, il faut, comme nous, l'avoir entendu raconter à M. Guibourg lui-même. Il y a là une des pages les plus émouvantes de l'histoire contemporaine, et son nom est inscrit en caractères ineffaçables sur cette page.

Les pièces de la procédure dirigée contre M. Guibourg et ses amis disparurent du greffe de Rennes dans des circonstances que la justice ne put éclaircir et que l'histoire n'a pas encore entièrement dévoilées après un demi-siècle. Il semble que le roman dût se mêler à l'histoire et l'impossible aux plus terribles réalités, dans ces aventures plus distantes encore de notre époque par la différence des caractères et la trempe des âmes que par le temps écoulé.

Traduit, sous l'accusation de complot, devant les Assises de Blois avec MM. de l'Aubespin et Merson, au mois de décembre 1832, il fut acquitté.

Mais une nouvelle poursuite l'attendait à raison des mêmes faits différemment qualifiés, et, le 21 mars 1833, il dut reparaître devant les Assises de Nantes. Il y fut défendu par M. Lemerle, son ancien patron et son ami, et se défendit lui-même avec émotion et dignité. L'ordre des Avocats de Nantes tout entier avait pris fait et cause pour lui. Il y avait dix mois qu'il était confrère proscrit, prisonnier ou caché. Son nouvel acquittement fut un triomphe.

Sorti de la vie politique, M. Guibourg épousa, en 1834, Mlle Pauline Surcouf, la plus jeune des filles de l'illustre marin, une des gloires de Saint-Malo qui en compte un si grand nombre. Il se fixa avec elle dans le beau domaine de Riancourt sur Saint-Servan, aux portes de cette ville.

Les œuvres de piété et de charité, la présidence de la fabrique de Saint-Servan, la défense des intérêts agricoles et commerciaux du pays qu'il connaissait à merveille, les relations et les devoirs de famille, y remplissaient ses moments.

[1] Trois pieds et demi de long sur dix-huit pouces de large.

En 1849, son nom fut mis en avant par un groupe d'électeurs royalistes pour l'Assemblée législative. Il déclina une candidature qui risquait de diviser le parti ; mais il y garda une haute et légitime autorité. Il y a quelques années à peine, il fut un des présidents d'honneur du banquet royaliste de Challans.

C'est à Riancourt que M. Guibourg vient de mourir, le 28 mai, dans les bras de ses enfants et petits-enfants, ayant gardé jusqu'à la fin une jeunesse extraordinaire de sentiment et d'esprit, une vivacité de conversation, une sûreté de mémoire, une aménité de formes qui rendaient son commerce plein de charme. Ses forces physiques n'avaient décliné qu'à la suite d'une chûte faite dans son appartement il y a quelques semaines et d'une plaie à la tête qui en avait été la fâcheuse conséquence.

Sa femme l'avait précédé dans la tombe. De leurs trois filles, l'aînée, Mme de la Plante est morte, elle aussi ; les deux autres, Mmes Fournel et de la Tesserie survivent.

Une foule nombreuse et recueillie de parents, d'amis, de personnes de toutes les opinions et de toutes les classes, a suivi jusqu'au cimetière la dépouille de ce noble vieillard, aussi doux, aussi affectueux, aussi calme dans la seconde partie de sa vie qu'il avait été énergique et vaillant dans la première.

Aucun discours n'a été prononcé sur sa tombe[1].

[1] M. Guibourg avait publié, en 1833, mais sans la signer, une brochure intitulée : *Relation fidèle et détaillée de l'arrestation de S. A. R. Madame la duchesse de Berry* (Nantes, Merson, in-8°). Il avait communiqué quelques notes à M. l'abbé Deniau pour la rédaction de son *Histoire de la Vendée*. D'autres annotations sur un exemplaire de *la Vendée et Madame*, par le général Dermoncourt (en réalité Alexandre Dumas) et quelques pages écrites d'après ses souvenirs sont conservées dans sa famille.

L. DE LA SICOTTIÈRE.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

LES CHRYSANTHÈMES[1].

« Il y a des serfs attachés à la glèbe qui doivent à leurs seigneurs tout le travail de leurs bras, et qui voient la faim, la fièvre, moissonner à côté d'eux leurs petits hâves et grelottants. Il y a de pauvres filles abandonnées, qui serrent sur leur poitrine amaigrie l'enfant dont les cris leur demandent un lait, tari, hélas! Il y a des tisserands glacés et blêmes qui, sans le savoir, tissent leur linceul! Eh! bien, ce qui fait le poète, le voici : toutes ces douleurs des autres, il les souffre; tous ces pleurs inconnus, toutes ces plaintes si faibles, tous ces sanglots qu'on ne pouvait pas entendre passent dans sa voix, se mêlent à son chant.... » Sans doute, bourgeois, qui courez à vos affaires la tête creuse et le ventre plein, sans doute vous n'avez pas connu ces merveilleuses paroles que M. de Banville met dans la bouche de *Gringoire*. Car votre égoïsme sceptique ne raillerait pas les poètes de leur tristesse et de leurs lamentations; vous n'auriez pas ce dédaigneux hochement de tête, quand vous les voyez passer par les rues des cités où grouille votre agitation mercantile, le front rêveur, le regard obstinément fixé sur les étoiles; vous ne mépriseriez pas leurs larmes sincères, mais votre piété vous pencherait vers le sol où elles tombent, pour les recueillir et les tenir au fond de quelque précieuse cassette, comme des pierres ou des perles fines. Vous sauriez que si les poètes souffrent, c'est surtout de la souffrance des autres; que leur douleur est faite des douleurs de l'humanité toute entière et que c'est pour cela que leurs vers tintent lugubrement au milieu de vos plaisirs.

Edouard Beaufils est doué de cette fatale sensibilité qui interdit à certains les rares joies de la vie et sans laquelle il n'y a pas de véritable

[1] *Les Chrysanthèmes*, poésies, par Edouard Beaufils. — 1 vol. in-16. Rennes, H. Caillière, éditeur. Prix : 3 fr. 50.

poète. Il a entendu dans le lointain des âges primitifs le premier cri de souffrance de l'homme[1] :

C'était le jour fatal de la première faute...
.. ..
Le ciel se remplissait d'une obscure lueur
Que les premiers humains n'avaient pas encor vue.

Et blêmes, dans l'atroce attente et la frayeur,
Tous deux, comme effarés de ces métamorphoses
Dont le mystère étrange épouvantait leur cœur,

Rêvèrent comme on rêve au long des soirs moroses :
Et, parmi la stellaire implacable clarté,
Ils versèrent longtemps des larmes sur les choses,

O les pleurs, les premiers pleurs de l'humanité

Il a compris la torture de ceux qui doutent[2] :

.. Combien, depuis lors, sous la pourpre ou la toile,
Marchent seuls dans la vie, au hasard du destin,
Sans avoir d'espérance et sans avoir d'étoiles.

Il a traduit la douleur de ses frères les poètes[3], il a pleuré les pleurs de ceux qui restent, sur les tombes de ceux qui sont partis[4], il a clamé contre celles qui n'aiment pas et a promis la bienfaisance de la mort paisible à ceux qui ne furent pas aimés.

Il a cherché dans les voix de la nature et du monde extérieur, leur compassion aux misères humaines. Les cloches lui ont dévoilé les mystères de leurs chants[5] :

Vous me psalmodiez je ne sais quelles plaintes
Et quels vagues sanglots, veuves inconsolées....
....
Vous sonnez de longs glas aux lassés de la vie..
.....
Vos rythmes lents, pareils aux voix des vierges pâles,
Réveillent dans les cœurs les dolences anciennes .. »

[1] Premier soir.
[2] Les Mages.
[3] Etat d'âme.
[4] Chrysanthèmes.
[5] Les Cloches.

Quand il est allé au long des plages, il a connu que

La mer a des douleurs comme l'humanité.
Et c'est pourquoi, le soir, nous entendons ses plaintes
S'élever dans un bruit de mornes voix éteintes,
Mystérieusement, parmi l'obscurité[1].

Mais il en veut parfois à la nature de son impossibilité méprisante :

Ce que je hais en toi, c'est le calme profond
Où, muette et paisible en les métamorphoses,
Incessamment, tu vois durer contre les choses
La lutte obscure et sourde où l'être se morfond.
C'est cette indifférence où ton dédain ramène
Les innombrables deuils de la tristesse humaine.
Qu'importe à ton mépris les maux dont nous souffrons !
Que l'homme soit joyeux ou soit triste, qu'importe!
La sève du printemps rit sur la branche morte
Il nargue la douleur qui creusera nos fronts[2] !

*
* *

Edouard Beaufils a donc reçu du ciel cette terrible faculté de concentrer en son moi toutes les dolences des autres. Sa sincère émotion le fournissait de poétiques idées : il fallait exprimer ces idées dans une langue châtiée et sonore : il fallait donner à ces bégaiements d'une âme jeune la forme qui crée l'œuvre d'art. Or il a eu cette rare bonne fortune de rencontrer, en Louis Tiercelin, le maître et l'ami qui devait lui enseigner le difficile et subtil métier des rimes. Je comprends d'autant mieux et j'apprécie cette profitable amitié du maître pour le disciple, que je dois moi-même à l'affectueuse bienveillance de Louis Tiercelin, le peu que je sais ès-sciences poétiques et je suis heureux de trouver l'occasion de dire publiquement la reconnaissance que je lui garde. Les *Chrysanthèmes* lui sont dédiés : il a écrit pour le livre une préface

[1] Sonnet morose.
[2] A l'Impassible.

superbe où il entretient le poète du souci qu'il doit avoir de la langue, alors qu'il a déjà la pensée.

Ce n'est pas tout d'écrire en un vers qui s'enflamme
De ces mots radieux montés tout droit du cœur.
Et d'y faire ondoyer le panache vainqueur
Que la jeunesse irrésistible met à l'âme ;

Trop tôt, hélas ! doit fuir le charme aérien
De tes vingt ans sous la ride irrémédiable ;
Lorsque disparaîtra cette beauté du diable,
Tes vers qui pâliront n'en garderont plus rien ...

Abandonne aux bourgeois sensibles et touchants
Les mots du cœur de ce poncif vocabulaire,
Pour imposer, narguant le rire ou la colère,
La splendeur de la forme artistique à tes chants.

Ne dis pas les douleurs comme les dit la foule ;
Mets dans tes vers des diamants et non des pleurs[1].

Le disciple a fait honneur au maître et rarement vit-on premier volume de poésies où la facture atteignit un tel degré de perfection. Voici Beaufils amoureux du vers pour le vers :

Rimons pour le plaisir exquis d'ouïr les belles Rimes
Scander le choc savant de nos folles escrimes....

Le voici ciselant les divins pantouns, les sextines raffinées, les rondels parfumés et les mirifiques ballades. Je citerai une de ces pages où la recherche d'art a atteint le but.

Je veux rimer une ballade
Comme un bon ouvrier ès-vers,
Et je veux tenter l'escalade
Des divins sommets toujours verts,
En rythmes nouveaux découverts,
Et loin de la foule servile,
Pour atteindre les cieux offerts,
Je l'invoque, ô Maître Banville !

[1] *La Coupe*, préface des Chrysanthèmes.

Qu'il essaie une estafilade,
Mon rêve, au front des univers,
Où risque une timide œillade
Dans les lointains où tu te perds,
Afin qu'Apollon aux yeux pers
Me traite de façon civile,
O toi qui sais les maux soufferts,
Je t'invoque, ô Maître Banville!

Muse, donne-moi l'accolade!
Et sur moi, que les baisers chers,
Oiseaux envolés de l'Hellade,
Se posent triomphants et fiers.
Toi, l'expert entre les experts,
Devant qui ma rime défile,
Pour dompter les rythmes pervers,
Je t'invoque, ô Maître Banville!

Envoi

O toi que les rythmes divers,
Assouplis, suivent à la file,
Poète ignorant les revers,
Je t'invoque, ô maître Banville.

D'aucuns ont raillé cette recherche de la forme : qu'ils moulent leurs idées en de pareilles strophes, alors peut-être ils auront le droit de railler ; ils auront ce droit, mais ils ne railleront plus, car eux aussi auront été épris de la pure beauté.

*
* *

Edouard Beaufils n'est aujourd'hui que l'auteur estimé des *Chrysanthèmes* ; d'autres volumes vont venir qui lui donneront sa place au premier rang des bardes de Bretagne, au premier rang des poètes de France.

J.-Guy Ropartz.

*
* *

LE RÊVE ET LA VIE, poésies par OLIVIER de GOURCUFF. Préface de Jules Simon — 1 vol. in-16, *Paris, 1890, librairie des Bibliophiles.*

J'aime ce titre du nouveau volume de vers de mon confrère et ami O. de Gourcuff, parce qu'il est profondément humain. N'est-ce pas le sort d'un grand nombre de placer très haut ses aspirations, pour après languir dans le perpétuel froissement des réalités brutales ? Mais, je me hâte de le dire, les vers de O. de Gourcuff ne sont pas ceux d'un névrosé, encore moins ceux d'un révolté. Il accepte la *Vie* en résigné, mais continue de rêver, car le *Rêve* aide à supporter les dégoûts de l'existence.

« Je retrouve mieux mon pays — écrit M. Jules Simon dans sa lettre préface — je retrouve mieux mon pays dans vos vers que dans les descriptions qu'on en fait si souvent. » Gourcuff a en effet le culte de nos héros et de nos saints bretons et met en relief les inoubliables figures de Julienne du Guesclin, La Tour d'Auvergne, Donatien et Rogatien, Cassard.

Il aime aussi les artistes et les poètes, ses frères et les chante en de fiers sonnets.

Il sait dérober à la nature et aux choses la secrète poésie qu'elles renferment. Je veux citer en entier le sonnet, *Cœruleum Mare*, qui me semble une des pages les plus achevées du volume.

Je voudrais t'imprégner au fond de ma pensée,
Spectacle merveilleux et troublant de la mer ;
Mais, pour peindre ton charme exquisement amer,
La parole impuissante à ma lèvre est glacée.

Impassible, tu suis ta course accoutumée,
Caressant notre espoir, meurtrissant notre chair.
N'es-tu pas la coquette au cœur froid, à l'œil clair,
Toujours plus décevante et toujours plus aimée ?

Parfois ton flot menteur, que ride un doux zéphyr,
Bleu pâle de turquoise ou sombre de saphir,
Semble un lac transparent ; mais soudain l'émeraude

Dans ce paisible azur met son glauque reflet ;
La vague arrive, ainsi qu'un voleur en maraude ;
La mer, enfant terrible, a l'homme pour jouet.

Elle me plaît beaucoup la pièce intitulée : *Sur une vieille pendule* et, dans le parallèle entre une tour bretonne et la ferraillerie de M. Eiffel, j'aime la crânerie de vers comme ceux-ci ; c'est la tour de granit qui parle :

« Nous arborons mêmes couleurs,
Mais en carmin, toi, l'on t'a peinte.
Moi, le sang des braves m'a teinte :
J'eus des guerriers pour barbouilleurs. »

Je pourrais citer de bien jolies strophes encore, cueillies çà et là dans les *Récits et Croquis* et les *Pensées intimes*, par exemple, la *Ballade du Liseur* avec ce charmant refrain :

Je lis, l'heure passe en lisant,

mais je ne veux pas chanter trop haut les louanges de l'ami Gourcuff dans une revue qu'il dirige.

La *Mort de Léonard*, pièce en un acte qui fut représentée à Nantes en 1888, clôt le volume. Malgré que l'élément historique entre pour partie dans cette œuvre de théâtre, elle n'est pas un drame de la vie réelle : elle est plutôt une fantaisie en vers dans le cadre sanglant de la Révolution.

Les poésies d'O. de Gourcuff sont d'une lecture attrayante : la variété des sujets abordés empêche toute monotonie. L'auteur n'est pas un moderne, dans l'étroite acception du mot ; il relève surtout des classiques et, par certains côtés, des romantiques. Il n'est pas l'amoureux des subtilités de la forme. Il cherche la pensée élevée et la moule en des vers robustes. La valeur littéraire de son volume est incontestable et tous ses amis le remercient de consacrer à la poésie les rares loisirs que lui laissent ses plus graves travaux d'histoire et de critique.

J. Guy Ropartz.

*
* *

NOUVEAU TRAITÉ DE VERSIFICATION FRANÇAISE, par MM. CHARLES LE GOFFIC et EDOUARD THIEULIN, *professeurs agrégés de l'Université.* — Paris, G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, en face de l'Ecole de médecine, 1890. Prix : 1 fr. 50.

Beaucoup d'auteurs ont, avant MM. Le Goffic et Thieulin, étudié les règles de la prosodie française et de la structure des vers, les voyelles qui forment ou ne forment pas diphtongues, l'assonance et les différentes sortes de rimes, rimes masculines et féminines dont l'alternance n'a pas toujours existé et n'est pas aujourd'hui toujours respectée, rimes plates et rimes croisées, rimes riches ou suffisantes, rimes *couronnées*, *empérières*, *équivoquées*, *fratrisées*, *annexées*, *batelées*, *brisées*, *rétrogrades*, *sénées*, *en écho*, *en kyrielle*, *concatinées* ; les différentes sortes de strophes, celles dites *isométriques* et celles dites *hétérométriques* ; les différentes sortes de poèmes à forme fixe, le *distique*, le *quatrain*, le *sixain*, le *huitain*, le *dizain*, le *triolet*, le *rondel* et le *rondeau*, la *sextine*, la *glose*, l'*iambe*, le *pantoum*, la *terza-rima*, le *sonnet*, le *virelai*, la *villanelle*, l'*acrostiche* et le *chant royal* ; mais si nos deux auteurs ont mis à profit les travaux de leurs devanciers, prenant comme Molière leur bien où ils le trouvaient, s'ils les ont parfois complétés par leurs réflexions, leurs citations et leurs études, ils sont loin de les avoir toujours suivis. Ils se sont séparés d'eux notamment dans leur théorie sur l'*e* muet, cet *e* muet qui a si souvent embarrassé nos poètes et qui leur fait journellement commettre de véritables hiatus pour arriver à son élision, l'*e* muet que Ronsard en cas de gêne, aurait voulu remplacer par une apostrophe (*épé'* pour *épée*) et pour lequel l'usage veut que l'on ait des égards, bien qu'il ne puisse protester contre un mauvais traitement puisqu'il est *muet*. Ils ont élucidé cette question embarrassante avec beaucoup de goût, de tact et d'érudition. Ils ont montré les mêmes qualités dans cette autre difficile question de l'*hiatus* que nos plus grands poètes anciens et modernes ont employé parfois d'une façon charmante, comme Musset dans ce vers cité par Banville :

Ah ! folle que tu es,
Comme je t'aimerais demain si tu vivais.

Puis ils ajoutent comme conclusion : « Peut-être eût-il mieux valu laisser le poète juge de l'emploi de l'hiatus » et plus loin : « c'est affaire au goût du poète d'éviter tout hiatus pénible », et ils ont raison, et bien fou serait le poète qui pouvant arriver à produire un effet, en se servant *accidentellement* de l'hiatus, s'en priverait pour ne point contrarier un critique grincheux ou inexpérimenté. Mais je suis obligé de me hâter et de vous signaler en courant les théories de nos deux auteurs sur le système des coupes. C'est peut-être la partie la plus intéressante de leur travail. C'est une étude ingénieuse de la structure des vers français et de leur mécanisme. Cette étude n'intéresse pas seulement les vers où la césure n'est pas obligatoire, mais ceux encore où elle l'est, comme dans les vers dissyllabiques et surtout dans l'alexandrin romantique « qui, affranchi du repos du sens, s'est affranchi aussi de la tonique médiane. » Cette partie du traité, outre l'importance qu'elle présente en tant que décomposition mécanique du vers, pourrait bien être, en son genre, une méthode excellente de diction, à l'usage de ceux qui veulent apprendre à bien lire les vers et à bien faire ressortir les intentions du poète.

Je signalerai en terminant l'étude sur le vieux poème, le *lai*, dont Banville lui-même n'a connu que très superficiellement l'histoire. MM. LeGoffic et Thieulin ont reconstitué dans son exactitude initiale ce poème trop discrédité. On peut suivre avec eux ses différentes modifications depuis le XIIe jusqu'au XVe siècle ; du *lay du chèvrefeuil* attribué à Tristan au *lay de Plaisance* attribué à Alain Chartier et qui est un excellent modèle du genre, au point de vue technique.

Par un très rapide aperçu des parties les plus originales de leur ouvrage, il est facile de se rendre compte que nos deux auteurs n'ont pas voulu être de ceux qui, suivant l'expression de J.-B. Rousseau,

> .... se livrant à des guides vulgaires,
> Ne détournent jamais des routes populaires
> Leurs pas infructueux ;

bien au contraire, ils ont voulu marcher sans lisières, *penser par eux-mêmes* en ne se référant qu'à l'observation des faits et à leur logique. « Penser par soi-même c'est, disait le Père Guérard dans un discours qui a remporté le prix à l'Académie française, en 1775, la qualité la plus rare peut-être et la plus précieuse de toutes les qualités de l'esprit. Qu'on y réfléchisse, on verra que tous les hommes à l'ex-

ception d'un très petit nombre pensent les uns d'après les autres et que leur raison tout entière est composée d'une foule de jugements qu'ils ramassent autour d'eux. » MM. Le Goffic et Thieulin ont mis à profit leurs devanciers ; nulle part ils ne sauraient passer pour des caudataires.

« Leur traité, dit excellemment M. Charles Maurras, dans son feuilleton de l'*Observateur français*, est, je pense, le premier qui tienne un sérieux compte des réformes immenses accomplies depuis 60 ans dans les vers français. Leur chapitre sur l'alexandrin est particulièrement à retenir... Il en ressort clairement que ce qu'une habitude acoustique a établi, une autre habitude acoustique peut le détruire demain. Une fois de plus, nous y voyons que la vraie science consiste dans la perception des causes... »

C'est ce qu'en termes moins techniques voulait exprimer, sans doute, ce poète académicien qui écrivait, à l'un des auteurs : « Jusqu'à présent, cher Monsieur Le Goffic, tous ces traités de poésie m'avaient paru trop réactionnaires ; le vôtre n'a fichtre pas ce défaut-là... » Et sagement, l'académicien concluait : « Tout de même ne nous montons pas trop le coup sur les rythmes décadents ! » Conseil judicieux et d'une formule qui nous ravit.

DOMINIQUE CAILLÉ.

... Tant pis si M. Tiercelin voit encore dans cette dernière réflexion une allusion malicieuse... Qu'il m'attaque une *troisième fois* dans sa *Revue*, à propos de mes comptes-rendus, cela m'est tout-à-fait égal !.... Que M. Le Dorz, me trouvant trop sévère sans doute, lui adresse aujourd'hui ses volumes et que M. Tiercelin le compare à Corneille *(sic)*, je n'y vois pas d'inconvénient..... au contraire !

*
* *

BRETAGNE ET CIEL, poésies par P. Giquello. — Vannes, *Eugène Lafolye*, 1890.

Je suis un peu gêné pour parler de ce petit livre dont je uis le par-

rain, d'autant qu'il me donne par instants, comme à l'officier de la *Dame blanche*, le regret

De ne pouvoir être que son parrain.

En attendant qu'un autre vous dise tout ce que notre collaborateur M. P. Giquello a enfermé de pensées pieuses et de sentiments bretons dans son élégant volume, *Bretagne et Ciel*, je citerai quelques strophes de la poésie : *Loin de la Bretagne*

J'entends, dès le matin, au doux pays que j'aime
Là-bas, là-bas,
Les cloches du village annonçant le baptême
Ou le trépas.
Je revois les grands bois et les vertes prairies
Pleines de fleurs,
J'entends les chants plaintifs, les longues causeries
Des laboureurs,
J'entends de nos pâtours, quand tombe la rosée,
Le long appel
Répété par l'écho de l'ombreuse vallée
De Kernizel.

Ces vers auraient pu être écrits de 1830 à 1840, ils n'en sont pas plus mauvais pour cela. Et pourquoi s'attarder à des critiques de forme ? M. P. Giquello est de ceux chez qui

C'est le fond qui manque le moins,

et il s'en contente.

O. DE G

L'HEURE ENCHANTÉE, par Gabriel Vicaire. — Paris, *Alph. Lemerre*, 1890.

Nous ne doutons pas que M. Gabriel Vicaire ne se place bientôt près des Banville, des Coppée, des Sully-Prudhomme et des premiers poètes de ce temps. A ceux qui trouveraient la louange excessive, nous recommandons la lecture de l'*Heure enchantée*. Ce dernier livre de M. Vicaire est un des plus parfaits recueils de vers qu'il nous ait été donné de connaître. L'*Heure enchantée* a le charme enveloppant des féeries shakspeariennes, avec une netteté de contour et une sobriété d'expression tout antiques. Plus justement encore, elle donne l'impression de la nature à son réveil et des belles matinées d'été. L'enchantement persiste d'un bout à l'autre du livre pour le lecteur qui devient avec joie le prisonnier du poète, comme l'enchanteur Merlin fut celui de la fée Viviane. Avec Isoline et les Rois Mages, Marie-Madeleine et Saint-Nicolas, Merlin le Celte a tenté M. Vicaire. Voici quelques lignes de son *duo* amoureux avec Viviane :

Ils verront sans regret s'envoler tour à tour
Leurs songes plus légers que le vol d'une abeille,
Ils seront toujours beaux comme le point du jour.
La tendresse en leurs cœurs sera toujours pareille ;
Sans se lasser jamais leurs baisers chanteront
Comme un nid dans le bois, que le matin réveille,
Ils iront côte à côte, une lueur au front,
Et, les soleils couchés, quand finira le monde,
Une dernière fois leurs lèvres se joindront !
Je ne plains pas Merlin prisonnier de sa blonde !

Les cinq cents vers de *Merlin* et ceux des dix autres poèmes du volume valent autant. Lorenzo à Jessica, Hernani à Dona Sol n'ont pas mieux dit.

OLIVIER DE GOURCUFF.

INSTRUCTION DU PEUPLE EN BRETAGNE avant la Révolution de 1789 par M. l'abbé Le Mée, recteur de Trédaniel (Côtes-du-Nord). — Saint-Brieuc, Imprimerie-lithographie, L. Prud'homme.

« L'instruction de l'homme et de la femme de la classe ouvrière était au moins avant la Révolution de 1789 *à la hauteur* de l'instruction de nos jours », écrit M. l'abbé Le Mée, et pour le démontrer, il fait appel à toute son érudition, à toute son éloquence, à toute la causticité de son esprit. Il a bien fait, car sur ce point je suis, j'étais, veux-je dire, passablement sceptique. Si M. l'abbé Le Mée n'avait accumulé statistique sur statistique, chiffres sur chiffres (qui n'ont rien de commun, je l'espère, avec ceux de nos budgets) j'aurais pensé que missionnaire apostolique, chevalier du Saint-Sépulcre et recteur breton, il avait conservé des préventions contre la *Laïque*, comme on dit de notre temps. Mais il a bien fallu me laisser, convaincre, du moins en ce qui touche l'instruction primaire.

Pourtant, si j'avais eu un petit souhait à formuler, ç'aurait été de voir M. l'abbé Le Mée insister davantage sur l'idée exprimée pages 6 et 7 de son petit volume, concernant non la *hauteur* de l'instruction, mais la *direction* de l'éducation à notre époque ; ce passage m'a fait souvenir de ces vers de Victor Hugo.

Pierre à pierre en songeant aux vieilles mœurs éteintes
Sous la société qui chancelle à tous vents,
Le penseur reconstruit ces deux colonnes saintes:
Le respect des vieillards et l'amour des enfants.

A bon entendeur, salut !

D. CAILLÉ.

AVIS

Nous apprenons avec plaisir que le beau travail de notre confrère M. René Blanchard, sur les actes du duc Jean V a obtenu une médaille au concours des antiquités nationales.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie Eugène LAFOLYE, 2, place des Lices.

TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

ANNÉE 1890. — PREMIER SEMESTRE

JANVIER

I. — Etudes d'histoire bretonne. — *Un épisode de la Ligue en Bretagne*, par M. l'abbé GUILLOTIN DE CORSON... 5

II. — Etudes dramatiques. — *Bretagne* (suite et fin), par M. LOUIS TIERCELIN..... 14

III. — Etudes d'histoire religieuse. — *Un prélat breton accusé de philosophisme*, par E. M. C. (Suite et fin)..... 38

IV. — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate*, par M. V.-F. KERVILER..... 45

V. — Poésie bretonne. — 1° *Installation d'un Recteur*, par LOITOUS.—2° *Son Sisik*, par le ROITELET DE SAINT YVES. 53

VI. — Poésie française. — *Mélancolie*, par DOMINIQUE CAILLÉ. 61

VII. — Récits et nouvelles. — *Rosette*, par M. PIERRE GRINGOIRE..... 62

VIII. — Notices et comptes-rendus. — *La Légende merveilleuse de Monseigneur saint Yves*, de M. le Vte du Bois de la Villerabel, par M. A. DE LA BORDERIE, de l'Institut. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne* (8e fascicule), de M. René Kerviler, par M. OLIVIER DE GOURCUFF. — *Documents inédits pour servir à l'Histoire de la Guerre de cent ans dans le Maine, de 1424 à 1452*, de M. ANDRÉ JOUBERT, par M. D. CAILLÉ. — *Péchés de jeunesse*, de Milius, par M. D. CAILLÉ. — *Notes de voyage*, de M. Etienne Destranges, par M. D. CAILLÉ. — *Quarante jours dans le désert*, M. OLIVIER DE GOURCUFF..... 67

FÉVRIER

I. — Études d'archéologie bretonne. — *La Péninsule Armorique avant l'histoire*, par M. P. DE L'ISLE DU DRENEUC..... 82

II. — Études d'histoire bretonne. — *Un épisode de la Ligue en Bretagne* (fin), par M. l'abbé GUILLOTIN DE CORSON. 91

III. — Études dramatiques. — *Pour la Bretagne* (4e et dernier acte), par M. LOUIS TIERCELIN..... 99

IV. — Études bretonnes. — *Marion du Faouët* (suite), par M. J. TRÉVEDY..... 125

V. — Sextine nostalgique, par M. Edouard BEAUFILS.... 132

VI. — Poésie bretonne. — *Er Vedereah*, par MIKÈL EN DORNER. 134

La Moisson, par MICHEL LE DORNER..... 138

VII. — Notices et Comptes-rendus. — *Histoire généalogique de la maison du Breil ; Notice historique et généalogique sur la famille Maingard*, par M. l'abbé Paul Paris-Jallobert. — *Recherches sur l'histoire des arts en Poitou*, de M. Berthelé ; l'*Est africain ;* les *Seigneurs de la Flocellière*, de M. le Vicomte de Chabot ; *Espana*, de M. Lionel de la Laurencie, par O. de Gourcuff. — *Géographie féodale*, de M. Arthur de la Borderie, par M. le Comte de Palys — Le *Cabinet noir dans le Morbihan*, de M. Albert Macé, par M. D. Caillé. — Compte-rendu d'ouvrages de M. le Docteur Mauricet, par M Albert Macé..... 142

VIII. — Nécrologie..... 159

IX. — Compte-rendu de la séance et du banquet des Bibliophiles bretons, par M. D. Caillé..... 160

MARS

I. — Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc et de Tréguier, *Lettres et Documents inédits*, par M. Robert Oheix. (*Suite et fin*)..... 167

II. — Etudes d'histoire bretonne. — *Journal d'un Bourgeois de Vannes*, par M. Albert Macé..... 188

III. — Etudes bretonnes. — *Marion du Faouët* (suite), par M. J. Trévédy..... 206

IV. — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate* (suite), par M. V.-F. Kerviler..... 216

V. — Poésie bretonne. — *Le Rêve du Barde*, par le Barde du Menez-Bré..... 221

VI. — Poésie française. — *Bretagne*, par Louise d'Isole..... 223

VII. — Nouvelles et récits. — *Jacques et Françoise*, par M. de Fonteny..... 227

VIII. — Notices et Comptes-rendus. — *Généalogie de la maison de Cornulier en Bretagne*, de M. le Cte de Cornulier-Lucinière, par M. Olivier de Gourcuff. — *Henri de la Rochejacquelein et la Guerre de Vendée* (ouvrage anonyme), par M. Olivier de Gourcuff. — *Le Poète et l'Autocrate à table, propos humoristiques*, du Dr Wendel Holmes, par M. Dominique Caillé. — *Les préléminaires de la Révolution*, de M. Marius Sepet, par M. O. de Gourcuff. — *Lettres inédites de B. Fillon*, publiées par le comte de la Rochebrochard par M. O. de Gourcuff. — *Causeries littéraires* de M. Edmond Biré. — *Les Femmes troubadours*, de M. Paul Bénétrix, par M. Olivier de Gourcuff. — *Souvenirs et portraits littéraires*, d'Hippolyte Lucas ; le *monument* de *Le Sage*, par le même. — Rectification et revendication..... 235

AVRIL

I. — Études historiques bretonnes. — *Saint Melaine, évêque de Rennes*, par. M. A. DE LA BORDERIE..... 247

II. — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate* (suite), par M. J.-M.-V. KERVILER..... 267

III. — Études d'histoire religieuse. — *Saint Dominique et la première Confrérie du Rosaire en Bretagne*, par M. l'Abbé P. GIQUELLO..... 278

IV. — Études bretonnes — *Marion du Faouët* (suite), par M. J. TRÉVÉDY..... 285

V. — Poésies françaises : *Le départ de l'âme*, par M. LE ROUX. 296
Au bord de la Mer, par M. l'abbé P. GIQUELLO..... 300

VI. — Récits anecdotiques. — *Mes premières armes*, par M. F. LE BIHAN (suite)..... 302

VII. — Notices et Comptes-rendus. — *Jacques Cassard, capitaine de vaisseau*, de M. S. de la Nicollière-Teijeiro, par M. ALFRED LALLIÉ. — *Répertoire général de Biobibliographie bretonne*, de M. René Kerviler ; *Réaction*, de M. Jean-Paul Clarens, par M. O. DE GOURCUFF. *Les femmes des Tuileries*. — *La captivité de la duchesse de Berry, Nantes et Blaye de Imbert de Saint-Amand*, par M. D. CAILLÉ. — Le *songe de Gérontius*, de M. F. Le Dorz ; *Les Romanciers d'aujourd'hui*, de M. Charles Le Goffic, par M. D. CAILLÉ. — *Les droits de la France à Terre-Neuve*. — *Essais de critique musicale*, de M. L. de Romain ; *Jeanne d'Arc*, de M. Raoul de la Grasserie, par M. O. DE GOURCUFF. — Avis divers... 310

MAI

I. — *Journal d'un bourgeois de Vannes* (suite et fin), par M. ALBERT MACÉ..... 325

II. — Études bretonnes. — *Marion du Faouët* (suite), par M. J. TRÉVÉDY..... 344

III. — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate* (suite), par M. J.-M.-V. KERVILER..... 354

IV. — Variétés littéraires bretonnes. — *Les Elégies canadiennes du Père Lebrun, jésuite nantais*, par M. OLIVIER DE GOURCUFF..... 363

V. — Chansons populaires bretonnes. — *Er Melinur hag er Velinerès a Guerhorand*. — Le meunier et la meunière de Kerhorand, par YAN KERHLEN..... 369

VI. — Poésies françaises : *Danse macabre*, par Mme la baronne ANTONINE DE ROCHEMOND..... 373

Françoise de Rimini, par M. Jeanniard du Dot..... 376

VII. — Récits et Nouvelles. — *Sur la côte*, par M. Adolphe Ollivier..... 381

VIII. — Notices et Comptes-rendus. — *Paris pendant la Terreur*, de M. Edmond Biré, par M. D Caillé. — *Guerre de Vendée. Notes biographiques sur le général d'Autichamps*, de M. Charles d'Availles, par M. D. Caillé. — *Le Théâtre contemporain. Les moralistes* d'Emile Augier, par M. D. Caillé. — *Sonnets de Ch. Fuster*, par M. D Caillé. — *La France extérieure* de A. Prou-Gaillard. — *Beaubois et ses seigneurs*, de M. A. de Tesson, par M. O. de Gourcuff. — L'*Ame et son Ange gardien*, de M. l'abbé Lohan, par A. Macé. — *Modes mineurs*, poésies de M. Guy Ropartz, par M. Louis Tiercelin..... 392

JUIN

I. — Études historiques. — *Episodes de la Terreur à Nantes*, par M. A. Lallié..... 405

II. — *Un gentilhomme breton au XVIIIe siècle*, par M. du Boishamon..... 420

III. — Études bretonnes. — *Marion du Faouët* (suite), par M. J. Trévédy..... 434

IV. — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate* (suite), par M. J.-M.-V. Kerviler..... 445

V. — Poésie bretonne. — *Une fête de Recteur en Basse-Bretagne*, par Le Barde du Menez-Bré..... 450

VI. — Récits et Nouvelles. — *Une Tempête dans une pharmacie*, par F. Le Bihan..... 457

VII. — Nécrologie. — *M. Achille Guibourg*, par M. de la Sicottière..... 461

VIII. — Notices et Comptes-rendus. — *Les Chrysanthèmes*, de M. Edouard Beaufils, par M. Guy Ropartz. — *Le Rêve et la Vie*, poésies de M. O. de Gourcuff, par M. Guy Ropartz. — *Nouveau traité de versification française*, de MM. Le Goffic et Thieulin, par M. D. Caillé. — *Instruction du peuple en Bretagne avant 1789*, de M. l'abbé Le Mée, par M. D. Caillé. — *Bretagne et Ciel*, poésies de P. Gicquello, par M. O. de Gourcuff. — *L'heure enchantée*, de Gabriel Vicaire, par M. O. de Gourcuff..... 464

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES

RELIGION

ETUDES D'HISTOIRE RELIGIEUSE. — *Un prélat breton accusé de philosophisme*, par E. M. C. (suite et fin), p. 38. — *Saint Melaine, évêque de Rennes*, par M. A. de la Borderie, p. 247. — *Saint Dominique et la première confrérie du Rosaire en Bretagne*, par M. l'abbé P. Giquello, p. 278.

HISTOIRE

ETUDES D'HISTOIRE BRETONNE. — *Un épisode de la Ligue en Bretagne* (fin), par M. l'abbé Guillotin de Corson, p. 5, 91. — *Un gentilhomme breton du XIIIe siècle* par M. du Boishamon, p 420. — *Journal d'un bourgeois de Vannes* (suite et fin), par M. Albert Macé, p. 188 et 325.

ETUDES BRETONNES. — *Marion du Faouët* (suite), par M. J. Trévédy, pp. 125, 204, 285, 344, 434.

ETUDES D'ARCHÉOLOGIE BRETONNE. — *La péninsule Armorique avant l'histoire*, par M. P. de l'Isle du Dreneuc, p. 82.

BIOGRAPHIE. — *Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc et de Tréguier, Lettres et documents inédits*, par M. Robert Oheix, (Suite et fin), p. 167.

LITTÉRATURE

POÉSIES FRANÇAISES. — *Mélancolie*, par Dominique Caillé, p. 61. — *Sextine nostalgique*, par M. Edouard Beaufils, p. 132. — *Bretagne*, par Louise d'Isole, p. 223. — *Le Départ de l'âme*, par M. Le Roux, p. 296. — *Au bord de la mer*, par M. l'abbé Giquello, p. 300. — *Danse macabre*, par Mme la baronne Antonine de Rochemond, p 373. — *Françoise de Rimini*, par M. Jeanniard du Dot, p. 376.

POÉSIES BRETONNES. — 1° *Installation d'un recteur*, par Loitous, p. 53. — 2° *Son sisik*, par le Roitelet de saint Yves, p. 55. — *Er Verdereah* (La Moisson) par Mikèl en Dorner, p. 134. — *Le Rêve du barde*, par le Barde du Ménez-Bré, p. 221. — *Er Meliner hag er velinerés a Guerhorand.* — Le Meunier et la meunière de Kerhorand, par Yan Kerhlen, p. 369. — *Ar pez a Goller*; une Fête de recteur en Basse-Bretagne, par le Barde du Ménez-Bré, p. 450.

RÉCITS ET NOUVELLES. — *Rosette*, par M. Pierre Gringoire, p. 62. — *Jacques et Françoise*, par M. de Fonteny, p. 227. — *Sur la côte*, par M. Adolphe Ollivier, p. 381. — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate*, par M. V.-F. Kerviler, pp. 45, 445, 216, 267, 354. — *Mes premières armes*, par M. F. Le Bihan (suite), p. 302. — *Une tempête dans une pharmacie*, p. 457. — *Les Elégies canadiennes du Père Lebrun, jésuite nantais*, par M. Olivier de Gourcuff, p. 363.

ETUDES DRAMATIQUES. — *Pour la Bretagne* (4e et dernier acte), par M. Louis Tiercelin, p. 14 et 99.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *La Légende merveilleuse de Monseigneur saint Yves*, de M. le Vte du Bois de la Villerabel, par M. A. de la Borderie,

p. 69. — *Péchés de jeunesse* de Milius, par M. D. Caillé, p. 77. — *Notes de voyages*, par Etienne Destranges, par D. Caillé, p. 78. — *Quarante jours dans le désert*, de M. Jules Desfontaines, M. Olivier de Gourcuff, p. 80. — *Histoire généalogique de la maison du Breil : Notice historique et généalogique sur la famille Maingard*, par M. l'abbé Paul Paris-Jallobert p. 142. — *Recherches sur l'histoire des arts en Poitou*, de M. Berthelé, p. 147 ; l'*Est africain* p. 150 ; les *Seigneurs de la Flocellière*, de M. le vicomte du Chabot, p. 150 ; *Espana*, de M. Lionel de la Laurencie, par O. de Gourcuff, p. 150. — *Géographie féodale*, de M. Arthur de la Borderie, par M. le comte de Palys, p 155. — Le *Cabinet noir dans le Morbihan*, de M. Albert Macé, par M. D. Caillé, p. 154. — Compte-rendu d'ouvrages de M. le docteur Mauricet, par M. Albert Macé, p. 153. — *Généalogie de la maison de Cornulier en Bretagne*, de M. le Cte de Cornulier-Lucinière, par M. Olivier de Gourcuff, p. 232. — *Henri de la Rochejacquelin et la guerre de Vendée* (ouvrage anonyme), par M. Olivier de Gourcuff, p. 235. — *Le Poète et l'Autocrate à table, propos humoristiques*, du Dr Wendell Holmes, par M. Dominique Caillé, p. 237. — *Les Préliminaires de la Révolution*, de M. Marius Sepet, par M. O. de Gourcuff, p. 240. — *Lettres inédites de B. Fillon*, publiées par le comte de la Rochebrochard par M. O. de Gourcuff, p. 242. — *Causeries littéraires* de M. Edmond Biré, p. 243. — *Les Femmes troubadours*, de M. Paul Bénétrix, par M. Olivier de Gourcuff, p 243. — *Souvenirs et portraits littéraires*, d'Hyppolyte Lucas, p. 244 ; Rectification et revendication, p. 245. — le *Monument de Le Sage*, par le même, p. 246. — — *Jacques Cassard, capitaine de vaisseau*, de M. S. de la Nicollière-Teijeiro, par M. Alfred Lallié, p. 310. — *Répertoire général de Bio-bibliographie bretonne*, de M. René Kerviler, p. 314 ; — *Réaction*, de M. Jean-Paul Clarens, par M. O. de Gourcuff, p. 317. — *Les Femmes des Tuileries*. — *La Captivité de la duchesse de Berry*, Nantes et Blaye, de Imbert de Saint-Amand, par D. Caillé, p. 318. — *Le songe de Gérontius*, de M. F. Le Dorz p. 319 ; *Les Romanciers d'aujourd'hui*, de M. Charles Le Goffic, par M. D. Caillé, p. 320. — *Les droits de la France à Terre-Neuve*, p. 321 — *Essais de critique musicale*, de M. L. Romain, p. 322 ; *Jeanne d'Arc*, de M. Raoul de la Grasserie, par M. O. de Gourcuff, p. 323. — Avis divers p. 324. — *Paris pendant la Terreur*, de M. Edmond Biré, par M. D. Caillé, p. 392 — *Guerre de Vendée. Notes biographiques sur le général d'Autichamps*, de M. Charles d'Availles, par M. D. Caillé, p. 395. — *Le Théâtre contemporain. Les moralistes, Emile Augier*, de M. Gahier, par M. D. Caillé, p. 396. — *Sonnets de Ch. Fuster*, par M. D. Caillé, p. 398. — *La France extérieure* de A. Prou-Gaillard, p. 399. — *Beaubois et ses Seigneurs* de M. A. de Tesson, par M. O. de Gourcuff, p. 400. — *L'Ame et son Ange gardien*, de M. l'abbé Lohan, par A. Macé, p. 401. — *Modes mineurs*, poésies de M. Guy Ropartz, par M. Louis Tiercelin, p. 401. — — *Les Chrysanthèmes*, poésies de M. Beaufils, par M. J. Guy Ropartz, p. 464. — *Le Rêve et la Vie*, poésies de Olivier de Gourcuff, par J. Guy Ropartz, p. 469 — *Nouveau traité de versification française* de MM. Le Goffic et E. Thieulin par D. Caillé, p. 471. — *Bretagne et ciel*, poésies de M. P. Giquello par M. O. de Gourcuff, p. 474. — *L'heure enchantée*, poésie de M. Gabriel Vicaire, par M. O. de Gourcuff, p. 475 — *Instruction du peuple en Bretagne avant 1789*, de M. Le Mée, par D. Caillé, p. 476.

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES BRETONS. — Compte-rendu de la séance et du banquet des Bibliophiles bretons, par M. D. Caillé, p. 160. — NÉCROLOGIE, p. 159 et 246. — M. Martin Deslandes ; — M. J. du Champrenou ; — Mme Penguen ; — M. Longuécand ; — M. P. Guibourg. M. Achille Guibourg, p. 461.

TABLE DES MATIÈRES

PAR NOMS D'AUTEURS

ANONYME. *Causeries littéraires*) p. 243. — *Les droits de la France à Terre-Neuve*, p. 321. — *La France extérieure* de A. Prou-Gaillard, p. 399.

BARDE DU MENEZ BRÉ. *Le Rêve du barde*, p. 221. — *Ar pez a Goller*. Une fête de recteur en Basse-Bretagne), p. 450.

BEAUFILS (Edouard), *Sextine nostalgique*, p. 132.

BOISHAMON (du), *Un gentilhomme breton au XVIIIe siècle*, p. 420.

BORDERIE (A. de la). *Saint Melaine, évêque de Rennes*, p. 247. — *La Légende merveilleuse de Mgr Sainct Yves*, par M. le Vte du Bois de la Villerabel, p. 67.

CAILLÉ (Dominique). *Mélancolie* (poésie), p. 61. *Documents inédits pour servir à l'Histoire de la Guerre de cent ans dans le Maine, de 1424 à 1452*, par M. André Joubert, p. 76. — *Péchés de jeunesse*, p. 77. — *Notes de voyage*, par Etienne Destranges, p. 78. — *Le Cabinet noir dans le Morbihan*, de M. A. Macé, p. 154. — *Le Poëte et l'Autocrate à table*, propos humoristique du Dr Wendel Holmes, publiés par Olivier de Gourcuff, p. 237. — *Les Femmes des Tuileries*, p. 318. — *Le Songe de Gérontius*, par M. F. Le Dorz, p. 319. — *Les Romanciers d'aujourd'hui*, par Charles Le Goffic, p. 220. — *Paris pendant la Terreur*, par Edmond Biré, p. 392. — *Guerre de Vendée. Notices biographiques sur le général d'Autichamps*, par M. Ch. d'Availles, p. 395. — *Le Théâtre contemporain. Les Moralistes d'Émile Augier*, par J. Gahier, p. 396. — *Sonnets* de Charles Fuster, p. 392. — *Compte-rendu de la séance et du banquet des Bibliophiles bretons*, p. 160. — *Nouveau traité de versification française*, par MM. Le Goffic et E. Thieulin, p. 471. — *Instruction en Bretagne avant 1789*, par M. l'abbé Le Mée, p. 476.

DORNER (Mikel en) *Er Vereuzah* (La Moisson), p. 134.

E. M. C. — *Un Prélat breton accusé de philosophisme* (suite et fin), p. 38.

FONTENY (DE). *Jacques et Françoise*, p. 227.

GIQUELLO (abbé P.). *Saint Dominique et la première confrérie du Rosaire en Bretagne*, p. 278. — *Au bord de la mer* (poésie), p. 300.

GOURCUFF (Olivier de). *Les Élégies canadiennes du Père Lebrun, jésuite nantais*, p 363. —*Répertoire général de Bio-bibliographie bretonne* (8e et 9e fascicules), par René Kerviler, p. 73, 314.—*Quarante jours dans le désert*, de M. Jules Desfontaines, p. 80. — *Recherche sur l'histoire des Arts dans le Poitou*, de M. Berthelé, p. 147.— L'*Est africain*, p. 150. —*Les Seigneurs de la Floctlière*, par M le vicomte de Chabot, p. 150. — *Espana*, de M. Lionel de la Laurencie, p. 150. — *Généalogie de la maison de Cornulier en Bretagne*, par M. le Cte de Cornulier-Lucinière, p. 233. — *Henri de la Rochejacquelein et la guerre de Vendée* (ouvrage anonyme, p. 235). *Les Préliminaires de la Révolution*, par Marius Sepet, p. 240. — *Lettres inédites de B Fillon*, publiées par le comte de la Rochebrochard, p. 242. — *Causeries littéraires*, par Ed. Biré, p. 243. *Les Femmes troubadours*, de Paul Bénétrix, p. 243. — *Souvenirs et portraits littéraires*, d'Hippolyte Lucas, l'Institut, p. 245. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne* (8e fascicule), de M. René Kerviler, par M. Olivier de Gourcuff, p. 73, 314. — *Documents inédits pour servir à l'Histoire de la Guerre de cent ans dans le Maine de 1424 à 1452*, de M. André Joubert, par M. D. Caillé, p. 76. —

p. 244. — *Le monument de Le Sage*, p. 246. — *Réaction, de* J.-P, Clarens, p. 317. — *Essais de critique musicale*, par M. L. de Romain, p. 322. — *Jeanne d'Arc*, de M. Raoul de la Grasserie, p. 323. — *Beaubois et ses Seigneurs*, par M. A. de Tesson, p. 400. — *L'Heure enchantée*, de M. Gabriel Vicaire, p. 475. — *Bretagne et Ciel*, de M. l'abbé Giquello, p. 474.

GUILLOTIN DE CORSON (l'abbé). *Un épisode de la Ligue en Bretagne* (fin), pp. 5 ; 91.

GRINGOIRE (Pierre) *Rosette*, p. 62.

ISLE DU DRENEUC (Pître de l'). *La Péninsule Armorique avant l'histoire*, p. 82.

ISOLE (Louise d'). *Bretagne* (poésie), p. 223.

JEANNIARD DU DOT. *Françoise de Rimini* (poésie), p. 376.

KERHLEN (Yan). *Er Meliner hag er velinerés a Guerhorand* (Le meunier et la meunière de Kerhorand), p. 369.

KERVILER (René). *Souvenir d'un vieux capitaine de frégate*, p. 5, 216, 354, 445.

LALLIÉ (Alfred). *Jacques Cassard, capitaine de vaisseau, de M. S. de la Nicollière-Teijeiro*, p. 310. — *Episodes de la Terreur à Nantes*, p. 405.

LE BIHAN. *Mes premières armes*, p. 302. — *Une tempête dans une pharmacie*, p. 457.

LE ROUX, *Le départ de l'âme* (poésie), p. 296.

LOITOUS, *Installation d'un Recteur*, p. 53.

MACÉ (Albert). *Journal d'un bourgeois de Vannes*, pp. 188, 325. — *Compte-rendu d'ouvrages* de M. le docteur Mauricet, p. 152. — *L'Ame et son Ange gardien* de M. l'abbé Lohan.

OHEIX (Robert). *Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc et de Tréguier* (suite et fin), p. 167.

OLLIVIER (Adolphe). *Sur la côte*, p. 381.

PALYS (Cte de). *Géographie féodale*, de M. A. de la Borderie, p. 155.

PARIS-JALLOBERT (Paul). *Histoire généalogique de la maison du Breil*, p. 142. — *Notice historique et généalogique de la famille Maingeard*, p. 145.

RÉDACTION. *Rectification et Revendication*, p. 245. — Avis divers, p. 310-480.

ROCHEMONT (baronne Antonine de). *Danse macabre* (poésie), p. 373.

ROITELET DE SAINT-YVES. *Son Sisik*, p. 53.

ROPARTZ (J.-Guy Ropartz). *Le Rêve et la Vie*, par Olivier de Gourcuff, p. 469. — *Les Chrysanthèmes* (poésies), par Edouard Beaufils, p. 464.

SICOTTIÈRE (de la). M. Achille Guibourg, p. 461.

TIERCELIN (Louis). *Pour la Bretagne*, pp. 14 et 99. — *Modes mineurs* (poésies), de J. GUY ROPARTZ, p. 401.

TRÉVÉDY (J.). *Marion du Faouët* (suite), pp. 125, 206, 285 434, 344.